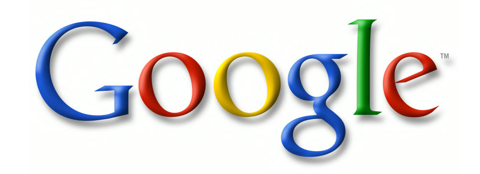
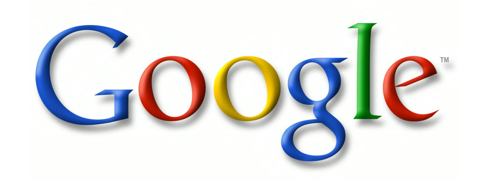





THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES · SCIENTIA · VERITAS
1817




THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
·LIBRARIES·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817



HISTOIRE

DU

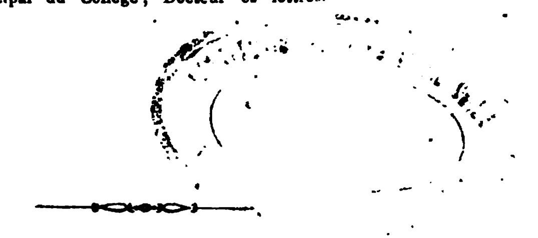
COLLÉGE DE TOURCOING

PRINCIPALEMENT SOUS L'ADMINISTRATION DE

M. l'abbé LECOMTE

Par M. l'abbé H. J. LEBLANC

Principal du Collége, Docteur ès-lettres.



TOURCOING

IMPRIMERIE DE J. MATHON

LIBRAIRE ET LITHOGRAPHE

1870

AVANT-PROPOS

Mementote præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei, quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem.

Souvenez-vous des maîtres qui vous ont prêché la parole de Dieu; et, considérant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi. (S. Paul. HEBR. XIII.)

En s'adressant aux Hébreux, l'apôtre saint Paul donnait une leçon à tous les chrétiens; c'est pour la mettre en pratique nous-même, que nous avons entrepris ce travail.

La reconnaissance envers nos maîtres, le désir de répandre de plus en plus, dans ceux qui furent leurs élèves et nos condisciples, l'esprit de foi dont ils furent eux-mêmes animés dans tout le cours de leur vie, telle est la raison qui nous a fait écrire et qui nous fait publier aujourd'hui l'histoire du Collége de Tourcoing.

Pour céder au mouvement de la reconnaissance, il

nous suffisait de nous rappeler les leçons de nos maîtres, et de savoir qu'il n'est rien de plus doux, après le bonheur de faire du bien aux autres, que de se souvenir du bien qu'on a reçu soi-même. Quant au désir de faire pénétrer davantage leur esprit de foi dans la vie pratique de leurs élèves, notre sacerdoce nous en fait un devoir aussi facile qu'il est impérieux.

D'ailleurs, en parcourant ces pages, dont la vie de M. Lecomte constitue le principal objet, on se convaincra sans effort que nul ne pouvait aussi facilement que nous entreprendre ce projet : la plupart des sources où nous devions puiser les éléments de notre travail n'étaient, ne pouvaient être accessibles qu'à nous-même[1].

Nul aussi plus que nous ne devait avoir à cœur de remplir un jour ce pieux devoir à l'égard de nos an-

[1] Outre les archives du Collége, il nous a fallu dépouiller la correspondance générale de M. Lecomte, correspondance très-considérable et presque intégralement conservée. Nous avons complété les renseignements précieux qu'elle contient, au moyen de lettres particulières, des nôtres et de celles que ses amis et ses parents ont bien voulu nous communiquer.

Les archives communales de Tourcoing nous ont aussi fourni leur contingent, surtout pour la partie historique antérieure à la révolution française.

Enfin, nous avons mis à profit les ouvrages publiés jusqu'ici par quelques-uns de nos compatriotes et par des auteurs étrangers à notre ville : l'*Histoire de Tourcoing*, par M. Roussel-Defontaine, les pieux et savants *Opuscules* du R. P. Pruvost, les *Biographies* de M. l'abbé Capelle, et d'autres encore, nous ont été parfois d'un grand secours.

Nous saisissons avec bonheur l'occasion de remercier ici tous ceux qui nous ont prêté le concours de leurs lumières, de leur obligeance ou de leurs encouragements.

ciens maîtres, à l'égard surtout de M. Lecomte, notre vénéré et bien-aimé Principal.

Parmi les titres que saint Bernard invoquait autrefois pour écrire avant tout autre l'histoire du saint évêque Malachie, il rappelait en premier lieu l'honneur d'avoir été spécialement du nombre de ses amis : *Nobis specialiter hoc opus incumbit, quod me inter speciales amicos ille habebat*[1].

Nous pourrions invoquer le même avantage et nous en contenter; mais nous en avons d'autres qui parlent plus haut encore à notre cœur : c'est moins un ami que nous avons coutume de voir en M. Lecomte, qu'un père tendre et dévoué, un maître, à nos yeux, au-dessus de tous nos maîtres.

Après nous avoir accueilli, en qualité d'élève et d'enfant, presque à son arrivée à Tourcoing, il nous a constamment témoigné, pendant le cours de nos études, une affection et une confiance qui n'ont jamais cessé de nous étonner.

Plus tard, quand l'un de nos amis conçut, à notre sujet, un projet inattendu, qui exigeait de nous un déplacement de plusieurs années, et de M. Lecomte un grand sacrifice, c'est M. Lecomte qui fit tout réussir, secondant par là les vues lointaines de la Providence sur notre avenir.

[1] *In Vit. S. Mal. Praf.*

Enfin, quand, après ces deux années d'absence de notre pays, il nous fut donné, selon notre désir, de partager avec nos anciens maîtres le fardeau de l'éducation, c'est en contemplant de plus près le trésor de leurs lumières, et en nous instruisant de leur expérience, que nous avons recueilli tant de leçons, tant d'exemples précieux! Ces leçons et ces exemples, nous serions heureux de les exposer ici fidèlement, plus heureux encore de les pratiquer nous-même et de les faire pratiquer aux autres.

Pour montrer jusqu'au bout l'étendue de nos obligations, qu'il nous soit permis d'ajouter encore un mot: Quand la mort de M. Lescouf nous fit un devoir de recueillir *l'héritage de nos pères*, nos relations avec M. Lecomte, devenu le R. P. Dom Eloi, en se resserrant davantage, ouvrirent pour nous et pour notre maison une source intarissable de nouveaux bienfaits et de nouveaux devoirs.

Que s'il faut confirmer ces titres, déjà solidement établis, par une parole qui fait autorité parmi nous, nous citerons ici l'appui encourageant que M. le vicaire général Philippe nous donnait, il y a quelques années, quand nous lui communiquions notre projet: « Vous avez connu, nous répondait-il, *intus et extus* votre digne supérieur, ainsi que son vertueux successeur; parlez de votre abondance; vous en avez



le cœur tout plein; et en payant une dette de reconnaissance, vous acquerrez un nouveau titre à notre estime et à notre affection [1]. »

On s'étonnera peut-être, en présence de motifs aussi bien appuyés et aussi pressants, que nous ayons pu tarder aussi longtemps à nous acquitter du pieux tribut que nous venons offrir aujourd'hui.

Un concours de circonstances, où nous aimons à voir la main de Dieu, a pu seul différer jusqu'ici l'exécution d'un projet qui a plus de dix ans d'existence : c'est en effet dès la mort de M. Lescouf, en 1858, que notre pensée se tourna vers cet objet, et que s'ouvrirent nos premières études, nos recherches préparatoires.

Ce travail, il est vrai, demanda du temps; il sera facile de s'en faire une idée; rien qu'en feuilletant les pages de notre histoire. Nous nous hâtions cependant, encouragé par l'espoir d'offrir à Dom Eloi en personne ce faible gage de notre reconnaissance.

Aussi, dès l'ouverture de l'année 1865, en lui adressant nos souhaits de nouvelle année, nous pouvions sans témérité lui annoncer l'accomplissement prochain de notre pieux désir.

Sa réponse fut un nouveau stimulant, qui doublait notre confiance, en associant à son désir personnel celui de son R. P. Général.

[1] Lettre du 13 juillet 1867.

« J'ai communiqué, nous écrivait-il, à notre R. P. Général le désir que vous m'avez exprimé au sujet de l'histoire que vous avez le projet d'écrire : voici sa réponse : — Si j'en juge par tout ce que j'ai vu et entendu de ce Collége depuis que je suis ici, cette histoire ne pourra être que très-édifiante et faire beaucoup de bien [1]. »

Devant la réponse de son supérieur général, Dom Eloi n'hésita plus à nous abandonner certains documents qu'il gardait près de lui, et dont sa modestie ne voulait pas se dessaisir.

En les livrant, il faisait pourtant ses réserves : « N'est-il pas à craindre, répliquait-il, que notre cher abbé ne voie les choses, et surtout le pauvre instrument dont Dieu s'est servi pour les produire, à travers un prisme un peu trop intéressé et trop bienveillant. — Eh bien ! répondait à son tour son R. P. Général, vous ferez vos conditions, et vous demanderez à voir son travail [2]. »

Nous avions tenu les conditions faites par lui-même; et, dix-huit mois après nos conventions, nous avions le bonheur de lui présenter le plan tout entier, avec l'esprit et le ton général que nous voulions donner à notre ouvrage : c'était à la résidence de Notre-Dame de Mongères, dont il était récemment nommé prieur.

[1] Lettre du 7 février 1865.

[2] Ibid.

Pendant les cinq jours que nous eûmes la consolation de passer auprès de lui, hélas! pour la dernière fois, le temps dont il pouvait disposer en dehors de ses fonctions fut uniquement employé à la lecture, à l'examen, à la discussion et à la correction de notre œuvre ébauchée.

Déjà nous entrevoyions le jour prochain où l'œuvre achevée serait enfin offerte à celui qui en est l'objet, quand la Providence, en le ravissant soudain à notre affection, vint brusquement détruire notre plus cher espoir.

Il est vrai que la mort de M. Lecomte, en retardant la publication de notre travail, nous apportait des compensations de plus d'un genre : c'était un soulagement à notre douleur. D'abord, en couronnant dignement sa vie, Dom Eloi nous permettait de couronner dignement aussi l'histoire de notre Collége par le récit des derniers jours de son fondateur; ensuite, nous entrions en jouissance d'un droit que la mort seule peut donner, le droit de louer sans réserve et sans crainte : *Secura laudatio post mortem* [1].

Ce que M. Lecomte avait refusé de nous révéler de son vivant, ce que sa modestie lui faisait taire et nous ordonnait de ne jamais publier, enfin, ce que d'autres peut-être ne nous auraient point permis de dire à sa

[1] S. Bernard. *De Obit. Humb.* t. II.

louange, tant qu'il était encore en vie, nous avons pu, nous avons dû le proclamer, après sa mort, pour l'honneur de sa mémoire, pour la satisfaction des siens, de ses élèves et de ses amis, surtout pour l'amour de la vérité et de la justice.

Au reste, l'histoire de M. Lecomte n'est pas l'unique objet de notre ouvrage. M. l'abbé Didier, son prédécesseur et son ami, M. l'abbé Lescouf, surtout, son collaborateur principal et son successeur, à la tête de notre maison, ont assez de titres à notre souvenir pour ne pas être oubliés dans nos pages.

Là ne s'est pas bornée notre reconnaissance : il nous a semblé que le moment était venu de tirer de l'oubli ou de mettre plus en lumière les noms des hommes qui ont fondé autrefois le Collége ou qui l'ont dirigé dans les temps qui ont précédé le nôtre. Le seigneur de Tourcoing, l'évêque de Tournai, les PP. Récollets, avant la révolution française; après elle, d'anciens religieux de divers ordres, des prêtres savants, par-dessus tous les autres, M. l'abbé Flajolet; tous ces hommes méritent une place dans l'histoire du Collége de Tourcoing.

D'ailleurs, le passé du Collége n'a pas été sans gloire : le vœu que l'administration formait aux débuts de M. Lecomte en exprimait un témoignage précieux. *Elle espérait que le nouveau principal rendrait au*

Collége de notre ville la place distinguée qu'il occupait autrefois parmi les colléges communaux[1].

On sait que M. Lecomte a réalisé et dépassé cet espoir modeste. Les mêmes administrateurs ont pu constater, avec le Conseil municipal tout entier, *que pendant les vingt ans qu'il a passés a la tête du Collége, ce digne ecclésiastique a mérité, par ses excellents services, l'estime et la reconnaissance de la ville de Tourcoing; qu'il a consacré toute son activité, tout son zèle, tout son dévouement à relever notre Collége*[2].

Ce témoignage, d'un si grand poids, tirera plus de valeur encore de la comparaison qui se fera d'elle-même entre le Collége d'autrefois et celui qu'a *relevé M. Lecomte* avec tant de succès.

Ce n'est pas le seul avantage que nous fournira la connaissance du passé : si rapide qu'elle soit, cette étude nous permettra de signaler jusque dans le lointain le plus reculé, le véritable esprit de notre maison : elle nous fera découvrir ces traditions deux fois séculaires de vie chrétienne pratique et de travail sérieux, double héritage qui fait encore aujourd'hui le fond de notre éducation et le secret de notre bonheur.

[1] Archives du Collége. 4 décembre 1838.

[2] Extrait de la délibération du Conseil municipal. 6 août 1858. Archives du Collége.

Il y a plus : tant que la direction a répondu à la confiance de nos populations religieuses, la vie du Collége a été, pour ainsi dire, l'écho de la vie même de notre cité; ou plutôt le Collége et la ville ont exercé l'un sur l'autre une action réciproque et constante : aussi, retracer l'esprit de notre vieux Collége, c'est, en quelque manière, faire revivre les mœurs et les gens d'autrefois; c'est, dans la vie des enfants de ces temps-là, reproduire comme une image de la vie des familles de notre vieux Tourcoing; c'est, enfin, ramener sous nos yeux et rendre à la lumière, des générations qui, pour avoir précédé et préparé la nôtre, semblent mériter de nous, leurs descendants, plus qu'un simple intérêt de curiosité.

Faut-il exprimer ici toute notre pensée? Cet aperçu rétrospectif nous a confirmé dans un sentiment qui nous est cher, et que nous serions heureux de faire partager à d'autres : c'est que la divine Providence a voulu l'établissement et le maintien de notre Collége.

L'intervention de la Providence dans une institution de cette nature surprendra peut-être quelques esprits : il en est, en effet, « qui, mesurant les conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général, d'où le reste se développe comme il peut; comme si la souveraine intelligence pouvait ne

pas comprendre dans ses desseins les choses particulières, qui seules subsistent véritablement [1]. »

Nous espérons que les anciens élèves du Collége, à qui cet ouvrage est spécialement destiné, se rappelleront mieux les enseignements qu'ils ont reçus de leurs maîtres; qu'ils nous sauront gré d'avoir montré dans l'histoire même de notre maison l'accomplissement d'une loi si chère à nos croyances.

D'ailleurs, en envisageant les choses à ce point de vue, nous avons pu facilement échapper à un écueil signalé par Fénelon aux auteurs d'histoires particulières et locales : nous n'avons pas été réduit à n'être plus qu' « un sec et triste faiseur d'annales, qui ne connaît point d'autre ordre que celui de la chronologie, et dont la composition, hachée, pour ainsi dire, en petits morceaux, n'est qu'une compilation indigeste, ou, si l'on veut, que le squelette de l'histoire [2]. »

Au contraire, grâce à la présence et à l'action incessante de la Providence divine, notre récit a pu recevoir, dans un heureux mélange, la lumière et la chaleur qui sont les signes de la vérité et de la vie : par-là encore, il nous a été possible « d'embrasser et de posséder notre sujet tout entier; d'en découvrir et d'en montrer l'unité; d'en tirer, pour ainsi dire, comme d'une seule

[1] Bossuet. *Oraison funèbre de Marie Thérèse d'Autriche.*

[2] *Lettre à l'Académie française.*

source, les principaux événements qui en dépendent; enfin, pour tout dire en un mot, d'instruire utilement le lecteur [1]. »

Si le succès a répondu à nos efforts, notre récompense serait d'obtenir de plus en plus, pour notre maison et pour nous-même, deux faveurs que nous désirons d'autant plus que nous avons conscience de les mériter moins : de la part des hommes, la continuation d'une bienveillance qui nous honore et nous soutient tout à la fois; de la part de Dieu, les bénédictions précieuses qu'il a répandues autrefois sur l'œuvre de nos pères, et dont le cours, fécondé sans doute par leurs mérites et par leurs prières, s'est heureusement maintenu parmi nous avec une profusion qui nous encourage et nous confond.

[1] Fénelon. Ibid.

PREMIÈRE PARTIE

Aperçu rétrospectif sur le Collége de Tourcoing, depuis son origine jusqu'à l'administration de M. Lecomte.

1666 — 1838

CHAPITRE I

Le Collége sous la direction des PP. Récollets jusqu'à sa suppression, sous la révolution française.

1666 — 1790

Origine du Collége et du Couvent des PP. Récollets. — Opportunité providentielle de cette double fondation pour notre pays. — Ce qu'étaient nos ancêtres. — Aperçu succinct de l'instruction et de l'éducation données par les PP. Récollets. — Le Collége supprimé par la révolution, malgré les vœux des habitants de Tourcoing. — Idée de l'instruction publique en France sous la révolution. — Vains efforts tentés pour introduire à Tourcoing l'*éducation nationale*.

Le Collége de Tourcoing est déjà d'une date assez ancienne, puisqu'il compte près de deux siècles d'existence. Fondé en 1666, il est contemporain des premiers événements politiques qui firent passer notre pays des faibles mains du roi d'Espagne, Charles II, sous

le sceptre tout-puissant de Louis XIV. Cet établissement est sans doute le dernier bienfait dont nous soyons redevables envers le gouvernement de la catholique Espagne : c'est peut-être celui qui mérite le plus notre reconnaissance.

Ce qui nous intéresse plus encore que l'origine du Collége, ce que nous voudrions mettre dans tout son jour, c'est l'opportunité de l'institution dont nous retraçons l'histoire ; elle répondait admirablement aux besoins du temps ; elle venait à son heure, et se présentait parmi nos ancêtres comme une œuvre marquée, dès sa naissance, du sceau providentiel.

En étudiant et en signalant avec son autorité magistrale la marche ordinaire de la Providence dans les événements d'ici-bas, Bossuet a fait cette remarque profonde : « Dieu, tout-puissant par lui-même, a voulu néanmoins, pour établir l'ordre, que le cours des choses humaines eût sa suite et ses proportions. Aussi la vraie science de l'histoire est de remarquer dans toutes les affaires ce qui les prépare, ce qui détermine à les entreprendre, et ce qui les fait réussir [1]. »

Cette loi historique, toute proportion gardée, va trouver son accomplissement dans l'établissement de notre Collége.

Rappelons, en quelques traits rapides, ce qu'étaient autrefois les habitants de Tourcoing.

Trois choses, selon nous, composaient essentiellement ce que nous pourrions appeler le tempérament historique de nos ancêtres : l'attachement à la foi de l'Eglise, la simplicité des mœurs et le génie commercial.

[1] *Disc. sur l'hist. univ.* IIIe partie, ch. II.

Leur attachement à la foi de leurs pères était aussi ardent que sincère et profond. Comme leurs seigneurs, au temps des croisades, avaient pris les armes contre les musulmans, pour la défense de la chrétienté, on vit plus d'une fois nos compatriotes, dans les guerres religieuses du XVIe et du XVIIe siècle, repousser à main armée les invasions barbares des calvinistes. Encouragés par la voix et l'exemple de leurs pasteurs, dont l'un paya de sa vie sa fidélité et son dévouement à l'Eglise, ils eurent la gloire de sauver leur foi et de la transmettre intacte à leurs descendants [1].

La simplicité des mœurs était si grande autrefois, même encore au XVIIIe siècle, qu'elle prêtait facilement à rire à la malignité de nos voisins, ce qui éclata surtout quand la prospérité industrielle de Tourcoing vint éveiller, en se développant toujours, les susceptibilités mesquines de la jalousie [2].

En effet, le génie commercial marchait de pair avec l'intégrité des mœurs et la pratique des devoirs de la foi chrétienne. Jusque dans les temps les plus reculés, le commerce était en honneur parmi nous, et l'industrie opérait déjà des merveilles. Après avoir vu trois incendies successifs dévorer leur cité naissante, les guerres politiques et religieuses ravager leurs campagnes coup sur coup, ces bonnes gens de Tourcoing, à l'air naïf et simple, trouvaient encore le secret de rétablir leurs affaires et de les faire de nouveau prospérer et grandir !

Tandis que des villes rivales s'affaissaient, pour ainsi dire, sous le poids de leurs malheurs; tandis que

[1] *Histoire de Tourcoing* et *Notices biogr.* passim.
[2] Id. ibid.

d'autres profitaient de leur sécurité et de leurs privi-léges, comme faisait Lille, derrière ses murailles, pour entraver le progrès de notre commerce, Tourcoing, place ouverte, se relevait de ses désastres et grandissait même en profitant habilement des infortunes ou de la ruine des cités rivales [1].

Mais cette prospérité, si glorieuse à plus d'un titre, n'était pas sans danger pour notre pays. Le génie industriel tendait alors, comme de nos jours, sinon par sa nature, au moins par ses résultats, à étouffer peu à peu, en se développant, l'esprit de foi et la simplicité des mœurs antiques. Récompense ordinaire du travail et de la probité, la richesse devient trop souvent une menace pour les biens d'un ordre plus élevé; Bossuet l'avait remarqué avec le bon sens qui le distingue : « Les grandes prospérités nous aveuglent, nous transportent, nous égarent, nous font oublier Dieu, nous-mêmes, et les sentiments de la foi [2].»

Ce danger, toujours redoutable, l'était plus que jamais au XVI[e] siècle, parmi nous. Le commerce, longtemps entravé par les malheurs du temps, avait repris un nouvel essor pendant *les trente-cinq années du règne paisible des bons archiducs Albert et Isabelle* [3]. Comprimé momentanément une fois encore pendant la conquête de la Flandre, cet essor avait repris une vigueur nouvelle sous le gouvernement éclairé du Roi conquérant, grâce à la protection et aux encouragements que le commerce recevait des lumières du grand Colbert [4].

[1] *Hist. de Tourcoing.*
[2] *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*
[3] *Hist. de Tourcoing*, p. 131.
[4] Ibid., *passim.*

C'était le moment marqué par la Providence pour doter notre pays du Couvent et du Collége des Récollets : c'est par là qu'elle voulait, ce semble, faire contrepoids aux entraînements périlleux de la prospérité, et maintenir, par la prédication permanente des vérités de la foi, et par l'éducation chrétienne de la jeunesse, les traditions religieuses et morales du passé.

Il ne faudrait pas croire cependant qu'il fut aussi facile aux Récollets de fonder leur établissement, qu'il l'est à nous aujourd'hui d'en raconter l'origine et l'histoire.

Pour y réussir, il leur fallait obtenir l'assentiment et le concours actif de tous ceux qui, à des titres divers, veillaient alors sur les intérêts temporels et spirituels de notre pays. Il fallait l'autorisation préalable, ou tout au moins l'acceptation du *magistrat* de Tourcoing, c'est-à-dire du bailly et de ses échevins, gardiens fidèles et jaloux, parfois aussi trop peu désintéressés des franchises et priviléges de la commune. A cette première autorisation, il fallait en joindre une autre, à laquelle la première était forcément subordonnée. Le seigneur de Tourcoing pouvait seul disposer du terrain dont il était le maître, et en affecter une partie à l'établissement public projeté. Mais, à son tour, en vertu des lois du temps, l'autorité du seigneur était subordonnée à l'agrément du souverain. C'était jusqu'à la cour du roi d'Espagne, qu'il fallait remonter, pour avoir le droit d'établir un couvent et un collége sur le territoire seigneurial de Tourcoing.

D'un autre côté, comme il s'agissait d'une institution religieuse, il fallait, après l'assentiment obtenu du curé de la paroisse, que l'évêque intervînt à son

tour, et prononçât en dernier ressort, l'autorité royale elle-même s'arrêtant devant l'autorité épiscopale.

Quand on connait un peu les hommes, et qu'on a vu de près les susceptibilités administratives, on se figure aisément que nos religieux n'aient pu mettre en mouvement tant de rouages divers, ni produire l'harmonie indispensable au succès, sans causer aucun froissement, sans rencontrer aucun obstacle. Dès leur première démarche, ils durent renoncer à tout espoir : les Carmes les avaient prévenus [1], et, avec des garanties équivalentes, ils se présentaient dans les meilleures conditions de succès. En effet, outre la priorité, ils comptaient d'abord dans leurs rangs le fils de la pieuse duchesse d'Havré, le propre frère du duc Ferdinand-Joseph, Philippe-Eugène de Croy, connu en religion sous le nom obscur de P. Philippe de Saint-Joseph. De plus, à défaut de concession gratuite, ils pouvaient acquérir, à prix d'argent, le terrain dont ils avaient besoin. Ce qu'ils firent en effet, après la protestation soulevée parmi certains bourgeois de la ville, contre la donation que les Carmes avaient obtenue des magistrats [2]. Enfin, ils s'engageaient, aux termes de leur requête, *à ne point mendier ni quêter en la ville et paroisse de Tourcoing* [3].

Malgré ces offres, et en dépit de tous les avantages réunis en leur faveur, les Carmes ne devaient pas réussir dans leur dessein : s'ils avaient pour eux l'appui des hommes, les Récollets, paraît-il, avaient l'appui de Dieu. Aussi, bien que tout se montrât d'a-

[1] Novembre 1662. *Hist. de Tourcoing. Hist. des seign. de Tourcoing* passim.
[2] Ibid.
[3] Ibid.

bord hostile et contraire à leur succès, tout finit par leur donner gain de cause : la place était prise; aucun patronage puissant ne soutenait leur demande; il fallait qu'on leur concédât un terrain gratuit pour s'y établir et pour y vivre, qu'on les autorisât à faire des aumônes et des quêtes; les magistrats, bailly et échevins les redoutaient d'avance comme on redoute un nouvel impôt; le duc d'Havré lui-même, d'abord favorable à leur projet, comme la duchesse sa mère, avait cédé devant les doléances de ses *chers et féaux officiers;* il n'en voulait plus! Et pourtant ils sortirent vainqueurs de toutes ces contradictions! Les lettres d'octroi qu'ils avaient sollicitées à la cour d'Espagne, après avoir été retardées pendant plus an, avaient fini par leur être délivrées [1].

Mais ce premier succès fut l'occasion d'une opposition nouvelle : on protesta contre les lettres obtenues, et, dans une requête adressée au roi, on en sollicitait l'annulation [2]. C'est à ce moment suprême, quand, devant la résistance concertée du seigneur de Tourcoing, des magistrats et des notables de la ville, tout semblait à jamais perdu pour les Récollets, c'est alors qu'on vit intervenir à propos la douce et ferme autorité du seigneur spirituel de notre pays, du représentant visible de la Providence parmi nous; de Mgr François Villain de Gand, évêque de Tournai : *il avait jugé*, dit excellemment l'histoire des seigneurs de Tourcoing, *que l'établissement des Récollets était plus opportun que celui des Carmes* [3].

[1] 2 décembre 1664.
[2] 20 mars 1665.
[3] *Hist. des seign. de Tourcoing.* P. Pruvost.

En formulant cet arrêt, l'évêque ne manquait pas d'invoquer à l'appui des motifs de premier ordre : on voit que s'il donnait raison aux Récollets, Dieu lui avait donné raison à lui-même.

Considérant, disait-il dans le traité concernant l'admission des Récollets à Tourcoing, *que le R. P. provincial* [1] *et les religieux récollets de Saint-François, de la province de Saint-André, nous ont fait connaître qu'ils avaient coutume depuis long-temps* [2], *de donner des stations à Tourcoing, ville de notre diocèse, sans que les guerres de ces derniers temps les eussent empêchés de maintenir cet usage jusqu'à ce jour..... nous sommes convenus et nous avons fait accord avec ledit P. provincial et ses religieux.*

L'évêque ajoutait, pour couper court à tout délai ultérieur : *Le nombre des paroissiens de cette ville augmente chaque jour, dans ce temps de paix, à ce point d'y voir surgir une ample moisson, pour laquelle il n'y a que peu d'ouvriers : il faut par cela même songer à en multiplier le nombre* [3].

Ces deux considérations, en élevant la conduite de l'évêque au-dessus de tous les intérêts secondaires, donnaient à sa décision une force souveraine, devant laquelle toute opposition allait peu à peu fléchir et tomber.

Le duc d'Havré fut le premier à se rendre; dès le 6 mars 1666, il admettait les Récollets *en son bourg de Tourcoing*.

[1] P. Bernardin Lefranque.
[2] Depuis trois cents ans. *Hist. des seigneurs de Tourcoing*.
[3] *Traité concernant*, etc. Arch. comm., nº 1.

Il ne fut pas aussi facile de faire tomber la résistance intéressée des magistrats : leur amour-propre avait été blessé, l'évêque de Tournai ayant tranché la question sans les consulter. Non contents de s'opposer à l'établissement des religieux, ils les dénoncèrent au duc d'Havré comme des hommes disposés à violer d'avance les conditions de leur admission. Cette misérable ressource de l'esprit de parti et du dépit vaincu ne leur servit en rien : malgré son ton fier et hautain, malgré ses menaces même, le duc d'Havré, dans sa réponse, confirmait authentiquement l'établissement des Récollets à Tourcoing ; il y rappelait *que les Pères avaient été admis pour s'établir en son bourg de Tourcoing, sur les offres qu'ils avaient faites de feue Madame sa très-honorée mère.... que sa volonté n'a été autre que lesdits Pères accomplissent les offres qu'ils ont faites sans réserve ni restriction, et nommément celle d'enseigner la jeunesse, la langue latine, sans surcharge du peuple ou de la communauté, qui est le motif qui lui a fait condescendre à les admettre et sans quoi il n'y aurait jamais consenti* [1].

Quinze jours après cette lettre, les PP. Récollets venaient s'établir définitivement à Tourcoing : c'était le 19 avril 1666. C'est alors que commençait la double mission dont la Providence les avait investis parmi nous ; l'apostolat permanent par la prière, la parole et les fonctions sacrées du ministère : l'instruction et l'éducation chrétienne de la jeunesse.

Nous n'avons pas à reproduire ici la première partie

[1] Arch. comm., n° 2. Récollets. 3 avril 1666.

de cette mission confiée aux PP. Récollets : nous ne voulons pas même rappeler les conditions que la prudence épiscopale et le respect des droits et prérogatives du curé imposaient aux religieux dans l'exercice de leur ministère [1]. Aussi bien, malgré l'importance de leur apostolat, malgré la supériorité même que le Couvent doit avoir sur le Collége, qui n'en était qu'un accessoire, ce n'est pas du Couvent que nous avons à parler : le Couvent a disparu pour toujours ; le Collége au contraire, après une courte éclipse sous la révolution, a continué de vivre et d'accomplir parmi nous son œuvre providentielle.

Nous voudrions reconstruire, dans une certaine mesure et comme en raccourci, le pieux monument que nos vieux Récollets ont jadis élevé dans notre pays ; mais ce travail est devenu presque impossible, tant sont rares et incomplets les documents que le temps nous a conservés ! Nous espérons toutefois parvenir à donner sur la nature le degré, et les conditions de l'enseignement d'autrefois, sur l'importance et sur l'esprit de l'éducation de notre vieux Collége, sinon une esquisse achevée, au moins une vue d'ensemble certaine, qui permettra d'en apprécier les proportions et de s'en faire, après coup, une idée exacte : les annales du Collége et les archives communales nous ont fourni le fond de ce travail.

Nos annales ne remontent pas au delà de 1725 : encore faut-il remarquer qu'elles sont incomplètes ; qu'entre les années 1725 et 1782, il y a des lacunes regrettables, « l'antique manuscrit n'ayant pas été

[1] Voir le traité cité plus haut.



soigné, *antiquo manuscripto non accurato*[1]. »

A côté de cette première source, nous avons eu le bonheur inespéré d'en rencontrer une autre dans les archives communales, source plus abondante bien que plus éloignée des origines de notre Collége. Ce n'est donc pas vers le berceau de cette institution, mais, hélas! c'est vers sa tombe qu'il a fallu nous pencher pour trouver les documents nécessaires à notre travail.

Nous sommes transportés tout à coup en pleine révolution française, plus de deux mois après l'apparition du décret qui proscrivait tous les ordres religieux, *même ceux qui, voués à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie*[2].

Nos Récollets étaient au nombre des proscrits : mais, à la date où nous allons les voir à l'œuvre, au 26 octobre 1790, ils n'avaient pas encore abandonné leur poste : ils se berçaient peut-être de l'espoir d'échapper à la loi commune. En effet, le Directoire du district de Lille, chargé d'exécuter le décret de proscription, avait procédé par une enquête préalable : il en avait confié le soin à nos magistrats par une lettre heureusement conservée : aux termes de ce document, il s'agissait « de faire connaître au Directoire, jusque dans les plus petits détails, l'état actuel, le régime et les ressources du Collége directement soumis à la surveillance du maire et des officiers municipaux de Tourcoing[3]. »

Pour rendre ce travail plus facile, « il avait été

[1] Annales du Collége.
[2] Décret du 18 août 1790.
[3] Arch. du Collége. 26 octobre 1790.

formé, ajoutait-on, un état de questions joint à la lettre; il fallait le faire remettre le plus tôt possible, accompagné de réponses qui devaient correspondre à chacune d'elles [1]. »

Cette enquête, minutieusement et consciencieusement établie, nous a été d'un grand secours : par elle, il nous a été permis de répandre sur le passé de notre vieux Collége assez de lumière pour en faire découvrir et mesurer les véritables proportions.

On y voit se confirmer tout d'abord ce que nous avons déjà dit sur les fondateurs de l'établissement :

Le Couvent et le Collége ont été institués par l'autorité du souverain Charles II, roi d'Espagne, sous l'agréation de l'évêque de Tournai et de la municipalité de Tourcoing; en vertu de l'arrangement fait avec le provincial des Récollets de la province de Saint-André, le 19 avril 1666.

On nous apprend en outre que l'établissement était placé sous le patronage de saint Bonaventure, dont il portait le nom : *c'était le Collége Saint-Bonaventure.*

En vrais disciples de saint François, nos Récollets ne pouvaient choisir pour leur Collége un patron plus illustre que le *Docteur séraphique*, la gloire de leur Ordre, et, après saint Thomas d'Aquin, le plus grand génie peut-être de l'Eglise au moyen-âge.

Emplacement, état des bâtiments, disposition des classes et leur contenance, rien ne nous échappe.

[1] Arch. du Collége. 26 octobre 1790.



Le Collége *était placé à front de la rue des Récollets, tenant au jardin du couvent des Pères; les bâtiments, en bon état, dont trois classes en bas, et deux au premier étage, pouvaient contenir environ cent cinquante écoliers.*

Si nous pénétrons dans l'intérieur de l'établissement, pour en étudier l'ordonnance et la marche, tout y est en ordre, en paix et en harmonie : les autorités diverses qui y exercent leurs pouvoirs, le font sans empiètement et sans confusion : en effet, *si la maison est placée sous la surveillance de la municipalité de Tourcoing, c'est le Gardien des Récollets qui est le préfet-né du Collége, et c'est le R. P. provincial de la province de Saint-André qui nomme les régents*[1].

Quant au *genre et au degré de l'enseignement* qui s'y donnait alors, l'enquête, sans entrer dans certains détails qui eussent, à bon droit, excité l'intérêt, ne reste pourtant pas absolument muette : elle en dit même assez pour nous permettre d'apprécier, comme il convient, le plan d'études du Collége Saint-Bonaventure : *On y apprenait les principes de la langue latine depuis la figure jusques y compris la rhétorique; plus le catéchisme latin, la géographie et l'histoire ancienne et moderne.*

[1] Les noms des régents de cette dernière année font ici défaut : mais nos annales y suppléent heureusement et à propos. Le régent de la division supérieure était le *P. Fidele Masquelier*, que nous reverrons encore à la tête du Collége après la révolution. Le régent de la division inférieure était le *P. Constant Malarme*, plus connu que le précédent, pour avoir successivement exercé les fonctions du saint ministère à Linselles, à Erquinghem, à Steenwerck, jusqu'en 1820, où il fut nommé curé de Deûlémont, paroisse qu'il administra pendant trente-cinq ans, et où il mourut, le 19 mars 1855, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. — Nos annales ont sauvé de l'oubli les noms de la plupart des Pères qui ont dirigé le Collége depuis 1725 jusqu'en 1790.

C'est le programme que les institutions de cette nature suivaient presque partout avant la création de l'Université impériale : sous des dénominations différentes, c'est le plan d'études qui est encore aujourd'hui en honneur, depuis la huitième jusqu'à la philosophie, pour la partie littéraire des études qu'on appelle *les humanités* [1].

Ce programme n'était pas complet sans doute; il y manque en effet l'étude du grec et des sciences : le grec fut longtemps considéré comme une affaire de goût ou de luxe : plusieurs de nos meilleurs écrivains, et du grand siècle, ne l'ont jamais connu. Quant aux sciences, elles étaient la spécialité de certains esprits.

C'était, nous en convenons, une double lacune dans l'enseignement d'autrefois. Mais on avait alors une telle horreur des pédants et des demi-savants,

[1] La classe de dialectique ou logique répondait à la philosophie actuelle.
Celle d'éloquence à la rhétorique.
Celle de poésie à la seconde.
Celle de figure supérieure à la troisième.
Celle de figure moyenne à la quatrième.
Celle de figure inférieure à la cinquième.
Or, cette dernière classe se subdivisait en trois catégories :
La première répond à la cinquième.
La deuxième répond à la sixième.
La troisième répond à la septième.
Enfin, il y avait aussi la classe des commençants, *Ordo incipientium*, qui correspondait à la huitième et même à la neuvième.

Deux régents devaient se partager les élèves dont se composait le collège : le premier avait à sa charge les classes supérieures, y compris la figure supérieure ou la troisième actuelle. Le second avait tout le reste, y compris l'*ordo incipientium*.

Il ne fut jamais possible d'obtenir un troisième régent. Une tentative de ce genre, qui se produisit dans l'année scolaire 1783-1784, faillit jeter le trouble et la division parmi les membres *du magistrat* de Tourcoing. La pensée d'avoir à débourser une somme de deux cents florins par an pour un troisième régent paraissait une énormité à quelques esprits. (*Arch. de Tourcoing.*)

la pire espèce des hommes, selon La Bruyère, que pour y échapper, on préférait savoir peu, mais savoir bien; on pensait avec Bacon que *si beaucoup de science ramène à Dieu, peu de science éloigne de Dieu*.

De nos jours, ces sages maximes ont disparu; on prétend tout savoir et tout apprendre à tous : double erreur, qui bannit d'un côté le vrai savoir pour faire régner de l'autre un savoir de mauvais aloi et de fausse marque : l'ancien plan d'études, malgré ses lacunes, faisait des esprits solides et modestes; le plan nouveau fait des esprits superficiels et suffisants : ce résultat nous fait regretter ce qui a disparu.

Ce n'est pas le seul regret que nous éprouvions en parcourant l'enquête provoquée sur l'enseignement de notre vieux Collége. Les PP. Récollets, comme la plupart des corporations religieuses enseignantes de ce temps-là, donnaient à leurs élèves *l'instruction gratuite*. C'était un avantage précieux pour les familles et pour les communes. La Révolution a changé tout cela. Le génie fiscal, dont elle est la mère, a grevé d'un lourd impôt l'enseignement de la jeunesse; c'est un des plus tristes fruits de cet arbre mauvais [1].

L'instruction gratuite, que donnaient autrefois les corporations religieuses, ne pouvait guère se distribuer, cela se comprend, qu'à des élèves externes. Aussi le Collége de Tourcoing n'était alors qu'un simple externat, *bien que le terrain fût suffisant pour y former un pensionnat assez spacieux*.

A la date où se dressait l'enquête, l'externat était loin d'être complet : il ne comptait que *soixante écoliers*

[1] Voir IIe partie, chap. VII, note.

environ, les uns du lieu et chez leurs parents, les autres du dehors et payant leur pension chez le bourgeois [1].

Ce mode élémentaire de pensionnat était presque le seul en usage avant l'établissement des lycées et des colléges de l'Université impériale : il offrait sans doute des périls et des abus à redouter. Mais nos pensionnats modernes, pour être, comme ils le sont, d'une nécessité morale, sont-ils toujours exempts d'abus et de périls plus redoutables encore? Autrefois, du moins, l'éducation fortement chrétienne de la famille était un préservatif pour la jeunesse des écoles; et quand, malgré tout, le mal s'y introduisait, la famille était encore là pour l'arrêter dans sa source et le guérir. Qui pourrait soutenir que nos pensionnats modernes offrent les mêmes garanties de moralité ?

C'est dans de telles conditions que les PP. Récollets travaillaient à l'éducation et à l'instruction de leurs élèves : *Ceux-ci étaient subordonnés à leurs préfet et régents; on leur enseignait deux heures et demie le matin, compris la messe, sous la surveillance d'un régent, et deux heures après midi.*

Ce réglement n'a guère changé : maintenant comme autrefois, la durée des classes est restée la même : c'est invariablement deux heures le matin et deux heures le soir. La messe aussi, au moins dans notre maison, a été maintenue, comme au temps des Récollets; elle est obligatoire, tous les jours, pour tous les élèves.

De toutes les traditions de notre vieux Collége, c'est

[1] Nos annales ne manquent pas sur ce point d'un certain intérêt. On y retrouve, en parcourant les listes des élèves, les noms de la plupart des familles du pays encore aujourd'hui représentées parmi nous par leurs descendants.

la plus précieuse à nos yeux; aussi nous proposons-nous d'y rester fidèle jusqu'au bout. La pratique journalière de ce grand acte de la vie chrétienne n'est pas étrangère sans doute à ce rare esprit de foi qui distingue notre pays et qui en maintient si haut la moralité. Etablir ou garder de telles traditions, c'est faire acte de patriotisme autant que de religion [1].

Telle était l'éducation, telle était aussi l'instruction qui se donnait au Collége Saint-Bonaventure. C'est ainsi que les PP. Récollets répondaient alors aux vœux des familles et aux besoins de la cité qui les avait accueillis. Ils s'étaient élevés et tenus à la hauteur de leur mission; aussi les auteurs de l'enquête, en terminant leur rapport, se faisaient-ils un devoir de rendre hommage au dévouement et au succès de ces religieux. Comme s'ils avaient pressenti le coup qui menaçait l'existence de leur précieuse institution, ils faisaient observer *qu'il était sorti beaucoup de grands sujets de cet établissement;* que cet enseignement n'était point un impôt pour la commune, puisque les religieux n'avaient *aucun traitement, qu'ils vivaient de quêtes et aumônes;* que le Collége en particulier était *une véri-*

[1] Le vieux Collége des Récollets était pénétré de l'esprit de foi; cet esprit présidait à tout. Ce n'est pas sans une certaine émotion, qu'en ouvrant nos annales, nos yeux ont rencontré pour la première fois une sorte de dédicace solennelle qui, à elle seule, nous édifierait sur l'esprit de foi qui régnait dans l'éducation donnée au Collége. Nous transcrivons ces lignes avec un sentiment de respect pieux : *Ad majorem Dei, divæ Virginis, nec non divi Bonaventuræ, ac omnium sanctorum gloriam et laudem.* — A la plus grande gloire de Dieu, de la sainte Vierge, de saint Bonaventure et de tous les saints.

Le même sentiment se rencontre aussi dans la solennité annuelle de la distribution des prix. *C'est au nom de Dieu* que l'on procède à cette cérémonie publique : *In nomine Dei.* Comme aussi c'est avec la balance du Seigneur que les mérites des concurrents ont été pesés et jugés : *In statera Domini ponderata.*

table charge pour l'établissement des Récollets, mais une charge *qu'ils observeront aussi longtemps qu'ils resteront ici.* Enfin, pour faire jouer le ressort le plus puissant, à la conclusion du rapport, nos magistrats invoquaient, en faveur du maintien de notre Collége, le grand motif de l'intérêt public; *ils priaient le Directoire de prendre en considération l'utilité de ce Collége, à cause de notre grande population et de celles des villages de notre canton qui y envoient leurs enfants : ce qui y attire aussi des étrangers* [1].

Ces raisons étaient bonnes, il faut en convenir; c'étaient là des titres excellents à invoquer en faveur de l'établissement. Mais rien ne devait trouver grâce devant les niveleurs de la Révolution. Au contraire, ces titres, ces raisons et tant d'autres encore non moins respectables, c'étaient, en ce temps-là, et devant de tels hommes, comme autant d'arrêts de proscription et de mort! Il s'agissait bien d'instruction et surtout d'éducation religieuse durant les sombres années de la Terreur! La Révolution, *satanique dans son essence,* selon l'expression de Joseph de Maistre [2], allait écraser la civilisation chrétienne sous les pieds sanglants et ignobles des nouveaux Vandales. C'était le temps où, du haut de la tribune, des orateurs proclamaient *la déchéance du latin,* comme le signe prochain *de la déchéance de l'Eglise!* où l'on disait déjà, ce qui s'est répété depuis, dans le même langage barbare, que pour *décatholiser la France* il fallait d'abord *la délatiniser*[3]*!*

[1] D'après nos annales, il y avait, au Collége, des élèves de presque tous les villages voisins de Tourcoing et d'un certain nombre de villes, tant de Belgique que de France.

[2] *Du Pape.* Introduction.

[3] *Projets d'éducation nationale, presentés à la Convention, etc.,* passim.

Des gens qui se faisaient un jeu de renverser et de profaner les couvents et les églises, de proscrire l'enseignement du catéchisme, et jusqu'à la liberté de la prière privée, ne pouvaient respecter des religieux ni souffrir pour instituteurs de la jeunesse des hommes capables de louer Dieu et de le faire louer par leurs élèves! Aussi les PP. Récollets furent bannis avec le latin qu'ils enseignaient dans leur Collége, avec la religion qu'ils professaient, qu'ils faisaient professer et aimer autour d'eux et à leur exemple!

Nous devons à l'honneur de nos ancêtres de ne point taire ici les protestations qu'ils firent éclater au nom des intérêts les plus sacrés, quand parut le décret de proscription qui supprimait le Couvent et le Collége de Tourcoing. Ces protestations sont d'ailleurs un dernier hommage rendu au dévouement et aux vertus des immortels bienfaiteurs de notre pays! A ce titre, leur place est marquée dans cette histoire : c'est une éclatante et solennelle confirmation du bien qu'ils ont fait, que nous avons rappelé et que nous rappellerons encore dans le cours de notre travail!

La seule arme légale dont l'usage fût alors possible, c'était le pétitionnement : on l'employa sur-le-champ. Nous aurions été heureux de reproduire ici le texte même de la requête adressée par une grande partie des habitants de Tourcoing à l'Assemblée nationale. Ce document n'a pu être retrouvé; à son défaut, nous avons au moins la satisfaction de mettre sous les yeux du lecteur la supplique qui l'accompagnait, au nom *du maire, des officiers municipaux et des notables de Tourcoing.*

« A MESSIEURS

MESSIEURS LES ADMINISTRATEURS COMPOSANT LE DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

» Les Maire, Officiers municipaux et Notables de Tourcoing ont l'honneur de vous représenter, Messieurs, qu'il vient de leur être adressé, par une grande partie des habitants de cette ville, la requête ci-jointe, dans laquelle ceux-ci demandent la conservation du Couvent des Récollets de leur bourg.

» Les suppliants, convaincus de la vérité des moyens qu'on emploie dans cette requête, s'empresseraient à remplir le vœu de ceux qui les présentent, si cela était en leur pouvoir; mais il ne leur appartient pas de s'élever contre la loi.

» Vous seuls, Messieurs, pouvez en suspendre l'exécution jusqu'à ce que l'Assemblée nationale, mieux informée, ait approfondi les justes raisons qui conduisent les habitants de Tourcoing à demander la conservation de leur Couvent de Récollets.

» C'est le premier objet de cette pétition qu'ils ont l'honneur de vous adresser.

» Il en est un second non moins important : c'est de vous supplier de porter vous-mêmes à l'Assemblée nationale leur vœu pour la conservation du Couvent dont il s'agit.

» Dans une paroisse aussi considérable que Tourcoing, les secours spirituels ne sauraient être trop multipliés; et il est sûr que les habitants de ce lieu en manqueront si leur Couvent de Récollets est supprimé.

» D'un autre côté, ces religieux tiennent un Collége; ainsi plus d'enseignement public, dès que les Récollets sont réunis à une autre maison.

» S'il y avait une réunion à faire, il semble que ce serait plutôt dans la maison de Tourcoing qu'elle devrait être faite, puisque cette maison peut contenir trente individus et plus.

» Sous ces considérations, les suppliants espèrent, Messieurs, qu'en statuant favorablement sur l'objet de la présente pétition, et en l'appuyant de vos bons offices auprès de l'Assemblée nationale, vous rendrez aux habitants de Tourcoing la tranquillité que la suppression d'un Couvent qui leur est utile paraît avoir troublée[1]. »

Personne ne s'étonnera, sans doute, de voir cette requête et cette supplique demeurer sans effet. Toutefois, après avoir déclaré *que ce qui se requiert ne peut être accordé*, le Directoire autorisa *provisoirement le conseil général de la commune de Tourcoing à y retenir trois ou quatre desdits cy-devant Récollets, pour les besoins spirituels et journaliers de ladite paroisse, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à la nomination des prêtres nécessaires pour le service de ladite paroisse*[2].

Ce provisoire ne devait pas être long; *les maisons destinées par la loi du 25 mai 1791, aux religieux du département du Nord, qui ont déclaré vouloir continuer la vie commune*[3], ne devaient

[1] Arch. comm. Communautés relig. 18 juin 1791.
[2] Ibid.
[3] Ibid.

pas rester longtemps inviolables. Ce ne fut là qu'une étape vers l'exil, la mort ou l'apostasie.

Quant au Collége de Tourcoing, il n'en est plus question. Il a disparu comme toutes les institutions de l'ancien régime.

En attendant le jour heureux où il sortira de ses ruines, il ne sera pas hors de propos, sans doute, de rappeler ici ce qu'étaient devenues, en France, à cette époque, l'instruction et l'éducation publiques. Il y aura peut-être quelque intérêt à voir ce que la Révolution donnait en échange de ce qu'elle avait ravi ; et puisque, en ce temps-là, comme on l'a fait souvent depuis, tout se détruisait et se transformait déjà au nom du progrès et de la civilisation, il sera curieux de constater, sur la foi d'irrécusables témoins, qu'après dix ans de révolution, il n'y avait *plus en France ni instruction ni éducation publique*[1].

Notre dessein n'est pas de reproduire ici les vaines tentatives, les systèmes monstrueux qui se succédaient coup sur coup, dans les hautes régions du pouvoir révolutionnaire, pour arriver à établir enfin un système quelconque d'éducation nationale. Ces beaux esprits, ces philosophes, ces savants, ces orateurs ne s'accordaient entre eux que pour détruire.

Ce qu'il importe avant tout de constater, c'est qu'on voulut proscrire à jamais *le latin*, et avec *le latin*, ce qui constitue la véritable éducation, ce qui fait l'homme, en un mot, *les humanités*.

On prétendait, pour rappeler le langage de ces grands génies, *ramener l'homme à la simplicité de*

[1] *Discours de Portalis au Corps législatif.* An x.

la nature[1]. Aussi *ne devait-il être enseigné dans les écoles aucune des connaissances ayant trait à une autre vie*[2].

L'enseignement devait se borner aux choses de la vie matérielle : le programme de cet enseignement, tout ridicule qu'il est, mérite d'être connu ; il ne manque pas d'un certain intérêt d'actualité ; il y a un programme pour les garçons ; il y en a un aussi pour les filles : on voulait évidemment, comme d'autres l'ont depuis tenté sous nos yeux, des garçons faire des *libres-penseurs*, et des filles des femmes sans foi et sans vertu.

Durant le cours de l'éducation nationale, le temps des enfants sera partagé entre l'étude, le travail des mains, et les exercices de la gymnastique.

Les garçons apprendront à lire, écrire, compter, et il leur sera donné les premières notions du mesurage et de l'arpentage.

Plus tard, il devait y être ajouté à peu près tout ce qu'on prétend leur enseigner aujourd'hui : *l'arithmétique, la physique et la chimie, la botanique, l'agriculture, l'hygiène, l'histoire naturelle, les éléments d'histoire politique.*

La mémoire n'était pas oubliée, ni la morale non plus : *La mémoire des garçons sera cultivée et développée; on leur fera apprendre par cœur quelques chants civiques et le récit des traits les plus frappants de l'histoire des peuples libres et de celle de la révolution française.*

[1] *Plan d'éducation* du député H. Bancal.
[2] Ibid.

Pour la morale, *ils recevront des notions sur la constitution de leur pays, de la morale universelle et de l'économie rurale et domestique.* Mais par dessus tout, on fera lire, apprendre et méditer *la déclaration des droits de l'homme et la constitution*, à quoi l'on peut ajouter avec fruit : *la découverte de la vérité et l'amour de la patrie* [1].

Tel est le programme de l'enseignement pour les garçons. Quant aux filles, le programme était plus limité, on ne songeait pas encore à les élever au niveau de leurs frères.

Les filles apprendront à lire, à écrire, à compter. Leur mémoire sera cultivée par l'étude des chants civiques et de quelques traités de l'histoire propres à développer les vertus de leur sexe. Elles recevront aussi des notions de morale et d'économie domestique et rurale.

Ajoutons que les filles comme les garçons devaient employer la principale partie de la journée au travail des mains : les filles, *à coudre, à tricoter, à blanchir;* les garçons, *à cultiver la terre, à travailler dans les manufactures, ou bien, conduits sur les grands chemins, à y ramasser et y répandre des matériaux et des cailloux* [2].

Les fruits de cette éducation nationale devaient être si funestes qu'il nous a paru nécessaire d'en montrer la provenance, comme à découvert, afin de mettre une fois plus en évidence la raison du vieil adage, *tel fruit, tel ar[illegible]*

de [illegible]re!

Après [illegible]x années de ce régime barbare, les enfants

[1] Extraits des divers pla[illegible]ns d'éducation nationale sous la Convention.

[2] Extraits des divers [illegible]s d'éducation, ut supra.

sans instruction et sans éducation d'aucune sorte, sans religion et sans moralité, n'avaient presque plus rien d'humain. Pour s'en convaincre, il suffirait d'ouvrir les procès-verbaux des conseils généraux de 1800. Les extraits que M. Rendu, conseiller et trésorier de l'Université, en a reproduits dans l'introduction qui précède son *Code universitaire*, sont comme autant d'arrêts qui condamnent le passé, et qui auraient dû servir à jamais de leçons pour l'avenir[1] !

Portalis, le célèbre jurisconsulte, le grand homme d'Etat, avait entendu ces témoins désintéressés ; il voulut les faire parler devant le Corps législatif, dans la séance du 13 germinal an X (1801). C'est là qu'avec autant d'autorité que d'éloquence il flétrissait les déplorables fruits de la soi-disant éducation nationale, et s'écriait avec douleur : « Il est temps que les théories se taisent devant les faits ! Les enfants ont été livrés à l'oisiveté, au vagabondage le plus alarmant ; ils sont sans idée de la Divinité, sans notions du juste et de l'injuste : de là, des mœurs farouches et barbares ; de là, un peuple féroce ! » Après ce tableau désolant, il ajoutait avec raison : « Si l'on compare ce qu'est l'instruction avec ce qu'elle devrait être, on ne peut s'empêcher de gémir sur le sort qui menace les générations présentes et futures[2]. »

Quelle avait été l'action de ces théories inhumaines sur les enfants de notre pays ? Jusqu'où avait pénétré, parmi nous, le poison de l'éducation nationale ? Qu'était devenu, pendant les dix années de la Terreur, l'ensei-

[1] *Code universit.* Introduct. p. x. 3e édit. Hachette. 1846.
[2] *Histoire de l'instruction publique.* H. Riancey. t. II. *Code universit.*, *ubi suprà.*

» élèves les cy-devant dimanche ou fête grégoirienne, » ils leurs répondent que leurs père et mère ne veulent pas les laisser instruires lesdits jours, en » voulant toujours suivres la religion de leur père ; » et, n'ayant trouvés entre les mains des élèves aucun » droit de l'homme, ni la constitution, et les livres » élémentaires conformément à laditte loi, art. 1er :

» En foi de quoi j'ai rédigé le présent procès-verbal » pour être envoyé où besoin sera.

» Fait audit Tourcoing les jour, mois et an que » dessus. »

Les choses ne se passaient pas toujours aussi paisiblement. L'ardeur de nos patriotes croissait sans doute avec leur impunité et avec la résistance des maîtres d'école. Aussi, dans les visites faites plus tard, les administrateurs se montrent plus exigeants : on requiert de l'instituteur récalcitrant la promesse d'obéir à la loi : — « Nous soussignés, administrateurs munici» paux de la commune de Tourcoing, » lit-on dans un autre procès-verbal en date du 13 pluviose an VII, « nous nous sommes transportés aux écoles publiques » et particulières, sistuées dans ladite commune de » Tourcoing ; où étant chez le citoyen Montaigne, ins» tituteur primaire, nous y avons trouvés les Droits » de l'homme et autres livres républicains ; nous lui » avons notifié par écrit de suivre ponctuellement le » vœu de la loi ; l'avons requis de faire vaquer son » école les décadis et jours de fêtes nationales, ainsi » que le quintidi ; a quoi il a promis y obéir. »

A en juger par ce qui est dit plus loin dans ce procès-verbal, la promesse de l'instituteur ne devait guère

s'exécuter, à moins qu'on ne le réduisît à fermer son école ou y mourir de faim. En effet, « ledit citoyen » instituteur, continue le rédacteur du procès-verbal, » nous fit l'observation que des pères et mères, pour » éluder l'esprit de ladite loi, envoyes leurs enfants » aux écoles publiques dans d'autres communes; et » même ils se plaint de ne recevoir aucun traitement. »

Les autres instituteurs, Ducoulombier et Destombes, également répréhensibles, se justifièrent en faisant les mêmes observations que l'instituteur Montaigne.

Un autre fut moins heureux que ses collègues. La patience des patriotes était à bout; il fallait faire un exemple :

C'était le 9 frimaire an VII; l'administrateur municipal, *duement choisi*, après avoir déroulé avec une solennité ridicule, selon l'usage, toute la série des lois qu'il devait faire exécuter, poursuit en ces termes son procès-verbal :

» En conséquence, me suit transporté au domicile » du sieur Charles-François d'Halluin, tenant écoles » particulières dans cette commune; où étant avons » trouvé ledit d'Halluin qui enseignait au moins cin- » quante élèves, et avait pour les faire instruire une » ordonnance de Son Altesse Royale, des instructions » chrétiennes, et autres livres tout-à-fait contre la » constitution républicaine. »

L'affaire était grave; aussi le châtiment sera prompt et exemplaire. « Au même instant, dit le rédacteur, » vu la désobéissance du dit d'Halluin envers la loi, » j'ai administrateur susdit, arrêté cette ordonnance » et livres ci-dessus, et fermé son école, en vertu de » ladite loi du 17 pluviose, art. III. »

C'était rigoureux ; mais ce n'était pas encore tout. Le coupable fut dénoncé. Une expédition du procès-verbal fut envoyée à l'administration centrale du département du Nord, *pour être ensuitte transmis au ministre.*

Tels étaient alors les procédés en usage : l'inquisition, la menace, la délation et la violence. Ces procédés sommaires de la force brutale, victorieuse à sa manière du droit étouffé, ont peut-être obtenu quelque succès ailleurs. Parmi nous, ils ne parvinrent jamais à mettre en faveur l'*éducation nationale,* ni à ruiner dans les cœurs l'attachement à la foi et à ses pratiques sacrées! Au contraire, le courage allait croissant avec les périls; le dévouement à l'égard des prêtres demeurés en secret dans le pays, fut plus d'une fois porté, on le sâit, jusqu'à l'héroïsme le plus achevé!

Par une sorte de communauté d'intérêts entre l'Eglise et sa langue sacrée, nos pères gardaient pour le latin un culte fervent, bien que profondément caché dans le secret du cœur! Aussi, quand les temps furent devenus moins difficiles, et les églises rendues à la piété des fidèles, par le premier Consul, on vit presque en même temps le collége de Tourcoing se relever de ses ruines, et le latin reprendre honneur parmi nous!

Comme le feu sacré des Juifs, honteusement éteint pendant leur captivité, s'était tout-à-coup rallumé à leur retour, sous l'action du soleil, ainsi parmi nous, le goût des humanités, après avoir été momentanément étouffé, allait avec la liberté, reprendre une vie nouvelle, une nouvelle fécondité.

CHAPITRE II

Le Collége, après la révolution française, jusqu'à l'administration de M. l'abbé Débruyère.

1802 — 1811

Le premier Consul rétablit le culte et l'instruction publique. — Aveux et inconséquences. — Suppression morale de l'enseignement libre. — Le Collége de Tourcoing rétabli sous le nom d'école secondaire. — L'ex-Gardien des Récollets nommé directeur de l'école. — D'autres religieux, anciens Carmes, anciens Bénédictins, lui viennent en aide et lui succèdent. — Absence de toute prospérité pendant cette période. — Raisons multiples de cette situation.

Quand le premier Consul se sentit maître en France, et qu'au 18 brumaire, il eut deviné, comme d'instinct, la mission dont la Providence semblait l'avoir investi, il osa former un dessein qu'il était seul capable d'exécuter : il résolut de relever la religion et l'éducation publique : la religion, en rendant au culte sa liberté; l'éducation, en donnant de nouveau les humanités pour base à l'enseignement de la jeunesse.

C'était aller au devant des vœux de tout ce qui restait encore d'hommes de bon sens dans notre patrie. *Toute la France,* disait Portalis, *appelle la religion au secours de la morale et de la société.* Le Concordat devait répondre à ce premier besoin [1], en rétablissant le culte public. *L'instruction*, ajoutait le

[1] *Rapport au Corps législatif.* 13 germinal, an x.

même conseiller d'Etat, *est nulle depuis dix ans*[1]. L''Université impériale allait pourvoir à ce nouveau besoin, en réorganisant l'enseignement public.

Malheureusement ces deux inspirations, si dignes du grand esprit de Bonaparte, si étroitement unies par la nature de leur objet et par l'identité de leur but, reçurent l'une et l'autre l'empreinte encore visible du génie despotique de Napoléon.

En ajoutant frauduleusement les *Articles organiques* au texte du Concordat, il fit d'une œuvre de paix et de réconciliation une menace longtemps redoutable pour la liberté de l'Eglise.

Quant à l'Université, bien que *dans sa nature elle contînt*, au jugement de M. Guizot, *le germe des plus heureux résultats*, *elle se convertit aussitôt*, de l'aveu du même historien, *en un instrument de despotisme, par la politique personnelle et insidieuse de Bonaparte*[2].

L'histoire de notre Collége va suffire pour confirmer la vérité de ce jugement.

Mais, avant d'entrer dans le récit des faits, recueillons un autre aveu, plus précieux encore que celui de M. Guizot, et d'une plus haute importance; cet aveu est de Napoléon lui-même, et selon nous, il ne manquera pas ici d'un certain à-propos.

Le frère de Bonaparte, Lucien, venait de présenter aux trois consuls un rapport sur la situation de l'enseignement. Il y reconnaissait avec franchise que *depuis la suppression des corps enseignants, l'instruction était à peu près nulle en France.*

[1] *Rapport au Corps législatif.* 13 germinal, an x.
[2] Guizot. *Leçons d'histoire.* 1816.

Rien pourtant n'avait été négligé pour conduire l'enseignement à de meilleurs résultats : *Jamais*, disait Chaptal dans son rapport sur ce même objet, *jamais plus de lumières n'avaient été appliquées à l'enseignement; les plus grands talents s'étaient consacrés aux pénibles fonctions du professorat;* et, malgré ces lumières et ce dévouement, *l'éducation publique était presque nulle partout : la génération qui venait de toucher à sa vingtième année était irrévocablement sacrifiée à l'ignorance*[1].

Napoléon était vivement frappé de ces déclarations : il comprenait qu'à un mal aussi profond il fallait opposer un remède prompt et énergique : ce remède, il l'entrevoyait d'abord dans les vœux des conseils-généraux, qui *en grand nombre réclamaient le rétablissement des congrégations enseignantes*[2]. Il l'entrevoyait mieux encore dans son propre génie : c'est du moins ce qui résulte clairement de l'aveu qu'il faisait à Fourcroy, l'un de ses confidents les plus intimes : « Nous avons beau faire, disait-il, ce qu'il y avait certainement de mieux, c'était que l'éducation de la jeunesse fût confiée aux congrégations religieuses[3].

Après un tel aveu, il fallait s'attendre à voir reparaître au plus tôt les corporations enseignantes, et l'instruction publique retourner aux mains pieuses et habiles qui en étaient dépossédées, au grand détriment de la jeunesse. Et pourtant il n'en fut rien. On verra plus loin, la raison de cette étrange contradiction[4]. Ce qui est plus étrange encore, c'est qu'à

[1] *Rapport et projet de loi sur l'instruction publique*, par Chaptal. An IX.
[2] *Code universit.* Introduction. Rendu.
[3] *Hist. de l'inst. publ.* H. de Riancey. t. II.
[4] Chap. III.

défaut des congrégations religieuses, Napoléon imagina la plus chimérique des utopies : « Il voulut, dit l'évêque d'Orléans, en créant l'Université instituer une congrégation civile ; il décréta le célibat et la vie commune, et toute cette grande hiérarchie administrative de l'enseignement qu'on a nommée l'Université [1].

De cette congrégation d'un nouveau genre, il ne devait rester debout que « la grande hiérarchie administrative. » Cette vaste organisation, en se développant de plus en plus, allait absorber toutes les institutions qui luttaient contre son monopole ou qui prétendaient vivre en dehors de son action.

Le Collége de Tourcoing n'allait pas échapper à la loi commune.

Il est vrai pourtant que nos anciens Récollets n'avaient pas attendu l'apparition de l'Université pour reprendre parmi nous leur œuvre de dévouement. Se confiant sans doute dans les sympathies connues ou dans le bon plaisir de la municipalité, ils avaient, dès l'année 1802, relevé leur Collége : les études, après treize ans d'interruption, y avaient repris leur cours ordinaire.

C'est du moins ce qui nous est attesté par le programme des prix distribués à la fin de cette première année scolaire 1802-1803 [2].

Mais sous cette apparence de liberté, qu'il se trahit déjà une situation différente de celle qui avait précédé la révolution ! Rentrés dans leur Collége, les Récollets n'y étaient plus chez eux : ils étaient aussi étrangers dans leur ancienne maison, que le seigneur de Tour-

[1] *De l'Education*. t. II. par Mgr Dupanloup.
[2] Le 7 fructidor an XI. (25 août 1803.)

coing dans ses domaines usurpés ou aliénés ! En outre, ce n'était plus en leur qualité de prêtres ou de religieux qu'ils enseignaient la jeunesse : ils n'étaient plus que des *citoyens* vulgaires : leur autorité, pour parler le langage du temps, était *sécularisée* comme leur personne. Aussi, ce n'était plus comme autrefois, *au nom de Dieu, sous les auspices de la sainte Vierge, de saint Bonaventure et de tous les saints*, qu'ils proclamaient, à la fin de l'année, les noms des vainqueurs classiques ; c'est *au nom du premier Consul, Napoléon Bonaparte ; sous les auspices du préfet du Nord, Dieudonné, et sous la présidence du maire de la ville, Lepoutre*, que s'accomplissait déjà ce premier acte public de la vie nouvelle rendue au Collége [1].

La *sécularisation* ne devait pas s'arrêter là. Bientôt *le Collége Saint-Bonaventure* va devenir *l'Ecole secondaire municipale de Tourcoing*. Quelques années plus tard, il recevra le titre de *Collége communal universitaire*.

C'est le 29 nivose an XII (21 janvier 1804) que la municipalité de Tourcoing *était autorisée à établir une Ecole secondaire dans le bâtiment du cy-devant Collége des Récollets*. Cet arrêté, *inséré au Bulletin des lois*, était signé par le premier Consul, et contresigné par Chaptal et Fourcroy, l'un *ministre de l'intérieur*, l'autre *chargé de la direction et de l'instruction publique* [2].

Cette première autorisation ne suffisait pas pour assurer l'existence et le mouvement au Collége rétabli ; il fallait en outre, même avant la création de l'Université

[1] Arch. du Collége. 1802-1803.
[2] Arch. du Collége. 1804.

impériale, que les maîtres, choisis jusque là et présentés par l'administration locale, fussent nommés par le ministre de l'intérieur.

Cette formalité indispensable eut lieu quelques mois après le rétablissement du Collége : le 19 germinal de la même année (le 11 avril 1804) le sous-préfet du troisième arrondissement du département du Nord annonçait au maire de Tourcoing la nomination du directeur et des professeurs de son école secondaire communale : « Je vous transmets, » lui écrivait-il, « citoyen maire, divers arrêtés du ministre de l'intérieur, portant nomination des citoyens Louis Masquelier, Benoît Cinglant, Herménégilde Bourgois, aux fonctions de directeur et professeur de l'école secondaire communale de Tourcoing[1]. »

Sous ces dénominations officielles et d'un civisme irréprochable, il ne faut pas s'y tromper, nous retrouvons trois anciens religieux, deux Récollets et un Carme, lui-même ancien élève du Collége de Tourcoing. Le directeur, *Louis Masquelier*, n'est autre que l'ex-Gardien du Couvent, qui, pendant douze ans, de 1778 à 1790, avait dirigé le Couvent et le Collége, sous le nom de *P. Fidèle*. *Benoît Cinglant*, c'est le *P. Basile*, *ci-devant Récollet*. Enfin, *Herménégilde Bourgois*, connu chez les Carmes sous le nom de *P. Gaspart*, originaire de Tourcoing, entré au Collége en 1769, s'y était distingué par ses succès, sans penser assurément qu'il serait chargé de le diriger un jour, après tant de vicissitudes[2].

Des Bénédictins ne tardèrent pas à prêter leur

[1] Arch. du Collége. 1804.
[2] Arch. du Collége. 1769.

concours aux Récollets et aux Carmes; et, après eux, ils prendront à leur tour, la direction du nouveau Collége. Ne dirait-on pas que la Providence préparait de loin les éléments divers qui devaient composer un jour l'esprit traditionnel de notre maison? qu'à l'admirable simplicité qui caractérise encore les enfants de Saint-François d'Assise, elle voulait ajouter ce qui distingue les disciples de Saint-Benoît et les religieux de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, c'est-à-dire le travail chrétien et la piété filiale envers la très-sainte Vierge?

Quoi qu'il en soit, la présence de ces religieux, après dix années de révolution, dut exercer une action salutaire sur la jeunesse de notre pays. Témoins eux-mêmes et admirateurs de la foi de nos pères, ils en déposèrent les traditions sacrées dans le cœur des enfants, comme le seul fondement de toute éducation solide.

Leur retour au milieu de nous n'était pas seulement profitable aux enfants du Collége : leur action s'étendait sur la ville entière. Heureux sans doute de prêter leur concours au clergé paroissial, ils grossissaient le « nombre déjà grand de ces prêtres et de ces religieux, qui avaient mieux aimé, dit un pieux et savant annaliste, s'exposer à tous les périls que de manquer à leur conscience[1]. »

Mais si la foi de notre pays, grâce à tant de secours providentiellement réunis à Tourcoing, put facilement se maintenir à cette époque, et se développer à mesure que l'ordre public se raffermissait, il n'en fut pas tout à fait de même de notre Collége : rien ne laissait d'abord entrevoir les destinées heureuses que

[1] R. P. Pruvost. *Notices biographiques*, p. 190.

lui réservait l'avenir; au contraire, tout semblait concourir à entraver l'essor des premiers essais, à rendre le succès difficile, ou plutôt, à le rendre impossible.

Le premier directeur du nouveau Collége, *Louis Masquelier*, l'ex-Gardien de l'ancien couvent des Récollets, était à peine installé dans ses fonctions nouvelles, qu'il disparaissait enlevé par la mort : il n'avait porté son titre officiel que durant quelques mois [1].

Son successeur, *Herménégilde Bourgois*, autrefois P. Gaspart, de l'ordre des Carmes, ne resta que six ans à la tête de l'établissement; il mourait en octobre 1810, à peine âgé de 50 ans [2].

Quelques-uns de leurs collaborateurs, déjà prêtres, comme M. Augustin Desurmont, originaire de Tourcoing, ou destinés au sacerdoce, comme M. Edouard-Joseph Libert, de Linselles, ne firent que passer au Collége : le premier s'était retiré, dès 1808, pour entrer dans le ministère paroissial [3]; le second profita de la réouverture du séminaire diocésain pour y poursuivre la carrière qu'il devait illustrer par son talent, par ses dignités ecclésiastiques et plus encore par ses vertus sacerdotales [4].

Un troisième, qui leur succéda en 1808, et qui ne resta que deux ans à Tourcoing, a pourtant laissé de son court passage un long souvenir : c'était un ancien Bénédictin, connu en religion sous le nom de

[1] Arch. du Collége. — Nommé le 19 germinal an XII (11 avril 1804), il était remplacé le 27 messidor (17 juillet 1804).

[2] Arch. du Collége.

[3] Il mourut curé de Neuville-en-Ferrain, en 1835.

[4] Successivement professeur de théologie et curé de diverses paroisses du diocèse, il devint premier grand vicaire du cardinal-archevêque de Rouen (Mgr de Croy), archidiacre d'Yvetot et chanoine de la métropole de Rouen. — Voir son épitaphe à Linselles.

Dom Maur Capelle : homme d'un grand savoir, d'un beau talent pour la parole, d'un caractère aimable et bien fait, mais surtout prêtre respectable par sa dignité et son esprit de foi, il se sentait attiré vers Tourcoing, disait-il à M. le maire qui l'y avait appelé, « par l'assurance de rencontrer dans notre commune des jeunes gens dont les parents ont de la religion; ce qui lui donnait lieu de croire qu'il ne se repentirait pas d'y être allé [1]. »

Et cependant, malgré les liens d'amitié fraternelle qui l'unissaient au P. Basile, son collègue, malgré les sympathies qu'il avait rencontrées au sein des familles les plus considérées du pays, malgré l'espoir fondé qu'il pourrait, mieux que personne, assurer le succès de l'établissement nouveau, il quittait Tourcoing, après deux années d'exercice : il n'avait pas su résister aux instances que lui avaient faites les administrations de quelques villes, où la renommée de son ordre antique et sa réputation personnelle jouissaient toujours d'un certain éclat : c'est ainsi qu'il passa successivement de Tourcoing au collége de Valenciennes et à celui du Câteau, siége de son ancien couvent; partout il répandit, avec ses manières exquises et sa parole distinguée, le parfum de ses exemples et de ses aimables vertus [2].

Le départ de M. Capelle laissait le Collége à la charge d'un seul homme, de M. *Benoit Cinglant,* plus connu sous son ancien nom de P. Basile.

Le nouveau directeur paraissait capable de porter avec honneur l'héritage qui lui était échu; tel était

[1] Arch. du Collége. 1808.
[2] Arch. du Collége.

du moins le sentiment du recteur de Douai, M. Taranget. « Il me semble, écrivait-il à M. Delahaye, alors maire de Tourcoing, que M. Cinglant pourrait remplacer très-avantageusement, dans les fonctions de principal, M. Bourgois que vous venez de perdre : il a rempli l'*interim* avec distinction et avec zèle : en remplaçant, ajoutait-il, M. Capelle, et en chargeant M. Binet de la partie mathématique [1], vous auriez un collége qui pourrait répondre à sa destination et à la confiance de la commune [2]. »

Tel n'était pas l'avis du P. Basile : soit que son *interim* lui eût fait penser qu'il ne serait pas homme à porter jusqu'au bout le fardeau dont il était chargé ; soit que, par goût personnel, il préférât des fonctions plus modestes et moins onéreuses pour sa responsabilité, il déclina au plus tôt l'honneur qu'on lui avait provisoirement imposé : sans trop se soucier de la chétive existence du petit Collége, il voulut rester jusqu'à la fin de sa carrière professorale dans les classes élémentaires de grammaire.

Au reste, il faut reconnaître que l'esprit de turbulence et d'indiscipline régnait alors plus que jamais dans la plupart des élèves, et que, sous l'action incessante de cet esprit, la position d'un directeur offrait peu d'agrément.

Quand les archives du Collége ne fourniraient pas sur ce sujet trop de révélations accusatrices, il suffirait, pour se convaincre d'un tel état de choses, de consulter les souvenirs conservés parmi nous, par

[1] M. Binet tenait une école primaire et donnait des leçons de sciences aux élèves du Collége.

[2] Arch. du Collége. 3 novembre 1810, 31 décembre.

les rares survivants de ces temps éloignés, ou par des traditions transmises de père en fils dans la plupart des familles de Tourcoing.

Il ne faudrait pas d'ailleurs s'en étonner ni s'en scandaliser outre mesure : le pays sortait à peine de l'anarchie sociale dans laquelle il avait passé plus de dix ans ; les enfants, même à Tourcoing, se ressentaient, à n'en pas douter, de cette longue absence de discipline morale et religieuse ; le frein leur avait manqué, moins qu'à d'autres peut-être, mais beaucoup trop pour leur âge ; et le frein manquant, la soumission et le respect à l'égard de l'autorité n'avaient pu se maintenir au même degré qu'autrefois.

Ajoutons, pour être juste et complet, que les directeurs et professeurs, nés dans d'autres temps, habitués à d'autres mœurs, trop peu préparés pour leurs fonctions nouvelles, manquaient de la condition première de toute autorité : ils n'avaient pas foi en leur pouvoir sur les enfants : la sécularisation les avait, pour ainsi-dire, jetés sur un terrain inconnu ; ils ne s'y trouvaient ni à l'aise ni en sécurité. Aussi leur autorité n'était guère acceptée, et la direction manquait de fermeté et de nerf. Sans expérience du régime nouveau qu'ils étaient forcés de subir, ils ne savaient pas toujours apprécier les choses avec justesse ; et quand le moment d'agir était venu, la décision manquait ainsi que la vigueur.

C'est du moins ce qui paraît ressortir de l'étude des documents que nous avons sous les yeux. Le P. Basile, pendant son *interim*, voyait le triste état de la discipline, et se plaignait au recteur d'une situation qui ne pouvait aboutir qu'à des désastres ; mais

il n'agissait pas. Le recteur, en lui reprochant cette inaction, lui disait avec son bon sens pratique : « Il est préférable de n'avoir que dix élèves que d'en avoir vingt-cinq dont la paresse et la désobeissance sont d'un dangereux exemple.

D'accord avec ce principe, il ajoutait : « Il faut, alors que toutes les voies de la douceur et de la persuasion ont été inutilement employées, il faut renvoyer. »

C'était en effet le seul remède efficace. L'indulgence proverbiale des bons Pères ne pouvait se décider à ces mesures de rigueur. C'était un tort : « Si un exemple de cette nature, disait avec raison le recteur, eût été pratiqué dans le Collége de Tourcoing, il eût sans doute produit un bon effet. » On ne gagnait rien à différer toujours. « Il faudra bien en venir un jour à cette extrémité. Si elle n'a pas d'abord une heureuse influence, répétée elle débarrassera le Collége de tous les mauvais élèves, et il ne vous restera plus que les bons. » Cette réflexion, pour être naïve, n'en était pas moins juste, et elle amenait à propos cette conclusion pratique : « Alors rien n'empêchera plus le progrès des études[1]. »

D'autres obstacles cependant entravaient encore la prospérité du Collége et menaçaient même son existence.

Les élèves, malgré leur petit nombre (ils n'étaient que 43)[2], avaient été distribués, en raison de leur force ou plutôt de leur faiblesse, en six classes distinctes, deux pour chaque maître. Ces deux classes se faisaient simultanément ; le maître y trouvait un allégement à

[1] Arch. du Collége. 21 août 1810.
[2] Arch. du Collége. 1807-1808. Ils en vinrent à n'être plus que quinze. De 1803 à 1833, le nombre varie de quinze à soixante-dix.

sa tâche, et l'élève n'y perdait pas grand'chose. C'était pourtant une infraction aux arrêtés qui régissaient alors les écoles secondaires[1].

Cette infraction faillit devenir fatale au Collége. Le général de division, préfet du Nord, entre les mains duquel tous les pouvoirs étaient provisoirement concentrés, n'eut pas plus tôt connaissance de cette irrégularité, qu'il adressa au maire de Tourcoing une lettre menaçante, qu'on dirait écrite avec la pointe de son épée. Après avoir constaté la violation des réglements, « Vous ordonnerez, disait-il, aux professeurs de faire séparément chacune de leurs deux classes. Dans les cinq jours de la réception de la présente, ajoutait-il, vous me donnerez l'assurance que ces dispositions sont remplies[2]. »

Des procédés aussi violents ne pouvaient produire qu'un résultat doublement mauvais : décourager le dévouement des maîtres, amener chez les élèves le dégoût des études, puisque, aux termes de la lettre du général-préfet, « ils devaient, ou descendre d'une classe » afin de ne faire qu'une seule classe de deux, ou bien, « s'ils refusaient, quitter l'école[3]. »

D'autres exigences, moins raisonnables encore, devaient être plus fatales à la prospérité de la nouvelle administration. L'arrêté du 19 vendémiaire an XII[4] ne réglait pas seulement tout ce qui concerne les fonctions des professeurs, les heures de classe, d'étude, de récréation, etc., il veillait encore sur le choix des au-

[1] Arrêté du 19 vendém. an XII.
[2] Arch. du Collége. 2 janvier 1807.
[3] Ibid.
[4] 14 décembre 1803.

teurs à mettre entre les mains des élèves ; le général-préfet y apportait un soin jaloux.

Les Pères, en relevant leur vieux Collége, avaient repris leurs vieux auteurs classiques ; néanmoins, à côté des anciens rudiments et des grammaires d'un autre âge, ils avaient ménagé, à en juger par le programme qui nous a été conservé, une place assez large pour les nouvelles méthodes. Cette place ne parut pas suffisante au général-préfet : « Il paraît, écrivait-il au maire de Tourcoing, qu'à l'égard des livres classiques, les professeurs s'écartent étrangement de la série des ouvrages placés à la suite du règlement et obligatoires comme lui[1]. » Un ouvrage surtout paraissait éveiller la susceptibilité du général : c'était *Alvarès*, auteur de plusieurs ouvrages élémentaires fort répandus dans les écoles avant le règne exclusif de Lhomond. Par malheur, le copiste maladroit qui avait dressé le tableau des ouvrages suivis au Collége, avait écrit *Alvarus* pour *Alvarès*. Ce faible déguisement avait suffi pour dérouter l'érudition peu sûre du général-préfet. « Qu'est-ce que c'est, s'écrie-t-il, qu'un Alvarus, dont on enseigne la prosodie, la syntaxe et la grammaire ? » Les Pères auraient pu répondre avec succès ; mais ce qui suivait dans la lettre du général dut leur en ôter l'envie : « Veuillez déclarer aux professeurs, disait-il au maire en terminant, que lorsque je visiterai l'école ou la ferai visiter par un délégué, je suspendrai sur-le-champ de ses fonctions celui d'entre eux qui ferait usage de livres autres que ceux prescrits par la commission des études[2]. »

[1] Arch. du Collége. Ibid.
[2] Arch. du Collége. 2 janv. 1807.

Que pouvait-on espérer de ces rigueurs, de ce langage de soldat, de ces menaces suspendues comme un glaive sur la tête des violateurs du plus petit règlement ? On obtint tout le contraire de ce qu'on voulait. C'est en vain que, « par l'espoir de voir le directeur et les professeurs redoubler de zèle et d'ardeur pour le succès de l'école, » le général-préfet « leur allouait » à compter de 1807, une augmentation annuelle « de 100 francs pour chacun d'eux, » et par là « élevait le traitement du directeur à 600 fr. » et celui de chacun de ses professeurs à 500 fr. » par an. C'est en vain que pour voir augmenter enfin le nombre des « élèves de l'école secondaire, » il ordonnait « que l'instruction y fût gratuite; » ni l'école ne prospérait, ni les élèves ne s'y multipliaient davantage. Le zèle des maîtres, que l'argent ne parvenait pas à exciter, s'y fût éteint sans doute, si le zèle religieux ou sacerdotal pouvait s'éteindre tout à fait, quand il s'agit de faire du bien à la jeunesse !

Au reste, à ces obstacles, qui surgissaient, pour ainsi dire, de la nature des choses et des conditions mêmes dans lesquelles le Collége avait repris son existence, il faut en ajouter d'autres encore; pour être d'un ordre inférieur, il faut pourtant en tenir compte, si l'on veut expliquer complètement l'insuccès des premières années de l'établissement.

Le Collége ne parvint que très-difficilement à se fixer d'une manière durable ; il fut transporté successivement d'une extrémité à l'autre de la ville : encore faut-il remarquer que dans les divers abris qui lui furent provisoirement concédés, il ne put jamais offrir à ses rares habitants l'avantage de s'y mouvoir à l'aise, ni même celui de s'y tenir en sécurité.

Sans parler de l'ancien couvent des Récollets, où les nouveaux maîtres avaient d'abord essayé de lui faire prendre racine, comme sur son terrain naturel[1], le Collége avait été transféré d'abord à la maison presbytérale de Saint-Christophe, en face de l'église de ce nom. Un arrêté daté de Saint-Cloud, le 27 floréal an XII (18 mai 1804), et signé Bonaparte, « autorisait la commune de Tourcoing à y transférer son école secondaire, à la charge de fournir un autre logement au curé de Saint-Christophe ou de lui donner les indemnités nécessaires[2]. »

Ce nouvel asile ne convenait pas mieux au Collége que le précédent : il suffisait à peine pour y loger les *huit pensionnaires*; et y contenir les *trente-cinq externes* dont se composait l'établissement; encore leur vie n'y était pas assurée! « Les bâtiments, au témoignage de l'inspecteur, y étaient dans un état de délabrement tel qu'ils menaçaient ruine : » aussi le recteur s'en alarmait-il à bon droit; il y découvrait même, à tort selon nous, la cause principale de l'insuccès de l'établissement. « Le mauvais état des bâtiments, écrivait-il au maire de Tourcoing, « est la principale cause du peu d'accroissement qu'a pris cet établissement. Il peut, il est vrai, ajoutait-il, n'avoir pas encore rendu de très-grands services; mais son utilité est bien démontrée; et on le demanderait avec instance sans doute, s'il n'existait point. » Le recteur avait raison : « la ville de Tourcoing, disait-il, est assez populeuse pour ne pouvoir point se passer d'un Collége; elle a eu l'avantage d'en obtenir un : qu'elle fasse donc en sorte

[1] Voir plus haut.
[2] Arch. du Collége. 1804.

de le conserver, en assurant tous ses besoins[1]. »

Malgré ces conseils si sages, malgré les doléances incessantes des divers directeurs de l'établissement, malgré les sympathies avouées de l'administration municipale, le Collége ne put se dégager de la situation précaire qui lui était faite.

Plus tard même, quand après avoir été transféré du presbytère de Saint-Christophe dans un des quartiers séparés du monastère de N.-D. des Anges, et de là, dans une misérable maison de la rue des Orphelins, il se fixera sur la propriété mixte des hospices et de la ville pour une période de plus de 30 ans; alors même sa prospérité sera longtemps arrêtée et souvent compromise par l'exiguité des locaux, par le pitoyable état des bâtiments, par la difficulté d'obtenir à temps et dans la mesure qui eût convenu, les appropriations, les agrandissements et les réparations les plus urgentes.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que pendant la première période de son rétablissement, notre maison n'ait pu atteindre les proportions qu'elle devait prendre un jour! Au moins faut-il savoir gré à ceux qui ont relevé de ses ruines ce précieux héritage du passé, de n'avoir point désespéré de l'avenir! A défaut de titres plus brillants, ils ont eu le mérite d'avoir mis la main à l'œuvre, sans différer d'un jour; ils ont tenu l'établissement ouvert pour des temps meilleurs: à une époque où tout avait sombré, le bon sens même avec le sens chrétien, ils ont compris que pour donner à l'éducation de la jeunesse un fondement solide, il ne fallait pas se laisser éblouir par le mirage d'un avenir trompeur; au contraire, qu'il fallait retourner en arrière, et dans les débris des an-

[1] Arch. 14 sept. et 20 nov. 1810.

ciennes corporations religieuses enseignantes, chercher un homme qui répondît à la confiance du pays et fît enfin la fortune de notre Collége. Cet homme, ils espéraient l'avoir découvert dans la personne d'un ancien Bénédictin, Dom Ferdinand, plus connu parmi nous sous le nom de M. Débruyère.

CHAPITRE III

Le Collége sous l'administration de M. l'abbé Débruyère.

1811 — 1823

Ce qu'était M. Débruyère avant d'être nommé principal du Collége de Tourcoing. — Avec M. Débruyère commence la vie régulière du Collége communal universitaire. — Etat précaire de l'établissement durant toute son administration. — Sollicitude que le Collége inspire au chef de l'Académie. — Application de certaines mesures jugées propres à relever le crédit du Collége. — Nullité des résultats. — Raisons diverses de cet insuccès. — Situation de plus en plus précaire du Collége à la mort de M. Débruyère. — M. Pruvost, principal par *interim*, maintient et sauve l'établissement, qu'il remet aux mains de M. l'abbé Flajolet.

M. Débruyére n'arrivait pas à Tourcoing comme un étranger et un inconnu; son nom et sa réputation l'y avaient précédé. Son ancien confrère dans l'ordre de Saint-Benoit, M. Capelle, qui venait de quitter l'établissement, avait loué la culture littéraire et le savoir de son ami: par là, il avait préparé le choix du nouveau principal.

M. Débruyère habitait alors près de Valenciennes, au château du Roisin, dans la famille des Louvencourt, où il exerçait les fonctions de précepteur. C'est là que M. Delahaye lui écrivit en lui offrant la direction du Collége de notre ville. L'offre parut lui sourire, comme

on le voit dans la réponse qu'il adressa à M. le maire, de sa résidence du Roisin :

« Du château du Roisin, 6 décembre 1810.

» Monsieur,

» Je vous trouve bien indulgent en ma faveur, d'avoir, pour ainsi dire, tout à coup, conçu une si bonne opinion de moi; je tâcherai d'y répondre et d'imiter le mieux que je pourrai mon cher confrère D. Maur Capelle.

» Permettez-moi cependant, Monsieur, de vous observer que je n'aime pas de quitter M. de Louvencourt avant la fin de ma seconde année (époque précise 15 janvier 1811). Je ne lui ai encore rien manifesté là-dessus.

» J'espère qu'ayant tout pesé dans votre sagesse, vous voudrez bien me mander si ce procédé vous plaît.

» Je suis avec un profond respect,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» D. F. Débruyère[1]. »

Aussitôt cette lettre reçue, M. le maire fit part à M. Taranget, recteur de l'Académie de Douai, du succès de sa démarche; le recteur, deux jours après, communiquait au maire les propositions qu'il adressait à Son Excellence pour la réorganisation du personnel du Collége. Il n'est pas inutile de reproduire ici les termes de cette communication. Outre la lumière qu'elle répand sur la situation de l'établissement, elle révèle dans le

[1] Arch. du Collége. 1810.

premier administrateur de l'Académie, et dans le premier magistrat de notre cité, des sentiments qui les honorent trop pour n'être pas publiés.

« Douai, 12 décembre 1810.

» UNIVERSITÉ IMPÉRIALE.

» LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE DOUAI, A MONSIEUR LE MAIRE DE TOURCOING.

» Monsieur le Maire,

» Aussitôt votre lettre reçue, j'ai cédé à l'impatience que m'a fait éprouver le désir de remettre à flots la nacelle du Collége de Tourcoing, et de lui rendre, s'il est possible, tout ce qu'il a perdu.

» La manière avantageuse dont vous me parlez de M. Débruyère, la certitude que vous me donnez qu'il acceptera cette place que vous lui destinez, m'ont décidé à le proposer sur-le-champ à Son Excellence. »

M. le Recteur ajoute « que, dans son calcul, M. Débruyère serait principal et régent de troisième et de quatrième, remplaçant, dans cette dernière partie, M. Capelle; que M. Cinglant conserverait sa place, et que M. Binet continuerait ses leçons d'arithmétique, dans lesquelles on assurait qu'il est très-versé. »

Ce document intéressant se termine comme il suit :

« Voilà, Monsieur le maire, quel a été mon plan. Ce plan part aujourd'hui pour Paris. Je me plais à vous le communiquer, dans l'espérance qu'il vous sera agréable. Je dois cet empressement au zèle que vous témoignez à votre Collége, et je suis trop heureux, Monsieur, en

m'occupant de ses intérêts, d'avoir à seconder vos intentions et vos vues [1]. »

M. Débruyère, il faut en convenir, inaugurait son administration sous les meilleurs auspices. Tout favorisait son début. Dès le 6 janvier 1811, le Recteur annonçait le succès de ses démarches à Paris, et adressait à M. Cinglant (P. Basile), toujours principal par *interim*, *trois arrêtés qui fixent*, disait-il, *l'organisation du Collége de Tourcoing* [2].

Le nouveau principal devait être installé par le Bureau d'administration; et, à son tour, il devait installer ses deux collaborateurs, M. Cinglant et M. Binet.

Le Collége, un moment menacé de sombrer, se remettait à flot, poussé par des vents propices et dirigé par un nouveau pilote.

Pendant cette traversée, qui doit durer de 1811 à 1823, rien dans l'organisation intérieure ni dans la marche du Collége ne nous paraît digne de fixer l'attention : le personnel des maîtres nouvellement installés ne subit aucune modification jusqu'en 1821, date à laquelle disparaît le P. Basile.

Quant aux élèves, nombre, discipline, esprit, travail, tout reste à peu près dans les mêmes conditions que par le passé : à part quelques rares années, entre 1815 et 1821, où le nombre des élèves monte jusqu'à soixante et soixante-dix, le chiffre ordinaire, à la fin comme au début de l'administration de M. Débruyère, flotte entre quinze et quarante : encore faut-il faire observer que le Collége n'a point manqué de pensionnat.

La nouvelle direction n'avait donc pas été plus heu-

[1] Arch. du Collége. 1810. [2] Ibid. 6 janvier 1811.

reuse que les précédentes ; les espérances qu'elle avait fait concevoir ne s'étaient pas réalisées; la prospérité du Collége ne s'était pas accomplie. A quoi faut-il attribuer la cause de ce nouvel insuccès? quels obstacles ont-ils entravé l'essor d'un établissement que tout semblait favoriser?

Rendons hommage aux administrations diverses dont l'action devait plus ou moins décider de la fortune du Collége pendant cette période : aucune d'entre elles ne faillit à sa mission.

L'administration municipale paraissait comprendre autant que jamais le prix de l'établissement qu'elle possédait : aussi son concours lui fut-il constamment assuré.

L'autorité académique montra encore plus de sympathie que l'administration locale. M. le recteur Taranget a laissé des témoignages irrécusables du vif intérêt qu'il portait à la prospérité du Collége, et de l'estime personnelle qu'il professait pour le nouveau principal. C'est grâce à ce sentiment, sans doute, que seul, de tous les directeurs du Collége, avant et après lui, M. Débruyère obtint, sans l'avoir sollicitée, la décoration honorifique du *lis d'or* [1], preuve éclatante de la confiance qu'il avait inspirée au chef de l'Académie.

Quant à l'administration supérieure, elle veillait sur notre petit Collége, comme sur les grands lycées de l'Empire, avec une sollicitude active, intéressée et jalouse, que rien ne pouvait suspendre ni satisfaire.

Mais, comme le succès ne répondait pas aux désirs, on voulut, pour le décider, faire jouir la maison de M. Débruyère des faveurs promulguées par le décret célèbre de novembre 1811.

[1] Le 6 avril 1814.

Depuis plus d'un an déjà ces faveurs avaient cours dans les autres établissements de l'Université : M. le Recteur espérait que le Collége en tirerait les plus heureux résultats. Selon lui une ère de prospérité allait enfin s'ouvrir infailliblement.

« Jusqu'aujourd'hui, disait-il à M. le principal, vous n'avez été, pour ainsi dire, que le témoin de l'exécution des mesures prescrites aux établissements particuliers. Je peux vous annoncer que désormais vous allez entrer personnellement dans la partie active de ces mesures, et que vous êtes appelé à une part de cette exécution, qui vous touche de si près. »

Il ajoutait : « Les mesures prises par ce décret sont des mesures protectrices de vos intérêts ; la marche du temps amènera nécessairement la prospérité, ce résultat si désirable pour lequel je vous ai exprimé des vœux bien sincères et des dispositions irrévocables [1]. »

Il faut rendre justice à M. le Recteur : ses sentiments à l'égard du Collége n'ont jamais varié : il a toujours voulu la prospérité de l'établissement : aussi se félicitait-il des moyens nouveaux et, selon lui, infaillibles que le décret impérial mettait à la disposition de M. Débruyère.

Quels étaient ces moyens d'un succès assuré?

« Voici, continuait-il, quelles sont ces dispositions nouvelles :

» Tout élève, de quelque âge qu'il soit, qui sera destiné à entrer comme pensionnaire ou demi-pensionnaire chez un instituteur placé dans la résidence d'un lycée ou d'un collége, devra préalablement se munir d'un certificat du proviseur du lycée ou du principal

[1] Arch. du Collége. 1er mars 1813.

du collége. Ce certificat contiendra les noms, prénoms, le lieu et la date précise de sa naissance, et l'adresse des parents ou des correspondants.

» Si l'élève est au-dessus de l'âge de neuf ans, le certificat devra contenir, en outre, la déclaration que le nombre d'élèves que peut contenir le lycée ou le collége est au complet. »

Ce passage n'a pas besoin de commentaire. Les instituteurs n'auront plus que des élèves au-dessous de neuf ans, à moins que les lycées et les colléges ne regorgent.

Ce qui suit n'est pas moins digne d'attention :

« Lorsqu'un élève quittera un instituteur pour rentrer chez un autre instituteur, les mêmes formalités devront être remplies, pour qu'il puisse être admis chez ce dernier.

» Si l'élève quitte son instituteur pour rester chez ses parents ou passer dans une autre commune, son certificat d'admission sera remis entre les mains du proviseur ou du principal.

» Lorsqu'un élève entré chez un instituteur à un âge au-dessous de neuf ans aura neuf ans accomplis, il ne pourra continuer de rester chez cet instituteur sans se munir de la déclaration prescrite par l'article 19 : à cet effet, il représentera son certificat d'admission au proviseur ou au principal qui le lui aura délivré. »

« Telles sont, disait en terminant M. le Recteur, les nouvelles mesures que Son Excellence a cru devoir opposer aux spéculations de l'intérêt personnel ou à toute autre considération particulière ; ces nouvelles dispositions démontrent l'irrévocable volonté de préparer aux établissements publics tout l'éclat qu'ils

peuvent acquérir, et qu'ils acquerront infailliblement, toutes les fois que les fonctionnaires qui les composent voudront seconder de leur zèle et de leur talent des intentions aussi bienveillantes [1]. »

Les belles espérances du bon Recteur ne se réalisèrent point; cet insuccès l'étonnait et l'affligeait sincèrement sans pourtant ébranler sa confiance.

« Je vois toujours avec regret, écrivait-il en 1819, l'état de faiblesse de votre Collége ; il faut espérer, ajoutait-il, que votre petit troupeau s'agrandira, et que vos cours devenant un peu plus nombreux, les élèves auront un peu plus d'émulation, et les maîtres plus de satisfaction [2]. »

Hélas! la faiblesse du Collége était alors incurable : aussi M. Débruyère qui en était persuadé se laissait aller au découragement. Le Recteur, au contraire, se flattait toujours de l'espérance d'un succès à venir : « Sans doute, écrivait-il six mois plus tard, il est affligeant pour vous de n'avoir, depuis si longtemps, qu'un si petit nombre d'élèves. Vous avez besoin de courage et de constance pour triompher des obstacles qui nuisent à vos succès. Espérez, et le peu que vous gagnerez chaque année sera pour vous une conquête d'autant plus glorieuse que vous ne la devrez qu'à votre zèle et à vos lumières [3]. »

Malgré ces encouragements et ces éloges, le succès fit toujours défaut : les obstacles dont parlait M. le Recteur devaient, jusqu'à la fin de l'administration de M. Débruyère, entraver la prospérité de son établissement.

[1] Arch. du Collége 1er mars 1818.
[2] Ibid. 27 mai 1819.
[3] Ibid. 1er septembre 1819.

Il est vrai pourtant que, parmi ces obstacles, il s'en rencontrait qu'il eût été facile de supprimer dès le début : tel était, entre autres, le pitoyable état des bâtiments affectés au Collége. Mais, sous la nouvelle direction comme sous les précédentes, il ne fut jamais possible de songer à y établir un pensionnat de quelque importance. Le local offrait à peine les conditions d'un bon externat.

Quant aux obstacles qui naissaient de la direction même et de la personne de M. Débruyère, il était aussi difficile de les surmonter qu'il nous est aisé de les signaler. Tout en rendant hommage à ses talents, il faut bien reconnaître qu'il n'avait ni les qualités de l'administrateur ni celles de l'instituteur de la jeunesse : sans nier qu'il possédât une certaine aptitude pour l'enseignement, qu'il parlât avec élégance et facilité la langue de Virgile et de Cicéron, ceux qui l'ont connu le jugeaient inférieur au poste difficile et délicat qu'il occupait à Tourcoing.

D'une humeur inégale et bizarre jusqu'à la bouffonnerie, il se laissait parfois aller à des emportements qui lui faisaient oublier sa dignité : il n'en revenait que pour distribuer à tort et à travers des châtiments exagérés et ridicules. Par là se perdaient aux yeux des élèves le respect et l'autorité du maître.

Au reste, rien dans son extérieur ne lui assurait le prestige dont il aurait eu besoin : quoiqu'il fût prêtre et ancien religieux, il continuait à porter l'habit laïque, ne comprenant pas qu'il eût été plus sage d'effacer aux yeux de ses élèves les souvenirs fâcheux de la révolution.

Ces travers, il faut bien l'avouer, faisaient tort à

ses bonnes qualités et nuisaient à l'empire qu'il aurait dû exercer autour de lui. A tout prendre, grâce à son heureuse nature, à son goût littéraire, à son savoir, il eût été peut-être un professeur assez distingué; mais, à la tête d'une maison d'éducation, il ne pouvait être qu'un homme médiocre ou moins encore.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si, après douze ans d'administration, il n'avait pu donner à son établissement aucun genre de prospérité.

Au reste, il ne serait peut-être pas téméraire de croire qu'à cette époque rien ne pouvait mieux servir les intérêts du Collége et du pays que la médiocrité même de M. Débruyère.

Dans les circonstances où il vint prendre en main la direction de l'établissement, c'est-à-dire en 1810, à l'époque où l'Université impériale, récemment créée, faisait tout plier devant son monopole, un homme capable, placé à la tête de notre Collége, ne pouvait atteindre au succès qu'à l'une ou l'autre de ces deux conditions : ou bien, fidèle à sa conscience et d'accord avec l'esprit religieux de notre pays, il aurait fait prévaloir les vrais principes de toute éducation chrétienne; ou bien, dévoué à l'Empire et à l'Université impériale, il aurait accueilli et patronné, avec *toutes les mesures protectrices de ses intérêts*, l'esprit dangereux qui s'y trouvait contenu à un si haut degré. Dans l'une ou l'autre alternative, le zèle n'eût abouti, selon nous, qu'a la ruine absolue de l'établissement.

Faire avant tout de l'éducation chrétienne, c'était, sans aucun doute, s'assurer tout le succès possible au milieu d'une population qui avait gardé l'esprit de foi dans toute sa vigueur.

Mais aussi c'était heurter de front les vues et les desseins avoués d'un pouvoir jaloux et puissant; c'était engager une lutte inévitable dont l'issue ne pouvait être un instant douteuse.

L'éducation de ce temps-là devait avoir uniquement pour but, au témoignage du Recteur de Douai, « depuis l'école la plus modeste des campagnes, jusqu'à la plus haute école de théologie, d'inspirer aux élèves un dévouement sans bornes à la personne du souverain, à la dynastie et à la monarchie impériale[1].

Quant à la religion, son nom, il est vrai, était maintenu dans les programmes : des aumôniers étaient chargés de l'enseigner dans les lycées et colléges de l'Empire; mais il en restait bien peu dans la pratique : c'était le temps « où l'on ne pouvait, écrivait le Grand-Maître de l'Université, faire tout le bien qu'on désirait qu'avec une prudente réserve; où les meilleurs motifs pouvaient être suspects[2]; où l'instruction religieuse, ajoutait le Recteur, était frappée d'un déplorable *interim*; où le système d'éducation étant celui de la contrainte, on ne pouvait être impunément religieux[3].

Ce langage est suffisamment clair. L'éducation chrétienne n'était pas possible alors : Napoléon, tout en lui rendant hommage, la repoussait comme un obstacle à ses desseins. « Il n'avait, disait-il à ses conseillers intimes, institué l'Université que pour enlever l'éducation aux prêtres[4]. » — Il lui fallait, écrivait M. Guizot, « acquérir des créatures, et former un grand nombre

[1] Arch. du Collége. *Circulaire du recteur.* 29 avril 1812.
[2] Fontanes. *Circulaire du* 30 *juin* 1814.
[3] *Circul. du recteur.* 28 avril et 15 juillet 1814. — 30 septembre 1815.
[4] *Mémoire pour servir à l'histoire de l'instruction publique en France depuis* 1789. H. de Riancey.

d'hommes disposés à devenir les esclaves de ses idées et les instruments de ses projets[1]. »

Quiconque se fût opposé à la volonté de ce maître absolu, eût encouru sur-le-champ une répression éclatante. Les violences qu'il exerça à l'égard de l'auguste captif de Fontainebleau, à l'égard des cardinaux et des évêques, au célèbre concile de Paris, donnent la mesure de ce qu'il aurait fait d'un pauvre prêtre assez osé pour le contredire, pour faire de ses élèves, non pas, comme il le voulait exclusivement, *de bons soldats pour ses armées*, mais des chrétiens fidèles et dévoués à leurs devoirs. Un tel acte d'audace eût attiré la foudre impériale sur le coupable et sur son établissement.

Mais, d'un autre côté, que serait-il arrivé si, peu soucieux de sa conscience et ne consultant que ses intérêts, le chef de notre Collége eût embrassé avec zèle les projets de l'Empereur et patronné l'esprit de ses institutions ?

D'accord avec « le principe qui devait, selon le Recteur, diriger tous les maîtres, c'est pour le service du Prince et de l'Etat, qu'il aurait formé les élèves confiés à ses soins[2]. » Il aurait, avec le *Catéchisme de l'Empire* et tant d'autres ouvrages composés dans les mêmes vues, répandu dans la maison les doctrines erronées qui s'y trouvaient contenues, sur la religion, sur l'Eglise et sur ses rapports avec l'Etat.

Non content de ces théories, il n'aurait rien négligé sans doute pour donner à son établissement un rapide et véritable succès. Son Collége serait devenu, à l'instar des lycées, comme une petite école militaire : orga-

[1] *Essai sur l'hist. et l'état actuel de l'instruct. publiq. en France.*
[2] Arch. du Collége. 29 avril 1812.

nisés par compagnies, les élèves auraient eu des grades comme dans l'armée et des croix d'honneur pour récompense [1]. Ici comme ailleurs, « on aurait, pour parler avec Châteaubriand, appris le latin en uniforme, au son du tambour, et promis la gloire à l'écolier comme un prix de rhétorique [2]. »

Mais cette éducation militaire et si peu chrétienne aurait sans doute produit parmi nous ce qu'elle produisait ailleurs. « En retirant aux générations qui s'élevaient alors, la religion, base éternelle et sainte sur laquelle l'édifice social est établi, on ruinait, de l'aveu du Recteur, l'ordre social, le repos des empires et la prospérité des familles [3]; » on faisait pénétrer dans l'intérieur du Collége « cet esprit de désordre et d'anarchie » qui est le fruit naturel de toute éducation antireligieuse. « Nos enfants, comme ceux dont parlait Châteaubriand, y seraient devenus de petits publicistes, parlant nation et patrie, dédaignant leurs maîtres, méprisant leurs parents, regardant la religion comme un préjugé, les prêtres comme des imbéciles [4]. »

Un tel résultat, loin de faire parmi nous la fortune du Collége, en eût accéléré la ruine : le nombre des élèves, déjà fort chétif, se fût amoindri à l'excès, et, malgré les faveurs, ou plutôt à cause des faveurs mêmes dont il eut été l'objet, l'établissement aurait été frappé d'un discrédit dont rien ne l'eût relevé dans l'opinion du pays.

Ces considérations nous autorisent à penser que l'administration de M. Debruyère, loin d'avoir compromis, a plutôt sauvegardé les intérêts du Collége et

[1] Archives du Collége. 1812. *Passim.*
[2] Œuvres de Châteaubriand. *Conservateur.* Juillet 1819.
[3] Arch. du Collége. 15 juillet 1814, 30 septembre 1815.
[4] Châteaubriand. *Ut sup.*

de notre cité. Grâce à sa médiocrité, sa maison continuait à rester ouverte, et, par là, notre pays ne fut pas privé d'un établissement qui devait lui rendre, dans un avenir prochain, des services plus signalés encore que dans le passé.

Il faut pourtant regretter que M. Débruyère n'ait pas su tirer profit des changements avantageux qui se produisirent dans les huit dernières années de son administration. Tout cependant l'y invitait, tout l'aurait puissamment secondé au-dessus comme autour de lui.

L'Empire avait subi sa première éclipse; Napoléon était à l'île d'Elbe, et la famille antique des Bourbons était rentrée en France.

« Je ne sais quel charme, écrivait alors M. le Recteur à M. le principal, se répand sur les lignes que je vais tracer : il m'est permis de vous déclarer qu'un nouvel ordre de choses assure aux vocations diverses leur noble indépendance, et à tous les genres de talent l'émulation qui les nourrit[1]. »

Il ajoutait : « L'Université de France va commencer ce retour heureux à un système d'éducation plus juste, parce qu'il n'est plus celui de la contrainte ; elle s'empresse d'accorder des changements vivement réclamés depuis longtemps. En publiant l'indépendance des vocations, elle veut que les colléges deviennent des écoles où désormais toutes les vocations puissent s'interroger sans influence étrangère ; elle efface enfin ces institutions exclusivement militaires qui appauvrissent tous les rangs de la société[1]. »

Outre ce premier changement d'une portée déjà si

[1] Arch. du Collége. 28 avril 1814.

[1] Arch. du Collége. Ibid.

grande pour l'éducation de la jeunesse, le Grand Maître de l'Université en signalait un second d'une importance plus décisive encore.

« Aujourd'hui, écrivait Fontanes aux membres du corps enseignant dont il était le chef, rien ne s'oppose à l'exercice public de vos devoirs : le trône de saint Louis est relevé, sa religion doit régner plus que jamais dans toutes les écoles de la France[1].

Le Recteur ne démentait pas le langage du Grand Maître : au contraire il enchérissait encore sur une déclaration déjà si propre à exciter le zèle.

« Un ange de paix descendu parmi nous, écrivait-il à M. Debruyère, vient faire cesser un état de contrainte ; des sentiments trop longtemps comprimés peuvent maintenant se manifester, et déclarer que la religion est la pierre ferme de l'édifice social[2]. »

Malgré ces répudiations d'un passé si justement condamné, M. Débruyère ne sut pas trouver le moyen de relever dignement son Collége : ni les encouragements de l'infatigable Recteur, ni les apparences d'un succès momentané, salué *comme le gage de ceux que l'on avait droit de se promettre pour l'avenir*[3]; rien ne fut capable de remédier à une incapacité que l'on pouvait croire désespérée. Aussi, quand, en 1823, M. Débruyère disparaissait au milieu des derniers encouragements du Recteur, il laissait son Collége à peu près dans le même état de faiblesse où il l'avait pris en 1811.

La situation était pire encore. Ce long insuccès pesait sur l'établissement comme une condamnation.

[1] Arch. du Collége. 30 juin 1814.
[2] Ibid. 15 juillet 1814.
[3] Arch. du Collége. 24 août 1821.

Aussi jamais l'existence du Collége ne fut plus menacée.

Sans la volonté énergique, sans le zèle intelligent d'un homme encore bien jeune alors, M. Pruvost, à peine établi à Tourcoing en qualité de successeur du P. Basile, c'en était fait, pour toujours peut-être, du Collége de Tourcoing.

Le conseil municipal hésitait sur le parti qu'il devait prendre. La plupart des conseillers inclinaient vers la suppression d'un Collége inutile et coûteux. M. Pruvost parvint à ramener les esprits à des sentiments plus favorables. Il prit lui-même une résolution qui fit autant d'honneur à son courage qu'à son bon sens. Le Recteur lui offrit l'*interim* de la direction du Collége. Il l'accepta : par cet acte de courage, il sauvait l'avenir de l'établissement. Mais en même temps, convaincu que la religion était absolument nécessaire au succès de l'éducation dans notre pays, il eut le rare bon sens de ne pas songer à convertir son *interim* en une prise de possession définitive : il gardait la direction jusqu'au jour où il pourrait la déposer entre des mains sacerdotales.

Dieu lui accorda promptement la récompense qui lui était due : il lui fit rencontrer dans un prêtre originaire de l'Artois comme lui, dans M. l'abbé Flajolet, l'homme destiné à révéler enfin ce que pouvait devenir un jour le Collége de Tourcoing.



Lith. Boldoduc frères à Lille

LOUIS CONSTANTIN FLAJOLET,

Prêtre, Ancien principal du Collège de Tourcoing

Décédé à Mouscron le 13 Septembre 1838.

de la ville, sur la foi de l'un de ses amis, M. l'abbé Dètrez, le célèbre aumônier de Loos. Ce dernier était

fort estimé à Tourcoing, pour les lumières et le zèle dont il avait fait preuve, en qualité de *membre de la commission chargée d'organiser et de stimuler l'instruction primaire dans les environs de Tourcoing*[1]. Aussi l'administration municipale lui avait-elle offert spontanément la direction du Collége. Ses goûts ne lui permirent pas d'accepter cet honneur. Mais s'il refusait pour lui-même, il croyait rendre service en désignant, pour remplir cet important emploi, M. l'abbé Flajolet, l'un de ses amis, préparé comme à dessein pour ce nouveau genre d'apostolat.

En effet, M. Flajolet était un prêtre instruit, également épris d'un véritable amour pour les sciences et pour les lettres; admirateur curieux et passionné des œuvres de la nature, il n'était heureux dans son cabinet d'études, qu'en se voyant entouré de livres, d'animaux empaillés, de collections d'insectes, de plantes et de minéraux. Ces objets n'étaient point muets pour lui; ils parlaient un langage qu'il se faisait un bonheur de redire surtout aux petits enfants dont il aimait à faire sa société. Dans les merveilles de la création, il leur faisait connaître, admirer et aimer l'Auteur et le Dispensateur de tout bien!

Le futur principal du Collége de Tourcoing offrait d'ailleurs des titres qui justifiaient le choix dont il avait était l'objet. Reçu *maître-ès-arts* en 1788[2] et *bachelier* dit *biblique*, il se présentait avec des grades qui équivalaient à peu près aux diplômes modernes de *bachelier-ès-lettres* et de *bachelier en théologie*.

[1] *Notice biograp. du P. Pruvost* et *Biographie de M. l'abbé Flajolet*, par M. Capelle.

[2] Arch. du Collége. 12 mars.

En outre, pour avoir exercé tour à tour les fonctions de surveillant et de professeur, il avait fait un apprentissage utile au directeur futur d'une maison d'éducation. Après avoir été, comme on disait alors, *maître de quartier*, en 1790, au collége de Valenciennes, il s'était chargé à Douai, au *séminaire des Evêques*, autrement dit *le Brûlé*, d'une conférence de philosophie et de théologie, jusqu'à la clôture des séminaires en 1791[1].

Comme si la Providence avait voulu mettre la dernière main à sa vocation, elle avait permis que les loisirs de l'émigration ne lui fussent pas inutiles : il acheva de s'instruire, et d'y développer ses aptitudes naturelles, par la rencontre du célèbre abbé de Feller, dont il partageait, à Maëstricht, l'exil, l'intimité et les savants travaux[2].

Chassé de cet asile par l'approche de l'armée républicaine, il se réfugia dans le pays de Liége; et là, comme ailleurs, il eut le bonheur de travailler pour l'avenir qui lui était destiné, en dirigeant pendant quinze mois une éducation particulière[3].

Nous ne suivrons pas plus loin le principal choisi pour notre Collége; nous ne dirons rien de la vie errante qu'il dût mener en se retirant jusqu'à Frékenhorst, cinq lieues au-dessus de Münster; ni du zèle qu'il déploya dans les différentes paroisses dont il fut successivement chargé, depuis sa rentrée en France, en juin 1801, jusqu'à son arrivée à Tourcoing en novembre 1823[4]. Qu'il nous suffise, pour achever de

[1] Arch. du Collége. Dossier de M. Flajolet.
[2] P. Pruvost et M. Capelle.
[3] Arch. du Collége. Dossier de M. Flajolet.
[4] Ibid.

le faire connaître, d'ajouter à ce qui précède, que pendant quatre ans et demi, de 1807 à 1812[1], il avait été appelé par son évêque à remplir les fonctions de directeur et de professeur de logique au séminaire épiscopal d'Arras : ainsi se préparait-il, sous la main de Dieu, à son avenir lointain et encore inconnu ; ainsi se rendait-il, en passant successivement par tous les genres d'emploi, d'autant plus apte à tout diriger un jour qu'il avait tout expérimenté par lui-même !

L'administration de Tourcoing ne parvint pourtant pas sans peine à obtenir le consentement du curé de Calonne. « Attaché de cœur à son troupeau chéri, » dit l'un de ses biographes, « il ne put d'abord consentir à s'en séparer. Cependant, sur de nouvelles instances, plus vives et plus pressantes, le saint pasteur, qui était accoutumé à n'agir que dans une totale dépendance de la volonté de Dieu, éleva son esprit au Seigneur et lui demanda sa grâce et sa lumière pour connaître et pour suivre ce qui lui serait le plus agréable[2]. »

Enfin le bon curé se décida : il accepta la charge proposée, et le 11 novembre 1823 il était nommé principal du Collége de Tourcoing par Son Excellence Mgr Denis Frayssinous, évêque d'Hermopolis, premier aumônier du roi, pair de France, grand maître de l'Université[3].

Le Recteur de l'Académie s'empressa de transmettre cette heureuse nomination aux administrateurs du Collége, et il le fit en des termes que nous voulons reproduire : ce document historique est comme le premier présage d'un avenir meilleur.

[1] Arch. du Collége. Octobre 1807, 10 février 1812.
[2] P. Pruvost. *Notices biograph.*
[3] Arch. du Collége. 1823.

« J'ai l'honneur de vous adresser, écrivait ce haut fonctionnaire, l'acte de nomination que Son Excellence le Grand Maître vient d'accorder à M. l'abbé Flajolet pour les fonctions de principal au Collége de Tourcoing. »

« Vous avez sans doute, ajoutait-il, les moyens de faire parvenir cette nomination à ce nouveau titulaire; je vous invite à vouloir bien l'en informer dans le plus court délai. »

Puis, avec la délicatesse de sentiments dont sa correspondance porte partout l'empreinte, « Je suis impatient, disait-il, de voir à la tête de votre Collége un homme qui est de votre choix, parce que j'ai la certitude qu'après avoir mérité votre confiance il a tous les moyens personnels de la justifier [1]. »

Le Collége avait enfin rencontré le chef qu'il lui fallait!

Des hommes qui ont eu le bonheur de connaître à fond M. l'abbé Flajolet, d'avoir été du nombre de ses amis ou de ses enfants, ont obéi depuis longtemps à une heureuse idée; ils ont retracé, dans des pages inspirées par les plus nobles et les plus tendres sentiments, la vie privée et sacerdotale, la vie si laborieuse et si édifiante de l'ancien principal du Collége de Tourcoing. Nous renvoyons à ces ouvrages ceux qui veulent admirer avec nous le saint prêtre, le professeur éminent, le principal dévoué à ses élèves, disons mieux, le tendre père, tout entier au bonheur de ses enfants [2].

Quant à nous, qui l'avons assez connu pour le reconnaître dans les pages touchantes qu'il a inspirées,

[1] Arch. du Collége. 14 novembre 1823.
[2] *Notices biograph. du P. Pruvost, de M. l'abbé Capelle et de M. l'abbé Salembié.*

pour s'entourer d'hommes capables de servir ses desseins : il maintint à leur poste les deux professeurs laïques qu'il avait rencontrés au Collége : M. Pruvost, dont il se fit un ami pour toujours, et M. Binet, *agréable au pays*, comme disait M. le Recteur, *pour ses connaissances en mathématiques*[1]. C'était une conduite aussi sage que loyale. En sauvegardant les intérêts de deux hommes qui avaient bien mérité du Collége, il se les attachait : son cœur avait besoin de cette satisfaction; mais en retour, il se donnait la faculté d'user plus à son aise de toute sa liberté dans la direction intérieure de son établissement.

Sa pensée était d'appeler au plus tôt autour de lui des collaborateurs ecclésiastiques; il voulait les initier à son œuvre et partager avec eux un fardeau qu'il jugeait trop lourd pour un seul homme. C'est en effet ce qu'il ne tarda pas à réaliser.

Dès le mois de janvier 1824, quelques mois après son installation, M. Flajolet voyait déjà son établissement prendre assez d'extension pour rendre nécessaire l'augmentation du personnel enseignant. Il avait naturellement tourné les yeux vers Cambrai, et sollicité le concours de son nouvel Evêque, Mgr Belmas. La première tentative paraissait heureuse. On peut du moins en juger ainsi par les quelques mots que le Recteur lui adressait à cette occasion : « Je répondrai incessamment, disait-il, à l'excellente nouvelle que M. Flajolet me donne de son voyage de Cambrai[2]. »

Mais ces premières lueurs d'un succès entrevu devaient se dissiper bientôt. Le diocèse, par le malheur des temps,

[1] Arch. du Collége. 12 décembre 1812.
[2] 13 janvier 1824.

n'avait pas assez de prêtres pour suffire au ministère paroissial; aussi ne parut-il pas possible à l'administration diocésaine de seconder autrement que par des vœux les désirs si légitimes de M. Flajolet.

Cependant le nouvel établissement grandissait de jour en jour. Cinq mois à peine après l'installation du nouveau principal, le nombre des élèves dépassait déjà tout ce qu'on avait vu jusque-là à Tourcoing : c'était un beau succès! Le Recteur, en le constatant avec bonheur, en présageait encore un plus beau pour l'avenir : « J'aperçois déjà l'heureuse influence de la confiance que vous avez inspirée, écrivait-il le 24 avril 1824. Le nombre de vos élèves qui, je crois, n'a jamais été aussi considérable, le résultat satisfaisant de vos examens, voilà les premiers fruits d'une sage administration. J'y trouverais ample sujet à des félicitations qui ne vaudraient pas pour vous le contentement intérieur dont vous devez jouir; j'aime mieux vous faire part de mes espérances; vous les justifierez; et le suffrage de tous vos concitoyens, la reconnaissance des parents et des élèves, voilà, Monsieur, des jouissances réelles que vous vous préparez pour l'avenir [1]. »

En attendant ces jouissances lointaines de l'avenir, le nouveau principal sentait le fardeau du présent s'appesantir de plus en plus : c'était le temps des sacrifices : son cœur vaillant s'élevait à la hauteur de son devoir. Mais ses forces n'allaient-elles pas trahir son courage? Le Recteur s'en souciait et s'en alarmait vivement : toutefois les reproches qu'il lui adressait à ce sujet étaient plus aimables que les plus douces félicitations : « Vous faites, non la guerre, mais la paix et le bien à vos

[1] Arch. du Collége. 24 avril 1824.

l'accompagnent, la recommandation qui l'accueille, les espérances qu'il vous donne, ses moyens personnels de les remplir, tout annonce une pierre digne d'entrer dans l'édifice dont la construction vous occupe. Je veux y contribuer de tout mon pouvoir [1]. »

Il y avait bien encore quelques difficultés administratives à lever : M. l'abbé Stalin n'était pas bachelier. Alors déjà le titre était la condition nécessaire à la nomination officielle. Cette difficulté n'arrêta pas longtemps la bienveillance éclairée du recteur ; il comprenait si bien l'importance de seconder le principal de Tourcoing en l'entourant de collaborateurs ecclésiastiques ! Aussi proposa-t-il lui-même le moyen de tout concilier : « Aussitôt que M. Stalin aura reçu, à la commission des lettres, le certificat d'aptitude, qui toujours appelle le diplôme de bachelier, le même jour il recevra sa nomination de régent de troisième et de seconde au Collége de Tourcoing [2]. »

Quant à M. l'abbé Gruson, sa situation était plus nette. « Je termine aujourd'hui, écrivait encore le recteur, l'affaire de M. Gruson par l'envoi de son diplôme de bachelier ès-lettres. « Le voilà, ajoutait-il avec autant de finesse que de bon sens pratique, le voilà revêtu de toutes ses armures ; qu'il combatte vaillamment ! Qu'il aime surtout les enfants ! c'est le grand secret du succès auprès d'eux ! C'est aussi celui de bien aimer ses devoirs, qu'on ne remplit bien que quand on les aime [3] ! »

Admirable langage, digne d'être médité de tous et

[1] Arch. 19 mars 1825.
[2] Arch. 19 mars 1825.
[3] Ibid.

facilement entendu du bon M. Flajolet ! Aimer les enfants, c'était sa vie ! Vrai disciple de celui qui a dit *Laissez venir à moi les petits enfants*, il avait, pour ainsi dire, le culte des enfants ; il éprouvait pour eux une tendresse presque maternelle ; aussi avait-il besoin de vivre au milieu d'eux ! La nuit même il ne pouvait s'en séparer tout à fait ; aussi, quand il vit prospérer son pensionnat, « il avait quelquefois, écrit l'un de ses biographes, deux ou trois lits dans sa chambre ; de cette manière, il était plus près de ses enfants pour leur prodiguer ses soins, et former leur jeune cœur à l'amour de Dieu et de la vertu[1]. »

Cet amour de l'enfance ne fut pas étranger sans doute à l'empressement qu'il mit à développer le pensionnat du Collége de Tourcoing ; mais M. Flajolet obéissait à d'autres motifs : il était convaincu que par là seulement il pourrait assurer le succès de sa maison, et qu'une telle institution répondait à l'un des plus légitimes besoins de notre temps.

Il n'ignorait pas sans doute que les pensionnats avaient été rares autrefois et que le moyen-âge ne les avait guère connus. L'éducation, dans ces temps-là, se faisait mieux et autrement que de nos jours : c'est dans la famille que l'enfant était d'abord élevé ; quand il quittait la maison paternelle pour achever dans quelque université la première éducation reçue au foyer domestique, il suivait les cours donnés publiquement, en compagnie de ses condisciples, sans être astreint au régime de la vie commune.

Les colléges jouissaient à peu près des mêmes libertés que les universités. La plupart de ceux que les

[1] *Biographie de M. l'abbé Capelle.*

Jésuites avaient ouverts avant la Révolution n'étaient que de simples externats. Les ordres religieux qui, avant ou après eux, travaillaient à l'œuvre de l'éducation, avaient constamment tenu la même conduite : aussi, à Tourcoing, nos Récollets n'avaient que des élèves externes.

M. Flajolet connaissait l'histoire du passé, et il était loin de blâmer la sagesse des anciens. Mais il savait aussi que tout avait changé depuis lors : les conditions de l'éducation publique et privée n'étaient plus les mêmes qu'autrefois; aussi, à côté des externats, souvent même à leur place, on voyait s'élever partout de nombreux pensionnats.

Un fait aussi général et aussi important révélait la présence d'un besoin invincible : M. Flajolet voyait, comme tous les esprits éclairés, une preuve évidente de la transformation que les mœurs avaient subie au sein des familles et de la société; il y constatait avec douleur les tristes fruits que la Réforme du XVIe siècle, et après elle, la Révolution française de 1789, avaient enfin produits pour le malheur des générations futures. Il croyait que désormais l'éducation dans la famille était impossible pour la plupart des enfants; que pour tous, ou à peu près, elle serait devenue insuffisante ; enfin que les pensionnats avaient pour mission de remplacer ou de suppléer la famille.

Mgr Dupanloup a parfaitement constaté cette insuffisance ou cette impossibilité des familles. Les conditions qu'il faudrait réunir pour assurer la bonne éducation sont désormais si difficiles à rencontrer dans les familles même chrétiennes ! Aussi faudra-t-il, bon gré mal gré, confier les enfants à des mains plus libres, plus fermes,

et souvent moins dangereuses : « Il faut en effet, selon l'éminent prélat, que l'intérieur de la famille soit pour tout le temps de l'éducation un asile inviolable où l'enfant puisse grandir et s'élever dans la science et dans la vertu, sous l'heureuse influence des soins et des exemples paternels et maternels ! Il faut une famille qui se consacre entièrement à la vie intérieure et qui, ne donnant rien au monde et au plaisir, donne tout son temps, tous ses soins au travail sérieux, à l'étude et à l'éducation de ses enfants ! »

« La nature des hommes et des choses, se demande le savant Evêque, l'état de la société et des mœurs permettent-ils qu'il en soit souvent ainsi [1] ? »

Nous répondrons avec lui sans hésiter : « Non, une maison troublée, bon gré mal gré, par toutes les émotions du dehors, par le tumulte des passions et des affaires qui vient se joindre au tumulte des plaisirs, par tous ces bruits étourdissants dont les meilleurs esprits sont agités, non ; une telle maison (et quelle est celle qui s'y soustrait complètement ?) ne pourra jamais être le sanctuaire des études et de l'éducation [2] ! »

A défaut de la famille devenue impuissante, à défaut de la société plus impuissante encore, il a fallu pour ainsi dire créer, pour l'éducation de la jeunesse, une sorte de famille de convention, une société à part, où l'intelligence, le cœur, le caractère, en un mot, l'éducation pût trouver l'aliment dont elle a besoin.

C'est pour répondre à ce besoin des temps nouveaux, pour se plier aux conditions imposées à la société transformée, que M. Flajolet entreprit de faire plus lar-

[1] *De l'Education*, t. II, p. 640.
[2] Ibid.

gement à Tourcoing ce que tant d'autres avaient déjà tenté ou ne tarderaient pas à tenter ailleurs.

Le succès, en répondant à ses efforts, vint aussitôt justifier son entreprise; le recteur qui le lui avait prédit, se hâtait de l'encourager : « Je vous félicite, lui écrivait-il, du succès de votre petit pensionnat[1] ! » En effet, deux mois après l'ouverture, il avait déjà pris des accroissements considérables; l'année suivante, la rentrée se faisait avec quarante élèves pensionnaires, chiffre qui ne tarda pas à s'élever jusqu'à soixante et au-delà ! C'était tout ce qu'il était possible de loger dans le local exigu de l'ancien Collége; et pourtant, tel qu'il était alors, il avait été approprié et agrandi, sur la demande de M. Flajolet, par les soins de l'administration municipale, en vue de répondre à une prospérité de plus en plus croissante !

Après avoir constaté, comme nous l'avons fait, le succès de la nouvelle direction imprimée au Collége, il nous serait bien agréable de nous y arrêter un moment, pour le contempler à loisir; nous voudrions surtout pénétrer, en compagnie du zélé principal, dans l'intérieur de la maison qu'il dirige avec tant de mérite et d'affection paternelle, pour y admirer de plus près la belle œuvre à laquelle il a voué sa vie; il y aurait plaisir et profit sans doute, à suivre les pas d'un tel maître, à recueillir ses sages leçons, à lui dérober quelques-uns des secrets de sa longue expérience ! Plus que jamais alors, il nous serait donné de comprendre pourquoi, pendant sa vie, il exerçait sur ses élèves un si puissant ascendant, pourquoi aussi, après sa mort, il demeure parmi nous entouré d'une vénération que le

[1] Arch. du Collége. 12 janvier 1824.

temps semble augmenter à mesure que sa mémoire s'éloigne dans les souvenirs !

Mais, pour retracer cette partie intime de la vie et de l'œuvre de M. Flajolet, il nous faudrait ce qui nous manquera toujours : il nous faudrait avoir eu le bonheur de vivre avec lui. D'autres, qui ont eu cette faveur, ont heureusement accompli la noble tâche imposée par la reconnaissance. Le monument élevé par les mains de la piété filiale est toujours debout et sous nos yeux; c'est là qu'il faut aller, si l'on veut, après avoir admiré avec nous l'administrateur intelligent et dévoué, admirer encore les talents et les vertus de l'excellent maître[1].

Pour nous, en nous éloignant à regret de ces pages émues, nous sommes heureux, avant de parcourir les dernières années de son administration, de pouvoir rendre hommage à l'esprit éminemment chrétien qu'il inspirait à son Collége, de confirmer par des témoignages aussi touchants qu'irrécusables, la piété vive, la foi profonde et le zèle ardent dont il était animé et dont il savait animer ses élèves.

A défaut d'autres preuves, les actes dont nos archives ont pieusement gardé le dépôt suffiraient pour affirmer que M. Flajolet avait recueilli plus largement que ses prédécesseurs les traditions chrétiennes du Collége des Récollets; que cet esprit de foi fut le secret de sa prospérité, comme il est la raison du long souvenir qu'il a laissé parmi nous.

Le premier de ces actes fut la bénédiction d'une chapelle en l'honneur de saint Joseph, dans l'intérieur de l'établisesment. La dévotion à ce puissant pro-

tecteur de la jeunesse tenait l'un des premiers rangs dans le cœur du pieux principal. Aussi n'avait-il rien négligé pour donner à la cérémonie la pompe et l'éclat dont elle était digne à ses yeux. Le procès-verbal qu'il a rédigé de sa main montre que son dessein avait été bien accueilli. Mgr l'évêque de Cambrai avait délégué, pour cette benédiction, le grand doyen de la deuxième section de l'arrondissement de Lille, M. Philippe-Ernest-Marie-Joseph Roussel, docteur de Sorbonne, curé de la ville de Roubaix; le clergé de Tourcoing et les autorités civiles, M. le maire et MM. les membres du bureau d'administration du Collége, assistaient à la cérémonie, et, avec M. Flajolet, ils en signèrent le procès-verbal dans les premiers jours de janvier de l'année 1825 [1].

Une manifestation religieuse accomplie dans ces conditions ne révèle pas seulement la piété du prêtre qui l'a provoquée; elle produit surtout sur l'esprit des jeunes gens un mouvement marqué vers le bien. La piété, comme toutes les vertus, vit et se développe par l'exercice. M. Flajolet n'ignorait pas cette loi, et il savait en faire à-propos le meilleur usage.

C'est ainsi qu'à la dévotion envers saint Joseph il avait eu soin d'unir dans son Collége, comme elle l'était dans son cœur, la dévotion envers la très-sainte Vierge. Aussi la même année qui avait vu mettre en honneur le culte de saint Joseph, fut témoin d'une manifestation analogue à l'égard de Marie. Un second procès-verbal, écrit comme le premier, de la main de M. Flajolet, nous a transmis

[1] Arch. du Collége. 1825.

le pieux récit que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, dans sa naïve simplicité.

« La même année de la bénédiction de la chapelle Saint-Joseph, le 2 juillet, jour de la Visitation de la sainte Vierge, sa statue en plâtre, sous le titre de Notre-Dame Auxiliatrice, après avoir été bénite à la chapelle par délégation de M. le doyen de Saint-Christophe, par nous, principal, a été portée processionnellement dans la niche qui lui était destinée dans la grande classe du *Museum*, par les élèves externes et pensionnaires, munis de leurs bannières blanches, au chant des litanies de la sainte Vierge et des cantiques. En foi de quoi, j'ai dressé, pour en perpétuer le souvenir, le présent acte que nous avons signé avec MM. les professeurs[1]. »

Si la piété de M. Flajolet envers la sainte Vierge s'était bornée à la bénédiction d'une statue de plâtre dressée dans le *Museum*, il faudrait avouer que le culte de Marie au Collége de Tourcoing semblait alors céder le pas au culte de saint Joseph.

Mais il n'en était pas ainsi : pour n'avoir pas une chapelle érigée solennellement en son honneur, ni son image faite d'une matière de grand prix, la sainte Vierge ne manquait pas d'occuper au Collége le rang qui lui est dû dans les cœurs de tous ses enfants. C'est ce qui ressort avec évidence d'un troisième document conservé dans nos archives : document d'autant plus précieux qu'il constate un fait assez rare alors et trop peu encouragé : il s'agit du *mois de Marie*, déjà établi au Collége de Tourcoing en 1826, et des circonstances dans lesquelles se fit

[1] *Ont signé :* L. Stalin s.-diac.; Gruson, prof., Flajolet, princ.

alors la clôture solennelle de ces pieux exercices.

« Le dernier dimanche du mois de mai, le 28, écrivait M. Flajolet, pour clôture du *mois de Marie*, célébré par tous les élèves internes et externes, par quelques pratiques générales ou particulières, publiques ou secrètes, en l'honneur de la sainte Vierge, un élève chargé d'étendre davantage sa gloire et son culte par le secours des petites collectes faites durant le mois en la chapelle, avait fait construire la niche qui est à l'entrée du jardin des récréations, et s'était procuré une belle statue en plâtre de la sainte Vierge; elle fut bénite à la chapelle, et portée solennellement par les élèves au lieu qui lui était destiné, au chant du cantique *Magnificat* [1]. »

Une maison d'éducation où la piété se manifeste avec autant de naïveté, et pour ainsi dire, à ciel ouvert, est une maison où règne évidemment l'esprit chrétien : dans un pays de foi, comme était alors le nôtre, un tel esprit devait être la meilleure garantie du succès. C'est par là surtout que M. Flajolet y atteignit si promptement, au moins dans une mesure que nul avant lui n'avait pu rencontrer; c'est par là qu'il aurait sans doute dépassé cette mesure, si des événements plus forts que sa volonté n'avaient trahi ses espérances, et entravé les dernières années de son administration à Tourcoing.

Ce sont ces événements qu'il nous faut brièvement raconter; c'est à travers les déceptions, les difficultés, les épreuves de plus d'un genre, qu'il nous faut conduire désormais le bon principal, jusqu'au jour où victime d'une dénonciation odieuse, il se verra vio-

[1] Annales du Collége. 1826.

lemment chassé, sous le gouvernement de juillet, de la maison qu'il avait relevée de ses propres mains.

Déjà l'année 1827 s'était ouverte sous de fâcheux auspices. M. le principal vit s'évanouir tout à coup une bonne partie des espérances qu'il fondait sur l'avenir de son établissement. Les hommes sur le concours desquels il croyait pouvoir à jamais compter disparaissaient presque tous en même temps. Sans parler de M. Binet, remplacé sans profit par M. Chanvan [1], M. l'abbé Stalin se retirait, dès le 1er février 1827, au grand séminaire de Meaux [2]; et son confrère, M. l'abbé Gruson, acceptait, au mois d'octobre suivant, un nouvel emploi au Collége de Bergues [3]. Pour comble d'embarras, ils furent remplacés l'un et l'autre par des professeurs laïques qui ne faisaient, pour ainsi dire, que se montrer au Collége pour disparaître au plus tôt l'un après l'autre [4].

Ces mouvements si brusques dans le personnel devaient, sinon ébranler la confiance des familles, au moins alarmer le chef de la maison sur le sort futur de son œuvre : il demeurait seul, n'ayant guère de racine dans le passé, sans appui dans le présent, et sans espoir dans l'avenir !

Comme pour achever l'épreuve et la pousser jusqu'au bout, le vieux recteur M. Taranget, n'était plus : c'était une grande perte pour M. Flajolet. Ces deux hommes étaient faits pour se comprendre. M. le recteur avait si constamment aidé M. le principal de ses con-

[1] Arch. du Collége. 4 décembre 1826.
[2] Arch. du Collége. 1827.
[3] 23 octobre 1827.
[4] M. Leroy, 1er février, remplacé le 15 septembre, par M. Moguez, remplacé à son tour, le 12 mai 1828, par M. Paillet, à qui succéda M. Thomas le 13 octobre suivant.

seils, de ses encouragements, de sa bienveillante expérience, disons même de sa complaisance et de son amitié! En disparaissant, il laissait son ami en face de difficultés imprévues et d'autant plus fâcheuses que désormais le même concours affectueux allait lui faire défaut. Il est vrai pourtant que le successeur de M. Taranget, M. Duplessis, avait hérité à l'égard de M. Flajolet des sentiments de son prédécesseur. Mais il ne fit que passer, lors de sa première nomination au siége académique de Douai [1]. Cette apparition trop courte fut une nouvelle épreuve pour M. Flajolet : il ne put s'empêcher d'exprimer à M. Martineaud, successeur de M. Duplessis, les regrets que cette double perte lui faisait éprouver : « En bien peu de temps, lui écrivait-il le 29 avril 1828, nous avons traversé un double et pénible veuvage [2]; mais, ajoutait-il aussitôt avec le tact exquis dont il était doué, Son Excellence, en vous mettant à la tête de notre Académie, nous console, répare nos pertes, et nous assure une perpétuité d'administration sage et paternelle. Déjà votre première circulaire nous offre l'avant-goût de la bénignité de nos relations [3]. »

Malgré cette résignation et ces espérances, malgré les dispositions bienveillantes du nouveau recteur, et le *désir sincère* qu'il exprimait *de rendre ses relations aussi douces qu'elles doivent l'être* [4], M. Flajolet n'allait plus goûter à Tourcoing les joies de ses premières années : pour la première fois la parole de M. Taranget allait recevoir un démenti : « Le principal qu'il avait été

[1] M. Duplessis, après avoir été remplacé par M. Martineaud, revint une seconde fois à la fin de 1828.
[2] Arch. du Collége. 1828.
[3] Arch. du Collége. 29 avril 1828.
[4] Arch. du Collége. 1828.

si impatient de voir à la tête du Collége en viendrait à regretter peut-être l'adoption qu'il en avait faite[1]. »

Quels qu'aient été les sentiments de M. Flajolet dans les dernières années de son séjour à Tourcoing, quel que soit le voile épais qui les recouvre et que sa correspondance nous permet à peine de soulever rarement, il n'est point douteux que M. le principal n'ait eu beaucoup à souffrir de son isolement : on s'en convaincra facilement, si l'on considère que dans ces derniers temps il avait vu briller déjà, comme tant d'autres, de sinistres éclairs, indices trop certains d'un nouvel orage qui menaçait à la fois et *le trône et l'autel !*

Sans rappeler ici les avertissements nombreux qu'il avait reçus, par la voie administrative, sur les menées sourdes et incessantes des ennemis éternels de l'ordre public; sans montrer, par les documents officiels, que M. Flajolet n'ignorait pas qu'un esprit mauvais animait les hommes même chargés par leurs fonctions d'élever la jeunesse dans l'amour et le respect du droit[2]; qu'il nous suffise de faire observer qu'il avait une grande expérience des hommes et des choses de son temps et de son pays.

Il savait ce qu'il y avait de redoutable dans la *triste comédie* qui se jouait depuis près de *quinze ans ;* il voyait clairement le double péril contre lequel le pouvoir irait tôt ou tard se briser; la double attaque qui lui était faite, en sens contraire, par ses ennemis et par ses amis : *les uns*, pour parler avec le Grand Maître de l'Université, Mgr Frayssinous, *qui ne voyaient dans la justice que de la rigueur; les*

[1] Ibid. 14 novembre 1823, 19 février 1824.
[2] Arch. du Collége. *Instr. Corresp.* passim.

autres, qui étaient tentés d'appeler faiblesse tout ce qui n'était pas violence [1].

M. Flajolet admirait sans doute la noble attitude que gardait le Grand Maître entre ces deux excès opposés; il applaudissait à la volonté où il était « de marcher avec force et mesure entre les cris de ceux qui trouvaient qu'il faisait trop, et de ceux qui trouvaient qu'il ne faisait pas assez [2]; » mais en même temps il voyait la révolution, après avoir été refoulée quelques années, regagner à vue d'œil le terrain perdu et menacer plus que jamais de tout emporter sans retour.

Au reste, les symptômes d'un soulèvement prochain n'échappaient alors qu'aux esprits fascinés ou de parti pris : d'un côté, les audaces de la presse, les excitations de plus en plus hardies contre *les Jésuites, le parti-prêtre et les congrégations;* de l'autre, l'esprit d'insubordination et de révolte contre l'autorité et ses représentants; enfin l'inertie du pouvoir qui sacrifiait ou laissait sacrifier ses amis; l'éloignement d'hommes éminents qui, dans l'Université, rehaussaient leurs fonctions par la dignité de leurs principes et par l'honneur incontesté de leur vie sans tache : tout faisait présager l'approche certaine des plus mauvais jours pour la religion, pour ses institutions [3], et pour les hommes qui les soutenaient.

M. Flajolet s'attendait sans doute à tout souffrir, quand il reçut, par la voie officielle, le texte des célèbres *ordonnances* de juin 1828. Il comprit sur-le-champ où devaient aboutir ces regrettables faiblesses d'une au-

[1] Archives. *Circul.* 14 avril 1824.

[2] Ibid.

[3] Retraite de M. Laurentie, 5 novembre 1826; de Mgr Fraissinous, le 4 janvier 1828.

torité qui se perdait en s'aveuglant. Aussi, tout en déclarant, conformément à l'ordonnance royale, « qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse non-légalement établie en France[1], » il ne se faisait pas illusion : il entrevoyait déjà le jour où il devrait de nouveau, pour terres fidèle à sa conscience, suivre ses amis, les Jésuites, sur le chemin de l'exil.

Ces susceptibilités jalouses lui paraissaient avec raison, comme à tous les esprits éclairés, de déplorables concessions arrachées au pouvoir par la révolution triomphante; il y voyait en gémissant l'un des plus évidents symptômes de l'aveuglement du ministère : il y reconnaissait, sans effort,

> cet esprit d'imprudence et d'erreur
> De la chute des rois funeste avant-coureur.

En effet, ces dernières mesures qui devaient, disait-on, tout raffermir et tout sauver, ébranlèrent tout, et précipitèrent la ruine du gouvernement et de la royauté. L'émeute acheva bientôt dans la rue ce que le travail des conspirateurs avait sourdement préparé dans les esprits.

M. Flajolet n'avait pas été pris au dépourvu : aussi parvint-il à conjurer autour de sa personne et de son œuvre les premiers périls de la tourmente. Grâce à son bon sens pratique, à son esprit aussi prudent que résolu, il sut se maintenir à son poste, tant que dura la violence armée.

Tandis que sous l'émotion causée par les événements politiques, les lycées et les collèges avaient, en assez grand nombre, licencié leurs élèves; tandis que d'autres, au témoignage de nos archives, *avaient*

[1] Arch. du Collége. 22 septembre 1828.

remis à la rentrée ou devancé notablement l'époque de la distribution des prix fixée par l'Académie au 23 août, le Collége de Tourcoing n'avait rien perdu de son calme ordinaire : il s'était contenté, *avec l'assentiment du recteur, et de l'avis du bureau d'administration, d'avancer de cinq jours la la solennité de la distribution des prix.* En outre, contrairement à l'usage en vigueur, *il n'y avait point eu de programme imprimé;* et, dans le manuscrit, qui est encore sous nos yeux, il n'était fait aucune allusion, ni pour ni contre, au nouvel état des choses publiques. On se contentait de rappeler que la distribution des prix allait se faire *sous la présidence de M. le maire de la ville, et en présence de MM. les membres du bureau d'administration et des autorités constituées* [1].

Cette sage réserve, que commandait la prudence, fut sans doute un premier grief contre M. Flajolet. On connaissait d'ailleurs ses sentiments et ses affections politiques; on n'avait pas oublié qu'à la deuxième année de son arrivée à Tourcoing, le 23 mai 1825, il avait, dans une circonstance fameuse, donné la mesure de son attachement à la royauté légitime : « Après avoir assisté (c'est lui-même qui le consignait alors dans les Annales du Collége) à la bénédiction et à la plantation du calvaire de la ville, près du cimetière, le principal et les professeurs du Collége, accompagnés des élèves pensionnaires et externes, portant tous à la main un petit drapeau blanc, au chant de l'*Exaudiat* et des cantiques pour le Roi, avaient solennellement déposé sur un trône orné de

[1] Arch. du Collége. Ann. 1830.

fleurs et de verdure, dans la plus grande classe du Collége où se tient le *museum*, le buste de Sa Majesté Charles X, et l'avaient placé ensuite dans le réfectoire [1]. »

Ces souvenirs encore récents durent contribuer pour leur part à grossir le grief qu'il avait pu encourir par sa trop grande réserve à la distribution des prix. Il y avait eu peut-être des motifs plus apparents de blâme, dans le peu d'empressement qu'il mit à courir au-devant des réformes renouvelées du premier empire. Il n'avait pas cru devoir substituer à la cloche le tambour muet depuis quinze ans [2], ni jugé à propos de *nommer dans chaque quartier un premier et un second sergent*, ni même de faire *donner aux internes de plus de quinze ans des exercices militaires pendant la récréation du jeudi de chaque semaine* [3].

Cette sagesse passa pour être une sorte de bravade. Toutefois l'on ne se pressait pas d'user à son égard de la rigueur des lois. Son mérite, son grand âge, des services éminents rendus au pays, tout semblait le garantir ainsi que son Collége; c'était une illusion. Après avoir échappé à la tempête, alors que déjà il croyait voguer en sécurité loin de tout écueil, un choc reçu dans l'ombre et de la part d'un adversaire resté inconnu, le fit sombrer tout à coup lui et le vaisseau qu'il dirigeait.

Un an presque s'était écoulé depuis le soulèvement *des glorieuses journées de juillet;* déjà le calme

[1] Arch. du Collége. 1825.
[2] Arch. du Collége. 30 novembre 1830.
[3] Ibid.

commençait à se rétablir à la surface, quand tout à coup, le 17 mai 1831, arrive à Tourcoing, avec la destitution de M. Flajolet, la nomination de M. Duchatelet, son successeur en qualité de principal du Collége de notre ville [1].

Ainsi se brisa la carrière administrative de M. Flajolet. Mais la divine Providence se chargea de le venger.

M. Flajolet alla fonder un Collége en Belgique, à Mouscron, bourg voisin de notre ville. Sa nouvelle maison ne fut pas plus tôt ouverte, que tous ses anciens élèves pensionnaires, *moins un*, vinrent se grouper de nouveau autour de leur père. Les sympathies qu'il avait su inspirer aux familles de Tourcoing, avaient grandi depuis l'injustice dont il était victime. Aussi le Collége de Mouscron dépassa promptement en prospérité les plus brillantes années du Collége de Tourcoing! Chose admirable! au temps de sa bonne fortune, M. Flajolet n'avait pu s'assurer le concours durable de collaborateurs ecclésiastiques; dans l'adversité, ce concours ne lui fit plus défaut.

Aussi, quand la mort vint le surprendre, le 13 septembre 1838, au milieu des travaux et des projets d'agrandissement, il put quitter la vie sans regret. Il avait eu le bonheur de rencontrer, pour assurer l'avenir de sa maison, deux hommes zélés et instruits, M. l'abbé Tonnelier et M. l'abbé Leclercq, tous deux héritiers de ses vertus, de son esprit et de son dévouement pour la jeunesse.

Il est vrai, toutefois qu'en ce même temps Dieu semblait tracer au Collége de Mouscron des destinées

[1] Arch. du Collége. 1er mai 1831.

nouvelles et le préparer à un autre genre de prospérité. Les éléments de succès que notre pays lui avait fournis jusque-là allaient prendre un autre cours et faire de nouveau la fortune du Collége de Tourcoing relevé de ses ruines pour la deuxième fois. En effet, tandis que M. Flajolet mourait à Mouscron, au milieu des larmes et des regrets de ses anciens et de ses nouveaux amis, Tourcoing venait de rétablir son Collége sur son ancien pied : il avait rencontré un prêtre qui devait relever cet établissement, de plus en plus ébranlé entre les mains des successeurs laïques de M. l'abbé Flajolet[1].

La coïncidence de cette réorganisation avec la mort de M. Flajolet ne saurait être considérée selon nous comme un pur effet du hasard : nous aimons à y découvrir l'un de ces mouvements dont Dieu se réserve l'heure et le secret. En effet, après une expérience funeste de sept années, il était désormais évident que l'éducation de la jeunesse ne pouvait se faire dans notre pays que par des mains religieuses. Le moment était donc bien choisi pour rendre enfin au Collége de Tourcoing le genre de direction qui lui avait été injustement et maladroitement ravi.

D'un autre côté, si M. Flajolet avait vécu plus longtemps, et qu'il fût demeuré à la tête de son Collége de Mouscron, tandis que celui de Tourcoing se relevait dans les conditions d'autrefois, la situation respective des deux établissements devenait une source d'embarras pour leurs chefs et pour les familles chré-

[1] Nous tenons d'un témoin digne de foi que, dans une visite que M. Lecomte fit à M. Flajolet, dès son arrivée à Tourcoing, en 1838, ce dernier lui exprima le désir de lui céder son Collége de Mouscron; mais il était trop tard.

tiennes. La justice et la reconnaissance auraient eu plus d'une fois à lutter dans les mêmes cœurs avec l'intérêt et le patriotisme bien compris. Dieu trancha la difficulté; et les deux maisons de Mouscron et de Tourcoing, chacune avec son nouveau chef, allaient marcher en même temps, indépendantes et libres, vers de nouvelles destinées.

Nous n'avons pas à suivre le Collége de Mouscron dans la voie où il va s'engager sous les successeurs immédiats de M. Flajolet, ni jusqu'à nos jours[1]. Tourcoing nous suffit. C'est la prospérité nouvelle, et plus grande que jamais de cet établissement, qui doit faire l'objet principal de notre travail. Mais avant d'y arriver et de la décrire; avant d'en retracer les causes, d'en signaler le caractère, et surtout d'en mesurer, comme il convient, l'importance et les suites, il nous faut assister, pour ainsi dire, pendant sept ans, à la lente agonie du Collége entre les mains des deux successeurs de M. Flajolet.

[1] Après avoir souffert quelques années, le pensionnat Saint-Joseph, devenu la propriété des Frères de la Sainte-Union de Douai, a repris sous nos yeux, grâce à l'administration de M. l'abdé Holbecque, un nouveau mouvement de prospérité.

CHAPITRE V

Le Collége sous l'administration de M. Duchâtelet.

1831 — 1833

Le Collége sous l'administration de M. Nimal.

1833 — 1838

M. Duchâtelet et M. Nimal, successeurs de M. l'abbé Flajolet. — Aptitude et zèle de M. Duchâtelet. — Impuissance et inertie chez M. Nimal. — Décadence rapide du Collége, malgré le mérite et le dévouement de M. Duchâtelet. — Vains efforts de M. le recteur pour soutenir le Collége. — Suppression des chaires de seconde et de troisième. — M. Duchâtelet est nommé principal du Collége de Dunkerque, en 1833. — M. Nimal laisse tomber le Collége sans résistance. — M. Philippe Motte fait partie du bureau d'administration du Collége. — Symptômes d'espérance pour un avenir meilleur.

En réunissant sous un titre commun l'administration de M. Duchâtelet et celle de M. Nimal, les deux successeurs de M. Flajolet, notre intention n'est pas de confondre deux hommes si différents l'un de l'autre; encore moins voudrions-nous rendre chacun d'eux également responsables de la chute du Collége.

Rien ne paraît avoir manqué à M. Duchâtelet pour atteindre au succès : talents, dignité, considération, zèle et dévouement, il réunissait, ce semble, tout ce

qui peut garantir la prospérité. M. Nimal au contraire ne parut propre qu'à précipiter la ruine de l'établissement.

La différence que nous signalons n'est pas sans importance à nos yeux; elle nous permet d'affirmer que l'infériorité du Collége, sous l'administration nouvelle, est indépendante des hommes qui en furent chargés. Il en serait tout autrement, si l'on avait rencontré dans les deux successeurs de M. Flajolet absence plus ou moins complète de tout mérite personnel. Mais, si malgré la valeur réelle de M. Duchâtelet, le Collége ébranlé n'a pu se raffermir, s'il a penché de jour en jour vers une ruine certaine, il faut reconnaître qu'il y avait là une cause profonde et totalement en dehors de l'homme qui en subissait malgré lui les inévitables effets.

Ce qui fit l'insuccès de la direction nouvelle, c'est la nature même de la direction : elle avait le tort de ne pas être ecclésiastique. On pensait alors sur ce point comme on pense encore aujourd'hui parmi nous : il y a sans doute en dehors du clergé, bien des hommes qui, pour l'instruction de la jeunesse, présentent les plus sérieuses garanties ; notre Collége a depuis longtemps justifié et confirmé ce sentiment. Mais quand il s'agit d'éducation, on se tourne avec une préférence invincible du côté du clergé. S'il vient à manquer dans une maison d'éducation, ou s'il n'y tient qu'une place étroite et inférieure, on peut être assuré que l'établissement vivra peu ou vivra mal.

Tel est, à n'en pas douter, le secret de la situation faite à M. Duchâtelet au Collége de Tourcoing : situation dont il serait injuste de le rendre responsable, et dont il a tenté (il faut le dire à son honneur), par les

plus louables efforts, de faire en vain sortir son établissement.

Il arrivait cependant parmi nous entouré d'une considération qui prévenait en sa faveur, et dont nos archives ont gardé un témoignage flatteur pour sa mémoire.

M. Philippe, alors doyen-curé de Saint-Jacques, avait été invité à prendre part à l'installation du nouveau principal. Il crut devoir décliner, il est vrai, l'honneur qui lui était fait ; « il ne voulait pas, disait-il avec raison, sans faire aucunement partie de l'autorité compétente, avoir l'air de sortir de ses attributions ; » mais il ne manquait pas d'ajouter aussitôt « qu'il assisterait d'autant plus volontiers à cette cérémonie, qu'on lui avait fait le plus bel éloge du nouveau principal, sous le double rapport de l'instruction et des mœurs [1]. »

Malgré cet avantage précieux, M. Duchâtelet ne parvint jamais à gagner la confiance. Le vide se faisait de plus en plus autour de lui ; les familles assez fortunées conduisaient leurs enfants à M. Flajolet et enrichissaient Mouscron des dépouilles de Tourcoing ; les autres envoyaient les leurs aux différentes institutions privées que notre ville avait vu fleurir à mesure que baissait le Collége. L'administration municipale elle-même, interprète du sentiment public, hâtait la chute de l'établissement en supprimant l'une après l'autre es chaires devenues vacantes par défaut d'élèves .

En présence d'un pareil abandon, M. Duchâtelet se lsentait gagné par le découragement. C'est en vain que le recteur essayait de lui relever la confiance, et de le

[1] Arch. du Collége. 7 juin 1831.
[2] Arch. du Collége. 23 décembre 1831.

soutenir en l'appuyant de sa bienveillance et de ses sympathies ; c'est en vain qu'il protestait de ses bonnes dispositions à l'égard du nouveau principal : « Je comprends parfaitement, lui écrivait-il, l'embarras de votre position actuelle, et je suis disposé à faire tout ce qui dépendra de moi pour l'adoucir ou pour l'améliorer [1]. »

Tout ce que pouvait faire le recteur se bornait, hélas ! à des vœux stériles. Le mal était sans remède. Le terrain semblait se dérober sous les pieds de M. Duchâtelet; le recteur avait beau penser et dire que « M. le maire de Tourcoing doit sentir lui-même qu'en diminuant trop subitement le nombre des chaires du Collége il s'expose à déconsidérer le Collége et à lui ôter les moyens de reprendre la vie ! tout fut inutile [2]. »

M. A. Cordonnier, alors maire de Tourcoing, ne partageait pas les illusions du recteur. Bien qu'il fût, comme on dit de nos jours, un homme de son temps, un ami du progrès, il connaissait assez l'esprit religieux du pays, pour voir clairement que la situation faite au Collége de Tourcoing était une situation fausse, aussi ruineuse pour les intérêts de la ville que contraire aux vœux des familles. A défaut d'autre lumière, il fut assez éclairé pour voir en quel sens allait le courant général, et assez sage pour ne pas lutter contre le cours de l'eau. Convaincu que le Collége était perdu sans retour, il laissait le recteur se bercer encore d'espérances chimériques; et, sans chercher à le tirer de ses illusions, il ne croyait pas un mot des prédictions adressées de Douai au principal découragé : « Il ne

[1] Ibid. 23 juillet 1831.
[2] Arch. Ibid.

pensait pas qu'avec le temps les esprits pouvaient revenir de leurs préventions, ni que l'opposition diminuerait quand on connaîtrait mieux M. Duchâtelet et qu'on l'aurait vu à l'œuvre, ni enfin que les habitants de Tourcoing se montreraient mieux disposés pour leur Collége [1]. »

M. Duchâtelet tentait cependant l'impossible pour triompher de la résistance et pour maintenir sa position. Que de démarches chez les représentants de l'autorité municipale! Que d'instances vives et pressantes auprès des administrateurs du Collége! Avec quel accent de vérité leur dépeignait-il « les difficultés qui l'entouraient, et les dégoûts qui l'avaient abreuvé, en se chargeant d'un collège qui, disait-il, se relève à peine de sa chute [2]! » Avec quelle raison ne rappelait-il pas le dévouement dont il avait fait preuve, « en établissant, sur l'avis du recteur, pour relever peu à peu son Collége, et pour obtenir la confiance, deux cours de français et un cours de commerce, qu'il dirigeait tous les trois lui-même [3]! »

Tant d'activité et de zèle, tant de talent et d'habileté, devait être déployé en pure perte. Rien ne put arrêter la décadence du Collége, surtout après la double suppression des chaires de seconde et de troisième [4].

Après ce dernier coup, la position ne parut plus tenable à M. Duchâtelet. Il eut le bonheur d'obtenir le changement qu'il avait vivement souhaité. Transporté sur un terrain différent du nôtre, au collége de Dunkerque, son mérite s'y fit distinguer; il y conquit un

[1] Arch. du Collége. 21 juillet 1831.
[2] Arch. du Collégé. 23 décembre 1831.
[3] Arch. du Collége. 23 décembre 1831.
[4] Ibid.

succès dont il était digne, et auquel nous nous plaisons à rendre hommage [1] !

Nous n'en pouvons dire autant de son successeur, M. Nimal, installé le 8 octobre 1833 [2].

Nous avons eu beau compulser les archives du Collége, ou interroger les souvenirs, nous ne sommes point parvenu à découvrir ce qu'il a fait, ce qu'il a tenté de faire, pendant cinq ans, pour enrayer le mouvement qui entraînait la ruine de son établissement. Il est vrai pourtant qu'au bout de deux ans, il sollicita pour son frère, Louis, la nomination *de régent de huitième et de classe élémentaire;* il est vrai aussi *qu'il considérait cette nomination comme très-avantageuse à la prospérité du Collége* [3]; mais il était, paraît-il, à peu près seul de son avis.

Ce qui était l'avis de tous, c'est que la chute imminente de sa maison paraissait être le moindre de ses soucis. Il en avait pris résolument son parti. Comme ce bon roi de France, accusé, à bon droit, de perdre gaiement son royaume, M. Nimal, joyeux convive, dit-on, prenait du bon temps avec ses amis et laissait en paix mourir son Collége.

Là se bornerait ce que nous avons à retracer de son administration, si nous n'avions rencontré dans nos archives un acte officiel qu'il convient de relever ici: M. Nimal n'en a jamais soupçonné l'importance: il s'agit de l'entrée de M. Philippe Motte au bureau d'administration du Collége [4].

Jeune encore, M. Motte représentait déjà, autant

[1] 30 septembre 1833.
[2] Arch. du Collége. 1838.
[3] Arch. du Collége. 11 novembre 1835.
[4] Arch. du Collége. 24 décembre 1833.

que personne, l'esprit religieux et les traditions antiques de notre pays. Par la lumière de ses conseils, par la fidélité de son dévouement, par son zèle à défendre et à maintenir les véritables intérêts de notre cité, il devait bientôt, sous l'administration qui allait succéder à celle de M. Nimal, contribuer puissamment à réorganiser le Collége sur des bases plus solides: par là, il lui assurerait une prospérité dont il sera lui-même l'un des plus heureux témoins, après en avoir été l'un des premiers auteurs.

Ainsi la Providence veillait-elle toujours sur une maison que nous aimons à regarder comme son ouvrage! ainsi voulait-elle, ce semble, qu'au milieu des ruines d'un passé qui s'écroulait sans espoir, il restât du moins un élément de succès possible pour l'avenir!

Ce succès possible s'est en effet réalisé sous nos yeux; il sera l'objet principal de notre travail. Ce qui précède n'en est que le préambule nécessaire; ou plutôt, c'est la première assise du pieux monument que nous allons essayer d'élever à la mémoire de nos pères et de nos maîtres bien-aimés!



Lith. Boldoduc frères, à Lille

LOUIS JOSEPH DIDIER,

Prêtre, Ancien principal du Collège de Tourcoing,

mort le 15 Novembre 1858

L'administration municipale avait, à plusieurs reprises, même sous le principalat de M. Nimal, manifesté la volonté formelle de maintenir, malgré tout, l'établissement que possédait notre ville. En effet, elle venait tout récemment de proposer à M. le recteur d'augmenter de deux membres nouveaux le personnel du bureau d'administration [1]; un mois environ avant le déplacement du chef de l'établissement, elle proposait encore de remplacer par un nouvel administrateur l'un des membres démissionnaires de ce même bureau [2].

Cette double proposition, faite dans les circonstances où se trouvait le Collége, témoignait hautement des sentiments de l'administration locale : à défaut de la vie réelle qui dépérissait à vue d'œil au-dedans de l'établissement, on voulait au moins lui conserver les apparences et les conditions de la vitalité : par là, on sauvegardait l'avenir.

Au reste, notre ville avait alors à sa tête un de ces hommes d'intelligence et de bien, à qui des intérêts de cette nature ne pouvaient être indifférents : M. Delahaye tenait à honneur de continuer, en faveur du Collége, les traditions léguées par son père, ancien maire de Tourcoing et partisan zélé du maintien de l'établissement [3]. Comme lui, il devait mériter qu'on écrivît un jour à sa louange ce qu'un ancien recteur de Douai écrivait autrefois de son père : « Je n'ai jamais douté de l'intérêt que vous portez au Collége [4]. »

A ces dispositions bienveillantes de l'administration

[1] Arch. du Collége. 19 février 1838.
[2] Ibid. 29 septembre 1838.
[3] Ire partie, chap. II.
[4] Arch. du Collége. 20 novembre 1810.

municipale, il faut ajouter les sentiments personnels qui animaient les membres du bureau du Collége. Outre M. Motte, dont les sympathies étaient connues, le bureau était alors représenté par des hommes que la reconnaissance nous fait un devoir de ne point oublier : MM. Defontaine, Delobel-Dewite et Henri Desurmont, tous trois, à des degrés divers, capables de comprendre l'importance et la nécessité pour notre pays, de maintenir un établissement d'instruction secondaire; tous trois également disposés à seconder de leur concours les vœux et les efforts de l'administration municipale[1].

Sans nous arrêter à M. Delobel, dont la carrière administrative a été brusquement interrompue, M. Defontaine, au jugement de M. Lecomte, « s'est montré constamment le protecteur zélé de l'établissement : toujours il a secondé le principal de son puissant concours, dans les importantes améliorations qu'il a provoquées, soit du côté du matériel, soit du côté du personnel du Collége[2]. »

Quant à M. Henri Desurmont, trop tôt ravi, malgré son grand âge, à l'estime et à l'affection des siens et de ses compatriotes, il a toujours maintenu son dévouement à la hauteur des lumières de son esprit, aussi prompt que judicieux. Animé de sentiments religieux fortement accentués, on le vit constamment dans l'administration du Collége et dans celle de la ville, marcher de pair avec M. Motte, son digne collègue, et comme lui, représenter partout, avec autant de liberté

[1] Présentés à la nomination dès le 19 février 1838, ces trois administrateurs n'avaient été installés que le 23 octobre.

[2] *Rapport à M. le recteur*. 17 février 1844.

que de persévérance, l'esprit traditionnellement religieux de notre cité.

C'est là, selon nous, à côté de tant d'autres moins éclatants, l'un des plus beaux souvenirs qui honorent sa mémoire, et qui la feront toujours chérir par les gens de bien du pays.

Avec de tels hommes, le Collége, une fois replacé sous une direction sympathique aux vœux de la ville, ne pouvait manquer de se relever et de tendre à la prospérité.

Le clergé devait se prêter autant que les autorités civiles à la reconstitution du Collége dans des conditions aussi heureuses. Les deux paroisses de Tourcoing étaient alors administrées par deux prêtres qui, depuis dix ans déjà, faisaient preuve de grand mérite et de grande vertu. C'était M. Philippe et M. Dérégnaucourt : l'un doyen-curé de la paroisse Saint-Jacques devenue plus tard paroisse Notre-Dame ; l'autre, doyen-curé de la paroisse Saint-Christophe.

Ces deux vénérés pasteurs avaient, au même degré, l'intelligence des besoins de leur troupeau et le désir de s'y dévouer sans mesure. Malgré la diversité de leur caractère, ils déployaient un zèle égal dans les fonctions de leur ministère ; tous deux désintéressés en face du bien à faire, ils apportaient ce qui double la force, une parfaite unité de vue. D'autres, nous l'espérons, loueront un jour dignement leurs œuvres et leurs vertus. Pour nous, nous devons nous borner ici à les admirer en silence : le moment d'en parler autant que nous le voudrions n'est pas encore venu ; il viendra toujours trop tôt pour notre cœur ! D'ailleurs, qu'ont-ils besoin de nos éloges ? L'un, par ses talents administratifs de pre-

mier ordre et par son vaste savoir, s'est vu porter jusque sur les marches du siége épiscopal; et de là, il répand dans le diocèse entier, avec les lumières de son intelligence, les riches trésors de son grand cœur; l'autre, tout en restant à la tête de son troupeau, a rempli Tourcoing des monuments de sa charité; et, par son ministère pastoral de plus de quarante ans, il n'a pas conquis moins d'estime que son ancien confrère devenu vicaire-général, ni surtout mérité de nous moins de reconnaissance.

Notre Collége serait doublement ingrat, s'il oubliait tout ce qu'il doit à ces deux hommes : après avoir pensé aux moyens de le relever, pendant les tristes années de sa défaillance, ils ont contribué de tout leur pouvoir à le soutenir et à le faire prospérer, après sa résurrection ! Témoins l'un et l'autre du bien qu'un établissement de cette nature avait autrefois réalisé parmi nous sous la direction de M. Flajolet, ils nourrissaient l'espoir de voir reparaître des jours meilleurs ; ils appelaient de leurs vœux le retour d'une institution qui permettrait aux jeunes gens de notre pays de ne plus s'éloigner du sol natal; ils étaient convaincus que les habitudes et les traditions chrétiennes de la famille se conserveraient moins bien à l'étranger que parmi nous; que la véritable culture de l'âme, l'éducation du cœur et de l'esprit, ne se ferait nulle part peut-être avec plus de sécurité et de succès.

C'est au milieu de ces pensées et de ces aspirations que l'on vint, selon l'expression de M. Philippe, leur proposer de « travailler à la résurrection du Collége. » Rien ne pouvait mieux répondre à leurs propres désirs ; aussi ce fut avec empressement et avec joie qu'ils accueil-

lirent cette ouverture, et que, sur l'initiative de l'administration municipale, ils s'employèrent à « chercher qui l'on pourrait mettre à la tête de cet établissement[1] »

La Providence allait les guider dans leurs recherches, et les conduire, comme par la main, vers l'homme que, depuis deux ans, elle préparait à cette importante mission.

M. l'abbé Lecomte, prêtre encore jeune, était alors attaché, en qualité de vicaire, à la paroisse de Notre-Dame, à Douai. Là, tandis qu'il secondait puissamment dans les œuvres du saint ministère, son vénérable doyen[2] dont nous citons ici le témoignage, il profitait de ses moments libres pour se livrer à l'étude des lettres et des sciences[3].

Pour lui, ce n'était là qu'un noble passe-temps : pour Dieu, c'était le signe de sa vocation future : « Son goût dominant, ajoute le même témoin, était pour l'enseignement et la direction de la jeunesse. » Au reste, ce goût ne l'avait, pour ainsi dire, jamais quitté. C'est grâce à cette disposition naturelle, qu'il avait exercé avec tant de succès les fonctions de président au Collége de Saint-Omer, autrefois si célèbre sous l'habile direction du pieux M. Joyez. C'est ce goût qui lui fit accepter plus tard avec empressement le poste si peu envié de préfet d'études au petit séminaire de Cambrai. Pour lui, il paraissait si bien à sa place dans cette ingrate fonction, que l'un de ses plus anciens et plus fidèles amis a cru y découvrir « le premier germe de ce goût pour l'éducation de la jeunesse que Dieu avait jeté dans sa belle âme[4]. »

[1] *Lettre de M. Philippe.* 13 juillet 1867.
[2] M. l'abbé Lefebvre, aujourd'hui chanoine honoraire de la métropole.
[3] *Lettre de M. Lefebvre.* 13 juillet 1867.
[4] M. l'abbé G.... doyen-curé de B,...

C'est à ce goût persévérant qu'il obéissait quand il voulait résigner ses fonctions de vicaire, et « qu'il poursuivait souvent son vénéré doyen, pour que celui-ci fît une démarche près de Mgr Belmas à l'effet de lui obtenir l'autorisation de quitter le ministère paroissial[1]. » Sa pensée était alors, non pas de venir à Tourcoing (jamais il n'y avait songé), mais de retourner à Saint-Omer, où tant de souvenirs affectueux parlaient bien haut à son cœur et semblaient être pour lui la voix de Dieu. Il eût été heureux d'offrir son modeste concours à ses anciens maîtres, si éprouvés, depuis son départ, par la révolution politique de 1830. Avec quel empressement il eût aidé ces hommes dévoués, avec qui, nous écrivait l'un de ses condisciples, il avait toujours conservé des relations très-étroites de la plus parfaite amitié[2].

Mais ce n'était pas à Saint-Omer que Dieu le voulait : c'était à Tourcoing ! M. Lecomte nous a fait, à ce sujet, une observation digne de son grand esprit de foi : « Autrefois, disait-il, en sortant du Collége d'Ypres, après avoir passé deux ans sous la surveillance paternelle du futur évêque de Gand, Mgr Dellebecque[3], ma famille désirait m'envoyer à Tourcoing, pour y achever mes études sous la direction de M. Flajolet; mais Dieu m'inspira la pensée d'aller plutôt à Saint-Omer. Au contraire, quand personne ne songeait plus à Tourcoing et que je nourrissais l'espoir de retourner à Saint-Omer, Dieu m'envoyait à Tourcoing. »

Mais avant d'y arriver, Dieu le fera passer par un

[1] *Lettre de M. Lefebvre*. Ut supra.
[2] M. l'abbé G.... *Ut supra*.
[3] Il lui fit la cinquième et lui resta attaché toute sa vie.

concours de circonstances qu'il est nécessaire de raconter pour éclairer la marche de notre récit.

Il se rencontrait alors dans le clergé de Douai, quatre jeunes prêtres, condisciples du grand séminaire de Cambrai, à peu près du même âge, et unis entre eux par les liens d'une sainte amitié : c'étaient moins pourtant les souvenirs du séminaire qui les rapprochaient, qu'une certaine communauté de goûts, et surtout le désir bien vif de travailler au salut de la jeunesse. Le déplorable état de l'éducation publique en France était le sujet ordinaire de leurs conversations : « Nous gémissions, écrivait l'un d'eux (le seul qui soit resté dans les fonctions du saint ministère[1]), nous gémissions sur la froideur et l'indifférence religieuse de notre pays; dans les réunions que nous avions entre nous assez fréquemment, je me rappelle très-bien que notre conviction était que tout le mal venait des colléges et des institutions publiques de l'Etat. »

Ces choses se passaient de 1834 à 1838 : c'était l'époque où la France entière retentissait des accusations lancées des points les plus opposés contre le système d'éducation en vigueur dans l'Université de ce temps-là ! C'était M. Cousin, le futur grand maître, qui s'écriait, hélas ! avec trop de raison : « Si cette éducation des colléges royaux est si bonne, on devrait en voir les fruits[2] ! » C'était aussi le directeur de l'école normale, M. Dubois, qui faisait écho à la voix commune de la nation et regrettait une situation que tout le monde jugeait déplorable. « L'éducation, disait-il dans son rapport du 18 mai 1836, jadis tout-à-fait

[1] M. l'abbé G..., doyen-curé de B....
[2] *Hist. de l'instr. pub. et de la liberté d'enseig.* H. de Riancey. t. II.

et exclusivement religieuse, œuvre de la famille et du culte, semble aujourd'hui s'effacer devant la science, et je ne sais quelle déplorable indifférence de l'avenir moral des hommes et de leur destinée[1]. »

L'épiscopat, on le pense bien, ne tenait pas un autre langage; et quand M. Guizot, ministre de l'instruction publique et grand maître de l'Université, avouait *que l'éducation dans les établissements de l'Etat n'était pas au niveau de l'instruction*[2], il constatait un mal que les évêques signalaient depuis longtemps; mais les évêques faisaient plus que M Guizot, ils combattaient le mal en réclamant à grands cris la liberté de l'enseignement ! Relevant à leur profit le mot célèbre de M. Saint-Marc-Girardin, *nous cultivons l'esprit, mais non le cœur*[3], ils voulaient la liberté, pour cultiver à la fois, et à leur manière, le cœur et l'esprit des générations nouvelles !

C'est au milieu de ces luttes à jamais mémorables que s'enflammait le zèle des quatre jeunes vicaires de Douai : deux surtout paraissaient disposés à se dévouer à ce nouvel apostolat, et à prendre une part active à la grande œuvre de l'éducation de la jeunesse : c'étaient M. l'abbé Dehaëne et M. l'abbé Lecomte.

Pour atteindre au but plus sûrement, ils *songeaient l'un et l'autre à se faire jésuites*, nous écrivait leur ami commun[4] ; c'était, à leurs yeux, le seul moyen de remédier alors avec succès aux maux causés par l'enseignement public.

La Providence avait d'autres vues ; elle leur prépa-

[1] Ibid.
[2] *Ut supra.*
[3] *Ut supra.*
[4] M. G....

rait; en dehors de la Compagnie de Jésus, une mission moins recherchée et moins illustre : mais notre pays ne devait pas tarder à bénir Dieu des desseins qu'il allait accomplir par le concours de leur zèle et de leur dévouement.

Tandis qu'ils nourrissaient dans leurs cœurs ces projets d'avenir, et que, dans le secret de l'amitié, ils se concertaient sur les moyens à prendre, l'administration de Tourcoing et celle d'Hazebrouck s'occupaient presque en même temps de réorganiser leur collége. D'un côté comme de l'autre, on voulait donner à l'éducation de la jeunesse la seule base solide, la religion ; et, à quelques mois d'intervalles, on offrait la direction du Collége, d'un côté, à M. l'abbé Dehaëne, de l'autre, à M. l'abbé Lecomte.

M. Dehaëne partit sur-le-champ pour Hazebrouck. Nous n'avons pas à raconter ici les longs et admirables succès qu'il a remportés dans un établissement créé par ses soins; nous ne retracerons ni ses luttes, ni ses triomphes suivis d'une dernière épreuve d'où il est sorti plus libre, plus fort et plus illustre !

Mais il y a une chose que nous ne pouvons taire sans nuire à l'intérêt et presque à la vie de notre travail : il nous faut dire que M. Dehaëne devait accomplir en Flandre, à peu près la même mission providentielle que M. Lecomte accomplirait parmi nous. Là, en effet, comme dans le reste du diocèse, il n'existait alors aucune maison importante d'éducation chrétienne. La Flandre, ce pays si profondément religieux, gémissait sous la dure alternative, ou de voir ses enfants grandir dans l'ignorance, ou bien de les envoyer au loin puiser la science à grands frais, au

risque de perdre en échange bien plus qu'ils ne pouvaient gagner.

M. Dehaëne ne tarda pas à faire fleurir l'établissement dont il était chargé; mais peu satisfait de ce résultat, il voulut répandre le bienfait de l'éducation religieuse dans les principaux centres de son pays. C'est dans cette vue qu'il fonda successivement deux maisons nouvelles, l'une à Dunkerque, l'autre à Gravelines. Bientôt son exemple provoqua d'autres dévouements; et de nos jours, la Flandre, grâce à son initiative, compte cinq maisons d'enseignement religieux en pleine activité.

M. Lecomte ne parut pas d'abord destiné à remplir parmi nous un rôle aussi important. « Il ne voulait à aucun prix être en première ligne, nous écrivait-il un jour. Il s'en jugeait indigne, nous disait à son tour l'un de ses amis; et par modestie il s'était tenu au second rang[1]. » Aussi, quand M. Philippe, dans *l'une des entrevues qu'il eut à la cure* de Bousbecques avec M. Lecomte, *qui l'y rencontrait qnelquefois*, lui fit part des projets de l'administration de Tourcoing sur son Collége, M. Lecomte *lui parla favorablement de son confrère*, M. l'abbé Didier; et rejetant la mission qui lui était proposée, il la faisait offrir à son ami. *Je ne connaissais pas M. Didier*, écrivait plus tard M. Philippe, chargé de cette négociation délicate, *mais M. Lecomte le connaissait parfaitement; et sur son témoignaye, M. Didier fut accepté*[2].

C'est ici plus que jamais qu'il sera permis de dire avec le vénérable doyen de Notre-Dame, instrument

[1] M. l'abbé G.... loc. cit.
[2] *Lettre de M. Philippe.* Ut supra.

visible de Dieu dans le succès de cette affaire : *la Providence a tout conduit*[1].

Une grande difficulté se dressait tout d'abord devant le plan concerté entre M. Didier et M. Lecomte. M. Didier voulait avoir M. Lecomte pour *co-fondateur du Collége à ressusciter*[2]. Mais il fallait, pour l'un et pour l'autre, le consentement de Mgr Belmas, évêque de Cambrai. Or, selon la remarque du doyen de Notre-Dame, rien n'était plus difficile à obtenir, *parce qu'on manquait de prêtres à cette époque*[3]. Il est vrai que, grâce à l'intervention officieuse de M. Duplessis, recteur pour la deuxième fois, de l'Académie de Douai, Mgr l'Évêque avait consenti, sans trop de résistance, à l'acceptation de M. Didier; mais il s'agissait là des fonctions de principal ! M. Lecomte ne devait être proposé que pour les modestes fonctions de maître d'études ! C'était une autre affaire !

Depuis deux ans qu'il était décidé à se décharger du ministère paroissial[4], il avait déjà fait plusieurs démarches auprès de Sa Grandeur; mais les refus réitérés lui avaient ôté l'envie de se risquer une fois encore. Sans perdre courage, il changea de tactique; il eut recours à son obligeant et dévoué doyen. Ce n'est pas sans peine qu'il parvint à le décider à faire une nouvelle tentative. « Je craignais un refus de la part du prélat, écrivait le bon doyen. Enfin vainqueur de moi-même, et ne pouvant plus raisonnablement résister aux instances de M. Lecomte, je me suis armé de courage; j'ai été plaider la cause

[1] M. Lefebvre. *Ut supra.*
[2] M. l'abbé G.... *Ut supra.*
[3] *Ut supra.*
[4] Lettre du 12 mars 1868.

de mes concitoyens (M. Lefebvre est originaire de Tourcoing); j'ai supplié Monseigneur de donner M. Lecomte au Collége de Tourcoing, pour aider M. Didier, qui venait d'en être nommé principal. « Le prélat n'avait pas l'air de fléchir. L'avocat de M. Lecomte fit un dernier effort. » Je certifiai à Monseigneur que M. Lecomte était absolument indispensable au succès de cet établissement; que je ne connaissais personne de plus apte à la bonne direction de cette institution; que c'est l'homme qu'il fallait dans ce pays fidèle à la foi; qu'il connaissait le terrain et qu'il pouvait le cultiver avec fruit[1]! »

Devant ce langage où la raison et la foi se soutenaient mutuellement, Mgr Belmas ne fit plus de résistance; il s'avoua vaincu; il laissa M. Lecomte suivre librement l'attrait le plus vif de son cœur, non sans ajouter pourtant qu'il devait *se tenir à la disposition de son évêque!*

« Qu'elle fut grande la joie de M. Lecomte! s'écrie à propos de ce succès son éloquent et dévoué patron, quand je suis revenu de Cambrai avec la bonne nouvelle qui comblait ses vœux, et permettait à sa capacité et à son zèle d'avoir leur application[2]! »

Ne pourrions-nous pas nous écrier à notre tour, en nous servant de ces mêmes paroles : « Qu'elle doit être grande aujourd'hui la joie de M. Lefebvre, d'avoir été l'habile instrument de ce beau succès, et d'avoir été si longtemps l'heureux témoin de l'œuvre admirable de son client! » Cette joie est déjà comme une première récompense du service qu'il a rendu a

[1] *Ut supra.*
[2] Lettre de M. Lefebvre, *loco. cit.*

son vicaire. Ce n'est pas la dernière : nous le dirons sans crainte d'être démenti par quiconque a connu le cœur de M. Lecomte : jamais il n'a oublié ni le bienfait ni le bienfaiteur! Alors que du fond de sa solitude, il ramenait à sa mémoire le souvenir de ceux qui lui ont fait du bien, le nom de M. Lefebvre, nous en avons la certitude, revenait l'un des premiers sur ses lèvres, dans ses prières, parce que ce nom était, avec tant d'autres, toujours présent à son cœur!

M. Didier et M. Lecomte, rendus enfin tous deux à la liberté par le consentement de leur évêque, se mirent à l'œuvre sur le champ. Toutefois il fut convenu que M. Lecomte irait seul d'abord à Tourcoing; M. Didier, n'ayant pas encore reçu sa nomination officielle, continuerait à Douai l'exercice de ses fonctions sacerdotales [1].

M. Lecomte ne perdit pas un instant. Du reste, les heures étaient précieuses : c'était le temps des vacances; il fallait tout disposer pour la prochaine rentrée des classes, fixée cette année au 15 octobre [2].

En arrivant à Tourcoing, il se trouvait aux prises avec une difficulté délicate.

L'ancien principal du Collége, M. Nimal, n'ayant pas encore reçu de destination nouvelle, continuait à faire du Collége son habitation ordinaire. Dans une entrevue qu'il eut avec lui, M. Lecomte comprit aisément qu'il n'y avait pas lieu de songer à se fixer tous deux sous le même toit! Aussi alla-t-il s'installer provisoirement chez les parents de l'un de ses amis, le seul de nos quatre vicaires de Douai qui

[1] Il était depuis quelque temps aumônier des Carmélites.
[2] Arch. du Collége. 1838.

fût resté attaché au ministère des paroisses [1]. C'est là durant cinq à six semaines, *qu'il disposa tout pour la rentrée des classes : inscription des élèves, convention avec l'administration municipale, pour le personnel, les bâtiments* [2].... C'est là aussi qu'il recevait les félicitations de ses amis, qu'il accueillait les parents de ses futurs élèves, avec cette aisance, cette aménité, cette simplicité élégante dont il avait le secret, et qu'il a conservée jusque sous la bure austère de saint Bruno.

Le succès dépassa toutes les espérances. Au jour de la rentrée, il avait enregistré vingt-quatre pensionnaires et trente-quatre externes !

M. Didier, de son côté, n'était pas demeuré inactif ni étranger à l'œuvre commune ! Chargé de la direction, il avait, tout en se livrant avec zèle à son ministère sacré, médité devant Dieu le plan d'éducation et d'enseignement qu'il se proposait de suivre à la tête du Collége. Ce plan, jeté par lui, au courant de la plume, sur des feuilles chargées de notes étrangères à ce sujet, nous a paru mériter un peu d'attention. La Providence, qui nous l'a fait découvrir, voulait sans doute révéler à ceux qui ne l'ont pas connu, le mérite personnel de M. Didier : on y verra peut-être aussi que l'ami de M. Lecomte était digne du choix dont il était l'objet; qu'il avait l'esprit de l'œuvre à laquelle il était destiné; enfin qu'il était homme à comprendre, à satisfaire les besoins de son temps, et les vœux légitimes du pays dont la jeunesse devait lui être confiée.

[1] La famille Grau-Scrive, sur la place, près de la mairie.
[2] Lettre du 12 mars 1868.

Une esquisse rapide de ce programme d'instruction et d'éducation va justifier notre appréciation :

« Tourcoing, écrivait M. Didier, vient de réorganiser complètement son Collége. Le principal que l'Université a bien voulu charger du soin d'y mettre les études en harmonie avec les besoins de l'époque, comprend fort bien aussi que l'éducation ne peut demeurer stationnaire en face du mouvement prodigieux qui emporte le monde. »

Mais ce mouvement du monde a besoin de direction et de règle. Cette règle trop méconnue, M. Didier la connaît et la montre ouvertement. L'application de cette règle constitue, de nos jours surtout, le devoir le plus impérieux de quiconque entreprend d'élever la jeunesse. « L'éducation de la jeunesse est une chose grave et difficile dans un temps surtout où l'enfant, arrivé à l'âge d'homme, ne trouve, en entrant dans la société, que des doutes à la place de toutes les anciennes croyances. »

« Aussi, poursuit l'auteur du programme, il n'est pas inutile, au commencement d'une nouvelle administration, de faire connaître aux familles les bases sur lesquelles le chef d'une maison veut appuyer les améliorations qu'il cherche à réaliser, les vues qu'il s'est proposées, pour faire des hommes d'avenir des élèves qui lui seront confiés ; en un mot, comment il entend l'art si difficile de diriger la jeunesse, et de former à toutes les sciences cet âge qui est la ressource de l'avenir et la force du présent. »

Après ce point de vue général, il caractérise en ces mots les deux éléments dont se constitue l'œuvre qu'il entreprend :

« L'œuvre confiée à un collége bien tenu comprend deux choses, qui ont entre elles des rapports intimes : l'éducation qui façonne le cœur, qui corrige les volontés en les fortifiant dans le bien ; et l'instruction qui s'adresse à l'intelligence. »

Mais où se trouvera, pour M. Didier, le principe et la règle de l'éducation et de l'instruction?

« Ces deux choses, dit-il, se trouvent réunies et liées nécessairement à une troisième, la religion, qui est le principe et la règle de tous les développements de l'intelligence et du cœur. Voilà la pensée qui domine tout le plan de l'enseignement de la maison. »

Mais si la religion doit être l'âme de l'éducation, il ne faut pas croire que le collége puisse former l'enfant indépendamment de la famille. M. Didier, avec les hommes de bon sens, pensait le contraire; pour cultiver avec fruit un enfant au collége, il faut, selon lui, que la famille ait déposé les premiers germes dans le cœur de l'enfant.

« Le principal, disait-il, s'attache à faire croître dans l'âme de ses élèves, les pensées de foi, les sentiments de piété, dont les germes ont été déposés par la première éducation domestique. »

L'action du maître chrétien, du prêtre, chargé de continuer l'œuvre de la famille, n'est pas moins heureusement caractérisée dans les lignes qui suivent :

« Sous la tutelle de la religion, l'éducation prendra un caractère tout paternel; la discipline sera facile et douce, comme dans une famille chrétienne; et si quelquefois la sévérité devient nécessaire au maintien des règles, elle sera tempérée par l'indulgence que réclame la mobilité du caractère de l'enfance. »

Là ne se borne pas, aux yeux de M. Didier, l'action bienfaisante et tutélaire de la religion.

« C'est elle encore qui, mêlée aux conseils, aux reproches, aux leçons de tous les jours, saura rendre l'autorité des maîtres respectable et douce au cœur des élèves; qui ennoblira l'obéissance, établira ces rapports d'affection filiale, de confiance réciproque, sans lesquels l'éducation ne peut avoir de solidité, parce qu'elle n'ira pas à l'âme de l'enfant. »

La religion, dans l'éducation, ne doit pas être bonne pour l'élève seulement; elle doit être assurément bonne aussi pour le maître; c'est elle qui sera l'inspiration et, pour ainsi dire, l'âme de sa vie.

« La religion apprendra au maître le beau côté de sa mission, le côté surnaturel; elle fera de son œuvre une œuvre de dévouement tout entier; elle lui dira qu'il doit, avant tout, ouvrir l'âme des enfants à l'amour de cette vie qui n'est pas renfermée dans les limites du temps, et leur en montrer le chemin. »

Telle est la mission du prêtre dans l'éducation de la jeunesse : son action ne doit pas se borner à préparer l'élève pour une carrière quelconque; il ne lui suffit pas non plus d'en faire un *homme*, un *honnête homme;* il faut aussi qu'il en fasse un chrétien; encore faut-il ajouter avec M. Didier, « qu'il est nécessaire que la religion, gravée dans le cœur de l'enfant, se réduise en pratique, en s'harmonisant avec les habitudes des familles exactes à leur devoir, avec les pratiques qu'on doit conserver dans le monde le reste de sa vie. »

Tous ceux qui ont eu le bonheur de vivre comme nous de la vie du Collége de Tourcoing, telle que l'entendaient nos maîtres, la reconnaîtront sans peine

dans ce langage ; comme nous, ils diront sans doute que M. Lecomte et M. Lescouf ont été les dignes héritiers de l'esprit élevé et pratique de M. l'abbé Didier ; que son âme avait, pour ainsi dire, passé dans leur âme, et que, par l'organe de ses successeurs, il parlait encore après son trépas, *defunctus adhuc loquitur !*

Nous pourrions prolonger cette étude : elle nous attire même avec un charme dont nous avons peine à nous défendre ; mais ce que nous avons dit ; suffit pour montrer que M. Didier avait l'intelligence parfaite de ce qui constitue la véritable éducation chrétienne.

Toutefois il ne nous paraît pas inutile de montrer qu'il n'entendait pas moins l'instruction que l'éducation des jeunes gens ; s'il donnait le pas à l'éducation sur l'instruction, au moins faudra-t-il avouer qu'il connaissait les besoins de l'esprit aussi bien que ceux du cœur, et qu'il savait également satisfaire aux uns et aux autres.

« L'instruction de notre établissement, écrivait-il, embrasse tout ce qui est enseigné dans les meilleurs Colléges : les langues latine, grecque, anglaise, toutes les humanités, avec la rhétorique, la philosophie, les mathématiques élémentaires et spéciales ; toute l'histoire et la géographie ancienne et moderne ; la physique et la chimie ; les éléments d'astronomie.

» Un cours supérieur de français sera tenu par un professeur particulier ; on y enseignera la calligraphie, l'arithmétique dans toute son étendue, l'algèbre, la géométrie, l'arpentage, le dessin linéaire, le commerce, la tenue des livres en partie simple et en partie double, la comptabilité, la correspondance, les changes, la conver-

sion des monnaies, des poids et des mesures, le droit commercial, l'écriture, la mythologie, etc. »

Franchement, que faut-il davantage ?

Ce programme d'études est complet : si l'on songe qu'à l'époque où il fut rédigé, il fallait, pour ainsi dire, tout créer au Collége de Tourcoing, on se fera une juste idée des espérances que le nom de M. l'abbé Didier avait fait naître pour l'avenir de l'établissement.

Mais, hélas ! aucune de ces espérances ne devait s'accomplir ; M. Didier ne put lui-même jouir un seul jour de l'œuvre qu'il avait conçue ! Contrairement au vœu qu'il exprimait à la fin de son programme, il ne lui a pas été donné *de suivre des yeux, dans les différentes carrières de la société, les jeunes gens qu'il espérait former, ni de remercier Dieu* (de son vivant du moins) *d'avoir couronné ses efforts !*

Par un de ces accidents qui semblent faits pour déconcerter les prévisions humaines, et dont il serait téméraire de sonder la raison, Dieu ébranla tout-à-coup le germe qui venait d'éclore : *les deux ouvriers étaient à peine arrivés sur le terrain désert, pour y planter et pour y semer, que M. Didier meurt*[1].

En effet, aussitôt sa nomination officielle reçue, dès les premiers jours d'octobre[2], M. Didier s'était empressé d'aller rejoindre M. Lecomte à Tourcoing. Quelques travaux d'appropriation de première nécessité firent ajourner la rentrée des élèves jusqu'au 22 octobre, au lieu du 15, jour fixé pour le reste des colléges de l'Académie[3]. L'installation du nouveau principal n'eut lieu

[1] M. Lefebvre. *loco cit.*
[2] Elle est datée du 2 octobre, et fut expédiée de Douai le 10.
[3] Arch. du Collége. 16 octobre 1838.

que le lendemain, 23, à onze heures du matin. Vers trois heures de l'après-midi, tandis que M. Didier et M. Lecomte visitaient ensemble l'établissement et dressaient le plan des modifications qu'il devait subir encore, M. Didier fut tout à coup surpris par un violent accès de toux accompagné de crachements de sang. Bientôt une hémorrhagie abondante et dangereuse se déclare. Le soir même, à huit heures, le malade, désespéré, recevait les derniers sacrements. Il vécut cependant quelques semaines encore, mais ce ne fut qu'une longue et cruelle agonie. La mort s'emparait lentement, mais sans pitié, de sa victime. En vain les médecins épuisaient les ressources de leur art et de leur expérience; en vain le père et la mère du mourant, venus à Tourcoing, pour jouir de la compagnie de leur fils, et alléger par leur présence le poids de sa charge nouvelle, essayaient, par leurs larmes, leurs prières et leur tendresse, de conjurer le coup fatal: tout fut inutile. M. Didier mourut *saintement, comme il avait vécu*, le 15 novembre, *trois semaines après son installation*[1].

C'était une grande épreuve pour le Collége; c'était surtout une situation grave pour M. Lecomte. Il se trouvait placé brusquement en face d'un père et d'une mère sans espoir et sans appui, à la tête d'une maison où rien n'était encore assuré.

M. Lecomte ne fut pas inférieur à cette tâche doublement délicate. Il pourvut au plus pressé: ne consultant que son cœur, et obéissant à un sentiment qui tient de la piété filiale, il adopta sur-le-champ le père et la mère de son ami défunt. *Je me trouvai chargé*, écri-

[1] Lettre de M. Lecomte. 12 mars 1868.

vait-il plus tard, *des parents de M. Didier, je ne voulus pas les abandonner*[1]. Jusqu'à la fin de leur vie, le père et la mère de M. Didier trouvèrent en lui un second fils, digne du premier; la blessure de leur cœur pouvait seule leur faire sentir la perte irréparable qu'ils avaient faite.

Quant au Collége, déjà M. Lecomte y suppléait M. Didier pendant sa maladie, et, depuis le 16 novembre[2], il était autorisé, en qualité de *principal par intérim*, à tenir la correspondance officielle; mais, malgré ces avances et ces engagements de première nécessité, il n'était pas facile de deviner ce qu'allait devenir l'œuvre à peine ébauchée.

M. Lecomte refusait de prendre, en son nom, la direction du Collége. Le sentiment auquel il avait obéi une première fois, en déclinant l'honneur qui lui était offert[3], ce même sentiment lui dictait une deuxième fois la même réponse et le même refus.

D'ailleurs il venait de repousser une proposition analogue que lui offrait M. l'abbé Cateaux, alors doyen d'Armentières, « ville qui voulait aussi relever son collége de sa chûte[4]. »

Mais, malgré qu'il en eût, il ne put longtemps tenir devant l'espèce de violence qui lui était faite par le vœu de la ville entière : le bureau d'administration, l'administration municipale, le clergé, tous « s'efforçaient, disait-il plus tard, de vaincre ses répugnances. « Aussi ajoutait-il : « Je ne pouvais plus reculer, je subis donc avec résignation le joug que tout le monde voulait m'imposer[5]. »

[1] Ibid.
[2] Arch. du Collége.
[3] Voir plus haut.
[4] Lettre du 12 mars 1868. M. Lecomte.
[5] Ibid.

L'acceptation, il est vrai, n'enlevait pas d'un seul coup tous les obstacles, il en restait un qui entravait tout encore : M. Lecomte n'était pas bâchelier; sans le diplôme, la nomination ministérielle n'était pas possible. Comment surmonter ce dernier obstacle ? attendre qu'à la première session du baccalauréat, encore fort éloignée, M. Lecomte courut les chances d'un examen auquel il n'était point préparé? il ne fallait pas y songer: essayer de passer au-dessus de la condition légale? il le fallait moins encore. Dieu tourna la difficulté d'une façon aussi facile qu'inattendue. Le vénérable doyen de Notre-Dame de Douai tirera son ancien vicaire de cette impasse, et par là, il méritera doublement la reconnaissance de ses compatriotes.

Il aimait à raconter lui-même plus tard ce qui se passa dans cette occasion : « M. Lecomte, nous écrivait-il, n'était point bachelier : il fallait qu'il fût principal. Le recteur ne le connaissait pas : la Providence a tout conduit. En effet, poursuit le bon doyen, j'ai vu M. le recteur; il a eu confiance aux renseignements que je lui ai donnés sur M. Lecomte; il l'a nommé, séance tenante, principal provisoire. » C'était le premier pas dans la carrière; il fallait, pour s'y engager définitivement, produire l'indispensable diplôme.

« Ecrivez tout de suite à M. Lecomte, dit alors le recteur au doyen de Notre-Dame, et priez-le de se » rendre à Douai pour subir l'examen préalable » au baccalauréat, afin qu'il puisse obtenir sa no- » mination officielle et définitive. » L'épreuve n'a pas été longue, ajoute M. le doyen; M. Lecomte arrive à Douai avec ses connaissances et son caractère mûr; il retourne à Tourcoing le même jour

avec son diplôme de bachelier et l'assurance de recevoir prochainement du ministre son titre de principal [1] ! »

De son côté, Mgr Belmas, consulté par M. Lecomte dès les premiers jours de décembre, avait accédé à sa demande.

« Je vous accorde bien volontiers, lui répondait le prélat, l'autorisation que vous me demandez, pour accepter la charge de principal du Collége de Tourcoing [2]. »

Dès-lors, M. l'abbé Lecomte entrait résolument dans sa voie; et il inaugurait l'œuvre que nous allons essayer de reproduire. Mais avant de le faire, qu'il nous soit encore permis d'emprunter une dernière fois le langage de son respectable doyen. Ce langage, au début de sa carrière nouvelle, en sera d'avance comme un abrégé fidèle et lumineux.

« Depuis le jour, disait M. Lefebvre, où M. Lecomte fut définitivement nommé principal du Collége de Tourcoing, nous avons béni la Providence du succès que cet homme de Dieu a obtenu, pendant sa carrière si laborieuse, en récompense d'une vie de travail. Cette même Providence, après des épreuves inouies, l'a appelé dans le calme et le repos de la solitude, pour être un disciple distingué de saint Bruno et l'un de ses fidèles imitateurs. Ses prières attirent chaque jour de nouvelles bénédictions sur les précieux établissements qu'il a fondés [3]. »

Puissent ces paroles toucher ceux qui les liront ici

[1] Lettre du 13 juillet 1867.
[2] 8 décembre 1838.
[3] M. Lefebvre. *loco cit.*

comme elles nous ont touché nous-même ! Puissent-elles surtout, à mesure que ces pages vont se dérouler sous leurs yeux, se confirmer de plus en plus, et produire dans leurs cœurs les sentiments que nous éprouvons pour celui qui en est l'objet !



D'ap. une peinture de 1841 — Lith. Boldoduc frères, à Lille

ALBERT LECOMTE,

Prêtre, Ancien principal du Collége de Tourcoing, 1838.



[illegible] LECOMTE

CHAPITRE II

Première année de l'administration de M. Lecomte. — Son discours d'installation. — Premiers travaux d'appropriation et d'agrandissement. — La chapelle. — Le Collége déclaré de plein exercice. — Discours de fin d'année 1839. — Programme d'éducation et d'instruction.

1838 — 1839

La mort n'avait pas rompu tous les liens qui attachaient M. Didier à son œuvre naissante. Du haut du ciel, il continuait sans doute à veiller sur le Collége et à soutenir celui qui, seul maintenant, en portait la responsabilité.

Cette pensée était comme un point d'appui pour M. Lecomte : il aimait à rappeler la promesse qu'il avait recueillie des lèvres mourantes de son ami : « Quatre jours avant sa mort, disait-il au jour où il fut installé en qualité de principal, je priai M. Didier de recommander à Dieu une maison où il avait déjà concentré toutes ses affections. Oh ! répondit-il avec empressement, je ne ferai que cela[1]. »

Il y avait entre ces deux hommes la plus parfaite communauté de vues, la plus entière harmonie de sentiments et de pensées. C'est ce qui se montre avec évidence dans le discours que M. Lecomte eut occa-

[1] Discours d'installation. 10 décembre 1838.

sion de prononcer au jour de son installation, trois semaines environ après la mort de son ami.

Ce premier discours de M. le principal offre d'ailleurs plus d'un genre d'intérêt à nos yeux : on y voit dans tout son jour l'estime incomparable qu'il professait pour son prédécesseur; pour « cet ange terrestre, comme il disait, qui semble n'avoir paru au milieu de nous que pour emporter nos regrets. » Il aimait à relever « la droiture de ses intentions, la délicatesse de ses sentiments et son désintéressement parfait; » il était convaincu que « toute l'ambition de son ami, en entrant dans cette maison, était de procurer la gloire de Dieu, d'être utile à la jeunesse, de cultiver les sciences et les lettres, dont il aurait fait l'honneur et la gloire. »

Notre pensée, en parcourant ces lignes, se reporte naturellement vers celui qui les a tracées, et volontiers nous lui appliquerions ce qu'il disait lui-même de son ami.

Quant à lui, il regardait la mort de M. Didier comme un malheur irréparable pour le Collége. Aussi « en payant, comme il disait, le tribut à l'amitié, en faisant tomber quelques fleurs sur une tombe à peine fermée, » la douleur lui arrachait des paroles que nous ne saurions accepter sans restriction : nous ne pouvons croire en effet que « M. Didier bien mieux que lui eût donné dans cette maison une direction sage à l'éducation, une impulsion forte aux études et inspirer à tous les pères de famille une confiance illimitée! »

Ce langage, il est vrai, convenait à un homme qui « n'aurait jamais osé aborder une responsabilité devant laquelle il avait reculé deux fois; » mais les œuvres qu'il a fondées sous nos yeux, le bien qu'il a fait à

Tourcoing et ailleurs, tout dans sa vie si pleine et si féconde protestera toujours contre les préventions si honorables de sa modestie.

Le même sentiment lui faisait amoindrir d'avance la part qui devait lui revenir au jour du succès de son œuvre : à l'entendre, il faudra renvoyer cet honneur, d'abord aux circonstances, ensuite aux divers éléments dont le concours fait avant tout, selon lui, la prospérité d'une maison.

« En effet, disait-il, un grand mouvement a été imprimé de nos jours à l'enseignement. Cette vérité, que l'avenir d'une société repose sur l'éducation de la jeunesse, a pour ainsi dire grandi dans tous les esprits. Jamais peut-être on ne s'est montré plus généreux en faveur de l'instruction publique. Le personnel et le matériel des maisons d'éducation ont subi partout des améliorations remarquables ; partout on voit les bâtiments se compléter et devenir tout ensemble plus sains et plus beaux... Tourcoing, ajoutait-il, suit ce progrès : par les soins d'une administration éclairée et toute dévouée, son Collége surgit de la poussière, pour se montrer aux familles plein de vie, de jeunesse et d'avenir. Si elle lui continue sa bienveillance, il pourra bientôt offrir au public toutes les garanties d'ordre, d'application, de moralité et de salubrité qu'on veut rencontrer dans une maison d'éducation. »

A ce premier élément de succès, M. Lecomte en rattachait d'autres non moins nécessaires.

« Tous les efforts des magistrats, poursuit-il, tout le zèle des maîtres seraient impuissants s'ils avaient à lutter contre la pernicieuse, la cruelle

indulgence de parents qui, s'aveuglant sur les défauts de leurs enfants, sont toujous prêts à les excuser et à les disculper. Pour nous, nous avons cru n'avoir rien à craindre d'une si coupable faiblesse; nous avons compté sur les parents de nos élèves; nous avons espéré qu'ils appuieraient, dans l'intérieur de leurs foyers, toutes les mesures de répression ou d'encouragement adoptées dans la maison; sans ce concours nous ne pouvons rien, ou presque rien, pour le bonheur de leurs enfants.

» Nous avons aussi compté sur vous, disait le nouveau principal en s'adressant à ses élèves, nous avons compté sur votre docilité et sur votre application. Rappelez-vous toujours les obligations que vous venez de contracter aujourd'hui envers moi. Nos engagements sont réciproques; gardez les vôtres aussi religieusement que je vous promets de garder les miens. Oui, chers élèves, à vous désormais tous nos travaux, toutes nos fatigues, toutes nos veilles, à vous toutes nos affections! Mais réciproquement, à nous votre respect et votre soumission, sans lesquels nous ne pouvons pas vous être utiles. »

Si l'homme se peint dans sa parole, nul assurément ne se montre mieux à découvert que M. Lecomte dans son premier discours. Aussi, après avoir vu en lui l'ami affectueux et dévoué, l'administrateur au coup d'œil large, sûr et pratique, contemplons encore, selon l'expresion de son doyen, *l'homme de Dieu*, c'est-à-dire le maître chrétien, le prêtre, qui dans l'éducation de la jeunesse attend de Dieu avant tout le succès de son œuvre :

« Toutes nos espérances, disait-il avec cet accent

de foi dont il avait le secret, seraient vaines et illusoires; notre confiance serait témérité, si elle n'était appuyée sur l'espérance chrétienne; si, après avoir planté et arrosé, nous attendions d'autre part que du ciel l'accroissement et les fruits. Nous avons confiance, ajoutait-il, avant tout en Dieu, le Père des lumières, de qui découle tout don parfait. »

Il manquerait quelque chose à la piété, si le langage de M. Lecomte s'était arrêté là. Mais il n'ignorait pas que l'enfance a dans le ciel d'aimables et dévoués patrons, qu'elle a surtout, à leur tête, la Reine du ciel, Marie, mère aussi tendre que puissante. Aussi s'était-il empressé de placer sa maison sous le patronage heureux de *la sainte Vierge se présentant au temple*, et sous celui des saints protecteurs de la jeunesse des écoles. « Nous comptons, disait-il, sur la protection de Celle que nous avons choisie pour patronne, et sur la protection de tous les saints amis particuliers de la jeunesse. »

Arrêtons-nous ici; et, avant de le suivre dans la voie ouverte devant lui, essayons, à l'aide de nos souvenirs et des quelques traits que nous venons de signaler, de reproduire sinon l'image achevée, au moins l'esquisse fidèle de notre bien-aimé principal.

Dans son extérieur, M. Lecomte respirait la douceur, l'aménité, la modestie et quelque chose qui faisait penser à Dieu. « C'était véritablement, pour parler avec l'un de ses plus anciens amis, c'était le doux, le modeste, le pieux Lecomte, dont la seule vue édifiait, portait efficacement à Dieu [1]. »

[1] R. P. Possoz. *Lettres*. passim.

Mais, au fond de son regard si bon, si bienveillant, si réservé, on découvrait une âme ferme et vigoureuse, un cœur vaillant et hardi, aussi sûr de lui dans l'action, qu'il paraissait lent à s'émouvoir et timide avant d'entreprendre.

Esprit vaste dans ses conceptions, il était fécond en ressources pour les faire aboutir ; mais, si compliqués que fussent les desseins dont il méditait ou poursuivait l'exécution, jamais il ne perdait rien de sa sérénité, rien de l'enjouement si aimable de son caractère.

Sa confiance en Dieu, son abandon absolu *en la bonne et si douce Providence*, sa piété si vraie et si simple ; tel était sans doute le secret de cette inaltérable possession de lui-même.

Et pourtant il avait le cœur sensible et capable d'éprouver de vives et profondes émotions ! Dans les grandes manifestations religieuses du Collége, aux jours d'une première communion, pendant la retraite annuelle des élèves, en face de certaines épreuves de sa vie, s'il était toujours à la hauteur de son devoir, il montrait bien aussi que chez lui les qualités du cœur ne le cédaient en rien aux qualités de l'esprit. C'était comme un mélange heureux de ce qu'il faut pour administrer avec autorité, pour diriger avec sagesse, pour gagner, en un mot, au plus haut degré, le respect, l'affection et la confiance.

Mais il est temps de justifier par l'exposé des faits ce que nous avons avancé jusqu'ici. Assistons aux débuts de son administration ; entrons à sa suite, et comme il disait lui-même, *avec confiance dans la carrière qui lui est ouverte ;* bien qu'il soit

seul encore, néanmoins, « fort de sa conscience, du bras puissant qui conduit les événements, du concours de toutes les autorités de la ville, il ose espérer, il s'efforcera du moins de répondre à la confiance que lui ont témoignée ceux qui ont bien voulu le déterminer par leurs suffrages [1]. »

Ce premier discours du nouveau principal avait produit le plus heureux effet. Aussi les membres du bureau d'administration s'en firent-ils sur-le-champ l'écho auprès de l'administration académique.

En répondant à une lettre de M. le recteur relativement au réglement de la rétribution universitaire: « Nous saisissons, écrivaient-ils, avec empressement la première occasion de rendre à M. Lecomte le témoignage que méritent son zèle et son désintéressement; nous avons la confiance que, sous ses auspices, le Collége de notre ville récupérera la place distinguée qu'il occupait autrefois parmi les colléges communaux. »

Ils ajoutaient : « Nous sommes heureux de réunir nos efforts à ceux de ce digne ecclésiastique pour atteindre au but que nous nous proposons tous [2]. »

La première année fut déjà féconde en résultats; elle révéla tout ce qu'on avait droit d'attendre de la direction nouvelle.

Seul pour la conduite de l'établissement, médiocrement secondé pour le reste, M. Lecomte fit face à tout; il appropria, du mieux qu'il put, les faibles ressources du présent, créa sur-le-champ l'indispensable, et prépara les voies à un meilleur avenir.

[1] Arch. du Collége. *Discours d'installation*. 1838.
[2] Arch. du Collége. 17 décembre 1838.

Ce qu'il y avait, à ses yeux, de plus indispensable, c'était une chapelle, où les élèves pourraient accomplir, sans sortir du Collége, leurs devoirs religieux. Il faudrait ignorer les premiers éléments de toute éducation sérieuse, pour ne pas apprécier à sa juste valeur cette création nouvelle, pour ne pas reconnaître qu'en facilitant chez ses jeunes élèves les habitudes de la piété chrétienne, M. Lecomte déposait dans leurs âmes le fondement le plus solide de l'œuvre qu'il voulait établir en eux et avec eux. L'administration municipale partageait ces nobles sentiments. Grâce à son concours éclairé, le Collége ne tarda pas à posséder une chapelle assez vaste pour contenir au moins deux cent cinquante élèves. C'était beaucoup pour ce temps-là; ce devait être trop peu dans un avenir prochain. — La chapelle fut bénite le 16 août 1839 [1]. Sanctuaire modeste, il est vrai, elle n'offrait rien pour l'admiration; mais qu'elle est toujours chère et riche dans nos souvenirs! Qui pourra jamais redire les trésors de lumière qu'on y a si longtemps prodigués à nos intelligences, les joies si pures et si fraîches dont on y a tant de fois et pour toujours inondé nos cœurs?

En même temps que la chapelle, d'autres travaux s'accomplissaient : appropriations partielles, il est vrai, agrandissements, transformations de peu d'importance; mais c'était la vie qui circulait, c'était le prélude d'une réorganisation qu'un événement inattendu allait accélérer [1].

Une ordonnance royale, en date du 29 janvier 1839, sous le ministère de M. Salvandy, alors grand-maître de l'Université, modifiait pour l'avenir les conditions et le

[1] Arch. du Collége.

sort des colléges communaux. Elle les divisait en deux classes :

« Les colléges communaux de première classe, d'après les termes de l'ordonnance, sont ceux dont l'organisation, quant aux études, est entièrement conforme à l'organisation des colléges royaux.

» Les colléges communaux de deuxième classe sont ceux dont l'enseignement ne comprend qu'une partie des études des colléges royaux [1]. »

L'ordonnance ajoutait « qu'à partir de l'ouverture de l'année scolaire 1839-1840, aucun régent ne pourra, dans les colléges communaux, être chargé de plus d'une classe [2].

Sans rechercher ici quel était l'esprit de cette nouvelle ordonnance, ni le but où elle tendait, alors que s'agitait si vivement la grande question de la liberté d'enseignement, hâtons-nous de faire observer que le Collége de Tourcoing allait lui devoir en partie sa rapide prospérité.

M. Lecomte, avec la sagacité dont il fit constamment preuve, entrevit sur-le-champ ce qu'il pouvait en tirer au profit de sa maison naissante. « Cet arrêté, pour employer son langage, devait avoir pour son Collége une portée immense. » Faire déclarer son Collége de plein exercice, l'élever immédiatement à la première classe, le mettre sur le pied d'un collége royal, tel fut le projet arrêté dans l'esprit du nouveau principal.

C'était un projet hardi. M. le recteur, informé et consulté, approuvait fort, mais craignait un échec; aussi recommandait-il la prudence :

[1] *Code universitaire*. Rendu. Edit. Hach., p. 208.
[2] Ibid.

« Je désirerais comme vous, écrivait-il à M. le principal, arriver à un résultat aussi avantageux ; mais avant de faire aucune démarche officielle dans ce but, il est prudent d'examiner avec la plus sérieuse, je dirai même, avec la plus scrupuleuse attention, les chances de succès qui pourraient justifier une pareille tentative. »

Entrant dans le détail des modifications qu'il faudrait faire subir au Collége, et traçant l'exposé des charges nouvelles qui pèseraient à l'avenir sur les finances de la ville, M. le recteur faisait observer :

« Qu'il s'agirait, en premier lieu, de dédoubler toutes les classes ; et, par conséquent, de demander un traitement spécial pour chaque chaire ainsi dédoublée. Première augmentation de dépense.

» Qu'il faudrait ensuite voter la création d'une chaire de rhétorique, d'une chaire de philosophie et d'une chaire de mathématiques spéciales. »

Il se demandait avec raison « si l'on ne courrait pas le risque, en présentant la perspective d'une pareille dépense, d'effrayer les esprits même les mieux disposés en faveur du Collége? »

» La prudence, disait-il en concluant, me paraît donc exiger qu'on procède, en ce moment, avec une extrême réserve, et que, de part et d'autre, on ne prenne, pour l'avenir, aucun engagement dont l'exécution puisse être entravée [1]. »

M. le principal avait plus de confiance dans les sentiments éclairés et généreux de ses nouveaux concitoyens; il avait surtout foi en l'avenir.

Néanmoins, pour ne rien tenter à l'aventure, ni

[1] Arch. du Collége. *Lettre* du 22 mars 1839.

risquer de tout compromettre, il voulut s'assurer d'abord des sentiments qui animaient les membres du bureau d'administration [1].

Dans un rapport qu'il leur soumettait, dès les premiers jours de mars 1839, il envisageait cette question capitale sous toutes ses faces; il la traitait avec une intelligence rare des besoins de son temps et des grands intérêts qui s'y trouvaient engagés. C'est déjà le langage de l'expérience au service de la plus haute raison.

« Il n'est plus douteux, disait-il, que Tourcoing veuille conserver la position honorable que lui a faite dans l'opinion publique son dévouement pour l'instruction. La municipalité a cru, avec toutes les administrations éclairées, que sacrifier tous les fonds pécuniaires d'une ville à son développement matériel, sans penser à la culture de l'esprit et à la formation de l'homme moral, c'est compromettre son avenir, lui refuser son principe vital; en un mot, s'amuser à parer un cadavre! »

Après cet hommage rendu au zèle intelligent de l'administration municipale, il expose l'objet de la question, et présente « à la judicieuse appréciation » des administrateurs du Collége « les raisons qui peuvent les déterminer à élever cet établissement à la première classe. »

Voyons d'abord, avec lui, les raisons tirées du côté moral : « Si votre Collége, dit-il, n'est point de première classe, tous les éléments de succès sont anéantis au dedans et au dehors.

» Au dedans : Une décision qui déclarerait votre

[1] MM. Philippe-Motte, J. F. Defontaine, H. Desurmont, Delobel-Dewitte, Ch. Leloir.

Collége de deuxième classe serait pour lui une nouvelle sentence de mort. Toutes les espérances que vous fondiez de son avenir seraient vaines; tous vos efforts seraient paralysés, votre zèle entravé, et vos sacrifices récents rendus inutiles; votre Collége reprendrait sa marche rétrograde.

» Au dehors : Un prospectus a annoncé un cours complet d'études, y compris la rhétorique, la philosophie, les langues vivantes, les mathématiques spéciales, etc. — M. le recteur a dit qu'il voulait en faire un bon Collége; Mgr l'archevêque de Cambrai a promis aussi sa protection; les feuilles publiques l'ont signalé comme digne de la confiance des familles... Et maintenant il faudrait détromper le public par une rétractation ouverte; il faudrait faire l'aveu humiliant que le Collége de Tourcoing va rentrer dans les limites étroites qu'on avait résolu d'étendre; qu'il ne sera plus désormais qu'une école préparatoire qu'il faudra quitter après quelques années de latin.... »

Ces réflexions devaient sans doute « porter la conviction dans tous les esprits, parce qu'elles devaient frapper tout homme qui pense. » Aujourd'hui elles nous offrent, en outre, un intérêt d'un autre genre : elles nous peignent admirablement l'un des côtés de la riche intelligence de M. Lecomte; ce que l'un de ses amis appelait *le grandiose de sa belle âme*[1]. »

Toutefois la question avait un côté matériel, ou, pour mieux dire, un côté financier, qui ne manquait pas d'importance et par où le succès paraissait moins assuré.

« Je me demande, disait-il en abordant la seconde

[1] M. l'abbé G.... *loco cit.*

partie de son sujet, « et sans doute avec plusieurs membres du conseil, si la prudence n'exige pas que nous attendions un an, pour déclarer le Collége de première classe? »

La réponse à cette question devait entraîner les moins résolus.

« On ne doit pas, on ne peut pas attendre un an, parce que, pendant cette première année, la ville aurait toutes les charges d'un Collége de première classe sans en avoir les avantages. »

Sans nous attacher à reproduire ici les développements de cette pensée, qu'il nous suffise de la résumer et de dire avec M. le principal :

« Si votre Collége est de première classe, cette année, vous avez l'espoir, pour ne pas dire la certitude, d'obtenir tout de suite :

» 1° Un grand nombre d'élèves ;

» 2° Un ou deux professeurs rétribués par le gouvernement. (Le gouvernement offrait en effet cet avantage, comme prime d'encouragement, aux villes qui opteraient pour la première classe.)

» 3° Des études fortes;

» 4° Des régents d'un talent distingué ;

» 5° Un profit réel pour la caisse municipale ;

» 6° Un avantage considérable pour les pères de famille. »

C'était sans doute assez de raisons pour emporter le succès; cependant il y ajoutait une considération qui nous révèle aussitôt l'un des côtés saillants de son caractère et de son administration : à ce titre, elle nous est doublement précieuse.

« Il est une vérité, disait-il, que je sais être dans

vos convictions : c'est que les demi-mesures sont toujours déplacées dans une administration communale. Partager ces systèmes prétendus économiques qui ne visent qu'aux petites dépenses, c'est édifier sur un terrain mouvant, sur des fondements ruineux ; c'est une théorie réprouvée par tout bon administrateur..... Elle n'aura point d'écho dans le conseil municipal ; il n'y en a que pour le langage de la raison et pour la voix qui plaide les intérêts de la ville et voilà ce qui me fait espérer un succès [1] ! ».

Le succès vint en effet couronner tant de raison et d'éloquence. Ce fut, il faut le reconnaître, un triomphe aussi honorable pour l'administration municipale que pour M. Lecomte. La transformation du Collége en Collége de plein exercice portait le budget trois fois plus haut : de 5,050 fr., chiffre de l'année 1839-1840, il s'élevait immédiatement jusqu'à 17,880 fr.

Malgré cette énorme différence, malgré les hésitations d'un certain nombre de conseillers, dès le mois de mai, la question était résolue en principe.

M. le recteur ne fut pas indifférent devant ce succès : « J'apprends avec plaisir, écrivait-il le 11 mai 1839, la détermination très-heureuse que vient de prendre le conseil municipal de Tourcoing, en élevant le Collége de cette ville au rang de Collége de première classe.

« Je seconderai de tout mon pouvoir toutes les mesures qui pourront en être la conséquence [2]. »

La première année de l'administration de M. Lecomte allait se terminer dans ces heureuses dispositions : l'année était bonne ; elle en présageait d'autres qui se-

[1] Arch. du Collége. *Rapport aux membres du bureau*. 7 mars 1839.
[2] Arch. du Collége. 11 mai 1839.

raient meilleures encore ; le nouveau principal était déjà connu et dignement apprécié ; il acheva de se concilier les esprits et de s'attacher les cœurs, par le discours qu'il prononça, le jour de la première distribution des prix.

Nous reproduirons les principaux traits de ce nouveau discours. M. le recteur, à qui, selon l'usage, il avait été préalablement soumis, en avait porté un jugement que nous avons recueilli avec bonheur : « J'ai lu, écrivait-il à M. le principal, avec autant de plaisir que d'intérêt le discours que vous m'avez soumis ; je ne doute pas qu'il n'inspire les mêmes sentiments à l'auditoire auquel il est destiné [1]. »

Après avoir exposé brièvement les raisons pour lesquelles il veut et doit traiter le sujet si intéressant de l'*éducation de la jeunesse*, il donne un libre cours aux sentiments de son cœur.

« Je me sens obligé, dit-il, de céder aux sentiments de reconnaissance qui remplissent mon âme. Permettez-moi donc, au nom de tous les pères de famille de cette ville, au nom de nos collaborateurs et au mien, au nom de tous les élèves du Collége, dont je suis en ce moment l'organe, de vous témoigner la gratitude que nous vous devons. Grâces vous soient rendues, conseillers municipaux ; et vous, membres du clergé de cette ville, votre intérêt pour la saine morale et pour les bonnes études, vos lumières ont obtenu que notre Collége pût marcher de pair avec tous les grands Colléges ; qu'on pût y faire un cours d'études en harmonie avec les besoins de notre époque ; qu'il pût enfin rivaliser, sous le rapport littéraire et scientifique, avec les établissements où les besoins de ce monde sont presque l'unique

[1] Arch. du Collége, 19 août 1839.

objet des soins, à l'exclusion des intérêts bien plus importants de notre âme.

« Ainsi vous prouvez par des faits bien plus éloquemment que par des paroles, que notre sainte religion, loin d'entraver les progrès de l'instruction, ne fait que les hâter, les développer, les orner d'un éclat plus vif et plus durable! La génération nouvelle qui s'élève sous vos yeux, vous devra le bienfait inappréciable d'avoir pu recevoir une éducation complète sans avoir été obligée de quitter le toit paternel. »

Après cet épanchement d'un cœur où l'affection, pour être vive et profonde, est loin de faire tort au bon goût et à la raison, il établissait, l'histoire à la main, que le fondement de l'éducation doit reposer sur la religion. Le paganisme lui-même avait déjà formulé et appliqué ce principe, « que la religion est la seule base sur laquelle on puisse élever un édifice social et inébranlable. »

Et pourtant, que n'a-t-on pas vu dans ces derniers temps, même dans l'histoire contemporaine de notre pays? Qui ne sait que, sous l'action d'un préjugé haineux ou aveugle, le prêtre avait été indignement repoussé de l'éducation de la jeunesse?

« Le vieux philosophisme, disait M. Lecomte, ne voulait ni de la religion ni de ses ministres dans l'éducation de la jeunesse, et nous avons vu dans toute sa laideur l'éducation irréligieuse. Depuis longtemps déjà, l'opinion publique l'a signalé comme un grand coupable et lui demande vengeance pour avoir ainsi mutilé l'espérance de notre pays avec des préjugés désastreux. Et pourquoi craindrait-on la robe du prêtre? L'Evangile ne nous montre-t-il pas Jésus-Christ, le divin mo-

dèle du prêtre, entouré de petits enfants auxquels il explique les premiers principes de sa sainte morale ? »

Après avoir ainsi fait justice de ces préventions aussi funestes qu'elles sont injustes, il démontrait la nécessité de revenir plus que jamais aux principes si malheureusement abandonnés. « Le siècle est mauvais ! » s'écriait-il. Qui ne le sait ? Pour lui, « il avait sondé les plaies profondes qu'une éducation antichrétienne avait faites dans le cœur de la jeunesse ; il avait vu les jeunes gens se flétrir peu à peu, comme la fleur que la faulx a touchée ? Sombres, pâles, inquiets, agités, ils ont perdu les grâces ingénues de l'enfance, l'œil même d'une mère aurait de la peine à reconnaître un fils dans ce jeune homme qui semble s'incliner lentement vers le tombeau ! »

Mais cette vue ne l'avait ni surpris ni découragé ; il avait su reconnaître « la cause d'un si grand mal : c'est que jamais la religion n'avait abrité ces jeunes plantes contre le souffle brûlant de la corruption ; c'est que des maîtres homicides avaient enveloppé ces jeunes cœurs de la robe empoisonnée de Déjanire. »

Que faudra-t-il donc faire ? « faudra-t-il, imitant les philosophes des derniers jours de Rome, s'envelopper d'un muet désespoir, et, dans la vue de la fin universelle, dédaigner de disputer à la mort un reste d'existence ? Non sans doute : c'est la mauvaise éducation qui est la source de tous les maux. » Le remède ne se trouvera que dans la bonne éducation. Déjà, d'ailleurs « *on revient à l'éducation religieuse;* il se présente une œuvre d'amélioration assez brillante pour que tous les regards puissent la voir. Les pères de famille, peut-être autrefois irreligieux, peut-être même

encore indifférents, calculent plus sagement qu'on ne le fit pour eux-mêmes, les conditions de bonheur pour leurs enfants. »

C'est pour répondre à ce mouvement de retour vers le bien, que le nouveau principal a pris à cœur *la direction de la jeunesse.* Au reste, il n'ignore pas à quelles conditions le succès lui sera donné : *il faut*, pour réussir, *être au niveau de son siècle;* il faut répondre au double besoin que l'on éprouve de nos jours, de croire et de savoir ; il faut alimenter la foi dans les cœurs *par un enseignement religieux qui contente pleinement l'intelligence;* il faut aussi cultiver la science ; en un mot, *la religion et la science doivent être en harmonie parfaite.*

Nous avons voulu conserver à la partie fondamentale de ce discours son cachet propre et original ; les anciens élèves de M. Lecomte et ses amis seront heureux comme nous de le retrouver ici tel à peu près qu'il est resté présent à leurs souvenirs !

Quant à la deuxième partie, nous n'en dirons qu'un mot ; aussi bien le plan d'études qu'il se propose de suivre dans son Collége transformé ne peut rien nous apprendre de nouveau : humanités, sciences, histoire, langues vivantes, notions de commerce et d'industrie, c'est le programme qu'avait tracé M. Didier ; il serait superflu de nous y arrêter une seconde fois.

Il n'en est pas de même des recommandations éloquentes qu'il adressait à ses élèves, sur la fin de son discours, ni des espérances qu'il fondait sur eux dans l'avenir ; noble et touchant langage que l'analyse ne saurait qu'affaiblir en le décolorant !

« Jeunes élèves, s'écriait-il, prémices de cette

maison, vous avez des devoirs particuliers à remplir, ou plutôt une espèce de responsabilité qui pèse sur vous : c'est en vous que l'on cherchera les premiers fruits de nos travaux ! ne vous y trompez pas ! le bon avenir de cet établissement dépend de votre application, de votre persévérance, de votre conduite sous le toit paternel; sa gloire lui viendra de vous ! Les futurs élèves seront ce que vous les ferez par vos exemples ! »

Il ajoutait ensuite, avec une sorte d'intuition prophétique : « Non, j'en suis sûr, vous ne tromperez pas nos espérances ! et lorsque le Collége de Tourcoing sera parvenu à ce degré de gloire que nous voulons lui faire atteindre, et qui sera, j'en ai la confiance, justement mérité par les brillants sujets qu'il aura préparés à la société; alors, vous pourrez, avec une secrète satisfaction, contempler en quelque sorte votre propre ouvrage; parce que vous aurez été, par vos exemples, les premiers éléments de cette riche moisson de vertus et de science, qu'il est destiné à recueillir dans la suite des temps ! »

Nous le dirons sans vanité, mais avec un certain sentiment de fierté légitime : cette prédiction s'est accomplie. Les anciens élèves de M. Lecomte n'ont pas, en général, trompé son espoir. Aussi, en lisant ces pages, leur cœur a tressailli sans doute comme autrefois il tressaillait aux accents de sa voix bien aimée ! ils nous sauront gré, nous l'espérons, de leur avoir procuré un plaisir qu'ils pouvaient croire à jamais perdu.

Quant à ceux qui n'ont jamais eu le bonheur de l'entendre, ils trouveront peut-être dans ces paroles la confirmation des sentiments que le discours entier

avait inspirés à M. le recteur[1]; tout au moins, ils resteront convaincus avec nous que, dès la première année de son administration, M. Lecomte, laissé à lui-même et à ses seules forces, se montrait déjà à la hauteur de la tâche qu'il avait embrassée, qu'il donnait des garanties que l'avenir a pleinement justifiées!

[1] Voir plus haut.

CHAPITRE III

Premiers collaborateurs de M. Lecomte, M. Lescouf, sous-principal et professeur de philosophie. — M. Lescouf à Radenghem, à Bousbecques, au séminaire, à Vendegies-au-Bois, ne paraît pas appelé à la vocation qui l'attendait à Tourcoing. — Raisons qui engagent M. Lecomte, contrairement aux préventions de quelques-uns, à choisir M. Lescouf pour collaborateur principal. — Rôle offert par M. Lecomte et accepté par M. Lescouf, dans la direction du Collége. — Que ces deux hommes se complètent l'un l'autre. — Idée que M. Lescouf se faisait d'un Collége. — Nature de son enseignement en philosophie. — Sa manière de diriger les jeunes gens. — M. Lescouf missionnaire au Collége. — Son caractère se révélant dans une discussion. — Heureux effets de la forte éducation du Collége. — L'action de M. Lescouf se répandant hors du Collége et de la ville de Tourcoing.

1839 — 1845

Dès la première année de l'administration nouvelle, il parut évident que le Collége était entré dans la voie d'une prospérité désormais assurée : les craintes qui avaient assailli l'esprit du nouveau principal, quand il s'était vu seul à porter le fardeau, n'avaient pas tardé à disparaître ; l'espérance les avait bannies pour toujours : le premier empressement des pères de famille, loin de se ralentir, n'avait fait que s'accroître et s'accuser de plus en plus.

Aussi, à *l'ouverture de la deuxième année d'exercice*, 130 *élèves*, disait plus tard M. Lecomte, *répondaient à notre appel*[1].

[1] Discours de 1842.

Cette prospérité si prompte et si grande devenait un danger à ses yeux : *Si le ciel*, écrivait-il encore, *avait donné de l'accroissement à notre vigne, nos bras étaient insuffisants pour la cultiver* [1].

Aussi lui fallait-il de nouveaux ouvriers. Grâce à Dieu, les ouvriers ne devaient pas manquer à la vigne naissante : « Quand l'homme de la Providence est donné, a dit avec raison Mgr Dupanloup, les hommes surgissent autour de lui [2]. »

Cette vérité d'expérience n'a jamais brillé d'un plus vif éclat que dans la composition du personnel qui, d'une manière durable, vint prêter à M. Lecomte le concours de ses lumières et de son dévouement.

Il nous suffira, pour justifier notre sentiment, de rappeler ici les noms les plus connus de nos anciens maîtres : M. Lescouf, M. Couplet, M. Côuvreur et M. Debailleux ont été, sous la main de M. Lecomte, chacun pour sa part, les instruments providentiels du succès de la maison. Qui pourrait en effet penser que des hommes, à l'exception de M. Lescouf, tous étrangers à M. le principal, tous aussi étrangers à peu près les uns aux autres, se fussent rencontrés au Collége de Tourcoing par un effet du hasard ou du concours des circonstances ? Pour nous, il nous a toujours semblé, et il nous semble maintenant plus que jamais, qu'ils obéissaient à cette volonté supérieure *qui prépare de loin les effets dans les causes les plus reculées* [3].

Hâtons-nous de le déclarer : en citant ici les principaux collaborateurs de M. Lecomte, notre inten-

[1] Discours de 1842.
[2] *De l'Education*. t. I. Introd. p. XI.
[3] Bossuet.

tion n'est pas assurément de faire oublier les autres ou de méconnaître leur mérite [1]. Nous savons que dans la mesure de leur action, ils n'ont pas été étrangers au développement rapide que prit le nouveau Collége. Toutefois, dans le mouvement imprimé par le chef de la maison, il n'est personne qui ne reconnaisse volontiers avec nous, que la plus grande part revienne de droit aux hommes dont nous avons rappelé les noms.

Mais autant ces collaborateurs se sont distingués de leurs confrères par la durée et la puissance de leur concours, autant au-dessus d'eux s'est élevé M. Lescouf; aussi est-il demeuré dans nos souvenirs inséparablement uni à M. Lecomte dans la direction du Collége. Le moment est venu de nous arrêter devant ce nom vénéré : la mort lui a donné dans nos cœurs une plus haute consécration et des titres nouveaux à notre reconnaissance.

La Providence avait préparé de loin les éléments d'une association fraternelle entre M. Lecomte et M. Lescouf.

Quoique séparés l'un et l'autre par leur origine, ils avaient puisé à la même source les principes de la vie religieuse et morale. Outre que leurs familles étaient animées des mêmes sentiments de foi, ils avaient vécu et grandi sous la direction d'un même pasteur, l'un à titre de neveu, l'autre à titre d'ouaille.

[1] Le Collége n'a pas perdu le souvenir de MM. les abbés Brasseur, Parmentier, Dayez, Demeester, Boitieux, Derode, etc., bien qu'ils n'aient fait que passer parmi nous; encore moins a-t-il oublié les noms de MM. les abbés Vitse, Lasne, Mouton, Destombes, etc., pour ne rien dire de ceux qui sont, pour ainsi parler, nos contemporains. Il n'oublie pas davantage le talent, le zèle le dévouement de quelques-uns des anciens professeurs laïques, tels que MM. Pruvost, Playoust, Dave, Cointe, Delsaut, Tranoy, etc.

Cette vie commune semble avoir déposé dans leurs jeunes esprits le germe des idées qui devaient éclore un jour, et présider à l'œuvre qui est debout sous nos yeux. C'est à l'école du vénérable curé de Bousbecques, qu'ils apprirent tous deux à respecter ce qui avait été méprisé dans notre pays, et à souhaiter le retour de ce qui en avait été banni. L'éducation de la jeunesse devait être un jour le principal théâtre de cette restauration chrétienne.

Mais ils ne devaient arriver à ce but commun qu'après avoir été conduits l'un et l'autre par des voies tout opposées. Nous avons suivi M. Lecomte depuis le séminaire diocésain jusqu'au Collége de Tourcoing; et nous avons, à bon droit, admiré l'action divine à laquelle il obéissait si docilement. Cette action ne sera ni moins sensible ni moins admirable à l'égard de M. Lescouf.

Rien ne pouvait faire présager la future mission que Dieu lui avait préparée. Ni ses goûts, ni son caractère, ni son éducation de famille, ni la nature de ses études, ne laissaient deviner en lui le futur professeur de philosophie, le directeur de la jeunesse, l'homme enfin que nous avons si bien connu et si justement admiré.

Il est vrai cependant que bien jeune encore, et à l'école de Radinghem, son village natal, il se faisait distinguer parmi ses condisciples, par les saillies de son esprit vif et précoce, et plus encore par la générosité de son cœur : « Mon père, nous écrivait l'un d'entre eux, M. Couvreur, si digne de le connaître et de le juger, mon père, son premier instituteur, se plaisait à faire l'éloge de celui qu'il

n'hésitait pas à placer à la tête de ses nombreux élèves. Bien des fois, ajoutait-il, j'ai moi-même entendu le vieillard exalter les heureuses dispositions de l'écolier. »

Le même naturel se retrouve, quelques années plus tard, à l'école de Bousbecques, et au presbytère de son oncle, ce prêtre vénérable, *un si beau modèle de toutes les vertus.*

Mais, à Bousbecques comme à Radenghem, *il était d'une pétulance presque inouïe;* elle éclatait souvent *par des traits fins et hardis,* qui le rendaient célèbre, *par des aventures ingénieuses et toujours innocentes,* mais *qui parfois avaient provoqué des plaintes.* Son bon cœur faisait qu'on lui pardonnait volontiers. Aussi Augustin (c'était son nom) jouissait à Bousbecques et à Radinghem *de l'estime générale :* « Il a si bon cœur! » disait-on.

Si nous ajoutons à ce qui précède une qualité *autour de laquelle,* selon M. Couvreur, *on pourrait grouper avantageusement toutes les autres;* si nous montrons en M. Lescouf *la générosité commme le point saillant des nombreuses qualités dont son cœur était orné,* nous arriverons sans peine à ne trouver qu'un seul mot pour exprimer ce qu'il faisait augurer de lui dans sa première jeunesse. Au jugement de M. Couvreur, M. Lescouf était dès lors *un missionnaire futur.*

Le séminaire ne fit que développer ces dispositions et confirmer ces heureux présages. « La générosité, dit encore M. Couvreur, était devenue chez le séminariste un véritable zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. »

Le trait suivant, puisé à la même source, aura l'avantage de prouver ce qui précède et de nous peindre M. Lescouf dans son naturel.

« Un jour qu'il se trouvait chez un curé des environs de Valenciennes, arrive, pour annoncer un baptême, un paroissien endurci, éloigné de toute pratique religieuse. Après les premiers saluts d'entrée, en attendant sans doute le retour du curé, la conversation s'engage sur la religion. Le pieux lévite a bientôt connu le triste état de son interlocuteur ; il le prévient de bonnes paroles, lui dépeint le bonheur attaché à la pratique du devoir, y oppose le malaise, le tourment qui accompagne la négligence du salut, développe les motifs les plus pressants d'un prompt et sincère retour à Dieu. Enfin, ne pouvant plus contenir son ardeur en présence de la froideur du malheureux, il lui saute au cou, l'arrosant de ses larmes, et s'écriant : *Il le faut, mon cher, il le faut ; Dieu le veut ; vous vous confesserez ; vous sauverez votre âme !*

Le curé, arrivé pour cette touchante scène, et sa domestique présente, mêlèrent leurs larmes à celles de l'apôtre naissant, et conservèrent précieusement le souvenir de cet admirable début dans la carrière. »

Le poste qui lui fut confié, pour inaugurer son sacerdoce, allait imprimer un nouvel élan à son zèle et révéler de plus en plus ses heureuses aptitudes pour la vie apostolique.

Il fut envoyé à Vendegies-aux-Bois en qualité de vicaire. Ce poste offrait des difficultés d'une délicatesse à part : l'autorité diocésaine avait dû sévir contre le curé de la paroisse, en lui enlevant tout pouvoir.

« Là, rapporte encore le même témoin, M. Lescouf s'imposa les plus rudes privations, se livra aux plus fatigants travaux, pour ramener une population véritablement égarée. Je l'ai vu, renonçant aux agréments de la vie privée, se mettre en pension chez un des notables du village, afin de profiter de son influence pour utiliser davantage son propre ministère. Je l'ai entendu parler le langage de la plus paternelle amitié avec un vieillard ramené au bercail après de longues années d'égarement; adresser les plus terribles menaces à des jeunes gens qui, un jour, se livraient, dans la rue, à des actes réprouvés par la modestie chrétienne. Je l'ai souvent accompagné dans ses visites, et je sais que, outre les jeunes gens qu'il avait tous gagnés au point d'en former un *chœur* pour les offices religieux, et une *noble escorte* pour les processions, il s'était aussi attaché, ou plutôt il avait ramené à Dieu hommes, femmes, enfants, vieillards. En un mot, quelques mois avaient suffi pour que son zèle généreux changeât complétement la face de cette terre où il avait passé; je puis attester, comme témoin oculaire, que le bonheur de Vendegies converti, épuré, ardent pour le bien, était en rapport avec le zèle de son missionnaire [1]. »

Tel était M. Lescouf, quand M. Lecomte songeait à se l'associer pour achever, de concert avec lui, l'œuvre qu'il avait commencée avec M. Didier.

Il n'ignorait rien de ce que nous venons de rappeler; mais, loin d'y trouver un obstacle à ses projets, il y voyait, au contraire, les éléments d'un succès assuré.

Laissons-le exprimer lui-même ce qu'il pensait de

[1] Lettre du 9 août 1858.

son *futur associé*, et ce qu'il attendait de *sa précieuse acquisition* [1].

« M. Lescouf, écrivait-il, était pour moi une connaissance d'enfance, faite à Bousbecques, chez notre vénérable curé, où le cher abbé a passé plusieurs années, fréquentant l'école du village. Dès-lors nos relations ont toujours été très-intimes. J'ai suivi le développement de ses facultés, de ses attraits, de son aptitude, de sa vertu et de sa piété ; et j'ai compris qu'il avait tout ce qu'il fallait pour réussir dans une vie de dévouement et d'étude. C'est ce qui m'a déterminé, sous l'inspiration de Dieu sans doute, à le demander pour sous-principal à Mgr Belmas [2]. » La demande avait été adressée dès les premiers jours de décembre 1838.

Monseigneur de Cambrai ne parut pas d'abord favorable à ce projet. Il avait tant besoin de prêtres pour le ministère des paroisses !

« Il ne m'est pas possible, répondait-il le 8 décembre, pour le moment, de vous donner le coadjuteur que vous désirez [3]. »

Au reste, Sa Grandeur ne se croyait pas le droit *d'imposer à un ecclésiastique l'obligation d'accepter un tel emploi* [4].

Elle allait plus loin même : Elle ne paraissait pas assurée que M. Lescouf réunît les conditions voulues pour le succès : « Il faudrait, disait Monseigneur, qu'il se présentât un homme qui joignît aux capacités requises le goût et le désir de l'enseignement [5].

[1] Lettre du 12 mars 1868.
[2] Lettre. *loco cit.*
[3] Lettre du 8 décembre 1838.
[4] I id.
[5] Ibid.

Ce sentiment de Mgr Belmas ne saurait pas nous étonner, après ce que nous avons déjà dit de M. Lescouf; il nous étonnera moins que jamais, si nous considérons que la plupart de ses condisciples et de ses maîtres, au petit séminaire et même au grand, s'étaient complètement mépris sur la portée de ce talent inculte. « Ses moyens hors ligne, écrivait plus tard l'un de ceux qui en avaient découvert la valeur, son intelligence peu ornée encore, mais vaste et élevée, son zèle aussi ardent qu'insinuant et digne, son grand cœur, sa riche nature, » enfin, toutes ces qualités de premier ordre, n'avaient pas été appréciées comme elles devaient l'être; loin d'attirer l'admiration, M. Lescouf, paraît-il, s'était fait des détracteurs, *devant lesquels*, disait l'un de ses condisciples, *j'avais souvent le plaisir de le défendre*[1]!

M. Lecomte avait eu le mérite de mieux voir que beaucoup d'autres; et, à force d'instances, il obtint la promesse que M. Lescouf serait libre de se joindre à lui, au début de l'année scolaire 1839-1840. C'est en effet le 14 novembre 1839, qu'il fut chargé des fonctions de sous-principal et de professeur de septième[2]. Un an après, le 5 octobre[3], il échangeait la modeste chaire de septième contre la chaire de philosophie. C'est à ce double titre, de sous-principal et de professeur de philosophie, que M. Lescouf *devait avoir*, au jugement de M. Lecomte, *une si heureuse influence sur l'avenir du Collége*[4].

Au reste, M. le principal se faisait d'avance une

[1] M. D.... Lettre du 6 mars 1868.
[2] Arch. du Collége. 1839.
[3] Ibid. 1840.
[4] Lettre. *Loco cit.*

juste idée du concours qu'il attendait de son futur collaborateur.

Dans un rapport adressé aux membres du bureau d'administration, il dessinait son projet, et formulait en ces termes le vœu qu'il avait conçu :

« Le vide qu'a laissé dans votre Collége la mort de celui qui devait être l'âme de sa réorganisation, me fait émettre le vœu de me voir secondé, dans l'exercice de mes fonctions, par un ecclésiastique capable et dévoué, qui partage avec moi, en seconde ligne, la direction de la maison. »

Entrant ensuite dans l'exposé des raisons pour lesquelles il *désirait qu'on fît droit tout de suite* à sa demande (il s'agissait de voter par anticipation le traitement du sous-principal promis), il disait entre autres choses :

« C'est dans les commencements qu'un chef d'établissement doit s'appliquer à former un noyau d'élèves modèles, d'élèves vertueux qui communiquent leur bon esprit à tous ceux qui les entoureront, et trouvent des imitateurs dans leurs nouveaux condisciples.

» Mais cet heureux résultat demande, dans le principe, une grande étude, une sage appréciation des caractères, une surveillance active et éclairée, qui surprenne toutes les passions dans leur germe pour leur donner une bonne direction; qui cherche à discerner les bons ou les mauvais penchants pour les développer ou les combattre dans leur naissance; enfin, qui fasse a chacun, selon ses besoins connus, sa part de répression ou d'encouragement.

» Or, ajoutait avec raison M. Lecomte, le principal qui a la haute direction d'un collége, dont

les relations doivent nécessairement être très-étendues, ne peut pas descendre continuellement dans ces menus détails. Ses occupations doivent l'empêcher quelquefois de paraître au milieu de ses élèves, alors que sa présence serait nécessaire; d'ailleurs les besoins de sa maison peuvent exiger qu'il s'absente quelquefois. »

De cet ensemble, il concluait « qu'il faut que le principal soit représenté dans l'établissement par un collaborateur de même esprit, de même zèle et de même dévouement[1]. »

Ne croirait-on pas, en lisant ces lignes, y reconnaître comme un pressentiment de l'avenir? Ne dirait-on pas que M. Lecomte entrevoyait déjà le temps où, par la prospérité croissante de la maison de Tourcoing, et surtout par la fondation de tant d'autres dans le diocèse, il ne pourrait plus suffire seul à la direction de son œuvre; qu'il lui faudrait un autre lui-même, lequel, investi de son autorité, fût toujours respecté et obéi, comme étant la vivante image et l'expression de sa propre volonté?

Tel est le souvenir qui nous reste de l'action de M. Lescouf au Collége. C'est ainsi que nous l'avons connu et admiré, dans les années si heureuses de notre éducation. C'est ainsi qu'il avait lui-même compris, accepté et rempli jusqu'au bout, la mission qui lui fut confiée. Tel est du moins le témoignage qu'il aimait à se rendre. Se rappelant, après le départ de M. Lecomte, « les longues années passées avec lui à la culture de la même jeunesse, » il caractérisait mieux que nous ne saurions le faire, la mission qu'il avait remplie à côté de son maître et de son ami.

[1] Arch. du Collége. Année 1839.

« Assis au second rang, disait-il dans une occasion solennelle, et sans nul souci du premier, mais devenu, par la force des choses, la voix de mon prédécesseur, trop faible pour supporter les travaux de la parole ; mille fois, au milieu de ses nombreux enfants, j'avais averti les uns, encouragé les autres, et donné des leçons à tous ; mille fois encore je leur avais rompu, au nom de Dieu, le pain de la doctrine de vie. Cette action, qui n'était que le mouvement libre de la sagesse d'autrui, dura de longues années, sans jamais cesser d'être secondaire [1]. »

A vrai dire, M. Lecomte et M. Lescouf paraissaient faits l'un pour l'autre, et se complétaient réciproquement : par la nature de leurs rapports, par « les habitudes de confiance mutuelle contractées dans les mêmes combats [2], » par la pénétration réciproque de leurs âmes, par ces vues intimes ouvertes l'un sur l'autre jusque dans les profondeurs de la conscience, ils avaient acquis l'un de l'autre cette connaissance nécessaire à la véritable estime et à toute affection vraie : par leur désintéressement absolu en face du bien à faire, par leur égal esprit de foi, par leur zèle et leur dévouement, ils n'avaient pas tardé à resserrer les liens déjà étroits qui les unissaient depuis l'enfance, et à ne former plus qu'un seul homme. Ni les qualités diverses de l'esprit, ni la variété de l'humeur et du tempérament, ni les divergences du caractère, ni même certaines oppositions profondes dans les goûts et les habitudes de la vie, rien ne put empêcher l'harmonie de s'établir entre ces deux hommes, et de s'y maintenir jusqu'au jour

[1] Discours prononcé à la distribution des prix. 1856.
[2] *Ut supra.*

où la séparation s'accomplit contre toute attente. Mais alors même, par un coup aussi douloureux qu'inattendu, la divine Providence va déclarer, ce semble, que ces deux hommes, réunis pour travailler de concert à l'œuvre de l'éducation, ne pouvaient se passer l'un de l'autre.

En retraçant, comme nous l'avons fait, leur union étroite dans une action commune, notre dessein n'a pas été de les confondre, ni de refuser à chacun d'eux sa part distincte dans le travail d'ensemble. Déjà nous avons relevé ce qui faisait de M. Lecomte un administrateur de premier ordre, le chef accompli d'une maison d'éducation chrétienne.

M. Lescouf se fit remarquer par un autre genre de mérite. Si, comme il se plaisait à le dire lui-même, il ne fut que *le mouvement libre de la sagesse d'autrui*[1], il ne sera pas sans intérêt d'étudier la nature et la puissance de ce mouvement.

Il n'y a qu'un mot qui puisse exprimer, comme il convient, l'action de M. Lescouf à Tourcoing. C'est le mot dont se servait M. Couvreur pour caractériser, à leur début, les premiers éclats de son zèle naissant. M. Lescouf était *missionnaire* parmi nous : il s'y considérait comme en mission permanente. Dans ses leçons de philosophie, comme dans ses instructions de chaque dimanche, à la chapelle, dans les avis qu'il donnait en public, comme dans les entretiens intimes qu'il tenait auprès de son foyer, si célèbre dans nos souvenirs, au dehors du Collége enfin comme au dedans, M. Lescouf était avant tout et par-dessus tout *missionnaire*. L'indignation de son âme en face du vice, l'ar-

[1] *Discours* de 1856.

deur de son zèle sacerdotal, le feu de sa parole, la véhémence de son geste, tout révélait aussitôt en lui le missionnaire, tout lui donnait l'aspect, le ton et l'autorité du missionnaire.

C'est de ce point de vue qu'il faut le contempler, pour apprécier à sa juste valeur l'action puissante qu'il exerça parmi nous.

Au reste, l'idée seule qu'il se faisait du Collége justifie cette observation. Pour lui « le Collége est un monde : outre le spectacle d'une grande variété dans les physionomies, dans les âges, dans les goûts, dans les passions, dans les aptitudes, il trouvait déjà, dans l'enfant au Collége, des tendances vicieuses qu'il faut combattre, des aspirations coupables qu'il faut étouffer. » Loin de penser avec nos prétendus philosophes, « que tout est bien, que tout est parfait en sortant des mains de la nature, il savait que l'homme est enclin au mal dès l'âge le plus tendre, que mille passions le harcellent, et lui préparent la plus triste servitude, si elles ne reçoivent pas de bonne heure la direction qui leur convient; il demeurait évident à ses yeux, que la vertu est toujours une conquête; une conquête, à tous les âges de la vie difficile à garder, dans l'enfance impossible à obtenir, sans les soins multipliés et intelligents de la culture morale [1]. »

Sous l'empire de ces idées, son enseignement philosophique devait se transformer aisément en une sorte de prédication continue. Il n'avait pas en effet à rechercher la vérité, il la possédait. Tout se bornait, après l'avoir dégagée des erreurs qui en voilaient l'éclat, à la faire briller aux regards de ses élèves ravis;

[1] Discours : *le Collége religieux*. 1851.

c'était là son bonheur. Quand il y était parvenu, il jouissait, il triomphait, il s'exaltait jusqu'à l'enthousiasme, et entraînait son jeune auditoire à sa suite.

Qui de ses anciens élèves ne se souvient encore des apostrophes foudroyantes qu'il adressait aux adversaires de la vérité, dont il venait de revendiquer les droits? Qui de nous ne s'indignait avec lui, quand, prenant à parti le chef des éclectiques, le célèbre Cousin[1], il démasquait les attaques perfides et les hommages sacriléges des philosophes rationalistes, admirateurs aveugles d'un maître qu'ils allaient bientôt répudier? Il avait suivi de près les leçons de ces nouveaux sectaires : il n'avait pas tardé, dès les premiers mois de son séjour à Paris, à saisir le vice de leur système philosophique et le danger de ce nouvel assaut livré à nos croyances religieuses. *L'éclectisme*, écrivait-il à M. Couvreur qui le remplaçait à Tourcoing pendant l'année qu'il passait à Paris[1], « *l'éclectisme* est le plus dangereux des systèmes philosophiques. Il ébranle la certitude et ruine le fondement de la foi. Non-seulement, ajoutait-il, il est le renversement de toute certitude, mais encore il a l'audace inconcevable de citer devant son tribunal Jésus-Christ lui-même, afin de séparer de leurs formes défectueuses les vraisemblances que sa doctrine contient nécessairement. Jugement sacrilége, s'écriait-il, plus aveugle que celui de Pilate! car lui, du moins, voyait bien qu'il devait dire : *Non invenio in eo causam*[2]! »

Le premier but qu'il se proposait dans son enseignement était donc de prémunir ses élèves contre le péril

[1] Arch. du Collége. Année 1842-1843.
[2] Lettre à M. Couvreur. 8 mars 1843.

nouveau que leur foi pourrait courir un jour : « N'attachant, disait M. Lecomte, qu'une médiocre importance aux études philosophiques, par le côté où elles enflent le cœur sans éclairer l'esprit, il combattait de front le panthéïsme et l'éclectisme, et tendait presque exclusivement à former l'homme moral, le chrétien solide [1]. »

On sait à quel point il y réussit! Ce qui distingue encore les élèves formés à son école, c'est moins la perfection des manières, et le vernis d'une érudition facile, que la fermeté des principes, les convictions arrêtées, et l'inébranlable attachement aux choses de la foi !

Au reste, si M. Lescouf redoutait pour l'avenir de ses élèves le naufrage de leur foi, il redoutait presque autant les écueils de la fausse science, mère du pédantisme; il avait vu de près « cette fausse science, » comme il disait; « elle répand sur le front de ses adeptes, je ne sais quel air de parfaite compétence, qui vous les ferait prendre pour les juges en dernier ressort de toutes les questions, pour les majestés intellectuelles de la terre, si vous n'aviez eu l'occasion de remarquer la médiocrité de leur savoir. » Il avait rencontré plus d'une fois « de ces hommes d'une maturité précoce, au regard sérieux, au sourire satisfait, à la physionomie composée, à la démarche calme et fière, tout éblouis du savoir éminent qu'ils portent dans leurs jeunes têtes [2] ! »

Rien ne lui était plus insupportable que ces demi-savants, *la pire espèce des hommes* ! La vue seule de ces *faquins lettrés* lui devenait presque un supplice ; si, par malheur, l'un d'entre eux avait l'imprudence de

[1] Rapport de juin 1851.
[2] Discours : *Influence du cœur sur l'esprit.*

se commettre devant lui, et de le provoquer par un de ces mots qui trahissent plus de suffisance encore que de sottise, c'en était fait du malencontreux provocateur. S'armant aussitôt de cette ironie sanglante dont il avait le secret, il commençait par réduire au silence le téméraire agresseur, et après l'avoir mis aux abois, il le livrait à la risée, seul châtiment que mérite la vanité prétentieuse. Laissons-le raconter lui-même comment il savait donner ces sortes de leçons.

Il revenait un jour de Valenciennes. En prenant place dans la voiture publique, il se rencontra, disait-il, « avec un de ces jeunes faquins et trois dames qui paraissaient admirer ce pédant. Que faire en pareille compagnie? forcé de rester dans ma timide rusticité, je pris la résolution de ne pas faire entendre mon grotesque langage à ces oreilles délicates. »

Mais une apostrophe du jeune étourdi lui fit oublier sa résolution; le nom de Jean-Jacques Rousseau venait d'être prononcé sur un ton de voix assez élevé pour provoquer l'attention; dès lors, continue M. Lescouf, « je me suis appliqué à ne pas perdre un seul mot des oracles qu'allait rendre le jeune prosélyte de la moderne philosophie. Continuant sur le même ton, notre petit maître commença par se faire l'apologiste du patriarche du déisme : c'était, à ses yeux, *le réformateur du genre humain.* » Cependant M. Lescouf se taisait toujours; malgré le « bruit fatigant de cet encensoir prostitué à un culte idolâtre, il n'avait pas encore ouvert la bouche; il réprimait sa langue impatiente. »

A la fin pourtant, il ne se contint plus. « Encouragé sans doute par le silence, le triomphateur insolent avait osé l'interpeller avec ce rire sardonique » auquel

on pardonne difficilement. « M. l'abbé, lui dit-il, ne trouvez-vous pas que celui-là serait bien fanatique, qui croirait avoir besoin d'un autre évangile que les écrits du grand Rousseau? »

« L'heure était venue, ajoute M. Lescouf, de monter à mon tour sur la scène, et d'y dépouiller ce roi de théâtre de ses domaines fantastiques.

Mon ami, lui dis-je avec l'accent de la gravité, la question que vous me faites est telle que je m'y attendais; mais avant que d'y répondre, je me permets de vous faire aussi une demande que vous pourrez ne trouver que bien juste. Depuis assez longtemps vous vous répandez en éloges pompeux sur le sage de Genève; mais jusqu'ici vous n'avez point encore parlé en particulier d'aucun ouvrage de ce grand homme. Si j'étais aussi au fait que vous pouvez l'être des écrits de cet auteur, je saurais ce que vous voulez louer; mais comme je n'ai lu que quelques fragments de son *Emile*, de ses *Lettres* et de son *Contrat social*, et que ces divers fragments, tout bien écrits qu'ils étaient, n'offraient, dans le fond, que des idées incohérentes, que des contradictions palpables, je me crois en droit de vous demander quel est l'ouvrage qu'il serait fanatique de ne pas préférer à tout autre évangile; car j'aime à croire que votre admiration a pour objet autre chose que des erreurs bien colorées! »

Le jeune homme sentit le coup qui lui était porté; il pensa l'esquiver en prenant un ton plus décisif: « Je loue, en général, répondit-il avec hauteur, toutes les productions de cette plume enchanteresse, et je soutiens que ce serait fermer les yeux à la lumière que de ne pas se laisser conduire par un tel guide. »

Cet excès d'impudence allait recevoir le châtiment qui lui était dû.

Après avoir relevé, par des citations textuelles empruntées aux ouvrages mêmes, les principales contradictions de Jean-Jacques Rousseau, M. Lescouf se tournant vers les dames, témoins de cet étrange duel : « Si pour n'être pas fanatique, dit-il, il faut souscrire à de pareilles folies, je pense que ces dames sont portées à s'écrier avec moi : *Vive le fanatisme !* — Oui, oui, fut la réponse qu'il attendait. »

Le pauvre admirateur de Jean-Jacques demandait grâce : « Monsieur l'abbé, c'est assez ; finissons. » Il n'était pas suffisamment châtié. « Vous avez encensé votre idole, lui dit M. Lescouf, je dissiperai la fumée de votre encens. »

Il n'avait encore rien dit des deux plus coupables écrits du philosophe de Genève, de la *Nouvelle Héloïse* et du livre de ses *Confessions*. Après avoir rappelé que l'auteur lui-même avait dit du premier : *Une fille qui oserait en lire une seule page est une fille perdue*, il ajoutait *que l'on ne saurait lire le second sans avoir perdu la pudeur*. « Je n'en ai pas lu un seul fragment, ajoutait-il ; j'en parle d'après le témoignage de critiques respectables ; car, pour le triste plaisir de se vautrer dans la fange, je le laisse volontiers aux pourceaux d'Épicure. »

Une seconde fois notre jeune étourdi demandait grâce. « Monsieur l'abbé, c'en est assez ; je ne veux plus vous entendre ; vous poussez votre défense jusqu'à l'insulte ! »

« Vous avez, répliquait M. Lescouf, témérairement engagé le combat, vous en subirez les conséquences.. » Après avoir achevé de mettre à néant les doctrines

du « prétendu réformateur du genre humain, et levé le voile qui recouvre ce cadavre paré des emblèmes d'immortalité, maintenant, ajoutait-il, je crois en avoir dit assez pour répondre à votre question; je vous laisse jouir du repos que deux fois vous avez réclamé en vain. »

« Notre beau parleur s'enveloppa de son manteau et n'ouvrit plus la bouche[1]. »

Nous avons voulu reproduire cette scène jusqu'au bout : outre qu'elle nous semble confirmer ce que nous avons dit auparavant, elle met en relief l'un des côtés les plus saillants du vigoureux esprit de M. Lescouf; elle montre aussi l'usage qu'il savait faire, pour le succès de sa mission, des armes puissantes qu'il avait reçues de Dieu.

Prémunir l'esprit de ses élèves contre le double écueil du rationalisme et du pédantisme; leur inculquer, en vertu des principes d'une philosophie saine, ce respect inviolable pour les vérités de la foi, et cette modestie, qui sont l'apanage du vrai savoir, ce n'était pas la moitié de sa tâche au Collége. Le cœur plus encore que l'esprit avait besoin d'être prémuni, dirigé et formé. M. Lescouf ne l'ignorait pas. « Il considérait le cœur, selon le sens élevé de Pascal, qui le nommait à bon droit le *centre de l'âme*. Oui, ajoutait-il, c'est un centre, mais un centre animé qui communique la vie dans toutes les directions, à tous les rayons qui en procèdent : activité aussi puissante que profonde, tout se remue sous son action libre et responsable; principe vivant d'amour volontaire, il est la source féconde d'où s'élancent, par intarissable jaillissement,

[1] Lettre particulière.

et les sublimes dévouements, et les bassesses calculées de l'égoïsme, et les vertus cachées avec les vertus publiques qu'elles engendrent et qu'elles conservent, et ces perfidies d'éclat, et les vices habilement déguisés sous le voile apparent de l'honnêteté; en un mot, toutes les ignominies et toutes les gloires. Le cœur ainsi entendu, c'est bien l'homme tel qu'il se possède *dans la main de son conseil*, l'homme tel qu'il se fait lui-même par le choix du bien ou du mal[1]. »

« Diriger, *façonner* le cœur, était, à ses yeux, l'œuvre par excellence de l'éducation : « Le cœur, disait-il encore, bien ou mal formé, fait la direction de la vie entière. La première culture de l'homme doit donc être, sans contredit, celle de son cœur ! »

« Oui, poursuivait-il, seconder les affections honnêtes, écarter les objets qui pourraient les vicier, les diriger avec un amour vigilant vers tout ce qui est beau, juste et vrai, tel est le devoir le plus important de quiconque est chargé de la jeunesse. Il faut que toute parole sortie de sa bouche aboutisse à ce point capital, ou du moins qu'elle y tende; il faut qu'elle aille au cœur comme à la puissance d'où dépend la moralité; qu'elle l'échauffe et le passionne pour le bien; qu'elle y allume, s'il se peut, un immense foyer de dévouement; qu'elle y établisse la vraie hiérarchie des affections, demandant le sacrifice de celles qui sont dangereuses ou coupables, subordonnant les moins dignes aux plus nobles, et plaçant au-dessus de toutes cet amour régulateur dont Dieu et sa loi sainte sont les éternels objets[2]. »

Ces principes ne restaient pas pour M. Lescouf à

[1] Discours de M. Lescouf. 1854. [2] Ibid.

l'état de simple théorie ; il n'était pas seulement moraliste, il était directeur; et, par les rapports intimes de la conscience, par ses prédications, surtout par les retraites nombreuses qu'il a prêchées au Collége, avec un succès que nul autre n'a jamais égalé, il faisait passer ces principes à l'état de réalités vivantes.

Que s'il ne lui a pas été donné de contempler dans le plein épanouissement de leur maturité tous les fruits qu'il se promettait de son laborieux ministère, il en a pourtant recueilli les heureuses prémices, dans les premières générations sorties du Collége. C'étaient bien là ces jeunes gens *façonnés*, comme il disait lui-même, par la *véritable éducation du cœur* ; c'est bien de ces premiers élèves, devenus des hommes, qu'il avait raison de dire : « Les hommes qui ont accepté largement l'influence d'une telle discipline, on les reconnaît tout d'abord, quel que soit le milieu dans lequel ils ont à vivre, à la simplicité toujours respectable de leurs allures, à l'expression extérieure du sentiment profond et de l'aveu intime de la dignité personnelle, qu'on pourrait appeler une apparition amoindrie de la majesté divine ; à ce respect d'eux-mêmes qui est comme le besoin de leurs âmes, et qui fait le ton habituel de leur conduite et leur donne en toute circonstance un inimitable cachet de distinction ; à cet abandon discret, à cette familiarité noble, à cette amitié tendre et sans mollesse, à cette autorité aimable et vénérée avec laquelle ils savent commander; à cet empressement qui n'a rien de servile, avec lequel ils savent obéir ; enfin, à cette délicatesse qui fait le charme de leurs relations, à cette bienveillance qui sait toujours honorer, soit qu'elle rende le devoir,

[1] Discours. *Ut supra.*

ou qu'elle accomplisse ce qui est de simple convenance[1]. »

Là ne s'arrêtaient pas les heureux effets de cette forte discipline du cœur dont M. Lescouf connaissait si bien les lois. « Ce n'était pas seulement une attitude extérieure de dignité et d'honneur qu'il s'agissait de faire garder aux élèves du Collége dans toute la position de la vie; il fallait surtout y ajouter ce qui a bien une autre valeur : le courage moral qui fait les hommes vertueux. C'est par ce côté en effet, disait-il avec raison, que les hommes deviennent, indépendamment du degré de leur savoir, les plus utiles précepteurs de leurs semblables; lumières vivantes de l'ordre pratique, ils ont leur méthode à eux d'instruire; et un ancien l'a dit, *c'est la plus courte*; ils laissent parler à leur place les jours pleins de leur irréprochable vie, leur conduite sobre, chaste, religieuse, dévouée. Ce langage éloquent de leurs exemples dit mieux que les plus beaux discours des orateurs, mieux que les sages préceptes des philosophes, la route qu'il faut suivre en ce monde : et de cette façon, sans qu'ils se soient jamais assis au fauteuil de l'écrivain, sans qu'ils aient pris la peine de tremper une seule fois la plume dans l'encre des habiles, ils sont incontestablement les plus parfaits instruments de civilisation qu'on puisse imaginer. Les seuls progrès essentiels au bonheur solide des sociétés, ils les montrent réalisés dans la sainteté de leurs actions; et, devant l'éclat du fait accompli, qui pourrait douter de la possibilité d'une réforme, que chacun a la liberté de commencer quand il veut, puisqu'elle n'est pour chacun que la réforme de son propre cœur[1]? »

Qui ne remarquerait dans ce ferme et noble langage,

[1] Discours. *Ut supra.*

nous ne dirons pas les qualités rares de l'écrivain, mais le vrai caractère de l'éducation qui se donnait au Collége de Tourcoing ?

Cette éducation si heureusement retracée par la plume de M. Lescouf, si puissamment établie, soutenue, propagée et défendue par l'autorité de sa parole, elle devait aussi, par son organe, se répandre ailleurs que dans le Collége de Tourcoing. Dans la plupart des établissements que M. Lecomte va fonder successivement, M. Lescouf ne tardera pas à faire entendre sa parole apostolique ; il ira, *mouvement libre de la sagesse d'autrui,* dans les retraites qu'il prêchera presque partout, jeter le bon grain dont il a tant de fois, à Tourcoing, enrichi le champ privilégié du Père de famille. Partout aussi sa parole aura le même succès qu'à Tourcoing : à peine aura-t-elle été connue, qu'on la jugera digne de retentir sur un théâtre plus vaste que l'enceinte étroite d'une chapelle de collége ; cette parole aussi puissante que lumineuse, toujours facile et presque toujours du meilleur à propos, on voudra qu'elle se fasse entendre au profit de tous et du haut de la chaire des églises de paroisse. Les pasteurs pour les missions paroissiales, les communautés religieuses pour les retraites des maîtresses et celles de leurs élèves, les Conférences de Saint-Vincent de Paul, les frères des Écoles chrétiennes, tous ceux enfin qui auront une fois entendu et goûté ce langage apostolique, voudront l'entendre et le goûter encore, au point que, pendant près de quinze ans, M. Lescouf ne sera pas moins le missionnaire du pays que du Collége même !

Telle fut, selon nous, l'action de M. Lescouf ; telle est du moins l'idée que nos souvenirs en ont conservée

et que nous avons essayé de reproduire dans ces pages? Puissions-nous n'être pas resté trop en dessous de ce qu'on avait droit d'attendre et d'exiger de nous !

Au reste, nous le rencontrerons encore plus d'une fois dans le cours de notre travail[1]; et si notre plume, comme nous le sentons vivement, a été impuissante à bien reproduire ce que l'esprit conçoit, ce que le cœur éprouve de particulier au souvenir de M. Lescouf, nous espèrons y suppléer à l'avenir. En dérivrant son action personnelle étroitement unie à celle de M. Lecomte, dans la plupart des œuvres dont nous allons retracer le tableau vivant, nous aurons l'occasion de compléter, par des traits nouveaux, l'esquisse imparfaite que nous offrons ici.

Nous ajouterons encore un mot: esprit puissant et original, nature vigoureuse, mais quelque peu abrupte, M. Lescouf a parfois laissé échapper des saillies de caractère et des paroles dont personne n'a jamais plus souffert que lui-même. Aussi n'avons-nous pas l'envie de le justifier. Une mémoire aussi pure n'a pas besoin, pour être à jamais respectée, de se défendre contre le tribut inévitable de la nature ou de la faiblesse humaine[1].

[1] Voir chap. XII.

CHAPITRE IV

Développement rapide et continu du Collége. — Adjonction au Collége de l'hospice des Orphelins. — Zèle et dévouement des membres du bureau d'administration. — Difficultés financières soulevées par l'administration préfectorale. — Désintéressement de M. le Principal dans l'arrangement qu'il accepta de l'administration municipale. — Annexion au Collége d'une école primaire supérieure communale. — Raisons de cette annexion. — Succès de cette école. — Un incident politique.

1839 — 1845

L'aquisition de M. Lescouf, *si précieuse pour le Collége* au jugement de M. Lecomte, ne tarda pas à y produire les heureux résultats que l'on s'en était promis. L'établissement prit un nouvel essor : sa prospérité dépassa bientôt toute espérance.

Rassuré désormais par la présence d'un autre lui-même, M. le principal se livra sans entrave à des projets dont la nécessité était de plus en plus urgente. Le nombre toujours croissant des élèves lui imposait l'obligation d'agrandir sa maison. Aux cent trente élèves de l'année précédente, il allait voir successivement s'adjoindre cinquante nouveaux dans le cours de l'année présente; et, malgré le départ forcé d'un certain nombre de *brebis jugées incurables*, en moins de deux ans le Collége allait *se trouver à l'étroit dans son ancien local*, augmenté cependant *d'une nouvelle chapelle et de l'hospice des orphelins* [1].

[1] Discours de 1842.

Il fallait, à tout prix, *chercher de nouveaux moyens d'élargissement*. Les premières années de l'administration de M. Lecomte furent, pour ainsi dire, absorbées par ce travail ingrat et toujours insuffisant. Ecoutons notre ancien principal raconter lui-même cette page de son histoire :

« Il y a quatre ans, disait-il, à la fin de l'année 1842, que nous habitons ce Collége. Depuis le jour où nous sommes entré dans l'exercice de nos fonctions, bien des modifications ont été apportées, bien des transformations se sont opérées. Nos commencements ont été laborieux et pénibles. Lors de notre première visite en cette maison, nous la trouvâmes presque déserte : l'herbe croissait sur ces mêmes terrasses où, quelques années auparavant, plus de soixante élèves s'étaient livrés à leurs jeux innocents. Que dirai-je des appartements? ils eussent à peine suffi pour servir d'habitation à quelqu'une de ces familles nombreuses et prospères qui abondent dans ce pays fortuné [1]. »

Approprier, élargir, augmenter, tel fut le plus impérieux besoin de M. Lecomte. « Une fois entré dans cette voie, disait-il encore, nous ne la quittâmes qu'après dix-huit mois de pénible labeur [2]. »

On se ferait difficilement une idée des obstacles dont il fallut triompher, s'il n'en avait fait le récit lui-même, en rappelant le concours que lui prêtait alors l'administration du Collége. « Les formalités légales par lesquelles nous devions passer, entravaient notre marche et comprimaient notre élan. Le dévouement de MM. les administrateurs nous servit puissamment en

[1] Discours de 1842.
[2] Ibid.

cette circonstance difficile. Grâce à leurs démarches réitérées à la préfecture, grâce surtout à la confiance généreuse avec laquelle ils s'engagèrent à se rendre caution pour le principal, il fut dispensé de l'adjudication et de toutes les lenteurs administratives; il lui fut permis de faire violence à la loi avec l'autorisation clairement formulée de M. le préfet[1]. »

Pour entendre ce langage, il faut se souvenir que le Collége était, en partie, la propriété de l'administration des hospices, et qu'il ne pouvait s'agrandir qu'en déplaçant l'asile *des Orphelins*, dont le local était contigu à notre maison.

Si l'admistration du Collége montra dans cette circonstance la hauteur de son dévouement et leva l'un des principaux obstacles au succès de l'établissement, M. le principal ne fut ni moins éclairé ni moins généreux. La ville n'avait point de ressources à sa disposition pour entreprendre les constructions projetées. Ce nouvel obstacle n'arrêtera pas le zèle de M. Lecomte.

« Je veux bien l'avouer, écrivait-il aux membres de l'administration, dans la position actuelle de vos finances, j'aurais honte de former un projet qui tendrait à vous imposer de nouvelles charges; je renoncerais à toute pensée d'agrandissement, si celui que je viens vous soumettre, n'était économique pour la ville, en même temps qu'il est favorable au développement de votre Collége[2].. »

Sur sa proposition, l'administration municipale allait prendre au plus tôt une délibération, en vertu de laquelle il serait, à l'avenir, prélevé une rétribution annuelle

[1] Discours de 1842.
[2] Arch. 1er juin 1840.

sur chacun des élèves du Collége[1]. Pour lui, *il s'offrait à faire l'avance des fonds et à entreprendre l'agrandissement à ses risques et périls*[2].

Toutefois, il lui était accordé une espèce d'indemnité aléatoire, par laquelle, tout en risquant de perdre beaucoup, il était sûr d'avance de ne rien gagner. En effet la stipulation portait « que le produit des quatre premières années de la rétribution collégiale servirait à couvrir les dépenses prévues pour constructions projetées. Mais si les dépenses dépassaient le devis, elles seraient supportées par le principal; si les constructions n'atteignaient pas le chiffre que présenterait le produit de la rétribution pendant lesdites quatre premières années, le principal tiendrait compte de l'excédant de la recette à l'administration municipale[3]. » Enfin, « le principal s'engageait d'une manière formelle à abandonner aux hospices, sans indemnité, à l'expiration de la location, la propriété pleine et entière des bâtiments projetés[4]. »

Telles étaient les bases sur lesquelles reposait la convention. « La ville, écrivait-il plus tard, avait accepté ces offres avec reconnaissance[5]. »

Mais, à l'expiration de la convention, des difficultés avaient surgi; et M. Lecomte se trouvait, pour la première fois, engagé dans un embarras financier assez sérieux.

Le devis estimatif des constructions projetées s'éle-

[1] Arch. — 40 fr. par pensionnaire. — 20 fr. par demi-pensionnaire. — 10 fr. par externe.
[2] Ibid.
[3] 7 août 1840.
[4] Arch. 8 avril 1841.
[5] Arch. mai 1844.

vait à 18,000 francs. D'un autre côté, le produit de la rétribution collégiale avait donné, au bout de quatre ans, la somme de 20,525 fr. 65 c. Aux termes de la convention, il résultait de cette situation que *le principal devait verser dans la caisse municipale la somme de 2,525 fr. 65 c., excédant des 18,000 fr. de dépenses prévues*[1].

Mais il y avait une difficulté : pour avoir été prévue et résolue d'avance dans la convention, elle ne pouvait manquer d'arrêter l'attention par son importance et de compliquer la marche d'une affaire si simple en apparence.

Comme il n'arrive que trop souvent, surtout quand, avant de construire, il faut renverser, le devis avait été dépassé. « La force des circonstances, écrivait alors M. Lecomte à l'administration municipale, m'a entraîné plus loin que je ne le pouvais. Les anciens locaux avaient dû subir de si grands changements[2] ! »

Ces changements et les constructions nouvelles de 1841 *avaient coûté plus de 27,000 francs*.

« C'étaient là pour moi, ajoutait-il, des sacrifices onéreux, devant lesquels j'aurais reculé certainement, si les exigences d'une maison devenue importante ne les eussent réclamés, et si je n'avais compté sur les dispositions du conseil municipal dont la bienveillance m'était bien connue[3]. »

D'autres dépenses supplémentaires, dont la nécessité n'avait pu être prévue, avaient porté le chiffre total des travaux accomplis à près de 40,000 francs[4]. On

[1] Arch. 13 mars 1845.
[2] Arch. 7 août 1844. [3] Ibid.
[4] D'après le relevé du rapport adressé à l'administration municipale et transmis à la préfecture, le chiffre réel était : 39,416 fr. 32. (3 janvier 1845.)

était loin des 18,000 francs prévus au devis! Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir M. Lecomte réclamer une indemnité nouvelle à l'expiration de la première, et solliciter auprès de l'administration municipale *la faculté de percevoir, encore pendant quatre ans, pour son compte, le produit de la rétribution communale* [1].

La réclamation avait paru équitable à l'administration. Dans une délibération en date du 16 août 1844, « le Conseil municipal avait autorisé le Principal du Collége à continuer, pour son compte, pendant quatre années encore, la perception des rétributions des élèves, afin de l'indemniser des travaux qu'il a fait exécuter dans cet établissement [2]. »

Mais l'administration préfectorale fut d'un autre avis: elle refusa de sanctionner cette délibération. Le bon vouloir qu'elle avait témoigné, au début, pour faciliter l'exécution des travaux, sembla tout à coup lui manquer, quand il s'agit d'en reconnaître l'importance et l'incontestable utilité. — Elle se retrancha derrière la légalité, dont elle avait fait si bon marché quatre ans auparavant. De là, des explications, des débats, des contrôles qui durèrent plus d'une année et qui n'eurent d'autre résultat que de faire rapporter la délibération municipale, et d'en provoquer une autre au grand préjudice des intérêts de M. Lecomte. Pour n'avoir pas fourni les pièces exigées par la légalité, il se vit obligé, à l'expiration de la convention passée avec la ville, de verser à la caisse municipale, à titre d'excédant de ses recettes sur ses dépenses, une somme de plus de *deux mille francs*. Quant aux travaux qu'il avait exécutés

[1] 7 août 1844.
[2] Arch. 9 septembre 1844.

de son chef, le chiffre en fut notablement réduit. Malgré « l'engagement formel pris par M. le principal d'abandonner aux hospices, propriétaires de la maison occupée par le Collége, à l'expiration de la location, la propriété pleine et entière des bâtiments nouvellement construits [1]; bien que la ville et les hospices, par suite de ces constructions, eussent retiré des avantages qu'il est juste de signaler [2], » M. Lecomte ne put obtenir, pour prix de son zèle et de son désintéressement, qu'une apparence d'indemnité. En fournissant le Collége d'un mobilier dont la ville, aux termes des réglements universitaires, aurait dû le fournir [3]; en prenant à sa charge, outre quatre maîtres d'études, le professeur de langue anglaise, et les maîtres des cours élémentaires de français; en agrandissant enfin les bâtiments du Collége, il avait, il est vrai, multiplié et complété les conditions nécessaires à sa prospérité; mais aussi il avait fait de grandes dépenses; et, comme il l'avouait lui-même, « il était effrayé de l'abîme qu'il avait creusé sous ses pas; il lui faudrait dix années de prospérité non interrompue pour pouvoir à peine le combler [4]! » *La divine Providence*, à laquelle il se confiait tout entier, *pour se rassurer contre les inquiétudes de son esprit* [5], ne lui fit pas défaut. Les hommes d'alors avaient voulu, semble-t-il, mettre son dévouement à l'épreuve. Il leur avait déclaré, au début de ses grands travaux, qu'il « se sentait disposé à faire un grand sacrifice; qu'il était jaloux de montrer à la ville qu'un sentiment supérieur à celui de l'intérêt le guidait

[1] Arch. 8 avril 1841.
[2] Ibid. 11 novembre 1845.
[3] Décret du 17 septembre 1808.
[4] Discours de 1842. [5] Ibid.

dans l'exercice de la charge qui lui avait, pour ainsi dire, été imposée de force; qu'il n'avait jamais recherché les fonctions de principal, qu'il les avait même refusées deux fois; mais puisqu'il était appelé à les remplir, dans une ville qui a la générosité de faire tant de sacrifices pour répandre le bienfait de l'instruction, il se sentait porté à rivaliser avec elle de zèle et de dévouement[1]. »

On ne parut alors se souvenir de ces nobles sentiments que pour lui fournir l'occasion de les mettre en pratique. Sans tenir compte de ce qui avait été fait en dehors des travaux reconnus et de première nécessité, sans daigner prendre en considération tant d'autres dépenses, dont le seul tort était de n'être point légalisées, l'administration municipale ne prit à sa charge que la faible somme de 26,700 francs; c'était à peine le quart du chiffre total[2] ! Encore faut-il remarquer que la ville n'abandonnait pas cette somme à M. le principal. Il n'en devait toucher que les intérêts, à raison de 4 %, et pendant un temps déterminé. « Votre commission, disait le rapporteur aux membres du conseil municipal, croit être dans les bornes d'une justice rigoureuse, en vous proposant d'allouer à M. le principal une indemnité, à raison de 4 %, produisant un revenu annuel de 1068 francs, à partir de ce jour, pendant tout le temps qu'il restera à la tête de notre Collége, et jusqu'à l'expiration du bail que la ville a passé avec l'administration des hospices commençant le 1er juin 1840, et finissant le 1er juillet 1858[3]. »

[1] Arch. 1er juin 1840.

[2] Relevé des dépenses faites au compte du Principal et présenté au Recteur, le 20 mai 1844, avant toute discussion avec la ville. — Arch. du Collége.

[3] 11 novembre 1845.

Cette *justice rigoureuse* suivit son cours : la bienveillance de l'administration avait fait place à d'autres sentiments.

Il faudrait invoquer ici des souvenirs douloureux ; il faudrait ouvrir de nouveau des blessures que le temps n'a pas encore parfaitement cicatrisées, pour expliquer la différence qui sépare la délibération du 11 novembre 1845 de celle du 16 août 1844.

En revendiquant en faveur de M. Lecomte la justice qui lui est due ; nous ne voudrions, à aucun titre, user de récriminations, ni surtout avoir l'air de le venger contre des adversaires qui ne sont plus ; malgré leurs torts, malgré le manque de procédés à son égard, M. Lecomte, nous le savons, n'a jamais cessé de les plaindre et de les aimer [1].

Dans cette première campagne, il avait, on le voit, fait la guerre à ses dépens. Cette première leçon ne le corrigera pas. Qui pourrait avoir le courage de l'en blâmer ? Si, moins généreux et moins entreprenant, il ne s'était pas affranchi des lenteurs inévitables de la légalité, le Collége eût continué sans doute à se développer ; mais il l'eût fait lentement : il eût mis dix ans ou plus encore, pour atteindre à la prospérité dont la généreuse initiative de son chef lui donna de jouir sur-le-champ, au grand avantage du pays des familles chrétiennes.

D'un autre côté, M. Lecomte aurait pu, sans trahir sa conscience, exploiter, à son profit, la faveur dont il fut l'objet au début de son administration ; en attendant les développements de son Collége, au lieu de les provoquer, comme il le fit, à ses dépens, il aurait

[1] Voir chap. xi.

peut-être mérité de passer pour un sage et pour un habile.

Son avoir aurait grossi chaque année; et, en possession d'une fortune considérable, acquise par des voies honnêtes et légales, il aurait pu se promettre de goûter un jour les douceurs de la retraite et du repos !

Mais, grâce à Dieu, d'autres pensées inspiraient son esprit, d'autres sentiments animaient son cœur ; aussi, sans tenir compte de son intérêt propre, et sans se défier de l'avenir, il allait de l'avant, comme un homme qui a foi en la Providence. Sa confiance n'a pas été trompée, les hommes eux-mêmes ont fini par lui rendre justice ; il lui est arrivé ce qui ne peut manquer jamais aux grands dévouements.

Quand un homme de cœur, quand un prêtre surtout aura foulé aux pieds les vils appâts de l'égoïsme ; quand, obéissant à la nécessité impérieuse de la conscience, il aura, pour hâter son œuvre, pris des chemins plus courts que les voies administratives, il pourra, sans doute, passer pour téméraire et s'attirer le blâme officiel de la légalité ; mais les hommes de bien, les familles chrétiennes surtout, béniront cette heureuse témérité, et le temps, ce juge incorruptible des hommes et de leurs œuvres, finira toujours par donner raison au bon droit.

Au reste, pour donner des preuves de désintéressement et de générosité, M. Lecomte n'avait pas attendu l'espèce de nécessité à laquelle il s'était trouvé réduit : l'établissement de l'école primaire supérieure annexée au Collége, dès la troisième année de son administration, était là comme un témoignage d'autant plus imposant qu'il avait été spontané.

Pour entendre, comme il le faut, la fondation de cette école, appelée à se développer rapidement, et à contribuer pour sa part, à la prospérité générale du Collége, il est nécessaire de rappeler les circonstances qui présidèrent à son établissement.

La loi du 28 juin 1833 « imposait aux communes ayant plus de six mille âmes, l'obligation de former et d'entretenir une école supérieure[1]. »

Malgré la loi, la ville de Tourcoing n'avait pas encore son école en 1841.

L'administration préfectorale s'en étonnait et s'en plaignait : Elle rappelait à M. le maire, le vœu de la loi. « Je m'empresse, écrivait à l'administration municipale le secrétaire-général M. de Contencin, d'appeler votre attention sur ce point ; et je vous prie de prendre les mesures nécessaires afin que les prescriptions de la loi soient exécutées dans un délai très-rapproché[2]. »

L'autorité académique ne paraissait pas moins désireuse de donner satisfaction au vœu si formel de la loi : « La ville de Tourcoing, écrivait à son tour le recteur, n'a pas encore satisfait à l'obligation que la loi impose. Il est nécessaire pourtant, M. le maire, que des dispositions soient prises pour satisfaire au vœu de la loi, et que, de concert avec le conseil municipal, vous vouliez bien vous occuper des mesures à prendre pour former une école primaire supérieure communale[3]. »

Invoquant à l'appui de sa réclamation la réorganisation récente du Collége, le recteur ajoutait avec raison :

[1] Loi du 28 juin 1833, art. 10.
[2] Arch. 8 mars 1841.
[3] Arch. 13 mars. 1841.

« La ville de Tourcoing a montré tout récemment encore quelle importance elle attachait à l'instruction ; les sacrifices généreux qu'elle fait pour son Collége sont une preuve de ses sentiments élevés ; mais, qu'il me soit permis de vous le dire, M. le maire, cette générosité que j'apprécie, serait imparfaite, si le conseil municipal ne faisait pas pour la classe inférieure, ce qu'elle fait pour les classes élevées, en leur assurant le bienfait d'une instruction complète[1]. »

Malgré ces désirs réitérés, nous pourrions dire, malgré ces injonctions, l'administration municipale ne paraissait pas disposée à faire de nouveaux sacrifices pour l'instruction primaire. Elle était convaincue que la situation faite à Tourcoing pour cette partie de l'enseignement public répondait aux besoins de la ville et du temps.

Tel est du moins le langage que tenait devant le conseil municipal, l'auteur d'un rapport rédigé à cette occasion, et converti, séance tenante, en délibération.

Les considérations qui motivèrent cette délibération, *adoptée à l'unanimité*, méritent d'être connues.

On y faisait observer :

« Qu'il existe en cette ville une école des Frères de la Doctrine chrétienne, où sont admis deux cent vingt-cinq à deux cent cinquante élèves, qui y reçoivent une instruction gratuite, et que les bâtiments de cette école appartiennent à la ville ;

» Que cet établissement en pleine prospérité est susceptible de recevoir de l'extension ;

» Qu'outre l'école chrétienne, il existe à Tourcoing,

[1] Arch. 13 mars 1841.

sept instituteurs primaires, dont quatre du deuxième degré, et les autres du troisième ;

» Que ces instituteurs donnent l'instruction à un certain nombre d'enfants indigents, à qui leurs occupations journalières ne permettent pas de suivre les leçons des Frères ;

« Que ces instituteurs reçoivent annuellement une indemnité proportionnée au nombre des enfants qu'ils instruisent ;

« Qu'indépendamment des avantages qui viennent d'être signalés, la ville possède encore un Collége en pleine activité ; que l'on y enseigne le dessin linéaire, l'arpentage, les arts d'agrément et la géographie de la France spécialement [1]. »

Ces considérations faisaient conclure que « la loi du 28 juin ne pouvait pas être exécutée à Tourcoing, attendu les ressources que la ville possédait déjà sous le rapport de l'enseignement primaire [2]. »

Toutefois, comme pour donner à la loi un témoignage de déférence, le rapport ajoutait : « Pour répondre au vœu de l'art. 14 de la loi précitée, la ville pourrait, sans le secours de nouvelles institutions, pourvoir d'une manière convenable à l'instruction supérieure des jeunes gens indigents, ainsi qu'à leurs besoins, en leur faisant fréquenter successivement les écoles d'un degré supérieur, et en les admettant ensuite dans le Collége, où ils pourraient être dispensés du paiement de la rétribution universitaire [3]. »

[1] 5 mai 1841.
[2] Ibid.
[3] Ibid.

Cette combinaison devait aboutir : elle répondait aux vœux et aux intérêts de tous. Le recteur, dans sa lettre du 13 mars précédent, avait le premier provoqué cette solution : « Il ne sera pas très-difficile, écrivait-il, de remplir le vœu de la loi, si des combinaisons sont faites pour que l'école primaire supérieure communale soit annexée en quelque sorte au Collége, et placée sous la haute surveillance et sous la direction du principal. Il suffirait de choisir un instituteur brévеté du degré supérieur, qui serait nommé dans les formes ordinaires, mais qui relèverait de l'autorité du chef du Collége, et dont l'enseignement spécial remplirait le vœu de la loi en même temps qu'il répondrait à l'un des besoins de la localité[1]. »

Les administrateurs du Collége paraissaient entrer dans les vues de l'administration supérieure. Ils étaient désireux d'exécuter pour leur part, *le vœu exprimé par la délibération du 5 mai, et d'aviser aux moyens pour faire admettre gratuitement au Collége les enfants appartenant à la classe ouvrière qui manifesteraient du goût pour les études*[2].

M. le principal fut invité à donner aussi son avis sur la combinaison projetée et à formuler ses conditions.

Si, dans cette circonstance, M. Lecomte donna une preuve nouvelle et éclatante de son désintéressement et de son amour pour le bien public, il faudra reconnaître aussi la sagesse pratique de son esprit et l'étendue de sa perspicacité. Le projet lui parut d'abord comme hérissé de difficultés : le rejeter, c'était

[1] Arch. du Collége. 13 mars 1841.
[2] Ibid. 5 mai 1841.

laisser établir une école rivale, à côté et peut-être au détriment du Collége; c'était tout au moins s'exposer, pour rappeler ici ses expressions, « à jeter du discrédit sur les cours de français de son établissement, dont les élèves étaient déjà nombreux. » Il lui semblait « que, dans l'intérêt du Collége, il fallait empêcher cette séparation [1]. »

Mais cette annexion lui demandait de nouveaux sacrifices. L'administration municipale songerait-elle à le dédommager des frais que cette addition allait imposer? « Une école séparée du Collége, écrivait-il, entraînerait la ville à des dépenses énormes pour construction et ameublement, pour maison et traitement du directeur. Tous ces frais je devais les prendre à ma charge [2]. »

Que voulait lui donner la ville en compensation? « La ville s'est contentée de porter un traitement figuratif à son budget, de 400 francs par an, à titre de subvention pour les cours de français [3]. »

Ainsi fut résolue la question financière.

D'autres difficultés, d'une nature plus grave, s'offraient à l'esprit de M. Lecomte. « Pour occuper, écrivait-il à ce sujet, le poste nouveau qu'il s'agissait de créer, il fallait un maître qui fût à même de rendre des services à l'intérieur de l'établissement, et qui, par conséquent, joignît au savoir du professeur, les qualités rares d'un bon maître d'études [4]. » Mais ce maître n'était pas laissé au choix du chef de l'établissement; *il devait être nommé dans les formes ordinaires*. N'y aurait-il pas un jour, dans cette nomi-

[1] Arch. du Collége. 1842.
[2] Arch. du Collége. 19 octobre 1843.
[3] Ibid.
[4] Ibid.

nation d'une nature aussi délicate, des difficultés d'un genre à part? ne serait-elle pas toujours comme une menace suspendue sur l'existence même du Collége? D'un autre côté, si la présence au Collége d'un maître nommé dans ces conditions pouvait offrir des périls aussi sérieux, que ne fallait-il pas redouter de l'envahissement d'un certain nombre d'élèves gratuits? de quelle liberté le principal pourrait-il jouir dans son action sur eux et dans sa direction? « A qui, se demandait-il, serait révolue la faculté d'admettre ou de renvoyer les élèves de l'école primaire supérieure? Au principal, ou à une commission nommée par le conseil municipal? Si c'est à une commission, il en résulterait peut-être que des élèves, après avoir été chassés d'une des classes du Collége, pourraient, en dépit du Principal, être reçus dans une école qui fait partie du Collége[1]. »

Grâce au bon esprit qui animait la grande majorité du conseil municipal, et malgré l'opposition *d'une fraction de conseillers moins bien disposés que leurs collègues pour le Collége*[2], l'entente s'établit de tout point; et l'école primaire supérieure communale fut annexée au Collége. M. le recteur Camaret consacra cette annexion par des paroles qu'il est encore utile de reproduire de nos jours :

« Les écoles primaires supérieures, écrivait-il à M. le principal, ne se soutiennent, en général, et ne prospèrent qu'autant qu'elles sont annexées à un collége communal. Ce n'est pas seulement une mesure recommandée par l'économie, c'est une garantie

[1] Arch. du Collége. Ibid.
[2] Ibid.

de durée et d'avenir que l'autorité et les familles rencontreraient difficilement, et l'expérience permet d'ajouter très-rarement, si la séparation existait. »

Le Recteur ajoutait : « Vous avez donc, M. le Principal, rendu un véritable service, en vous chargeant de la direction et de la surveillance d'une branche aussi importante de l'instruction de la jeunesse, et en rattachant à votre établissement une école qui, sans cette adjonction, végéterait comme tant d'autres.

» La ville de Tourcoing, poursuivait-il, appréciera cette situation qu'elle voudra conserver[1]. »

La prédiction du Recteur s'est accomplie. L'école annexe a justifié ce que l'on avait droit d'attendre de de son heureuse organisation : il suffirait de rappeler les noms de M. Queste et de M. Buns, les premiers directeurs de l'école, pour être dispensé de faire l'éloge de la combinaison adoptée. Toutefois il nous a paru bon de rapporter ici, par une sorte de confirmation anticipée, le témoignage exceptionnel que M. le sous-inspecteur Bernot rendait du succès de cette école, après son inspection de 1850 : c'est comme une récompense décernée par un juge compétent à tous ceux qui ont contribué à son établissement parmi nous.

« L'école primaire supérieure de Tourcoing, écrivait-il à M. l'inspecteur, est de toutes celles que j'ai visitées dans le département, la mieux dirigée.... Les élèves ont répondu à mes questions avec beaucoup de justesse et de précision. Il m'a semblé évident que leurs facultés avaient été cultivées par des exercices bien entendus et méthodiques[2]. »

[1] Arch. du Collége. 28 octobre 1842.
[2] Arch. du Collége. 29 juin 1850.

En développant, comme il le faisait, ce nouvel enseignement, M. le principal ne prétendait pourtant pas mettre sur le même pied les *études classiques* et les *études industrielles ou professionnelles*. Il savait trop quelle distance les sépare les unes des autres pour les assimiler et les confondre. Aussi sa préférence était irrévocablement acquise aux *humanités :* il en jugeait l'étude et la connaissance si propres à former l'instruction solide et surtout l'éducation de la jeunesse, qu'il aurait voulu procurer à tous ses élèves le bienfait des études libérales; à tous, en effet, selon lui, elles étaient, sinon indispensables, au moins d'une utilité qu'il serait difficile de ne pas reconnaître : « Dans le doute, écrivait-il à ce sujet, si l'on est appelé à une profession libérale ou à une profession industrielle, il faut faire des études complètes; sans quoi, on s'exposerait à se mettre dans l'impossibilité de suivre sa vocation. »

Il allait plus loin encore : « Quand bien même, ajoutait-il, on serait appelé certainement à une profession industrielle, les études, surtout commencées, doivent se poursuivre. »

Ecoutons les raisons sur lesquelles il appuyait son sentiment :

« Les études classiques doivent se poursuivre, disait-il :

» 1° Parce que dans les cours d'humanités, on acquiert éminemment les connaissances que l'on reçoit dans les cours de français;

» 2° Parce qu'il y a des branches dans l'enseignement des classes supérieures de latin, dont on peut avoir besoin dans le commerce, et qui ne se voient

pas même dans les cours spéciaux de commerce ;

» 3° Parce que la connaissance des langues anciennes complète celle de la langue française ;

» 4° Parce que les études sérieuses contribuent puissamment à former l'homme moral et religieux, à développer le jugement, l'imagination, et même à donner des règles à la conscience ;

» 5° Parce que dans bien des positions sociales, une instruction solide est infiniment avantageuse ; par exemple, pour l'administration des communes, pour les différents emplois publics, pour la surveillance et la direction des études des enfants dans les familles[1]. »

Des considérations aussi bien motivées ne font pas seulement connaître l'intelligence élevée de M. le principal : elles nous révèlent encore le secret de sa conduite à l'égard d'une bonne partie des élèves, qui, en sortant des écoles primaires communales, étaient dirigés vers l'école supérieure annexée au Collége. Obéissant à l'impérieux besoin de faire le plus grand bien possible, il faisait entrer de préférence dans les cours de latinité, ceux de ces élèves qui annonçaient d'heureuses dispositions pour les choses de l'esprit. Par là, il ouvrait devant eux un avenir tout différent de celui auquel ils avaient borné leurs désirs. Des carrières nouvelles et brillantes, qu'ils n'auraient jamais osé envisager d'abord, leur devenaient accessibles et faciles, grâce au désintéressement éclairé de leur bienfaiteur. L'administration municipale laissait faire le bien, sans y regarder de trop près. D'ailleurs, l'interprétation un peu forcée que M. le principal donnait au texte de la convention, servait trop bien les intérêts des jeunes gens

[1] Arch. du Collége. 1845.

pour y trouver matière à récrimination. Aussi, malgré quelques protestations timides, ce mouvement s'est continué dans les mêmes conditions, jusqu'au jour où une convention nouvelle fut arrêtée entre l'administration municipale et celle du Collége. Aux termes de cette convention, la faveur inutilement réservée jusque-là au profit de l'école annexe, changea d'objets : elle fut appliquée à un certain nombre d'élèves admis, dans des conditions données, à suivre gratuitement le cours complet des humanités [1].

La préférence que M. Lecomte manifestait hautement pour les études classiques, et qui s'est maintenue parmi nous, a fourni, il est vrai, à certains esprits peu éclairés ou malveillants, un facile prétexte pour décrier et dénigrer l'enseignement donné par nos cours de français. Mais il en a été de ces calomnies et de ces erreurs, comme de tant d'autres épreuves qui ont assailli l'œuvre de M. Lecomte dans le cours de son développement : elles ont passé sans arrêter sa marche. « Quant au Collége, selon l'expression de M. le principal, comme un arbre vigoureux, il a pris racine, il a étendu ses branches et il a donné ses fruits au milieu des tempêtes et quelquefois des orages [2]. »

De ces orages, le plus inattendu, sinon le plus redoutable, avait éclaté tout à coup au milieu des soucis de la nouvelle organisation. Peu s'en était fallu que la plus légitime et la plus innocente démonstration religieuse ne prît les proportions d'un complot et d'un crime de lèse-majesté nationale.

[1] Arch. du Collége. 1858. Voir plus loin, chap. x, Œuvre de Saint-Grégoire-le-Grand.

[2] Lettre de M. Lecomte. 12 mars 1868.

Mgr Giraud, le nouvel archevêque de Cambrai, faisait la première visite pastorale de son diocèse. Tourcoing, avec sa foi séculaire et toujours vive, avait accueilli Sa Grandeur par des manifestations enthousiastes dont le souvenir n'est pas encore effacé. Le Collége avait suivi l'exemple de la ville entière : il avait obéi à ce mouvement d'autant plus volontiers, que Monseigneur avait daigné l'honorer d'une visite particulière. Sa Grandeur avait voulu, par cette démarche, témoigner hautement sa sympathie pour l'éducation de la jeunesse. Elle avait cru devoir aussi encourager le prêtre zélé qui se montrait le plus ardent promoteur de cette œuvre parmi nous.

La fête avait été brillante. La foi, la piété, la reconnaissance et l'amour avaient à l'envi payé à notre premier pasteur leur religieux tribut.

Toutefois, au milieu des bannières sans nombre et de toutes couleurs, qui pavoisaient la maison au dehors et au dedans, des yeux malins et exercés sans doute crurent voir apparaître un symbole politique. Nulle part, il est vrai, ne flottait le drapeau tricolore de la France; mais, en rapprochant par la pensée certaines couleurs, l'on voyait ou l'on croyait voir un drapeau étranger, *le drapeau belge*.

La plume d'un délateur fit de l'apparence une réalité. Dans un rapport adressé à M. Villemain, alors grand maître de l'Université et ministre de l'instruction publique, « M. l'abbé Lecomte, principal du Collége de Tourcoing, fut accusé d'avoir jugé à propos d'arborer le drapeau belge lorsque Mgr l'Archevêque de Cambrai a fait dans cette ville sa visite pastorale [1]. »

[1] Arch. du Collége. 27 juillet 1843.

La délation était aussi ridicule qu'elle était odieuse. Le ministre y ajouta encore en déclarant « qu'il devait la plus grande attention aux témoignages qui lui venaient sur cet incident[1]. » Il y mit le comble en en faisant l'objet d'une mesure disciplinaire. « C'est une manifestation, écrivait-il à M. le Recteur, que je ne saurais comment qualifier. Je vous prie de faire connaître à M. le Principal l'impression que j'en ai éprouvée, et de lui exprimer un blâme sévère[2]. »

Il ne fut pas difficile à M. Lecomte de justifier sa conduite et de dissiper cet orage naissant. Les membres du bureau d'administration, réunis extraordinairement, firent de leur côté bonne justice de cette absurde calomnie. Après avoir déclaré que M. le principal; dans sa lettre en réponse à celle de M. le ministre, « réfutait de la manière la plus complète les imputations mensongères dont il était l'objet, » le rapporteur ajoutait : « Le bureau déclare que les rapports faits à M. le ministre sont faux et calomnieux, et que dans une population de près de 25,000 âmes, il n'est peut-être que l'auteur de la délation qui ait pu voir des couleurs antinationales dans les décorations intérieures ou extérieures du Collége[3]. »

S'adressant ensuite à M. le ministre, le rapporteur, avec autant de mesure que d'à-propos, faisait observer que « le bureau ne saurait se défendre d'un sentiment pénible, en voyant que M. le ministre ait accueilli avec autant de facilité une démonstration aussi absurde qu'inconcevable, et que, par suite, il n'ait pas hésité à

[1] Ibid. 24 août 1843.
[2] Arch. du Collége. 24 août 1843.
[3] Ibid. Août 1843.

exprimer un blâme sévère envers un fonctionnaire recommandable, qui n'a cessé de jouir de l'estime de ses concitoyens[1]. »

Le ministre fut rassuré, et il parut satisfait : « J'apprends avec plaisir, écrivait-il au recteur trois semaines après, que les renseignements qui m'avaient été donnés étaient entièrement inexacts. Je vous prie de faire connaître immédiatement à M. le principal du Collége de Tourcoing que ses explications m'ont satisfait de tout point, et que je ne puis qu'approuver les honorables sentiments qu'il m'a exprimés à ce sujet[2]. »

M. le recteur écrivait de son côté : « Je partage vivement cette satisfaction et ne puis que vous engager, M. le principal, à continuer de faire preuve des honorables sentiments dont vous avez été toujours animé[3]. »

L'incident s'arrêta là sans autre suite : il eut au moins cet avantage, qu'il fit connaître à M. Lecomte que son vaisseau, pour avoir heureusement franchi plus d'un écueil, n'était pas assuré d'avoir toujours pour lui *le vent et les étoiles*.

La tourmente apaisée, il avait repris sa marche accoutumée. Arrêtons-nous un instant devant ce spectacle ; contemplons de près cette vie intérieure de notre Collége pendant les belles et fécondes années que nous allons retracer; rappelons ces vieux souvenirs, toujours si vivants, toujours si chers à nos cœurs, et dont il sera éternellement vrai de dire avec le poëte :

Et hæc olim meminisse juvabit !

[1] Ibid. Août 1843.
[2] Ibid. 24 août 1843.
[3] Ibid. 29 août 1843.

CHAPITRE V

Vie intérieure et morale du Collége. — Son esprit religieux, objet constant de sollicitude pour M. le Principal. — Idée d'un Collége religieux, d'après M. Lescouf. — Comment se forme un Collége religieux. — Esprit du Collége. — Une journée de Collége. — Les vieux cantiques de la messe de chaque jour. — La classe, — les récréations. — Les fêtes du Collége. — Raison de ces fêtes. — La fête patronale de la Présentation. — La retraite annuelle. — La Noël et sa loterie pour les pauvres. — La fête des Rois. — La mi-carême et sa soirée. — La Fête-Dieu et les premières communions. — La Saint-Albert, fête de M. le principal, et les voyages du lendemain. — L'esprit de travail entretenu par l'esprit de piété. — Les Congrégations de Saint-Louis de Gonzague et de la Sainte-Vierge. — Des aurtes bonnes œuvres soutenues au Collége.

Il nous tardait d'arriver enfin à cette partie de l'histoire de notre vieux Collége : il nous semblait qu'il était temps de pénétrer dans l'intérieur de cette maison, dont nous n'avions jusqu'ici considéré que le côté extérieur, et considéré les transformations matérielles.

Nos souvenirs nous portaient vers autre chose : Derrière ces murs, dans cette enceinte agrandie et embellie, au milieu de ce déploiement de forces nouvelles et de ressources de tout genre, dont l'ensemble tendait à notre plus grand bien, nous cherchions à retrouver notre vie d'autrefois ; nous voulions, comme le disait si bien M. Lescouf, « revoir encore le spectacle d'un Collége, agissant avec tous les éléments qu'il possède, pour la formation de la jeunesse, et accomplissant pacifiquement son œuvre sous la garde tutélaire de la religion[1]. »

[1] Discours sur le Collége religieux. 11 août 1851.

Former l'esprit du Collége fut la préoccupation constante de M. Lecomte : cette pensée ne le quittait jamais. « Tandis que le Collége matériel s'élevait, disait-il dans l'un de ses premiers discours, nous avions aussi le Collége moral à édifier. C'était là surtout le grand objet de notre mission. Dieu nous fit la grâce de ne pas le perdre de vue au milieu d'occupations qui paraissaient si propres à nous en distraire[1]. »

Nous savons comment le succès couronna les vœux et les efforts de nos maîtres : le Collége réalisa peu à peu l'image qu'en avait conçue M. le principal dès son début ; aussi après douze ans d'une prospérité constante, il rendait, sur la situation morale de sa maison, un témoignage qui nous est précieux à plus d'un titre. A côté d'un succès rare, on y trouve l'idée la plus exacte de la vie intime qui faisait l'âme du Collége. « Notre maison, écrivait-il à M. le recteur en 1851, a un aspect de famille ; c'est l'expansion affectueuse d'un abandon vrai ; c'est la confiance filiale dans toute la force du terme. Aussi, ajoutait-il avec raison, en sommes-nous arrivés à ce point, que les garanties de moralité sont aussi grandes qu'on peut le désirer ! Sous ce rapport, nous n'avons que des vœux à faire pour conserver l'esprit qui anime la plupart de nos élèves[2]. »

Voilà bien, ou nous nous trompons fort, le Collége de nos souvenirs ! voilà cette grande et vraie famille chrétienne qu'on devrait rencontrer toujours dans un Collége religieux ! « L'autorité qui le gouverne, disait excellemment M. Lescouf, continue l'œuvre commencée au foyer

[1] Discours de 1842.
[2] Arch. du Collége. Rapport. Juin 1851.

domestique et représente immédiatement l'autorité de la famille : comme cette autorité, elle se distingue par un caractère admirable de dignité, de bonté et de tendresse ; comme elle aussi, elle excite dans ceux qu'elle régit, les sentiments d'une soumission affectueuse, d'une confiance pleine de liberté et d'ouverture [1] !

» Voilà, dirons-nous encore avec lui, voilà le Collége, tel que l'expérience nous le montre, tel que la religion le façonne ! Il n'a rien de cette froide rudesse si bien faite pour alarmer la tendresse maternelle ; il n'a rien de cette âpre sévérité, qui fait des esclaves d'abord, des révoltés ensuite, et toujours des hommes impatients du joug de l'autorité [2] ! »

Pour nous, en effet, le Collége était comme une seconde famille ; nos cœurs y étaient à l'aise ; et si, au terme de nos études, nous étions heureux de rentrer au foyer domestique, nous l'étions aussi de revenir souvent auprès des maîtres qui nous avaient formés, de revoir la maison que nous aimions comme la patrie de nos âmes. « Quand j'entrevois de loin, nous écrivait naguère l'un de ces anciens élèves, les rivages de cette terre bénie, où s'écoulèrent les plus belles et les plus pures années de ma tranquille adolescence, mon regard brille, mon cœur palpite, mon pied bondit, et je me précipite avec enthousiasme sur cette plage vraiment hospitalière où j'ai trouvé jadis le bonheur et la paix [3] ! »

Ces admirables sentiments n'ont rien qui nous étonne : ils sont le fruit naturel de toute éducation chrétienne. Il y a longtemps qu'on l'a fait observer avec

[1] Discours sur le Collége religieux. 1851.
[2] Ibid.
[3] C... R... 27 avril 1868.

raison : les âmes ont besoin de Dieu : il est leur paix et leur bonheur ; rien ne leur suffit sans lui, mais il suffit à tout. Ce qui fait que dans une famille chrétienne les âmes sont heureuses, qu'elles respirent à l'aise, et se meuvent, pour ainsi parler, comme dans leur élément, c'est que Dieu y vit et y règne sans partage. Il en est de même dans une maison d'éducation : l'âme a besoin d'y découvrir et d'y sentir la présence de Dieu. « Quand une religion fervente, a écrit Mgr Dupanloup, inspire tout dans une maison d'éducation, il y a pour les âmes comme un élément de grâce et comme une atmosphère de vie ; c'est comme un sang généreux qui circule partout et vivifie tout ; c'est comme un air excellent, vif, doux, fortifiant, dans lequel respirent à l'aise et vivent bien les enfants et les maîtres [1] ! »

Ainsi s'explique le bonheur que nous goûtions autrefois au Collége, et dont le souvenir fait encore tressaillir nos cœurs ! Oui, Dieu régnait au Collége ! la religion y florissait ; la piété y était en honneur, non pas une piété de *singularités affectées, toute de grimaces*, pour parler avec Fénelon, *mais une piété simple, toute tournée vers nos devoirs, et toute nourrie du courage, de la confiance et de la paix que donnent la bonne conscience et l'union sincère avec Dieu* [2].

C'est là, sans contredit, ce que nos maîtres ont eu constamment en vue. C'est par là qu'ils nous ont invariablement dirigés, par la double autorité de leurs exemples et de leur parole : faire de nous des hommes, des chrétiens surtout, vraiment dignes de ce nom, sans respect humain comme sans jactance, partout à la

[1] *De l'Education.* t. II. p. 78.
[2] *De l'Education. Ut supra.*

hauteur de leur position, maîtres d'eux-mêmes comme des événements; toujours soumis à Dieu, mais capables de vivre dans le monde et d'y faire bonne figure; assez éclairés pour ne rien ignorer de ce qu'il faut savoir, mais aussi trop sages pour ne pas rester modestes: tel était, selon nous, le but où tendaient les efforts de nos maîtres, tel était aussi l'esprit de notre vieux Collége; « esprit invisible, il est vrai, comme disait si bien M. Lescouf, mais dont la présence se fait sentir partout; sorte de génie tutélaire, qui veille à chaque instant sur tous et sur chacun, pour faciliter de bonnes habitudes d'actions et de pensées; esprit qu'emportent avec eux ceux qui s'en vont, comme un souvenir qui les aide à bien vivre, dont ceux qui demeurent, achèvent de se pénétrer, en se laissant dominer par sa bienfaisante influence, pour le transmettre à ceux qui arrivent, sans même s'en rendre compte; esprit qui se perpétue sans changer, sans rien perdre de sa force, et dont la jeunesse, qui se renouvelle sous son immuable empire, et passe bien vite, hélas! reçoit en passant, une empreinte toujours difficile à effacer; esprit enfin, qui fait qu'un collége où il réside, ressemble à ces régions heureuses où les malades vont chercher la santé, et les robustes une surabondance de vie; que le ciel moral y est plus beau, l'air qu'on y respire plus pur, et le sol plus fécond; que les arbrisseaux y sont plus vigoureux et y portent, en leur temps, et leurs fleurs et leurs fruits; que la plante faible, étiolée, finirait elle-même par y revivre, si elle pouvait y prendre racine[1]. »

Au reste, cet esprit du Collége, cette vie *sincère-*

[1] Discours de 1851.

ment chrétienne, n'offrait en apparence rien de saillant ni d'extraordinaire. Elle réalisait la pensée de M. Lecomte sans éclat et sans bruit. « Nous voulons, disait-il dans son discours de fin d'année en 1839, un plan suivi de chaque jour et presque de chaque instant, qui ait pour but d'éclairer la jeunesse, de l'entraîner doucement à la vertu, de la lui faire aimer, de la convaincre qu'elle y trouvera infailliblement le bonheur, de l'aider, de la soutenir par le double pouvoir de la leçon et de l'exemple[1] ! »

Aussi, rien de plus simple ni de plus sage que la série des exercices établis pour le maintien et le développement de la piété dans la maison. Comme le voulait l'illustre évêque d'Orléans, « ces exercices étaient bien choisis, bien proportionnés, variés autant que possible et toujours pratiques[2]. »

Parcourons-les une fois encore à grands traits, et retournons, pour un instant, à cette vie de collége dont le charme grandit, ce semble, à mesure qu'elle paraît se reculer dans nos souvenirs.

La cloche sonne le réveil : il est cinq heures du matin. Les maîtres sont sur pied et tout prêts. Les dortoirs retentissent du signal convenu : *Benedicamus Domino*. Chacun de répondre au plus vite : *Deo gratias*. La journée a commencé comme doit commencer la journée d'un chrétien. Dieu occupe sa place : il est le premier comme il sera le dernier. C'est son droit : *Ego sum primus et novissimus : A et Ω, principium et finis*[3].

[1] Discours de 1839.
[2] *De l'Education*. t. II. p. 82.
[3] Apoc. ch. I.

La toilette d'un collégien doit aller rondement. Un quart d'heure a suffi : tant pis pour le dormeur que Morphée retient captif, et pour le frileux que l'eau froide semble avoir engourdi ; tant pis surtout pour qui s'est oublié en se contemplant dans la glace perfide de son miroir. S'il ne faut tolérer aucune faiblesse dans une maison d'éducation chrétienne, il faut n'avoir jamais de pitié peut-être pour le vain désir de paraître et de plaire. Nos maîtres, on s'en souvient, ne pouvaient souffrir le culte de la chevelure et de la cravate. D'accord avec Mgr Dupanloup, ils croyaient « qu'un écolier qui commence à se peigner avec affectation et à soigner sa cravate, devient un mauvais écolier, et que le plus souvent ses mœurs sont à la veille de se troubler[1]. »

L'expérience, hélas ! n'a que trop souvent confirmé cette observation !

La prière du matin, faite en commun et récitée à voix haute et intelligible, était le premier hommage solennel à rendre à Dieu. Une lecture édifiante, de dix minutes, et la récitation de l'*Angelus* au son de la cloche, couronnaient la prière et préparaient au travail de l'étude.

L'étude ! Que de souvenirs ce seul mot rappelle à l'esprit et au cœur ! Autrefois si redoutée des uns, si aimée des autres, l'étude, *la salle d'étude*, est peut-être pour le collégien la source la plus féconde en souvenirs ! Heureux celui qui n'y rencontre rien qui puisse exciter ses regrets !

Le déjeuner, suivi de la récréation, remplissait, avec la messe, l'heure qui séparait l'étude de la classe.

[1] *De l'Educat.* t. I. p. 94.

Les élèves assistaient tous les jours à la sainte messe célébrée par M. le Principal. C'était une ancienne tradition des RR. PP. Récollets[1]. C'était aussi un bon, un salutaire usage! « Sans doute, dirons-nous avec Mgr d'Orléans, il n'est pas absolument nécessaire que, dans une maison d'éducation, les enfants entendent chaque jour la messe; » mais aussi, ajouterons-nous avec le même prélat, « quelle bonne journée que celle qui commence par une messe bien entendue[2]! »

Sans parler ici de l'avantage inappréciable de voir célébrer sous ses yeux le plus auguste mystère de la religion, de considérer de plus près la grandeur du sacrifice chrétien, d'assister à la représentation sensible, à la continuation du sacrifice de la croix; qui, des anciens élèves du Collège, n'a été profondément édifié des bons exemples dont nous étions témoins tous les jours à la messe? La foi, le recueillement, la piété de nos maîtres, ne s'effaceront jamais de notre mémoire! Mais surtout nous aimerons à nous représenter M. le Principal à l'autel! Son image nous apparaîtra toujours comme entourée de vénération. En revoyant en esprit cette noblesse et cette dignité dans les mouvements, cet air de majesté et tout ensemble de modestie, cette attitude enfin d'un homme qui paraissait pénétré de la présence de son Dieu, on se redira comme autrefois : « N'est-ce pas ainsi que les saints devaient prier? ».

Là ne se bornent pas les souvenirs que nous rappelle la messe de chaque jour. On ne nous pardonnerait

[1] Voir Ire partie, ch. I.
[2] *De l'Education*. t. II. p. 87.

pas d'oublier ces vieux et touchants cantiques, qui nous ont tant de fois émus, et dont rien n'a pu détruire le charme et l'empire qu'ils ont jadis exercés sur notre cœur.

En effet, à qui de nous n'est-il pas arrivé, même après de longues années, de moduler encore quelques-uns de ces refrains si populaires ? C'était peut-être :

Esprit-Saint, descendez en nous,
Embrasez notre cœur de vos feux les plus doux;

ou bien :

Venez, venez, Créateur de nos âmes;

ou encore :

Heureux qui, dès son enfance,
Soumis aux lois du Seigneur,
N'a pas avec l'innocence
Perdu la paix de son cœur!

« Dans une maison d'éducation chrétienne, a dit avec raison Mgr Dupanloup, le chant des louanges de Dieu, les psaumes, les hymnes et les cantiques sont un point capital pour nourrir la piété. »

Ajoutons avec lui : « Pour les cantiques, il faut les choisir si bien qu'ils plaisent aux enfants, que les plus jeunes puissent en saisir le sens, et s'habituent à redire dans leur cœur les pensées et les sentiments que les cantiques expriment : *Cantantes in cordibus Deo*, disait saint Paul [1]. »

La plupart des cantiques d'autrefois réunissaient ces conditions : aussi leur souvenir est à jamais gravé dans notre mémoire et dans notre cœur.

[1] *De l'Education*. t. II. p. 88.

Qui pourrait oublier un jour, par exemple :

Bénissons à jamais
Le Seigneur dans ses bienfaits !

ou bien encore :

Heureux qui du Cœur de Marie
Connaît, honore les grandeurs,
Et qui sans crainte se confie
En ses maternelles faveurs !

Le nom de Marie revenait sans cesse dans nos chants pieux ; ce n'était pas sans raison. Nos maîtres se souvenaient que Marie avait été choisie pour patronne de notre maison, et que, pour parler avec M. Lecomte, « cette auguste et puissante Patronne avait montré qu'elle avait accepté le ***posuerunt te custodem***, qui lui avait été adressé à l'époque de la fondation du Collége[1] ! »

Ici, c'était une invocation, un appel touchant adressé à notre Patronne :

Tendre Marie,
Souveraine des cieux,
Mère chérie,
Patronne de ces lieux,
Veillez sur notre enfance,
Sauvez notre innocence,
Conservez-nous ce trésor précieux.

Là, c'était une consécration à la Vierge sans tache :

Vierge sans tache, admirable Marie,
Je veux partout publier vos grandeurs,
Et consacrer tous les jours de ma vie
A vous servir, à vous gagner les cœurs.
O sort heureux ! etc.

[1] Lettre du 29 novembre 1865.

C'était le *Memorare* :

Souvenez-vous, ô tendre Mère....

ou bien :

Vierge, Etoile des mers,...

ou bien encore :

Elle est ma mère,
Comment ne l'aimerais-je pas ?

ou enfin :

Reine des cieux,
Jette les yeux
Sur ce béni sanctuaire.

Personne assurément n'est resté insensible à ces souvenirs, comme personne aussi n'a pu entendre chanter ces pieux cantiques sans éprouver une émotion profonde.

Il nous revient en l'esprit, à ce propos, un souvenir personnel. Un père de famille, dont le fils terminait ses études au Collége, y vint un jour, par hasard, à l'heure où se chantait le cantique, sur la fin de la messe. Sans être hostile à la religion, il n'était point pieux. Il entre dans la chapelle : le chant religieux des élèves le frappe, le pénètre et l'attendrit ; des larmes remplissent ses yeux. En sortant, tout plein de son émotion, « Que ces jeunes gens, nous disait-il, sont heureux ! s'ils savaient comprendre leur bonheur ! »

C'était en effet, pour beaucoup d'entre nous, le plus agréable moment de la journée ; nous emportions de la sainte messe et de ses chants pieux comme un doux

parfum pour le reste du jour, disons mieux, pour la vie entière, qui en est demeurée comme embaumée !

La classe toutefois, qui suivait la messe, n'était point non plus sans agrément, comme elle n'est pas sans souvenirs : leçons, devoirs, succès, défaites, fraudes inaperçues, paresse ou audace prise en flagrant délit, ces mille incidents sérieux ou plaisants, tout nous intéresse encore après tant d'années, tout nous rappelle une vie bien différente, hélas ! de celle qui devait lui succéder sans jamais la remplacer !

Il y a quelque chose encore que l'on regrette toujours, et qu'on ne retrouve plus quand on a quitté le collége : c'est le temps si heureux et si court des *récréations !* Quelle source intarissable de plaisirs aussi vifs qu'ils sont purs ! Jeux de toute saison, discussions ardentes mais peu durables, rires éclatants et souvent sans objet, conversations cent fois reprises, cent fois interrompues ! Qui nous rendra ces heures si agréables et si rapidement écoulées ? Où rencontrer encore ces enthousiasmes naïfs, ces espérances, ces illusions, et si l'on veut, ces rêves si charmants et si promptement disparus ? Y a-t-il quelque part ailleurs, un abandon plus entier, une simplicité de meilleur aloi ? « Il faut voir, écrivait M. Lescouf, dans les conditions heureuses que leur fait la religion, l'ouverture et la vérité des rapports entre élèves qui vivent ensemble ! Quel aimable sans façon dans leurs amitiés ! Quel enthousiasme dans l'approbation des actions généreuses ! Quelle franchise et quelle liberté dans le désaveu des actes blâmables[1] ! »

Cet admirable spectacle s'offrait partout sans doute

[1] Discours sur le Collége religieux.

et en tout temps dans notre Collége; mais il n'était nulle part; et en d'autres moments de la journée, plus visible et plus saisissant que dans nos récréations! C'était là, pour parler encore avec M. Lescouf, « que se réformaient les caractères, que s'apaisaient les passions, que s'établissaient dans les cœurs ces habitudes d'affection et de bienveillance, qui nous préparaient insensiblement aux relations plus élevées de la vie sociale! Si bien que le Collége, pour être un agréable séjour, surtout en récréation, n'en était pas moins salutaire à nos âmes[1]! »

La piété, au reste, savait y trouver aussi son aliment et son profit: il était passé dans nos mœurs, et cet usage s'est maintenu depuis, que, pendant la récréation qui suit le dîner, chacun fit, en pleine liberté, une visite au Saint-Sacrement! Cette visite était fort courte d'ordinaire; mais aussi, bien peu d'élèves y manquaient! Chacun avait besoin de redire à Dieu, au début de la principale récréation de la journée:

O Roi des cieux!
Vous nous rendez tous heureux
En résidant pour nous en ces lieux!

Le jeu ne souffrait pas de cet hommage rendu au Maître des maîtres; et notre cœur, en se rapprochant un instant des cœurs de Jésus et de Marie, n'en était que plus fort contre les périls du reste de la journée! Cette halte, toute de piété, nous permettait de franchir la distance qui nous séparait du soir, et de porter bravement le poids du jour, du travail, de la chaleur ou du froid!

[1] Discours sur le Collége religieux.

Ainsi s'écoulaient d'ordinaire nos journées de Collége, toutes remplies de Dieu, toutes enrichies du devoir vaillamment accompli; et partant, comme elles étaient sereines, bonnes et bienfaisantes! Quand, le soir venu, la prière ramenait l'âme en présence de Dieu, et lui faisait jeter un regard en arrière, de qui ne pouvait-on pas dire avec raison ce que la Fontaine disait de son sage :

Rien ne trouble sa fin; c'est le soir d'un beau jour!

« Ce ne sont pas là, dirons-nous ici avec l'un de nos meilleurs parmi les anciens du Collége, ce ne sont pas là des paroles vides de sens, de vagues et fausses comparaisons; ce ne sont pas là des phrases, mais la réalité; c'est une vérité qui console et qui fait du bien au cœur, lorsqu'il a conservé le culte des souvenirs [1]! »

Ces souvenirs de notre vie de Collége seraient incomplets, ils seraient une image trop peu fidèle du passé, si notre travail se bornait à retracer la marche ordinaire de la vie de chaque jour; il y avait au Collége, comme il y a partout, des choses et des jours extraordinaires; il y avait surtout des fêtes dont il est impossible de ne point parler dans l'histoire de nos souvenirs.

Il y a longtemps qu'on l'a fait observer avec raison : « les fêtes chrétiennes (et au Collége il n'y en a pas d'autres) sont le cœur même et le foyer de la vive et solide piété [2]. » Il y faut pourtant des conditions : « il faut que les grandes fêtes soient magnifiques, déli-

[1] C. R....
[2] Mgr Dupanloup. *De l'Educ.* t. II.

cieuses, très-brillantes ; que ce soient des jours de joie, d'innocentes récréations, de franche gaieté dans la paix du Seigneur ; que la chapelle, le sanctuaire soient ornés de tentures, de fleurs, de guirlandes; qu'il y ait de belles cérémonies et un splendide luminaire ; que le chant soit en harmonie avec l'ensemble de la solennité ; enfin que tout soit en fête dans la maison, même le réfectoire, ajoute excellemment Mgr Dupanloup[1]. Alors les fêtes ont pour l'esprit et le cœur des enfants un charme merveilleux ; alors ils s'en souviennent, parce qu'ils ont senti que c'était à ces fêtes qu'ils devaient les plus doux, les plus joyeux moments de leur vie[2]. »

Telles étaient nos fêtes au Collége ! Tel est du moins le souvenir que nous en avons gardé, et que nous contemplons, pour ainsi dire, au dedans de nous-mêmes, afin de retracer une image fidèle de notre passé.

Au reste, et nous le disons avec bonheur, nous avons plus d'une fois constaté dans les autres ce que nous sentions nous-mêmes si vivement : « Unissons-nous, écrivait M. Couvreur, actuellement de la Compagnie de Jésus, unissons-nous, surtout le 21 novembre ; c'est la fête de la Présentation ; c'était à Tourcoing notre grand jour ! vous le rappelez-vous ? *Quam bonum*, ajoutait-il, *et quam jucundum habitare fratres in unum !* »

» Certes, lui répondait-on, ce souvenir est encore là, vivant et plein de charmes pour mon cœur ; il se rattache à des joies bien douces, à des affections que la mort elle-même ne brisera pas ! » Puis on ajoutait, en nous communiquant cet admirable échange de bons souvenirs : « Je vous assure que le Collége de Tour-

[1] Ibid.
[2] Ibid.

coing ne sera pas oublié dans la communion que j'ai l'intention de faire, jeudi prochain, 21 courant. Toutes les générations présentes et futures de professeurs et d'élèves y seront recommandées à leur immortelle Patronne[1] ! »

La *Présentation de la sainte Vierge* était en effet, on s'en souvient, la fête patronale du Collége et la première de notre année scolaire. A ce double titre, elle prenait facilement le pas sur les autres, et laissait de son passage une empreinte longtemps sensible dans nos cœurs. Mais ni son importance, ni son éclat, ni le charme particulier de sa joyeuse apparition au début de l'année, n'ont pu effacer ni diminuer l'impression salutaire et profonde de deux autres solennités religieuses : la *Retraite* et la *Noël*.

Qu'on ne s'étonne pas de nous voir ranger la retraite annuelle au nombre de nos meilleures fêtes ! Rien n'a jamais répandu plus de joie dans les âmes que cette admirable institution, devenue presque générale dans les maisons d'éducation chrétienne ! Il faudrait n'avoir jamais connu les douceurs d'une conscience pure, pour ne pas sentir que la retraite doit être pour les jeunes gens, l'occasion et la source des joies les plus vives et les plus profondes. La retraite répondait alors, elle répond toujours à un véritable, à un impérieux besoin du cœur ! « Que je voudrais, nous écrivait il, y a quelques années, l'un de nos anciens élèves fort exposé, mais admirablement conservé dans le monde, que je voudrais (laissez-moi vous le dire simplement), être encore petit collégien, pour avoir au moins trois jours par an à consacrer à l'examen de ma conscience et à la médi-

[1] C. R.... 19 novembre 1861.

tation des vérités du salut ! Depuis six ans, je suis privé de cette grâce d'une retraite sérieuse, et Dieu sait si j'en aurais besoin[1] ! »

Ce langage ne saurait nous surprendre, surtout quand notre pensée nous reporte à certaines retraites que nous avons eu le bonheur de faire au Collége ! Assurément, toutes ont produit des effets salutaires ; mais il en est quelques-unes dont l'action semble avoir été plus profonde, dont l'influence a décidé peut-être plus d'un avenir : les noms bénis du R. P. Philippon, de la compagnie de Jésus, et du R. P. Colpin, de l'institut de Saint-Alphonse, sont encore, après tant d'années, tout vivants dans nos cœurs !

Mais il est un nom qui domine tous les autres : c'est le nom de M. Lescouf ! La reconnaissance, et tout ensemble la piété filiale, nous font un devoir de ne point oublier ici tant d'admirables retraites, prêchées coup sur coup, et souvent improvisées par notre infatigable *missionnaire !* Quels triomphes pour son cœur apostolique ! quel ébranlement dans nos âmes ! quels troubles salutaires dans les consciences ! Il avait le don si rare de faire pénétrer la lumière au fond des plus sombres ténèbres, d'exciter les larmes, en ouvrant les cœurs à la grâce et en les réconciliant avec Dieu !

Au reste, sous l'action puissante de ces pieux exercices, chacun se sentait préparé à entendre l'appel d'en haut. Aussi, dès les premiers mots du touchant cantique :

Reviens, pécheur, à ton Dieu qui t'appelle ;
Viens au plus tôt te ranger sous sa loi,

chacun se hâtait de répondre, au moins dans son cœur :

[1] 1861. C. R....

Voici, Seigneur, cette brebis errante,
Que vous daignez chercher depuis longtemps,
Confus, troublé d'une si longue attente,
Sans plus tarder, je reviens, je me rends !

Ces retours à Dieu, ces conversions étaient vraiment sincères; beaucoup furent durables. La retraite était d'ailleurs, pour le plus grand nombre, le point de départ d'une vie nouvelle. Une ardeur incroyable s'était comme allumée dans nos cœurs; c'était une sorte de transformation. Aussi avec quel entrain poussions-nous *le cri de guerre au respect humain :*

Allons, enfants de l'Evangile,
Foudroyons le respect humain !

De quel cœur aussi protestions-nous, devant l'image de notre bien-aimée Patronne, de notre fidélité à garder nos serments :

Reine des cieux, Mère Auguste et chérie,
Oui, pour toujours, nous sommes tes enfants;
Nous le jurons à tes pieds, ô Marie,
Plutôt mourir que trahir nos serments !

On comprend que des retraites capables de remuer et d'enflammer à un pareil degré aient exercé une action décisive sur l'année tout entière. C'est une remarque faite avec raison et confirmée par l'expérience : une retraite bien faite donne, en général, le ton à toute l'année ; la paix et la joie des âmes maintiennent tout dans l'ordre : travail, discipline, mœurs, piété, tout y trouve son profit; les fêtes mêmes du reste de l'année n'en sont que plus belles et plus joyeuses. C'est bien le cas de redire avec saint Paul :

La piété est bonne à tout; *Pietas ad omnia utilis est!*

La retraite précédait ordinairement *la Noël*. Aussi son influence s'y faisait-elle encore heureusement sentir! D'ailleurs la Noël était annoncée longtemps d'avance, et comme préparée par le recueillement et les prières de l'Avent. Chaque dimanche de ce saint temps, à la chapelle, on chantait avec l'Eglise, pour hâter la venue du Messie, le *Rorate cœli desuper;* et, la semaine, à la sainte Messe, le cantique si naïf et si populaire :

Venez, divin Messie,
Sauvez nos jours infortunés;
Venez, source de vie,
Venez, venez, venez!

Enfin, le grand jour était arrivé! Tout était prêt : la chapelle était splendidement décorée; l'illumination était éblouissante. — L'étoile traditionnelle des rois mages brillait au-dessus de l'autel. La messe dite *de minuit* se chantait dès cinq heures du matin. Pour tout rehausser extraordinairement, la *musique instrumentale*, à défaut d'orgue, jouait, à l'entrée de la messe, pendant l'offertoire, et à la sortie; notre petite chapelle en était ébranlée. Bientôt des chants plus doux et plus harmonieux se faisaient entendre. La messe s'achevait par la communion générale, immédiatement suivie, pour servir d'actions de grâces, de la messe dite *de l'aurore*.

Pendant cette seconde messe, au milieu du plus profond, du plus religieux silence, quelques voix, les plus belles, les plus pures de la maison, entonnaient un cantique. C'etait comme un écho lointain des anges de Bethléem :

Les anges dans nos campagnes
Ont entonné l'hymne des cieux;
Et l'écho de nos montagnes
Redit ce chant mélodieux :
Gloria in excelsis Deo!

Rien ne pourrait exprimer l'émotion dont nos cœurs étaient saisis ces dans moments heureux!

Quelques heures plus tard, on célébrait la *Messe du jour*, plus solennelle encore que celle *de minuit;* c'était souvent quelqu'un de nos maîtres, nouvellement ordonné à la Noël, qui la chantait; tout au moins, c'était l'un d'entre eux qui nous prêchait le touchant mystère du jour, et qui nous rappelait les sublimes et saisissantes leçons d'un Dieu fait homme, né pauvre volontaire, dans l'étable déserte de Bethléem.

D'autres émotions et d'autres leçons nous attendaient le soir. Sans parler de l'Office et du Salut, dont la magnificence et l'éclat ne le cédaient en rien à la solennité du matin, on avait, dans les dernières années de M. Lecomte, organisé une loterie au profit des pauvres. C'était d'un à-propos touchant. Le but apparent, il est vrai, de cette récréation, était de nous amuser en nous donnant un concert. Mais qui ne sent qu'il était bon de ne pas oublier les pauvres, en un jour où le Maître du monde venait en sa personne honorer et relever si haut la pauvreté?

D'ailleurs, le tirage de la loterie offrait, chaque année, plus d'un genre d'intérêt : le gros lot faisait battre d'espoir plus d'un cœur parmi nous ; mais on avait du plaisir aussi à ne gagner que des lots pour rire, ou bien à rire de ceux qui les gagnaient, et plus encore des frais d'esprit que s'imposaient d'ordinaire les organisateurs de la fête et les distributeurs des lots gagnés.

Heureux temps, dirons-nous encore, plaisirs purs, joies innocentes, vraies fêtes du cœur et de l'esprit, que reste-t-il de vous, sinon le souvenir plus ou moins affaibli que nous cherchons à ranimer dans ces pages ? Heureux du moins, si l'image que nous retraçons des fêtes d'autrefois, paraît assez fidèle, assez complète pour ne pas exciter trop de regrets !

Au reste, l'ensemble des fêtes qui animaient jadis et embellissaient notre vie de collége, pourrait fournir un travail étendu; mais, pour employer ici une image empruntée à M. Lescouf, de ce vaste ensemble, « comme d'un tronc vigoureux, couronné de mille branches, auxquelles il distribue une sève abondante, nous ne voulons détacher que les plus admirables rameaux ! Tant de fois sous leur ombre bienfaisante nous avons goûté un véritable bonheur [1] ! »

Comme dans toutes les familles chrétiennes, le temps qui s'écoulait au Collége entre *la Noël et les Pâques*, revêtait un aspect plus austère, qui semblait repousser toute idée de plaisir. Cette sombre saison semblait répondre aux mystères douloureux qui, dans notre sainte religion, s'y rencontrent chaque année avec un à-propos saisissant.

Quelques fêtes cependant ne laissaient pas de rompre avec bonheur la monotonie inévitable mais utile de ces longs jours de deuil, de travail et de pénitence. C'était, pour clore le temps de Noël, la bruyante *fête des Rois*, avec son congé traditionnel accordé *au Roi des rois*, afin de laisser à ses sujets d'un jour le plaisir innocent de patiner à souhait. C'était, plus tard, la *Mi-Carême*, son concert et sa soirée, dont les

[1] Disc. Collége religieux. 1851.

incidents et les anecdotes sont restés si célèbres.

Mais il fallait arriver aux Pâques, à la troisième partie de l'année scolaire, pour rencontrer, à côté des plus grands efforts de travail, les fêtes les plus touchantes, les plus expansives et les plus solennelles : *la première communion, et la Saint-Albert*, fête patronale de M. Lecomte.

C'est à la Fête-Dieu que se faisait la première communion. Le choix du jour était heureux ; tout semblait en harmonie avec la solennité. C'est en ce jour que l'Eglise rappelle l'institution de la sainte Eucharistie et la première communion du Collége apostolique. La nature est rajeunie; tout y est pur, frais et riant, image touchante de l'épanouissement des âmes sous l'action de la grâce. C'est le plus souvent en juin, dans le mois du Sacré-Cœur de Jésus, quelquefois en mai, dans le mois de Marie, que s'accomplissait ce grand acte de la vie chrétienne. Les exercices religieux de chaque jour, les cantiques les plus pieux, le pèlerinage au sanctuaire de N.-D. de la Marlière, tout préparait les cœurs des futurs communiants, tout les rendait dignes de l'honneur auquel ils aspiraient! La première communion, dans ces circonstances, précédée ou entourée du mois de Marie, suivie toujours des processions si édifiantes de Tourcoing, nous apparaît comme le nœud d'une gracieuse guirlande de fêtes religieuses, dont elle est elle-même le plus riche et le plus beau bouquet!

Rien n'égalait la pompe que l'on déployait en cette grande solennité. Fidèles à l'esprit de l'Eglise, nos maîtres voulaient qu'en ce jour tout fût renouvelé autour de nous, et surtout au dedans de nous. Une re-

traite préparatoire, si longtemps confiée à la piété tendre et paternelle de M. Couvreur, disposait à la grande action nos jeunes condisciples; pour nous, non contents de prier neuf jours d'avance à leur intention, nous voulions aussi nous asseoir avec eux à la Table sainte, et renouveler la joie de notre première communion. Quelle émotion s'emparait des âmes, quand les communiants entraient dans la chapelle, un cierge à la main, et se rangeaient, en silence, dans le sanctuaire paré de ses plus riches ornements! La magnificence des décorations, les accents de la musique, l'harmonie des chants, tout disparaissait devant le spectacle attendrissant de cette entrée solennelle. Témoins heureux de cette cérémonie, les parents des élèves étaient comme saisis d'une admiration muette! Cette admiration faisait bientôt place à d'autres sentiments : M. Lecomte, avant la communion, se tournait vers l'assistance et adressait la parole aux jeunes communiants. Il parlait rarement en public, même à la chapelle; mais ce jour-là, sa voix paternelle se faisait entendre avec cet accent que le cœur sait inspirer, et qui trouve de l'écho dans les cœurs. Il rappelait à ses bien-aimés enfants, la grandeur du mystère qui allait s'accomplir en eux pour la première fois, et il achevait de préparer leurs âmes, en réclamant les prières de leurs parents, de leurs maîtres et de leurs condisciples. — Tous les cœurs étaient émus; d'ardentes prières s'élevaient vers le ciel, de douces larmes s'échappaient des yeux!

Quant à ceux qui étaient l'occasion et l'objet de tant d'émotions puissantes, « touchés, dirons-nous avec Mgr d'Orléans, et saisis visiblement de la pré-

sence de Dieu, ils se tenaient devant lui dans une respectueuse immobilité. Et lorsqu'ils avaient communié, il s'exhalait de leurs âmes ferventes comme un parfum mystérieux qui embaumait le ciel et la terre. Ils sentaient tous que Dieu était avec eux [1]. »

Alors commençait un autre spectacle non moins digne d'admiration que le premier. C'était la communion générale des élèves auxquels se joignaient une partie des parents. « A un signal donné, écrivait autrefois M. Lescouf, tous se lèvent, tous s'avancent avec respect : l'innocence conservée ou recouvrée brille sur tous les fronts. Ages, éducation première, physionomie, qualités physiques, talents, habitudes, science acquise, caractères, ils ne se ressemblent par aucun de ces points; tous les traits pourtant sont illuminés par l'expression d'une même foi, par les rayons d'un même amour! c'est que tous sont dominés par le sentiment du Dieu qu'ils portent dans le sanctuaire de leurs âmes! c'est que tous savourent les chastes délices du plus noble de tous les amours [2]! » Aussi, quand à *la majesté touchante du silence religieux*, succédait le cantique de l'action de grâces, quand tous en chœur nous entonnions :

Beau ciel, éternelle patrie!

ou bien :

O Sion, demeure chérie,

alors nous étions heureux, et « nous sentions que pour l'être toujours, il ne nous manquait que le ciel même [3]! »

[1] *De l'Éducation.* t. II.
[2] Du Collége religieux.
[3] Mgr Dupanloup. *Ubi sup.*

Le reste du jour se passait sous le charme de notre matinée. A la cérémonie du soir, la rénovation des vœux du baptême, précédée d'un éloquent sermon de M. Lescouf, suivie de la consécration à Marie et du salut solennel, était encore rehaussée par une illumination splendide et par le choix des plus belles inspirations musicales. Aussi, c'était avec regret que l'on voyait finir cette bonne journée, et que, sous forme d'adieux, on chantait avant de sortir de la chapelle :

Il faut quitter le sanctuaire
Où j'ai retrouvé le bonheur !
Mais, avant, aux pieds de ma Mère,
Je veux ici laisser mon cœur.

Qu'il nous soit permis, en finissant, de nous adresser à nos anciens condisciples, et de leur dire avec un écrivain déjà cité : « Ne reconnaissez-vous pas l'image fidèle de vos plus heureuses années, de ces joies si pures, auxquelles aucune autre joie ne ressemble ? Si vous avez persévéré dans la vertu, si votre première communion est toujours dans votre cœur, soyez-en bénis !... Que si vous n'avez pas été fidèles, la beauté des anciens jours et l'image même des joies perdues vous sera bonne et douce encore. Dans cette émotion mêlée d'amertume, vous retrouverez les douceurs qui ne sont plus, la voix qui rappelle toujours, le regret qui demeure, et la tristesse qui purifie [1]. » Langage touchant et vraiment paternel, bien digne des lèvres sacerdotales qui le prononçaient autrefois, bien digne de la plume épiscopale qui les retraçait plus tard ! Langage aussi qui nous rappelle si bien celui de nos maîtres,

[1] Mgr Dupanloup. *De l'Education*. t. II.

et qui reporte sans effort notre pensée vers Mr Lecomte dont nous avons à raconter la fête patronale.

La Saint-Albert ne se faisait pas à jour fixe, comme la première communion. La fête arrivait le 8 avril. C'était souvent en carême, toujours dans le voisinage des fêtes de Pâques, et dans des circonstances peu favorables à l'éclat et aux manifestations de cette grande fête de famille. Aussi l'usage avait prévalu de la transférer en des temps meilleurs! C'était en juin le plus souvent, autant que possible à la Saint-Louis de Gonzague; l'on était heureux d'associer l'aimable patron de la jeunesse à nos joies et à nos fêtes, comme il était mêlé à tous nos plus chers intérêts!

La fête de M. le Principal était, comme la première communion, un véritable événement au Collége. Elle durait au moins deux jours! Encore ne faut-il pas compter tout ce qu'on employait de temps à s'y préparer! Dès la veille, musique, cantates, discours en plusieurs langues, vers latins, vers français, telle était l'ouverture de la fête. Elle commençait, le jour même, par une grand'messe solennelle: *la piété est utile à tout*, même à la joie. Après la messe, c'était fête le reste du jour. C'étaient tous les genres de plaisir: promenades, musique, jeux variés à la campagne ou à la société Saint-Joseph, le tout suivi d'un véritable festin; plus tard, à la chûte du jour, soirée amusante, suivi ordinairement d'un brillant feu d'artifice! Tel était plus ou moins le programme de la première journée.

La deuxième n'était pas moins vivement attendue que la première. C'était, en effet, au deuxième jour que s'accomplissait le grand pèlerinage annuel, autrement dit *le voyage*: à la première heure du jour,

divisés par classes, nous partions, sous la conduite de nos maîtres, dans les directions les plus diverses : ou bien, réunis tous ensemble, nous prenions place dans des voitures qui nous emportaient vers l'inconnu. C'était Bousbecques, pays natal de M. Lecomte; c'était Santes, où vivaient encore les respectables parents de M. Lescouf ; c'était aussi quelque pèlerinage lointain, Notre-Dame de Tournai, le couvent de la Trappe, qui servait tour-à-tour de but à notre excursion! Qui ne se souvient encore avec bonheur des dîners champêtres qu'on nous servait sur le gazon, sous les frais ombrages de la belle et grande avenue de la ferme-château de M. Lecomte? Qui ne se rappelle les promenades sur la Lys, à travers les riantes prairies qui s'étendent entre Comines et Bousbecques? et ces *saluts* solennels, chantés avec tant d'entrain, et auxquels toute la population du village venait assister? Mais surtout, qui pourra jamais oublier tel incident du voyage, tel épisode du retour, tel rencontre inopinée, tant de propos joyeux, de chants spirituels et plaisants, en un mot, cet ensemble qui donnait à ce jour de voyage une physionomie à part, et qui, longtemps après avoir disparu, servait encore d'aliment à nos conversations, comme il fait maintenant le charme de nos meilleurs souvenirs?

Peut-être qu'en parcourant ces pages, dans lesquelles nous essayons de faire revivre notre vieux Collége, on se fera une observation que nous ne cherchons pas à décliner : — Oui, dira-t-on, ces fêtes de collége, avec le caractère que vous leur donnez, offrent dans l'éducation un intérêt incontestable; avec la piété qui les empêche de se corrompre, elles contribuent puissam-

ment à former l'esprit d'une maison; elles y entretiennent, pour ainsi dire, une image aimable de la vie de famille; elles vont au cœur des enfants; enfin, elles font du bien.

Mais les études, le travail, les progrès n'ont-ils rien à en redouter? ne perd-on pas pour l'instruction ce l'on croit gagner pour l'éducation?

Les faits pourraient fournir, à eux seuls déjà, une réponse péremptoire à cette observation. Rien n'est plus généralement reconnu et constaté : l'esprit de travail est inséparable de l'esprit de foi et de piété dans une maison d'éducation.

Cela doit être en effet. Ecoutons sur ce point la parole d'un juge autorisé en matière d'éducation : « Les fêtes, écrit Mgr Dupanloup, joignent à tous les avantages surnaturels celui d'une heureuse et sainte variété; elles rompent la monotonie des grandes et longues époques de travail; elles délassent de l'étude, elles en inspirent l'amour [1]. C'est à ces fêtes, ajoute-t-il, c'est à la ferveur qu'elles excitent, que nous devions les plus excellentes compositions de l'année. L'étude, comme la piété et le bon esprit de la maison, se trouvait si bien de ces fêtes, que, sans trop les multiplier, nous n'en craignions pas le retour fréquent [2].

Tel était aussi le sentiment de nos maîtres. Ils croyaient, selon la pensée de M. Lescouf, que la piété, que « la vertu est douée d'une efficacité merveilleuse pour assurer les progrès du savoir : qu'elle apaise dans les cœurs le tumulte des passions ardentes; qu'elle chasse des esprits les funestes préoccupations, filles

[1] *De l'Education*. t. II.
[2] Ibid.

des coupables voluptés. Enfin, qu'elle produit dans les âmes cet immense amour de tout ce qui est beau, de tout ce qui est vrai, principe vivace du travail persévérant[1]. »

Inspirés par ces nobles sentiments, nos maîtres ne négligeaient rien de ce qui était propre à développer en même temps dans nos cœurs l'amour de la piété et de l'étude. « Convaincus que la lumière de l'esprit suit constamment la loi des affections, que le jour intellectuel ne tarde pas à baisser dès que s'affaiblit dans une âme le chaste amour du bien[2], » ils saisissaient avec empressement tous les moyens propres à « nous échauffer, à nous passionner pour le bien, à allumer dans nos cœurs un immense foyer de dévouement[3]. »

C'est ainsi que, dès les premières années du Collége, avaient pris naissance les deux congrégations de *Saint-Louis de Gonzague* et de *la Sainte-Vierge*. Là, comme dans un asile assuré, la piété trouvait, avec une liberté sans entrave, un aliment toujours nouveau; et le cœur y puisait *cette sainte discipline* qui fait sa force et son bonheur. Là encore, sous la parole ardente de M. Lescouf, dans nos réunions générales, s'enflammait notre zèle; nous nous sentions déjà le cœur apostolique. Beaux et touchants souvenirs que ces réunions des congrégations! Liens admirables par lesquels nos cœurs étaient librement enchaînés, par lesquels ils sont encore aujourd'hui retenus, après tant d'années, captifs volontaires de la piété et de la vertu! Que de fois la pensée d'avoir appartenu et d'ap-

[1] Disc. Coll. rel.
[2] Ibid.
[3] M. Lescouf. Discours sur l'influence du cœur sur l'esprit.

partenir encore à l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires n'a-t-elle pas ranimé l'espérance dans les cœurs, prévenu des défaillances ou aidé à les réparer ! Il faudrait ne rien entendre à la direction de la jeunesse, pour ne pas reconnaître l'heureuse influence de ces pieuses industries du zèle, ou pour en contester la salutaire action sur l'avenir des jeunes gens.

Tous ces moyens employés par nos maîtres tendaient au même but : *Congrégations, Conférence de Saint-Vincent de Paul, Œuvre de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance*, tout, selon la belle expression de M. Lescouf, devait développer en nous *le chaste amour du bien* et en même temps *doubler nos forces intellectuelles au profit des études* [1] !

Ce but, qui est le *devoir le plus important de quiconque est chargé de la jeunese*[2], était l'objet constant des pensées et des efforts de nos maîtres : c'est pour y atteindre qu'ils avaient pour loi invariable « de seconder en nous les affections honnêtes, d'écarter les objets qui pourraient la vicier, de la diriger avec un amour vigilant vers tout ce qui est beau, juste et vrai, » enfin, d'établir dans nos cœurs ce que M. Lescouf appelait si bien « la vraie hiérarchie des affections, en demandant le sacrifice de celles qui sont dangereuses ou coupables, subordonnant les moins dignes aux plus nobles, et plaçant au-dessus de toutes cet amour régulateur dont Dieu et sa loi sainte sont les éternels objets[3] ! »

Voilà bien l'idéal admirable sur lequel nos maîtres tenaient constamment nos regards attachés ! C'est bien

[1] Collége religieux.
[2] Ibid.
[3] Disc. sur l'influence du cœur sur l'esprit.

là ce qu'ils voulurent réaliser en chacun de nous ! c'est vers ce but que tout était dirigé. Les fêtes même que l'on pourrait croire indifférentes, ces *représentations dramatiques* de la distribution solennelle des prix, rentraient toutes dans la loi commune; elles convergeaient au même point unique. — « La religion, écrivait M. Lecomte dans son discours-programme de 1839, doit être la base de l'éducation [1]. — Vos maîtres, nous disait plus tard M. Lescouf, ne forment qu'un seul vœu, celui de trouver toujours en vous des hommes passionnés pour tout ce qui est juste et saint [2]. » C'était le même langage sous une autre forme.

Le programme de l'un n'a pas été moins exécuté que le vœu de l'autre n'a été accompli.

« Je remercie Dieu, nous écrivait quelque temps avant sa mort prématurée, un ancien élève de Collége, aussi distingué par l'éclat de ses succès rapides que par l'ardeur de sa foi, je remercie Dieu du fond du cœur de m'avoir fait une grâce qu'il refuse malheureusement à tant d'autres : celle d'avoir abrité ma jeunesse dans un Collége catholique. Temps heureux ! ce sera, j'espère, l'étoile bénie qui me servira de guide dans toute ma vie.

» Oui, ajoutait-il encore, je vous parle du fond du cœur : grâce à Dieu, je suis tel encore que vous m'avez connu au Collége ; j'ai passé au-dessus du feu, j'ai prié, et je ne m'y suis point brûlé. Réjouissez-vous donc avec moi : tout ce qui dans ma route pourrait me détourner de la religion ne fait que m'y rattacher davantage [3]. »

[1] Discours. 1839.
[2] Disc. sur le Coll. religieux.
[3] L. Gl....

Ce touchant témoignage de reconnaissance, exprime mieux que nous ne saurions le dire, l'esprit qui animait notre ancien Collége : aussi, pour ne rien ajouter de nous-même, laissons parler encore un autre de nos condisciples d'autrefois ; ou plutôt, puisque nos sentiments sont d'accord avec ceux qu'il exprime, disons avec lui : « Qui te rendra, cher Collége, tout le bien que tu m'as fait, et toutes les consolations que tu m'as procurées ? Si je ne puis te donner des marques évidentes de ma profonde et sincère gratitude, je ne cesserai d'adresser au Ciel les vœux les plus ardents pour ta continuelle prospérité. Je le prierai de répandre la céleste rosée de ses bénédictions sur cette terre vraiment féconde, où l'on voit germer et fleurir les plus mâles et les plus nobles vertus. Je lui demanderai que l'esprit de foi, de travail, de charité et de pureté, qui a toujours rayonné comme une auréole sans tache au frontispice du Collége de Tourcoing, ne s'affaiblisse jamais ; qu'il continue plutôt de faire sa force et sa gloire, et de lui conquérir l'estime et la reconnaissance de tous ceux qui, grâce à lui, trouveront sur la terre le chemin du ciel[1]. »

Nous n'ajouterons qu'un mot à ce souhait : c'est que l'esprit dont notre Collége a vécu, et dont il vit toujours, se répande de plus en plus en nous et autour de nous ; qu'il anime aussi les maisons d'éducation que M. Lecomte a établies dans le diocèse, et dont nous allons en peu de mots retracer les fondations successives.

[1] C. R.

CHAPITRE VI

Etablissements d'instruction secondaire fondées dans le diocèse par l'initiative ou avec le concours de M. Lecomte. — Oppositions diverses dont il eut à triompher. — Première fondation : Institution Notre-Dame des Victoires, à Roubaix, en 1845. — Rétablissement du Collége communal de Bailleul; fondation de la maison de Sainte-Marie, à Solesmes, en 1849. — Son Eminence le Cardinal Giraud favorise cette fondation. — Etablissement à Valenciennes de l'Institution libre de Notre-Dame en 1851. — Difficultés vaincues, grâce au concours de l'autorité diocésaine. — La maison de Notre-Dame des Anges, à Saint-Amand, ouverte en 1851. — Celle de l'Assomption, à Bavai, en 1852. — Mgr Régnier, successeur de Mgr Giraud, se montre favorable aux vues de M. Lecomte et le dirige par ses conseils. — Divers autres projets d'établissements ajournés. — Raisons de ces ajournements. — Dernière fondation due au concours de M. Lecomte : Institution Saint-Jean, à Douai, en 1853. — Préoccupations de M. Lecomte sur l'avenir de son œuvre.

1845 — 1853

Tandis que, sous l'heureuse action de son chef et de ses dévoués collaborateurs, l'esprit de notre maison se formait et se développait de jour en jour, tandis que le *Collége moral s'élevait,* disait autrefois M. Lecomte, tout le reste marchait du même pas. Aussi la prospérité de son établissement lui attirait-elle les témoignages les plus flatteurs et les plus autorisés : « J'ai appris, lui écrivait M. le recteur dès les premiers jours de l'année scolaire 1844-1845, que la rentrée vous a donné une nouvelle preuve de la confiance qu'inspire aux familles l'établissement que vous dirigez avec autant de zèle que de talent [1]. »

[1] Arch. du Collége. 17 octobre 1844.

Un mois plus tard, il ajoutait : « Vous maintiendrez, M. le principal, ou plutôt vous améliorerez de plus en plus la situation de l'établissemunt confié à vos soins éclairés et consciencieux [1]. »

Les faits vont confirmer ces témoignages. Rien ne pourra ni suspendre ni entraver le développement de notre maison. Sous la féconde initiative de M. Lecomte, de nouveaux établissements d'instruction secondaire vont s'élever et grandir successivement ; des maîtres formés à son école iront, à sa voix, et sous l'autorité de notre premier pasteur, prendre presque partout la direction de ces maisons nouvelles ; le Collége, en se dépouillant, ne s'appauvrira point ; il pourra suffire à sa prospérité propre et à la prospérité d'autrui ; comme un arbre généreux qui, sans faire tort au tronc principal, donne et maintient la vie aux rejetons nombreux qui jaillissent de la surabondance de sa sève, la maison de Tourcoing, après avoir créé ou aidé à créer autour d'elle un bon nombre de maisons, ses filles et tout à la fois ses rivales, n'en sera ni moins heureuse ni moins féconde. La population du Collége n'était que de cent soixante-quinze élèves en 1845, date de la fondation du Collége de Roubaix, première création de M. Lecomte ; elle dépassera trois cent cinquante, en 1853, année de l'ouverture de l'institution Saint-Jean, à Douai, dernière entreprise à laquelle M. le principal ait prêté son concours [2].

Ces chiffres suffisent assurément pour réfuter sans discussion l'un des plus étranges reproches que l'on ait adressés à M. Lecomte, au début de ses projets

[1] Ibid. 26 novembre 1844.
[2] Arch. du Collége.

d'extension hors de Tourcoing. — Voulait-il, lui disait-on, ruiner sa maison principale par une concurrence qui ne pouvait que tourner à son détriment ? — *La maison d'éducation fondée à Roubaix*, disait tout haut l'un des membres du conseil municipal de Tourcoing, *nuit au Collége de la ville*[1] *!*

La réponse de M. Lecomte fut aussi simple alors qu'elle l'a été depuis : les chiffres ont parlé, et leur éloquence a été sans réplique.

Il n'en fut pas de même de certains autres reproches qui l'ont plus d'une fois assailli, dans le cours de sa laborieuse carrière, mais qu'il a surtout essuyés à l'époque de sa retraite.

Un fait avait frappé tous les esprits; il les étonne encore aujourd'hui. En moins de quinze ans, un homme avait osé, seul, et à ses risques et périls, relever de leurs ruines deux colléges communaux; il avait coup sur coup, sur divers points de notre vaste diocèse, érigé cinq établissements d'instruction libre, et pris une bonne part dans la fondation d'un sixième, le plus important de tous. *Huit maisons en quinze ans !* C'était, au jugement des plus modérés, le fait d'un homme qui voulait le bien dans une proportion que ses ressources ne comportaient point. — C'était, selon d'autres, pour servir tant de maisons à la fois, ouvrir des brèches dans le clergé paroissial, et compromettre un bien de première nécessité. — Enfin, selon quelques-uns, c'était une ambition secrète, un aveuglement dont le châtiment paraissait inévitable tôt ou tard !

S'il en était encore besoin, un mot nous suffirait pour écarter à jamais ces souvenirs fâcheux : c'est le

[1] Séance du 28 septembre 1848.

jugement que portait sur M. Lecomte et sur l'avenir de ses œuvres l'autorité la plus compétente et la plus respectée. Quelques mois après la retraite de M. le principal, un de ses amis, vivement alarmé du bruit qui se faisait contre sa mémoire, en écrivait à Mgr l'Archevêque. « Soyez assuré, lui répondit Sa Grandeur, que je rends parfaite justice aux excellentes intentions et aux vertus vraiment sacerdotales de M. l'abbé Lecomte. Sa confiance en la Providence divine, sera, je crois, justifiée par les événements[1]. »

Monseigneur en effet ne s'y est point trompé. Au reste, le simple exposé des faits amènera tout lecteur impartial à partager l'avis qu'exprimait Sa Grandeur; peut-être même, la vérité dissipant les préventions, en viendra-t-on sans effort à souscrire au désaveu que nous faisait l'un des plus anciens et des plus dévoués amis de M. Lecomte : « Bien des fois, nous disait-il, il m'a communiqué de vive voix ses plans et ses projets ; je n'ai pas toujours été de son avis ; je l'ai retenu le plus possible ; mais je vois aujourd'hui que c'est bien lui qui avait l'esprit de Dieu[2]. »

Telle est bien notre pensée intime : il agissait en tout sous l'esprit de Dieu ; comme le disait si bien son ancien doyen, *c'était un homme de Dieu* : tel il nous a toujours apparu ; tel aussi nous l'avons reconnu dans sa vaste correspondance : « Ne vous étonnez pas, écrivait-il à l'un de ses confrères, qui lui faisait part des difficultés qu'il rencontrait dans sa maison nouvelle, ne vous étonnez pas, ne vous effrayez pas de l'épreuve que vous venez de subir : l'œuvre de Dieu est souvent

[1] 15 avril 1856.
[2] M. l'abbé G... 27 février 1868.

traversée par le démon, surtout dans ses commencements; ne vous inquiétez pas de l'avenir; le bon Dieu et Notre-Dame sont pour nous et avec nous[1]. » C'était l'un de ses mots favoris, et comme un point d'appui dans toute occasion. « Tout ira de mieux en mieux, disait-il ailleurs, car le bon Dieu est avec nous[2]! »

Cet esprit de foi, qui ne le quittait jamais, explique mieux que tout le reste, et la hardiesse de ses conceptions et la rapidité de ses entreprises. Comme tant d'autres avant lui, il regardait le but avant tout. « La gloire de Dieu, comme il disait encore, et l'extension de son règne, Dieu nous est témoin que c'est là le but de tous nos travaux[3]! » — Quant aux moyens et aux ressources, il comptait sur la *bonne Providence :* elle ne lui fit jamais défaut!

Au reste, quand nous parlons de conceptions et d'entreprises, nous ne prétendons pas qu'il y ait eu en M. Lecomte un plan arrêté dès le principe, une sorte de parti pris, de couvrir au plus tôt le diocèse de maisons d'éducation ecclésiastique. Les choses de Dieu ne se font pas de cette façon. C'est le plus souvent au rebours de la sagesse humaine : les instruments de la divine Providence n'ont d'ordinaire qu'à obéir à un mouvement qu'ils reçoivent d'ailleurs, et dont ils ne sont pas maîtres de diriger ni de limiter le cours. Ainsi faisait M. Lecomte; et, quand l'œuvre était fondée, il aurait pu se dire ce que saint Vincent de Paul se disait à lui-même, après les admirables créations de sa charité :

« Est-ce toi, Vincent, qui as pensé à faire une

[1] 14 janvier 1852.
[2] Lettre à M. M.... 6 novembre 1851.
[3] Ibid.

compagnie des filles de la Charité! oh! nenni! nous n'en eûmes jamais le dessein; c'est donc Dieu qui y pensait; c'est donc lui que nous pouvons dire être l'auteur de cette compagnie, puisque véritablement nous ne saurions en reconnaître un autre[1]. » Plus on étudiera de près l'œuvre qui est debout sous nos yeux, et dont M. Lecomte a été le principal instrument, plus on y découvrira le signe ordinaire de l'action de Dieu : cette œuvre venait à son heure.

Que s'était-il passé dans notre patrie, à l'époque où M. Lecomte jetait presque partout à la fois les fondements de son œuvre? Après vingt ans de lutte ouverte et acharnée pour faire passer dans les faits la liberté d'enseignement inscrite vainement dans la Charte, on la voyait, contre toute attente, sortir tout-à-coup de la tourmente sociale de 1848, et surprendre, par le hasard de sa naissance, aussi bien ses champions les plus ardents que ses plus déclarés adversaires. Mais aussi qu'il était sage de se hâter de la mettre à profit! A peine avait-elle vu le jour, que déjà l'on cherchait à l'étouffer sous des entraves de plus en plus étroites, de plus en plus pesantes. M. Lecomte fit preuve d'une adresse et d'une perspicacité rare : il s'empara un peu brusquement, il est vrai, mais très-habilement, du droit reconnu, et le fit passer dans le fait accompli. *Si les hommes*, selon l'observation trop vraie de Mgr Dupanloup, *devaient manquer ailleurs pour mettre à profit la loi et la liberté qu'elle donnait*[2], M. Lecomte n'y voulut pas manquer. Bien lui en prit. Qui pourrait dire en effet, après ce que nous avons vu depuis, si notre diocèse,

[1] *Vie de saint Vincent de Paul*, par M. l'abbé Maynard. t. III. p. 220.
[2] *De l'Education*. Introduct.

l'un des plus heureux de France par le nombre et par la prospérité de ses établissements d'instruction libre, eut jamais pu rencontrer avec le même bonheur ce *qui prépare, ce qui détermine à entreprendre, et ce qui fait réussir* les œuvres voulues par la Providence[1] ?

Au reste, si nous revendiquons pour M. Lecomte l'honneur d'avoir été le promoteur principal de ce grand mouvement, c'est moins pour rendre hommage à son génie et à son zèle, que pour consacrer les droits de la vérité et de la justice historique ; nous ne saurions oublier, ni dans ces pages, ni dans notre cœur, ceux qui comprenant l'importance de l'œuvre dont il fut l'âme, l'ont secondé de leur concours, de leurs conseils ou de leurs vœux.

Aussi, c'est avec un vif sentiment de bonheur que nous le reconnaissons, et que nous le proclamons : M. Lecomte n'eût jamais pu réaliser les desseins de son cœur, sans l'appui bienveillant et efficace de l'autorité diocésaine, sans le dévouement éclairé et sympathique du clergé, sans le généreux empressement d'un certain nombre de gens de bien !

Fondation de l'institution de Notre-Dame des Victoires, à Roubaix.
13 octobre 1845.

Roubaix fut le premier théâtre où le porta son zèle en dehors de Tourcoing. C'était en 1845, trois ans avant la naissance de la liberté d'enseignement : c'est dire que cette première fondation de M. Lecomte ne se rattache en rien aux entreprises qu'il exécuta plus tard, à la faveur de la liberté. La maison de Roubaix s'établit sous l'empire des lois étroites que le monopole

[1] Bossuet. *Disc. sur l'hist. univ.* IIIe part. ch. II.

avait créées, et qu'il maintenait avec un soin jaloux. — Cependant, grâce à l'intervention puissante et active de deux hommes éminents dans l'Université, M. Lecomte n'eut pas à subir les lenteurs ordinaires du régime administratif[1]. La maison nouvelle put s'ouvrir le 13 octobre 1845.

Ce n'est pas tout d'ouvrir une maison; il faut la développer, la remplir et la faire prospérer. Contre toute attente, le succès ne vint pas[1]. Cette maison, selon l'expression même de son fondateur, *fut éprouvée en tout sens*[2] *!* On eut dit que Dieu se plaisait à faire passer M. Lecomte par les difficultés de tout genre, afin de le préparer, par là, à d'autres projets, à de plus grands travaux !

Quoi qu'il en soit, il est certain que la maison de Roubaix, jusque-là toujours chétive, offrait peu d'espoir, et donnait peu d'encouragement à son fondateur.

Et cependant, que de présages de succès ne croyait-il pas avoir rencontrés ! que de motifs pressants l'avaient déterminé dans son choix, et semblaient lui garantir des résultats meilleurs ! Les sympathies du clergé de la ville devaient lui être acquises, comme à un auxiliaire aussi dévoué que désintéressé; il pouvait se reposer sur l'appui bienveillant d'un certain nombre de familles respectables qui lui étaient attachées par le double lien du sang et de l'amitié. En outre, Roubaix devait éprouver, autant que toute autre ville, le besoin de donner aux générations nouvelles une forte éducation chrétienne. On se trouvait là en face d'un grand péril : le péril qui naît d'une population toujours croissante au

[1] Arch. du Collége. 1845. — MM. Rousselle et Geoffroy Saint-Hilaire.
[2] Arch. du Collége. 14 juin 1851.

sein d'une industrie de plus en plus prospère. Comment conjurer le mal qui montait toujours, et qui se montrait partout à la fois ? Le remède, ou du moins l'un des premiers remèdes, c'était, sans contredit, la présence à Roubaix d'une bonne maison d'éducation. Ainsi le pensait M. Lecomte ; et pour atteindre au but, il n'avait reculé devant aucun sacrifice. Sans se préoccuper du tort qui pourrait en résulter pour sa propre maison, il avait détaché de Tourcoing, pour le placer à la tête de l'institution nouvelle, l'homme qui semblait offrir les meilleures conditions de succès. C'était M. l'abbé Couplet, si connu depuis par la confiance dont il est entouré dans la Compagnie de Jésus. Ce prêtre, encore jeune alors, joignait à une intelligence rare des besoins de la jeunesse, une aménité de caractère, un esprit de conciliation sans faiblesse, un tact exquis et une distinction parfaite, qualités aussi promptement remarquées à Roubaix que partout ailleurs, et dont personne n'a perdu le souvenir !

Et néanmoins, malgré tant d'éléments favorables, l'œuvre nouvelle ne prospérait pas au gré de son fondateur ! Il était forcé d'en convenir lui-même : « Le poste de Roubaix, écrivait-il après une expérience de sept ans, était excessivement difficile : outre qu'il se rencontrait une grande susceptibilité de la part des familles même religieuses, peu accoutumées au régime d'une maison secondaire bien tenue ; il avait trouvé, de la part de l'administration municipale, des dispositions peu bienveillantes : il fallait la prudence, la sagesse consommée et le zèle éclairé de son directeur[1] » pour se maintenir parmi tant d'obstacles ; en

[1] Arch. du Collége. 1852.

triompher complétement, c'était peut-être impossible!

Pour comble d'épreuve, M. Couplet songeait à se retirer; *c'était*, pour laisser encore parler M. Lecomte, *remettre en question l'avenir*, disons plus, l'existence même de *l'établissement*[1]*!*

Aussi, continuait-il dans le rapport qu'il adressait à Mgr l'Archevêque à l'occasion de ce départ, « si la direction de cette maison n'était pas confiée à des mains habiles et déjà exercées, l'établissement courrait les plus grands risques. » — Selon lui, « il fallait un homme d'un certain âge et qui, ayant fait ses preuves dans l'éducation, eût de l'aptitude pour la direction[2]. »

Ces qualités, il eut le bonheur, après quelques tentatives infructueuses, de les rencontrer dans un homme qui, pour employer ses expressions, « lui paraissait réunir les conditions voulues pour occuper convenablement le poste important et difficile de Roubaix. » C'était M. l'abbé Duvillier, alors attaché en qualité de vicaire à la paroisse Saint-Martin de Roubaix : rien que par ce titre, il offrait à l'institution Notre-Dame des Victoires, des chances de succès que ne pouvait offrir son prédécesseur.

D'ailleurs il répondait, par ses antécédents, à l'idée que M. Lecomte se faisait d'un directeur de maison d'enseignement. En effet, ancien professeur du petit séminaire de Cambrai, « il connaissait les jeunes gens et le train d'une maison d'éducation ; pieux, zélé et dévoué, il paraissait avoir le tact et la fermeté qu'on veut rencontrer dans un directeur de maison. » Il offrait en outre un avantage personnel, qu'il n'eût pas été

[1] Ibid.
[2] Ibid.

possible de trouver dans un autre au même degré; « il était, disait encore M. Lecomte, très-avantageusement connu dans Roubaix, où il avait déjà gagné la confiance du public, et à Tourcoing, sa ville natale, il était parfaitement apprécié[1] ! »

Malgré ces avantages marqués, la direction de M. Duvillier ne fut pas plus favorisée que celle de M. Couplet; les mêmes causes produisirent les mêmes effets; en se retirant à son tour, après deux ans d'exercice, le nouveau directeur laissait sa maison à peu près dans l'état où il l'avait trouvé[2].

Tout autre que M. Lecomte eût désespéré de l'avenir. Pour lui, sa confiance en Dieu n'en fut pas même ébranlée : comme Abraham, il eût espéré contre toute espérance !

Au reste, hâtons-nous de le dire, Dieu sembla, cette fois, aller au devant des vœux de son serviteur : après un intérim de courte durée[3], il désigna, pour successeur de M. Duvillier, un homme choisi par M. Lecomte lui-même. Ce ne fut pas sans doute un médiocre sujet de joie pour M. le principal, de voir enfin se réaliser ce qu'il n'avait osé jusque-là entrevoir que comme un rêve où se jouait en vain son esprit. C'est en effet sur l'ecclésiastique désigné par Mgr l'Archevêque, qu'il avait autrefois jeté les yeux avant tout autre; c'est à lui qu'il aurait voulu confier le poste de Roubaix. Mais il ne lui en avait parlé que comme d'un projet impossible, tant il lui semblait difficile de le faire aboutir ! Ecoutons cette confidence déjà lointaine.

[1] Arch. du Collége. 1852.
[2] Arch. du Collége. 1854.
[3] M. l'abbé Vandeville fit l'*interim*.

« Pour vous,. » écrivait-il à M. Dayez, alors professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Cambrai, « pour vous, vous savez fort bien que je vous préfère à tout autre, et que si je ne remue pas ciel et terre pour vous avoir à Roubaix, c'est que je n'ose pas porter si haut mes prétentions... » Il ajoutait pourtant : « Vous seriez si bien à votre place à Roubaix ! vous y feriez tant de bien, non-seulement par votre action sur l'établissement et sur la ville, mais encore par votre influence sur tout notre personnel ! Quelle bonne fortune pour notre œuvre, si vous lui prêtiez votre concours[1] ! »

L'avenir confirmera de plus en plus sans doute ces paroles de M. Lecomte et les rendra véritablement prophétiques.

Nous faisons des vœux pour que l'institution libre de Notre-Dame des Victoires, placée désormais sous le patronage direct de l'administration municipale, réalise plus sûrement et plus facilement les espérances de son fondateur!

Bailleul. Octobre 1849.

Tandis que la maison de Roubaix s'affermissait lentement, l'un de ses meilleurs soutiens disparaissait tout à coup: M. l'abbé Vitse, venu de Tourcoing avec M. Couplet, et sous-directeur de l'établissement, se rendait à Bailleul sur l'ordre de ses supérieurs, pour y prendre la direction du Collége communal.

La ville de Bailleul cherchait depuis longtemps un homme qui fût capable de relever la réputation jadis illustre de son vieux Collége.

[1] Arch. du Collége. 3 juin 1852.

Après avoir autrefois, sous la direction des PP. de la Compagnie de Jésus, fondateurs de l'établissement, produit dans la Flandre des résultats dignes d'envie, le Collége de Bailleul, comme tous les autres, avait disparu pendant la tourmente révolutionnaire. Mais la ville avait eu le bon esprit de faire respecter l'établissement et sa vaste chapelle, devenus propriété nationale[1]. Aussi, avec des jours meilleurs, le Collége avait reparu et s'était relevé non sans quelque gloire.

Il avait même conquis une véritable prospérité, dans les premières années de l'administration de M. l'abbé Blanquart, autrefois collaborateur de M. Flajolet, notre ancien principal de Tourcoing.

Est-ce à ce lointain souvenir, ou bien à la réputation plus récente de M. Lecomte, qu'il faut attribuer les relations qui s'établirent de nouveau entre Tourcoing et Bailleul ? Il serait difficile de se prononcer sur cette question. Ce qui est certain, c'est que le nom de M. Lecomte avait retenti jusque dans la vieille cité flamande et y avait gagné des sympathies aussi vives qu'elles furent durables. On vint de Bailleul vers lui ; on espérait qu'après avoir relevé le Collége de Tourcoing avec tant de succès, après avoir fondé à Roubaix une maison nouvelle, il trouverait encore le moyen de raviver le Collége languissant de Bailleul.

Cet établissement se trouvait dans les mêmes conditions que celui de Tourcoing ; il vivait alors comme aujourd'hui sous le régime universitaire. Le principal ainsi que les professeurs recevaient leur nomination de de M. le ministre de l'instruction publique ; ils devaient donc offrir les garanties réclamées par la loi.

[1] La chapelle de l'ancien collége est devenue l'égli se paroissiale de St-Amand

En outre, l'administration locale, pour répondre aux vœux du pays, voulait que le chef de l'établissement fût prêtre et, autant que possible, originaire du pays.

Bailleul en effet, bien que située sur la frontière de la partie française de la Flandre, a gardé fidèlement la physionomie, les habitudes, le langage et les mœurs d'autrefois ; il fallait un homme qui ne fût pas étranger à ces usages, et qui pût aisément se pénétrer des véritables intérêts de cette antique et pieuse cité.

M. l'abbé Vitse réunissait ces conditions à souhait. L'autorité académique accueillit avec empressement le sujet que Bailleul lui présentait ; c'était le seul moyen de relever sur le penchant de sa ruine un établissement universitaire.

L'autorité diocésaine, de son côté, se prêta volontiers aux désirs de la ville de Bailleul, et aux propositions de M. Lecomte. M. Vitse, accompagné de deux séminaristes, anciens élèves de M. Lecomte, alla prendre possession de son poste, dans les premiers jours d'octobre 1849 [1]. La nouvelle administration, plutôt campée qu'installée, dans des appartements déserts et négligés, se mit à l'œuvre avec un entrain dont nous avons gardé un doux et impérissable souvenir.

Nous pourrions, en témoin fidèle, retracer ici les débuts, les progrès et la prospérité rapide de cette maison renouvelée par M. Lecomte. Mais ce n'est pas l'histoire particulière de chacune des fondations, que nous avons entrepris d'écrire : c'est l'ensemble que nous nous efforçons de saisir à grands traits, en mettant partout sous son vrai jour l'action puissante de M. le principal de Tourcoing.

[1] MM. Delannoy, Henri et Leblanc.

Qu'il nous soit au moins permis d'ajouter, en ce qui concerne le Collége de Bailleul, que nous applaudissons avec un intérêt tout particulier à sa nouvelle prospérité, et que nos vœux les plus sympathiques lui sont toujours acquis. Si, par suite de difficultés qu'il a été impossible de résoudre autrement que par la séparation, cet établissement ne se rattache plus aussi directement qu'autrefois, à l'ensemble des maisons d'éducation fondées par M. le principal de Tourcoing, il ne nous sera jamais complétement étranger, et les hommes qui le dirigent auront toujours une place à part dans nos souvenirs.

Solesmes. 18 décembre 1849.

L'année 1849 n'allait pas s'achever sans voir éclore un nouveau projet de M. Lecomte : peu s'en est fallu même que deux établissements ne surgissent à la fois. Deux prêtres dévoués nourrissaient en même temps l'espoir d'obtenir, l'un pour Solesmes, l'autre pour Bavai, la faveur d'une institution libre d'enseignement secondaire.

Malgré son désir contraire, M. Lecomte dut ajourner à des temps plus heureux la fondation projetée à Bavai : les années 1848 et 1849 avaient été mauvaises, les ressources faisaient défaut. Tel est du moins le motif qu'il invoquait, en répondant aux vœux exprimés par un vénérable doyen au nom d'une partie du clergé.

« J'ai appris, écrivait-il le 4 novembre 1849, qu'à l'exemple de bon nombre de vos confrères, vous faites des vœux ardents pour qu'il s'ouvre une maison d'éducation ecclésiastique à Bavai, pour l'arrondissement d'Avesnes.

» Des demandes m'ont été adressées plusieurs fois à ce sujet, même en haut lieu.

» Je ne désire rien tant que d'étendre le plus possible l'œuvre à laquelle je me suis voué, et de répondre à l'appel qui m'est fait par le clergé et les familles chrétiennes de votre pays.

» Mais il me sera bien difficile de supporter seul les charges d'une nouvelle fondation, qui doit nécessairement entraîner dans de grands frais. Ce ne serait qu'avec le concours de quelques personnes dévouées et désintéressées qu'il nous serait possible de faire cette nouvelle entreprise[1]. »

Ces difficultés n'existant pas au même degré pour le projet de Solesmes, la fondation d'un collége fut immédiatement décidée.

D'ailleurs, bien des raisons pressaient M. Lecomte d'agir sans délai. Sans parler des instances faites coup sur coup par le zélé doyen de la ville, prêtre au cœur vraiment apostolique ; sans rappeler ici les noms et les vœux des familles chrétiennes dont le concours était assuré, M. Lecomte connaissait le désir ardent de Son Eminence Mgr le cardinal Giraud, et les espérances qu'elle nourrissait dans ce nouveau projet.

M. l'abbé Giraud, vicaire-général de Cambrai, avait exprimé ces sentiments à M. le principal, au nom du cardinal, son illustre frère, dès le mois d'octobre : « Ayant appris que votre projet serait d'avoir à Solesmes une institution, Son Eminence me charge de vous engager de sa part à mettre à exécution cette bonne pensée. Ce serait là, suivant Monseigneur, une excellente œuvre pour commencer l'amélioration de cette importante paroisse, et préparer les voies à des écoles primaires religieuses.

[1] Arch. du Collége. 4 novembre 1849.

» Son Eminence ne doute point, ajoutait-il, que vous ne secondiez de votre mieux, et le plus tôt qu'il vous sera possible de le faire, ses intentions à cet égard[1]. »

Devant un pareil désir, il n'y avait plus à hésiter. Rien n'était préparé, il est vrai, qu'importe ! ne s'agissait-il pas d'une véritable mission apostolique ? Mais il fallait des hommes ! et surtout, plus que partout ailleurs, il fallait rencontrer pour la maison de Solesmes l'homme de la Providence !

M. Lecomte fut servi à souhait. Le Collége de Tourcoing possédait cet homme de Dieu : pour la troisième fois en quatre ans, M. le principal allait tirer de sa propre maison, l'un de ses plus utiles ouvriers, pour en faire l'instrument de son nouveau projet. M. l'abbé Charles Destombes partait pour Solesmes, en véritable apôtre. Là, il s'installait provisoirement au faubourg, dans une maison qui avait servi d'auberge et qui n'était pas même achevée. Sa mission était commencée : laborieux début, qui ne devait cesser qu'après l'achèvement des constructions élevées sur un nouveau terrain ; mission toujours ingrate, à laquelle tous les genres d'épreuves étaient réservés !

Nous ne pouvons pas ici, plus qu'ailleurs, nous laisser entraîner au delà des limites que nous nous sommes tracées : rien ne pourra du moins nous défendre de rappeler en peu de mots que la maison de Sainte-Marie, ouverte le 18 décembre 1849, le jour de l'*Expectation de la très-sainte Vierge*, rencontra dans une grande partie de la population, non-seulement de l'antipathie, mais une hostilité profonde : triste fruit de la longue absence

[1] Arch. du Collége. 5 octobre 1849.

de toute éducation chrétienne, résultat inévitable de la désertion des pratiques de la foi. Nous ajouterons que ces dispositions fâcheuses, incessamment avivées par des jalousies mesquines, n'ont pas encore disparu, même après le départ humiliant de ceux qui les exploitaient à leur profit; qu'en dehors de Solesmes, d'autres rivalités non moins ardentes se sont fait jour dès le début du projet, et ont bientôt éclaté avec une violence que la passion peut à peine suffire à expliquer.

« C'était, pour parler avec M. Lecomte, une véritable croisade dirigée contre la maison nouvelle[1]. » Exaspéré de voir l'éducation de la jeunesse passer entre les mains du clergé, l'ennemi de tout bien se déchaînait avec une violence inouïe : « Nous ne souffrirons pas, faisait-il dire à ceux qu'il avait abusés, nous ne souffrirons pas qu'un prêtre vienne établir, à nos portes, une concurrence au rabais; qu'il se livre à un trafic que le Christ, s'il venait encore sur la terre, aurait à châtier, comme autrefois il chassait les marchands du temple[2]. »

Ces injures, accueillies comme elles devaient l'être, loin d'entraver l'œuvre, ne firent qu'exciter le zèle intrépide des ouvriers; plus que jamais ils comprirent l'opportunité et la nécessité de leur mission. L'établissement se développa et se maintint à travers les sourdes menées du dedans de la ville et les cabales retentissantes du dehors. Grâce à l'appui sympathique du clergé de Solesmes et des environs, grâce au concours de quelques laïques intelligents et dévoués, la maison de Sainte-Marie, sans avoir atteint à la prospérité

[1] Rapport à Mgr Giraud. — 11 novembre 1849. Arch. du Collége.
[2] Ibid.

qui lui est due à tant de titres, se soutient toujours comme une protestation et comme une espérance.

C'est là peut-être le seul succès qu'il lui sera donné d'obtenir quelque temps encore! Un jour viendra sans doute, où cette maison, sortant victorieuse de si longues épreuves, réalisera enfin le vœu de ceux qui l'ont fondée, et récompensera le zèle invincible de son premier directeur!

Valenciennes. 22 avril 1850.

Un homme d'un zèle et d'une sagesse ordinaire eût été satisfait sans doute, après la fondation de l'établissement de Solesmes. Il eût pensé, non sans raison, qu'après avoir rendu la vie et la prospérité à deux colléges communaux, et fondé deux maisons nouvelles d'instruction libre, le moment de s'arrêter était enfin venu; qu'aller plus loin, c'était d'abord tenter Dieu, et s'exposer aussi, non pas à des épreuves, mais à des échecs; châtiment humiliant pour l'amour-propre, compromettant et ruineux pour les œuvres de bien.

Ces réflexions se sont plus d'une fois fait jour dans les années si fécondes pendant lesquelles M. Lecomte remplissait le diocèse des pieuses entreprises de son zèle.

Pour lui, docile à se prêter au moindre vœu de l'autorité diocésaine, et poussé secrètement par une voix intérieure qui le pressait d'aller en avant, il crut ne pouvoir jamais différer ce qu'il lui était donné d'entreprendre sur-le-champ; il craignait, ce semble, de ne plus rencontrer dans l'avenir les moyens que le présent lui fournissait, pour accomplir et mener à bonne fin ce qu'il appelait *l'œuvre de toute sa vie !*

Telles étaient ses dispositions d'esprit, quand « lui est venue, raconte-t-il lui-même, une pensée que tous ses supérieurs ont goûtée. » Il s'agissait du projet de fonder à Valenciennes une maison nouvelle et dans des conditions à part. Voici comment il exposait son idée *confidentiellement* à l'un de ses amis ; fort heureusement la lettre qu'il lui recommandait *de brûler sur-le-champ* nous a été conservée.

« Il y a encore un projet, lui disait-il, le 18 janvier 1850, un mois après l'inauguration de Sainte-Marie à Solesmes, un projet dont vous n'avez pas connaissance, et que je tiens à vous communiquer moi-même, bien que ce ne soit encore qu'un projet. J'ai voulu attendre que Son Eminence se prononçât, avant de vous en toucher mot. »

Après ce début, il développe les conditions qu'il conviendrait, selon lui, de donner à la fondation nouvelle. Outre la maison de Solesmes, « il était sérieusement question d'ouvrir une maison à Bavai. Mais, disait-il, ces deux établissements, situés à cinq lieues d'un grand centre de population, d'une ville importante, d'un chef lieu d'arrondissement, auraient besoin, pour se soutenir et prospérer, d'une école préparatoire ou d'une maison de plein exercice. Je m'occupe donc sérieusement, avec le concours et la recommandation de Son Eminence, des moyens d'ouvrir prochainement un petit établissement à Valenciennes [1]. »

Les conditions exceptionnelles qu'il voulait faire à cette fondation, lui créaient aussi une difficulté exceptionnelle. Il lui fallait un personnel à part. « Il nous faudra des hommes, disait-il. En effet, comme cette

[1] Arch. du Collége. 18 janvier 1850. — Lettre à M. D....

maison est peut-être appelée à devenir la principale, je tiens à y placer tout d'abord d'excellents sujets, des hommes, capables de l'emporter sur les universitaires du Collége, en cas de lutte et de concurrence réelle. »

Son choix était fait, en partie du moins; il était sûr d'un homme qui pouvait ouvrir la maison : « J'ai quelqu'un qui peut prendre le titre de maître de pension et la direction des études ; c'est M. Lasne.

» Mais, continuait-il sur le ton de la plus entière confidence, il me faut quelqu'un pour l'administration, qui serait directeur de fait. »

Nous ajouterons qu'il pensait à celui-là même à qui s'adressait sa lettre; mais il ne lui proposait ce poste qu'avec une défiance trop fondée. « Son Eminence, remarquait-il avec raison, doit tenir beaucoup à vous pour son séminaire, et votre remplacement pourrait souffrir de grandes difficultés [1]. »

De quel côté pourrait-il donc tourner ses vues pour découvrir le directeur qui lui manquait? Il n'était plus possible d'appauvrir davantage le personnel de sa maison-mère ; M. l'abbé Lasne était le quatrième rameau qu'il détachait de ce généreux tronc de Tourcoing ; il eût été imprudent d'en détacher un cinquième sans répit.

Dans cette extrémité, il songeait à quelques prêtres employés dans le ministère paroissial. « J'ai prié Monseigneur, écrivait-il dans ces circonstances, de me permettre de faire un choix dans le clergé des paroisses; j'y suis autorisé [2] »

[1] M. l'abbé D.... professait alors l'histoire au grand séminaire.
[2] Arch. du Collége. 1850.

Or, il y avait, dans la petite paroisse de Radenghem, un digne et bon curé, M. l'abbé Neuwe, ancien professeur d'histoire au petit séminaire de Cambrai. Il était particulièrement connu et apprécié de plusieurs des collaborateurs de M. Lecomte, de M. Lescouf et de M. Couvreur entre autres, dont les familles habitaient alors Radenghem. On avait songé au bon curé sans qu'il pût s'en douter. L'autorité diocésaine, avertie du projet, approuvait le choix et le justifiait. « M. Neuwe, écrivait l'un des vicaires-généraux à M. Lecomte, connaît la partie; il a été professeur. Son caractère liant, conciliant, sa prudence, son adresse, sa vertu, sa douceur le feront triompher où un autre succomberait devant les obstacles majeurs que vous rencontrerez[1]. »

La difficulté était d'obtenir le consentement de M. le curé. On lui avait fait part tout d'abord du projet de fonder à Valenciennes une maison d'éducation, *dans une ville qui a le plus grand besoin d'être rappelée aux bons principes*[2]. Ce projet lui avait souri comme tout ce qui pouvait procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Une première lettre de M. Lecomte, vrai modèle d'habileté dans son genre, avait eu pour objet de préparer les voies.

« J'apprends avec beaucoup de plaisir, lui écrivait-il le 15 février, que vous approuvez complétement le projet que nous avons conçu, de former une maison ecclésiastique d'éducation à Valenciennes. C'était depuis longtemps le vœu de tout le clergé et de tous les bons catholiques. On souffrait de voir cette ville abandonnée,

[1] Arch. du Collège. 2 mars 1850.
[2] Ibid.

pour ainsi dire, à son indifférence, et réunissant si peu d'éléments de conversion. Le moyen de lui venir en aide d'une manière efficace, c'était sans doute d'y ouvrir une bonne maison d'éducation.

» J'ai tenté cette nouvelle entreprise. Je me suis procuré un local. J'ai prié l'un de nos meilleurs collègues, licencié-ès-lettres [1], d'y diriger les études avec le titre officiel.

» Mais il me manque un directeur, et je ne sais où le trouver. »

Jusqu'ici M. le curé avait pu, ce nous semble, lire avec intérêt, mais sans émotion, la lettre de M. Lecomte. Qu'il dût en être autrement, quand ses yeux tombant sur les dernières lignes, rencontrèrent l'interrogation suivante !

« Ne seriez-vous pas disposé à faire un petit sacrifice pour cette œuvre éminemment catholique, pour cette mission, dont on attend de si beaux résultats pour cette malheureuse ville [2] ? »

On sait ce qui arriva. Une main plus autorisée que la nôtre a décrit ailleurs les circonstances de la lutte qui s'engagea dans ce cruel moment dans le cœur bouleversé du curé de Radenghem [3]. Nous reproduirions avec bonheur le charme et les accents émus de cette peinture touchante ; mais notre sujet ne comporte pas ces développements.

Toutefois, dans la crise qui fut suivie de la détermination de M. Neuwe, il est un point que nous avons besoin de mettre en lumière : c'est l'action décisive et

[1] M. l'abbé Lasne.
[2] Arch. du Collége. 15 février 1850.
[3] M. l'abbé Lasne. *Biographie de M. Neuwe.*

péremptoire de M. Lecomte, soutenu, il est vrai, et poussé par un de ses supérieurs ecclésiastiques. On ne connut pas plus tôt à Cambrai la réponse de M. Neuwe à l'invitation de son Archevêque, que l'un des vicaires-généraux, zélé partisan de la fondation projetée et du directeur proposé, écrivait à M. Lecomte :

« En toute hâte, je m'empresse de vous communiquer la lettre de M. Neuwe; il est à nous; mais voici ce que vous avez à faire. Comme il me dit qu'il a écrit à Son Eminence, et que je n'ai entendu parler de rien, il pourrait se faire que Monseigneur tînt à maintenir à Radenghem M. Neuwe. Il faut que vous écriviez tout de suite à Monseigneur une lettre courte, mais forte de raisons, prouvant que M. Neuwe est l'homme nécessaire pour faire réussir une entreprise destinée à régénérer une population apathique qui se perd tous les jours [1]. Vous arrangerez tout cela, ajoutait-il en finissant, je suis tout pour M. Neuwe. »

Trois jours plus tard, il écrivait encore : « Tout va pour le mieux! *Deo gratias!* Son Eminence a fait savoir à M. Neuwe qu'elle consent à ce qu'il dirige l'établissement de Valenciennes. Le conseil, sans aucune exception, est pour ce projet [2]. »

Le bon curé de Radenghem ne se rendait pas encore : il fallut emporter la place comme d'assaut. M. le vicaire-général fit un nouvel effort; mais il laissait à M. Lecomte l'honneur de porter le dernier coup :

« Je viens d'écrire à M. Neuwe, lui mandait-il le 9 du même mois; il est impossible qu'il résiste à mes raisons; je suis sûr qu'il n'écrira plus à Son Eminence.

[1] 2 mars 1850.
[2] Lettre du 5 mars 1850.

» Mon avis, ajoutait-il, et je ne suis pas seul, est que vous n'écriviez plus à Monseigneur[1]. Si vous ne recevez pas dans trois jours l'acquiescement de M. Neuwe, allez le trouver[2]. »

C'était là, selon l'expression énergique de M. le principal, *le coup de fouet de l'archevêché*. Le coup porta. M. Neuwe se sacrifia, et, bien qu'à regret, il se sépara de son cher petit troupeau.

Il faut lire, dans la pieuse biographie de ce bon pasteur, le récit touchant de sa séparation d'avec ses ouailles désolées, l'entrevue, pleine de grandeur à la fois et de simplicité, qui eut lieu entre le curé attendri et son Archevêque, étendu sur son lit de douleur et déjà presque mourant. Il faut entendre les derniers encouragements du prélat et recueillir ses dernières paroles si consolantes et si encourageantes pour M. Neuwe : « Je vous remercie, disait Son Eminence, du sacrifice que vous faites, et du dévouement que vous montrez en allant à Valenciennes. Ayez grande confiance; vous réussirez dans l'œuvre si agréable à Dieu dont vous allez avoir la direction. » Puis, levant sa main défaillante, « Je vous bénis, ajoutait-Elle, de toute l'effusion de mon cœur; je bénis aussi l'établissement que vous allez fonder, et tous les enfants qui le fréquenteront » — M. Neuwe ouvrait la maison de Notre-Dame le 22 avril 1840.

C'est encore aux inimitables pages de la biographie, que nous renverrions celui qui voudrait se faire une idée des obstacles, que devait rencontrer M. Neuwe dans l'établissement de son œuvre : *obstacles majeurs*, il

[1] Monseigneur était gravement malade.
[2] Lettre du 9 mars 1850.

est vrai, pour rappeler un mot déjà cité; obstacles dont nos archives ont aussi gardé plus d'un témoignage. Ajoutons, toutefois, que M. Lecomte en supporta toujours une large part, non-seulement au début de la fondation, mais dans le cours de son développement. C'est lui en effet qui, en janvier 1851, rendant compte à Mgr Régnier, notre nouvel archevêque, des progrès rapides de l'œuvre établie à Valenciennes, démontrait l'insuffisance du premier local et la nécessité urgente d'en choisir un autre [1]. C'est lui encore qui, deux ans plus tard, suivant avec un intérêt toujours paternel l'œuvre qu'il avait fondée, répondait aux alarmes de l'un de ses amis : « Je sais tout ce qui se passe à Valenciennes. Je crois qu'on vous a un peu exagéré la situation. Il y a cependant du vrai, et il sera apporté un prompt remède. C'est une maison, ajoutait-il, qui a beaucoup d'avenir [2]. »

Nous resterons sur cette dernière parole; elle est pour nous plus qu'une espérance. Obstacles matériels, difficultés morales, apathie des uns, hostilité des autres, instabilité du personnel, succession rapide de quatre directeurs; Valenciennes a tout éprouvé et tout vaincu. C'est un signe de force et de vitalité. C'est aussi un puissant encouragement pour l'avenir. Puisse celui à qui sont confiées maintenant les destinées de l'importante maison de Notre-Dame, accueillir nos vœux, et, comme il le fait déjà, continuer longtemps à les réaliser! Ce sera pour Valenciennes une source féconde de bienfaits toujours croissants; et, pour la mémoire de M. Lecomte, ce succès sera la justification éclatante

[1] Arch. du Collége. Janvier 1851.
[2] 13 juillet 1853.

de son esprit d'initiative, et de la profondeur de sa perspicacité.

Cet hommage, à dire vrai, ne lui a pas manqué, de son vivant même, bien qu'il ait dû payer cher l'honneur de l'avoir mérité ; le succès en effet a presque toujours couronné, dès le début, les entreprises de son zèle.

C'est le résultat, qu'il constatait lui-même avec bonheur, quelques mois après l'ouverture de la maison de Notre-Dame de Valenciennes : malgré les difficultés, un mouvement favorable à l'établissement s'était produit immédiatement, et il devait s'y continuer.

Saint-Amand. 7 octobre 1851.

Un tel succès ne permettait pas à son zèle de se ralentir. Toutefois, à mesure que croissait le nombre des fondations, une double préoccupation paraissait envahir son esprit : la pénurie du personnel enseignant, et la responsabilité des intérêts matériels.

Cette double préoccupation se montre à découvert, dès les premières ouvertures que lui fit la nouvelle administration diocésaine, pour la fondation qu'on voulait créer à Saint-Amand.

Mgr Régnier, qui venait de succéder au cardinal Giraud, sur le siége archiépiscopal de Cambrai, ne témoignait pas moins de sympathie que son éminent prédécesseur à l'œuvre de M. Lecomte : aussi Sa Grandeur souhaitait autant que personne la prompte exécution du nouveau projet. Mais avec cette prudence rare qui devait caractériser l'administration de notre illustre Archevêque, sans rien ôter à la vigueur de son action, Monseigneur avait voulu que la responsabilité de M. le principal, déjà fort engagée, fût complètement à

couvert dans l'établissement projeté. C'était aller au devant des vœux de M. Lecomte : aussi, en apprenant que Monseigneur *le chargeait d'organiser cette nouvelle maison*, il répondait : « Vous savez, Monseigneur, que vous pouvez compter en toute circonstance sur mes faibles efforts, et que l'expression d'un de vos désirs sera toujours un ordre pour moi ; ce m'est d'autant plus facile, que cette nouvelle affaire, grâce à votre sage prévoyance, se présente dans des conditions qui n'engagent nullement ma responsabilité, sous le rapport des intérêts matériels[1]. » En effet, comme il l'écrivait à un ami, quelques semaines plus tard, c'était plutôt un don qu'on lui offrait, qu'un achat à réaliser : « Saint-Amand, disait-il, veut nous doter d'une nouvelle succursale ; et déjà le local est acheté par les braves gens qui veulent nous y avoir[2]. »

La difficulté de recruter le personnel le préoccupait bien autrement, et avec raison : aussi, en répondant à la proposition de Mgr l'Archevêque, il faisait observer à Sa Grandeur « que déjà l'on manquait de sujets dans les établissements existants, et qu'il était sur le point d'en demander un ou deux par suite du départ prochain de deux séminaristes[3]. »

La Providence pourvut à tout, et d'une manière aussi heureuse qu'inattendue. Depuis plus de deux ans que la pensée de fonder à Bavai un établissement d'éducation, toujours arrêtée en principe, était toujours ajournée, on tenait comme sous la main, au petit séminaire de Cambrai, un directeur tout prêt pour cette

[1] Arch. du Collége. 28 mars 1851.
[2] Arch. du Collége. 20 avril 1851.
[3] Arch. du Collége. 28 mars 1851.

destination future : c'était M. Mortier, originaire de Bavai même. En attendant qu'il pût se rendre utile à son pays natal, il alla jeter à Saint-Amand les fondements de la nouvelle maison projetée.

Mais un obstacle imprévu faillit tout retarder encore. M. Mortier ne réunissait pas toutes les conditions que la loi exige, pour la fondation d'une maison libre. Des quatre garanties officielles à présenter, une lui faisait défaut en partie : il ne comptait pas cinq années de stage complètes ; il s'en fallait de six mois à peu près. L'obstacle paraissait insurmontable.

Heureusement la maison-mère de Tourcoing n'était pas épuisée ; il y restait M. l'abbé Mouton, à qui rien ne manquait pour satisfaire à la loi. M. le principal le détacha de son Collége, et lui fit remplir à Saint-Amand le même office que M. l'abbé Lasne remplissait à Valenciennes.

La nouvelle maison s'annonçait dans les meilleures conditions de succès. « Tout y allait au mieux, selon l'expression de M. Lecomte. Je suis passé samedi à Saint-Amand, écrivait-il au futur directeur de l'établissement (c'était à la fin du mois d'août) ; on commence déjà à inscrire des élèves ; le premier qui figure sur la liste est le fils d'un notaire. Maintenant, ajoutait-il, il est important de se mettre en mesure pour que la maison puisse s'ouvrir le 7 octobre, comme je l'ai annoncé [1]. »

Au jour promis, M. Mortier ouvrait la maison sous le pieux vocable de Notre-Dame des Anges, nom de bon augure.

Son successeur, M. l'abbé Duriez, vit éclore une

[1] 25 août 1851.

partie des espérances que l'institution promit dès son début. L'avenir en préparait plus encore. En disparaissant avec son fondateur, l'institution d'Auchy a donné une importance nouvelle à la maison de Saint-Amand; le directeur actuel, après avoir été l'un des plus dignes élèves de M. Leleu, a hérité des sympathies qui entouraient son ancien maître, et imprimé un nouvel élan à la prospérité de Notre-Dame des Anges.

Bavai. Octobre 1852.

La nomination de M. l'abbé Mortier à l'institution de Notre-Dame des Anges n'était pas une répudiation du projet déjà ancien, de fonder un jour à Bavai un établissement d'instruction publique. A vrai dire, M. Mortier n'avait été que prêté à la maison de Saint-Amand jusqu'à l'avènement de temps plus heureux.

Telle avait été, dès le principe, la pensée de M. Lecomte. C'est ce qu'il exprimait, avant toute autre combinaison, à un ecclésiastique qui ne fut pas étranger à la double destination successive de M. l'abbé Mortier.

« Si le bon Dieu, disait-il, veut qu'il se fasse par la suite une nouvelle maison dans le pays de M. Mortier, il fournira les moyens pour y arriver. Peut-être même, ajoutait-il avec une sorte d'intuition qui ne le trompait pas, serait-il possible, dans quelques années, de donner un successeur à M. Mortier, si la Providence l'appelait à une autre fondation [1]. »

Les événements devaient confirmer ce langage plus tôt même que M. Lecomte ne l'eût osé esperer.

Les négociations entamées à Bavai depuis plusieurs années, se poursuivaient sans relâche. Il s'y mêlait

[1] Arch. du Collége. 28 mars 1851.

même, paraît-il, une sorte d'empressement, bien légitime sans doute, mais qui pouvait être dangereux. M. Lecomte, si facilement taxé de précipitation, prêchait alors tout le contraire. Il sentait que M. Mortier était attiré vers Bavai, et qu'il cédait volontiers à cet attrait si légitime : « Ne précipitons rien, lui écrivait-il le 16 juin 1852, faisons les choses avec poids et mesure[1]. » Il ajoutait, quelques jours plus tard : « M. le doyen de Bavai s'occupe activement de l'affaire, je lui ai dit qu'il pouvait aller en avant[2]. » Mais aussitôt, revenant au sentiment de la prudence, il craignait d'en avoir déjà trop dit ; il craignait surtout de compromettre la fondation nouvellement créée à Saint-Amand, en répandant prématurément le bruit de la prochaine ouverture de la maison de Bavai : « Aussi, continuait-il, ne parlez pas de notre projet, à Saint-Amand, où peut-être la chose est déjà ébruitée ; ce serait fâcheux pour un établissement qui commence[3]. »

Les choses allèrent de façon qu'une année ne s'était pas écoulée, que déjà M. Mortier laissait Saint-Amand entre les mains d'un nouveau chef, M. l'abbé Duriez, auparavant sous-directeur de la maison de Roubaix. Pour lui, avec l'empressement joyeux de l'homme qui rentre enfin dans sa patrie, il se rendait à Bavai, et y fondait la maison nouvelle sous le nom glorieux de *Notre-Dame de l'Assomption*[4].

Le dessein de M. Lecomte était enfin accompli ; et, pour avoir été ajourné, il n'en était que plus parfaitement achevé : au lieu de deux maisons qui devaient,

[1] Arch. du Collége. 16 juin 1852.
[2] Ibid. 24 juin.
[3] Ibid.
[4] Juillet 1852.

« pour se soutenir et prospérer, s'appuyer sur une maison de plein exercice, » il en comptait trois : Notre-Dame-des-Anges à Saint-Amand, Sainte-Marie à Solesmes, et Notre-Dame de l'Assomption à Bavai. Ainsi la Providence allait-elle toujours au-devant de ses désirs, et, loin de l'entraver, semblait-elle par des succès nouveaux, exciter le zèle dont il était animé !

Le coup d'œil rapide que nous venons de jeter sur l'ensemble et sur chacune des maisons d'éducation fondées par M. Lecomte, suffit déjà pour donner l'idée de son génie entreprenant, et des vastes ressources de son esprit organisateur. Cependant son œuvre était incomplète à ses yeux ; d'autres projets avaient frappé son attention ; nous devons les signaler : s'ils n'ont pas eu d'exécution, ils n'en témoignent pas moins ce que l'on pouvait attendre de son zèle et de sa pénétrante sagacité.

De toutes les parties qui composent le vaste et populeux diocèse de Cambrai, il n'en est pas une où l'esprit de foi et les habitudes de la vie chrétienne aient complètement disparu : toutefois, il faut avouer que les traditions religieuses se sont maintenues avec moins de fidélité, dans le pays magnifique dont Avesnes est le centre, et dont le Câteau et Maubeuge forment comme les deux plus importants boulevards.

D'autres pourraient, et avec plus d'autorité que nous, tracer ici le tableau exact de l'affaiblissement de la foi pratique dans ces contrées privilégiées de la nature; ils en pourraient aussi sans doute signaler les causes profondes. Qu'il nous suffise de constater, avec le clergé et les gens de bien, que l'éducation chrétienne paraissait être alors comme aujourd'hui le meilleur

moyen de régénérer la race énergique de cet admirable pays.

L'établissement de Solesmes d'un côté, celui de Bavai de l'autre, et derrière eux l'institution plus importante de Valenciennes, devaient être considérés comme les premières entreprises d'une sorte de croisade pacifique contre l'erreur et le mal : ces trois maisons formaient, pour ainsi dire, la première ligne d'opérations; mais, au jugement des gens intelligents et dévoués de ce pays, ces ouvrages excellents et bien établis ne pouvaient suffire pour assurer le succès : il fallait pénétrer plus avant; et, sans se contenter d'occuper les abords de la forteresse, il fallait se rendre maître de la place par une action directe et décisive. M. Lecomte était, à leurs yeux, l'homme que la Providence avait choisi pour mener à bonne fin cette glorieuse entreprise; les circonstances semblaient d'ailleurs favoriser leurs desseins et justifier leur espoir.

En effet, presque en même temps, deux administrations municipales, celle du Câteau et celle de Maubeuge, manifestaient un certain désir de transformer leur collége communal en institution libre : la loi du 15 mars 1850 leur paraissait onéreuse pour les finances municipales : en exigeant le maintien pendant cinq ans du traitement fixe des fonctionnaires des colléges, elle créait une charge d'autant plus lourde, que la prospérité de ces établissements paraissait être de plus en plus douteuse.

Au premier symptôme de ces mouvements favorables, M. Lecomte en fut informé; il se montra tel qu'on l'avait toujours vu. Ecoutons sa réponse à l'un des doyens les plus considérés de cette partie du diocèse:

« Je vois avec le plus grand plaisir tout l'intérêt que vous portez à la jeunesse de votre pays, et je suis disposé à seconder vos excellentes vues dans l'éducation. »

Entrant alors de plein pied dans l'examen des propositions qui lui étaient soumises, à titre d'avant-projet, « relativement au collége du Câteau : »

« Je consentirai, disait-il, à entrer en pourparlers avec l'administration municipale de cette ville pour la reprise de cet établissement, converti en maison libre. »

La difficulté financière n'était pour rien dans cette opération, le Collége, propriété municipale, se présentant dans de bonnes conditions matérielles. « Aussi, ajoutait M. Lecomte, il nous serait toujours facile de nous entendre; je ne porterai pas bien haut mes exigences. Vous savez, M. le doyen, le mobile qui me guide dans mes entreprises[1]. »

La lettre de M. le principal se termine par une observation que nous ne devons pas omettre : elle nous révèle une fois de plus le caractère propre de son action; initiative personnelle, toujours soumise à l'autorité.

« Je crois devoir ajouter, disait-il, que Cambrai approuverait complétement cette combinaison. »

Malgré l'esprit conciliant de M. Lecomte, le projet n'eut pas d'autres suites, si ce n'est qu'étant tombé plus tard entre des mains jalouses, il devint une arme dont M. le principal faillit être victime[2] !

Quant à l'affaire de Maubeuge, outre qu'elle ne fut jamais aussi avancée que celle du Câteau, M. Lecomte reconnut promptement qu'il n'y avait pas de solution

[1] Arch. du Collége. Lettre à M. le doyen de Landrecies. 14 juin 1850.
[2] Chap. VII.

possible : « Maubeuge recule, écrivait-il, à l'un des prêtres éminents de Cambrai, et ne se donnera pas à des ecclésiastiques [1]. »

Ces deux projets, malheureusement avortés, ne seront plus guère, selon toute apparence, l'objet d'une nouvelle tentative, avant de longues années. Ces deux villes auront à regretter longtemps l'inertie ou le mauvais vouloir qui a paralysé des efforts aussi intelligents que dévoués, en faveur des véritables intérêts du pays.

Un sort plus heureux est peut-être réservé à d'autres projets de même nature dont nos archives ont fidèlement gardé le souvenir. Un jour pourra venir où la Bassée, Armentières, Haubourdin et Merville, dont les zélés pasteurs voulaient autrefois confier la jeunesse aux mains habiles de M. Lecomte, finiront par voir leurs vœux s'accomplir! Ce qu'il n'a pu leur procurer de son vivant, d'autres peut-être, obéissant à la même inspiration que lui, auront le bonheur de le leur accorder, en fondant au sein de ces villes une bonne maison d'éducation religieuse.

Il nous resterait, pour parcourir la série entière des fondations de ce genre, auxquelles M. Lecomte a attaché son nom, à parler ici de la maison d'éducation établie à Douai, et connue sous le nom d'*Institution Saint-Jean*.

Mais cet établissement, dont l'importance n'échappe à personne, et auquel rien ne paraît devoir manquer pour assurer le maintien d'une prospérité rapidement conquise, n'est plus l'œuvre personnelle de M. le principal. C'est une œuvre collective, créée dans des con-

[1] Arch. du Collège. 28 mars 1851.

ditions qui, selon nous, la posent en dehors ou au-dessus de notre présent travail.

M. Lecomte lui a prêté sans doute l'appui nécessaire de son concours matériel et de son nom. Mais là s'est borné son action, ou, si l'on veut, sa part de mérite et de responsabilité : c'est là aussi que se bornera notre récit. Ce qui chez M. Lecomte et chez tout homme de bien a toujours été sans borne, c'est l'intérêt que ne cesse d'inspirer une institutien appelée, par sa position et sa nature, à faire un si grand bien à la jeunesse studieuse de notre pays!

En terminant cet exposé sommaire de l'œuvre de M. Lecomte, nous ne pouvons nous défendre d'éprouver un double sentiment : l'admiration et la crainte tiennent pour ainsi parler notre âme en suspens. C'est une grande œuvre que celle qui vient de se fonder sous nos yeux ; mais aussi que va-t-elle devenir ?

Malgré l'appui constant et bienveillant de l'autorité diocésaine, malgré les sympathies croissantes du clergé, et le concours dévoué des familles chrétiennes, M. Lecomte était seul pour porter le poids de son œuvre. Que va-t-il arriver, quand ce soutien unique viendra à fléchir ? l'œuvre ne sera-t-elle pas, s'il disparaît un jour, entraînée et ruinée à jamais ?

Personne plus que M. Lecomte n'éprouvait ces appréhensions; personne plus que lui ne songeait à conjurer cet inévitable péril. Aussi, au milieu des soucis de tout genre qui surgissaient chaque jour de chacun de ses établissements à peine organisés, à travers des tiraillements en tous sens, qui ruinaient visiblement sa santé et ses forces, une idée, une seule idée le poursuivait sans relâche : *assurer l'avenir de son œuvre!*

La divine Providence lui ménageait cette consolation : il en goûtera la douceur ; ce lui sera une grande joie, mêlée, il est vrai, à de grandes amertumes, comme il arrive d'ordinaire dans les choses de Dieu ; mais ces amertumes ne sembleront pas, à ses yeux, lui faire payer trop cher *ce qui devait achever de donner des garanties de durée et une existence forte aux établissements qu'il avait fondés*[1].

En attendant le récit de cette partie de notre histoire, nous allons, en rebroussant chemin, reprendre la suite interrompue de la vie de notre Collége, et montrer qu'à travers de nouvelles épreuves, plus cruelles que tout ce qu'on avait encore rencontré, la prospérité de la maison et son excellent esprit se maintenaient également.

[1] Arch. du Collége. 1853.

CHAPITRE VII

Le Collége de 1844 à 1851. — Prospérité croissante. — Nombre, études, moralité, discipline. — L'existence du Collége triplement menacée. — Evénements de 1848 à Tourcoing et au Collége. — Difficultés avec l'administration locale. — Destitution soudaine de M. Lecomte. — Révocation de cette mesure.

1844 — 1851

Si l'aumône matérielle, entendue et faite chrétiennement, n'a jamais appauvri personne, on en peut dire autant de l'aumône spirituelle: aussi, en répandant partout le bienfait de l'éducation chrétienne, M. Lecomte ne faisait point tort à sa propre maison ; au contraire, jamais la prospérité de son établissement n'avait été plus visible. C'est ce qu'il constatait lui-même, au terme de la période que nous allons parcourir, c'est-à-dire en 1851 : « Le Collége, écrivait-il à M. le recteur, est maintenant au plus haut degré de prospérité auquel il soit parvenu. Le nombre des élèves est de trois cent vingt-cinq, dont cent quarante-un internes et cent quatre-vingt quatre externes, chiffre que nous n'avons pas encore atteint. »

Il ajoutait : « Rien n'indique que cette bonne situation ne soit que passagère[1]. » Il avait raison, puisque l'année suivante, un autre rapport accusait dans l'établissement, la présence de trois cent soixante élèves,

[1] Rapport à M. le recteur. 18 juin 1851.

dont cent soixante-huit internes, et cent quatre-vingt-douze externes [1]. »

Tout avait d'ailleurs prospéré à la fois : les études avaient de tout temps, il est vrai, répondu au zèle et au talent des maîtres ; mais le succès du Collége n'avait jamais été constaté par des témoignages d'un aussi grand poids ni d'une aussi haute autorité. — « Je vous fais des compliments bien sincères, écrivait Mgr l'Archevêque à M. le principal le 14 août 1851, des succès obtenus par votre Collége. Je sais, ajoutait Sa Grandeur, que dans le rapport fait au ministre par le conseil académique, sur l'état de l'instruction publique dans le département, c'est à vous qu'a été assignée la première place [2]. »

C'est là, sans doute, un beau succès, et, pour avoir été atteint, à travers des difficultés de tout genre, au milieu des entreprises les plus épineuses, il n'en fait que plus d'honneur à celui qui a su le mériter.

Si telle était la situation intellectuelle du Collége, la situation morale ne lui cédait en rien, au jugement de M. Lecomte. « De plus en plus, écrivait-il le 20 avril 1851, je vois que la Providence a des vues de miséricorde sur nos élèves, dont l'esprit gagne tous les jours. A Tourcoing, ajoutait-il, on peut dire que nous moissonnons. Chaque jour nous apporte de nouvelles consolations. Notre bon maître nous envoie avec profusion des secours sous le rapport spirituel [3]. »

Quelques mois plus tard, dans le rapport général de fin d'année, il confirmait le même jugement : le

[1] Arch. du Collége. 1851-1852.
[2] Ibid. 14 août 1851.
[3] Ibid. Avril. 1851.

Collége offrait plus que jamais *l'aspect d'une véritable famille;* il y régnait au plus haut degré l'excellent esprit qui fait l'ordre et la paix chez les élèves, la joie et la sécurité chez les maîtres : « Sous ce rapport, disait M. le principal, nous n'avons que des vœux à faire pour conserver ce qui existe[1]. »

La discipline laissait bien un peu à désirer encore; telle qu'elle était pourtant, M. le principal ne s'en plaignait pas trop; et, selon nous, il avait raison. « En discipline, disait-il, nous avons gagné un peu en précision depuis l'année dernière; à cet égard, nous ne sommes encore qu'au bien, nous tendons vers le mieux ! »

Il ajoutait aussitôt une pensée que nous sommes heureux de recueillir en passant, comme un trait qui peint à la fois l'homme et son œuvre. « Ce mieux, il n'est peut-être pas facile d'y atteindre, sans avoir recours aux moyens de rigueur, pour lesquels nous avons toujours une grande répugnance. » Son instinct ne le trahissait pas en effet ; il connaissait les dangers de ce que l'on a si bien appelé *la police* d'un Collége, ordre matériel, plus propre à flatter l'œil qu'à soumettre l'esprit. « Selon nous, disait-il, une excessive sévérité dans la discipline extérieure nuit souvent à cet esprit de famille, qui aide tant à la formation des cœurs[2]. »

Telle était, dans son ensemble, la prospérité du Collége de Tourcoing, au terme de la période qui embrasse les années les plus laborieuses de la vaste administration de M. Lecomte : c'était, l'on peut le dire, le succès le plus achevé : études, discipline, bon esprit, moralité,

[1] Arch. du Collége. Juin 1852.
[2] Ibid.

tout s'était maintenu, tout avait progressé avec le nombre des élèves de son établissement.

Cette étonnante prospérité avait été pourtant plus d'une fois troublée dans son cours.

Des difficultés personnelles avec l'un des principaux membres de l'administration locale avaient pris un tel caractère et un tel degré d'animosité, dans les premières années de cette période, que M. Lecomte, croyant son œuvre gravement compromise à Tourcoing, songeait à l'établir ailleurs; c'est ainsi, comme on l'a remarqué avec raison, *qu'il s'était ménagé à Roubaix le moyen de continuer son œuvre*[1].

Nous n'insisterons pas sur ces souvenirs fâcheux : nous allons à des événements qui, dans la dernière partie de cette période, faillirent non pas entraver seulement la prospérité, mais ruiner l'existence même de l'établissement.

Evénements de 1848.

Les événements politiques de 1848 avaient porté l'agitation et le trouble au sein de notre pays, et même de notre maison.

Malgré l'excellent esprit de sa population, malgré la modération si connue de ses habitudes et de ses goûts, malgré les rapports affectueux qui rapprochaient encore les maîtres de leurs ouvriers, la ville de Tourcoing n'avait pu échapper à l'ébranlement général. Cédant aux menées perfides de quelques intrigants, ambitieux incapables, obéissant aussi aux suggestions aveugles de la peur et de la faim, une partie de nos ouvriers prirent tout à coup une attitude hostile, et presque

[1] Arch. du Collége. Ann. 1844-45-46.

des airs d'émeute. Notre ville, d'un aspect ordinairement si pacifique, perdit sa tranquillité; et sous l'influence d'un esprit mauvais, la sécurité publique y fût aussi compromise qu'en beaucoup d'endroits d'une réputation autrement suspecte. Aussi, chose inouïe parmi nous, pour ramener l'ordre et le maintenir, il avait fallu faire appel à la force armée : une compagnie d'infanterie du 62ᵉ était venue, dès le 20 mars, tenir garnison à Tourcoing [1].

Quant au Collége, rien de pareil ne s'y était produit, nous avons hâte de le dire. Jamais, au contraire, l'autorité de M. le principal n'avait été plus sacrée aux yeux des élèves; jamais sa volonté n'avait été plus aimée ni plus respectée ! — Mais il régnait une certaine effervescence que les bruits du dehors avaient excitée, et que tout contribuait à entretenir.

Ainsi, tandis qu'en vertu de leur titre nouveau de *citoyens*, les professeurs laïques, enrôlés dans la garde nationale, faisaient la classe en tunique, les professeurs prêtres, M. Lecomte et M. Lescouf en tête, se rendaient, avec d'autres membres du clergé de la ville, sur le champ de bataille du *Risquons tout*. Là, tout entiers à leur devoir, ils recueillaient les victimes d'une échauffourée sanglante, et prodiguaient aux blessés tous les services de la charité chrétienne.

Il y avait dans ces incidents, plus qu'il n'en fallait pour troubler l'esprit des élèves, et compromettre le calme de leurs études.

Malheureusement, d'autres causes avaient surexcité cette jeunesse, si prompte à s'émouvoir et toujours si avide de bruit.

[1] Voir *Histoire de Tourcoing*, par M. Roussel-Défontaine.

Il faut pourtant le reconnaître : la résurrection de la République ne paraissait guère avoir provoqué parmi eux le moindre enthousiasme : en dépit des circulaires du ministre Carnot, provisoirement chargé du portefeuille de l'instruction publique, *ils ne s'associaient* guère, comme on les y conviait, *à l'éclatante manifestation de joie et d'espérance, qui, en ce moment, accueillait dans toute la France la proclamation de la république*[1].

Ils avaient accueilli avec transport, il est vrai, les deux jours de congé que leur valait le nouvel ordre de choses; mais là se bornait à peu près toute leur sympathie pour la république; et *malgré la nature de leurs études*, pour rappeler encore le langage du nouveau ministre, ils ne se montraient pas *préparés à comprendre la grandeur du progrès que la patrie venait d'accomplir en relevant le drapeau républicain*[2].

Au contraire, fidèles aux principes d'éducation chrétienne reçue dans leurs familles, dociles aux leçons de leurs maîtres, ils se tenaient en garde contre des nouveautés d'un esprit douteux et d'une origine justement suspecte.

Ces dispositions d'esprit eurent bientôt l'occasion de s'accentuer avec une certaine vivacité. Quelques professeurs laïques, entraînés par des amis coupables ou aveugles, n'avaient pas su garder la mesure dans la manifestation de leurs sentiments républicains. Exaltés sans doute par les provocations ministérielles, ils aspiraient au rôle que l'on commençait déjà à faire

[1] Proclamation de Carnot. 25 février 1848.
[2] Ibid.

jouer aux instituteurs communaux, à ces *magistrats populaires*, comme disait Carnot [1]; ils se levaient donc, eux aussi, à l'appel de leur Grand Maître, pour se faire immédiatement « les réparateurs de la société et de l'instruction publique. Ils voulaient être de ces hommes nouveaux que réclamait la France, et contribuer pour leur part à fonder la république [2]. »

Les plus zélés s'étaient mis en tête de fréquenter les clubs, et d'y prendre des airs d'orateur. C'était courir un grand péril. M. le principal s'était hâté de les en avertir, et de leur faire à temps de sages remontrances : « Je suis loin de désapprouver, écrivait-il à l'un d'eux, votre dévouement à la chose publique, dans les circonstances graves où nous nous trouvons. Mais, selon moi, un professeur qui doit se recommander par sa dignité, qui doit gagner la confiance de tous les pères de famille sans distinction, et commander le respect à tous ses élèves, ne peut se hasarder dans ces mêlées souvent passionnées, sans risquer de se compromettre [3]. »

Ces conseils, si modérés et si sages, n'étaient pas écoutés. Aussi qu'arrivait-il? Les élèves externes se faisaient un malin plaisir d'assister aux débuts oratoires de leurs professeurs. Saisir, dans les improvisations du moment, une idée excentrique ou un mot malheureux, en rire d'avance, et se promettre d'en faire rire leurs camarades, c'était un jeu dont ils ne soupçonnaient pas assez la malice et l'inconvenance. Le maître venait-il en classe le lendemain? il entendait

[1] Circul. Carnot. 27 février 1848.
[2] Circul. Carnot. 6 mars 1848.
[3] Arch du Collége 1848.

des allusions peu flatteuses pour son amour-propre oratoire : de là des explications, des réponses peu mesurées et parfois impertinentes, suivies de réprimandes et de châtiments outrés. Le dépit se vengeait; on lui répondait par la résistance : c'étaient tous les jours des conflits nouveaux, une sorte d'état révolutionnaire en permanence.

Les choses allèrent si loin, que dans une classe entre autres, il y eut rupture ouverte entre les élèves et le professeur; l'intervention de M. le principal, de M. le maire et de M. le recteur suffit à peine pour faire abandonner aux élèves l'attitude indépendante qu'ils s'étaient faussement cru le droit de prendre, à l'égard d'un maître qui, par sa conduite et par ses propos, avait, selon eux, abdiqué sa dignité.

Comme il arrive d'ordinaire, il y eut des représailles de part et d'autre.

Malgré les réprimandes que M. le principal et M. Lescouf adressaient avec raison aux élèves retranchés dans ce qu'ils appelaient leur droit, personne ne se faisait illusion; on savait que, tout en soutenant, parce que le devoir l'exigeait, le respect dû à l'autorité, ils faisaient l'un et l'autre la part des torts réciproques; derrière le blâme qu'ils infligeaient aux élèves, on apercevait l'improbation tacite qui atteignait le maître.

Malgré cette prudente réserve, la conduite de M. Lecomte avait réveillé de vieilles rancunes, et ranimé des désirs de vengeance depuis longtemps assoupis; elle avait aussi fourni des armes à la malveillance et à la calomnie. M. Lescouf avait offert, à son insu, le prétexte dont on avait besoin : « pendant deux di-

manches consécutifs, il avait adressé la parole aux ouvriers de la paroisse de Saint-Christophe, dans le but de calmer leurs exaspérations contre leurs maîtres, et de prévenir le désordre dont notre ville avait été le théâtre quelques jours auparavant [1]. »

Défigurer ce langage, y trouver un acte d'opposition à l'ordre de choses établi, ce fut l'affaire d'un instant. Une dénonciation anonyme, mais dont les auteurs étaient faciles à deviner, portait à la connaissance de M. le recteur que le sous-principal du Collége de Tourcoing prêchait ouvertement la *contre-révolution, qu'il semait la haine des citoyens les uns contre les autres, qu'il trahissait les devoirs de sa charge;* enfin sans doute qu'il y avait lieu d'aviser : *Caveant consules !*

On avait tout à redouter dans les temps de trouble et d'exaltation où l'on était entré.

M. le principal pensa qu'il y avait lieu d'agir sans perdre un moment.

La Providence vint à son aide par une voie inattendue.

En même temps qu'il recevait communication de la dénonciation lancée contre M. Lescouf, il lui arrivait deux documents dont il sut tirer un habile parti.

Le premier de ces documents contenait des félicitations adressées au nom de M. le commissaire de la République, et, par l'entremise de M. le maire, à M. le principal et « aux personnes qui l'avaient si bien secondé dans l'affaire qui avait eu lieu à la frontière belge. »

On lui « exprimait de la gratitude pour les secours

[1] Arch. du Collége. Rapport de M. le principal. 6 avril 1848.

qu'il s'était empressé de porter aux citoyens blessés, le 28 du mois de mars. » On ajoutait « que le citoyen commissaire de la République française dans le Nord s'estimait heureux de rendre justice à un zèle charitable dont il avait pu apprécier les heureux effets [1]. »

Ce premier document venait bien à propos dans la circonstance. L'autre ne devait pas être moins heureusement accueilli ; et comme il offre un intérêt à part, nous le transcrirons intégralement : c'est une lettre adressée à M. le principal du Collége par les compagnons d'armes des blessés du *Risquons-tout*, pour le remercier, lui et ses confrères, des soins qui avaient été prodigués sur le champ de bataille. Ces pauvres égarés de la République de 1848 ne savaient guère plus d'orthographe que leurs aînés de 1793 [2].

« AU RHÉTEUR DU COLÉGE DE TOURCOINT (NORD) ;
» AUX MINISTRES DE LA RELIGION QUI SE SONT MONTRÉS ASSEZ DÉVOUÉ POUR SECOURIR LES BLESSÉS ET
» ENLEVÉ LES MORTS A RISQUON-TOUT.

» Comment parviendrait-on à détruire les véritables
» principes religieux, l'orsqu'il se trouve des hommes
» assez pénétré de leur conviction, pour suivre les
» maximes du plus grand des républicains, en secou-
» rant son semblable dans la détresse, comme vous
» l'avez fait ?

» Vous êtes de nobles cœurs ; cela seul suffirait pour
» faire rentrer en lui-même l'impie qui nierait la gran-
» deur de la Divinité.

[1] Arch. du Collége. 4 avril 1848.
[2] Voir Ire partie, chap. 1er,

» Honneur! au ministre qui sert Dieu et son sem-
» blable comme vous le faites.

» Recevez nos salut fraternels.

» Les montagnards parisiens,

» *Signé :* Byerlé Frédéric, sous-lieutenant,
» Corbière, rue Crussel, 10.

« Paris, 7 avril 1848. »

Fort de ce double témoignage, M. le principal adressa la lettre suivante à M. le commissaire de la République :

« Monsieur le commissaire,

» Au moment où je reçois communication de la lettre bienveillante par laquelle vous invitez M. le maire de Tourcoing à nous remercier en votre nom des soins que nous avons donnés aux blessés du *Risquons-tout*, j'apprends que mon sous-principal, dont le zèle s'est le plus distingué dans cette affaire, a été auprès de vous l'objet d'une dénonciation. »

Sans nier que M. Lescouf eût fait aux ouvriers de Tourcoing, du haut de la chaire de Saint-Christophe, des instructions dont le but était de calmer les esprits, il regardait comme un devoir *de le justifier pleinement des griefs qui lui étaient imputés.*

« Ces instructions, disait-il, pleines d'à-propos, ont été goûtées de tous ceux qui les ont entendues. Il n'y a qu'une voix dans la localité, pour donner des

éloges au prédicateur qui a rendu un service immense à la ville de Tourcoing. »

Avec cette noble assurance d'un homme qui, sûr de l'innocence de son client, peut défier ses adversaires, M. le principal ajoutait :

« Je viens vous prier de bien examiner, avant d'arrêter vos idées sur le fonctionnaire respectable qui vous a été dénoncé.

» Veuillez ordonner une enquête, et interroger son auditoire, composé chaque fois de plus de deux mille personnes. »

Invoquant ensuite l'attitude de M. Lescouf dans l'affaire du *Risquons-tout :*

« Personne, continuait-il, ne pourra révoquer en doute, ni taxer d'exclusivisme, l'amour de mon confrère pour le peuple. Il l'a prouvé autrement que par des paroles, sur le champ de bataille de la frontière belge. Vous avez su apprécier tout ce qu'il a fallu de dévouement pour aller chercher, au péril de sa vie, vingt blessés, dont leurs camarades ni leurs chirurgiens ne pouvaient approcher, panser leurs plaies, les confesser, et les faire transporter à l'hospice de Tourcoing. »

La réponse de M. le principal se terminait par cette question : « Pouvez-vous supposer qu'un prêtre, qui entend d'une manière aussi large les devoirs ou plutôt les conseils de la charité chrétienne, ait pu s'oublier, dans l'exercice même de son ministère de paix et de conciliation, au point de mériter le blâme de l'autorité civile ? »

» Vous ne le croirez pas, M. le commissaire, avant de vous être environné de tous les documents qui sont

en votre pouvoir, et sans lesquels votre religion pourrait être surprise, et votre impartialité méconnue [1]. »

Cette réponse, aussi forte qu'elle était habile, produisit l'effet qu'on en devait attendre : il ne fut plus question de dénonciation. M. le commissaire de la République s'était convaincu sans doute *de cette vérité trop méconnue*, et que M. le principal rappelait *aux braves citoyens* qui l'avaient félicité quelques jours auparavant : *c'est que le meilleur ami du peuple, c'est le prêtre* [2].

Grâce à l'habileté et à l'activité de M. le principal, le péril était conjuré. Le déplacement de quelques professeurs vint à propos rendre le calme plus rassurant encore. Le Collége, dont le sort avait été si compromis, pouvait poursuivre heureusement son cours ; le pilote veillait et tenait la main au gouvernail.

Toutefois la sécurité ne dura pas longtemps. On était à peine revenu de la première alerte, que le vaisseau, assailli de nouveau par la tempête, allait se heurter contre un nouvel écueil, non moins dangereux, non moins inévitable que le premier et d'un genre bien autrement désagréable pour M. le principal.

Discussion du budget du Collége pour l'exercice 1849.

Le budget du Collége pour l'exercice de 1849 en avait fourni l'occasion. M. le recteur le réclamait auprès de M. le principal ; lui-même, à son tour, le demandait à M. le maire; mais c'était en vain. L'administration municipale paraissait frappée de paralysie. « J'ai vu M. le maire, écrivait M. Lecomte à M. le recteur,

[1] Arch. du Collége. Avril 1848.
[2] Arch. du Collége. Avril 1848.

pour le prier de s'occuper du budget du Collége pour l'exercice 1849. Il m'a répondu que toutes les affaires de l'administration étaient arrêtées, qu'il ne savait plus ce qu'il avait à faire [1]. »

Il est vrai que l'état des finances municipales était dans un complet désarroi. Sans vouloir ici en rechercher les causes générales et particulières, nous constaterons, sur la déposition d'un témoin digne de foi, « que la situation était déplorable ; que, précédée de deux années de disette et de crise commerciale et financière, la révolution avait apporté un bouleversement complet dans les affaires ; que notre industrie locale, déjà bien languissante, en avait reçu un coup funeste ; que de temps immémorial, on n'avait vu pareil anéantissement dans le commerce ; « enfin que le chômage forcé était si général, et les besoins si grands, que « les recettes de la ville suffisaient à peine à soulager les ouvriers sans travail [2]. »

Cet état de choses légitimait d'avance les mesures économiques que la prudence et le dévouement au bien public devaient inspirer et commander aux administrations locales.

Mais il fallait pourtant respecter les droits de la justice, éviter le périlleux usage de l'arbitraire, et surtout, pour parer à un malaise transitoire, ne jamais compromettre l'avenir, en ruinant une œuvre que tant d'intérêts supérieurs auraient dû rendre sacrée.

Soit stupeur, soit aveuglement, ou tout autre sentiment moins avouable encore, on se laissait aller à des conseils mauvais ; il fallait faire de l'argent à tout prix :

[1] Arch. du Collége. Mars 1848.

[2] M. Roussel Defontaine. *Histoire de Tourcoing*, *passim*.

on se crut le droit de rançonner le Collége, dont la prospérité fut une tentation, et on leva une contribution énorme sur un homme dont on louait d'ailleurs le dévouement, les lumières et surtout le désintéressement bien connus. M. le principal s'en plaignait avec raison : en rappelant à l'administration municipale ce qu'il avait sacrifié depuis dix ans, pour créer la prospérité dont on voulait lui confisquer les fruits, il trouvait « qu'il n'était pas juste de récolter là où l'on n'a pas semé, ni d'entrer dans une affaire que pour en prendre les bénéfices, lorsqu'on n'en a nullement partagé les charges qui les ont assurés [1] »

Tout fut inutile : ni la justice de la cause, ni les sentiments d'équité, ni les devoirs de la reconnaissance, ni la parole convaincue des défenseurs du Collége au sein du conseil municipal [2], ni enfin l'abandon généreux que faisait M. le principal *d'un don de 2,000 francs à la ville, si le conseil votait le budget à l'unanimité* [3], rien ne put triompher du parti pris ni détourner le coup que l'on voulait porter au Collége et à son chef.

Après des discussions longues et animées, dont nos archives et le journal de la ville permettent de suivre encore les phases diverses [4], M. le principal écrivait à M. le recteur les résultats de la lutte.

« La ville, disait-il, par sa délibération du 2 octobre, renonce à l'offre de 2,000 francs que je lui ai faite, et porte la rétribution collégiale, pour les ex-

[1] Arch. du Collége. Rapport de M. le principal à M. le maire. 1848.
[2] MM. Motte, Henri Desurmont et Jules Leurent se montrèrent à la hauteur de leurs devoirs.
[3] Arch. du Collége. *Ut supra.*
[4] *Indicateur de Tourcoing.* 1848.

ternes, de 10 fr. à 50, et pour les internes, de 20 fr. à 60 [1]. C'était, sous une apparence de légalité, décréter la suppression du Collége. »

C'est ainsi du moins que l'entendait M. le principal. Aussi, en notifiant à M. le recteur le résultat de la délibération, il ajoutait : « J'ai déclaré que mes ressources financières ne me permettaient pas d'accepter cette énorme contribution ; si le conseil maintient son vote, je me trouverai dans l'impossibilité de faire face à mes dépenses [2]. »

M. le recteur partageait ce sentiment, et saisissait avec justesse les conséquences de la mesure dont se plaignait M. le principal. « La décision prise par cette assemblée, lui répondait-il, est très-regrettable. En effet, l'augmentation de la rètribution collégiale vous privera d'une recette importante que vous faisiez sur les élèves externes, et en même temps elle pourra amener une diminution dans le nombre des pensionnaires et des demi-pensionnaires [3]. »

Heureusement les choses ne furent pas poussées aux extrémités que l'on pouvait redouter. M. le principal prit patience; il se rangea de l'avis de M. le recteur. « Avant de prendre un parti, il crut qu'il vaudrait mieux se conformer pour le moment à la décision prise, et attendre le vote du prochain budget, soit pour demander les anciens taux de rétribution collégiale, soit pour obtenir des modifications acceptées d'un commun accord [4]? »

Ce conseil eut un bon résultat. Les circonstances,

[1] Arch. du Collége. 5 octobre 1848.
[2] Ibid.
[3] Arch. du Collége. 5 janvier 1849.
[4] Ibid.

d'ailleurs, n'étaient plus les mêmes, quand, en 1849, revint l'époque de la formation du budget pour l'exercice 1850. L'administration municipale avait été profondément modifiée ; les intérêts du Collége n'y avaient rien perdu ; l'année s'était ouverte aussi *sous de meilleurs auspices ; le commerce, longtemps en souffrance, reprenait peu à peu son ancienne activité* [1].

M. le principal voulut mettre à profit et les conseils de M. le recteur et la faveur des circonstances. Dès le 7 mai 1849, il présentait à l'administration du Collége, et par son entremise, à l'administration municipale, des propositions dont l'équité parut incontestable. Sans vouloir ramener la rétribution collégiale *à son ancien taux*, il portait celle des externes à 25 francs et celle des internes à 40. C'était plus que doubler les anciens revenus de la caisse municipale. Il faisait, d'ailleurs, le sacrifice de fort bonne grâce.

« Ma situation financière, disait-il à cette occasion, ne me permet pas d'accepter la position que m'a faite le conseil municipal dans sa séance d'octobre dernier. Mais, pour vous prouver que je veux faire tous les sacrifices possibles, j'ai porté à 25 fr. la rétribution collégiale des externes, qui ne payaient que 10 fr. avant le vote du mois d'octobre, et à 40 celle des externes [2]. »

Il terminait ce rapport par des considérations que nous ne pouvons omettre. « Je croyais avoir donné, écrivait-il, assez de preuves de mon désintéressement, pour ne pas être montré à toute la ville et à tous mes élèves, comme un homme d'argent, qui met ses intérêts

[1] *Hist. de Tourcoing*. passim.
[2] Arch. du Collége. 7 mai 1849.

matériels avant ceux du sacerdoce sacré de l'éducation. Je n'accueille pas la pensée qu'on a voulu me faire une opposition personnelle; car j'aurais bientôt pris mon parti, bien que la perte de mon avoir de famille fût, par ma retraite, un bien triste dédommagement pour mes dix années de travaux et de sacrifices! Non, continuait-il, j'aime à croire que, mieux renseignés sur ma position réelle, vous voudrez concilier mes intérêts avec ceux de la ville, en adoptant toutes les clauses du budget qui vous est présenté [1]. »

C'est, en effet, ce qui eut lieu. Les limites qu'il avait tracées ont paru si équitables, qu'elles sont restées longtemps comme l'expression normale des sentiments du Collége et de la ville sur le taux de la rétribution collégiale [2].

[1] Arch. du Collége. Rapport à M. le Maire. 7 mai 1849.

[2] Il n'est peut-être pas inutile de donner ici quelques renseignements sur la rétribution collégiale :

Cet impôt, comme beaucoup d'autres, est un produit de la révolution de 1789. En supprimant la liberté de l'enseignement, la révolution s'arrogea le droit exclusif d'élever les enfants à sa manière, et d'après ses méthodes et ses livres. *Les enfants*, disait-on alors, *appartiennent à la république avant d'appartenir à leurs parents*. (Discours de Danton.)

Avec l'Université impériale, l'impôt changea de nature : on préleva sur chaque élève un impôt en argent. En vertu du décret du 17 septembre 1808, tout élève, pensionnaire, demi-pensionnaire, externe *gratuit* ou non-gratuit, devait payer à l'Etat, pour le droit de s'instruire, le vingtième du prix de pension. *Jamais impôt ne fut plus mauvais ni plus illibéral*, a dit avec raison M. Saint-Marc Girardin. (*Journal des Débats*. Octobre 1838.)

Cet impôt dura jusqu'à la loi du 4 août 1844. En vertu de cette loi, il fut aboli à partir du 1er janvier 1845.

Alors une nouvelle transformation s'opéra; *le droit universitaire* aboli devint *la rétribution collégiale*, sorte de taxe imposée aux élèves au profit de la caisse communale.

Cette taxe n'atteint pourtant que les élèves dont les professeurs sont nommés par l'Université et payés par la commune.

Elle varie selon les localités; et dans une même localité, elle varie encore selon les dispositions ou les besoins des administrateurs de la commune. Ainsi parmi nous, après avoir été d'abord de 20 fr. pour les internes et de 10 fr.

Ainsi se terminait heureusement, par des concessions réciproques et d'un commun accord, une question fort épineuse et de grande importance. L'année 1849 devait se continuer dans ces conditions de bonne harmonie entre le Collége et l'administration locale. Aussi, le jour de la distribution des prix, l'un des représentants de l'administration municipale, M. Philippe Motte, se faisait un devoir de constater cette situation meilleure. Il la consacrait par la double autorité d'un caractère et d'une parole également respectables et respectés :

« Organe de l'administration municipale, disait-il en s'adressant à la nombreuse assistance réunie sous ses yeux, je viens, en son nom et en celui de la ville, présenter, avec nos félicitations, les sentiments de gratitude que nous éprouvons à la vue des bienfaits que le Collége répand chaque jour dans notre ville. Quand on voit, ajoutait-il, une si belle institution prendre de nouveaux développements, et se montrer digne à tous égards de la confiance des pères de famille, il est impossible de ne pas éprouver, comme il le serait à moi de le taire, les sentiments de reconnaissance qui sont dus à ces maîtres habiles, qui ont pris à tâche de conduire nos enfants aux sources de la science, et de les former à l'accomplissement des devoirs envers Dieu, la famille et la société[1]. »

Ce noble langage, cet hommage convaincu, rendu solennellement au vrai mérite dans de telles circonstances, dut toucher profondément le cœur sensible de

pour les externes (de 1845 à 1849), elle fut portée à 40 fr. pour les premiers et à 25 fr. pour les autres (de 1849 à 1864). A partir de 1864, il y a eu de part et d'autre une augmentation de 5 fr. par élève.

[1] Arch. du Collége. Discours du 14 août 1849.

M. le principal. C'en était assez pour lui faire oublier les contradictions et les mécomptes qu'il avait rencontrés pendant ces dix premières années. Il trouvait aussi dans ces sentiments un point d'appui solide contre les éventualités de l'avenir. Hélas! il ne devait pas tarder à en sentir le prix.

Des trois écueils que le Collége devait heurter, le plus redoutable allait se montrer soudain, alors que tout semblait présager une ère de paix et de sécurité. Aussi, satisfait de tout ce qui l'entourait, et surtout de l'état intérieur de sa maison, M. Lecomte répandait à profusion dans le pays les trésors de son inépuisable dévouement. L'année 1850 s'écoulait dans les conditions les plus heureuses. « Tout va bien, écrivait-il, ici, à Tourcoing et dans les succursales [1]. » En effet, il y avait, à Tourcoing, près de trois cents élèves; et les autres maisons, bien que tout récemment ouvertes, n'en comptaient guère moins toutes ensemble [2].

Cet état de choses était, pour M. le principal, une source de consolation et d'espérance. Mais il n'en était pas de même ailleurs. Ce succès provoquait contre sa personne et contre son œuvre des mécontentements sourds, mais déjà pleins de menaces. C'était comme un orage, dont le bruit paraissait assez lointain pour être dédaigné, mais qui allait éclater tout à coup, et frapper le chef de notre Collége. En effet, quelques jours avant la distribution des prix, le 3 août, M. le principal recevait de la main de M. le recteur l'invitation suivante :

[1] Lettre de 1850.
[2] Arch. du Collége.

« Douai, le 3 août 1850.

» Si M. le principal du Collége de Tourcoing peut disposer de quelques instants avant lundi ou mardi prochain, le recteur de l'Académie l'invite à se rendre à Douai. Il aurait à l'entretenir d'affaires relatives au service.

» Son très-humble serviteur,

» Signé : CAMARET. »

Etait-ce une faveur, était-ce une disgrâce? A ne consulter que les services rendus pendant douze années de dévouement et de succès, ce devait être quelque récompense, quelque distinction honorifique bien et dûment méritée. Mais M. le principal avait d'autres pressentiments : il ne s'y trompait pas. En effet, M. le Recteur était chargé de l'informer, au nom de Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique, « que la conduite du principal du Collége de Tourcoing n'était ni digne ni loyale, et qu'il y avait lieu de faire des propositions pour pourvoir immédiatement à son remplacement [1]. »

La mesure était rude et rigoureuse.

A peine la nouvelle de cette menace s'est-elle répandue dans la ville, que s'élèvent de toutes parts les plus énergiques protestations. L'administration du bureau du Collége, l'administration municipale, fidèles interprètes des sentiments du pays, cherchent à l'envi le moyen de détourner le coup *qui ébranle dans sa base le Collége communal de Tourcoing* [2].

[1] Arch. du Collége. 1850.
[2] Arch. du Collége.

« Non contents, disait M. le principal lui-même, de protester, presque unanimement, contre le rapport qui me chargeait au ministère de l'instruction publique, ils ont délégué à Paris l'un de leurs collègues, M. Motte, pour arrêter sur-le-champ, en haut lieu, le cours d'une affaire qui, selon eux, menace l'existence même de cet établissement[1]. »

M. de Parieu tenait alors le portefeuille de l'instruction publique et des cultes. On pouvait tout espérer d'un homme « au caractère généreux, libéral, élevé, aux intentions impartiales[2]; d'autant plus qu'il s'agissait d'une mesure dont le caractère ne s'accordait pas avec les services nombreux rendus par un honorable ecclésiastique à l'établissement de Tourcoing et à l'enseignement public en général, et que M. Lecomte, par ses vertus et son dévouement, jouissait, au sein du clergé du diocèse, comme dans la population tout entière, d'une estime véritable et d'une haute considération. »

Cependant « le temps s'écoulait, et malgré les espérances qu'avaient emportées et le membre délégué du conseil municipal de Tourcoing et le fonctionnaire du Collége, qui avaient eu l'honneur de visiter M. le ministre, M. Lecomte restait sous le poids de l'interdiction imméritée dont il avait été frappé[3] ! »

L'année scolaire s'achevait dans ces perplexités. Qu'allait-il advenir de M. le principal et de son établissement? Il importait aux diverses administrations civiles et religieuses; il importait aux familles réunies

[1] Discours de M. Lecomte. Août 1850. Distribution des prix.
[2] Rapport des représentants du Nord sur cette affaire. Arch. du Collége. 1850.
[3] Ibid.

en foule pour la solennité de la distribution des prix, de savoir à quoi s'en tenir sur cette double question. M. le principal sentait aussi qu'il y avait pour lui nécessité de parler; il n'hésita pas un instant. Malgré l'émotion qui se trahissait dans sa voix et sur ses traits, il exprima, avec un à-propos et un tact admirables, les divers sentiments qui agitaient son âme dans les circonstances présentes.

Après avoir dit « qu'il ne lui était pas possible de garder convenablement le silence; qu'en présence des sympathies dont il était l'objet de la part de ses bien-aimés élèves, de leurs familles et de l'administration municipale, dans une situation si délicate, il devait à tous un mot de reconnaissance. De la reconnaissance, ajoutait-il, nous en avons assez pour vous dire que notre cœur en déborde! Je le déclare publiquement, nous n'oublierons de notre vie les marques unanimes de sympathie que vous nous avez données dans cette circonstance! »

Il abordait ensuite une question qu'il pouvait lire déjà dans tous les regards, et que tous les cœurs lui adressaient à la fois : « Quels seront les résultats des démarches actives faites en haut lieu ?

» Quant à nous, répondait-il, je vous le dirai sans détour, notre pensée intime relativement à l'avenir, c'est une pensée d'espérance! Il me semble, ajoutait-il, qu'il n'entre pas dans les desseins de Dieu que nous soyons ainsi brusquement arrachés à nos chers enfants! Il me semble qu'on n'aura pas la dureté de nous arracher, pour ainsi dire, du nid dans lequel nous aimons tant à réchauffer nos petits sous les ailes de notre amour! Non, je ne puis m'empêcher de vous dire ce

que je pense, ce que je sens; quelque chose d'intime me le dit, nous ne partirons pas ; nos enfants qui ont grandi sous nos yeux, que nous avons bénis mille fois, que nous avons portés dans nos cœurs au saint autel, seront encore nos enfants ; heureux de les revoir sous la garde de notre sollicitude paternelle, nous les bénirons encore ; et cette épreuve n'aura servi qu'à nous révéler à nous-mêmes toute la vivacité d'un amour dont nous ne soupçonnions pas toute l'étendue. »

Ce pressentiment, *cette prévision exprimée avec tant d'assurance*, devait se vérifier quelques jours plus tard : « Il était dans les desseins de la divine Providence, pour parler encore le langage de M. le principal, que cette nouvelle épreuve n'eût pas de plus funeste effet que les alarmes de quelques jours d'incertitude! »

En effet, *la réponse que M. le ministre avait fait la promesse d'envoyer dans quelques jours à l'honorable administration de la ville*[1] arrivait à Tourcoing le 26 août. Il était temps : l'iniquité de la mesure qui menaçait M. Lecomte et son établissement, allait être traduite devant le tribunal de l'opinion publique. Ce même jour, 26 août, une lettre émanant de l'un des vicaires-généraux de Cambrai informait M. le principal *que son affaire était connue de Mgr de Langres*, l'infatigable Parisis, le plus redouté champion de nos libertés religieuses. Elle ajoutait : « Nous regardons comme un bien que la bonne presse initie le public aux énormités que l'on tente contre le clergé dans les bureaux de l'instruction publique[2]. »

Trois jours plus tard, le même vicaire-général in-

[1] Arch. du Collége. Allocution. *Ut supra*.
[2] Arch. du Collége. Lettre de M. B ... 1850.

formait M. Lecomte que *son affaire*, connue déjà de *plusieurs représentants du Nord*, était l'objet d'un travail destiné à M. le ministre; *que ce mémoire sévère*, dont il venait *de recevoir la minute*, devait *neutraliser les dénonciations faites contre lui* [1].

Ce mémoire, il est vrai, arrivait trop tard; la mesure avait été rapportée. Mais, s'il fut inutile autrefois, il nous est d'un précieux secours aujourd'hui : il répand sur cette partie de notre histoire et sur les entreprises de M. le principal, une lumière que nous chercherions vainement ailleurs.

Toutefois, avant de produire ici ce travail, nous le ferons précéder de deux documents qui le placeront, pour ainsi dire, dans son vrai jour,

En informant M. le principal que sa destitution resterait sans effet, M. le Recteur lui adressait la lettre suivante :

« M. le ministre de l'instruction publique me charge de vous rappeler les obligations que vous impose votre titre de fonctionnaire public; de vous adresser en son nom un avertissement sévère, et de vous inviter à vous renfermer désormais dans l'accomplissement de vos devoirs.

» La direction du Collége qui vous est confié, doit être l'unique objet de vos préoccupations; et si vous persistiez à vous occuper de spéculations contraires à la dignité de votre caractère, et au bien du Collége de Tourcoing, M. le ministre se réserve de statuer sur ce qui vous concerne.

» Vous vous conformerez, ajoutait-il, j'aime à le croire, aux ordres et aux instructions de M. le mi-

[1] Arch. du Collége. 29 août 1850.

nistre ; et afin qu'il ne reste aucun doute à cet égard, votre loyauté et votre franchise vous engageront à lui en donner vous-même l'assurance[1]. »

M. Lecomte répondit quelques jours après :

« Monsieur le Ministre,

» J'ai reçu la lettre que M. le Recteur de l'Académie de Douai m'a fait l'honneur de m'adresser, en votre nom, à la date du 24 août dernier.

» J'apprécie comme vous l'importance des fonctions dont je suis chargé comme principal du Collége de Tourcoing, et je me fais un devoir de les remplir tout à fait consciencieusement.

» Les sacrifices de tout genre que je me suis imposés pour relever cet établissement, que j'ai trouvé, en 1838, réduit presque à néant, et que j'ai élevé au degré de prospérité auquel il est parvenu aujourd'hui, vous donnent la mesure de mes efforts et des résultats obtenues. »

Après un relevé des développements successifs que que le Collége avait pris sous sa direction :

« Tous ces faits, continuait-il, que l'administration municipale et toute la population de Tourcoing peuvent attester, n'ont pas échappé à M. le Recteur lui-même, qui, dans notre entrevue du 6 août, me disait qu'il était parfaitement content de ma gestion. »

Il ajoutait avec raison : « Je ne puis croire, M. le Ministre, que vous eussiez connaissance de tous ces détails, lorsque vous avez cru devoir me rappeler tous mes devoirs, et me faire adresser un avertissement sévère. »

[1] Arch. du Collége. 24 août 1850.

Telle était la réponse qu'il opposait aux reproches qui lui étaient faits sur le passé. Pour l'avenir, il se bornait à dire : « Je ne vois rien à changer à ma ligne de conduite, et je ne puis rien faire de plus pour l'établissement dont la direction m'est confiée.

» Quant aux spéculations qui pourraient compromettre ma dignité et la prospérité du Collége de Tourcoing, veuillez bien croire, disait-il, qu'elles sont tout à fait incompatibles avec mon caractère et mon dévouement naturel à une maison que j'ai pour ainsi dire élevée de mes propres mains [1]. »

Quel fut l'effet de cette réponse auprès de M. le ministre et de M. le recteur ? Il ne serait point téméraire de penser qu'elle ne satisfit ni l'un ni l'autre. M. le principal ne rétractait rien de ce qu'on lui reprochait dans le passé, et pour l'avenir, il ne s'engageait en rien. La situation restait la même. On allait voir en effet M. Lecomte continuer à favoriser de tout son pouvoir, le développement de la liberté d'enseignement, sans négliger pourtant l'établissement dont il était chargé à Tourcoing.

Avait-il tort ou raison ? Son attitude était-elle en opposition avec la loi nouvelle d'instruction publique ? Il importe de nous fixer sur ce point. Le mémoire des Représentants du Nord va répondre à cette question avec une autorité incontestable.

L'auteur de ce rapport voyait se dresser une question d'intérêt général, derrière la mesure qui frappait M. le principal du Collége de Tourcoing. C'était la *question pratique de la nouvelle loi sur l'enseignement*. A ses yeux, M. Lecomte était menacé pour

[1] Arch. du Collége. 3 septembre 1850.

avoir méconnu, non pas la lettre, mais l'esprit de la loi, tel du moins que l'entendait l'Université. « C'était un droit et un devoir pour ses collègues et pour lui, de venir adresser au Ministre de vives et respectueuses réclamations contre une mesure inexplicable, contre une destitution, qui était plus qu'une injustice, qui était une faute [1]. »

Entrant aussitôt dans le vif de la question, le rapporteur disait, qu'on imputait à M. Lecomte *deux espèces de griefs*, les uns *ouvertement adressés et officiels;* les autres *non-avoués*, *mais cause réelle de la mesure rigoureuse récemment prise contre le Collége de Tourcoing.*

Les premiers n'avaient pas même pour eux les apparences de la vérité. Ce n'était qu'une manœuvre pour masquer les autres. Ainsi l'on prétendait « que M. le principal avait eu l'intention, et s'était même efforcé de provoquer la transformation du Collége communal de Tourcoing en établissement libre. »

La supposition ne pouvait se soutenir devant « la dénégation la plus formelle que lui opposait M. le principal, et devant la déclaration du corps municipal qui la confirmait. »

Mais il n'en était pas de même des *autres griefs*, de ceux qui se tenaient couverts derrière les *griefs officiels*. Ici ce n'était plus une supposition sans consistance : c'étaient des faits publics, palpables, ce que M. le ministre, sous la dictée de M. le recteur, qualifiait de « spéculations contraires à la dignité de M. Lecomte et au bien de son Collége. »

On lui reprochait « de s'employer, avec son titre de

[1] Arch. du Collége. Rapport. 1850.

principal du Collége communal, à former des établissements libres, et surtout d'intervenir, comme il l'avait fait tout récemment au Câteau, dans la transformation d'un collége communal en établissement libre. »

Voilà le double grief-capital.

Laissons l'auteur du mémoire répondre à ces deux reproches et les réduire à néant :

« Il est très-vrai que la situation peu prospère du collége communal du Câteau a appelé l'attention d'un certain nombre des membres du conseil communal, et d'autres personnes notables de la localité. Il est très-vrai qu'il a paru à ces diverses personnes qu'un changement dans la direction de ce collége était une condition de nature à le relever, et que M. Lecomte, sans aucune provocation, sans aucune initiative de sa part, a été appelé pour répondre à la question de savoir si, dans le cas où le collége du Câteau deviendrait établissement libre, il pourrait mettre à profit la confiance qu'il inspire au clergé pour constituer, en faveur de cet établissement, une administration et un personnel nouveaux, composés de professeurs ecclésiastiques.

» Il est très-vrai que M. Lecomte a répondu qu'il se croyait en position de rendre ce service.

» Mais que peut avoir de commun cette attitude toute passive, cette intervention toute éventuelle de M. Lecomte, avec son titre de principal du Collége communal de Tourcoing? Est-ce donc un fait coupable pour un fonctionnaire de l'Université, que d'aider l'enseignement libre à se développer et à s'étendre ; à venir même, si l'on veut, se substituer à l'enseignement universitaire, là où, par un motif ou un autre, cet en-

seignement ne réunit pas les conditions nécessaires de succès, et où il ne peut se soutenir ?

» En vérité, M. le Ministre, une semblable prétention serait exorbitante ; et nous comprenons que si cette prétention a en effet été l'un des principaux motifs qui ont amené la révocation de M. Lecomte, l'Université ne veuille ni ne l'ose avouer.

» Est-ce donc que l'enseignement universitaire et l'enseignement libre sont nécessairement hostiles et incompatibles ? Est-ce que les services rendus à l'enseignement seraient des services coupables, alors qu'ils ne seraient pas exclusivement concentrés, par un fonctionnaire de l'Université, sur l'enseignement de l'Université ? Est-ce que vous n'êtes pas, vous, M. le Ministre, le ministre de l'instruction publique, embrassant dans la même sollicitude, tout ce qui peut légalement, utilement, légitimement, moralement contribuer au développement et à l'expansion de l'instruction et de l'éducation ? Est-ce que la loi qui s'est faite en dernier lieu[1], n'est pas une loi qui repose sur un principe de conciliation et de rapprochement entre l'enseignement universitaire et l'enseignement libre ?

» En vérité, M. le Ministre, il semble que tout ce qui s'est fait dans ces derniers temps, tout ce qui s'est dit à la tribune, tous les efforts qui ont été faits, et auxquels vous avez si généreusement concouru, pour établir l'enseignement public sur une base plus large et plus libérale, il semble, disons-nous, en présence du fait contre lequel nous venons réclamer, et qui porte en lui un caractère si excessif et si étrange, que toute cette immense révolution qui a été appelée par le

[1] Loi du 11 mars 1850.

vœu du pays, et qui s'est produite dans l'organisation de l'enseignement public, soit comme non-avenue ! Il semble que l'Université veuille en prendre prétexte pour s'enraciner plus avant dans ses habitudes de domination et de monopole !

» Et cela est si vrai, M. le Ministre, que c'est au moment même où il serait naturel qu'elle se montrât plus libérale, qu'elle se montre au contraire plus susceptible, plus jalouse, plus avide de domination. Et en effet, si les services qu'était dans l'intention de rendre M. Lecomte au collége du Câteau, devenu établissement libre, sont si condamnables, pourquoi avoir souffert qu'il en rendît de semblables, et qu'il s'employât, comme il l'a fait précédemment, à former des établissements libres ? Car, nous devons l'avouer, ce n'est pas la première fois que ce grief peut être imputé à M. Lecomte, et que non pas seulement en intention, mais qu'en fait, il a donné son concours pour des créations semblables. Mais aussi, est-ce peut-être là encore un des motifs secrets qui ont provoqué sa disgrâce, et qui ont fait apparaître aux yeux de quelques hommes de l'Université M. Lecomte comme ayant comblé la mesure, et comme ayant appelé sur lui la vengeance d'une répudiation solennelle[1] ? »

Arrêtons-nous là ; aussi bien, après que la mesure a été rapportée, les considérations qui terminent ce remarquable mémoire, ne nous offriraient plus qu'un intérêt secondaire. Ce que nous en avons reproduit, suffit à notre cause ; il nous donne le droit de conclure que la destitution de M. Lecomte « n'eut été, » pour parler

[1] Arch. du Collége. Rapport. 1850.

encore le langage du rapporteur, « qu'une flagrante injustice; qu'elle n'avait ni motif ni prétexte; enfin, qu'elle n'avait été inspirée que par un esprit de rivalité qui s'exagérait jusqu'à la passion[1]. »

Ce grave incident dans la carrière de M. Lecomte n'eut pas d'autres suites, si ce n'est toutefois un faible et dernier écho; encore faut-il faire observer que cet écho répondait plutôt à un sentiment de dépit impuissant, qu'au désir efficace de revenir à de nouvelles rigueurs.

L'allocution que M. le principal avait prononcée, le jour même de la distribution des prix, fournit l'occasion et le prétexte d'une réprimande inattendue. L'allocution avait été prononcée sans autorisation préalable. Elle avait produit un effet profond sur l'auditoire, et retenti dans la ville et au-delà. Des officieux, paraît-il, avaient porté jusqu'au siége académique, tout en l'exagérant, l'émotion de cette allocution aussi touchante qu'inoffensive. Mais on ne souffrait pas en haut lieu la douleur sentie des élèves, menacés de perdre un père bien-aimé; les sympathies des familles et leur reconnaissance, les regrets de l'administration et d'une ville entière, rien ne trouvait grâce. M. le recteur avait cru de son devoir d'informer M. le ministre de ce qu'il venait d'apprendre dans le courant des vacances; aussitôt, par « une dépêche en date du 30 septembre, M. le ministre priait M. le recteur de réclamer et de lui adresser immédiatement une copie textuelle du discours prononcée par M. l'abbé Lecomte dans la dernière distribution des prix[2]. »

[1] Rapport. Ibid.
[2] Arch. du Collége. 4 octobre 1850.

M. le principal satisfit sur le champ au vœu de Son Excellence. Dès le 22 novembre, après que M. le ministre eut bien pris son temps, et jugé à fond le document qu'il réclamait avec tant d'empressement, il écrivait à M. le recteur :

« J'ai pris connaissance de cette pièce, et j'ai remarqué les allusions peu convenables qu'elle renferme.

» M. le principal du Collége de Tourcoing n'aurait pas dû prononcer à la distribution des prix une allocution qui ne porte pas le visa du chef de l'Académie.

» Dans tous les cas, comme chef d'établissement public, M. l'abbé Lecomte doit se soumettre à la règle et aux obligations que lui impose son titre....

» Je vous invite à le lui rappeler en mon nom[1] ! »

Ce blâme, faible et dernier effort après une défaite, fut accueilli comme il devait l'être.

L'établissement de M. Lecomte, si violemment secoué dans le cours de cette année, s'ouvrait au mois d'octobre, sous les meilleurs auspices : ce qu'il avait prédit, se vérifiait. La dernière épreuve « n'avait servi qu'à resserrer plus que jamais les liens qui unissaient les familles au Collége ; » le nombre des elèves s'éleva si haut tout à coup, qu'il fallut songer immédiatement à l'agrandissement de la maison ou à son déplacement. L'année 1850-1851 fut toute remplie de ces soucis nouveaux. Hélas ! rien ne devait s'accomplir, avant que la plus cruelle des épreuves eût exercé ses ravages dans le troupeau agrandi, avant qu'elle eût abreuvé d'amertume le cœur du pasteur, frappé lui-même au milieu de ses ouailles désolées !

[1] Arch. du Collége. 22 novembre 1850.

CHAPITRE VIII

Projet d'agrandissement du Collége dans les anciens locaux. — Projet de translation à la rue de Gand. — La fièvre typhoïde au Collége. — Ses victimes.

1851 — 1852

La triple épreuve que le Collége avait essuyée, dans les trois années que nous venons de parcourir, ne l'avait ni ébranlé ni affaibli. Il semblait même qu'il y avait acquis un nouveau degré de vigueur et de solidité. Aussi la prospérité de l'annee 1851 avait dépassé toutes les prévisions, et l'on pouvait entrevoir, dans un avenir prochain, l'agrandissement assuré de l'établissement.

Rien n'était plus urgent : malgré toutes les transformations qu'il avait dû subir, pour se dilater avec le nombre croissant de ses hôtes, le vieux Collége n'y pouvait plus suffire. Selon la touchante image employée par M. Lecomte, *les ailes de son amour paternel* avaient beau s'étendre en se déployant, elles ne pouvaient abriter la famille devenue trop nombreuse.

Cet excès de bonheur était la source de nouveaux soucis : « Je ne puis vous laisser ignorer, écrivait M. le principal à M. le maire, l'état de gêne dans lequel nous nous trouvons au Collége, par suite d'une augmentation considérable survenue dans le nombre de nos élèves. Déjà au mois d'avril dernier (1850), j'ai dû prendre en location une maison contiguë à l'établisse-

ment, pour y mettre quelques classes élémentaires. La rentrée d'octobre m'a mis dans la nécessité d'en louer une seconde dans la rue des Orphelins.

« Vous apprécierez facilement, M. le maire, tous les inconvénients de cette situation peu régulière, et vous reconnaîtrez, je n'en doute pas, comme nous, la nécessité d'y pourvoir dans un bref délai. On peut bien les supporter transitoirement; le service de l'établissement et la santé des élèves ne permettraient pas de les subir d'une manière permanente, sans risquer l'avenir du Collége[1] ! »

Ces dernières paroles devaient, hélas! devenir une véritable prophétie.

Toutefois la réclamation de M. le principal ne restait pas sans écho dans le conseil municipal. Une commission avait été formée pour examiner ce qu'il y y aurait à faire. Elle avait reconnu « que la situation ne pouvait être que provisoire, et décidé qu'il y avait lieu d'aviser au moyen de faire rentrer tous les élèves dans l'enceinte du Collége[2]. » Elle entrait daus les vues de M. le principal, et le priait « de lui soumettre par écrit les plans qu'il croyait devoir adopter pour agrandir le Collége sans qu'il en coûte beaucoup à la ville[3]. »

Nous n'avons pas à nous arrêter à ce premier projet; malgré le bon accueil qu'il rencontra au sein de la commission, et bientôt après, au sein du conseil municipal; malgré un « vote favorable de 15,000 fr. pour l'agrandissement du local devenu trop petit[4], » il n'eut pas de suites : il faut s'en féliciter!

[1] Arch. du Collége. 12 février 1851.
[2] Ibid. 28 mars 1851.
[3] Ibid.
[4] Ibid.

Un autre projet, plus avantageux que le premier, ne tarda pas à se faire jour, et à s'emparer de l'esprit et du cœur de M. le principal.

Ce n'était plus seulement l'agrandissement du Collége qui était en question, c'était son agrandissement et son déplacement.

La vaste propriété des enfants Allard-Destombes, située rue de Gand, était mise en vente; elle paraissait offrir des avantages précieux. M. le principal les supputait, la plume à la main, dans son cabinet; avant toute proposition, il établissait par un travail de comparaison, la supériorité de ce nouveau projet sur le premier; après avoir tout examiné et tout comparé, il arrivait à des conclusions triomphantes.

« Le nouveau projet offrait sur le premier :

» 1° Un avantage matériel; il présente une économie notable, et dispense la ville de constructions très-dispendieuses;

» 2° Des avantages du côté de la distribution et de la coupe des bâtiments; ils seraient plus spacieux et plus gracieux que ceux qui sont occupés actuellement; les dortoirs ne seraient point du côté de la rue, qui, du reste, est moins fréquentée et moins bruyante que celle du Collége, et par conséquent plus favorable aux études;

» 3° Des avantages du côté du terrain; il contient environ 9 ares de plus en superficie que celui des hospices[1]. »

Ajoutons avec lui que cette *propriété était entourée de vastes jardins agréablement plantés;* qu'il y avait *lieu d'espérer d'y faire un jour des acquisitions utiles*

[1] Arch. du Collége. Septembre 1851.

au développement du Collége [1]; enfin « que cette propriété, écrivait-il à Mgr l'Archevêque, pour être une partie de l'ancien couvent et collége des Récollets, offrait un intérêt tout particulier; que là où la jeunesse de notre ville avait autrefois fait son éducation, on verrait avec bonheur s'élever aussi les générations nouvelles, » et se perpétuer, à côté de la chapelle encore debout du vieux couvent, les traditions antiques de notre religieux passé [2].

A un autre point de vue, avec l'esprit pratique qui le distinguait, M. Lecomte trouvait l'utile emploi des locaux abandonnés. « Le local du Collége, écrivait-il, paraît suffisant pour les écoles académiques, pour une salle d'asile et pour le *scel* [3]; le quartier du principal et les salons de réception pourraient être loués dans de bonnes conditions [4]. »

Ces divers projets, on le sait, ont été à peu près réalisés plus tard, selon les idées de M. Lecomte.

L'administration municipale fut frappée de ces avantages incontestables. La commission chargée d'étudier la question concluait en faveur du déplacement du Collége, par un premier rapport en date du 24 octobre 1851 [5]. Deux mois plus tard, tout paraissait définitivement arrêté : le conseil municipal, par un vote presque unanime, et sur un rapport de M. Vanlaer, décidait « qu'il y avait lieu de faire acquisition, pour usage de Collége, de la propriété des enfants Allard-Destombes [6]. »

M. le principal n'eut pas plus tôt connaissance de ce

[1] Arch. du Collége. 31 janvier 1852. [2] Ibid.
[3] Ce mot est, parmi nous, synonyme de *mesurage public*.
[4] Arch. du Collége. Septembre 1851.
[5] Arch. du Collége. Octobre 1851.
[6] Ibid. 29 décembre 1851.

résultat, qu'il l'annonçait avec bonheur à Mgr l'Archevêque :

« J'ai l'honneur de vous annoncer que le conseil municipal de Tourcoing vient de voter un crédit de 158,200 fr. pour la construction d'un nouveau Collége. »

Il ajoutait aussitôt : « A mon premier voyage de Cambrai, j'aurai l'honneur de soumettre à Votre Grandeur les plans de constructions à faire sur la propriété pour chapelle, réfectoire, dortoirs, etc.[1]. »

En effet, tout semblait favoriser le projet nouveau. Grâce à l'activité, à l'intelligence et au talent déjà connus de M. Maillard, l'architecte de notre ville, les plans et devis avaient été aussi promptement établis qu'habilement conçus ; pour mettre la main à l'œuvre, il ne fallait plus compter, ce semble, qu'avec les formalités d'usage.

Ce devait être une grande erreur. Ce projet, si plein d'espérance, l'objet de tant de vœux, allait avoir le même sort que le premier. Il allait échouer à son tour.

Il s'organisait une opposition d'autant plus redoutable qu'elle était sourde et profonde, qu'elle s'étendait dans les familles les plus dévouées aux intérêts du Collége, et les plus sympathiques à son chef et à ses membres. Chose inouïe, et qu'il n'est pas facile d'expliquer! les véritables amis du Collége, des professeurs même des plus zélés, M. Lescouf en tête, ne voulaient pas de ce projet. Ils travaillaient, d'abord dans l'ombre, puis à ciel ouvert, pour enrayer le mouvement qui entraînait la ville presque entière vers l'établissement projeté. « C'était, au jugement d'un témoin oculaire, dont le récit est chargé à dessein, c'était une sorte de guerre

[1] Arch. du Collége. 21 janvier 1852.

civile à Tourcoing. Une pétition se colportait dans le populeux quartier de l'ancien Collége : M. Lescouf voulant maintenir le *statu quo*, en y ajoutant toutefois une chapelle ; M. le principal semblant voir la question autrement, et désirant qu'on lui bâtisse bien vite un grand Collége, attendu que les fonds étaient votés et qu'il y avait urgence à changer de local [1]. »

Quelle était la raison de cet antagonisme personnifié dans ces deux hommes ? comment expliquer qu'après avoir été unis, depuis quinze ans, dans une œuvre commune, tous deux également animés du plus vif désir de faire le bien, toujours d'accord pour agir, pour parler, pour se taire, ils aient pu se séparer au point d'aller, l'un après l'autre, solliciter l'appui de leurs amis communs pour se combattre mutuellement ?

Rien ne paraît moins sérieux que les motifs avoués de cette mystérieuse opposition. Aussi rien ne fut plus aisé à réduire à néant, coup sur coup, quand ils vinrent se produire ostensiblement devant le Conseil municipal, sous la forme d'une pétition signée de trente-neuf personnes.

« Il est vrai sans doute, disait avec raison M. Vanlaer, rapporteur de la commission municipale en faveur du nouveau projet, que le Collége actuel est situé dans un quartier populeux, qu'il est près du chemin de fer et dans la direction de Roubaix.

» Il est vrai encore que la maison des enfants Allard-Destombes n'est pas sur l'alignement officiel de la rue de Gand, et que le terrain nouveau n'est pas aussi vaste qu'on eût pu le souhaiter.

» Il est vrai aussi qu'on peut tenter l'agrandisse-

[1] Arch. du Collége. 8 mars 1852. M. l'abbé J. L. L....

ment du Collége actuel par l'acquisition de terrains contigus; que l'administration des hospices fera peut-être des concessions sur le prix de vente; enfin, que les finances de la ville sont déjà bien obérées [1]. »

Ces motifs, et il n'y en eût jamais d'autres plus sérieux, ne pouvaient tenir dans une discussion éclairée, sans prévention et sans parti pris. Aussi la décision qui avait été arrêtée à la fin de décembre, fut renouvelée le 26 février suivant : douze voix contre quatre affirmaient que le nouveau projet avait les sympathies de la grande majorité du conseil municipal, et qu'il serait passé outre à l'opposition faite par les signataires de la pétition [2].

L'affaire n'avait plus qu'à suivre son cours. Les plans et devis soumis à l'approbation de M. le préfet, et revêtus des formalités légales, ne devaient pas tarder, selon toute apparence, à entrer en voie d'exécution. Telles étaient les propositions des hommes. Mais que les dispositions de Dieu étaient différentes ! C'est bien ici le lieu de répéter *que les hommes s'agitent, mais que Dieu les mène!*

Oui, à travers les phases diverses de ce conflit étrange, *la bonne et sage Providence* accomplissait son œuvre à l'insu de tous. Elle ne voulait ni l'un ni l'autre projet. Plus clairvoyante que les chefs de notre maison, elle ne trouvait ni dans l'un ni dans l'autre les garanties de sécurité dont on pouvait avoir besoin un jour. Elle voulait mieux, et disposait tout en silence pour assurer ce résultat inespéré.

Mais, avant de jouir de cette félicité inattendue,

[1] Arch. du Collége. 26 février 1852.
[2] Ibid.

de Dieu a été comprise; et le tableau de la grande épreuve peut être exposé aux regards dans toute sa vérité : l'œil averti y saura démêler à propos les traits indélébiles de l'*aimable Providence divine*.

Au reste, on ne pourra pas nous accuser d'avoir chargé notre tableau; nous laisserons d'ordinaire parler des témoins qui ont tout vu, tout senti, tout souffert. M. le principal, M. Lescouf, d'autres maîtres encore et quelques élèves, tels sont ceux qui vont raconter tour à tour les phases diverses de ce terrible fléau.

« Le bon Dieu nous a visités depuis quinze jours, écrivait M. le principal, le 29 juin, à l'un de ses collègues. Le typhus s'est abattu sur notre établissement et nous a menacés de grands ravages. Nous sommes dans la maladie, dans la peine, et surtout dans les préoccupations sur le parti à prendre vis-à-vis des familles. Le mal a attaqué plus ou moins vivement douze à quatorze élèves pensionnaires, dont cinq dans le Collége, et les autres dans leurs familles. Mais ils sont maintenant dans un état satisfaisant [1].

» Les premiers symptômes, dit à son tour un autre témoin, ne furent pas d'abord très-alarmants; mais un grand nombre d'élèves étaient indisposés [2]. »

Ce n'était là, pour ainsi dire, qu'un avertissement; il fut même considéré d'abord comme une fausse alerte. « Bien que le typhus régnât à Tourcoing depuis dix mois, son invasion dans le Collége, écrivait M. Lecomte, paraissait avoir produit plutôt une sorte de panique momentanée qu'un véritable effroi [3]. » Aussi se

[1] Lettres de M. Lecomte. 29 juin, 3 juillet.
[2] Lettre de M. l'abbé D.... J....
[3] M. Lecomte.

prit-on à espérer qu'avec des précautions le mal serait étouffé dans son germe, et « qu'on arriverait tant bien que mal au jour des prix[1]. »

D'ailleurs rien n'avait été négligé pour atteindre à ce but et « pour conjurer les progrès de la maladie[2]. » Vu les chaleurs excessives de cette année, et les indispositions dont le nombre ne faisait que s'accroître, M. le principal, de concert avec le médecin[3], crut devoir prendre quelques précautions. Les élèves indisposés furent renvoyés dans leurs familles. De plus, on décida que chaque jour il y aurait promenade. On fit aussi quelques changements au régime alimentaire; on donna du vin au dîner.

» Les classes étaient continuées; mais M. le principal avait recommandé aux professeurs d'exiger moins des élèves, dont le travail était nécessairement diminué[4]. »

D'un autre côté, les secours de l'ordre surnaturel n'avaient pas fait défaut. « Outre que tous les jours, au début de la maladie, M. le principal offrait le saint sacrifice pour tous les malades[5] » il avait recours à la puissante intercession de *Notre-Dame de la Salette*, dévotion nouvelle encore, mais qui lui inspirait déjà une confiance entière. Il avait lieu, pensait-il, de s'en féliciter. « Depuis huit jours, écrivait-il le 3 juillet, c'est-à-dire, depuis le commencement d'une neuvaine à *Notre-Dame de la Salette*, grâces à Dieu et à la visible intervention de notre bonne Patronne,

[1] M. l'abbé D.... J....
[2] M. l'abbé D....
[3] M. le docteur J. Leurent.
[4] M. l'abbé D.... J....
[5] Lettre de M. Lecomte. 3 juillet.

il n'y a plus eu de nouveaux cas. Aussi espérons-nous qu'il n'y aura point de décès [1].

» Nous avons eu pourtant, ajoutait-il, quelques cas sérieux. Mais parmi nos cinq malades, il y en a quatre qui sont aujourd'hui au bouillon de veau. » Le danger existant toujours, il réclamait pour eux et pour les autres le secours des prières. « Unissez vos prières aux nôtres, disait-il encore dans la même lettre, pour que Marie veuille bien achever ce qu'elle a si miséricordieusement commencé.

» Quant à ceux qui sont chez eux, il y en a trois ou quatre qui sont assez sérieusement atteints, et par conséquent, dignes aussi de la sollicitude toute maternelle de la sainte Vierge. » C'est sous l'empire de ce pieux sentiment qu'il ajoutait aussitôt, au souvenir de tant de faveurs obtenues à l'autel de Notre-Dame-des-Victoires : « Vous me feriez bien plaisir d'aller dire une messe à notre intention à Notre-Dame-des-Victoires, et d'y faire recommander notre maison [2]. »

Telle était la situation du Collége dans la première phase de la maladie, c'est-à-dire jusque dans la première huitaine de juillet. Elle peut se résumer dans l'appréciation suivante de l'un de nos témoins : « Beaucoup d'indispositions, rien de grave pourtant; en somme plus d'espoir que de crainte : » aussi, ajouterons-nous avec M. le principal, « le plus grand nombre, presque la totalité des élèves remis à leurs parents ou repris par eux revenaient de leur première frayeur : les brebis commençaient à rentrer dans le bercail; et tout faisait espérer que le réglement, modifié consi-

[1] Lettre de M. Lecomte. 8 juillet.
[2] Lettre, du 8 juillet, à M. l'abbé L....

dérablement à cause des circonstances, pourrait bientôt reprendre sa marche accoutumée : *fiat*, disait-il en finissant. »

Ce souhait, hélas! ne devait pas être exaucé! L'amélioration signalée par M. le principal ne se soutint pas.

Une imprudence fut comme le signal qui attira la foudre. « Parmi les cinq élèves qui n'avaient pu être renvoyés dans leurs familles, il y en avait un dont la position n'avait cessé d'être alarmante[1]. —Naturellement parlant, disait M. le principal, il n'est pas encore hors de danger, quoiqu'il soit beaucoup mieux. Mais, ajoutait-il, vu la protection sensible de notre chère Patrônne, nous le regardons comme sauvé. » Pour assurer ce résultat, on l'avait comme entouré des plus rigoureuses précautions : « il était condamné à la diète la plus sévère. La consigne donnée aux sœurs de Bon-Secours était religieusement gardée. Mais le malade reçut la visite de ses parents; et à l'insu de la sœur infirmière, ils lui donnèrent quelques friandises et pâtisseries : on ne le sut que trop tard. Son état empira et devint bientôt désespéré[2]. »

En face d'une éventualité imminente, il y avait une grande résolution à prendre. Il ne s'agissait plus, comme au début de la maladie, de gagner du temps, *d'avancer le jour de la distribution des prix*, et de tâcher d'*atteindre tant bien que mal au 2 août, jour fixé exceptionnellement par le Collége à raison de la maladie*[3].

« Le médecin, prévoyant une mort prochaine et l'effroi

[1] M. l'abbé J.... D....
[2] Ibid.
[3] Ibid.

qu'elle répandrait dans le Collége, conseilla de congédier les élèves au plus vite. M. le principal n'hésita pas. Quelques instants après avoir entendu l'avis du docteur, le lundi 12 juillet, vers dix heures du matin, il vint tout affligé annoncer aux élèves qu'on avait jugé prudent de les renvoyer à leurs familles; qu'ainsi donc il n'y aurait point de distribution de prix pour cette année, et que le départ aurait lieu immédiatement après le dîner[1]. »

Le lendemain, 13 juillet, l'élève malade était mort. Il se nommait Jules Ledieu, originaire de Marquette-lez-Bouchain. C'était un fils unique.

« Il faut renoncer, nous dit l'un de ceux qui en furent témoins, à dépeindre la désolation de la famille ainsi que la triste scène qui se passa au Collége, à l'arrivée de ses parents[2] ! »

Quant à M. le principal, il avait été blessé au cœur par la mort de *son cher malade;* mais il ne s'en était pas laissé abattre; et sans attendre les sages conseils de M. le recteur, *à l'égard des autres encore couchés dans la maison, il n'avait rien négligé pour leur conserver et pour leur rendre la santé*[3].

« Il restait en effet, nous dit l'un de nos témoins, huit élèves grièvement malades, et forcément retenus au Collége, après la mort de Ledieu. Rien ne leur manqua jusqu'à la fin de leur maladie. Le Collége était un vrai hôpital; on n'y voyait plus que les médecins et les sœurs de Bon-Secours. Les docteurs Leurent, Pollet et Vanlaer ont rendu des services signalés à notre maison pendant la durée de cette longue épreuve. Quant

[1] M. l'abbé J... D....
[2] M. l'abbé D....
[3] Lettre de M. le recteur. 17 juillet 1852.

aux sœurs de Bon-Secours, « venues de la maison de Lille au nombre de douze au moins, » elles ont, avec plusieurs personnes du Collége ou de la ville[1], fait preuve d'un dévouement admirable. Plusieurs d'entre elles sont tombées malades à leur tour : elles étaient immédiatement remplacées par leurs compagnes[2]. »

Grâce à ce dévouement, grâce aussi sans doute aux prières ferventes de M. le principal, il n'y eut, parmi les élèves restés dans l'établissement, d'autre victime que Ledieu[3].

« Mais au dehors, le mal, loin de diminuer, ne faisait que s'accroître. Beaucoup d'élèves, qui avaient quitté le Collége en bonne santé, étaient atteints par le fléau au sein de leur famille.

Là, malheureusement, la mort multipliait ses victimes. Toutefois, en dehors de Tourcoing, deux élèves seulement succombèrent encore : ce fut, à Linselles, Crépel Jean-Baptiste, aussi fils unique, et, à Beaucamps, Alexandre Lefebvre.

Tourcoing devait payer, hélas ! la plus large part de ce tribut funèbre. Sans compter ceux que la mort menaça de si près qu'ils ne lui échappèrent que par une sorte de miracle, on eut à déplorer coup sur coup la perte de trois élèves, Emile Grau, et les deux frères, Fidèle et Adolphe, Haezeveld.

« C'était déjà une bien rude épreuve pour le bon M. Lecomte, dit encore l'un de nos témoins ; il aimait

[1] M. Augustin Duprez ; les élèves Delattre, Haezeveld et Druelle ; M[lle] Dehaisnes, etc.

[2] M. l'abbé D....

[3] L'un d'eux, dont on désespérait, finit par se guérir dans des circonstances telles, que M. Lecomte n'a jamais hésité à regarder cette guérison comme une faveur obtenue par l'intercession de Notre-Dame de la Salette.

tant ses chers enfants ! » Mais il y eut pour son cœur un sacrifice plus douloureux que tous les autres. « Dieu allait nous ravir, selon l'expression de M. Lescouf, l'élite de nos chers enfants, Jean-Baptiste Desurmont et Floris Delannoy [1]. »

Arrêtons-nous devant ces deux victimes choisies; tous deux élèves si distingués, au jugement de leurs maîtres et de leurs condisciples, *que l'on pourrait écrire leur vie, comme on a écrit la vie des élèves de Saint-Acheul* [2].

Tous deux appartenaient à des familles justement considérées par leur position sociale, mais surtout par les traditions et les habitudes de la vie chrétienne. Cet avantage déjà grand, ils le rehaussaient l'un et l'autre par des qualités de cœur et d'esprit, qui les avaient facilement placés au premier rang parmi leurs condisciples.

« L'un, Jean-Baptiste Desurmont, élève des plus brillants de la rhétorique, » l'émule et souvent le vainqueur de ses jeunes rivaux, devenus aujourd'hui des hommes d'un vrai mérite, était, au jugement de l'un d'entre eux, « un jeune homme distingué par son intelligence, et plus encore par son cœur et par sa piété [3]. L'autre, Floris Delannoy, « grand ami de Jean-Baptiste, était digne, comme lui, de l'estime et de l'affection de ses maîtres et de ses condisciples; il était en philosophie, et y avait obtenu le prix d'excellence [4]. »

Tous deux, au reste, n'avaient fait que développer au Collége les heureuses dispositions qu'ils avaient reçus

[1] Lettre de M. Lescouf à M. l'abbé D....
[2] M. l'abbé D....
[3] M. l'abbé J.... D....
[4] Ibid.

de la nature, et manifestées dès leur enfance auprès du foyer domestique. « Dès l'âge le plus tendre, Jean-Baptiste avait été prévenu des bénédictions du Ciel; à l'âge de quatre ans, il avait été guéri d'une maladie mortelle par l'intercession de la Mère de Dieu. Doué d'un cœur sensible et aimant, il en dirigea les premières affections vers son Dieu, vers la très-sainte Vierge et vers ses bien chers parents. »

Floris n'avait pas été moins heureusement favorisé que son ami. Comme lui, il était *pieux, innocent, bon, affectueusement charitable, simple, modeste, plein des plus belles espérances !*

Une fois entrés au Collége, ils firent l'un et l'autre, « par leur soumission et leur assiduité au travail, la consolation de leurs maîtres, comme ils étaient, par l'aménité de leur caractère, la joie de leurs condisciples. C'est avec la même ferveur qu'on les vit se préparer à leur première communion; c'est par les mêmes dispositions à la piété qu'ils méritèrent tous deux d'être admis, d'abord dans la congrégation de saint Louis de Gonzague, et plus tard, dans celle de la sainte Vierge. C'est par une telle vie que ces vertueux enfants de Marie obtinrent le bonheur de mourir l'un et l'autre de la mort des innocents, paisiblement, doucement, avec confiance. C'est par là encore que Dieu, en rappelant à lui leurs belles âmes presqu'en même temps, voulut sans doute, nous l'espérons, les faire jouir ensemble du rafraîchissement, de la lumière et de la paix[1] ! »

En effet, quelques semaines seulement séparèrent l'un de l'autre, ces deux amis « que le Seigneur, impéné-

[1] M. l'abbé J.... D....

trable, mais toujours aimable dans ses justes desseins, avait résolu de retirer du milieu des pécheurs. » Jean-Baptiste fut emporté le premier : « il avait quitté le Collége avec les autres, le 12 juillet; neuf jours après, le mercredi, 21 juillet, la mort venait inopinément le ravir à l'affection de ses parents, de ses maîtres et de ses condisciples[1]. » La mort venait le ravir, non le surprendre, au jugement de son frère, religieux rédemptoriste, « puisque les huit jours de sa maladie n'avaient été qu'une prière continuelle[2] !

Floris succomba environ trois semaines après son ami; il lutta contre la mort jusqu'au 9 août : mais comme Jean-Baptiste, il était admirablement prêt pour le sacrifice. « Dieu m'avait suffisamment rétabli, écrivait alors M. Lescouf, pour préparer Floris à la mort, et lui administrer les derniers sacrements, lorsqu'il était encore en pleine connaissance. J'ai pu assister aussi à ses derniers moments, réciter la recommandation de l'âme et recueillir son dernier soupir[3] ! »

Que pourrions-nous ajouter ici pour achever de tirer de cette double mort si exemplaire les admirables leçons qui y sont contenus ? Ils furent l'un et l'autre loués après leur mort comme leur vertu méritait de l'être. La meilleure louange qu'ils pouvaient recevoir, ils l'ont trouvée dans l'attitude chrétienne de leurs familles, et dans le pieux et ineffaçable souvenir qu'ils ont laissé au cœur de ceux qui les ont connus !

Ecoutons-en une fois encore les irrécusables et consolants témoignages :

[1] M. l'abbé J. Deltour.
[2] Le R. P. Desurmont.
[3] Lettre de M. Lescouf à M. l'abbé D....

« Nous avons eu à faire, nous écrivait le R. P. Desurmont, après la mort de son frère, un sacrifice insupportable à la seule nature ; mais nous avons tous la foi. La perte du bien-aimé Jean-Baptiste a profondément désolé notre cœur; mais nous sommes tous ici calmes, résignés, je dirai même contents. Je l'avouerai franchement, poursuivait-il : en considérant, d'une part, la mort si belle de Jean-Baptiste, de l'autre, les admirables dispositions avec lesquelles mes parents se sont laissé clouer sur la croix et y demeurent, je ne puis pas m'empêcher de dire : Il est bon, Seigneur, que vous nous ayez éprouvés : *Superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.* Nous portons maintenant bien visible la marque des élus; nous ressemblons à Jésus-Christ, crucifiés comme lui.

» Que le bon Dieu en soit loué et béni! Le Seigneur n'a pas de plus doux plaisir que de voir sur la terre ses justes souffrant, mais souffrant avec amour. Remercions Dieu du bienfait de la foi : sans elle, actuellement nous serions désespérés ; avec elle, nous sommes paisibles et contents.

» Je vous assure que je suis touché jusqu'au fond de mon âme, en voyant ce que la foi opère maintenant dans ma famille. Acceptons, louons et exaltons la très-aimable volonté de Dieu ! »

Ces admirables sentiments étaient dignement partagés par la famille de Floris Delannoy. Nous en avons pour garant l'autorité même de M. Lescouf. « Après avoir cédé, écrivait-il à l'un de ses amis, peut-être un peu trop à la tendresse naturelle de mon cœur, je suis presque honteux des larmes que j'ai versées sur mon cher Floris. L'attitude de sa famille est admirable ; son

état n'est plus simplement de la résignation, c'est presque de la joie dans le sacrifice! »

Il serait inutile de commenter ce langage, inspiré par la foi; il ne le serait pas moins, selon nous, de douter que, par la mort de ces deux enfants, « notre Collége possède au ciel deux protecteurs de plus [1]. »

Après les élèves, ou plutôt en même temps que les élèves, les maîtres étaient atteints par le fléau, et quelques-uns payaient de leur vie la fidélité au devoir accompli.

M. Lescouf tomba l'un des premiers; mais son état n'inspira jamais que des inquiétudes peu sérieuses. Sa convalescence dura plus longtemps que sa maladie. Toutefois il commençait déjà à se rétablir dans les premiers jours du mois d'août; ce qui lui permit, « à sa très-grande consolation, de préparer son cher Floris à la mort. »

En même temps que M. Lescouf, *trois autres professeurs étaient également malades dans l'établissement : MM. Couvreur, Frère et Pretz.* Le premier ne tarda pas à se remettre et à dissiper les craintes que sa constitution, si frêle en apparence, avait fait justement concevoir.

Malheureusement il n'en fut pas de même des deux autres; il est vrai qu'ils parurent d'abord avoir triomphé de la maladie. M. l'abbé Frère reprit même assez de forces pour se préparer à l'ordination de Noël, et y recevoir enfin le sous-diaconat, devant lequel il avait toujours reculé. Mais sa santé avait été profondément ébranlée; elle resta chancelante pendant toute l'année scolaire; et, comme si la fièvre avait usé avant le temps

[1] Lettre de M. Lescouf à M. l'abbé D...

les ressorts de l'organisme, M. Frère mourut d'épuisement au Collége même, dans le courant des vacances de l'année 1853, entouré de ses confrères et de sa famille éplorée... Cette mort était, au jugement de M. le principal, une perte sensible pour le Collége. « M. Frère, disait-il, chargé de la surveillance des domestiques, des recettes et des dépenses, remplissait dans la maison à peu près les fonctions d'un économe, et non sans succès. Il était, en effet, avantageusement connu des élèves et des étrangers, sous le rapport de la régularité, de la vertu et de l'attachement à tous ses devoirs [1]. »

La perte de M. l'abbé Pretz avait été plus prompte encore et plus surprenante. Il ne paraissait pas, en effet, qu'il eût été sérieusement atteint par le fléau.

« Il faisait la maladie, écrivait M. Lescouf, à peu près comme je l'ai faite. Son état, dans le courant du mois d'août, était tout à fait rassurant. Dans quelques jours il pourrait commencer à prendre des boissons légèrement alimentaires [2]. »

C'est, en effet, ce qui arriva. Mais la constitution délicate de M. Pretz avait été trop violemment secouée. La convalescence, au lieu de le ramener à la santé pleine, le fit dégénérer en une sorte de langueur. Huit mois après la maladie qu'il avait faite au Collége, dans les premiers jours de mai de l'année 1853, il succombait, malgré les soins affectueux que lui prodiguait sa mère désolée.

« J'ai à vous apprendre, écrivait à cette occasion M. le principal, la mort du cher et pieux abbé Pretz,

[1] Arch. du Collége. Rapport de M. le principal à M. le recteur. 1853.
[2] Lettre à M. l'abbé D......

qui vient de rendre sa belle âme à Dieu, vendredi dernier, dans sa famille, à Tournai, où il s'était retiré depuis huit jours. Ce cher confrère faisait, depuis sept mois, notre édification par sa résignation parfaite et même son désir de mourir, comme il avait toujours été au milieu de nous, pendant dix-huit mois, un modèle de piété, de zèle et de modestie vraiment angélique. Veuillez, ajoutait-il, vous souvenir de lui devant Dieu[1]! » Ce bel et simple éloge, si justement mérité, confirmait le témoignage que M. le principal rendait déjà de M. Pretz, alors qu'il n'était pas encore prêtre et qu'il débutait dans la carrière de l'enseignement. « M. Pretz, disait-il dans un de ses rapports à M. le recteur, n'est encore que diacre; mais c'est un excellent ecclésiastique, très-attaché à ses devoirs, plein de zèle pour le bien des enfants et justement estimé pour ses vertus privées[2]. »

La mort avait donc aussi bien choisi ses victimes parmi les gardiens du troupeau. Mais, heureusement, elle n'osa point frapper un plus grand coup! Elle se contenta, grâce à Dieu, de menacer seulement la tête du pasteur, mais elle la menaça sérieusement et longtemps.

Déjà blessé au cœur par l'invasion nouvelle d'un mal qu'il espérait avoir conjuré à son début, M. le principal fut comme atterré par la mort foudroyante de Jean-Baptiste Desurmont. « Ceux qui ont assisté aux funérailles de cet élève, nous raconte un témoin ému, se souviennent encore combien M. le principal paraissait affligé, tandis qu'il accompagnait cette respectable

[1] Lettre du 8 mai 1853.
[2] Arch. du Collége. Rapport. 1850.

famille, dont il partageait la douleur sans pouvoir la consoler. Tout faisait prévoir qu'il ne tarderait pas à être frappé lui-même. En effet, quelques jours à peine après les funérailles de Jean-Baptiste Desurmont, M. Lecomte tombait malade à son tour et restait couché pendant six semaines [1]. »

Dès le début, son état inspira de vives inquiétudes. « M. le principal, nous écrivait alors le R. P. Desurmont, est sérieusement attaqué; je le recommande instamment à vos prières. Relativement à lui, préparons-nous à tout avec la pure foi. »

Néanmoins, grâce peut-être au vœu qu'il fit alors de dédier un sanctuaire en l'honneur de Notre-Dame de la Salette, M. Lecomte fut promptement hors de danger. « Nous pouvons espérer, écrivait un de ses amis, qui, pour être venu l'un des derniers, ne lui était pas moins dévoué, nous pouvons espérer que la maladie ne traitera pas l'admirable M. Lecomte trop sévèrement [2]. »

Elle l'aurait traité moins sévèrement encore, si lui-même, par un travail au-dessus de ses forces, n'avait pas retardé sa propre guérison. « Tout malade qu'il était, alors même que sa santé était sous la surveillance d'une bonne religieuse, il vaquait encore à ses affaires [3]. » Ne pouvant plus écrire lui-même, il empruntait la main d'un ami, de M. l'abbé Couplet. « En se rendant tous les jours utile à Tourcoing, ce religieux futur exerçait d'abord sa charité, et semblait ainsi se disposer à son entrée prochaine chez les Jésuites [4]. »

[1] M. l'abbé D.... J....
[2] M. L. B....
[3] Ibid.
[4] Ibid.

C'est par son entremise que M. Lecomte réclamait, de son lit de douleur, auprès de l'un de ses confrères récemment placé à la tête d'une maison nouvelle, « un petit travail sur son personnel, qui pût lui servir de renseignement pour ses rapports avec l'archevêché, et pour l'organisation du personnel de ses différentes maisons [1]. »

Des préoccupations de cette nature lui étaient funestes. « Aussi, disait alors M. Couplet, malgré l'espérance que nous avons de le voir se rétablir bien vite, la maladie continue doucement [2]. »

Elle continuait si bien que, plus d'un mois après cette lettre, M. Lescouf écrivait à son tour : « M. le principal va passablement, bien qu'il ne soit pas encore en convalescence [3]. »

Si le travail de la maladie suivait doucement son cours, le travail de la grâce opérait plus activement dans l'âme éprouvée de M. Lecomte. « C'était, au jugement de l'un de nos témoins, une de ses peines les plus cruelles que de savoir qu'il n'y avait plus personne au Collége pour dire la sainte messe et pour lui donner à son gré la sainte communion. Aussi quelle ne fut pas sa consolation, lorsqu'il entra en convalescence, de voir enfin M. Couplet assez libre pour venir de temps en temps passer la nuit au Collége, y célébrer la sainte messe, et mettre le comble à ses vœux en lui apportant la sainte Eucharistie [4] ! »

On ne peut lire sans édification ce que nous écrivait à ce sujet, l'élève même qui remplissait alors avec un

[1] Lettre de M. Couplet à M. l'abbé M.... 4 août 1852.
[2] *Ut supra.*
[3] Lettre à M. l'abbé D....
[4] M. l'abbé D....

admirable dévouement les fonctions pénibles d'infirmier au Collége. C'est par de tels témoignages qu'il est possible de se faire une juste idée de l'esprit de foi, de la charité, de la patience, de toutes les vertus de notre cher principal. « Quelle résignation, nous disait-il, que celle de M. Lecomte tout le temps qu'il resta cloué sur son lit de douleur! » Nous n'en citerons qu'un trait, que l'on croirait échappé à la douceur d'un saint François de Sales: « — Une nuit que je le veillais, je devais le réveiller à minuit, et aller prier M. Couplet de lui apporter la sainte communion. Je me réveillai trop tard (il ne faut pas s'en étonner, il avait passé quinze nuits sans se coucher). Malheureusement, il venait de prendre de la tisane. Je paraissais attristé de ne m'être pas pas réveillé plus tôt. — Ce n'est rien, me dit-il avec bonté, vous êtes si fatigué! Ce sera pour la nuit prochaine [1]. »

Dieu ne fut pas plus longtemps inflexible à tant de souffrance, de résignation et de dévouement. L'épreuve avait été poussée jusqu'au bout. La maladie vaincue finit par se retirer peu à peu et par disparaître dans le courant de septembre, avec les grandes chaleurs. Dès les premiers jours de ce mois, il s'était déjà manifesté un mieux visible. — M. le recteur, informé de cet heureux changement, s'empressait d'en féliciter le malade: « J'ai appris, lui écrivait-il le 4 septembre, que votre santé est beaucoup meilleure; je m'en réjouis, et j'espère que vous voudrez bien m'en donner vous-même l'assurance [2]. »

Toutefois, en se retirant, la maladie avait laissé sur

[1] M. l'abbé D....
[2] Arch. du Collége. Lettre du 4 septembre 1852.

la figure de M. Lecomte un souvenir indélébile de sa violence et de sa longue domination ; il avait perdu l'usage d'un œil; déjà bien affaibli par l'excès d'un travail de correspondance inouïe, cet organe n'avait pu résister à cet assaut ; il resta frappé d'une sorte de paralysie, témoin irrécusable de la profondeur du mal qui avait menacé les jours de M. Lecomte.

Pour achever de raffermir une santé si précieuse et dont la Providence voulait encore se servir utilement, il fut décidé qu'un séjour de quelques semaines, dans un autre milieu, lui était indispensable. M. le principal choisit, pour se reposer, la ville et le collége de Bailleul. Il était attiré de ce côté par les charmes de la plus affectueuse hospitalité ; il l'était aussi par le voisinage des Trappistes, religieux dont la vie solitaire répondait à ses goûts et à une sorte d'instinct surnaturel qui ne le trompait point.

C'est dans ce milieu qu'il acheva de reprendre la santé et les forces que la maladie lui avait enlevées.

Il se trouvait rétabli pour la fin des vacances ; et, comme rien n'avait été négligé pour tenir le Collége en mesure de recevoir les élèves, il n'hésita pas un instant : avec une confiance que les événements vont justifier, après quelques épreuves nouvelles, il annonça que les classes seraient ouvertes le même jour que dans les autres maisons de l'Académie.

CHAPITRE IX

Le Collége après la cessation du fléau. — Motifs de crainte et d'espoir pour l'avenir, au début de l'année scolaire 1852–53. — Retour partiel et momentané de la maladie. — Le Collége reprend peu à peu le cours de sa prospérité. — Autres sujets de regret : départ pour la compagnie de Jésus de MM. Couplet, Couvreur et Buns. — Nouveaux éléments de prospérité pour l'établissement : la classe dite de Saint-Joseph confiée aux Filles de l'Enfant-Jésus. — Faveur dont jouit le Collége de la part des administrations diverses dont il relève. — Reprise du projet de translation du Collége à la rue de Gand. — Le succès des nouvelles démarches paraît assuré. — Contre toute attente, le Conseil d'Etat ajourne indéfiniment le projet. — Acquisition de la propriété actuelle du Collége, dans la rue de Lille. — Circonstances providentielles de cette acquisition. — M. le principal est autorisé à y transférer son établissement. — Difficultés d'appropriation. — Déménagement au cœur de l'hiver, en 1853. — Etat du nouveau Collége. — Réflexions. — Association diocésaine. — Origine lointaine de ce projet. — Nécessité de réaliser au plus tôt ce projet. — Difficultés. — Son organisation définitive. — Esprit qui animait M. Lecomte.

1852 — 1853

« Dieu a coutume, dit le pieux auteur de l'*Imitation*, de visiter ici-bas ses élus de deux manières : il les visite par l'épreuve et par la consolation[1]. »

M. Lecomte, plus d'une fois en sa vie, a reçu ces deux visites d'en haut, en sens opposé : la visite de l'*épreuve* s'est plus souvent montrée que celle de la consolation : elle est encore présente à notre esprit, dans ce fléau cruel que nous avons essayé de décrire avec fidélité. Mais la *consolation* est venue à son heure,

[1] Liv. III. ch. III.

sinon à son tour; et, comme il arrive d'ordinaire dans les choses de Dieu, la *consolation* l'emportait sur l'*épreuve !*

Toutefois, ce n'est ni tout à coup ni sans peine que se faisait le passage de la tristesse à la joie, de la crainte à l'espérance.

L'année scolaire qui suivit la disparition de la maladie, va nous faire assister à ces deux alternatives : il y eut en effet, dans la vie du Collége, surtout aux premiers mois de l'année, des incidents en sens contraire et de grande importance; partant, il se produisit, dans le cœur de M. Lecomte, des sentiments d'une nature tout opposée : souci, espoir, regret et encouragement, tout se succédait coup sur coup; mais tout finit par le combler de confiance et de joie.

La maladie qui semblait avoir disparu, nous revint brusquement, *quelques semaines après la rentrée des élèves*, et frappant un dernier coup, *enleva sa dernière victime*[1]. C'était Polycarpe Brasseur, nouvellement entré au Collége en qualité de pensionnaire.

Cet accident fut si bien tenu secret dans l'établissement et dans la ville, qu'aucun élève ne s'en aperçut, et que les familles n'en purent concevoir aucun nouveau sujet d'alarme.

Au loin pourtant, le mystère n'avait pas été aussi bien gardé : des rumeurs sinistres, grossies par la distance, menaçaient de nouveau la sécurité rendue à l'établissement. C'était là pour M. le principal un surcroît inattendu de soucis et de tourments : « Il est fâcheux, écrivait-il à l'un de ses collègues, que des bruits aussi malveillants sur notre situation sanitaire viennent aggra-

[1] M. l'abbé D.... J....

ver la position que le typhus nous a fait l'an dernier, et dont nous nous relevons si bien depuis la rentrée des classes.

» Veuillez, ajoutait-il, détromper le public et calmer, à l'occasion, les appréhensions des familles intéressées[1]. »

D'ailleurs; *la rentrée des élèves pensionnaires*, de son propre aveu, *ne s'était effectuée que très-lentement*, au début de l'année; et cela, *à cause des appréhensions des familles, ou de la convalescence prolongée des enfants*[2].

Mais tout allait promptement changer de face: la confiance avait repris son cours: aussi le nombre des élèves, réduit d'abord à deux cent soixante-cinq, atteignait trois cents à la fin du premier trimestre ; et au terme de l'année scolaire, il était remonté à peu près à son ancien niveau, il dépassait trois cent cinquante. Ce nouveau succès était bien propre à encourager M. le principal: « après les circonstances malheureuses et difficiles qu'il venait de traverser, » il avait lieu de se féliciter, disait-il, « d'avoir avant tout, pour l'avenir de son établissement, dépensé tout ce qu'il avait de temps et de forces, afin de raffermir la confiance des familles[3]! » Aussi, quand au jour solennel de la distribution des prix, il comparait la situation actuelle de son Collége avec le déplorable état où le fléau l'avait laissé un an auparavant; il disait avec autant de raison que d'attendrissement : « Il y a un an, à pareil jour, notre troupeau était dispersé; plusieurs familles, et nous ensemble,

[1] Lettre à M. l'abbé M.... 10 décembre 1852.
[2] Rapport à M. le recteur. 10 octobre 1852.
[3] Ibid.

nous portions le fardeau du même malheur, et nous mêlions nos larmes pour pleurer la perte de plusieurs de nos chers enfants : Dieu nous éprouvait ! Il semblait que des jours si tristes viendraient, par d'excusables impressions, troubler le cours d'une confiance depuis longtemps établie. Mais non ; vous nous avez gardé une fidélité qui a subi l'épreuve de l'infortune ; voilà surtout ce qui nous touche au-delà de tout ce que vous pouvez penser ! Aussi nous sentons notre délicatesse engagée désormais envers vous ; et n'étaient les impérieuses prescriptions de la conscience, nous trouverions encore dans le dévouement que vous nous avez manifesté la mesure de celui que nous devons à vos enfants[1] ! »

Toutefois, à côté de ces motifs d'encouragement si bien sentis, si noblement exprimés et si dignement accueillis, il s'était rencontré dans le cours de cette même année, des sujets de regrets bien vifs, des séparations bien cruelles. Sans rappeler ici le départ de M. Couplet, que la vocation religieuse enlevait à la direction du Collége de Roubaix[2], M. le principal, dans les premiers mois de cette année scolaire, voyait s'éloigner de sa maison de Tourcoing un homme, un prêtre, un directeur, dont l'action paraissait aussi nécessaire qu'elle y était bien accueillie : M. l'abbé Couvreur, comme M. Couplet, son confrère et son ami, se rendait à Saint-Acheul, pour obéir à sa vocation et entrer dans la Compagnie de Jésus. C'était une grande perte pour le Collége : chacun le sentait, chacun le disait. Mais personne ne pouvait mieux le sentir que celui qui écrivait alors ce qu'il a

[1] Discours de M. le principal. 7 août 1853.
[2] Voir plus haut, ch. VI.
[3] Rapport de M. le principal à M. le recteur. 3 novembre 1853.

rédit depuis : qu'il ne manquait, ce semble, à M. Couvreur pour être un homme achevé de tout point, que *d'avoir une excellente santé* [1]. En effet, comme professeur, « il avait, au jugement de M. le principal, pour qualités distinctives de son enseignement, l'ordre, la clarté, la méthode et l'heureux emploi des moyens d'émulation ; il avait le talent d'animer extraordinairement ses élèves. Aussi sa classe marchait très-bien ! »

Comme surveillant, *il était habile, clairvoyant. actif, ferme*, partout *ami de l'ordre et infatigable dans l'exercice de toutesses fonctions.*

Mais où M. Couvreur excellait, c'était dans la direction et la formation du cœur des enfants. C'est là qu'il montrait tout ce qu'il était, *pieux, éclairé, zélé, plein de convenances ;* c'est là *qu'il exerçait son heureuse influence, surtout sur les plus jeunes élèves qu'il formait à la vertu et aux bonnes mœurs* [1].

Ceux qui ont connu de près M. Couvreur, ceux surtout qui ont eu le bonheur de le voir à l'œuvre, dans la congrégation de Saint-Louis de Gonzague, dans la préparation des élèves à la première communion, ou dans la direction de leur conscience, auront facilement reconnu, à ces traits épars, celui qu'ils n'ont jamais cessé d'aimer et de bénir. Ceux-là aussi comprendront avec nous les regrets que son départ à dû exciter au cœur récemment blessé de M. le principal. Ils ne s'étonneront pas non plus de voir ce dernier, même après que M. Couvreur *fut entré au noviciat des Jésuites*, espérer encore que *sa santé très-chétive ne lui permettant pas d'y rester, il reviendrait au Collége.*

Cet espoir ne fut pas réalisé. M. Couvreur devait

[1] Arch. du Collége. Rapports de 1847, 1850, 1851, 1852.

sans doute procurer plus de gloire à Dieu dans la nouvelle carrière ouverte à son zèle ; c'est une première consolation pour ceux qu'il l'ont perdu. Il en est une autre : c'est que lui-même ne s'est pas éloigné sans regret d'une maison où son souvenir est toujours vivant et béni. « Mon cœur tressaille, écrivait-il quelques mois après son départ, mon cœur tressaille au souvenir des bons enfants de Tourcoing. Oh ! si Dieu n'était pas là, s'écriait-il, qui nous soutiendrait après des sacrifices si pénibles à la nature[1] ? »

Ce qu'il disait alors, il l'a répété plus d'une fois depuis. « C'est toujours, pour parler avec l'un de ses meilleurs amis, c'est toujours le bon, le généreux P. Couvreur, à qui le présent ne fait pas oublier le passé[2] ! » « Tourcoing et son Collége, c'est lui-même qui nous l'écrivait récemment encore, et les bons amis que j'y ai laissés, conserveront toujours une large place dans mon cœur[3]. » Aussi ne faut-il pas s'étonner, après tous ces aveux, « si Tourcoing et son Collége soient constamment sous sa plume, et que chacune de ses lettres, disait l'un de ses neveux, dise un mot de Tourcoing[4]. »

Ce n'était pas le seul sacrifice que Dieu exigeât alors de M. Lecomte. Le directeur de notre école supérieure communale, M. Buns, jeune professeur laïque *d'un mérite aussi rare pour l'esprit que pour le cœur*, entrait à son tour dans la voie ouverte par M. Couplet et par M. Couvreur. Lui aussi il se rendait à Saint-Acheul, pour mettre au service de la Compagnie de Jésus les qualités qui le distinguaient à Tourcoing. « C'était, au

[1] 8 février 1858.
[2] 19 novembre 1861. — M. C. R...
[3] 2 janvier 1869.
[4] Ibid.

jugement de M. le principal, dans son enseignement, la méthode, la clarté et l'intéret; dans son caractère, la candeur, la bonté et la délicatesse; le tout rehaussé d'un jugement solide, d'un esprit éclairé, d'un excellent cœur; en un mot, c'était un chrétien accompli [1] ! »

Des hommes de cette valeur sont toujours regrettés et avec raison : mais aussi, partout où la Providence les envoie, il font honorer, par l'excellence d'une vie qui se soutient, et la maison d'où ils sont sortis, et les amis qu'ils y ont laissés !

La bonne et douce Providence, en imposant à M. Lecomte des sacrifices aussi sensibles pour son cœur, n'avait pas manqué de les adoucir par des compensations de différente nature.

Nous ne dirons qu'un mot des collaborateurs dont M. le principal avait fait choix pour succéder à ceux dont il sentait si vivement la perte; l'avenir, hélas ! prouvera trop tôt et trop cruellement, que dans le choix de ces nouveaux instruments il était évidemment guidé par une volonté supérieure dont il ne se rendait pas compte; qu'il préparait de loin, et dans une destination aussi importante pour l'avenir du Collége que difficile à prévoir, des hommes qui devaient servir bientôt à l'acomplissement visible de la volonté divine [2].

Sans nous arrêter davantage à cette collaboration dont personne alors ne soupçonnait l'utilité future, hâtons-nous de signaler l'heureuse introduction dans le

[1] Rapports de 1850, 1851, 1852

[2] C'est au début de cette année scolaire que M. Leblanc et M. Fichaux furent nommés professeurs au Collége. D'autres anciens élèves de M. Lecomte les précédèrent ou suivirent de près; c'étaient : M. Delporte, M. Lorthiois J. Louis, M. Cornille. M. Deltour César, M. Deltour Joseph, M. Leplat, M. Ducoulombier, etc.

Collége d'autres éléments de succès dont le bienfait fut immédiatement senti.

Depuis six ans déjà, cédant aux sollicitations des familles, M. le principal avait ouvert dans son établissement, sous le titre et le patronage de Saint-Joseph, une classe de petits garçons de quatre à huit ans[1].

Cette petite division, l'espoir du Collége, avait été confiée jusque-là à des ecclésiastiques : plusieurs y avaient obtenu des résultats qui laissaient peu à désirer.

Toutefois le sentiment général, d'accord avec la nature, réclamait pour cette éducation, presque maternelle, des qualités qui ne se rencontrent pas d'ordinaire chez les hommes même les plus dévoués.

La pensée vint à M. le principal de chercher une congrégation religieuse de femmes qui voulut accepter les fonctions d'institutrices de ces jeunes enfants; il leur proposerait en même temps la surveillance et le soin de l'infirmerie, de la lingerie, de la cuisine; en un mot, il leur confierait une sorte d'intendance générale sur le matériel si compliqué d'une vaste maison d'éducation.

Les Filles de l'Enfant-Jésus de Lille acceptèrent provisoirement la situation qui leur était proposée : plus tard, pour obéir au vœu de leur vénérable fondatrice, et pour ne point s'écarter de l'esprit de leur institution, elles se sont retirées du Collége comme de toutes les maisons de ce genre; mais le bien qu'elles ont fait est resté, et, pour avoir contribué dans une bonne mesure à la prospérité générale de la maison, elles ont droit à notre reconnaissance[2].

[1] Décembre 1846.

[2] Les Dames de la Sainte-Union de Douai ont succédé aux Filles de l'Enfant-Jésus au moins pour une partie de leur emploi.

A un autre titre, mais pour le même but, il faut signaler la faveur dont le Collége fut l'objet de la part des diverses administrations publiques.

Malgré l'allocation accordée en 1849, ***en considération des succès qu'obtenait le Collége***[1], notre maison n'avait, pour ainsi dire, ni bibliothèque, ni cabinet de physique et de chimie. C'était une grande lacune. Elle devait se combler en partie, au début de cette année scolaire. En effet, sur la proposition du bureau d'administration, le conseil académique « donnait un avis favorable à la demande du conseil municipal de Tourcoing, ayant pour objet d'obtenir un subside de 2,000 fr. sur les fonds généraux, pour compléter le mobilier scientifique du Collége et la bibliothèque à l'usage des professeurs[2].

La subvention était légère, il est vrai, mais c'était un encouragement : grâce à ces ressources nouvelles, les études du Collége pourraient maintenir la réputation dont elles étaient en possession dans le passé. Les sciences, en particulier, allaient prendre un essor plus rapide et plus vigoureux. Rien n'était plus opportun. Un programme nouveau venait d'être élaboré et essayé dans les lycées et colléges de l'Etat[3]. Les sciences, dans le système célèbre de la ***bifurcation***, prenaient mal-à-propos le pas sur les lettres. L'essai de ce système amena partout des mécomptes et des regrets. Il se produisit pourtant, dans ces circonstances, un avantage imprévu pour notre maison : on profita de la faveur faite aux sciences pour élever cet enseignement

[1] Arch. du Collége. 18 août 1849.
[2] Arch. du Collége. 21 octobre 1852.
[3] Loi de 1852.

à la hauteur du niveau des lettres. Désormais, grâce à l'impulsion donnée, notre enseignement allait conquérir rapidement dans les sciences la place qu'il gardait depuis longtemps dans les lettres. Par la sage disposition des matières du programme, par la précision et la méthode des professeurs, les bons élèves allaient, sans se fatiguer et sans compromettre l'ensemble de leurs études, cueillir en même temps, au terme de leur philosophie, la double palme des lettres et des sciences; résultat assez digne d'être remarqué, tant pour constater la sagesse qui présidait à la direction des études, que pour montrer le degré de prospérité auquel le Collége s'était élevé.

Cette prospérité réveilla de nouveau et plus vivement que jamais dans le cœur de M. Lecomte le désir de transférer son établissement sur un plus vaste terrain. Aussi se mit-il à poursuivre avec activité l'accomplissement du projet que les événements avaient douloureusement ajourné.

Dès que le nombre des élèves rentrants eut pris quelques proportions, et qu'il lui fût possible d'espérer que le nombre grandirait encore, il renouvela ses instances auprès de l'administration. Il faisait valoir à propos, pour appuyer sa demande, la crainte de retomber dans les périls auxquels le Collége venait d'échapper.

« J'aurais à vous entretenir, écrivait-il aux membres du bureau d'administration, de la gêne dans laquelle nous laisse le local exigu que nous occupons, et du nouveau danger que court l'établissement sous le rapport hygiénique, si on n'y porte pas un prompt remède.

» Malgré les malheurs que nous avons essuyés, au mois de juillet dernier, la rentrée de cette an-

née est très-satisfaisante. Le nombre des élèves s'accroît encore chaque jour. Les dortoirs sont déjà au grand complet, dans les bâtiments affectés par la ville à l'établissement; plusieurs classes peuvent à peine contenir le nombre des élèves qui les fréquentent, et qui y respirent un air insalubre; les salles d'études qui servent en même temps pour les cours de commerce, ne peuvent être suffisamment aérés; la chapelle n'est point assez élevée, ni assez spacieuse pour le personnel qu'elle réunit[1]. »

Appuyé sur ces faits, M. le principal faisait appel une fois encore au zèle des membres du bureau, et finissait en les priant de « voir s'il n'y aurait pas lieu de provoquer tout de suite des mesures qui, tranquillisant sa conscience, répondraient à la confiance des familles nombreuses qui lui étaient restées attachées[2]. »

Ce cri d'alarme fut entendu : dans leur réunion du 22 janvier suivant, les membres du bureau, après avoir rappelé les motifs donnés par M. le principal à l'appui de sa réclamation, « donnaient à l'unanimité leur assentiment et leur appui à toutes les demandes exprimées dans sa lettre, et appelaient de tous leurs vœux la prompte satisfaction due à ces diverses demandes, et à cet effet, ils les recommandaient à la bienveillance de l'administration et du conseil municipal[3]. »

L'administration fit ce qu'elle devait faire : elle insista pour obtenir au plus tôt du conseil d'Etat son assentiment nécessaire à l'emprunt projeté. Mais, la Providence ne voulant pas de ce projet, l'assentiment

[1] Arch. du Collége. Rapport du 16 décembre 1852.
[2] Ibid.
[3] Arch. du Collége. 22 janvier 1853.

ne fut pas obtenu, contre toute attente ; comme il arrive d'ordinaire, quand Dieu veut une chose et que les hommes en veulent une autre, le moyen devint un obstacle ; quand tout semblait devoir aider au succès, tout se dressait à l'encontre.

L'administration avait en effet simultanément divers projets d'utilité publique : en même temps qu'elle songeait à déplacer le Collége, elle tentait l'établissement d'un entrepôt et d'un abattoir : c'était une grosse affaire, surtout pour les finances délabrées de la ville. Afin d'en couvrir les frais, on devait recourir à un moyen rarement employé autrefois, mais devenu vulgaire de nos jours : il s'agissait d'un emprunt, pour lequel l'avis favorable du conseil d'Etat était indispensable.

Rendons hommage à la perspicacité de M. le principal : il n'avait pas foi au moyen proposé ; il n'en parlait qu'avec regret et avec une sorte de pressentiment de mauvais augure. « Ce n'est que trop vrai, je crois, écrivait-il alors : la dépense du Collége nouveau doit se couvrir, comme celle de l'entrepôt et de l'abattoir, à l'aide des centimes additionnels maintenus et de quelques nouveaux ajoutés aux anciens [1]. »

Il ne craignait alors que des lenteurs ; il regrettait le temps perdu pour les constructions ; « deux mois de plus ou de moins, » disait-il, « pour les constructions, c'est une grande différence ! » — Qu'eut-il pensé et dit, si au lieu de quelques mois, il avait pu prévoir que l'année se passerait sans aucun résultat, et qu'après plus d'un an d'attente et d'espoir, tout serait à recommencer ? C'est en effet ce qui arriva. A la date du 6 mars 1853, l'*Indicateur de Tourcoing* annonçait

[1] Lettre du 5 avril 1852.

que « le conseil d'Etat, auquel l'emprunt proposé pour diverses constructions à Tourcoing, a été soumis, avait ajourné jusqu'à nouveaux renseignements. » En ce qui concerne le Collége, on ajoutait : « Les motifs qui militent en faveur de sa translation ne sont pas suffisamment exposés dans la demande [1]. »

L'ajournement était un échec déguisé : personne ne s'y méprit : aussi le sentiment public, dont l'*Indicateur* se faisait l'organe, le 26 mars suivant, ne donnait pas d'autre sens à la réponse du conseil d'Etat. « Depuis longtemps, y lisait-on le développement progressif du Collége de Tourcoing ayant rendu insuffisant le local qui lui était affecté, sa translation dans une autre partie de la ville avait été arrêtée en principe. L'administration municipale avait mis cette question à l'étude, et tout faisait espérer que ce bel établissement, qui fait l'orgueil de notre ville, allait enfin recevoir une extension matérielle en rapport avec son importance ; mais la décision récente du conseil d'Etat est venue tout remettre en doute. De nouvelles études et de nouvelles formalités administratives sont demandées, et l'on peut craindre un ajournement indéfini [2]. »

Tout paraissait donc perdu ; et pourtant déjà tout était sauvé ! Dans le même numéro, dans le même article du journal de Tourcoing, on lisait ce qui suit : « Cette semaine, le bruit s'est répandu tout à coup que M. le principal venait de faire l'acquisition d'une magnifique et vaste propriété, rue de Lille, placée dans les conditions les plus favorables de salubrité, presque au centre de la ville, dans une des plus

[1] *Indicateur de Tourcoing*. 6 mars 1853.
[2] *Indicateur de Tourcoing*. 2 mars 1853.

belles rues et présentant une surface de près de deux hectares. »

On ajoutait avec autant de goût que de raison : « Nous ne pouvons que nous féliciter de cette circonstance, qui met un terme à toutes les incertitudes qui semblaient menacer jusqu'à l'existence d'un Collége si utile et si honorable pour notre ville[1] ! »

La bonne nouvelle était vraie : depuis trois semaines en effet, des négociations avaient été ouvertes, d'abord à l'insu de M. le principal, et bientôt après avec son concours; et ces négociations, à travers quelques difficultés vaincues, avaient promptement abouti au résultat désiré.

Nous emprunterons le récit de ces négociations à celui-là même qui a rempli l'un des principaux rôles dans cette affaire :

« Une dame[2], dont le nom demeurera parmi ceux qui rappellent le mieux l'admirable attention avec laquelle la bonne Providence se plut à seconder les vues de son digne ouvrier, nourrissait depuis longtemps la pensée de consacrer à une bonne œuvre, et, de préférence, à une œuvre utile à la jeunesse, le vaste atelier dans lequel elle avait réalisé sa fortune. A maintes reprises, elle avait exprimé cette pensée à un ecclésiastique, sollicitant de lui un conseil. Celui-ci hésitait, quand un jour il apprend que le Collége de Tourcoing, dont il était lui-même l'enfant, ne suffit plus à contenir ses nombreux élèves. A l'insu même de M. Lecomte, il expose cette situation à la généreuse dame. C'était le trait de lumière qu'elle attendait pour fixer son choix. Elle fait appeler M. Lecomte, et lui propose de

[1] *Indicateur de Tourcoing*. 26 mars 1853.
[2] Mme Delannoy-Delahaye, originaire de Tourcoing.

lui faire don pour son œuvre de l'ancienne filature qu'elle possédait à Tourcoing. Si belle que fut cette proposition, il y avait dans sa générosité même quelque chose qui gênait la délicatesse de M. le principal.... Il lui parut donc, et ce fut aussi l'avis de Monseigneur qui avait été consulté, qu'il était plus convenable d'acheter la propriété qui lui était offerte, tout en acceptant cependant, en vue de sa destination, une réduction du prix de sa valeur réelle[1]. »

Un mois avait suffi pour traiter cette grande affaire; un autre mois ne s'était pas écoulé, que les dispositions nécessaires pour assurer le prochain déplacement du Collége étaient arrêtées et en voie d'exécution : dès le 16 avril, l'administration municipale recevait de M. le principal communication officielle de la nouvelle acquisition et de la destination à laquelle elle serait affectée sans délai.

L'administration avait été, comme tout le monde, un peu stupéfaite à la nouvelle qui venait de se confirmer. Mais elle en avait pris facilement son parti. D'ailleurs l'acquisition de la propriété de la rue de Gand n'était pas une mauvaise affaire. Il était déjà question d'agrandir l'hôtel de ville : en revendant cette propriété, l'administration trouverait aisément, comme il arriva en effet, de quoi faire face à la dépense qu'entraînerait l'achat de deux propriétés nécessaires à l'agrandissement projeté[2].

Devant cette perspective, rien ne devait entraver les propositions et les projets de M. le principal : aussi, dans la séance du 19 juillet, le conseil municipal « l'au-

[1] M. l'abbé D.... 2 février 1869.
[2] Arch. du Collége. Séance du conseil municipal. 22 juillet 1858.

torisait à opérer la translation projetée du Collége dans la rue de Lille, à compter du 1er octobre prochain, aux conditions reprises au procès verbal de la séance[1]. »

Trois jours plus tard, communication officielle de cette autorisation lui était donnée; et le 25 juillet, un contrat qui engageait les deux parties, pour quatre ans, était accepté et signé dans les formes d'usage.

« J'accepte sans restriction, répondait M. le principal, toutes les clauses de la délibération du conseil municipal, relativement à la translation du Collége dans notre maison de la rue de Lille.

Je suis autorisé, ajoutait-il avec intention, à mettre notre local à la disposition de la ville, pendant quatre ans, pour le service du Collége communal.

Je crois connaître à cet égard la pensée de Monseigneur, dont j'ai pris les conseils pour l'acquisition de cette propriété, et à qui je dois compte de l'emploi qui en sera fait, comme de toutes mes opérations[2]. »

Ce langage, tout en laissant à M. Lecomte la responsabilité de son engagement, donnait pourtant à entendre qu'il n'était plus, comme autrefois, isolé dans son œuvre. Nous verrons bientôt ce qui lui valait le droit de prendre cette attitude.

En attendant, hâtons-nous de le dire, le Collége entrait dans une phase nouvelle; et bien qu'en vertu des termes du contrat, il fût engagé, pour quatre ans encore, à peu près dans les conditions où il avait vécu si longtemps, qui ne voit aussitôt la nature et la portée du changement qui venait de s'opérer dans son existence? L'avenir était sauvegardé; désormais les familles

[1] Arch. du Collége. 19 juillet.
[2] Arch. du Collége. 1853.

honorables du pays n'avaient plus à redouter, pour l'éducation chrétienne de leurs enfants, les éventualités d'une situation trop peu assurée ; grâce à la propriété acquise par M. le principal, grâce aussi à la liberté de l'enseignement, quoiqu'il pût arriver un jour, le Collége de Tourcoing échappait aux périls et aux coups de l'arbitraire : ni les changements de dynastie, comme en 1830, ni les crises sociales, comme en 1848, ni enfin les rigueurs excessives de l'administration, comme en 1851, rien ne pouvait désormais l'atteindre et le ruiner dans sa base ! C'était une sécurité absolue ! juste récompense de quinze années de soucis, de travaux, de combats et de sacrifices de tout genre ! consolation providentielle qui faisait oublier les épreuves du passé et fortifiait l'âme contre les épreuves de l'avenir !

Tout n'était pas fini en effet pour M. le principal : il y avait tant à faire sur ce nouveau terrain pour y installer son Collége, et il n'avait pas dix-huit mois devant lui ! D'après un arrangement passé entre l'administration municipale et l'administration des hospices, la ville devait reprendre au mois d'octobre de l'année suivante, pour les affecter à divers services publics, les bâtiments du Collége désormais sans emploi. Il fallait donc se hâter et faire du provisoire ; deux sources de dépenses, de mécomptes et d'ennuis.

D'un autre côté, l'état de délabrement où se trouvaient, à l'intérieur, les deux bâtiments parallèles, encore debout, qui composaient la plus grande partie de la filature ; ce qu'il fallait abattre et niveler dans la cour d'entrée, cette cheminée, célèbre dans nos souvenirs, l'une des plus hautes et des mieux assises du pays ; la machine et ses générateurs avec leurs dépendances ;

les maisons voisines à droite et à gauche; enfin, ce qu'il fallait construire ou approprier, afin d'y établir à peu près ce qui est maintenant sous nos yeux; ce vaste ensemble de choses qu'il y avait à renverser, à relever, à réparer en même temps, c'était, de l'aveu de tous, une tâche au-dessus des forces d'un homme ordinaire : M. le principal, avec la sérénité qui lui était familière, déploya tant d'activité, qu'au mois d'octobre de cette même année 1853, six mois après l'acquisition, il put y installer une bonne partie de son pensionnat; le reste suivit de près, malgré la rigueur de l'hiver; et au mois de janvier, le Collége entier, excepté les études des externes, était passé de la rue des Orphelins à la rue de Lille!

Ce fut un spectacle curieux, et dont le souvenir est encore présent à notre esprit, que le déménagement d'une si vaste maison au cœur de l'hiver. Tout semblait d'ailleurs le favoriser à souhait. La neige, dont le sol était couvert, loin d'être un obstacle, rendait les transports plus faciles et plus sûrs. C'était une bénédiction. Les traineaux remplaçaient les voitures avec un avantage marqué : autel et boiseries de la chapelle, mobilier des classes et des études, tables, chaires des professeurs, bancs des élèves, vaisselle enfin et batterie de cuisine, tout fut traîné sur la neige, d'un quartier à l'autre de la ville, sans accident, sans retard et, la nouveauté y aidant, presque sans fatigue.

Il est vrai néanmoins que c'était bien plutôt une sorte de campement, qu'une installation proprement dite : rien n'était achevé, rien n'était clos : aussi la première année ne fut ni sans préoccupation pour M. le principal, ni sans tourment pour les maîtres. Mais

l'espoir d'un avenir meilleur soutenait la patience et donnait du courage. Les Israélites, du temps d'Esdras, l'épée d'une main, la truelle de l'autre, relevaient, en chantant, les murs de leur patrie ; et respirant l'air de la liberté, ils oubliaient les maux passés et présents devant la douce image de l'avenir : ainsi faisions-nous volontiers, dans ces rudes années de notre apprentissage ; nous nous soutenions par la pensée que désormais l'exil n'était plus possible, et que ces murs, qui s'élevaient sous nos yeux, seraient au besoin les remparts inviolables de la liberté.

Rien n'était capable de procurer à M. le principal, pour son établissement de prédilection, pour sa maison-mère, une consolation plus douce, une satisfaction plus sentie.

Toutefois, la Providence lui réservait, cette même année, une faveur encore plus grande à ses yeux : la stabilité et l'indépendance dont le Collége de Tourcoing venait d'être mis en possession allaient s'étendre, grâce à une association diocésaine, à l'œuvre entière de M. Lecomte, et la garantir contre tous les hasards d'un avenir peu assuré : cette faveur mettrait le comble à sa récompense, en réalisant l'un des plus anciens et des plus ardents de ses vœux.

Il faut en effet remonter assez haut, à peu près à dix années en arrière, pour rencontrer le germe de cette pensée féconde. C'est en 1845, dès la première fondation de M. le principal, à l'origine de Notre-Dame des Victoires à Roubaix, que cette idée se montre pour la première fois. « Depuis longtemps, écrivait M. Lecomte en 1855, je songeais aux moyens à prendre pour donner à l'œuvre dont je me suis occupé, des ga-

ranties de stabilité. Je tentai, il y a dix ans, dans mon personnel ecclésiastique, un contrat de société, qui, pour des causes indépendantes de ma volonté, n'a pu aboutir[1]. »

La même idée le poursuivant toujours, il avait essayé plus tard de la réaliser, en l'étendant au-delà des limites de son œuvre personnelle : « J'eus des pourparlers dans le même sens, disait-il, avec M. le principal d'Hazebrouck[2]. »

Cette tentative nouvelle n'avait pas mieux réussi que la première. Il fallait, pour fonder une œuvre de cette importance, l'intervention d'une autorité supérieure.

L'arrivée de Mgr Régnier dans le diocèse fut l'occasion que la Providence semble avoir ménagée de loin pour le succès de cette entreprise. M. le principal la saisit avec empressement; et, dès les premières ouvertures, il comprit qu'il pouvait attendre de ce côté plus encore qu'il n'eût osé espérer. « Monseigneur, écrivait-il plus tard, a beaucoup approuvé ce projet, et m'a même exprimé l'intention de nous adjoindre le petit séminaire[3] »

Après un encouragement venu de si haut, il se mit résolument à l'œuvre; et malgré les soucis que lui donnait alors la question du nouveau Collége, il ne perdait pas de vue ce qu'il appelait « la grande et difficile affaire, celle qui devait achever de donner des garanties de durée et une existence forte à nos établissements[4]. » Grande en effet, puisqu'elle embrassait dès lors un cadre très-étendu, dans lequel « devait entrer, outre

[1] Arch. du Collége. Rapport à M. Bonce. 29 avril 1855.
[2] Ibid.
[3] Rapport. *Ut supra*.
[4] Lettre du 5 avril 1851.

notre personnel, celui du petit séminaire, celui d'Hazebrouck et celui d'Auchy ; mais aussi, affaire difficile, à laquelle il fallait donner, avant tout, une bonne organisation[1]. »

D'un autre côté, des considérations diverses le poussaient à se hâter dans l'accomplissement de son dessein : d'abord, il croyait que, cette œuvre fondée, sa tâche serait remplie, et que, nouveau Siméon, « il n'aurait plus qu'à dire au Seigneur son *Nunc dimittis*[2] ! » Mais d'autres motifs plus puissants le pressaient d'agir. « Il est plus que temps, nous écrivait-il un peu plus tard, de mettre notre projet à exécution. Tout-à-l'heure les villes vont prendre une détermination concernant leurs collèges, dont elles pourront disposer comme elles l'entendront. Il faut que nous soyons organisés en association pour traiter avec elles à des conditions avantageuses[3]. »

Si légitime que fut cet empressement, il ne le dispensait pas d'étudier de près l'organisation qu'il voulait donner à l'association nouvelle. Il n'en avait pas d'abord une idée bien arrêtée. « Il hésitait entre trois états : prendre un engagement de cinq ans, sans vœux, dans une simple association ; faire des vœux *ad tempus*, les vœux ordinaires de religion, pour cinq ans par exemple ; ou s'engager à perpétuité par ces mêmes vœux[4]. »

Afin de ne rien tenter à l'aventure dans une affaire de cette importance, il avait accepté la charge de consulter les dispositions des membres futurs de l'associa-

[1] Lettre du 5 avril 1851.
[2] Ibid.
[3] 21 mai 1852.
[4] Lettre du 5 avril 1852.

tion. « J'ai mission, disait-il encore, de sonder les dispositions de notre personnel, avant de jeter les premières bases du réglement [1]. »

Ce réglement n'était pas non plus facile à établir; il l'avouait lui-même. « Ce n'est pas chose facile, que de faire des statuts de cette nature, sans avoir quelques données pour bases, pour point de départ [2]. » Il aurait voulu consulter la règle des Sulpiciens. « Je voudrais connaître cette règle au moins quant aux principales dispositions fondamentales... Ne serait-il pas possible, ajoutait-il, d'en obtenir le texte? Ne trouverez-vous pas moyen de me procurer ces pièces dans un bref délai [3]? »

C'est au milieu de ces préoccupations que la maladie du Collége vint le surprendre, et ajourner le projet d'association, comme elle avait ajourné le projet de translation.

Mais, loin d'en compromettre l'exécution, cet accident ne fit qu'en démontrer mieux la nécessité et en accélérer le succès. L'autorité diocésaine allait y prendre une part plus active et plus directe. « Votre maladie, écrivait Monseigneur à M. le principal, le 12 octobre 1852, nous a fait sentir à tous la nécessité de donner à l'œuvre de notre enseignement catholique des bases plus larges et plus solides. Une association est indispensable; et nous devons différer le moins possible de la constituer, pour parer, comme on dit, aux éventualités de l'avenir. Nous avons, ajoutait Sa Grandeur, d'excellents éléments : il n'y a qu'à les lier plus fortement entre eux. Quand vous pourrez venir ici sans

[1] Lettre du 5 avril 1852.
[2] Lettre du 21 mai 1852.
[3] Ibid.

trop vous déranger, il faudra que nous nous occupions sérieusement de cette organisation [1]. »

M. le principal se « rendit aussitôt auprès du prélat, avec lequel il concerta les moyens à prendre pour arriver au but [2]. »

Un mois après cette entrevue, il annonçait à Sa Grandeur les résultats satisfaisants de ses nouveaux efforts. « J'ai sondé, lui écrivait-il, relativement au projet d'association, les dispositions de plusieurs membres de notre personnel et de celui d'Hazebrouck. Je crois qu'on pourra réunir trente-cinq à trente-huit associés. J'aurai l'honneur de vous voir vers la mi-décembre, accompagné de M. le principal d'Hazebrouck, pour vous faire connaître ceux de nos coopérateurs qui pensent entrer dans l'association [3]. »

Tout semblait présager le plus heureux dénouement, et déjà M. le principal en fixait le terme prochain : « Notre association, écrivait-il au commencement de l'année 1853, va s'organiser et se fonder définitivement pour Pâques [4]. »

Il n'en fut rien : l'association ne devait se constituer définitivement qu'au mois de septembre, et loin de ne comprendre, selon le projet primitif, *que les prêtres qui se consacrent à l'éducation chrétienne des jeunes gens* [5], elle devait, à la demande de M. le principal, s'adjoindre la maison de Saint-Charles, dont le chef deviendrait supérieur général de l'œuvre des Colléges dans le diocèse.

[1] Lettre du 12 octobre 1852.
[2] Rapport de juin 1856.
[3] Lettre du 29 novembre 1852.
[4] Lettre du 24 janvier 1853.
[5] Projet d'association. Texte original. Arch. du Collége.

C'est avec ces modifications qu'au mois d'avril, Mgr l'Archevêque, « après avoir donné lecture du réglement qu'il avait fait lui-même, en présence des chefs des principaux établissements[1], » posait comme les premières bases de l'organisation définitive ; et c'est ainsi qu'au mois de septembre suivant, à l'occasion de la retraite annuelle, « Sa Grandeur réunissait tout le personnel enseignant, et annonçait que l'association était définitivement constituée. Elle invitait ceux qui se sentaient assez de dévouement pour engager leurs services à l'œuvre pour cinq ans, à signer les statuts qu'elle leur présentait[2]. »

Le personnel d'Hazebrouck et celui d'Auchy s'étaient retirés. *Une trentaine d'associés donnèrent leurs noms*[3].

Il en fut de l'association projetée par M. Lecomte, comme du projet de translation de notre Collége. D'un côté comme de l'autre, ce n'est pas ce qu'il avait conçu d'abord, qui finit par s'exécuter. Ni sa bonne volonté, ni ses démarches, ni ses efforts ne devaient atteindre au résultat qu'il avait en vue ! Et cependant, quand tout fut accompli, il fut le premier à reconnaître, selon son expression favorite, « que la Providence fait tout bien[4]. » En effet, il avait obtenu d'Elle, malgré tout, beaucoup mieux qu'il n'eût souhaité. Non-seulement l'association, telle qu'elle était constituée, assurait l'avenir de ses établissements, mais encore elle lui facilitait les moyens de suivre un jour librement *l'attrait qui le poussait déjà vers*

[1] Rapport de 1856.
[2] Ibid.
[3] Ibid.
[4] Lettre à M. l'abbé M....

la vie de retraite[1] qu'il devait embrasser plus tard.

Au reste, s'il n'est point parvenu à fonder ce qu'il appelait quelque part *une corporation religieuse*[2]; il faut au moins reconnaître qu'il était profondément pénétré du véritable esprit religieux, et qu'il entendait bien que *la signature de son engagement aurait été pour lui un bien sérieux*[3].

Il suffit d'ailleurs, pour s'en convaincre, de lire les réflexions qu'il eut occasion de faire un jour à ce sujet:

Un de ses collègues lui avait fait connaître les différentes appréciations qui avaient cours *relativement à l'association.* « Je n'en suis nullement étonné, répondait-il : souvent on envisage ces sortes de choses au point de vue de ses impressions et de ses dispositions personnelles, plutôt qu'au point de vue du bien général. Laissons penser, laissons gloser. Il nous suffit que nous ayons pour nous une intention droite et désintéressée, et l'autorité de notre digne et apostolique Archevêque. Les œuvres de dévouement et de sacrifices ne sont pas toujours comprises, même par certains prêtres. ».

Comme il y avait lieu de craindre, au jugement de son collègue, *qu'un bon nombre de séminaristes eussent peu d'attrait pour l'éducation,* M. le principal faisait cette observation aussi juste que profonde :

« Les motifs qui, selon vous, les éloignent de cette carrière, ne me font nullement appréhender pour le succès de notre œuvre. Je craindrais davantage,

[1] Rapport de 1855.
[2] Lettre à M. l'abbé M....
[3] Rapport de 1856.

humainement parlant, si cet éloignement était basé sur des motifs d'un ordre supérieur; si, par exemple, on craignait de prendre devant Dieu une responsabilité trop grande, à laquelle on redouterait de ne pouvoir répondre, ou bien de ne pouvoir se sanctifier dans cette voie, etc., etc. Aussi longtemps, poursuivait-il, qu'on ne nous refusera ses services que par préférence pour une position plus agréable pour la nature, ou plus flatteuse pour l'amour-propre et la vaine gloire, nous pourrons nous tranquilliser; car ces hommes-là ne pourraient que tout gâter, en manquant de zèle dans l'accomplissement de devoirs d'ailleurs pénibles et souvent difficiles, en n'attirant pas les bénédictions de Dieu par leur piété et leur vertu sur l'établissement auquel ils seraient attachés, et peut-être aussi en désaffectionnant de l'œuvre, par leurs répugnances et leurs dégoûts, des confrères voués généreusement à cette vie de sacrifices continuels.

» Non, ajoutait-il avec une sorte d'indignation toute sacerdotale, ce ne sont pas des dignitaires ni des hommes bien nourris qu'il faut à Notre-Seigneur pour l'œuvre de l'éducation! Ce sont des ouvriers, des apôtres, en un mot, des hommes détachés! » Et pour appuyer davantage : « Voit-on, disait-il encore, que ce sont les maisons dont le personnel fait le plus de tapage qui sont les plus florissantes? Non. A mon avis, point d'autre privilége pour le clergé enseignant que celui de mener une vie plus conforme aux préceptes et même aux conseils de l'Evangile : une vie plus régulière, plus humble et plus mortifiée. C'est vous dire que je ne me sens pas le courage de demander que Monseigneur améliore notre position sous le rapport matériel, et qu'il nous

relève dans l'opinion du clergé paroissial par des marques quelconques de distinction [1]. »

Nous ne pousserons pas plus loin : ce qui précède nous paraît suffire. L'excellent esprit de foi qui animait M. Lecomte perçait partout dans son langage comme dans ses œuvres : cet homme était fortement pénétré de cette grande vérité, que le bien *ne peut se former et se soutenir que par l'esprit de Dieu, l'esprit d'abnégation et de sacrifices* [1]. Aussi, quoiqu'il pût lui arriver un jour, il ne devait pas démentir le langage par lequel il terminait sa réponse à son collègue : « Pour nous, continuons à nous humilier devant Dieu et à nous croire trop honorés d'être employés comme des instruments dans sa main, et pour son œuvre, quel que soit le poste auquel il voudra nous appeler [3] ! »

Il serait inutile de commenter de pareils sentiments. Ils révèlent en celui qui les exprime, un cœur assez désintéressé pour mériter de Dieu l'honneur de faire le bien avec succès ; ils révèlent aussi une âme assez fermement trempée pour supporter un jour les plus rudes épreuves, et pour s'élever par là jusqu'aux plus hauts degrés de la sanctification.

[1] Lettre à M. l'abbé M.... 1853.
[2] Lettre à M. l'abbé M.... 1858.
[3] Ibid.

CHAPITRE X

Œuvres de piété, de charité et de zèle, fondées ou soutenues par M. Lecomte. — Etablissement, au Collége, des prières des quarantes heures et du chemin de la croix. — Conférence de Saint-Vincent de Paul. — M. Lecomte favorise les vocations au sacerdoce et la propagation, dans le diocèse, de nouveaux ordres religieux. — Il fonde l'association dite des Quatre-Messes. — Ce qu'il fait en l'honneur de la très-sainte Vierge. — Ses dernières joies à Tourcoing, à la veille de ses dernières épreuves.

1838 — 1856

Avant de raconter les dernières années de M. Lecomte à Tourcoing, avant de retracer les événements au milieu desquels se devait achever et consommer sa vertu, il nous faut signaler les œuvres diverses que la piété, le zèle et le dévouement lui ont inspirées dans le cours de son administration. Les unes ont précédé les temps où nous sommes arrivé ; ce sont, pour ainsi dire, les prémices de son sacerdoce ; les autres sont des fruits de ses dernières années, fruits de bonne saison encore, et qui n'ont manqué ni de saveur ni de parfum.

La piété véritable doit se manifester dans les œuvres. « Il ne faut pas se contenter, dit un pieux auteur, de mettre sa dévotion dans les livres, dans les images, dans les signes extérieurs ou dans de vaines figures ; c'est dens le cœur qu'elle doit résider ; et comme le cœur, elle doit vivre et agir, en un mot, se montrer dans des œuvres[1]. »

Telle fut la piété de M. Lecomte ; tel fut aussi son dévouement.

Les œuvres dont il a été le promoteur ou le soutien, sont autant de témoins qui garantissent la sincérité, la vérité de ses sentiments. Elles révèlent aussi, à les considérer dans leur ensemble, un véritable esprit de suite, un discernement rare dans les choses pratiques, enfin un à-propos qui en relève encore et le mérite et l'importance.

Etablir au Collége *le Chemin de la Croix, les Prières de quarante heures, la Conférence de Saint-Vincent de Paul;* favoriser les vocations ecclésiastiques, la propagation de nouveaux ordres religieux dans le diocèse; créer de nouveaux moyens de soulagement pour les âmes du purgatoire; enfin, patroner et répandre tout ce qui peut augmenter la dévotion et la confiance envers la très-sainte Vierge : tel est l'ensemble des œuvres qui attestent le zèle de M. Lecomte et son esprit de foi pratique.

« Le 26 février 1842, en vertu d'un indult donné à Rome le 26 février précédent, il était autorisé à faire ériger par M. le doyen de Saint-Christophe, le Chemin de la Croix dans la chapelle du Collége [2]. »

L'érection n'eut lieu qu'après la rentrée des classes de la même année, à l'occasion de la retraite annuelle des élèves.

Par l'institution de cette dévotion, il entrait dans l'esprit de l'Eglise. Depuis que les Saints Lieux n'étaient plus accessibles à la piété des fidèles, elle n'avait

[1] *Imitat.* liv. III. ch. iv.
[2] Arch. du Collége. Procès-verbal d'érection. 8 novembre 1842.

cessé d'encourager la pratique du Chemin de la Croix.

En étendant aux chapelles particulières et aux plus petits oratoires une faveur jusque-là réservée aux églises et aux chapelles publiques, Pie VI, à la fin du dernier siècle, avait ouvert une voie nouvelle à cette dévotion [1]. M. Lecomte, sans se laisser arrêter par la réserve trop évidente de l'autorité épiscopale, s'était hâté d'entrer lui-même dans cette voie, et d'y faire entrer ses élèves; en mettant sous leurs yeux le douloureux spectacle dela Passion, *il excitait leur piété par le plus doux et le plus violent de tous les motifs*, au jugement de saint François de Sales [2].

C'est dans le même sens, et par une faveur plus rare encore, que, deux ans plus tard, il sollicitait et obtenait l'établissement des *Prières dites de quarante heures* : faveur qui faisait honneur à sa piété, et qui témoignait aussi du bon esprit dont sa maison était dès lors animée : c'est l'assurance de ces heureuses dispositions qui lui faisait écrire à Mgr Giraud, plus favorable aux institutions de ce genre que son prédécesseur : « Je ne vous ai pas demandé plus tôt l'autorisation de faire les Prières de quarante heures dans notre maison, parce que je n'étais pas encore certain qu'elles se feraient avec décence et édification. Mais maintenant que la piété y est en honneur, que les deux foyers qui doivent l'alimenter, les deux congrégations du Saint-Cœur de Marie et de Saint-Louis de Gonzague, comptent ensemble cinquante membres fervents, qui répandent autour d'eux la bonne odeur de Jésus-Christ, je crois faire une démarche agréable à Dieu, et utile à notre

[1] *Traité des indulgences*. p. 192.
[2] *De la Vraie Dévotion*. liv. XII. ch. XIII.

établissement, en priant Votre Grandeur de vouloir bien nous accorder la faculté d'exposer le Très-Saint Sacrement pendant les trois jours du Carnaval, comme cela se pratique dans les paroisses [1]. »

Cette pieuse institution, en se maintenant parmi nous, a produit tout le bien qu'on avait le droit d'en attendre : Au reste, selon l'engagement pris par M. le principal, « rien n'a jamais été négligé pour donner, pendant ces trois jours, aux offices et aux cérémonies religieuses toute la solennité et toute la pompe capable de relever aux yeux des jeunes gens l'importance d'un si grand bienfait [2]. »

De Notre-Seigneur Jésus-Christ souffrant sur la croix, et trop souvent outragé au Très-Saint Sacrement, à Jésus-Christ souffrant et délaissé dans ses membres dans la personne des pauvres, il n'y a pas loin pour un homme de foi, pour une âme sacerdotale : le culte du pauvre est toujours étroitement uni au culte du Roi des pauvres !

Aussi M. le principal s'était-il empressé d'accueillir l'œuvre naissante des Conférences de Saint-Vincent de Paul, et d'y associer ses élèves. Ils n'étaient, au début, que simples membres de la conférence de la ville. Mais, le nombre croissant avec la prospérité du Collége, on obéit volontiers au vœu le plus ardent du Conseil central. « Nous nous sommes séparés, écrivait l'un d'eux, de ceux qui, pendant cinq ans, nous avaient initiés aux secrets de la charité, pour nous constituer nous-mêmes en conférence. Le 8 décembre 1853, jour de l'Immaculée Conception, a été témoin de notre pre-

[1] Arch. du Collége. janvier 1845.
[2] Ibid.

mière réunion : il convenait, ajoute-t-il avec autant de piété que de raison, de placer notre conférence sous la protection de la Vierge bénie, patronne de l'établissement[1]. »

Il serait trop long de raconter ici les circonstances et les incidents de la séance qui se tint au Collége, quelques mois plus tard, pour agréger la nouvelle conférence à la conférence centrale de Paris[2]. La présence et la parole éloquente de M. Kolb-Bernard, président du conseil provincial de Lille, en rendant cette séance doublement solennelle, nous rendraient aussi doublement agréable le plaisir de nous y arrêter : mais il nous faut aller à d'autres œuvres, et nous consoler de ce sacrifice par la pensée que les annales de notre conférence conservent religieusement ces précieux documents, titres authentiques d'une origine justement chère à nos souvenirs.

Au-dessus de l'aumône corporelle, il y a l'aumône spirituelle qui s'élève avec son objet. Nul ne comprenait mieux que M. le principal cette seconde manière d'entendre l'aumône et de la faire. Nul aussi, nous le savons, n'y apportait plus de tact, de discrétion, de délicatesse et de procédés généreux. L'une de ses pensées familières était qu'il fallait favoriser les vocations au sacerdoce, parmi les jeunes gens d'une honnête médiocrité. La grande fortune dédaignait l'honneur de servir Notre Seigneur Jésus-Christ dans les rangs appauvris de son royal sacerdoce : c'est sous l'empire de cette pensée qu'il voyait avec bonheur se multiplier les établissements d'instruction catholique; il espérait qu'il

[1] Arch. du Collége. Rapport du secrét. de la Conférence. 1854.
[2] Ibid. 8 juin 1854.

serait possible, proportion gardée, d'y faire bientôt ce qu'il faisait à Tourcoing depuis qu'il y était établi. « Les vocations ecclésiastiques, écrivait-il en 1851, se multiplieront à l'avenir dans les maisons d'instruction confiées aux ecclésiastiques. Pour ma part, ajoutait-il, j'ai à Tourcoing cinquante à soixante jeunes gens qui se destinent au séminaire : j'ai tout lieu de croire que les autres maisons ne tarderont pas à fournir leur contingent annuel[1]. »

Il s'agissait, dans cette lettre, de la maison qui allait se fonder à Saint-Amand : nulle autre maison ne devait un jour vérifier avec plus d'à-propos les espérances de son fondateur.

Quant à la maison de Tourcoing, le nombre considérable des vocations tenait, il est vrai, pour une bonne part à l'esprit religieux et traditionnel du pays; mais il dépendait aussi du zèle intelligent et généreux de notre principal : grâce à la charité qu'il savait faire et qu'il savait provoquer, les ressources ne faisaient jamais défaut à une vocation certaine ou raisonnablement espérée : sans avoir à sa disposition une œuvre régulièrement établie dans ce dessein, comme l'a été depuis sous nos yeux l'œuvre *de Saint-Grégoire le Grand*, il était à lui-même l'œuvre tout entière, et seul il pourvoyait et suffisait à tout[2].

Au reste, aucune bonne œuvre ne le trouvait indiffé-

[1] Arch. du Collége. 28 mars 1851.

[2] L'œuvre de Saint-Grégoire le Grand a pour objet de donner à quelques enfants de la classe moyenne, remarquables par leur intelligence, par leur piété et par leur bonne conduite, la faculté de faire gratuitement au Collége leurs études complètes de latinité.

Cette œuvre se soutient au moyen d'une association composée surtout de personnes originaires de Tourcoing. On s'engage à faire chaque année une offrande pour les besoins de l'œuvre.

rent : c'est ainsi qu'il travaillait de tout son pouvoir à favoriser la propagation nouvelle des ordres religieux dans notre pays : outre qu'il avait, à plusieurs reprises, avec l'autorisation nécessaire, confié à des Jésuites et à des Rédemptoristes les retraites qu'il faisait donner chaque année à ses élèves, il avait eu le bonheur de préparer les voies à l'établissement dans le diocèse de plusieurs ordres religieux. C'est lui, en effet, plus que personne, qui, dès 1851, procurait aux PP. Maristes le moyen d'établir une résidence à Valenciennes, en leur offrant, avec l'agrément de l'autorité diocésaine, le local que son établissement venait d'abandonner.

« J'ai appris, écrivait-il à cette occasion, au supérieur général des Maristes, que vous voudriez bien venir

L'association ne remonte qu'à l'année 1861 ; mais l'œuvre est plus ancienne ; on peut dire qu'elle a toujours existé depuis l'origine du Collége.

C'est M. l'abbé Jean Louis Lorthioit, ancien professeur au Collége, jeune prêtre, mort à trente-deux ans, plein de zèle et de mérites, qui, le premier, a conçu l'idée de régulariser cette œuvre et de lui donner de l'extension. A cette intention, il régla, par testament, qu'à sa mort une somme de 1,500 francs serait destinée à fonder une bourse pour un élève externe au Collége.

Cette première pensée n'a pas tardé à se développer, et, dès 1861, l'association était organisée.

Le souverain pontife Pie IX a encouragé plus d'une fois déjà cette œuvre locale. A la demande de trois anciens élèves du Collége, alors zouaves pontificaux, M. Henri Wyart aujourd'hui capitaine-adjudant, M. Louis Mouton capitaine, et feu Ubalde de Wavrin si digne de nos regrets, le Saint-Père accordait, le 25 août 1863, les faveurs suivantes :

1° Une indulgence de 300 jours, à chaque réunion.

2° Une indulgence plénière, le jour de la fête de saint Grégoire, aux conditions ordinaires, le 12 mars.

Six ans plus tard, le 22 janvier 1869, sur une nouvelle demande du capitaine Wyart, le Saint-Père accordait encore d'autres faveurs :

Aux prêtres, membres de l'association :

1° L'autel privilégié trois jours par semaine, au choix.

2° Le pouvoir d'attacher aux chapelets les indulgences dites de Sainte-Brigitte, et les autres indulgences aux croix et aux médailles.

Aux simples fidèles : Une indulgence plénière à toutes les fêtes de première classe : l en a 17 par an.

faire une résidence à Valenciennes. Comme je me suis un peu occupé de cette affaire, et que j'en dois compte à Mgr l'Archevêque et aux principaux bienfaiteurs de l'œuvre, je viens vous prier de me dire pour quelle époque nous pouvons compter sur vos excellents Pères. »

« J'ai annoncé, ajoutait-il, la nouvelle de leur arrivée prochaine à Mgr Régnier, qui en a été enchanté : le saint prélat voudrait avoir des religieux dans toutes les villes importantes de son diocèse [1]. »

Nous ne reproduirons ici ni les conditions faciles qu'il offrait à ces religieux pour leur premier établissement, ni les encouragements mêlés de bons conseils qu'il leur adressait à cette occasion : qu'il nous suffise de redire encore avec lui « que la maison d'éducation ouverte sous les auspices de Mgr l'Archevêque leur avait préparé les voies à Valenciennes, et que leur présence dans cette ville allait compléter les instruments de conversion entre les mains de la miséricordieuse Providence [2]. »

M. l'abbé Neuwe, alors supérieur du Collége de N.-D., partageait largement les vues de M. le principal; il le secondait, et le faisait seconder par d'autres de tout son pouvoir. « Grâce à son concours, nous dit son biographe, et à celui de tous les bons catholiques de Valenciennes, cette importante affaire ne tarda pas à se conclure ; et au commencement de l'année 1853, ces zélés religieux prirent possession de l'habitation qui avait été cédée, et ouvrirent le cours de leurs prédications et de leurs missions [3]. »

En parcourant avec nous les œuvres variées que la

[1] 9 novembre 1851.
[2] Ibid.
[3] *Biographie de M. Neuwe*, par M. l'abbé Lasne. p. 56.

piété et la charité ont inspirées à M. le principal, il n'est personne assurément qui songe à révoquer son zèle en doute. Il y aurait plutôt lieu de craindre que ce zèle ne parût poussé trop loin, et ne fût tenu pour cette vertu « toujours suspecte, selon saint François de Sales, si elle n'est conduite avec beaucoup de modération et de prudence[1]. »

Ce reproche, nous le savons, n'a pas été épargné à M. Lecomte. Et cependant l'ensemble de sa vie n'est-il pas de nature à ruiner le crédit qu'un pareil reproche aurait pu obtenir? Si pourtant, malgré tout, ce sentiment prévalait encore, nous ne perdrions pas l'espoir de le combattre avec succès et de le dissiper pour toujours.

Il serait, en effet, bien difficile de ne pas trouver aussi modérée que prudente l'attitude de M. le principal, surtout dans une circonstance où son zèle avait été vivement excité. Un vicaire général[2] lui avait proposé de faire les premières démarches auprès de Mgr l'évêque de Gand, pour établir à Roubaix, avec le concours indispensable de ce prélat, des religieux de l'ordre des Récollets. C'était aller au devant des plus vifs désirs de M. Lecomte : « Il y a longtemps, répondait-il, vous le savez, que je désire ardemment voir des religieux à Roubaix; plusieurs fois j'ai fait dans ce sens des avances à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, qui a beaucoup approuvé le projet[3]. »

D'un autre côté, rien ne pouvait être plus agréable à M. Lecomte que d'entrer en négociation avec Mgr

[1] *Esprit de saint François de Sales.* IIe partie, chap. XIV.
[2] M. Philippe.
[3] Arch. du Collége. Corresp. 1853.

l'évêque de Gand pour un pareil objet. Les relations les plus anciennes et les plus intimes tenaient ces deux hommes étroitement unis, malgré la différence de la position et la distance de l'âge[1].

Le zèle allait donc se donner carrière et se précipiter d'autant plus qu'il se sentait appuyé et poussé. Il n'en fut rien cependant. D'un côté « les travaux de constructions et d'appropriation du nouveau Collége (c'était en 1853) « avaient fait perdre un peu de vue à M. le principal l'affaire importante dont on avait bien voulu l'entretenir; » de l'autre, il n'était pas facile de rencontrer « les ressources que l'on paraissait exiger immédiatement pour un établissement de cette nature. » « Enfin, ajoutait M. Lecomte dans sa réponse, je dois avouer que j'ai été si non refroidi, au moins intimidé par la sévérité avec laquelle on a apprécié en plusieurs rencontres mes petites entreprises. — Je désire, poursuivait-il, ne travailler que pour Dieu et conformément à sa sainte volonté. J'ai cru rencontrer, dans l'attitude qu'on a tenue à mon égard, une expression de cette volonté touchant ma participation à des œuvres qui ne sont pas dans mes devoirs d'état, et j'ai cru devoir me tenir un peu à l'écart. »

Mais autant il savait s'arrêter à propos et respecter la volonté connue de l'autorité, autant il était homme à se porter en avant au moindre de ses désirs. « Aussi, continuait-il en finissant, aujourd'hui que l'on m'exprime par votre organe le désir que je m'occupe de cette fondation de Roubaix, je vais le faire activement. Je partirai demain pour l'évêché de Gand, où je me renseignerai plus amplement sur toutes les communautés qui pour-

[1] Arch. du Collége. *passim*. Corresp. de M. Lecomte avec Mgr Dellebecque.

raient le mieux réussir à Roubaix, et notamment sur les Récollets pour lesquels vous exprimez une préférence[1]. »

Cette affaire, conduite avec autant de zèle que de sagesse, ne réussit pas d'abord. Mais si M. Lecomte n'eut pas la satisfaction de voir le résultat répondre immédiatement à ses efforts[2], nous avons au moins la joie de constater que pour faire le bien, il était toujours prêt, fallût-il agir, attendre, changer un projet, ou bien y renoncer au gré de ses supérieurs. L'une de ses maximes favorites était « qu'il ne voulait travailler que pour Dieu et conformément à sa sainte volonté[3] ! »

C'est ce qui éclata visiblement dans l'établissement d'une œuvre qui avait pour objet le *soulagement des âmes du purgatoire*.

La dévotion à ces âmes délaissées était chez lui plus ancienne que son sacerdoce : c'était, pour ainsi dire, un héritage de famille : sa pieuse mère et l'une de ses tantes[4] lui avaient légué tant de beaux exemples, tant de traditions touchantes, qu'il avait résolu depuis longtemps de créer une œuvre qui répondît au besoin de son cœur.

Il était préoccupé du sort de tant de pauvres âmes, arrachées à la vie présente, sans avoir pu compter avec la mort; il les plaignait douloureusement de tomber entre les mains du souverain Juge, sans avoir rien ou presque rien à offrir pour leur rançon. « Que de prêtres même, se disait-il, sont enlevés par la mort, sans laisser après eux de quoi être secourus dans l'autre vie,

[1] Arch. du Collége. 1853.
[2] Les Récollets furent établis à Roubaix en 1859, trois ans après le départ de M. Lecomte.
[3] Arch. du Collége. 1858.
[4] Mme Lepoutre-Roussel, de Roubaix.

ou bien sans avoir eu le temps de se pourvoir contre les éventualités d'un avenir si redoutable !

Il conçut d'abord la pensée de publier une sorte de *calendrier des indulgences* composé par lui-même [1], au moyen duquel les prêtres et les pieux fidèles pourraient connaître les indulgences qu'il leur était possible de gagner, chaque jour de l'année, au profit des âmes du purgatoire.— Mais il ajourna longtemps ce petit travail, et finit, au bout de sept ans, par le perdre à peu près de vue. Une circonstance assez étrange vint le forcer, pour ainsi dire, à le mettre enfin à exécution. Laissons le raconter lui-même cet incident, et remonter à l'origine déjà lointaine de son pieux projet :

« En février 1848, écrivait-il un jour, pendant la retraite que le R. P. Colpin, rédemptoriste, donnait aux élèves du Collège de Tourcoing, je lui communiquai un petit recueil d'indulgences en forme de calendrier, que j'avais l'intention de faire imprimer dans l'intérêt des âmes du purgatoire. Ce religieux approuva beaucoup ce projet. Cependant ce bon père vint à succomber à la maladie de poitrine qu'il portait depuis quelques années. J'assistai à ses funérailles, qui eurent lieu à Tournai, le 1er novembre 1854. Sa mort, comme sa vie, a été des plus édifiantes, on peut presque dire celle d'un saint.

« Je conservai toujours le désir de donner suite à mon projet. Un soir que je revenais de Roubaix, je me demandais ce que le père Colpin, qui en avait connaissance, devait penser maintenant de cet ajournement, et s'il ne lui serait pas bien agréable d'en voir l'exécution. Rentré chez moi, je m'agenouillai pour réciter mon

[1] Arch. du Collége. 1850.

office, près d'une table sur laquelle il n'y avait qu'une lampe posée sur un tapis. Immédiatement après, je me retournai pour faire ma prière du soir devant un crucifix auquel le P. Colpin avait attaché de très grandes indulgences, et qui était placé sur mon secrétaire que je n'avais pas ouvert.

« Au moment où je me lève, j'aperçois enlacée dans mon petit cordon de montre une plume dont le bec est tourné vers le bas de mon secrétaire où se trouvait le travail en question. J'ai été frappé de cette coïncidence. Non-seulement je ne pouvais me rendre compte de la présence de cette plume à cet endroit, mais j'ai observé qu'elle était enlacée de manière à me convaincre qu'elle n'avait pu y arriver par l'effet du hazard[1]. »

Sans vouloir donner à cet incident une importance qu'il n'a peut-être pas, il est au moins permis d'y voir un témoignage incontestable de l'intérêt profond que les âmes du purgatoire ne cessaient d'inspirer à M. le principal.

D'ailleurs, avant de publier son pieux calendrier, il avait, depuis quelques années déjà, pourvu d'une façon plus utile encore au soulagement des membres de l'Eglise souffrante : il avait fondé l'œuvre connue depuis sous le nom d'*association des quatre messes*.

D'après son dessein, cette asociation devait s'étendre aux pieux laïques aussi bien qu'aux prêtres eux-mêmes.

Les laïques s'uniraient entre eux pour faire célébrer *quatre messes par an*, où et comment ils le voudraient, à l'intention des coassociés vivants et défunts ; les prêtres, de leur côté, s'engageraient à célébrer aussi *quatre messes par an*, dans la même intention. C'était la même œuvre sous une double face.

[1] Arch. du Collége. Corresp. 1856.

M. Lecomte n'entendait pas d'ailleurs borner son œuvre aux limites de notre diocèse, ni à celle de la France, ni même de l'Europe : il voulait que la charité, au profit des âmes de l'autre monde, fût aussi vaste que celle qui embrasse la terre entière dans son expansion catholique. Le succès lui paraissait assuré. « Cette œuvre, écrivait-il en 1852, prendra, je crois, une grande extension, chaque associé ayant intérêt à faire du prosélytisme [1]. »

Il comptait surtout sur le concours de ses frères dans le sacerdoce; aucun prêtre, selon lui, ne pouvait se refuser à prendre un engagement qui, sans être onéreux, offrait de si précieux avantages. Cette union de tous les prêtres du monde catholique, dans une association de prières réciproques, touchait son cœur et se représentait vivement à son esprit. « Il sera beau, écrivait-il à Mgr l'évêque de Saint-Denis, de voir ainsi tous les prêtres du monde catholique, répandus sur toute l'étendue du globe, lever les mains au ciel les uns pour les autres, et s'entr'aider dans leurs pénibles fonctions par une communion de prières et de sacrifices [2]. »

Le début de son entreprise dut lui faire croire non-seulement à la possibilité, mais aussi à la facilité du succès : « Notre diocèse, disait-il au mois de janvier 1852, compte presque autant d'inscriptions que de prêtres. En outre, plusieurs évêques lui avaient déjà donné leurs noms [3]. » Tandis qu'au fond de l'Afrique, Mgr de l'Ile de la Réunion établissait l'œuvre dans son diocèse, dès son arrivée, un évêque de l'Amérique,

[1] Arch. du Collége. janvier 1852.
[2] Ibid.
[3] Ibid.

Mgr de Vincennes, dans l'Indiana, passant par Tourcoing, s'était empressé d'inscrire son nom sur le registre général, et d'emporter avec lui une liste d'inscription pour les prêtres de son diocèse [1].

D'autres listes avaient été répandues et bien accueillies dans les diocèses voisins du nôtre, et jusqu'en Belgique, où Mgr de Gand, si digne appréciateur des vertus de son ancien élève, avait donné à l'œuvre naissante l'appui de son nom et de son haut patronage [2]. »

Les événements qui survinrent au Collège en 1852 empêchèrent M. le principal de mettre la dernière main à son projet aussi promptement qu'il l'aurait souhaité : pour le consommer dignement, il osait espérer les faveurs spirituelles du Saint-Siège et le concours personnel du Souverain-Pontife. « Nous pourrons bientôt, disait-il, solliciter des indulgences du Saint-Siège et la signature du Saint-Père lui-même [3]. »

Mais il lui fallait auparavant grouper autour de la recommandation de son Archevêque un certain nombre de recommandations épiscopales; il y employa une partie de l'année 1852.

« Monseigneur, écrivait-il à un évêque qui avait fait bon accueil à son œuvre, j'ai à vous remercier de votre bienveillance. Maintenant, ajoutait-il, j'aurai besoin, pour en assurer de plus en plus le succès, de votre approbation. Cette pièce, jointe à celle que j'ai déjà de plusieurs évêques, me sera d'une grande utilité pour la propagation de l'œuvre [4]. »

La Providence avait d'autres vues. Quand, après la

[1] Arch. du Collége. janvier 1852.
[2] Arch. du Collége. Corresp. 20 octobre 1850.
[3] Arch. du Collége. janvier 1852.
[4] Arch. du Collége. janvier 1852.

maladie, M. le principal voulut reprendre son projet suspendu, il s'aperçut aisément que la volonté divine ne se prêtait plus à ses désirs comme auparavant [1]. »

L'œuvre pourtant aboutit à une bonne fin : elle ne fut plus qu'une œuvre propre aux prêtres du diocèse, œuvre à laquelle il est permis de regretter que le nom de M. Lecomte ne soit pas plus attaché que son souvenir.

C'est dans les conditions où elle existe actuellement, qu'elle a été enrichie des indulgences de l'Eglise, en vertu d'un rescrit en date du 2 août 1859 [2]. »

Quant à l'association laïque, établie *sur la demande de plusieurs personnes de grande piété*, en perdant son principal soutien, elle perdit sa vitalité : elle a disparu, ou tend à disparaître tous les jours, emportant avec elle et le nom et le souvenir de son fondateur.

Il n'en est pas de même, nous l'espérons, auprès de Dieu : le bien qu'il avait voulu faire n'aura pas passé inaperçu devant le regard de Celui qui voit à nu le fond des cœurs, qui nomme ce qui n'est pas comme ce qui est, pour qui enfin *l'obéissance vaut mieux que les sacrifices* [3],

Cette pensée aurait eu déjà de quoi consoler M. le principal des échecs que son zèle et sa charité ont plus d'une fois éprouvés. Mais s'il lui fallait des succès pour

[1] Arch. du Collége. 11 septembre 1853.

[2] *Ordo officii*, etc., *ad calc.*

[3] La dévotion de M. Lecomte aux âmes du purgatoire ne se ralentit jamais. Ayant appris, à la Grande-Chartreuse, que *les Dames auxiliatrices* (communauté religieuse érigée dans ces derniers temps, à Paris, pour procurer le soulagement des âmes du purgatoire) avaient grand besoin de ressources pécuniaires pour l'achèvement de leur maison-mère, il trouva moyen de leur faire remettre *deux mille francs*, prélevés sur son revenu et laissés à sa disposition par son supérieur-général. (*Correspond.* 9 février 1868.)

paraître devant Dieu avec confiance, il n'en a pas manqué : à ne prendre en effet que les œuvres qu'il a eu le bonheur de soutenir, de propager ou d'établir en l'honneur de la très sainte Vierge, c'en est assez sans doute pour le mettre au premier rang des vrais serviteurs de Marie, pour nous rassurer sur son avenir.

Ce n'est pas sans dessein qu'en retraçant l'ensemble des œuvres pieuses de M. le principal, nous avons réservé une place à part pour les témoignages de sa dévotion envers la très-sainte Vierge : à vrai dire, ces témoignages eussent été partout bien à leur place ; car dans tout le cours de sa vie, il n'a jamais cessé de donner à Marie des gages de sa piété, de sa vénération, de son amour, comme il n'a manqué aucune occasion de soutenir sa gloire et de propager son culte. Toutefois, dans les dernières années de son séjour à Tourcoing, il lui a été donné plus que jamais de témoigner hautement des sentiments dont il était animé envers *sa bonne mère*, *envers sa bonne et douce patronne* [1].

Bien des titres déjà le recommandaient auprès de Marie : dès son entrée au Collége, il l'avait choisie pour patronne de son établissement [2] ; il avait demandé et obtenu, à ce titre, de célébrer en son honneur avec solennité la fête anniversaire de la *Présentation au temple* [3] ; il s'était empressé d'ériger, au profit des des maîtres et des élèves, l'*archiconfrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie*, en l'affiliant à *celle de Notre-Dame des Victoires de Paris* [4] ; dévotion si visiblement agréable à celle que l'Eglise invoque

[1] Lettres. *passim.*
[2] Arch. du Collége. 1838.
[3] Ibid. 1839.
[4] Ibid. 20 septembre 1842.

comme étant *le Refuge des pécheurs;* toutes les maisons d'éducation qu'il a fondées, il les avait placées chacune avec un titre particulier, sous le patronage unique de la sainte Vierge; enfin, il avait constamment et partout mis en honneur et relevé toutes les pratiques de dévotion les plus autorisées dans l'Eglise : *le mois de Marie, le chapelet, la médaille miraleuse, le saint scapulaire,* rien n'échappait à son zèle, qui n'avait d'égal que sa confiance !

Il aurait pourtant voulu établir quelque monument qui fût digne de cet auguste patronâge, et, si nous l'osons dire, qu'il trouvât digne aussi de sa piété et de sa reconnaissance !

Il se plaisait à le répéter : il devait tout à Marie; et son bonheur était de penser que dans son nouvel établissement, il pourrait enfin voir s'élever un sanctuaire qui fût un monument éternel de son amour, et le témoin impérissable de sa vive et filiale gratitude envers *sa bienfaitrice et sa mère !*

Dans ce dessein, il avait recueilli déjà quelques offrandes, et obtenu de puissants et généreux encouragements. Avec quelle joie il s'entretenait d'avance de son pieux projet, et en faisait dresser le plan par son architecte, devenu son ami [1] ! Avec quel bonheur surtout il posait la première pierre de ce pieux monument [2] !

Mais, hélas ! il ne devait pas lui être donné d'achever cette œuvre, l'une des plus chères de sa vie. Dieu, qui voulait sans doute épurer tous ses projets en les passant au feu du sacrifice, ne lui laissa ni le temps de

[1] M. Maillard, récemment arrivé à Tourcoing.
[2] Arch. du Collége. 1854.

voir s'élever jusqu'au faîte le monument de ses espérances, ni la faveur de le dédier, selon son désir, à *Notre-Dame de la Salette*, à laquelle il avait fait vœu, pendant sa maladie, de le consacrer un jour[1] !

Ce fut un double sacrifice pour M. Lecomte, sacrifice qui eût été sans compensation, s'il n'avait eu le bonheur de rendre à la sainte Vierge, d'une autre manière, le tribut d'hommages dont il s'avouait redevable envers elle.

Le jubilé séculaire de Notre-Dame de la Treille, qui fut solennisé à Lille en 1854[2], avec le concours du diocèse, et pour ainsi dire, du monde catholique tout entier, fournit à sa piété un premier moyen de payer à Marie ce qu'il appelait la dette de son cœur. A la tête de la députation chargée de représenter le Collége, au cortége de la grande procession, M. le principal s'associait au triomphe *de sa bonne mère;* et peu de temps après, il s'inscrivait, lui et sa maison, parmi ceux qui voulaient perpétuer, dans un monument digne de l'antique patronne de Lille, le souvenir de ces grandes manifestations de la foi.

Un plus grand bonheur lui était réservé pour l'année suivante, la dernière qu'il devait passer à Tourcoing.

Les fêtes dont Rome avait été le théâtre, à l'occasion de la proclamation du dogme de l'*Immaculée Conception*, se répétaient, en 1855, dans chaque diocèse du monde catholique, dans chaque ville, et presque dans chacune des familles chrétiennes.

Notre diocèse était demeuré fidèle aux traditions séculaires de sa piété envers sa bien-aimée Patronne. La

[1] Arch. du Collége. 1852.
[2] 2 juillet 1854.

ville de Tourcoing avait maintenu aussi avec honneur le rang et la réputation dont elle jouit, à si bon droit, quand il s'agit des choses religieuses. Le Collége n'avait point non plus failli à son devoir; et puisque partout les enfants de Marie rivalisaient de zèle, notre maison voulait aussi se surpasser elle-même! Grâce à la piété de M. Lecomte, grâce à l'éloquence entraînante de M. Lescouf, cet enthousiaste serviteur de Marie, le Collége avait été, pour ainsi dire, soulevé en faveur de la *Vierge Immaculée.* La ville participait elle-même à ce pieux et irrésistible entraînement. Aussi, quand après une octave préparatoire, arriva le jour de la grande manifestation, Tourcoing offrait un spectacle digne de sa vive et profonde piété [1]. L'illumination du soir était aussi brillante que générale; et ce qui valait mieux encore, la joie chrétienne brillait dans tous les yeux, les mêmes sentiments animaient tous les cœurs. Quand le Collége, précédé de sa musique, parcourut les rues de la ville; quand, par la voix de ses trois cents élèves, il exprima tout haut, dans des cantiques composés à dessein, ce que chacun pensait et se disait tout bas, alors l'enthousiasme fut porté à son comble. « Avec quelques mots jetés à la foule immense, réunie sur la Grand'place, en face de l'autel érigée en l'honneur de la sainte Vierge, il n'eût pas été difficile, disait M. Lescouf, de provoquer une sorte d'explosion, et de faire acclamer le nom béni de l'immaculée Mère de Dieu. »

Ce fut une grande joie pour M. le principal, que cet admirable triomphe, auquel il avait pris, avec sa maison, une si grande part. Mais cette joie, hélas! était-la dernière qu'il devait goûter au milieu de nous!

[1] 6 mai 1855.

Après ces quelques jours de bonheur, qui avaient brillé à ses yeux comme une éclaircie dans un ciel sombre, des ténèbres plus épaisses allaient l'environner de toute part : l'ouragan qui le menaçait, ne devait pas tarder à fondre sur lui. Cet arbre si beau dont nous avons admiré les fruits, assez vigoureux encore pour en porter de nouveaux, on le verrait tout à coup condamné pour ainsi dire, à une apparente stérilité; après avoir perdu son feuillage et toute sa gloire, il serait arraché du sol dont il était naguère l'ornement et la richesse; et lui, que chacun contemplait jusque-là avec admiration et respect, après avoir été dépouillé de tout, il exciterait une sorte de pitié; il donnerait à penser qu'il n'a été si maltraité, qu'après avoir lui-même imprudemment provoqué la tempête.

On lit dans la sainte Ecriture, que le roi Ezéchias, prince aussi célèbre par sa piété que par son zèle, fut soumis à une bien rude épreuve, au milieu même de sa plus grande prospérité.

Il n'avait, au témoignage de l'Esprit-Saint, rien fait qui ne fût bon, juste et louable : *Operatus est bonum et rectum et verum.* Surtout il avait cherché Dieu de tout son cœur, et rétabli son culte dans tout le pays de Juda : *requirere Deum in toto corde suo.... in omni Juda.*

Après avoir mis sa capitale à l'abri d'un coup de main, et fermé à ses ennemis les sources vives du pays, il avait ouvert à son peuple, au cœur de Jérusalem, des réservoirs inépuisables et taillés dans le roc.

Jusque-là tout lui avait réussi à souhait : *In omnibus operibus suis fecit prospere.*

Mais l'épreuve allait venir à son tour. Dieu devait,

en apparence, abandonner un serviteur aussi fidèle, afin de mieux faire connaître les sentiments de son cœur : *ut nota fierent omnia quæ erant in corde ejus.*

Le pauvre patient gémissait de ces rigueurs : *au sein de la paix* il se plaignait d'avoir trouvé *la plus amère des amertumes;* il était bien jeune encore (il avait à peine 40 ans) pour *s'en aller aux portes du tombeau, et* pour voir *le fil de sa vie tranché, à son début, comme la toile du tisserand.*

Mais ces rigueurs lui devaient être salutaires : la vie qu'il croyait avoir perdue, un miracle éclatant allait la lui prolonger ; et Dieu, en lui fournissant l'occasion de faire le bien plus longtemps, lui fournirait aussi le sujet d'une éternelle reconnaissance [1].

Cette histoire n'est pas sans analogie avec la vie de M. Lecomte ; comme le pieux prince de Juda, il n'a jamais voulu que la gloire de Dieu; il a multiplié autour de lui les monuments de sa piété, de son zèle et de son dévouement. Les maisons d'éducation ecclésiastique qu'il a fondées dans notre pays, pour l'intérêt des familles chrétiennes, l'association diocésaine qui les rattache toutes au siége de l'autorité, et les garantit par là contre toute surprise, n'est-ce pas un bienfait qui rappelle assez la conduite habile du saint roi de Juda, fermant les sources d'un côté pour en mieux assurer la jouissance de l'autre?

Enfin, si l'on peut pousser le rapprochement plus loin, la plus vive épreuve va fondre sur M. Lecomte au moment de sa plus grande prospérité : c'est quand il espérait jouir des douceurs de la paix; c'est à la force

[1] II. Paralip. 31 et 32. — Isaï. 38. — Ecc. 48.

de l'âge (il avait quarante et quelques années), qu'il va paraître brisé pour toujours. Mais Dieu ne voulait que révéler à tous les regards l'excellent fond de cette âme d'élite; il voulait aussi, en échange de la vie à laquelle il l'arrachait alors, lui réserver, sur un terrain différent, une fécondité nouvelle et de nouveaux mérites.



Lith. Boldoduc frères, à Lille

R.P. DOM ELOI LECOMTE.

Chartreux, 1856

CHAPITRE XI

Situation faite à M. Lecomte par suite de l'association diocésaine. — Difficultés d'installation, frais imprévus dans l'organisation du nouveau Collége de Tourcoing. — Embarras financier. — Ses causes diverses. — Fâcheux effets de cette situation. — M. Lecomte offre de donner sa démission. — La pensée de se retirer dans un ordre religieux, déjà ancienne chez M. Lecomte, se confirme pendant les vacances de l'année 1855. — Circonstances qui hâtent son départ, et qui, en lui fermant l'entrée de la Compagnie de Jésus, le mènent à la Grande-Chartreuse. — Son postulat. — Sa prise d'habit. — Sa profession. — Réflexions sur l'ordre des Chartreux. — Intérêt que M. Lecomte continue à porter au Collége.

1855 — 1856

Rien ne faisait présager les événements sinistres dont M. Lecomte était menacé, et dont nous devions être les témoins surpris et muets : en effet, la situation qui lui était faite par l'association diocésaine, lui avait rendu, avec la liberté de l'esprit, le calme bienfaisant qui naît de la sécurité. Il en profitait pour se donner tout entier et plus que jamais à son établissement inachevé de Tourcoing. Il n'était pas indifférent sans doute au mouvement de prospérité qui s'accusait de plus en plus dans les maisons qu'il avait fondées; il s'y montrait au contraire fort sensible : « Votre succès, écrivait-il au supérieur de l'une d'entre elles, me fait bien plaisir. J'ai toujours cru que c'était l'œuvre de Dieu, qui devait nécessairement la bénir. Ce résultat,

ajoutait-il, doit soutenir vos efforts et augmenter de plus en plus votre confiance. Grâces à Dieu[1]! »

Mais, sans cesser de prendre à cœur les intérêts des autres maisons, il n'entendait plus se mêler comme auparavant de la direction générale de l'œuvre. Il se renfermait dans des limites qu'il ne voulait ni ne pouvait plus franchir : « Vous oubliez, disait-il à ce sujet, que je ne suis plus rien pour votre maison, à part l'intérêt tout particulier que je lui porte, ainsi qu'à son directeur, et les vœux que j'exprime souvent à Dieu pour elle. »

« Je m'occupe, poursuivait-il, du Collége de Tourcoing exclusivement : d'abord, parce que ma mission ne va pas au-delà ; en second lieu, parce que le nouveau local absorbe tout mon temps et toutes mes forces[2]. »

Il avait en effet beaucoup à faire pour organiser et ramener à un ensemble satisfaisant toutes les parties de son vaste établissement. Acquérir ou concéder, selon les convenances et dans l'intérêt de la maison, des portions contiguës plus ou moins importantes; faire de grands travaux d'appropriation; élever, pour le besoin du moment, et en toute hâte, des constructions temporaires qu'il fallait renverser ensuite et remplacer par d'autres; donner enfin aux constructions définitives un certain air de distinction que réclamait le bon goût autant que l'importance de l'œuvre : tous ces travaux, exécutés d'ailleurs sous l'œil de son architecte, devaient suffire pour absorber toute l'activité de M. le principal.

Mais, à mesure que l'œuvre s'achevait, le chiffre des

[1] Arch. du Collége. 18 octobre 1853. — à M. l'abbé M....
[2] Ibid.

dépenses augmentait, et malgré l'infériorité du prix d'achat, le nouvel établissement avait entraîné à des frais dont M. Lecomte était étonné lui-même, « bien qu'ils eussent été, disait-il, régulièrement consentis[1].

D'un autre côté, l'établissement de Saint-Jean, à Douai, avait grossi tout-à-coup, et pour une somme notable, les charges qui pesaient déjà sur l'association diocésaine.

La maison de Valenciennes, à son tour, par des acquisitions indispensables mais onéreuses, venait d'ajouter un nouveau poids à la masse de plus en plus lourde de la dette commune.

Pour comble enfin, les temps déjà mauvais allaient devenir plus mauvais encore. « La cherté des subsistances continuait toujours, et l'association, au lieu de réaliser les bénéfices sur lesquels elle pouvait prudemment compter pour alléger ses charges, ne faisait que s'obérer de plus en plus[2]. »

Tous ces faits avaient amené une situation financière bien différente de celle que M. le principal accusait et présentait à Mgr l'Archevêque en 1852; au lieu d'avoir entre les mains une *bonne affaire*, pour parler la langue des gens de finance, on se trouvait en présence d'une situation tendue, difficile, épineuse, peut-être même (on pouvait le penser), compromise et compromettante.

Ce changement dans l'état des affaires avait amené un changement analogue dans l'état des esprits; les sentiments ne tardèrent pas à changer à leur tour : on se demandait si M. Lecomte n'était pas tout ensemble et

[1] Arch. du Collége. Lettre du 31 août 1853.
[2] Rapport de M. le principal. 6 juin 1856.

trompé et trompeur. Les explications que les membres du Conseil de l'association s'échangeaient entre eux, au sujet de la situation, de ses causes, de ses périls, des moyens d'en conjurer les suites, ne paraissaient guère favorables à son administration. Comme il arrive d'ordinaire quand la Providence permet une épreuve de cette nature, tout semblait tourner contre lui : des explications, on en était venu à des paroles de blâme et de regret. « C'était, disait plus tard M. le principal, le commencement de mon agonie. » Aussi, dès lors, la pensée de la Croix était son seul appui, son unique refuge : « J'ai gémi souvent, écrivait-il encore, de ces luttes pénibles ; c'est au pied de la Croix que j'ai trouvé la force de tout souffrir [1]. »

Mais ce qui fortifiait le chrétien et sanctifiait le prêtre, ruinait l'homme et la *faible nature humaine* : aussi la pensée de se retirer lui vint-elle aussitôt à l'esprit : il lui semblait que la volonté divine se manifestait, et que, dans son intérêt propre, et surtout dans l'intérêt de l'œuvre diocésaine, il n'avait plus qu'à se résigner et à passer dans le recueillement le reste de sa vie : « Epuisé, écrivait-il à M. le supérieur général de l'association, épuisé au physique et au moral, et, après dix-sept ans de travaux pénibles, devenu compromettant pour l'association, je n'ai plus d'autre parti à prendre que de me retirer et de vous offrir ma démission. Vous me feriez grand plaisir en me donnant un successeur [2]. »

Ces dispositions générales de corps et d'esprit n'échappaient à personne, surtout parmi ceux qui vivaient

[1] Rapport du 29 avril 1856.
[2] Rapport. Ibid.

auprès de M. le principal : « Personne en effet, disait M. Lescouf en parlant de son prédécesseur, personne ne se le dissimulait : depuis quelques années, M. Lecomte s'était visiblement affaibli sous le rapport physique : fatigué par les préoccupations les plus diverses encore plus que par le travail, notablement blessé dans la précieuse faculté de la vue, atteint aussi dans sa santé générale, et vieilli avant le temps, il avait senti peu à peu toutes ses inclinations se tourner vers une vie plus calme. Dans ces dispositions, souvent on l'entendait gémir de ne pouvoir disposer de lui-même ; souvent on le voyait se débattre, avec un surcroît de fatigue, sous le poids des chaînes qu'à tout prix il aurait voulu briser [1]. »

C'est dans de telles conditions que se passait en grande partie et que s'achevait l'année scolaire 1854-1855.

Les vacances qui suivirent cette fin d'année furent marquées par un événement qui décida de l'avenir de M. le principal.

Il nourrissait depuis longtemps le vœu secret d'embrasser un jour la vie religieuse, et d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Ce vœu était, dans son cœur, contemporain de sa vocation sacerdotale [2]. Mais à mesure que, pour des raisons de conscience, il en avait différé l'accomplissement, il avait vu se multiplier et grandir autour de lui les obstacles qui devaient, ce semble, lui ôter à jamais tout espoir.

Toutefois, même au milieu de ses vastes projets et de ses entreprises, il n'avait jamais cessé de sentir et de

[1] Discours de M. Lescouf. 12 août 1856
[2] Voir chap. I.

goûter un vif attrait pour une vie plus parfaite : au contraire, par une sorte de secret instinct, fruit et signe de la grâce divine, il s'efforçait constamment de cultiver cet attrait et d'en nourrir son âme, en attendant des jours meilleurs : c'est l'aveu qu'il en faisait un jour à une religieuse du Carmel d'Audenarde, avec laquelle il entretint toute sa vie une pieuse correspondance : « Je me rapproche de plus en plus, lui écrivait-il en 1850, de ma prétendue vocation par le cœur et par l'esprit, et je ne cesse de m'en éloigner par des fondations nouvelles qui me retiendront plus que jamais dans le monde. »

« Il est vrai, ajoutait-il, que rien n'est impossible à Dieu : et si réellement il m'appelle à un état plus parfait, il saura aplanir lui-même toutes les difficultés qui pourraient s'y opposer [1]. »

Il ne se doutait pas, en écrivant ces lignes, que cinq ans après, pendant la retraite qu'il ferait à Saint-Acheul, sans aucun dessein préconçu, il verrait s'accomplir tout à coup ce qu'il avait prédit.

Voici comme il racontait lui-même ce qui se passa dans son âme pendant cette retraite :

« Le Saint-Esprit, écrivait-il un an après ce grand événement, m'a inspiré le désir de suivre pendant un mois les grands exercices spirituels de saint Ignace. Dans ce but, je me rendis à Saint-Acheul, le 16 août, malgré les obstacles que je rencontrais chez mes supérieurs ecclésiastiques eux-mêmes. Le R. P. Mallet, recteur du noviciat, voulut bien me diriger. Je n'avais pas d'autre intention, en commençant, que d'apprendre à mieux

[1] Lettre à la Sœur Marie du Cœur de Jésus, prieure du Carmel d'Audenarde. 1850.

connaître Notre-Seigneur pour l'aimer davantage. Je ne croyais pas qu'il me fût possible de m'arracher aux entreprises importantes que j'avais faites pour l'éducation de la jeunesse, bien que je conservasse toujours pour la vie religieuse un attrait prononcé qui s'était manifesté dès mon entrée au séminaire de Cambrai. Cependant, après quinze jours de retraite que le bon Dieu a daigné bénir par de grandes lumières et par de fortes inspirations, vint l'exercice si important de l'*élection* d'un état de vie. Après avoir reconnu, avec le P. Mallet, dans cet attrait toujours persévérant depuis vingt-deux ans, une marque certaine de vocation, j'examinai sérieusement la question des obstacles : ils ne me parurent plus alors insurmontables ; chaque réflexion m'apportait une nouvelle lumière, et bientôt j'eus trouvé tous les moyens de lever des difficultés qui jusque-là m'avaient paru tellement grandes, que je n'avais pu seulement songer à les vaincre [1]. »

Toutefois, avant de triompher de toutes les résistances, il lui restait à essuyer le dernier et le plus rude de tous les assauts : ainsi le voulait sans doute la divine Providence, dont les faveurs ne grandissent d'ordinaire dans une âme, que pour être suivies de plus grandes épreuves.

M. Lecomte avait des dispositions à prendre avant de quitter le poste qu'il occupait : en sa qualité de principal, il avait à traiter avec l'autorité universitaire ; son titre d'aumônier et des engagements multiples le retenaient aussi sous la dépendance de l'autorité diocésaine : l'administration académique se prêta sur-le-champ et volontiers à son projet. « Pendant ma retraite même,

[1] Arch. du Collège. 1856.

écrivait-il, je fis auprès de M. le recteur une tentative qui eut un plein succès [1]. » Mais il n'en fut pas de même auprès de l'autorité ecclésiastique : « Je ne réussis pas aussi bien, ajoutait-il, auprès de Mgr l'Archevêque, qui accueillit ma demande par un refus formel et positif [2]. »

Il n'en perdit point tout espoir. Aussi, malgré la réponse peu rassurante de Monseigneur, il mit ordre à ses affaires, comme un homme résolu, non pas à tout briser, mais à tout tenter, pour aller au plus tôt où Dieu l'appelait.

Au reste, sa vocation se confirmait de plus en plus : c'est le témoignage que lui rendit plus d'une fois le R. P. Mallet qui l'avait dirigé pendant sa grande retraite de Saint-Acheul : « Je ne m'étonne pas, » lui écrivait ce religieux, dans le courant d'octobre, en apprenant les difficultés qui retardaient le départ de son néophyte, « je ne m'étonne pas que vos dispositions n'aient changé en rien, et que vous vous sentiez plus confirmé encore dans votre vocation. Comme elle paraît bien venir de Dieu, elle n'est pas sujette au changement. Dieu va toujours au but qu'il s'est proposé [3]. »

Il tenait le même langage deux mois plus tard, presque à la veille du départ de M. le principal : « Tout vient admirablement, lui écrivait-il, donner raison à votre élection.... Remercions Dieu de cette grande grâce de la vocation religieuse, dont nous reconnaîtrons tout le prix au ciel [4] ! »

Un pareil langage n'était pas de nature à comprimer

[1] Arch. du Collége. Avril 1856.
[2] Ibid.
[3] Lettre du R. P. Mallet. 9 octobre 1855.
[4] Lettre du même. 8 décembre 1855.

le désir si vif qui poussait M. Lecomte à suivre la voix de Dieu. Aussi, malgré tant d'obstacles qu'il lui restait encore à franchir, il entrevoyait avec bonheur, non plus la fin de l'année scolaire, mais le mois de mai prochain, comme le terme de son exil. C'est l'espoir que nourrissait aussi son directeur : « Nous pouvons donc espérer, lui écrivait-il encore, de vous voir au milieu de nous au mois de mai. C'est Marie qui nous fait entrevoir cette époque plus rapprochée, ce choix du mois qui lui est consacré, pour qu'en attendant nous nous souvenions toujours que tout dans l'ordre de la grâce nous vient par Elle [1]. »

Des circonstances allaient tout précipiter ; et, chose étonnante, l'avenir de M. Lecomte prendrait immédiatement une direction nouvelle, direction que lui seul avait entrevue, sans pourtant s'y être arrêté jamais.

Il ne se dissimulait pas qu'il ne pourrait, sans souffrir beaucoup, prolonger longtemps son séjour au Collége. Il est vrai que sa résolution n'était encore connue que d'un petit nombre de confidents qu'il croyait discrets ; mais, malgré le mystère profond qui enveloppait ses démarches et ses communications, il s'était répandu jusque parmi les élèves un pressentiment confus de ce qui devait s'accomplir un jour.

Aussi, quand la veille du nouvel an, le Collége entier se réunit pour offrir à son Chef les vœux et les souhaits d'usage, l'élève chargé de parler au nom de ses condisciples, ne put se défendre de glisser dans son discours une allusion directe au projet qui tenait déjà tant de cœurs suspendus.

M. le principal, à son tour, ne put garder un silence

[1] Lettre du même.

absolu ; s'il ne parla qu'avec une réserve commandée par les circonstances, il en dit assez pour ne plus laisser le moindre doute dans les esprits, le moindre espoir dans les cœurs. D'ailleurs, l'accent de sa voix trahissait les sentiments de son âme : on sentait que son cœur était plein et qu'il débordait d'émotion; il se passait là une de ces luttes violentes qui ne peuvent durer longtemps.

Il voulut profiter du congé du nouvel an, pour n'avoir plus à renouveler une séparation trop cruelle pour son cœur; aussi, dans le dessein de solliciter une fois encore l'autorisation qui lui avait été d'abord refusée, il se mit en route pour Cambrai, dans les premiers jours de janvier.

Que s'est-il passé dans cette entrevue, la dernière qui eut lieu entre M. le principal et Mgr l'Archevêque ? Il serait difficile de le dire ; mais si M. Lecomte n'en sortit qu'après avoir obtenu l'autorisation qu'il sollicitait, ce ne fut pourtant ni sans combat ni sans blessure. Son âme fut comme meurtrie par cet assaut décisif, et son corps, épuisé déjà, ne pût supporter ce dernier choc, trop violent pour sa faiblesse. « Il en tomba malade, » nous écrivait, à propos de ce souvenir déjà lointain, un ancien professeur du grand séminaire, prêtre dont la bonté surpasse encore les autres qualités ; « il en tomba malade, et il dut tenir le lit à Saint-Charles, » maison réservée aux prêtres infirmes. « On craignait même, continue notre pieux témoin, qu'il ne fût atteint de la fièvre typhoïde ou cérébrale [1]. »

Les choses n'allèrent pas si mal, grâce à Dieu ;

[1] M. le chanoine R....

M. Lecomte ne tarda pas à pouvoir rassurer ceux qui s'intéressaient encore à sa personne, surtout les membres désolés de sa famille. « Je suis à Cambrai, écrivait-il, le 16 janvier, à sa belle-sœur Mme Lecomte, je suis à Cambrai, où l'accident m'a abattu la nuit du 10 au 11 courant. J'y suis, ajoutait-il aussitôt, environné de beaucoup de soins et d'attentions[1]. »

Ce qui paraît lui avoir été moins prodigué, dans le triste état où il se vit alors réduit, ce furent les consolations de l'amitié. Toutefois, il n'eût pas la douleur d'en être absolument privé. « Je fus extrêmement touché, » nous disait encore le charitable ami dont nous citions plus haut le témoignage, « je fus extrêmement touché de la position de ce cher monsieur, de ce bon et digne M. Lecomte. Je me suis dit : Il a besoin d'être visité et consolé. J'ai été lui faire une visite, à laquelle il a été très-sensible. Je crois lui avoir dit qu'il devait prendre son courage à deux mains, qu'il n'était pas responsable devant Dieu, et que le mieux pour lui, c'était de prendre son grabat sur ses épaules, et de retourner bien vite au Collége de Tourcoing. »

Que répondit M. Lecomte à ces bonnes paroles, à ces encouragements si affectueux ? « Je ne m'en souviens plus, dit notre témoin ; mais ce que je sais encore, c'est qu'il a souri, et qu'il s'est empressé de retourner dans son cher Collége[2]. »

Hélas ! pourquoi faut-il que nous ajoutions que ce n'était déjà plus *son Collége* ; que cette maison, qui fut la sienne plus que toute autre, était devenue pour

[1] 16 janvier 1856.
[2] Ibid.

lui comme une maison étrangère ; qu'avant même d'y avoir déposé son titre officiel, il devait s'y croire dépossédé de son autorité, et comme atteint dans sa considération ? C'était pour lui et pour tous ses amis le comble de l'épreuve.

Jamais nous ne pourrons oublier dans quelle attitude humiliée il s'y présentait au retour de son dernier voyage de Cambrai, dans quelle condition gênée il y vécut jusqu'à son départ. Renfermé désormais dans son cabinet de travail et de prières, il n'en sortait plus qu'à de rares intervalles ; c'était pour se rendre à la chapelle, ou bien pour respirer, dans l'isolement, l'air plus frais du jardin, en y récitant son bréviaire.

Le voile qui couvrait le mystère de son avenir prochain, n'était pas encore complètement levé pour la plupart d'entre nous ; mais pour tous il était évident déjà, qu'il ne fallait plus considérer M. Lecomte comme le chef de sa propre maison. Chose étrange, spectacle qui serait une sorte de scandale, si Dieu ne l'avait permis à dessein, afin de s'y montrer lui-même plus à découvert, et d'achever par là ce qui manquait à la vertu de M. le principal ! On le plaignait et on le fuyait tout à la fois. C'était (si l'on peut se permettre un tel rapprochement) une situation qui rappelait les scènes du jardin des Oliviers et de la Passion : nous nous surprenions à murmurer entre nous le mot du disciple bien-aimé : *In propria venit, et sui eum non receperunt.*

Ces angoisses poignantes, véritable agonie, ne pouvaient se prolonger davantage. Il résolut d'y mettre fin promptement : tout fut bientôt disposé pour son départ prochain. Toutefois, avant de quitter le Collége,

il voulut laisser à ses collaborateurs un généreux souvenir : il fit don à chacun d'un ouvrage de sa bibliothèque ou d'un objet de piété à son usage. Il eut même la pensée de visiter une dernière fois les familles de Tourcoing qui, de tout temps, avaient soutenu le Collége de leurs inébranlables sympathies. Il voulait par là rendre plus facile et plus assurée la situation qu'il laissait à son successeur; il voulait aussi acquitter la dette de la reconnaissance et de l'amitié.

Mais, dès les premiers pas qu'il fit dans cette voie, il rencontra des marques si touchantes de regrets unanimes qu'il fut obligé de rebrousser chemin. « Je mourrai avant d'en avoir fini, nous disait-il; c'est trop pour mon cœur. »

Toutefois, nous n'aurions garde de négliger un dernier trait; il est trop digne de son grand cœur.

Avant de quitter cette ville de Tourcoing, où il comptait tant d'enfants et tant d'amis, où son souvenir était gravé dans tant de cœurs, il prit une dernière résolution aussi héroïque qu'inattendue : il se souvint, en ce moment suprême, que dans le cours de son administration, à côté de tant de témoignages de sympathie, il avait rencontré quelques hommes assez malheureux pour l'avoir méconnu et combattu sans raison. Avant de quitter cette ville et tout ce que son cœur y laissait de si cher, il voulut revoir encore une fois, non pas ses enfants et ses amis, tous également désolés de son départ, mais ces mêmes hommes, qui ne l'avaient pas compris, et qui sans doute l'auraient aimé à leur tour, s'ils

[1] A la mort de l'un d'eux, en 1868, il nous écrivait : *Maintenant il sait qui sont ses vrais amis !* Il venait de dire la sainte messe pour le repos de son âme.

avaient pu découvrir de quel cœur il n'avait jamais cessé, il ne devait jamais cesser de les aimer lui-même [1] !

Nous ne pourrions nous arrêter sans mutiler notre récit, et sans nuire à l'intérêt que nous inspire l'abandon où se trouve jeté M. le principal, à son départ du Collége. Avant donc de reprendre l'histoire des destinées nouvelles de notre maison, nous suivrons, jusqu'à son entrée dans le port, ce triste jouet de la tempête ; ou plutôt pour parler sans figure, nous verrons comment cet *homme de Dieu*, préparé de si longue main par la Providence, et, à son insu, pour la plus parfaite des vocations religieuses, y est enfin arrivé, quand tout semblait devoir lui en refuser l'accès.

En quittant Tourcoing, il n'était à l'abri ni de tout accident ni de tout mécompte. Son intention était de se rendre à Saint-Acheul, où, quatre mois auparavant, il avait rencontré tant de bienveillance et d'encouragement.

Mais, avant d'exécuter ce projet, il avait à régler, au moins d'une façon sommaire, l'état de ses affaires temporelles. Ce soin le retint encore un mois environ ; il le passa à refaire un peu sa santé, en demeurant, en partie dans sa famille, en partie chez quelques amis dévoués [1], « vrais amis, nous écrivait-il, dont il faut faire du cas, ils sont si rares aujourd'hui [2] ! »

Son parti restait irrévocablement arrêté : c'est dans ce sens qu'à la fin de janvier, il annonçait à son ancien maître, à son dévoué et affectueux protecteur, Mgr l'évêque de Gand, son entrée prochaine dans la Compagnie de Jésus.

[1] Trois hommes lui sont particulièrement restés fidèles : M. Henri Cuvelier, d'Haubourdin ; M. Guérin, notaire, de Wambrechies, et M. Béhaghel, de Bailleul.

[2] 20 février 1856.

Le Prélat n'ignorait pas les bruits qui couraient alors partout; et sans ajouter foi à « une prétendue altercation qu'il aurait eue avec son respectable Archevêque, » il craignait qu'un motif humain ne poussât M. Lecomte à cette détermination. « Si cette vocation vient de Dieu, lui répondait-il, je vous en félicite de tout cœur; car c'est bien là la meilleure part. Mais, ajoutait-il aussitôt, si vous avez pris cette résolution au sujet des comptes de vos établissements, je pense que vous feriez bien d'attendre jusqu'à ce que le calme soit tout-à-fait rétabli dans votre esprit; car il est écrit : *Non in commotione Dominus.* »

Après ce conseil de haute sagesse et de prudence éclairée, le Prélat ajoutait avec la bonté et l'esprit de foi qui le caractérisaient : « Je ne manquerai pas de me souvenir de vous au saint sacrifice de la messe, afin que l'Esprit-Saint vous éclaire et vous fortifie dans ce moment décisif [1]. »

La lumière qui avait servi de guide à M. le principal était la lumière d'en haut; et le calme n'avait jamais cessé de régner dans son esprit. « Je rends grâces à Dieu, écrivait-il dans ces circonstances, du calme qu'il me laisse au milieu de mes épreuves, qui peut-être ne sont pas encore terminées [2]. »

Il ne se trompait point en effet. Quand il se présenta devant le P. Provincial, alors de passage à Lille, afin d'exécuter le dessein qu'il avait conçu et arrêté, il s'aperçut aussitôt que les dispositions avaient changé à son égard : « on ajournait à deux ans son entrée dans la Compagnie; » et cela pour différents motifs. C'étaient,

[1] 4 février 1856.
[2] 20 février 1856.

disait-il lui-même, « des raisons de santé, ou plutôt sans doute, mon infirmité, la difformité de mon œil éteint; c'étaient aussi des rapports faits contre moi au révérend Père Provincial. Cet ajournement équivalait à mes yeux à une non-admission [1]. »

Il n'hésita pas un instant. « Comme c'était chez moi, nous écrivait-il encore, un parti pris depuis longtemps de me rendre chez les Chartreux de Saint-Pierre, dans le cas où un empêchement quelconque mettrait obstacle à mon admission chez les Jésuites, j'ai pris incontinent le chemin du couvent [2]. »

Dans tout cela, « il voyait le doigt de Dieu, qui nous conduit à merveille pour notre plus grand bien, quand nous nous abandonnons aveuglément à sa paternelle et miséricordieuse providence [3]. »

« Laissons faire, disait-il, laissons faire la bonne Providence, qui a des vues dans tous ces événements. Je vois tous les jours que les choses en apparence les plus fâcheuses, les plus regrettables, finissent par avoir les meilleurs résultats [4]. »

On ne s'étonnera pas que, sous l'empire de tels sentiments, il n'ait jamais songé à se plaindre de personne. « Pourquoi me plaindre, nous écrivait-il un mois après son départ du Collége, pourquoi me plaindre des hommes? ils ne sont que les instruments de la bonne Providence, que je bénirai un jour avec reconnaissance pour tous ces déboires, qui vont, je l'espère, me conduire à ses fins [5]. »

[1] Lettre. Février 1856. *passim.*
[2] 21 mars 1856.
[3] Ibid.
[4] Ibid.
[5] 20 février 1856.

Ce langage de la foi, il le confirmait quatre mois plus tard, alors qu'il jouissait de la paix et de la sécurité du cloître. « Je bénis de plus en plus la bonne Providence, qui, au moment même de mon départ, a fait naître un obstacle pour me ménager la douce retraite qu'elle me réservait entre mes travaux et ma fin : le bon Dieu me dédommage fréquemment, dans sa miséricorde, des sacrifices qui m'ont été imposés par les circonstances[1]. »

Tous ceux qui ont connu de près M. Lecomte, le reconnaîtront aisément à ce langage : tous aussi, comme nous, approuveront le jugement que l'un de ses meilleurs amis, homme du monde mais excellent chrétien, portait sur les derniers événements dont il était plus qu'un simple témoin.

« Quand on considère, nous écrivait-il, et qu'on calcule l'existence de cet homme de bien renforcé, de combien d'événements et de leçons n'est-elle pas remplie! Si les hommes ont pu l'oublier ou le trahir, il sera toujours du bon côté : le bon Dieu ne le quittera jamais. » Il ajoutait : « Probablement que c'est une faveur du ciel, que cet homme aussi angélique soit autant persécuté. Je sens tout ce qu'il doit souffrir, par ce que je souffre pour lui-même. Mais il est si bien avec le bon Dieu, que je me rassure sur tout ce qui peut arriver[2]. »

Le bon sens chrétien ne pourrait, selon nous, parler un autre langage, ni formuler un arrêt plus conforme à la vérité. L'avenir l'a, du reste, confirmé de tout point.

M. Lecomte arrivait à la Grande-Chartreuse le 18 février 1856. « C'est le 18 février 1856, nous écrivait-il, que, par la grâce de Dieu, je suis entré à la Grande-

[1] Lettre du 26 juin 1856.
[2] Lettre de M. L. B.... Février 1856.

Chartreuse : *Hæc dies quam fecit Dominus ! sit benedictus in sæcula !*

Malgré les préoccupations qui remplissaient son cœur, il n'avait pas parcouru, en voyageur indifférent, les deux cents lieues qui le séparaient de son pays. Mais surtout il ne passa point insensible à travers les accidents de tout genre que la nature a multipliés sur le chemin qui mène au monastère, si plein lui-même de tant de choses étranges pour un nouveau venu.

Il faut l'entendre une fois encore raconter à sa manière ce qu'il avait vu et senti dans cette grande circonstance de sa vie.

« Tout naturellement c'est à vous que je fais part de mon heureuse arrivée au milieu des enfants de saint Bruno.

» Je ne puis vous dire encore grand'chose de la Grande-Chartreuse, que je ne connais pas assez pour en parler. Je ne vous dirai rien de tout ce qu'il y a de pittoresque, de poétique, de saisissant dans les abords du couvent, auquel on arrive par un ravin étroit, entre deux montagnes de rochers de la hauteur de cent mètres sur une longueur de plus de deux lieues. Pour un habitant du Nord surtout, c'est un spectacle effrayant, que celui de ces cimes de montagnes qui se perdent dans les nuages, ces rochers en pointes qui menacent les passants, et qui ont parfois fait des victimes, comme l'attestent des croix qui marquent leur chute.

» Mais tout cela n'est rien. L'aspect intérieur du couvent est bien tel que je me le figurais, moins toutefois le grandiose des corridors dont quelques-uns n'ont pas moins de six cents pieds. D'ailleurs je n'ai pas encore visité toute la maison. J'attends que le Père Co-

adjuteur ait le temps de me la faire voir en détail : car c'est réellement une corvée : c'est tout un monde.

» Je suis ici depuis deux jours. Chose extraordinaire ! je n'y ai pas trouvé de neige; mais en revanche, je n'étais pas arrivé de trois heures, qu'il en est tombé une couche d'un pied et demi d'épaisseur.

» Ne croirait-on pas, ajoute-t-il avec autant d'esprit que de raison, que saint Bruno ait voulu, comme sainte Scholastique le fit pour saint Benoit, m'empêcher de sortir de sa maison ? Prions pour que la sainte et toujours adorable volonté de Dieu se manifeste bientôt et s'accomplisse en moi[1] ! »

Il touchait, en effet, au point le plus critique de sa vie : qu'allait-il devenir ? « Me voici, disait-il, à la Grande-Chartreuse, sans savoir quelles seront les suites des renseignements qui devront être demandés, si le bon Dieu m'inspire le désir d'entrer dans l'Ordre[2]. »

Tout se passa au gré de ses désirs, et il n'eût bientôt plus qu'à s'en féliciter. « Le bon Dieu, écrivait-il un mois plus tard, a voulu un sacrifice complet, une séparation complète d'avec les jouissances humaines; il m'a lancé dans un monde nouveau, où je me présentais avec des apparences peu favorables. Heureusement que la charité des bons Pères s'en est rapportée à mes paroles, à défaut de certificats[3]. »

Il était donc admis à commencer son *postulat* ; ce temps d'épreuve, pendant lequel le *postulant* suit les exercices de la communauté, n'est d'ordinaire que de quelques semaines, et aboutit à la *prise d'habit*. Il devait, en raison des circonstances qui avaient marqué

[1] 20 février 1856. [2] Ibid.
[3] 31 mars 1856.

le départ de M. Lecomte, se prolonger pour lui au-delà de ce terme ; et durant cette longue épreuve, il lui était interdit, selon l'usage de l'Ordre, de célébrer la sainte messe. C'était la plus grande privation qu'il fût possible d'imposer à sa piété. Malgré la rigueur de ce début, il était on ne peut plus content : « Je suis parfaitement heureux, écrivait-il à sa famille, beaucoup plus qu'à aucune autre époque de ma vie : tous les jours, je vois se réaliser pour moi la belle sentence que j'ai trouvée sur ma porte, et qui semble avoir été faite pour ma position :[1] *Entrez dans cette cellule, et goûtez Jésus dans la prière; vous y trouverez un repos qu'on ne rencontre nulle part ailleurs*[2].

Malgré les apparences contraires, M. Lecomte était réellement fait pour la vie de solitude, de retraite et de prière. Aussi la divine Providence l'y avait-elle préparé, surtout depuis quatre à cinq ans, d'une manière visible, bien que ce travail ait échappé aux regards du plus grand nombre. Sans pouvoir s'en rendre compte lui-même, il se prêtait néanmoins avec docilité à cette action providentielle. Si saint François de Sales l'avait vu, comme il nous a été donné de le voir, « se disposer de sang froid et de longue main à cette retraite du siècle, par la pénitence, l'oraison, le jeûne et autres exercices de piété, » le pieux évêque aurait dit de lui sans aucun doute ce qu'il disait de ceux « qui y vont tout de bon, qui ne se jouent pas, ou bien, s'ils se jouent, c'est à bon jeu, bon argent : il ne fera pas comme la femme de Loth, qui regarda en arrière, ni comme

[1] Sur la porte de chaque cellule, il est d'usage de suspendre une sentence pieuse.
[2] 31 mars 1856.

les Israélites qui regrettèrent les oignons d'Egypte.[1] »

La persévérance, en effet, ne devait pas faire défaut au nouveau postulant : par là se trouverait démentie la prédiction de ceux qui prétendaient qu'un arbre, transplanté à un tel âge, ne pourrait ni reprendre vigueur, ni porter de nouveaux fruits. Ce devait être une grande erreur. Comme le Juste dont parle la sainte Ecriture, M. Lecomte n'avait changé de sol que pour se trouver mieux ailleurs ; *planté désormais dans la maison du Seigneur*, le long du cours des eaux vives et dans la pleine lumière, il allait, comme les arbres majestueux de la forêt qui entoure son monastère, pousser avec une fécondité nouvelle, et se couronner encore, grâce à Dieu, et de fleurs et de fruits.

Il avait d'abord espéré que l'épreuve du postulat se terminerait avec le dernier jour du mois de mars. Cette espérance lui souriait : « Ce jour-là, nous écrivait-il, nous célébrons très-solennellement une fête de la grande Patronne du couvent, où elle est tout à fait en honneur. Ça été, ajoutait-il, une grande consolation pour moi de voir la confiance, la dévotion, l'abandon tout filial de nos bons Pères pour la glorieuse Vierge Marie, déjà depuis longtemps notre conseil, notre appui, notre protection en mille circonstances de notre vie[2] ! »

Il fallut se résigner, et attendre quelque temps encore avant de prendre l'habit, objet de tous ses vœux. Les difficultés qui avaient prolongé outre mesure l'épreuve de son postulat, subsistaient toujours et lui faisaient craindre un nouveau délai.

Déjà le mois de mai s'écoulait, et l'on perdait l'es-

[1] *Esprit de saint François de Sales*. VIIIe partie, ch. xv.
[2] 31 mars 1856.

poir de franchir le dernier obstacle, ***les hommes lui refusant le moyen d'arriver à la prise d'habit***[1], premier pas dans la carrière religieuse.

Pour lui, il ne désespérait pas encore; sa confiance en Marie était sans bornes. Elle se trouva heureusement justifiée une fois de plus. — « J'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai été admis à la prise d'habit, bien que je n'aie pas encore reçu la pièce officielle exigée. Le R. P. Général a compris ma position, et il a cru pouvoir passer outre; j'en suis enchanté[2]. »

Dans une autre lettre, écrite plus tard, il nous apprenait comment ses supérieurs, contre toute attente, « avaient cru pouvoir passer outre. »

« Le 31 mai, au soir, je disais à un de nos supérieurs qui venait de s'agenouiller avec moi devant la Vierge de ma cellule : — J'espère encore que la sainte Vierge, à qui j'ai confié mon affaire, ne laissera pas passer son mois sans m'obtenir la faveur de la prise d'habit.

» Le lendemain, survient un incident tout à fait inattendu, qui détermine notre Supérieur général à peser, à discuter les termes du décret pontifical, relatif aux pièces exigées par l'Evêque du postulant; et il me déclare qu'il peut passer outre; que j'ai à me préparer à la cérémonie pour la plus prochaine fête, qui était celle de saint Barnabé, le 11 juin.

» J'ai été, disait-il en terminant ce récit, extrêmement frappé de cette intervention sensible de notre ancienne Patronne, qui cependant a laissé au Cœur de son divin Fils, dans le mois qui lui est consacré, le soin de m'accorder la grâce sollicitée[3]. »

[1] 31 mars 1856.
[2] 26 juin 1856.
[3] 5 mai 1857.

» Je porte donc maintenant, poursuivait-il, le costume entièrement blanc de saint Bruno; c'est une robe dans le genre de celle des Rédemptoristes pour la forme, fermée par une ceinture, et recouverte d'un scapulaire surmonté d'un capuchon qui remplace la perruque[1]. » En y ajoutant le grand chapelet de l'Ordre, toujours suspendu à la ceinture, on a sous les yeux le portrait de M. Lecomte peint par lui-même et devenu, comme il disait, *le fils de saint Bruno*. Il avait demandé et obtenu de porter désormais le nom de *frère Eloi :* « Ce n'est pas l'abbé Lecomte, disait-il à l'un de ses neveux, c'est le frère Eloi qui vous écrit en ce moment. Ne vous étonnez pas du choix de mon patron : c'est surtout saint Eloi qui a évangélisé tout le nord de la France, et notamment notre pays, Gand, Courtrai, Tournai, et très-probablement notre petit village de Bousbecques[2]. »

Ce n'était pas sans intention, on le voit, qu'il avait « fait choix de ce nouveau patron : il espérait beaucoup de sa protection pour remplir les obligations si grandes de sainteté qu'il venait de contracter. »

Il est vrai qu'en revêtant les livrées du chartreux, il était résolu à y ajouter « ce sans quoi l'habit n'est rien, c'est-à-dire l'esprit de sa sainte vocation[3]. » Il tint parole ; après avoir fait les premiers pas dans la carrière, il s'y précipita *comme un géant !*

Le point de départ décisif de la vie religieuse, ce qui engage une âme sans retour, c'est *la profession*. Elle se fait d'ordinaire, chez les Chartreux, un an après la prise d'habit.

[1] 26 juin 1856.
[2] 18 juin 1856.
[3] Lettre du 26 juin 1856.

M. Lecomte *aurait bien vivement désiré que ses affaires temporelles fussent terminées*, avant de contracter cet engagement suprême. Il ne put avoir cette consolation. Mais le R. P. Général, suffisamment rassuré, crut pouvoir cette fois encore interpréter en sa faveur les réglements de l'Ordre : il lui permit de se tenir prêt pour la profession prochaine : elle devait avoir lieu le 11 juin.

Sa préparation fut digne de sa foi si vive et de sa piété si sincère ; il s'agissait, à ses yeux, d'une affaire de premier ordre, d'un engagement *qu'il appelait de tous ses vœux depuis vingt-cinq ans* [1]. Ecoutons ce qu'il en pensait un mois d'avance : « L'époque de ma profession approche, nous écrivait-il, dans les premiers jours du mois de mai : ce sera, j'espère, pour le 11 juin, fête du Saint-Sacrement. J'ai besoin d'un chaud *memento* pour ce grand jour. C'est à la bonne Mère surtout que je m'adresse pendant le mois de mai, pour la prier d'achever ce qu'elle a commencé avec une si grande bonté, l'an dernier.

» Un petit souvenir pour moi au saint Cœur de la bonne Mère pendant le mois de Marie, et au sacré Cœur de Jésus au commencement de juin, pour que je meure bien à moi-même intérieurement et extérieurement, qu'il n'y ait point de réserve dans le sacrifice, point de rapine dans l'holocauste, mais que je me présente à l'autel, témoin de mes engagements, à l'état d'immolation complète, suivant cette parole du Psalmiste : *Æstimati sumus sicut oves occisionis*.

» Je compte donc sur vous, ajoutait-il, à la tête de tous mes amis, pour qui je dirai moi-même la sainte

[1] 5 mai 1857.

messe ce jour-là en même temps que pour moi[1]. »

Ces pensées, si graves et si bien en harmonie avec la grandeur et l'importance de l'objet, ne lui ôtaient rien de l'aimable et piquante gaieté dont il donnait si souvent des preuves autrefois. Un de ses amis venait de lui écrire « qu'un astronome allemand annonçait la fin du monde pour le 13 juin. — Cela tombe bien pour moi, répondait-il : la profession religieuse, de l'avis de tous les théologiens, remet par une bonne indulgence plénière toutes les peines dues au péché. C'est bien nécessaire, ajoutait-il d'un ton plus sérieux, quand on a à rendre compte d'une administration de dix-huit ans, *judicium durissimum his qui præsunt ;* mais j'abandonne tout à la grande miséricorde de Dieu et à l'intercession de notre toute-puissante Avocate[2]. »

Une telle préparation ne devait pas manquer son but. Aussi de quelle joie son âme était-elle comme enivrée après la consommation de son sacrifice! Il faut l'entendre encore lui-même. L'appel qu'il nous avait adressé n'était pas resté sans effet ; nous nous étions fait un devoir de l'en assurer avec empressement. — « J'ai lu avec délices, répondait-il à son tour, vos deux bonnes lettres. La dernière, conformément à votre désir, m'a été remise le jour même de ma profession ; les premières félicitations sont donc venues de mes meilleurs amis. Oui, le bon Dieu m'a conduit parmi ses enfants privilégiés par des voies bien extraordinaires. Qui eut cru, il y a deux ans, au bonheur dont il vient de me faire jouir dans sa grande miséricorde? Prions, ayons la confiance, aban-

[1] 5 mai 1857.
[2] Ibid.

donnons-nous sans réserve à sa bonté, et il ne nous fera jamais défaut. *Dominus regit me, et nihil mihi deerit : in loco pascuæ ibi me collocavit !*

» Vous exprimez, continuait-il plus loin, une pensée qui ne me quitte pas. Personne, en effet, de ceux que Dieu appelle à la vie religieuse, ne doit redouter les difficultés après toutes celles qu'il m'a fait surmonter. Qu'il soit béni à jamais dans les siècles des siècles[1] ! »

On nous saura gré, nous l'espérons, d'avoir accompagné M. le principal jusque dans sa cellule, et surtout d'avoir pénétré, pour ainsi dire, jusque dans le sanctuaire de son âme, purifiée par le feu du sacrifice.

Ce n'est pas, du reste, nous écarter de l'objet de notre travail : ne fallait-il pas justifier la divine Providence dans les voies de justice et de miséricorde par lesquelles elle le conduisit mystérieusement à ses fins ? ne fallait-il pas aussi le montrer fidèle à lui-même jusqu'au bout ?

A un autre point de vue, n'était-ce pas un devoir, comme c'est un grand bonheur pour nous, de montrer que sa vocation, dans les circonstances où elle s'est produite et accomplie, porte le sceau manifeste de la Providence, qu'elle couronne sa vie, dès ce monde, d'un honneur et d'une gloire que rien ne pouvait surpasser ?

Qui ne sait, en effet, que l'ordre des Chartreux jouit dans l'Église, d'une considération unique ? que parmi les anciennes institutions religieuses, il est le seul qui, après une existence huit fois séculaire, n'ait jamais eu besoin de réforme ni de modification quelconque ? que

[1] 22 juillet 1857.

cet Ordre enfin, placé au premier rang, tant pour l'excellence de son esprit que pour la solennité de ses vœux, jouit encore aujourd'hui du privilége d'attirer les âmes d'élite, et de les élever, par la contemplation, jusque dans le vestibule du Ciel !

« En entendant parler de contemplation et de religieux contemplatifs, dit excellemment le plus autorisé des historiens de l'Eglise, certains hommes de nos jours, qui se piquent de philosophie et se croient philosophes, souriront peut-être de pitié. C'est qu'ils ignorent de quoi il est question ; la philosophie est la science ou la contemplation des vérités générales dans l'ordre naturel, et les philosophes sont les religieux contemplatifs de cet ordre.

» Mais, au-dessus de la philosophie ainsi entendue, s'élève la théologie, science des vérités religieuses, tant dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel, mais principalement dans ce dernier. Elle embrasse ainsi le ciel et la terre, le temps et l'éternité, Dieu et l'homme : Dieu et ses œuvres ; Dieu considéré non-seulement à travers ses créatures, mais en lui-même ; l'homme avec ses destinées présentes et futures. Elle présente ainsi à l'intelligence du chrétien un ensemble immense de vérités, mais de vérités vivantes et vivifiantes, que l'éternité tout entière ne suffira point à connaître, à contempler, à aimer.

» De là, dans l'Eglise catholique, pour les âmes ferventes, ce besoin de prière, d'oraison, de méditation et de contemplation ! Bruno mena le premier cette vie angélique dans les montagnes affreuses de la Chartreuse [1] ! »

[1] Rohrbacher. *Hist. univ. de l'Eglise*. t. XIV, p. 321 ; édit. Gaume.

C'est la vie que M. Lecomte devait désormais pratiquer ; il allait faire « l'exercice le plus élevé et le plus pur de l'intelligence créée, dit encore l'historien de l'Eglise, l'apprentissage le plus élevé et le plus pur du ciel et de l'éternité[1] ! »

Tel serait le progrès rapide de son âme dans cette nouvelle carrière, qu'en peu d'années nous le verrons arriver successivement aux dignités les plus éminentes de son Ordre. C'est ainsi, sans doute, que Dieu voulait répondre d'une manière péremptoire à ceux qui doutaient de son mérite personnel et de l'excellent esprit dont il était animé !

Mais, *en devenant de plus en plus chartreux*, comme il nous le disait en riant, il ne perdait pourtant pas de vue *son cher Collége de Tourcoing. Il y était toujours de cœur et d'esprit ; il vivait* au milieu de nous ! rien de ce *qui intéressait la prospérité et surtout le bon esprit de son Collége*, ne lui fut jamais étranger[2]. Comme un autre Moïse, tandis que ses enfants, sous la conduite d'un autre Josué, continuaient à combattre dans la plaine, lui, du haut de sa montagne sainte, les mains levées vers le ciel, soutenait de sa prière les efforts des combattants et leur assurait la victoire !

[1] Id. Ibid.
[2] Lettres. *passim*.

CHAPITRE XII

Le Collége sous l'administration de M. Lescouf. — Circonstances dans lesquelles s'ouvrait la nouvelle administration. — Ressources dont disposait M. Lescouf. — Sa confiance. — Comment, en consolidant le présent, il pourvoyait à l'avenir de l'établissement. — Continuation des travaux de la chapelle. — Réunion annuelle des anciens élèves. — Projet de réorganisation du bureau d'administration. — Modifications apportées au plan d'études pour la partie scientifique. — Création d'une chaire spéciale pour l'enseignement des sciences physiques et naturelles. — Etablissement d'un cours public de physique et de chimie dans l'intérieur du Collége.

1856.— 1858

Le rapprochement que nous indiquions, à la fin du chapitre précédent, entre les deux premiers chefs du peuple de Dieu et les deux hommes qui ont fondé notre maison, pourrait, sans effort, prendre ici de plus grands développements. En effet, qui ne reconnaîtrait aussitôt, avec nous, dans le caractère de Moïse et dans les qualités personnelles de M. Lecomte, des rapports frappants de ressemblance ? La mansuétude si célèbre du législateur des Hébreux, son grand esprit de foi, son zèle ardent, qui ne les revoit, du moins à un certain degré, se refléter, pour ainsi dire, dans la douceur proverbiale du bon M. Lecomte, dans sa piété si profonde, dans son désir si vif de procurer partout la gloire et l'honneur de Dieu ?

D'un autre côté, la consternation et l'ébranlement que son départ si brusque avait répandus dans le Col-

lége et parmi les familles de ses élèves, ne sont-ils pas comme une image affaiblie des regrets et de la désolation auxquels le peuple de Dieu restait en proie, à la disparition de Moïse? Mais aussi, s'il fallait alors, pour raffermir la confiance ébranlée des Israëlites, qu'il se présentât un homme à qui rien ne manquât, qui fût, de longue main, initié à toutes les difficultés de la situation, en qui résidât, enfin, l'esprit même de Moïse, nul, au témoignage de Dieu, ne pouvait s'offrir plus à propos que Josué.

Compagnon et confident intime de Moïse, dès le début de sa mission, il avait eu la faveur unique d'être seul témoin des communications de Dieu avec son fidèle serviteur, sur la montagne du Sinaï; à travers les défaillances, les ingratitudes et les épreuves de tout genre, dans le désert, il était resté jusqu'au bout fidèle à son Dieu et à son chef. Chargé de conduire le peuple au combat, il avait, par son courage, *fortis in bello*, conquis à bon droit la réputation dont il devait avoir un si grand besoin, quand Moise disparut.

Faut-il en dire davantage? Par un double choix, aussi honorable pour lui que rassurant pour son peuple, Dieu et Moïse lui avaient, d'un commun accord, conféré le commandement et l'autorité : par l'imposition de ses mains, Moïse l'avait investi de l'esprit de sagesse dont il était revêtu lui-même, et Dieu lui avait promis d'être toujours avec lui et de le traiter comme Moïse son serviteur : *Sicut fui cum Moyse, ita ero tecum; non dimittam, nec derelinquam te* [1].

Il n'est aucun de ces traits qui ne s'applique aussitôt, et comme de lui-même, au successeur de M. Lecomte.

[1] Num. Deuter. Jos. *passim.*

Sans la présence de M. Lescouf, l'avenir de l'établissement eut couru les plus grands risques. « Nous nous trouvions, disait-il, aux prises avec des difficultés matérielles qui appelaient une prompte solution, et qui nous avaient fait une situation embarrassée. Cette situation, les timides, les désœuvrés, ceux que guident la légèreté ou l'intérêt, semblaient s'entendre pour la grossir; exploitée aussi sans doute par la malveillance, elle fournissait matière aux plus étranges commentaires. Ce n'était plus une simple gêne qui devait disparaître dans un temps donné; on prétendait y découvrir le signal alarmant d'une inévitable catastrophe [1].

» Il fallait, continuait-il, rassurer les uns, ôter tout prétexte aux clameurs pour le moins indiscrètes des autres, et arrêter au plus tôt le flot montant d'une exagération qui ne connaissait plus de limites [2].

» Pour atteindre au résultat qu'il avait en vue, il n'y avait, selon lui, qu'un seul moyen efficace : étudier à fond l'état de nos affaires, et répondre aux déclamations vaines, en présentant le tableau exact de la réalité [3]. »

Ce travail, il est vrai, ne pouvait être de sa compétence. « Complétement étranger, il l'avouait lui-même, aux questions de cet ordre, » il devait confier cet examen et cette étude à des mains exercées; pour lui, « par le seul fait, disait-il, de son long séjour à Tourcoing, il possédait au moins l'avantage de savoir à quelle porte frapper pour rencontrer la lumière et le dévouement. »

» Ni l'un ni l'autre ne lui firent défaut : » grâce au concours des hommes honorables dont il avait fait choix,

[1] Discours. 12 août 1856.
[2] Ibid.
[3] Ibid.

il fut facile « d'entrer dans les replis les plus obscurs de la situation, de la dégager de tous ses embarras, et de la montrer avec évidence, aussi rassurante qu'il était possible, aux regards les plus prévenus[1]. »

Tel était le résultat heureux dont M. Lescouf se déclarait redevable envers les membres d'un *comité intelligent et généreux*, composé par ses soins, et chargé, dans une certaine mesure, et jusqu'à des temps meilleurs, *du patronage* de l'établissement[2]. Nous ajouterons que « *le Collége, devenu le pupille reconnaissant de la cité, put respirer à l'aise sous le haut patronage du comité,* » qu'il en reçut d'excellents conseils et des encouragements précieux; enfin que, fidèle aux sentiments qui animaient M. Lescouf, il sait encore aujourd'hui *qu'il est de son devoir de ne jamais oublier* le concours qui lui a été prêté[3].

Tandis que la confiance se répandait de plus en plus en dehors du Collége, dans le public, elle se raffermissait aussi au dedans, dans « la grande et bien-aimée famille. Le père, pour suivre un noble dessein, s'était cru obligé de la quitter; mais au moins, en tournant ses regards d'espérance vers celui qui l'avait longtemps servie en qualité de frère aîné, » elle avait rencontré « des consolations dans son amère douleur; elle avait rencontré cette main connue dont elle avait besoin pour essuyer des larmes arrachées par une pénible séparation[4]. »

Nous ne craindrons pas d'être démenti : M. Lescouf

[1] Ibid.

[2] Ce comité était composé de MM. Leplat-Desnoulet, président, Motte, Leurent, Hassebroucq et Meurillon.

[3] Disc. 1856. *passim.*

[4] Ibid.

était, à nos yeux, plus qu'un *frère aîné*; il offrait, *pour la direction* de la maison, un titre plus haut et plus sacré que celui d'être *l'un des deux anciens :* il était pour nous comme un second père. « Les longues années qu'il avait passées avec M. Lecomte à la culture de la même jeunesse, les habitudes de confiance mutuelle contractées dans les mêmes combats, » leur union si étroite et si féconde pour le bien; enfin le même esprit de Dieu, dont ils vivaient et dont ils nous pénétraient, chacun à sa manière : tout les confondait, pour ainsi dire, à nos yeux, et leur donnait des titres à peu près égaux à notre respect, à notre reconnaissance, à notre affection filiale.

Aussi M. Lesconf le remarquait avec raison, et le disait avec un rare bonheur d'expression : « Nos sentiments de mutuelle confiance étaient de ceux qui exercent sur les âmes un empire vraiment sacré : ils s'étaient formés dans ces rapports intimes qui engagent les consciences envers ceux qui les guident, et qui communiquent à ces derniers une sorte de paternité qui n'est pas de la terre. Il en était résulté l'union solide des disciples et du maître, dans les mêmes sentiments et dans les mêmes pensées, l'inestimable harmonie des intelligences et des cœurs vivifiés par le même esprit [1]. »

Il ne manquait donc rien à M. Lesconf pour croire *qu'en recueillant le fardeau de son prédécesseur*, il ne faisait qu'obéir à une volonté dont il n'était pas le maître : une double autorité s'était prononcée; et, en l'appelant *au rôle qui lui était échu*, elle lui avait imposé une *responsabilité devant laquelle il se sentait néanmoins ému et intimidé* [2].

[1] Ibid. [2] Ibid.

M. Lecomte avait parlé le premier : « Le parti que j'avais à prendre, disait encore M. Lescouf, se trouvait presque indiqué dans les vœux fréquemment exprimés de mon digne prédécesseur [1]. »

Ces vœux, on le sait, avaient pour objet sa propre liberté, qu'il ne pouvait dégager sans enchaîner du même coup la liberté d'autrui : « C'est alors, poursuivait M. Lescouf, qu'il se tourna vers moi ; qu'il entreprit de vaincre des répugnances que, mieux que tout autre, il pouvait comprendre ; qu'il me mit sur les lèvres ce *oui*, qu'il affirmait être la seule issue possible pour la reprise de sa liberté, la seule porte ouverte au bonheur de ses derniers jours [2]. »

D'un autre côté, Dieu avait parlé à son tour, par les organes ordinaires de sa volonté, l'autorité et la conscience.

L'autorité universitaire, seule *autorité qui nomme* en pareil cas, l'avait appelé, avec autant de justice que de bienveillance à remplir ce poste, « sans passer sur des droits acquis, sans que personne eût à en tirer parti pour crier à la faveur : ses dix-huit années de services dans une même carrière, à défaut de titres plus sérieux, suffisaient pour mettre à l'aise la bienveillance de M. le recteur, et réunir les conditions officielles pour le fonctionnaire [3]. »

L'autorité ecclésiastique ne pouvait pas rester étrangère à une substitution de cette nature ; de ce côté encore, « toute satisfaction avait été donnée à la conscience du prêtre : la volonté formelle du Pontife lui

[1] Ibid.
[2] Ibid.
[3] Ibid.

avait été communiquée avec la mission qu'elle confère. De sorte que, disait-il avec confiance, je rencontrais au-dessus de ma tête deux pouvoirs en parfaite harmonie qui devenaient une double force pour m'engager [1].»

La conscience enfin avait aussi fait entendre sa voix impérieuse et sacrée. De quoi s'agissait-il en effet dans cette occasion? De l'intérêt et de l'avenir « de la jeunesse chrétienne du pays : de cette jeunesse » pour laquelle il avait si brusquement rompu avec un ministère qui promettait de si beaux fruits : « de ces bien-aimés jeunes gens, » au milieu desquels il avait passé près de vingt années de sa vie apostolique, auxquels il s'agissait de ne point cesser « d'apprendre les droits et la puissance de la vertu; qu'il fallait prémunir contre la sagesse trompeuse, et contre la vie sensuelle des âges de décadence; » double danger que M. Lescouf avait constamment sous les yeux, qu'il voyait avec indignation grandir de jour en jour, et menacer jusqu'au « saint et pieux asile où la vertu se cultive avant tout [2]! »

La conscience du prêtre avait été fortement ébranlée devant des intérêts de cette nature; elle ne put résister plus longtemps, quand « des vœux pressants lui eurent fait sentir que, les repousser, c'était déconcerter une jeunesse tendrement aimée. O jeunesse chrétienne! s'écriait-il, votre considération l'emporta ; elle acheva dans mon âme la conviction que d'autres motifs si puissants y avaient commencée; quelque chose d'intime se remua au plus profond de moi-même, et me fit sentir que Dieu voulait mon dévouement. C'est donc à vous que j'appartiens désormais. Plus d'hésitations :

[1] Ibid..
[2] Discours de M. Lescouf. 1842, 1854, 1856. *passim*.

A vous, ma santé, mon travail, mon cœur, mon intelligence, ma foi, mon amour; à vous, ma parole et mes œuvres [1] ! »

Cet engagement sera rempli avec un entrain, avec une ardeur qui, pour en doubler le prix, ne devait être, hélas ! que plus tôt suivie de nos larmes et de nos regrets ! Mais, avant de montrer comment M. Lescouf sut tenir ses promesses, achevons d'exposer les fondements de sa confiance. Il était de ceux qui croient avec raison « que l'éducation est une œuvre collective, et qu'à moins de manquer à l'équité, il faut savoir apprécier l'importance de ceux qui y concourent, placés sur le second plan.

« Si, dans l'intérêt de l'ordre, écrivait-il, l'autorité du collége est une, et se trouve, pour ainsi dire, personnifiée dans son chef, il faut convenir que son action est partagée, et qu'elle s'exerce réellement par tous les membres du personnel; chacun, à sa place, et suivant la nature de ses fonctions, possède sa part d'influence et de responsabilité dans les résultats de l'œuvre commune.

» Imaginez un principal accompli sous le rapport du caractère, du talent et de la vertu; donnez-lui pour auxiliaires des hommes privés de tact, de dignité, de science et de zèle: ses efforts solitaires n'aboutiront à rien, soyez-en sûrs.

» Au contraire, qu'il soit puissamment secondé; entourez-le de surveillants actifs, clairvoyants et dévoués, de professeurs laborieux et instruits, amis de leurs devoirs et de la jeunesse; après cela, supposez-lui une sagesse très-ordinaire, des qualités d'esprit et

[1] Discours de 1856.

de cœur peu remarquables : n'en doutez nullement, des succès authentiques viendront attester que la tête ne fait pas tout pour la prospérité d'un Collége, qu'une large part de mérite, dans le bien qui s'y opère, revient aussi de droit à l'action des membres. Il y aurait injustice à le méconnaître. »

Après ces considérations générales, il se croyait obligé d'ajouter : « J'éprouve un vrai bonheur à le proclamer : la plupart de ceux qui m'entendent savent ce que valent mes dignes collaborateurs ; combien je puis attendre de la puissance de leur concours, et combien aussi je dois être encouragé en les voyant associés à mes travaux [1]. »

Et cependant tous ces éléments ne paraissaient pas lui suffire encore : il aspirait à une confiance plus haute et comme indépendante de la faveur des circonstances. Il la voulait recueillir « à la lumière des œuvres accomplies; » pour lui, « elle ne se gagnait qu'à ce prix.

» La confiance! s'écriait-il en finissant le discours que nous venons de commenter en partie, celle qui est vraiment digne de ce beau nom, ah! elle est tout à la fois un aveu reconnaissant des services reçus dans le passé, et une sorte d'attente sympathique des bons offices de l'avenir! Elle est une appréciation délicate du dévouement déjà éprouvé, et une inclination qui porte puissamment vers celui qui en est l'objet, qui dispose à lui abandonner ce que l'on a de plus cher en ce monde; elle commence par être l'œuvre de l'esprit, quand elle est solide; le cœur ne tarde pas à s'y mêler,

[1] Discours de 1856. — Outre le personnel ecclésiastique, il y avait alors, comme professeurs laïques, MM. Paillard, Piques, Playoust, Podvin, Depasse et Delsaut.

à un tel point qu'il semble la changer en un sentiment paisible mais indéfinissable.

» Il est des circonstances, ajoutait-il, où les témoignages que l'on en reçoit ont quelque chose de semblable aux consolations de l'amitié. Après de longs travaux entrepris pour l'utilité des hommes, elle est une des plus douces récompenses d'ici-bas; souvent aussi elle devient un encouragement; elle aide à supporter les embarras des positions difficiles. Jamais elle ne cesse d'être estimée comme un bien à la jouissance duquel nul ne demeure insensible.

» Toutefois, concluait-il, si la posséder est un avantage que je me plais à espérer, je veux me souvenir toujours que la mériter est un devoir. C'est surtout à m'en rendre digne que seront consacrés désormais tous les efforts de ma vie [1]. »

Telles étaient les dispositions personnelles de M. Lescouf, au début de sa nouvelle carrière; telles étaient aussi les circonstances favorables par lesquelles il se sentait soutenu et encouragé. L'avenir du Collége avait rarement offert un ensemble de garanties plus rassurantes, des conditions mieux établies de succès et de prospérité.

Ainsi tombaient et s'évanouissaient tant de prédictions sinistres, tant d'appréhensions puériles ou malveillantes! Ce que M. Lecomte avait espéré pour sa maison-mère allait s'accomplir sans retard et sans effort. *Où il avait semé dans les larmes*, d'autres allaient *recueillir dans la joie!*

Des résultats analogues se reproduisaient en même temps dans les autres maisons de l'association. Grâce à

[1] Ibid.

Dieu, grâce à l'énergique impulsion imprimée par Monseigneur l'Archevêque, ce qui paraissait d'abord ne pouvoir aboutir qu'à une calamité redoutable, prenait peu à peu un aspect plus rassurant, pour rester ce qu'il avait toujours été dans l'esprit du fondateur : une œuvre providentielle et de première nécessité dans les temps où nous vivons.

Il est vrai que pour en arriver là, Dieu avait exigé de grands sacrifices de M. Lecomte. Il y avait mis, comme il le disait lui-même, « son traitement pendant dix-sept ans, une partie de son patrimoine, son revenu, et la fortune qu'il aurait pu faire dans l'éducation, tout en atteignant le but principal que tout prêtre doit s'y proposer ; » en outre (et ce sacrifice était autrement douloureux), il y avait « ruiné sa santé, risqué sa vue, compromis sa vie, et surtout, aux yeux de bien des gens, il avait perdu sa réputation et presque son honorabilité [1]. »

D'autres que M. Lecomte avaient aussi payé de leur personne et de leur avoir. Leurs sacrifices, pour être moindres que les siens, n'avaient pourtant manqué ni de mérite ni de fruit. Stimulés par la parole et par l'exemple de Monseigneur l'Archevêque, les prêtres du diocèse et les gens de bien, comprenant l'importance de l'œuvre et la nécessité d'y pourvoir sur-le-champ, avaient fait les plus généreux efforts ; quelques-uns les poussèrent jusqu'à l'héroïsme. Cet admirable élan fut béni comme il méritait de l'être. « La situation des Colléges, » écrivait à M. Lecomte, six mois après son départ, un membre de la commission financière de Cambrai, « la situation des Colléges, momentanément

[1] Rapport de 1856. *passim.*

embarrassée, est devenue moins alarmante [1]. » Déjà se vérifiait le jugement que Monseigneur avait porté trois mois plus tôt sur la personne et sur l'œuvre de M. le principal : « Ses excellentes intentions et ses vertus vraiment sacerdotales recevaient la justice qui leur était due ; et la confiance qu'il avait eue en la Providence divine se justifiait par les événements [2]. »

M. Lescouf ne négligea rien dans son administration, pour donner à cette grande parole sa prompte, sa complète réalisation.

Tandis qu'en s'entourant de précautions et de garanties, il raffermissait sur-le-champ la confiance un instant surprise, il pourvoyait à la sécurité de l'avenir : par des mesures heureuses, il s'assurait la sympathie des familles et la bienveillance des administrations avec lesquelles le Collége a des rapports nécessaires.

Les sympathies des familles, il est vrai, n'avaient jamais fait défaut depuis dix-huit ans ; l'histoire de notre maison en conserve des témoignages aussi touchants que précieux. Ce qui se passait à la veille du départ de M. Lecomte, suffira pour en donner la mesure. Pour achever au plus tôt la transformation de son nouveau Collége, il avait impérieusement besoin d'ouvrir un emprunt de 50,000 francs. Le moment n'était pas heureux ; les crises commerciales et financières qui se succédaient dans notre pays depuis quelques années pouvaient faire douter du succès ; mais M. le principal avait compté sur les sympathies dont son œuvre jouissait à bon droit parmi nous : aussi, malgré l'intérêt modique assuré aux prêteurs, il recueillit la somme demandée.

[1] Arch. du Collége. 15 juillet 1856.
[2] Arch. du Collége. 15 avril 1856.

M. Lescouf tenta la même épreuve à son tour, et dans des conditions à peu près semblables. Il ne fut pas moins heureux que M. Lecomte.

Mais ces dispositions bienveillantes pouvaient ne créer, après tout, qu'un appui personnel et transitoire : cet appui pourrait être emporté avec la disparition des hommes qui avaient su s'en rendre dignes.

M. Lescouf allait les rattacher à une œuvre qui en perpétuerait la raison et le bienfait précieux. Déjà M. Lecomte avait eu la pensée d'établir entre sa maison et les familles de ses élèves une sorte de lien indissoluble : la chapelle dont il avait à cœur de faire le couronnement de ses travaux à Tourcoing, devait être le moyen de réaliser son pieux projet. Dans cette vue, il avait résolu de faire une quête en ville quand le temps paraîtrait plus opportun : en attendant il avait déjà recueilli, en dons particuliers, près de 20,000 francs, immédiatement employés selon la pieuse intention des donateurs.

M. Lescouf adopta sur le champ cette heureuse idée ; et, en lui donnant des proportions plus grandes, il en fit pour le Collége un nouveau point d'appui. C'est entre les mains des anciens élèves qu'il remettait le sort de la chapelle ; c'était à eux d'achever un monument qui fût à jamais le témoin irrécusable de leur piété filiale et de la reconnaissance de leurs familles.

La proposition fut bien accueillie : les réponses arrivèrent en abondance ; les travaux interrompus furent repris, et poussés avec tant d'ardeur, qu'en moins de deux ans les constructions principales étaient achevées, et l'édifice couvert. Tout faisait espérer que l'objet de tant de vœux serait bientôt réalisé, et que M. Lescouf aurait

la joie de couronner l'œuvre de son prédécesseur.

Telle était aussi la pensée qu'il exprimait avec confiance, à la fin de l'année scolaire 1856-1857. Dans une allocution inspirée par les circonstances, « il se faisait un plaisir, disait-il, de faire connaître une bonne œuvre que son cœur reconnaissant ne pouvait tenir cachée : notre chapelle semblait devoir longtemps encore rester inachevée; mais le bon cœur de nos anciens élèves a voulu réaliser ce que nous n'aurions osé espérer : grâce à leur générosité, nous verrons bientôt terminée cette chapelle, qui s'élèvera comme un gage précieux de leur reconnaissance [1]. »

Cet espoir devait en effet s'accomplir; mais, hélas! M. Lescouf n'en pourrait être l'heureux témoin : pas plus à lui qu'à M. Lecomte, il ne serait donné de jouir ici-bas de la récompense due à son zèle et à son activité. Mais enfin le bien qu'ils avaient l'un et l'autre voulu accomplir, ne fut point perdu pour notre maison. Le lien nouveau qu'ils avaient établi entre le Collége et le pays ne devait plus se rompre; la source ouverte n'allait plus tarir. Désormais, fidèles aux traditions léguées par leurs devanciers, les élèves, en achevant le cours de leur éducation, contribueraient chaque année, par une offrande spontanée, à enrichir et à orner le sanctuaire de Marie; ils le rendraient de plus en plus digne des grands et touchants souvenirs que sa présence rappelle à nos cœurs.

Ce premier lien, formé par la reconnaissance affectueuse des anciens élèves, ne devait pas rester isolé. M. Lescouf avait conçu la pensée d'en établir un second, destiné à fortifier encore le premier : à des enfants qui

[1] Allocution du 11 août 1857.

répondaient si généreusement à l'appel de leur père ; il aurait voulu que le père de famille ouvrît à son tour les trésors inépuisables de son cœur ; qu'une fois chaque année, dans une réunion générale, dans l'épanchement d'une fête de famille, il pût rendre à ses enfants, assis comme autrefois à sa table, amour pour amour, dévouement pour dévouement.

Ce sentiment fut accueilli comme il devait l'être : et les vacances de l'année 1856 inauguraient, sous les plus heureux auspices, ces réunions fraternelles, qui allaient, en se renouvelant chaque année, répondre si dignement à la pensée qui en avait conçu le projet [1].

Il fut évident en effet, dès le premier essai, et malgré les tâtonnements inévitables de l'imprévu, que le but principal avait été atteint ; le cœur était satisfait : un double écueil avait été heureusement évité. Ce n'était ni le froid mortel des réunions officiellement établies, ni l'intempérance plus mortelle encore des parties de plaisir ; c'était, dans toute l'acception du mot, une vraie fête de famille. On y voyait régner, ce qui s'est toujours vu depuis, la franche gaieté, le sans-façon continu, l'expansion libre et sans arrière-pensée des sentiments de chacun, des saillies où le cœur avait encore plus de part que l'esprit ; enfin un mouvement général de joie et de satisfaction, provoqué plus encore par les souvenirs intarissables du passé que par la bonne fortune du moment ou les perspectives d'un riant avenir. Tous les cœurs, pour employer l'expression unique, malgré sa vulgarité, battaient à l'unisson : « c'était en action cette fraternité réelle et durable qui unit partout les élèves du Collége de Tourcoing ; » union qui ferait dire à tous ce

[1] La première réunion eut lieu le 15 septembre 1856.

que l'un d'eux écrivait un jour après une de ces réunions cordiales : « Vraiment, on était heureux de se jeter pour ainsi dire à corps perdu au milieu de ces bons jeunes gens, de ces chers condisciples, qu'on avait connus, qu'on avait aimés, dont on avait partagé les travaux et les jeux, pour les étreindre, les embrasser tous, et leur montrer à sa façon qu'on ne voulait le céder à personne en générosité [1]. »

Il y avait pourtant bien des regrets mêlés à tant de joie : à côté de ces maîtres et de ces condisciples présents, que d'autres, non moins chers à nos cœurs, manquaient au rendez-vous ! Mais, pour être absents, ils n'étaient pourtant pas oubliés : leur souvenir était dans la mémoire et dans le cœur de tous. Aussitôt que la parole improvisée du père de famille s'échappait de ses lèvres émues, *au moment du dessert*, elle ne manquait pas, après avoir salué et félicité la joyeuse assemblée présente, d'adresser aux absents un mot de regret affectueux et senti. Personne ne manquait à la fête de famille : nos chers défunts eux-mêmes avaient leur part, et une large part, dans nos fraternels souvenirs. Sur la fin du jour, à l'ouverture d'un Salut solennel, on proclamait, au pied des autels, leurs noms consacrés par la mort, et dans une prière et une bénédiction commune, on confondait une dernière fois tous les membres de la grande famille !

Ainsi se trouvaient réunis et comme enchaînés dans un triple lien, le passé, le présent et l'avenir du Collége ! ainsi s'accomplissait heureusement, par l'initiative de M. Lescouf, l'un des plus anciens et des plus chers projets de M. Lecomte ! Aussi de quelle joie il en

[1] Lettre de Ch. R....

saluait d'avance l'inauguration annoncée pour les vacances de 1856 ! de quelle joie encore il en apprenait le succès si consolant ! « Les détails, écrivait-il à cette occasion, que vous me donnez sur la belle fête du Collége, m'ont vivement intéressé et touché[1].

» Il y avait longtemps, ajoutait-il, que je ruminais ce projet, qui n'a pu s'exécuter avant cette année. » Mais sa joie était tempérée par un regret bien senti : « Je vous avoue, écrivait-il encore, que ça été pour moi une grande privation, que de ne pouvoir prendre part à la réunion. La privation du plaisir de revoir mes anciens enfants ainsi réunis, n'est pas un des moindres sacrifices que j'ai eus à mettre au pied de la Croix. Mais je l'ai offert au bon Dieu pour le bonheur de ces chers élèves[2]. »

Il portait, d'ailleurs, sur ces réunions le même jugement que M. Lescouf, et il en tirait les meilleurs augures pour l'avenir. « On m'a dit, poursuivait-il, que deux cents anciens élèves environ se sont rendus à l'appel. Cet empressement est de bon augure pour leur conduite, et me console pour l'avenir[3]. »

En effet, ce n'était pas seulement le bon esprit des anciens élèves qui s'accusait hautement dans ces manifestations; *ce n'était pas seulement*, disait encore M. Lecomte, *leur moralité qui s'y montrait comme à découvert;* c'était aussi un nouveau gage de sécurité pour l'établissement; c'était comme une protection naturelle et impérissable contre les accidents possibles de l'avenir !

Pour une institution d'un caractère privé, qui n'eut

[1] Lettre du 27 septembre 1856.
[2] Ibid. et Lettre du 27 décembre 1856.
[3] Ibid.

rien ou presque rien à démêler avec aucune administration publique, les mesures que nous venons de rappeler, auraient suffi peut-être pour garantir une situation d'ailleurs bien établie : à quoi bon d'autres liens que ceux de la sympathie des familles et de l'affection reconnaissante des anciens élèves ? fallait-il d'autres appuis que ceux du cœur et du dévouement le plus filial et le plus éprouvé ?

M. Lescouf ne voulait pas s'en contenter; il croyait qu'en raison de sa condition de collége communal, son établissement ne pouvait que gagner à maintenir et à développer la bienveillance dont il avait été l'objet de la part des administrations diverses dont il relève.

Il n'entendait pas sans doute engager indéfiniment l'avenir de notre maison, ni contracter des liens qui pourraient tôt ou tard, en se transformant, devenir des chaînes; mais il prenait la situation telle que les événements l'avaient faite entre ses mains; et telle qu'elle était, il voulait la tourner au plus grand bien de son établissement.

Sa pensée se portait donc vers les appuis naturels d'un collége communal; son vœu le plus ardent était d'y rencontrer et, au besoin, d'y provoquer, en sa faveur, la bienveillance la plus légitime et la plus dévouée.

Le premier patron officiel et légal de tout établissement de cette nature est le bureau d'administration du Collége. Le maire en est le président de droit, et les membres en sont choisis parmi les pères de famille les plus notables de la localité.

Ce patronage, dont le Collége n'avait jamais eu qu'à louer la bienveillance et le dévouement, avait alors

perdu une partie de son importance et de son action tutélaire : il était comme mutilé par l'absence de deux de ses cinq membres, « lesquels avaient quitté la ville depuis longtemps déjà; ce qui nous préoccupait sérieusement, disait M. Lescouf. »

« Je souffrais en effet, » écrivait-il à M. le recteur, en réponse à une circulaire relative à l'organisation des bureaux d'administration, « je souffrais de l'état d'isolement dans lequel se trouve le Collége sous ce rapport; je me disposais à demander prochainement des instructions, pour remédier à un état de choses peu normal[1]. »

Le désir de M. Lescouf était, non pas de remplir les vides qu'il signalait, mais d'augmenter le nombre des administrateurs, en le portant de *cinq à sept* : c'eût été, à son point de vue, fortifier d'autant l'appui que le Collége trouvait non-seulement dans cette administration, mais encore, par son entremise, au sein même de l'administration municipale.

« S'il pouvait y avoir, écrivait-il à M. l'inspecteur d'académie, sept membres au bureau d'administration, les liens entre le Collége et l'administration municipale n'en seraient que plus nombreux, et la vie de nos institutions n'en jetterait que de plus profondes racines dans l'esprit public[2]. »

Dans cette pensée, et pour faciliter l'action de l'autorité supérieure, il allait jusqu'à désigner quatre hommes qu'il déclarait « également dévoués et prêts à lui donner l'appui de leurs lumières; ajoutant qu'il n'avait nulle préférence à signaler, et que s'il fallait

[1] Arch. du Collége. Lettre du 2 mars 1856.
[2] Ibid. Lettre du 30 octobre 1856.

faire un choix parmi ces noms, M. le recteur ne pouvait désigner que des hommes parfaitement dignes de justifier entièrement sa confiance[1]. »

Ce projet ne devait pas aboutir sur-le-champ ni dans les conditions proposées : les nominations nouvelles n'auraient lieu que deux ans plus tard[2], et le nombre des membres ne dépasserait pas l'ancien chiffre.

Les efforts de M. Lescouf avaient été plus heureux dans l'établissement d'une relation administrative d'un ordre plus élevé et d'une importance plus décisive pour l'avenir du Collége.

Il s'agissait de renouveler l'engagement quinquennal, par lequel, aux termes de la loi de 1850, la ville consentait à garantir, cinq ans durant, le traitement fixe des fonctionnaires du Collége.

Il est vrai que le premier engagement ne devait expirer que le 1er octobre 1857 ; mais la loi voulait que le deuxième fût consenti un an avant l'expiration du premier.

L'avis de M. Lescouf était qu'il fallait sans hésiter provoquer le renouvellement. Les raisons qui l'y déterminaient se tiraient de considérations diverses.

D'abord, le public se préoccupait de la destinée de l'établissement : « bien des esprits, écrivait M. Lescouf à M. le maire, se demandent si le Collége continuera ou non à être communal. Plusieurs familles veulent être fixées sur ce point. »

Selon lui, l'intérêt du Collége voulait que ces préoccupations fussent apaisées au plus tôt : « Il y aurait, pensait-il, réel désavantage pour l'établissement, sur-

[1] Ibid.
[2] 26 juin 1858.

tout dans les circonstances présentes, si toute incertitude à cet égard n'était levée avant les grandes vacances[1]. »

D'un autre côté, l'incertitude sur ce point entravait tous les projets d'amélioration possible. « Aucune mesure, disait-il, ne sera décidée par l'autorité supérieure en faveur de notre Collége, si sa vie de collége communal n'est assurée au moins pour un certain nombre d'années. La visite récemment faite par MM. les inspecteurs généraux lui donnait le droit de parler avec certitude; et M. le recteur, ajoutait-il, lui avait écrit dans le même sens[2]. »

Enfin, l'intérêt des professeurs laïques du collége, pères de famille pour la plupart, réclamait impérieusement, selon lui, *la solution prompte de cette importante question.*

« N'est-il pas convenable en effet, disait-il, qu'ils sachent au plus tôt à quoi s'en tenir sur une question qui les touche de si près? Leur vie matérielle et celle de leurs enfants sont en jeu. Si leur position acquise doit être maintenue, dissiper aussitôt leurs inquiétudes serait pour eux tout à la fois une légitime consolation et un puissant encouragement. Si au contraire, ils devaient compter sur d'autres localités pour continuer la carrière de l'enseignement, il serait bon qu'ils le sussent longtemps d'avance, pour prendre les mesures réclamées par leurs intérêts, et obtenir plus sûrement des fonctions dans d'autres colléges[3]. »

Ces considérations, approuvées par les administra-

[1] Arch. du Collége. Lettre à M. le maire. 19 mai 1856.
[2] Ibid.
[3] Ibid.

teurs du Collége [1], obtinrent l'effet que M. Lescouf s'en était promis. Dans l'une des séances de la session suivante, le conseil municipal, en vertu d'une délibération datée du 13 août 1856, « garantissait pour cinq ans, à partir du 1[er] octobre 1857, le traitement fixe du principal et des professeurs du Collége [2]. »

Cette mesure, en établissant entre le Collége et la ville ce que M. Lescouf appelait *une harmonie parfaite*, avait en outre l'avantage de plaire à l'administration académique et de provoquer sa bienveillance.

Une occasion allait se présenter où ces dispositions favorables se manifesteraient avec évidence : M. Lescouf avait conçu le projet de compléter l'organisation de l'enseignement scientifique du Collége : pour cela, il fallait, selon lui, distribuer plus méthodiquement les matières à enseigner, peut-être même créer une chaire spéciale pour « les sciences physiques et naturelles. Par là, disait-il, nous ferons monter les sciences parmi nous au niveau des lettres, et nous répondrons aussi largement que possible aux besoins d'une ville toute livrée aux travaux de l'industrie [3]. »

Mais, pour mieux distribuer les matières de l'enseignement, il fallait, avant tout, changer le personnel enseignant : « l'enseignement des sciences était alors frappé d'un véritable discrédit au Collége, et ce discrédit, l'opinion générale le faisait retomber sur les hommes qui en étaient chargés [4]. »

Quant à la création d'une chaire spéciale pour *la physique et la chimie*, elle ne paraissait pas aussi

[1] Arch. du Collége. 9 mars 1856.
[2] Arch. du Collége. 1856.
[3] Arch. du Collége. Lettre à M. le recteur 15 juillet 18[illegible].
[4] Ibid.

urgente aux yeux de M. Lescouf. « En effet, disait-il, l'enseignement des sciences physiques et naturelles n'avait pas laissé d'être très-florissant, au su de tout le monde, quelques années auparavant, bien que deux professeurs seulement fussent chargés parmi nous de l'enseignement des sciences [1]. »

L'administration académique entra, en partie du moins, dans les vues de M. Lescouf : par un choix conforme à ses engagements écrits, M. le recteur commençait à donner à notre maison, « un personnel digne des plus importants colléges communaux du ressort [2]. »

Il jugeait, d'ailleurs, qu'il y avait nécessité d'établir au plus tôt à Tourcoing une chaire spéciale pour l'enseignement de la physique et de la chimie.

L'administration municipale faisait, de son côté, bon accueil à ce nouveau projet : elle adoptait la pensée mise en avant par M. Lescouf, « d'ouvrir dans l'intérieur du Collége, au moyen de cet enseignement spécial, un cours public de physique et de chimie, dont le résultat serait de familiariser la ville avec en enseignement qui est un besoin pour elle [3]. »

Dans ces conditions, « le conseil municipal votait, le 18 mai 1857, la création d'une chaire de sciences physiques et naturelles, avec deux séances publiques par semaine, à partir du mois d'octobre [4]. »

Dans la même séance, il allouait une « somme annuelle de 500 francs pour frais généraux et achat d'instruments destinés à ce cours.

Ainsi se trouvait accompli le dernier vœu de M. Les-

[1] Ibid.
[2] Arch. du Collége. Lettre à M. le recteur. 18 juillet 1856.
[3] Arch. du Collége. Lettre à M. le recteur. 21 juillet 1856.
[4] Arch. du Collége. 1857.

couf : ainsi se complétait l'ensemble des mesures qu'il jugeait indispensables « pour que la situation scientifique du Collége fût tout-à fait satisfaisante[1] ! »

Mais, si l'administration municipale faisait, dans l'intérêt des sciences, des sacrifices nouveaux aussi éclairés que généreux, M. Lescouf ne s'était montré ni moins intelligent ni moins dévoué. Fidèle aux engagements qu'il avait pris spontanément vis-à-vis de M. le recteur, plus d'une année avant la création de la troisième chaire, M. Lescouf avait fait les premières avances *pour relever*, comme il disait, *l'étude des sciences au Collége de Tourcoing*[2].

Malgré cet empressement, malgré la bonne volonté de l'administration municipale, la nomination d'un professeur à la chaire nouvellement créée se fit attendre jusqu'à la fin de l'année 1857. L'arrêté ministériel portant nomination *d'un régent de physique au Collége de Tourcoing, emploi nouveau, daté du* 16 *décembre*, n'arrivait à destination que vers la fin du mois, et ne permettait l'ouverture de ce nouvel enseignement que dans la première quinzaine de janvier 1858[3].

Nous n'avons pas à retracer la fortune de cette combinaison ; nous n'avons à signaler ni les causes qui l'ont empêchée de produire les résultats qu'elle semblait promettre, ni la manière dont le cours public a été transféré du Collége à l'hôtel-de-ville. Ce que nous devons dire, c'est que M. Lescouf n'eut pas même la satisfaction d'assister à l'inauguration du dernier projet de sa carrière : il était atteint déjà de la maladie

[1] Arch. du Collége. Lettre à M. le recteur. 21 juillet 1856.
[2] Ibid.
[3] Arch. du Collége. 1857-1858.

cruelle qui devait l'emporter, moins d'un mois après l'ouverture du cours public.

Après avoir, en deux années, conçu tant de projets, la plupart réalisés sous ses yeux; après avoir pourvu à la sécurité et à la prospérité de l'établissement, il ne devait pas jouir du bien qu'il avait entrepris de faire. Sa tâche était remplie! Dieu le trouvait sans doute assez riche en vertus, pour lui accorder, à quarante-deux ans; la récompense réservée à ses amis, à ses fidèles serviteurs!

CHAPITRE XIII

Apparition soudaine de la maladie de M. Lescouf. — Ses caractères inquiétants. — Intérêt général que son état inspire. — Dévouement et affection de ses anciens élèves. — Amélioration passagère. — Lettre du R. P. Dom Eloi Lecomte. — Recrudescence du mal. — Administration des derniers sacrements. — Attitude de M. Lescouf dans cette grande circonstance. — Ses derniers conseils aux élèves et aux maîtres. — Consultations extraordinaires des médecins. — Nature inconnue du mal. — Conjecture. — Progrès alarmants. — Crises multipliées. — Dernières paroles de M. Lescouf aux ecclésiastiques du Collége. — Préparation édifiante à la mort. — Longue et cruelle agonie. — Mort. — Consternation dans le Collége et en ville. — Témoignages de sympathie et de condoléance venus de toute part. — Lettre de Mgr l'Archevêque. — Lettre du R. P. Dom Eloi. — Funérailles. — Souscription pour l'érection d'un monument funèbre. — Concession d'un terrain à perpétuité par le vote unanime du Conseil municipal de Tourcoing. — Réflexions.

1858

Le douloureux accident qui devait ravir M. Lescouf à ses amis, à ses élèves et à sa famille, ne s'annonçait pas d'abord sous un aspect menaçant. Rien d'ailleurs n'avait pu faire penser même à une indisposition quelconque. Il paraissait jouir toujours de son excellente santé.

Il venait de prêcher, dans la dernière quinzaine de décembre, la retraite annuelle aux membres des conférences de Saint-Vincent de Paul, réunis dans la chapelle du Collége; trois semaines plus tard, dans les huit premier jours de janvier, un mois avant sa mort, il avait, selon son usage, adressé ses vœux de nouvelle





Lith. Boldoduc frères, à Lille

AUGUSTIN LESCOUF,

Prêtre, Ancien principal du Collége de Tourcoing,
mort le 10 Février 1858.

année à la conférence des Dames de Saint-Christophe. Ni d'un côté ni de l'autre, rien n'avait accusé un dépérissement quelconque dans sa vigueur si connue. Il avait fait, il est vrai, pendant les vacances du nouvel an, une marche forcée, pour rendre visite à un ami malade, à quelques lieues de son village; mais ce nouveau surcroît de fatigue et de sueur ne pouvait pas, ce semble, avoir tout-à-coup ébranlé et désorganisé une constitution qui avait résisté à tant d'autres secousses. Aussi, dès le principe, malgré le mystère qui enveloppait le mal dont il souffrait, rien ne pouvait nous faire penser, nous ne dirons pas à la mort, mais pas même à une indisposition grave.

Il en était bien autrement à ses yeux : il fut inquiet dès les premiers symptômes. Ce n'était plus, en effet, la douleur sourde et profonde qu'il éprouvait depuis quelque temps déjà, sans y prendre garde, dans la région des reins : c'était maintenant quelque chose de vif et d'aigu, accompagné d'hémorrhagies dont la fréquence et le caractère lui paraissaient également suspects.

Aussi, dès les premiers jours (c'était vers le 12 janvier), il nous disait avec un accent que nous n'avons pas encore oublié : « J'ai une maladie qui sera plus grave qu'on ne le pense. »

Il devait avoir raison, malgré toutes les apparences contraires. « En effet, écrivait l'un de nous à ce sujet, comme nous le voyions encore aller et venir dans la maison, assister aux repas, etc., nous étions portés à croire qu'il était un peu trop frappé d'un mal qui jusque-là ne semblait point très-sérieux[1]. »

Un autre ajoutait, dans le même sens, et avec la

[1] Lettre de M. l'abbé J.... D.... 15 février 1858.

même raison, que « doué d'une constitution robuste, bien qu'épuisé par les excès de son zèle, M. Lescouf laissait espérer qu'il vaincrait une maladie qui ne paraissait pas mortelle[1].

Cet espoir allait être promptement et cruellement déçu. Laissons désormais d'autres témoins que nous composer la plus grande partie de notre récit : écoutons surtout ceux qui ont eu l'heureuse idée de recueillir, pour ainsi parler, heure par heure, et de consigner, dans des notes aussi intéressantes que fidèles, les incidents divers de ce douloureux événement[2].

En cette matière, rien n'est au-dessus du récit pur et simple des faits; outre que ce récit est une garantie pour la vérité, il fait plaisir aux amis qui veulent tout savoir, sans être à charge aux autres, plus difficiles que les amis : *secura veritas, narratio pura et luculenta, devotos informans, fastidiosos non onerans*[3].

« M. Lescouf en était là de son indisposition, quand une douleur morale vint s'ajouter à sa douleur corporelle, et par un nouveau surcroît de fatigue, précipiter sans doute la crise que rien ne faisait encore prévoir, que rien ne pourrait désormais arrêter. En effet, sur ces entrefaites, la présidente des Dames de Saint-Vincent de Paul vint à mourir. C'était le dimanche 17 janvier. Dès la veille, M. Lescouf avait été appelé par la malade, afin de l'assister à ses derniers moments. Malade lui-même, il se rendit aux désirs de cette pieuse et respectable dame. C'était trop pour ses forces déjà affaiblies. Ébranlé par la secousse violente qu'il avait

[1] M. l'abbé D....
[2] Lettres de M. l'abbé J.... D.... — Notes de M. l'abbé D....
[3] S. Bernard. t. II. *De vita S. Malach.* cap. XXXI.

éprouvée à cette occasion, M. Lescouf sentit son mal empirer de telle sorte que les médecins jugèrent qu'il devait attendre quelques jours dans la maison de la défunte, et y garder le lit, afin d'être plus capable de faire la route jusqu'au Collége[1]. »

C'est là en effet que, pendant quatre jours, nous allions visiter, sur son lit de douleur, cette victime de la charité; c'est là aussi que, pour la première fois, à la vue des ravages du mal, nous commençâmes à redouter non pas la mort, mais la gravité réelle de l'accident dont il souffrait.

Nos craintes se confirmèrent, quand, « le jeudi 21, on le ramena en voiture au Collége. Son état parut même assez grave pour qu'il fût question de lui administrer les derniers sacrements. Cependant, afin de ne pas jeter d'alarme, le danger ne paraissant pas d'ailleurs pressant, on jugea convenable d'attendre; on eut d'abord recours à la prière. »

De tous les points du diocèse, à la nouvelle *du malheur irréparable qui nous menaçait*[2], il s'éleva jusqu'au ciel comme un cri puissant et unanime qui soutenait notre confiance et semblait devoir la faire triompher. Monseigneur l'Archevêque, informé de l'état de *notre bon et digne principal*, daignait unir ses prières aux nôtres, et « en lui présentant ses compliments affectueux et ses paternels encouragements, lui annoncer que, le 25 janvier, il offrirait le saint sacrifice de la messe à son intention[3]. »

A Roubaix, à Bailleul, à Solesmes, partout enfin où le zèle apostolique de M. Lescouf avait été connu et

[1] MM. D.... et D.... Notes, *passim*.
[2] Lettre de M. l'abbé X....
[3] Lettre de Monseigneur. 24 janvier 1858.

aimé, s'élevait à la fois comme un immense concert de prières. On nous écrivait de toute part « que des neuvaines s'organisaient, et que tant de prières réunies le conserveraient à ses nombreux enfants, à ses amis, au diocèse tout entier, qui a besoin, ajoutait-on, d'hommes intelligents et dévoués[1]. »

Dans ces manifestations unanimes, mélange touchant de crainte et d'espérance, rien ne surpassait, rien n'égalait peut-être, après ce que nous éprouvions et voyions au Collége, les sentiments que nous exprimaient de tous côtés les anciens élèves de M. Lescouf.

A Tourcoing, un certain nombre de jeunes gens de la ville, la plupart membres de la *société littéraire* dont il était le fondateur, l'âme et le soutien, ne voulurent pas se contenter du concours de leurs prières ; ils vinrent spontanément offrir leurs soins et leurs veilles. On les vit, avec l'agrément sensible de leur ancien maître, passer la nuit à tour de rôle, en vrais fils dévoués, auprès du chevet de leur père souffrant, et partager, avec nos sœurs infirmières et avec nous, le poste d'honneur de la charité.

Parmi les anciens élèves, étrangers à Tourcoing, nos séminaristes se distinguaient entre tous par la ferveur et par la sainte audace de leurs prières. « Vous comprenez facilement par vous-même, nous écrivait l'un d'eux au nom de ses condisciples, dans quelle tristesse nous a plongés la fâcheuse nouvelle que vous nous annoncez. En pourrait-il être autrement, quand des enfants se voient en danger de perdre leur père chéri ? » Après ce premier cri de douleur il fallait agir. « Associant leurs prières aux nôtres, ils voulaient,

[1] Lettre de M. l'abbé X.... principal du collége de .... 25 janvier 1858.

disaient-ils, faire violence au Ciel. Ce jour-là même, où la triste nouvelle leur était parvenue, ils avaient commencé une neuvaine à la sainte Vierge, sous le titre de *Notre-Dame de la Salette*, et recommandé notre cher principal aux prières de tout le séminaire. » Ils étaient pleins d'espoir. « Le mal est dangereux sans doute, disaient-ils encore dans leur lettre, il est inquiétant; mais Dieu est le grand médecin qui guérit encore lors même que l'art humain semble désespéré.... Il est trop bon pour nous laisser orphelins! Courage, et nous l'emporterons! L'abattement dans lequel la nature nous entraîne, sera relevé par l'espérance! Union de prières et courage[1]! »

M. Lescouf n'ignorait pas le concours de toutes ces prières, de toutes ces supplications, et il s'y montrait bien sensible; bientôt même on eut lieu de penser que le Ciel se rendait à nos vœux. En effet, dès les premiers jours de la neuvaine, *le malade se sentit beaucoup mieux et semblait devoir entrer en convalescence*. Ce mieux continuant pendant plusieurs jours, il voulut nous en faire les heureux témoins : « Il nous réunit dans sa chambre, le mercredi 27, après le dîner. L'entrevue fut des plus joyeuses. » Aussi nous nous séparâmes à regret, mais pleins d'espoir[2].

C'est pendant les quelques jours de ce trompeux espoir, qu'il reçut de son prédécesseur un témoignage affectueux de condoléance, et des paroles d'encouragement dont l'a-propos rehaussait encore le prix à ses yeux. Si cette lettre admirable n'eut pas la vertu de rendre la santé à notre cher malade, elle fut au moins

[1] Lettre de M. l'abbé J.... D.... 24 janvier 1858.
[2] M. l'abbé J. D.

pour son cœur un baume salutaire, dont l'effet ne resta pas inaperçu. Elle offre pour nous un autre intérêt encore : elle nous montre ce que deux hommes, si longtemps et si intimement unis, étaient capables de se communiquer dans les moments suprêmes de leur vie.

« Grande-Chartreuse, 29 janvier 58, *fête de S. François de Sales.*

» Bien cher Monsieur Lescouf,

» Vous voilà donc aussi sur la croix à côté de notre bon Sauveur ! Aux peines d'esprit et à une plaie récente faite à votre cœur[1], a succédé la peine du corps. Que de traits de ressemblance avec notre divin Modèle ! Patience, mérites, gloire ! Non pas qu'on croie que la maladie soit *ad mortem*, mais plutôt *ad vitam;* votre pieux désir à cet égard ne serait pas conforme à nos vœux bien ardents et aux besoins de l'établissement. J'espère qu'il n'est pas conforme non plus aux desseins de la Providence. La Mère de douleurs, qui est aussi à vos côtés comme sur le Calvaire, et qui a bien voulu adopter nos enfants pour siens, veille sur eux avec une sollicitude toute maternelle. C'est à elle que je me suis adressé ce matin, pour demander votre guérison et le bien du Collége, par l'offrande de la Victime sainte. J'ai rappelé à notre toute-puissante Patronne tout ce qui a été fait en son honneur depuis vingt ans, particulièrement par vous, et pour l'honneur de son divin Fils ; et je crois que la bonne Mère m'a exaucé. Confiance [illegible], force et courage ! Le temps des souffrances,

[1] La mort de son frère, enlevé à trente ans et laissant quatre orphelins en [illegible].

vous le savez, est un temps de moisson spirituelle; après avoir semé dans les larmes, on vous verra, à l'état de convalescence, les mains pleines de gerbes précieuses, qui vous nourriront du pain des grâces de choix, et vous rempliront de plus en plus des dons du Saint-Esprit, pour le plus grand bien de nos enfants, la plus grande gloire de Dieu et votre parfaite intimité avec le bon Maître. C'est l'objet de mes vœux ardents, et exprimés dans toutes mes prières, à chaque instant du jour et pendant cinq heures de nuit. Votre position m'est sans cesse présente à l'esprit, et encore plus au cœur, qui partage vos angoisses en ami sincère et dévoué.

» J'ai été extrêmement touché de votre dernière lettre, très-sensible aux sentiments et aux souhaits que vous voulez bien m'exprimer. Je me disposais à vous en remercier du fond du cœur, et à vous rendre la pareille, lorsque j'appris le coup qui venait de vous frapper. Mes vœux à moi, je viens vous les exprimer avec toute l'affection qui a dicté votre lettre si amicale. Je les complète d'une manière toute chrétienne et de plus en plus affectueuse, en vous souhaitant en tout état de choses : paix, résignation, offrande de vos précieuses souffrances pour vous, pour vos amis, pour nos chers enfants. Tout pour la plus grande gloire de Dieu et notre sanctification!

» C'est dans ces sentiments que je vous quitte, en vous laissant dans le cœur de Jésus crucifié, si patient, si généreux, si embrasé de l'amour de Dieu et des hommes, et à côté de sa sainte Mère, ayant aussi le cœur percé d'un glaive d'indicibles douleurs, partageant pour chacun de nous (surtout pour les enfants privilégiés

comme nous, au Collége de Tourcoing, qu'elle a possédé dès sa naissance), tout l'amour, toute la miséricorde de son divin Fils pour les hommes.

» Veuillez unir vos souffrances à mes faibles prières pour vous, pour moi, pour nos enfants, pour toute la sainte Eglise.

» Votre tout dévoué et très-affectionné ami,

» Fr. Eloi Lecomte. »

Cette bonne et pieuse lettre fut comme le dernier rayon d'espérance qui brilla aux yeux de M. Lescouf. Dès les premiers jours de février, *le mieux qui s'était manifesté* au début de la neuvaine, *devenait moins sensible; la perte de sang recommençait et allait toujours en augmentant.*

Le jeudi 4 février, l'état du malade devint plus alarmant. L'émotion qu'il avait éprouvée, en voyant sa respectable mère accourue à la première nouvelle du danger qui menaçait son fils, avait été si vive et si profonde, que, pour la première fois, les forces lui avaient manqué; il était tombé dans une de ces faiblesses qui devaient, hélas! se renouveler si souvent et si douloureusement jusqu'à sa fin.

Dès lors « il fut de nouveau et plus sérieusement question de lui administrer les derniers sacrements. Il n'y avait pas encore, il est vrai, un danger extrême, disaient les médecins; mais, M. Lescouf le désirant très-vivement, ils jugèrent qu'il était mieux de se rendre au désir du malade. »

Il fut décidé que l'administration aurait lieu le lendemain, vendredi 5 février. M. Lescouf, dont la présence d'esprit était parfaite, voulait donner, comme il

le disait lui-même, *un grand exemple à ses enfants*. tout fut disposé et observé conformément à ses désirs : « Les élèves de philosophie et de rhétorique, qui représentaient le Collége, entouraient son lit; tous les professeurs ecclésiastiques, en rochet, portaient des cierges et se tenaient agenouillés près de lui. L'aîné de ses enfants éplorés présidait la cérémonie; il devait, après avoir administré le Viatique au père de famille, lui faire les onctions saintes de l'Eglise. »

C'était une scène *déjà bien touchante* dans sa simplicité *et à jamais mémorable*. M. Lescouf allait lui donner un caractère de grandeur et d'élévation vraiment sublime. En se voyant en face de son éternité, en présence de son Dieu, entouré de ses élèves, des aînés de sa grande famille, il crut de son devoir de nous adresser à tous, pour la dernière fois, des conseils salutaires et de nous faire tout haut sa profession de foi. Nous avons le bonheur de pouvoir reproduire presque mot pour mot ces dernières paroles, véritable testament spirituel de notre père, confirmation solennelle des enseignements de toute sa vie.

« Mes enfants, mes amis, nous dit-il avec cet accent grave et touchant qui va droit au cœur, bien que je ne sois pas encore très-mal, j'ai voulu me faire administrer, et j'ai désiré que vous en fussiez témoins; c'est une leçon que j'ai voulu vous donner. Plus tard, si vous vous trouvez dans les mêmes circonstances, n'attendez point la dernière extrémité. »

Après ce début, s'adressant particulièrement aux élèves, « Mes enfants, leur dit-il, dans ce moment solennel, je veux vous faire connaître votre plus grand ennemi; c'est le péché, le péché mortel, et particulièrement

celui qui est opposé à la belle vertu. Oui, vous n'avez qu'un ennemi, c'est le péché impur. Soyez chastes, et vous vous sauverez. Promettez à Notre-Seigneur ici présent de fuir les occasions, de ne point fréquenter les théâtres, d'éviter tous les divertissements coupables. Confiez votre vertu à Marie Immaculée; elle vous la gardera fidèlement. »

Il ajouta : « Ayez toujours aussi l'esprit de travail, qui est une des traditions du Collége de Tourcoing. Sur ce point, je suis heureux, avant de mourir, de pouvoir aussi vous rendre un témoignage favorable. »

Se rappelant ensuite avec quelle facilité les jeunes gens, à peine sortis du collége, négligent d'ordinaire de pratiquer ce qui leur a été enseigné, et se laissent conduire par le mouvement. d'autrui : « Quand vous serez dans le monde, leur dit-il encore, efforcez-vous de rester fidèles aux instructions que vous avez reçues ici. Soyez toujours dignes de ceux qui vous ont précédés au Collége, en marchant sur leurs traces et en suivant leurs exemples. »

En voyant la douleur et la consternation dont tous les cœurs étaient saisis, il dit en s'adressant à toute l'assistance : « Vous pouvez prier pour ma guérison, je vous le permets; je la désire même, si elle peut me rendre plus utile à l'Eglise; autrement, non, je ne la désire pas. Priez aussi pour que Dieu me pardonne, car je redoute sa justice; je crains, je vous l'avoue; et tout ce que j'ai fait depuis que je suis prêtre, depuis que je suis au monde, ne me rassure pas. Je n'ai qu'une espérance, et c'est en la miséricorde de mon Dieu. « Il insistait beaucoup sur ce point. » — Oui, le salut d'une âme est une œuvre de miséricorde : on

ne saurait être trop convaincu qu'on ne doit espérer qu'en la miséricorde de Dieu! »

Après quelques autres avis, il se recueillit un instant; et reprenant d'une voix plus émue, « Je demande pardon, dit-il, de toutes les peines que j'ai pu faire, comme je pardonne moi-même volontiers. Si je meurs, ajouta-t-il, j'ai une demande à vous faire : c'est que, le dimanche qui suivra ma mort, tous les élèves fassent la sainte communion pour moi, afin que je ne sois pas longtemps en purgatoire. »

Il avait cessé de parler, et déjà l'on se disposait à lui conférer le saint Viatique, quand il commença à haute voix sa profession de foi : « O mon Dieu, s'écria-t-il, je crois fermement tout ce que croit et enseigne l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Je crois à l'Evangile, et à toutes les paroles écrites des prophètes et des apôtres; je crois à toute vérité : la moindre parole de l'Evangile, je la mets bien au-dessus de tout ce qui a été dit et écrit de plus beau par les hommes; oui, je crois fermement qu'il y a plus de sagesse dans un mot de l'Ecriture que dans tous les écrits des philosophes. »

Après la récitation du *Miserere*, qu'il accompagnait à voix basse, il fit réciter le *Confiteor*, et reçut « avec piété la sainte Hostie. Il reçut avec la même foi et le même amour le sacrement de l'extrême-onction, achevant lui-même toutes les prières, indiquant au prêtre, qui hésitait souvent, tout ce qu'il avait à faire, enfin jouissant d'une présence d'esprit et d'un calme admirables. »

Quand la cérémonie fut terminée, il se recueillit quelques instants, et demanda que l'on récitât le *Te*

Deum. Le cantique d'action de grâces achevé, comme on s'apprêtait à se retirer, « Mes enfants, reprit-il, j'avais oublié quelque chose d'important : étudiez sérieusement votre vocation; c'est trop souvent une affaire de parti pris; on ne consulte que l'intérêt. Qu'il n'en soit pas ainsi de vous! Priez, oui, priez beaucoup, pour que Dieu daigne vous faire connaître votre vocation! Le choix d'un état de vie est d'une grande importance pour le salut....

» Maintenant, allez, mes enfants, ajouta-t-il, et ne soyez pas trop en peine; vous voyez que je ne suis pas encore bien mal; ne vous alarmez donc pas, et n'alarmez pas les autres; je puis encore me guérir, et je l'espère même. Priez pour moi, et pour ma guérison, si c'est la volonté de Dieu. »

Telle fut cette scène du 5 février. « Jamais, écrivait encore l'un de nos témoins, jamais je n'ai vu cérémonie pareille à celle que je viens de voir; je tenterai vainement d'en donner une idée, il faut y avoir assisté soi-même. — Cérémonie touchante, écrivait un autre, elle demeurera toujours gravée dans notre mémoire : non jamais, le spectacle que nous avons eu sous les yeux ne s'effacera de notre esprit; jamais les paroles que M. Lescouf nous a dites ne pourront s'oublier! Certes, en sortant de cette chambre, nous étions bien attendris, ajouterons-nous encore avec l'un de nous, comment ne l'aurions-nous pas été? Et cependant, nous avions encore plus d'espérance que de crainte, tant il nous était impossible de nous arrêter à la pensée qu'il nous serait enlevé! »

Le contraire devait avoir lieu bientôt. Les médecins ordinaires, dont le dévouement et le savoir n'ont

plus besoin d'éloge, MM. les docteurs Leurent et Pollet, avaient voulu prendre l'avis de l'une des notabilités médicales du pays. M. le docteur Caseneuve, de Lille, vint, à leur demande, rendre visite à notre cher malade, le lendemain du jour où il avait été administré, le samedi 6 février. Après un examen sérieux de l'état de M. Lescouf, il se retirait, préoccupé visiblement de la gravité du mal, sans qu'il lui fût possible de s'en rendre un compte bien exact. Selon lui, et selon ses collègues, les reins étaient le siége des désordres effrayants qu'il était plus facile de constater, hélas ! que de conjurer. Que s'y passait-il ? C'est ce qu'il leur paraissait difficile de bien établir. Toutefois, d'après les renseignements fournis par l'une des religieuses qui avaient soigné le malade au début de son indisposition, on avait lieu de craindre que les reins ne fussent profondément blessés par la présence de plusieurs petits corps durs. C'était donc une gravelle qui labourait à l'intérieur le flanc de notre pauvre malade, et qui occasionnait, outre des ravages croissants et irrèmédiables, des douleurs aiguës si vives et si poignantes que rien n'en peut donner une juste idée ! Aussi, après une seconde visite, M. Caseneuve se retirait en nous disant « qu'il y avait plus à craindre qu'à espérer. »

En effet, « le mal ne fit qu'aller en augmentant; malgré quelques heures de sommeil qu'il avait heureusement pu goûter encore, dans la nuit du samedi au dimanche 7, la position était devenue extrêmement grave dans l'après-midi de ce même jour. »

Après une de ces crises terribles, présage assuré d'une catastrophe imminente, M. Lescouf réunit, de nouveau et pour la dernière fois, tout le personnel ec-

clésiastique autour de son lit de souffrances; « il voulait, disait-il, nous faire ses adieux suprêmes, nous adresser ses dernières recommandations, recevoir de nous et nous donner la bénédiction sacerdotale. »

« Quelle scène, mon Dieu ! s'écriait l'un de nous au sortir de la chambre du malade : quelle scène ! et quel spectacle déchirant ! Qu'il était changé depuis deux jours ! Comme il portait déjà, sur la figure, les signes avant-coureurs de la mort ! » Oui, tout était changé et affaibli, excepté pourtant son esprit et son cœur !

« Messieurs, nous dit-il d'une voix mourante mais ferme encore, j'aime à vous voir réunis auprès de moi pour recevoir mes derniers adieux. »

Puis, passant en revue tous les devoirs de notre position, *il nous parla pendant plus d'un quart d'heure, avec un aplomb, un enchaînement que n'aurait pas eu la parole d'un homme en bonne santé;* il montrait bien, lui aussi, *qu'une âme* vigoureuse *est maîtresse du corps qu'elle anime !*

Sans retracer ici tout au long ces renseignements doublement sacrés pour nous, qu'il nous soit permis, du moins, d'en reproduire assez pour montrer à quelle élévation, à quelle sérénité de pensées et de sentiments, son âme savait encore le porter jusque dans son agonie !

« Rappelez-vous toujours que c'est de Dieu que vous avez reçu l'autorité auprès des élèves. Craignez de laisser perdre ce dépôt confié à vos mains ; l'autorité est un bien qui ne nous appartient pas ; ne la laissez jamais s'amoindrir entre vos mains !

» Je vous demande pardon de toutes les fautes que j'ai pu commettre à votre égard. Pour moi, j'ai peu

de choses à vous pardonner; je vous pardonne sans peine; je proteste, avec toute la sincérité d'un prêtre qui va mourir, que je n'ai jamais eu de fiel contre personne; j'ai pu paraître quelquefois un peu vif, mais, veuillez le croire, j'ai toujours pardonné !

» Mes fautes sont infinies, ajoutait-il avec humilité et componction; mais j'espère dans la miséricorde de mon Dieu et de mon divin Sauveur Jésus : sa miséricorde surpasse sa justice; et les richesses de sa bonté sont plus grandes que mes péchés ! »

D'accord avec les sentiments qu'il venait d'exprimer, « Désormais, nous dit-il, ne me parlez plus du monde ni de l'intérêt que l'on me porte; ne me nommez plus les personnes qui viennent s'informer de ma santé; ne me parlez plus que de la bonté de mon Sauveur et de sa miséricorde !

» Si je meurs, ajouta-t-il, acceptez ma mort avec résignation; soyez chrétiens dans votre douleur ! » Puis, revenant encore à l'humilité : « Je ne veux pas que vous orniez mon tombeau, placez-le à l'ombre de l'humilité. »

S'adressant alors aux prêtres : « Bénissez-moi maintenant ! » Et tous de répondre plus avec leurs larmes qu'avec leurs paroles : « C'est à vous de nous bénir ! » et aussitôt, de tomber tous à genoux pour recevoir sa dernière bénédiction. Mais, comme il insistait toujours, il fallut se rendre à son désir, pour ne pas prolonger une lutte qui durait trop longtemps déjà : alors l'aîné des prêtres lui accorda, en pleurant, ce qu'il souhaitait, et en réclamant, à son tour, la même faveur pour nous tous.

« Oui, reprit alors M. Lescouf avec le ton de

voix qui lui était habituel dans la chaire chrétienne, oui, comme prêtre, prêt à paraître devant le tribunal de Dieu, je vous bénis tous, » et faisant le signe de la croix, « je vous accorde, dit-il, ma dernière bénédiction. »

A ces mots, l'émotion, trop longtemps comprimée, éclata de toute part ; les cœurs débordaient, et les yeux ne pouvaient retenir les larmes qui les remplissaient ; c'était à qui s'approcherait une fois encore de ce père mourant, à qui lui baiserait les mains, à qui lui donnerait un dernier gage de son respect, de son attachement, de sa reconnaissance ! « C'était déchirant, nous disions-nous en sortant, mais c'était sublime ! »

« Dès ce moment l'agonie de M. Lescouf commençait. Depuis le dimanche soir jusqu'au moment de sa mort, il éprouva, presque à chaque instant, des crises des plus pénibles. Alors il laissait échapper des cris de douleur. Sa figure se contractait, et une expression indicible de souffrance était peinte sur tous ses traits. Plus de vingt fois on crut le dernier moment arrivé. On allumait le cierge béni, et on récitait les prières de l'agonie. Quelle lutte douloureuse et longue son robuste tempérament a opposée à la mort ! Un homme d'une force ordinaire eût succombé deux jours plus tôt; les médecins ne pouvaient comprendre comment il résistait si longtemps.

» Mais ce qu'il y avait de plus extraordinaire, c'était le calme et la présence d'esprit dont il faisait preuve en face de la mort. Quel exemple admirable ! il demandait lui-même qu'on récitât les prières, y répondait, et nous adressait à chaque instant de nouvelles paroles d'édification.

« Qu'il faut se faire petit, disait-il souvent, pour être vertueux ! C'est là le secret de la vertu. »

« A l'un de nous, qui lui faisait baiser la croix de son chapelet, en lui disant : *Ave, Jesu !* il répondait : N'oubliez pas Marie : *Ave, Regina cœlorum !*

» A un autre, qui voulait lui inspirer des sentiments de confiance en Dieu : Oui, oui, j'ai confiance, lui disait-il, Dieu est si bon !

» Il ne pouvait souffrir qu'on parlât devant lui des succès de sa parole apostolique, et de ceux de son enseignement en classe : — Oui, la science est une bonne chose, disait-il alors ; mais une once de charité vaut mieux que cent livres de science. Il est vrai pourtant, ajoutait-il aussitôt pour ne rien exagérer, que, selon saint Augustin, la vérité est aussi charité. »

Dans les derniers jours, il ne savait plus que murmurer quelques paroles. « Il fallait voir alors avec quelle foi il accueillait et achevait les aspirations pieuses qu'on lui suggérait. Tantôt il répétait : *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum.* Tantôt : Jésus, Marie, Joseph, soutenez-moi à mon agonie. Ou bien : Notre-Dame de la Salette, priez pour nous ! »

C'est par là qu'il se fortifiait contre les assauts répétés et violents que la mort lui livrait sans pouvoir achever sa victime. « L'agonie, commencée dès le dimanche, se prolongea jusqu'au mercredi matin, 10 février. La nuit avait été horriblement mauvaise ; vers quatre heures du matin, la fin paraissant proche, on fit éveiller la plupart des prêtres, pour les réunir une fois encore autour du lit du moribond, et réciter de nouveau tous ensemble les dernières prières de l'Eglise. »

Le malade agonisant ; les yeux déjà immobiles, sans

connaissance et respirant péniblement, était là, étendu sur sa couche funèbre, la croix serrée entre les bras, et le chapelet suspendu au cou. La mort l'emportait enfin sur la vie, elle allait triompher de sa longue résistance! « Déjà on s'apercevait qu'elle approchait à grands pas! Vers sept heures, la respiration, qui était restée assez forte, bien que pénible, se ralentit peu à peu; et au bout d'une demi-heure, elle s'arrêta, mais d'une façon si peu sensible, qu'on ne savait pas distinguer si le pouls avait cessé de battre. Il fallut poser la main sur le cœur, pour s'assurer qu'il n'était plus : M. Lescouf était mort! »

Les élèves venaient d'entrer à la chapelle, pour assister, selon l'usage, à la messe de communauté. C'est là qu'on vint leur annoncer la fatale nouvelle. Comment peindre l'explosion de douleur qui éclata aussitôt? c'était une consternation générale. Il est vrai que le coup qui frappait ces enfants était prévu et attendu depuis plusieurs jours. « Mais, écrivait alors l'un d'entre eux, je ne pourrais redire l'impression que cette mort nous a faite à tous, quand notre professeur est venu, en pleurant, nous l'annoncer à la chapelle et nous donner, en son nom, la dernière bénédiction de M. Lescouf mourant! » La messe, dite aussitôt à son intention, était constamment entrecoupée de sanglots et de pleurs étouffés; il en fut de même d'une messe chantée, qui fut célébrée une heure plus tard dans la même matinée.

Ces sanglots et ces pleurs attestaient bien qu'une « mort cruelle et inexorable frappait une famille entière dans la personne de son chef. » Ils exprimaient aussi ce que nous avions perdu, ce que nous regretterions toujours. « La mort enchaînait cette langue éloquente,

organe de la justice, mais surtout organe de la miséricorde : *Ligavit mors linguam judicium loquentem, immo et misericordiam.* Elle réduisait au silence cette bouche de l'homme juste, qui ne savait que prêcher la sagesse; elle fermait ces lèvres sacrées du prêtre, gardiennes de la science : *Sancta labia illa sacerdotis quæ custodiebant scientiam.* Enfin, elle fermait aussi ces yeux, qui, en versant tant de larmes, avaient réconcilié les pécheurs avec la grâce de Dieu : *Illos devotos oculos, qui, piissimis fletibus, divinam peccatoribus reconciliare gratiam consuevere, clausit*[1].

La fatale nouvelle ne fut pas plus tôt répandue au dehors du Collége, qu'elle y produisait les mêmes sentiments de douleur et de regret, et y faisait naître les mêmes pensées. De toute part, avec la même unanimité et la même ferveur avec lesquelles on avait imploré la guérison de M. Lescouf, on sollicitait le Ciel pour hâter sa délivrance, et pour l'introduire au plus tôt dans le séjour du rafraîchissement, de la lumière et de la paix. De toute part aussi les sentiments les plus honorables de condoléance, et les témoignages les plus touchants de sympathie pour notre famille éplorée, venaient partager et adoucir l'amertume de notre douleur. « Je partage bien vivement, nous écrivait, le lendemain de la mort, le 11 février, Mgr notre Archevêque, « je partage bien vivement les regrets que cause au Collége et à la ville de Tourcoing la mort prématurée de l'excellent abbé Lescouf. Dieu soit béni, ajoutait aussitôt Sa Grandeur, de ce qu'il a donné à ce digne prêtre le temps et la grâce de se préparer si pieusement à paraître devant lui[2].

[1] S. Bern. *In transit. S. Malach. loco cit.* t. II.
[2] Lettre du 11 février 1858.

» Je vous prie de croire, » nous écrivait de son côté M. le chanoine Cailliau, parlant au nom de ses collègues de la commission financière de l'œuvre des Collèges, « je vous prie de croire que nous prenons une vive part à votre juste douleur, comme nous apprécions la perte immense faite par l'œuvre des Colléges, en général, et par le Collége et la ville de Tourcoing en particulier.

» J'ai remarqué avec bonheur, » disait encore M. Cailliau, « sans m'en étonner, les sentiments si édifiants que le bon M. Lescouf a constamment montrés pendant sa maladie et dans ses derniers jours. Il n'en pouvait être autrement : une vie toute de foi, de zèle et dévouement devait être couronnnée par une mort sainte[1] !

» Il est donc mort ! » s'écriait à son tour l'un de ses premiers enfants, l'un des plus chers à son cœur, « il est donc mort ! Cette seule pensée me fait verser des larmes abondantes! O bien-aimé M. Lescouf!.. Quand je pense que je n'ai pas eu la consolation de le voir une dernière fois!.... O cher et premier père de mon âme! je vous aimais, je vous aimais, autant qu'un père, autant qu'une mère!

» Pardonnez, » ajoutait-il, « ces accents de ma douleur : vous comprenez, vous qui connaissiez M. Lescouf, vous comprenez combien je devais l'aimer, et combien sa mort m'afflige!

» Adieu, je comprends le cruel de votre position ; j'y compatis ; je prie beaucoup pour vous : prions ensemble pour notre commun père[2] ! »

Notre tâche ne finirait plus, si nous voulions rappeler

[1] Lettre du 11 février 1858.
[2] Lettre du R. P. D..., rédemptoriste. 13 février 1858.

ici tous les témoignages que nous avons reçus dans cette circonstance, de vive voix ou par écrit. Nous n'en citerons plus qu'un seul : c'est la lettre si chrétienne et si fortifiante que le R. P. Dom Eloi nous écrivait de la Grande-Chartreuse, à la nouvelle du coup qui nous frappait tous. On comprendra le sentiment qui nous inspire, en réservant à ce document une place exceptionnelle :

« Mon cher ami, » nous disait-il, à la date du 14 février, « que la très-sainte et très-adorable volonté de Dieu soit faite en tout et toujours ! Je sens vivement le coup qui vient de nous frapper ; mais je sais qu'il part d'un bras qui ne nous fait que du bien, et qui nous en fera, j'espère, de plus en plus.

» Dans tous les événements, nous pouvons, nous devons dire avec le saint roi : *Virga tua et baculus tuus, ipsa me consolata sunt;* et le Collége peut ajouter : *Dominus regit me, et nihil mihi deerit....* Les moyens de prospérité réservés par la divine Providence ne sont pas toujours ceux qui entrent dans les combinaisons humaines....

» Je suis extrêmement consolé de tout ce que vous me dites des saintes dispositions de notre cher défunt. Déjà sa dernière lettre du 9 janvier, que je conserverai précieusement, avait un cachet particulier de foi, d'effusion amicale qui m'avait frappé, et qui avait fait sur mon cœur une vive impression....

» Je prie constamment pour le repos de sa chère âme, et j'ai de fortes raisons pour croire que nous avons déjà été exaucés. J'ai rappelé à la sainte Vierge, à qui j'ai confié sa délivrance, tout ce qu'il a dit et fait en son honneur, et pour la gloire de son divin Fils, surtout à

l'époque de la proclamation du dogme de son Immaculée Conception.

» Je suis fondé à croire, comme vous, que le bon Dieu lui a fait miséricorde, et lui a même fait grâce du purgatoire, le premier samedi qui a suivi sa mort : *fiat ! fiat* [1] ! »

» Que le bon Dieu, » disait-il en finissant, « vous donne lumière et force dans tous ces événements ! Tout pour sa plus grande gloire, et pour l'utilité de ses chers enfants, que je laisse, ainsi que tout le personnel de nos professeurs, sous la sauvegarde de notre si bonne Patronne [2] ! »

Tous ces témoignages, aussi encourageants pour nous qu'ils sont honorables pour la mémoire de M. Lescouf, allaient, pour ainsi parler, se trouver encore surpassés par les démonstrations sympathiques et touchantes que ses funérailles devaient provoquer à

[1] On ne comprendrait pas bien, sans l'explication qui va suivre, le ton affirmatif du passage de cette lettre.

Frappé nous-même tout d'abord de ce langage, nous en demandâmes, quelque temps après, l'explication au R. P. Dom Eloi. Voici ce qu'il nous répondait, le 29 avril 1858 :

« J'ai offert encore aujourd'hui le saint sacrifice pour le repos de la chère âme de mon vénérable successeur, bien que je sois fort porté à croire que le bon Dieu lui ait déjà fait miséricorde. Je pourrais le certifier, si on pouvait croire à la réalité des songes. J'en ai été occupé pendant trois nuits consécutives. La première fois, c'est-à-dire la nuit qui a précédé le jour où j'ai reçu votre lettre de faire part (la nuit du jeudi 11 février), j'ai entendu une voix qui m'a dit : *Vous êtes là, M. Lecomte* ? et à laquelle j'ai répondu, étant parfaitement éveillé, comme si quelqu'un m'avait adressé cette question de mon antichambre. La seconde nuit (celle du vendredi 12), j'ai cru entendre, du côté du poêle, dont le feu m'avait fait penser au cher abbé, le soupir d'une âme qui souffrait encore mais qui se sentait soulagée. Enfin, la troisième nuit (celle du samedi 13), M. Lescouf est venu avec une figure rayonnante m'embrasser, me combler de toutes sortes de caresses, et me parler de la gloire dont jouissent mes parents dans le ciel. »

M. Lecomte ajoutait : « Si c'était autre chose qu'un rêve, on serait confirmé à croire à l'indulgence sabbatine, promise aux associés de Notre-Dame du Mont-Carmel. »

[2] Lettre du R. P. Dom Eloi. 14 février.

Tourcoing. Déjà, pendant les deux jours qu'il demeura exposé dans notre grand salon de réception, on avait pu se faire une idée de ce qui allait se produire au jour des funérailles. Il est vrai que rien n'avait été négligé pour rendre à la dépouille mortelle du prêtre l'honneur qui lui est dû. Revêtu du rochet et de l'étole, ornements sacerdotaux sous lesquels on l'avait tant de fois vu et entendu en chaire, couché sur un lit de parade, les mains croisées sur la poitrine, le chapelet entrelacé dans les doigts, et la croix, pour ainsi dire, sous les yeux, au milieu d'une foule de cierges dont la lumière permettait à chacun de contempler à loisir ses traits vénérés, il était là, prêchant encore après sa mort : *Defunctus adhuc loquitur.*

Au reste, en le frappant, la mort l'avait respecté, et, si on peut le dire, elle l'avait comme embelli. « Il était évident, pour emprunter encore à saint Bernard des expressions dignes de notre sujet, il était évident que M. Lescouf s'était heureusement endormi dans le Seigneur : *Feliciter obdormivit in Domino.* Oui, c'était un véritable sommeil qu'il paraissait goûter : *Vere obdormivit.* Le calme qui régnait sur son visage, révélait aux yeux de tous le calme de son trépas : *Vultus placidus placidi exitus indicium fuit.* On voyait sur ses traits l'expression de vie et la sérénité d'un homme endormi : *Eadem vivacitas vultus, serenitas eadem, qualis apparere solet in dormiente.* Loin de perdre, il semblait avoir gagné en cessant de vivre ; on eût dit que la mort, au lieu de le dépouiller, l'avait notablement enrichi : *Diceres mortem nil tulisse, magis autem auxisse plurimum* [1]. »

[1] S. Bernard. *De Vit. Malach. loco cit.*

Ceux qui l'ont vu dans ces circonstances, le reconnaîtront encore, nous l'espérons, dans l'esquisse imparfaite que nous tâchons d'en reproduire ici. Quant aux autres, ils en verront une image encore sensible dans le portrait qu'en a dessiné une main habile, et que nous insérons dans notre ouvrage.

Mais ce qu'ils ne pourront jamais se figurer, c'est l'affluence recueillie et affectueuse de ceux qui vinrent rendre hommage à ses restes vénérés; c'est surtout la manifestation sans exemple qui se produisit spontanément au jour des funérailles, le vendredi 12 février.

Dès le matin, le Collége était comme envahi par la foule toujours croissante qui venait prier encore devant son cercueil fermé pour toujours. La rue qui mène du Collége à l'église, se remplissait avant l'heure du départ, comme si quelque événement extraordinaire allait s'y produire. Le cortége ne s'organisa pas sans difficulté, tant était considérable le nombre de ceux qui voulaient y prendre part.

« L'église Saint-Christophe, sa paroisse, était littéralement pleine. Toutes les communautés religieuses y étaient représentées; le clergé des environs s'y trouvait au complet; plusieurs doyens de Lille, et un grand nombre de prêtres venus de plus loin [1], » rehaussaient par leur présence l'importance de ces démonstrations sympathiques.

Les administrations y avaient leurs délégués. A côté de MM. les inspecteurs d'académie, on distinguait M. l'abbé Monnier, supérieur du petit séminaire de Cambrai, représentant de la commission diocésaine, d'autres supérieurs des diverses maisons d'éducation

[1] Notes, *ut supra*.

ecclésiastique, et MM. les membres du conseil municipal et du bureau d'administration du Collége.

Toutefois, ce qui frappait par dessus tout, au milieu de cette assistance si respectueuse et si imposante, c'était, après celui qui en était l'objet, la vue de son respectable père, vieillard presque octogénaire, qui suivait, en pleurant, le corps inanimé d'un fils si aimé et si digne de l'être. C'était aussi sa vieille mère, résignée dans sa douleur, mais profondément blessée, par le coup nouveau et inattendu que cette mort avait porté à sa tendresse maternelle. C'étaient enfin ses neveux et ses nièces, tous fort jeunes, la plupart déjà orphelins, et privés, par la disparition de leur oncle, de leur dévoué tuteur et de leur plus ferme appui. Ce spectacle fendait le cœur, et répandait comme un double deuil sur le passage du convoi funèbre.

D'ailleurs, chose digne encore d'être signalée, malgré le concours innombrable, malgré cet empressement de l'assistance, tout se passait dans l'ordre et dans le silence le plus religieux. « C'était, écrit encore l'un de nos témoins, comme le ton de simplicité touchante, qui convient à la douleur chrétienne, et que la cérémonie garda jusqu'au bout. On n'y entendit ni musique ni discours; tout se passa comme l'avait désiré et demandé M. Lescouf, sans bruit, et comme à l'ombre de l'humilité [1]. »

Toutefois, ce sentiment d'humilité, ce désir bien connu, cette volonté formelle du mourant, n'avait pu comprimer les pieux élans que la reconnaissance excitait dans tous les cœurs. Ses amis, à la tête desquels il faut placer les présidents et les membres des Confé-

[1] *Notes, ut supra.*

rences de Saint-Vincent de Paul avaient, les premiers, donné le branle. Ils voulaient, pour honorer dignement sa mémoire et reconnaître ses bienfaits, se charger eux-mêmes des frais de ses funérailles et les rendre aussi solennelles qu'il était possible. Une souscription organisée par leur initiative, et dont le double dessein était de pourvoir aux frais du service funèbre, et d'ériger un monument à la mémoire de M. Lescouf, se couvrit spontanément des signatures les plus honorables du pays.

L'impulsion étant donnée, l'administration municipale s'associa sur-le-champ aux sentiments de la ville entière. Cinq jours après la mort de M. Lescouf, le conseil municipal, « à l'unanimité, dans une délibération en date du 15 février, concédait, en témoignage de regret et de reconnaissance, un terrain à perpétuité pour la sépulture de M. Lescouf, décédé principal du Collége [1]. »

Le choix du lieu où il devait reposer, n'était pas chose indifférente à nos yeux. Par une attention qui en double le prix, on eut l'heureuse idée d'aller au devant de nos désirs. On réserva l'une des places qui convenaient le mieux à cette pieuse destination : c'est en face de la croix qui domine le nouveau cimetière, qu'après avoir séjourné dans l'ancien pendant cinq mois, les restes précieux de M. Lescouf reposent en paix jusqu'au jour de la résurrection générale.

C'est là que la piété filiale et l'amitié ont érigé, au dessus de sa tombe, un monument modeste, mais de bon goût; simple, mais d'un caractère élevé, et d'une signification propre et facile à saisir.

[1] Arch. du Collége. 20 février 1858.

Saint Bernard, témoin de la mort prématurée de l'évêque Malachie, son père et son maître, se fortifiait et se consolait de cette cruelle épreuve par des considérations qui répondent assez à nos propres sentiments : « il ne voulait pas pleurer un homme à qui la mort avait épargné des larmes ; » et, quand il croyait le voir « déjà heureux et triomphant au sein de la gloire du Seigneur, Pourquoi, disait-il à ses frères, irions-nous le pleurer encore? *Ille tripudiat, ille triumphat.... et ego eum plangam?* Au contraire, félicitons-le ; oui, félicitons notre père, comme il convient, de l'échange précieux qu'il a fait ! » *Congratulemur, ut dignum est, patri nostro !*[1]

Ainsi croyons-nous pouvoir penser et parler de la mort de M. Lescour. S'il est vrai que la piété filiale nous fait un devoir de le pleurer, *pium est defunctum plangere*, le même sentiment veut encore plus que nous prenions part à la joie de sa vie nouvelle, *pium magis congaudere viventi*; car « sa mort, précieuse aux yeux du Seigneur, comme celle que rappelait l'illustre abbé de Clairvaux, a mis fin à ses labeurs, a consommé sa victoire, lui a ouvert la porte de la vie et l'a introduit au sein de la sécurité parfaite : *Pretiosa mors, finis laborum, victoriæ consummatio, vitæ janua, et perfectæ securitatis ingressus*[2].

Nous n'ajouterons qu'un mot avec le même saint, et ce mot sera une prière : « O bon Jésus, *o Jesu bone*, nous vous avons rendu le dépôt que vous nous aviez confié : *Tuum est depositum quod nobis creditum est!* Puissions-nous un jour, après l'avoir eu pour hôte,

[1] S. Bernard. t. II. *De Vit. S. Malac.* c. XXXI.
[2] S. Bernard. *Ut sup. In transitu. B. Malach. serm.* I.

pour ami et pour chef ici-bas, l'avoir encore à notre tête, quand nous irons, avec Vous et avec lui, partager votre royauté dans les siècles des siècles! *Tantum ut quem habuimus hospitem, habeamus ducem, tecum et cum ipso pariter regnaturi in sæcula sæculorum*[1]*!* »

[1] Ibid.

CHAPITRE XIV

M. Lecomte et M. Lescouf se survivent au Collége par l'esprit traditionnel qu'ils y ont laissé, et par la perpétuité de leurs bienfaits. — M. Lescouf lègue sa bibliothèque au Collége. — M. Lecomte contribue plus que personne à l'achèvement et à l'ornementation intérieure de la chapelle. — Il garde le titre de principal jusqu'à la reconnaissance de ses droits à une pension de retraite. — Historique de cette affaire. — Consécration, faite par M. Lecomte, du Collége de Tourcoing et de toutes les maisons de l'association diocésaine, au sanctuaire de Notre-Dame de Mongères, dont il était Prieur.

1858 — 1869

S'il y a des hommes qui ne laissent après eux aucun souvenir, *quorum non est memoria;* s'il y en a dont la mémoire s'évanouit comme un bruit qui s'éteint, *periit memoria eorum cum sonitu;* il en est aussi dont le nom vivra de génération en génération, *nomen eorum vivit in generationem et generationem.*

Tel est le sort assuré des hommes de cœur et de dévouement; de ceux qui ont fondé des œuvres de piété et de charité que le temps ne pourra détruire; des œuvres qui, devenues, pour ainsi dire, le patrimoine de leur postérité, dureront autant qu'elle-même : *Sunt illi viri misericordiæ, quorum pietates non defuerunt; cum semine eorum permanent bona* [1].

C'est parmi ces hommes de bien qu'il faut ranger M. Lecomte et M. Lescouf : leur nom vivra à jamais dans nos cœurs; et tant que durera le Collége de

[1] Eccl. c. XLIV.

Tourcoing, leur souvenir y sera entouré d'honneur, de reconnaissance et d'amour.

Il y a plus encore : grâce à l'esprit traditionnel dont ils ont su pénétrer à fond notre maison, grâce aussi à la permanence des bienfaits dont ils l'ont enrichie et ornée, ils se survivront à eux-mêmes au milieu de nous, et, par la main de leurs enfants, ils ne feront qu'achever leur propre ouvrage.

C'est la pensée qu'exprimait à l'un de nous, avec l'autorité d'un juge compétent, le R. P. Couvreur, au lendemain de la mort de M. Lescouf. Mieux que personne, il savait combien la tâche qui nous était imposée devait paraître au-dessus de notre inexpérience et de notre jeunesse ; mais, appuyé sur la foi et sur la conviction que nos deux prédécesseurs ne cesseraient de soutenir notre faiblesse, « Courage, nous disait-il, l'œuvre commencée par vos pères leur tient au cœur. Du fond de sa cellule, l'un d'eux ne cesse, j'en suis sûr, de la recommander à Dieu ; l'autre lui enverra désormais du ciel les plus précieuses faveurs [1]. »

Ces paroles ont reçu leur accomplissement : tout a continué de se maintenir parmi nous, et même de s'y développer, comme si rien n'était changé par la disparition de nos maîtres : leur image vénérée, que nos yeux rencontrent partout dans la maison, les fait, en quelque sorte, revivre au milieu de nous et présider, comme autrefois, à tous les mouvements de notre journée : à défaut de leur parole, désormais éteinte, il reste leur esprit, qui nous anime encore, et qui, seul, semble aussi suffire à tout !

C'est sous l'empire de ces sentiments, que l'un de

[1] 9 avril 1858.

nous, un mois après la mort de M. Lescouf, traçait de l'intérieur du Collége ce tableau fidèle : « Oui, M. Lecomte et M. Lescouf sont toujours au milieu de nous; s'il ne nous est plus donné de contempler les traits sous lesquels nous les avons si longtemps connus et aimés, nous voulons au moins avoir toujours leur portrait devant les yeux, non pas pour remplir nos cœurs d'une tristesse decourageante, mais au contraire pour nous soutenir et nous aider à continuer leur œuvre; nous ne parlons d'eux qu'avec vénération; nous sommes de la famille; nous voulons la continuer, et leur souvenir nous y encourage[1]. »

Au reste, M. Lecomte, dont l'affection semblait redoubler depuis la mort de M. Lescouf, ne cessait de nous entretenir dans ces sentiments. Dès qu'il eût appris, un mois environ après la mort de M. Lescouf, que selon son plus ardent désir, la direction provisoire du Collége allait devenir définitive, et que, « le fils aîné reprenant l'établissement du père, nous restions toujours dans la même famille[2], il donnait libre cours aux sentiments paternels dont son cœur débordait. « Que Dieu, nous écrivait-il à cette occasion, soit mille fois béni, qui vient de mettre le comble à mes vœux! C'est sans doute à la prière de notre bonne Mère, à qui j'avais confié cette affaire, que nous devons de vous voir placé à la tête de notre cher et précieux Collége!... Je voudrais, poursuivait-il, avoir le temps de vous dire les pensées et les sentiments qui se pressent dans mon esprit et dans mon cœur à l'occasion de cette heureuse et toute providentielle nomination!... Voilà

[1] Lettre de M. l'abbé D.... J. 11 mars 1858.
[2] Ibid.

donc notre héritage entre les mains de mes enfants[1] ! »

Depuis lors, c'est avec la sollicitude d'un père, qu'il a suivi d'un œil attentif les moindres mouvements de notre maison : tout l'y intéressait, et il ne voulait rester étranger à rien. « Vous ne sauriez croire, nous disait-il encore, avec quel intérêt je lis les moindres détails qui ont rapport à notre cher Collége, à l'esprit de nos élèves, de nos professeurs, au matériel même de l'établissement[2] ! »

Après un tel langage, on ne s'étonnera pas de l'entendre dire et répéter souvent : « Je suis toujours au milieu de vous tous, d'esprit et de cœur, en Dieu et pour Dieu, par la pensée que sa gloire est procurée dans notre cher Collége, que son saint nom y est connu, glorifié et aimé par les maîtres et les élèves, et que Marie y est toujours en affectueuse vénération, comme une tendre mère au milieu de ses enfants[3] ! »

Tel était l'empire exercé sur son esprit par cette active sollicitude de son cœur paternel, que le sommeil si court de ses nuits de chartreux en était tout pénétré et tout agité : plus de vingt fois (c'est lui-même qui nous l'avouait), il s'est cru transporté en songe dans la maison où vivaient ses plus chères affections. « Vous ririez bien, nous écrivait-il un jour en racontant l'un de ces rêves, vous ririez bien, si je vous disais la manière dont j'ai été reçu la nuit dernière dans notre Collége. Le portier semblait ne pas me reconnaître : pas moyen de voir personne; et de visiter le cher

[1] 14 mars 1858.
[2] 16 novembre 1859.
[3] 25 janvier 1862.

Collége, où je me promettais beaucoup de plaisir. Déception complète, et toujours[1]. »

Hélas! il ne devait plus revoir *son cher Collége!* Mais du moins, s'il ne lui a pas été donné de jouir de cette consolation, il est certain que jamais il n'a cessé de vivre et d'habiter au milieu de nous, *d'esprit et de cœur!*

Au reste, un intérêt de premier ordre le rappelait sans cesse au sein d'une maison qu'il avait quittée, sans pouvoir s'en détacher jamais : l'esprit chrétien, le bon esprit, qu'il avait été si heureux d'y voir régner si longtemps, au prix de tant de sacrifices, ce bon esprit s'y maintenait-il dans toute sa vigueur? prenait-on les véritables moyens de ne point le laisser s'affaiblir et dégénérer honteusement? Tel était l'un des objets constants de sa sollicitude, de ses soucis paternels.

« Comment va le Collége? » nous demandait-il un an après l'avoir quitté : « à quoi en est l'esprit de piété, si naturel, si utile, si nécessaire aux jeunes gens? Ne négligez rien de votre influence pour l'entretenir et le développer. C'est un très-grand point, qui doit attirer toute votre attention et celle de vos confrères[2]. »

» Ce que vous avez de plus précieux à entretenir et à conserver, disait-il une autre fois, c'est le bon esprit parmi les élèves; il ne faut reculer devant aucun sacrifice d'intérêt ou d'affection, pour éloigner impitoyablement tout ce qui peut lui porter atteinte.

» Travaillons le terrain, plantons, cultivons, arrosons avec des intentions tout-à-fait pures, et le bon Dieu donnera l'accroissement pour sa plus grande

[1] Lettre du 7 décembre 1864.
[2] 22 juillet 1857.

gloire et le salut des âmes qui nous sont confiées.

Il ajoutait : « Marie vous y aidera, et fera découvrir et retrancher des misères qui menaceraient d'être contagieuses [1] ! »

La pensée de maintenir ce bon esprit se faisait jour à propos de tout : on voit qu'elle tenait la première place dans son cœur. En apprenant l'inauguration des orgues de la chapelle, il écrivait : « Je partage bien votre joie au sujet de vos belles orgues ; je me réjouis comme vous de la bonne impression qu'elles produisent sur vos élèves, déjà si pieux, et de l'honneur qui en reviendra à Dieu et à notre auguste Patronne. »

Puis, revenant aussitôt à sa grande pensée, à son unique pensée « Ce qui est encore mille fois plus précieux, ajoutait-il, c'est l'excellente harmonie qui existe toujours dans votre personnel, et le bon esprit des élèves [2]. »

Il ne séparait pas volontiers ces deux objets : pour lui, le bon esprit parmi les maîtres était presque la condition indispensable du bon esprit parmi les élèves.

« Il faut toujours en revenir au mot de Notre-Seigneur, écrivait-il encore : *Quærite primum regnum Dei* [3]. Maintenez en vous et dans votre excellent personnel l'esprit ecclésiastique, et le bon Dieu sera avec vous !... Oh ! s'écriait-il, oh, la belle, la précieuse mission, que celle de former des intelligences et des cœurs pour la sainte Eglise ! Il m'est plus évident que jamais que notre maison a une mission à remplir dans le plan providentiel, par les bons ouvriers qu'elle prépare à

[1] 15 avril 1863.
[2] 3 avril 1864.
[3] 8 avril 1864.

la vigne du Seigneur, dans toutes les conditions. Ayez bien soin de faire fleurir la piété, la dévotion à notre bonne Patronne, à la passion de Notre-Seigneur, ainsi que le dévouement pour les pauvres âmes du purgatoire[1] ! »

Ces paroles en disent plus que tous les raisonnements : elles nous montrent combien M. Lecomte avait à cœur de maintenir le véritable esprit de notre maison ; elles rappellent aussi la nature et les qualités de cet esprit traditionnel que nous avons eu occasion de signaler autrefois[2] : heureux mélange de foi vive, de piété tendre et forte, de zèle ardent, de simplicité, de soumission, de respect et de travail chrétien ; c'est bien là ce que nos maîtres nous ont transmis ; c'est là le pieux héritage que nous avons recueilli des lèvres mourantes de M. Lescouf, que M. Lecomte, à son tour, n'a cessé de nous recommander et de nous inspirer jusqu'à son dernier souffle ! C'est là enfin cet esprit que nous aimons à reconnaître encore, même après la disparition de ces deux hommes, dans les souvenirs visibles qui perpétuent parmi nous leurs bienfaits et leur mémoire !

M. Lescouf, l'homme du savoir, de la parole, du zèle apostolique, de l'étude et du travail chrétien, se survit, pour ainsi dire, à lui-même, par la bibliothèque qu'il a laissée au Collége, à l'usage des maîtres, vrai trésor de bons livres, moins nombreux que bien choisis. Ce souvenir précieux, en nous rappelant sans cesse celui que nous avons perdu, nous rappelle aussi la puissante action qu'il exerçait jadis sur nos esprits et sur nos cœurs ; il nous redit, à sa manière, ce que

[1] Lettres de 1858, 1862, 1863, 1864. Conf. ch. x. *passim.*
[2] Discours sur l'esprit traditionnel du Collége. 1858.

M. Lescouf professait si bién : *qu'il est plus important de bien lire que de lire beaucoup;* ou encore le mot qu'il aimait tant à répéter après Montaigne, *qu'il vaut mieux une tête bien faite qu'une tête pleine.*

Quant à M. Lecomte, si son nom est attaché à tout dans notre maison, il est comme identifié à notre chapelle. Ce pieux monument, dont il avait conçu le plan, dont il avait posé la première pierre et vu même surgir de terre les premières constructions, le rappelle tout entier à notre souvenir. C'est là qu'il a par-dessus tout, depuis son départ, concentré, pour ainsi dire, et son esprit et son cœur. Aussi que de fois il s'y est cru, comme au Collége [1], transporté tout-à-coup en songe ! Une fois même il eut le bonheur d'y pénétrer et d'y jouir en esprit d'un spectacle qui était, disait-il, « la réalisation de son rêve à l'état de veille [2]. Oui, après avoir tant de fois essayé en vain d'entrer au Collége, j'ai pu enfin m'introduire dans votre chapelle; elle m'a paru bien, et j'y ai éprouvé un court moment de bonheur aux pieds de la sainte Vierge, notre bonne Mère. Elle me paraissait dominer un magnifique autel, auprès duquel étaient agenouillées une vingtaine de personnes arrivées du dehors comme en pélerinage à Notre-Dame de la Salette [3]. »

Ces illusions de son esprit ne sauraient nous étonner : l'esprit va d'ordinaire où le cœur l'attire : le cœur de M. Lecomte était tout entier à notre chapelle : il en suivait d'un œil attentif jusqu'aux moindres travaux ; il se faisait rendre compte des divers projets d'embellisse-

[1] Voir plus haut, p. 489.

[2] Il avait autrefois eu l'intention de dédier la chapelle à Notre-Dame de la Salette et d'y établir un pèlerinage.

[3] 7 décembre 1864.

ment; il y exerçait même un contrôle sévère, que justifiaient pleinement son goût éclairé, ses connaissances archéologiques, et par-dessus tout ses libéralités, dont il espérait que rien ne viendrait interrompre le cours avant sa mort.

Les travaux avaient à peine été repris, après la mort de M. Lescouf, qu'il nous remerciait et nous encourageait tout ensemble : « Je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur notre chère chapelle ; tout ce que vous me direz encore m'intéressera vivement[1]. »

« Je remercie la sainte Vierge, écrivait-il plus tard, pour les moyens si ingénieux et si inépuisables qu'elle vous suggère pour créer de nouvelles ressources. Avec un pareil secours on peut tout ce qu'on veut : *Omnia possum in ea quæ me confortat*[2]. »

Parmi ces *moyens ingénieux* il y en avait un auquel il ne s'attendait pas, et qui le divertit beaucoup : c'était la vente, au profit de la chapelle, de son portrait lithographié.

Depuis qu'il avait quitté le Collége, on sollicitait, en bien des endroits, la faveur de posséder au moins ses traits sur le papier. Notre intention était de placer son portrait à côté de celui de M. Lescouf, comme pour rappeler à tous que le présent et l'avenir devaient être la fidèle image du passé.

En apprenant que nous possédions au moins les traits inanimés de M. Lescouf : « Je ne puis résister à la demande pressante que vous me faites, écrivait-il : le mort au monde peut sans inconvénient se laisser

[1] 6 janvier 1859.
[2] 16 novemdre 1859.

peindre comme le cadavre inanimé. Si l'un de nos chers visiteurs des vacances prochaines se rendait ici avec un artiste de Grenoble ou de Lyon, mes traits seront au milieu de vous comme mon esprit et mon cœur[1]. »

Quelques mois plus tard, trois de nos amis, anciens élèves de M. Lecomte, partaient pour la Grande-Chartreuse, et obtenaient du R P. Général l'autorisation d'emporter la photographie de notre ancien principal[2]. Le portrait lithographié, mis en vente au profit de notre chapelle, fut répandu partout à profusion. A cette nouvelle il nous disait : « On m'écrit de Bailleul, de Douai, de Cambrai, etc., que je suis vendu au profit de votre chapelle. Est-ce que je vaux bien trente sols?... Cela rappelle un peu, ajoutait-il, les histoires du curé de Flers, votre compatriote[3]. Ces bons tourquennois sont tous pétris de la même pâte. Dieu vous le pardonne ! Enfin, si ça fait un peu d'argent, tant mieux ! J'étais disposé à vendre l'original lui-même pour cette œuvre, si Dieu ne m'en avait pas demandé la donation pure et simple[4]. »

On conçoit aisément, par l'intérêt si vif que lui inspirait ce pieux monument, ce qu'il dut éprouver de joie, en apprenant que les travaux touchaient à leur fin, et que l'inauguration de la chapelle allait coïncider avec l'ouverture du mois de Marie de l'année 1859.

« Je suis charmé, écrivait-il le 29 avril, de vos travaux dans notre cher et précieux sanctuaire à Marie !

[1] 29 avril 1858.

[2] MM. Pierre Flipo, Félix Debuchy et Adelphie Duquennoy.

[3] Le bon curé de Flers s'était autrefois vendu, *vivant et mort*, comme il disait, au profit de son église embellie.

[4] 6 janvier 1859.

Voyez, comme dans les desseins de celui qui n'a laissé à David que le soin et le bonheur de préparer les matériaux du temple de Salomon, les changements qui paraissaient humainement de nature à entraver cette exécution, n'en ont fait que faciliter les moyens, en permettant de faire défroncer plusieurs fois les mêmes bourses.

« Parlez-moi donc un peu, poursuivait-il, dans votre prochaine lettre, du prix de tant d'ornements précieux » qu'on se proposait d'y établir un peu à la fois : *autel, stalles, orgues, confessionaux, etc., etc.*

Se rappelant alors que sa lettre ne nous arriverait qu'après le jour de l'inauguration : « Vous êtes donc entrés, disait-il avec un ton d'enthousiasme bien légitime, à l'heure qu'il est, dans cette magnifique église que notre grand Dieu remplit désormais de sa majesté; et où notre bonne Mère recevra de justes tributs d'amour, de louange et de reconnaissance!... Gloire à Dieu !... honneur à Marie, dans les siècles des siècles !

« Je célébrerai, pour vous et pour nos bien aimés enfants, une messe d'action de grâces dans les premiers jours du beau mois consacré à notre auguste Patronne[1] ! »

Ce n'était pas, on le pense bien, pour satisfaire une vaine curiosité, qu'il désirait connaître le prix des divers ornements précieux qu'il s'agissait de placer un jour dans notre chapelle : il voulait d'abord, par la connaissance du prix, se faire une idée de la beauté des ornements ; ensuite, il entendait que ces ornements fussent en harmonie avec l'architecture de la chapelle, et de très-bon goût.

[1] Lettre du 29 avril 1859.

Ecoutons les recommandations qu'il faisait à cette occasion : « Quand vous aurez placé vos principales pièces, y compris un beau Chemin de Croix, vous ferez sans doute un riche pavement dans le chœur. Je ne sais si le style général comporterait des mosaïques dans le genre de celles que j'ai admirées dans la chapelle gothique du Saint-Sacrement d'Arras. Ma science architecturale ne va pas jusque là. Votre architecte vous dira cela[1]. »

A un autre point de vue, la connaissance du prix des objets d'ornementation future l'intéressait plus directement ; en comparant les chiffres avec les ressources dont il pouvait encore disposer, il verrait quelle part il lui serait permis de laisser prendre à sa piété et à sa générosité, l'une et l'autre vivement sollicitées dans une pareille occasion.

Bien qu'en sa qualité de chartreux il ne possédât plus le droit de jouir, à son gré, des quelques revenus qui lui étaient assurés sa vie durant, il avait au moins encore la faculté de demander à son Général l'autorisation d'appliquer ces revenus à quelque destination de son choix.

C'est ce qu'il se hâta de faire au profit de notre chapelle, dès qu'il fut suffisamment renseigné sur nos intentions.

« J'ai lu avec grand plaisir, écrivait-il à cette occasion, les détails que vous avez eu l'obligeance de me donner sur la décoration intérieure de votre chapelle ; elle me paraît bien en rapport avec l'édifice et avec sa dédicace.

« Faites tout au plus beau, ajoutait-il aussitôt, tant mieux ! rien de trop riche ni de trop grandiose pour la

[1] 16 novembre 1859.

Reine du Ciel, qui vous aide sensiblement dans l'exécution de tous vos excellents projets!

« Je suis autorisé par notre Révérend Père à vous laisser une somme de 400 francs, plus les 650 francs que vous n'aurez pas manqué de réclamer sans doute, dans votre si louable zèle pour la maison de Dieu[1]. »

C'était le premier don qu'il faisait depuis son départ, ce ne sera pas le dernier. A mesure que dans sa pieuse retraite, il s'enrichissait des biens du ciel, il se dépouillait plus volontiers, au profit d'autrui, de ses biens temporels. C'est ainsi qu'un an plus tard, à l'occasion de *sa grande profession*, après cinq années de cellule, à ce moment solennel où le chartreux, renonçant à tout, partage ses biens entre ses héritiers, notre chapelle recueillait encore la plus large part de son modeste héritage.

« Le vote de la communauté, écrivait-il à cette occasion, vient de m'admettre à la grande profession : ce sera pour le 9 juin, fête du Sacré-Cœur de Jésus, qui fait l'unique espoir de ma pauvreté spirituelle. Priez avec moi le bon Maître de m'y préparer un refuge et un abri sûr contre les obstacles à l'accomplissement exact de mes nouveaux engagements.

» Puissé-je y être introduit par le crédit et la commisération de Marie qui a toujours été si bonne pour moi !.... »

Venant à son affaire, il ajoutait avec cette délicatesse qui double le prix du bienfait : « C'est dans ce but, c'est pour son honneur, pour la gloire de son divin Fils, *pour la bonne harmonie* de votre maison, que je viens vous prier de lui offrir ma petite

[1] 11 février 1860.

obole. Je donne deux mille francs à votre chapelle[1]. »

Pour expliquer l'allusion cachée dans les deux mots soulignés plus haut : « Je vous quitte, disait-il, à Dieu : restons bien unis dans les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie; et, à ma mort, faites parler un peu votre orgue, et surtout vos charitables cœurs, pour le repos de ma pauvre âme[2]. »

Cet adieu suprême, cet appel à notre charité pour le moment solennel de la mort, pourrait faire penser que désormais il n'y a plus rien à attendre *d'un pauvre mort au monde*. Trois ans en effet s'écoulèrent, sans qu'il donnât d'autre signe d'intérêt que des lettres toujours affectueuses, mais de plus en plus rares, écrites, comme il disait, « au courant de la plume, *currente calamo*. »

Des fonctions de premier ordre lui avaient été imposées, presque au sortir de sa grande profession : il était « maître des novices, poste aussi difficile, disait-il, qu'important pour l'avenir de notre saint ordre[3]; » poste, ajouterons-nous, d'autant plus difficile à ses yeux, qu'il ne se connaissait aucune des qualités requises pour le bien remplir : « Borgne au physique, aveugle au moral, nous écrivait-il ; quels fruits peut-il sortir d'un tel arbre, si Dieu et notre Maîtresse réelle des novices ne font pas tout, malgré nos obstacles personnels[4] ? »

Quoiqu'il en pensât, on le maintint à ce poste jusqu'au bout; en sortant de cette première charge, on lui en imposait une autre non moins élevée : « Me

[1] 30 mai 1861.
[2] Ibid.
[3] 9 août 1862.
[4] Ibid.

voilà depuis trois semaines, disait-il, déchargé des fonctions de Père-Maître; mais c'est pour passer au *vicariat* [1]; c'est toujours au-dessus de mes forces; mais le bon Dieu l'a voulu : il faut obéir [2]. »

Toutefois, à mesure qu'il avançait dans les charges et les dignités de son ordre, il en prenait le véritable esprit, et, malheureusement pour nous et pour ses amis, il professait de plus en plus ce qu'il nommait lui-même *un interminable silence.*

Il sortit enfin de ce long mutisme; et ce fût, grâce à Dieu, pour nous parler encore de notre chapelle et pour en hâter l'achèvement : « Je saisis un petit quart d'heure pour vous répondre.... Je vois avec plaisir que votre chapelle se complète de jour en jour, et c'est pour en hâter encore l'achèvement que je suis autorisé à lui faire une petite, très-petite offrande, mais qui sera peut-être le grain de sénevé de l'Evangile.

» Je vous donne une somme de trois cents francs pour quelques stations du Chemin de Croix en relief, qui a toujours été en projet au moment de la fondation de l'édifice [3]. »

Ici s'arrête, non pas le désir de poursuivre le cours de ses pieuses largesses, mais la faculté dont il avait joui de disposer, en faveur de notre chapelle, d'une partie de ses revenus annuels.

Il n'a pas dépendu de lui qu'il ne reprît un jour et plus largement ce qu'il avait dû suspendre : après avoir longtemps puisé à la première source, désormais fermée, il nourrissait l'espoir d'en offrir

[1] Le vicaire tient, à la Grande-Chartreuse, la place du T. R. P. Général, prieur réel de la maison.

[2] 15 avril 1863.

[3] 7 décembre 1864.

une autre plus abondante encore que la première.

En retour des prélèvements annuels que l'Etat avait opérés sur son traitement de Principal, il espérait, conformément à l'équité et à la loi, recevoir, dans un avenir prochain, une pension de retraite, proportionnée aux services rendus et aux sommes versées dans le trésor de l'Etat.

Nous ne rappellerons pas ici les dispositions réglementaires, soit avant, soit après la loi de 1853 sur l'instruction publique; il nous suffira de retracer les phases diverses par lesquelles passa la question de droit, avant d'être résolue comme elle devait l'être; il sera curieux de voir qu'après avoir été, du vivant de M. Lecomte, deux fois reconnue legitime par les ministres successifs de l'instruction publique, la revendication de son droit le fut une troisième fois, neuf mois après sa mort, comme une protestation posthume de la justice violée à son égard[1].

Les premières démarches aboutirent, au bout de trois ans, à un échec qui paraissait définitif. M. Rouland, alors ministre, terminait sa réponse par cette déclaration désespérante : « Je ne puis que regretter que les dispositions de la loi ne soient pas applicables à M. Lecomte[2]. »

Tout autre que M. le principal eût désespéré sans doute à cette réponse ; pour lui, il n'en fut pas même ému ; au contraire, il en augurait plus de bien que de mal : « Je regarde ce premier échec, écrivait-il,

[1] Un arrêté ministériel, en date du 28 mars 1870, admettait M. Lecomte à faire valoir ses droits à une pension de retraite. Or, il était décédé le 2 juillet 1869. Voir plus bas, ch. xv.

[2] Arch. du Collége. Lettre de M. Rouland. 23 février 1859.

comme une épreuve plutôt que comme une défaite irréparable[1]. »

Il avait en effet raison : s'il avait échoué, ce n'était, après tout, que pour avoir ignoré certaines dispositions de la loi organique sur les pensions de retraite, et, par cette ignorance, laissé passer des irrégularités dans les documents qui appuyaient et motivaient sa demande.

Mais il savait bien qu'il avait établi sa réclamation sur le terrain du droit; il ne pouvait croire à l'insuccès de la justice; aussi se tenait-il pour assuré d'un triomphe prochain, « si l'obstacle avoué de la légalité eût été, disait-il, le plus grand que nous eussions à lever. » Mais, se demandait-il avec un légitime sentiment de défiance, » n'est-il pas à craindre qu'on ne se souvienne de mon passé, et qu'on ne me fasse surtout porter la peine de la concurrence établie au chef-lieu même de l'Académie[2]? »

Malgré tout, il était décidé « à retourner à la charge d'une manière pressante, de concert avec son incomparable ami, homme dont le zèle et le dévouement n'échoueraient que devant l'impossible[3]. » Il voulait aller de l'avant et faire son devoir jusqu'au bout. « Une fois tous les moyens humains employés, nous remettrons tout entre les mains de Dieu, qui arrangera tout pour le mieux[4]. »

C'était là toute sa philosophie : elle lui avait toujours servi jusque-là, elle devait lui servir encore plus d'une

[1] Lettre du 25 mars 1859.
[2] 25 mars 1859. — Il désignait par là l'établissement de la maison Saint-Jean à Douai.
[3] M. L. B....
[4] Ibid.

fois. « J'espère toujours aboutir, un jour ou l'autre, nous écrivait-il un mois plus tard : Car je crois que le bon Dieu veut la chose qui ne doit servir qu'à sa gloire [1]. »

Dans ces dispositions d'esprit, il était homme à faire jouer les ressorts les plus inattendus. Son Altesse le prince Napoléon Bonaparte, de retour de la célèbre expédition d'Italie, avait eu la fantaisie de visiter la Grande-Chartreuse. Son passage rapide dans cette maison faillit donner lieu à une proposition qui n'eût pas laissé de paraître étrange.

« J'ai manqué ici une belle occasion, nous écrivait quelque temps après Dom Eloi, je n'ai point eu la pensée de demander la protection du prince Bonaparte, dans la visite qu'il nous a faite au mois de septembre. » Il ajoutait non sans vraisemblance : « C'est que sans doute le bon Dieu ne voulait pas d'une pareille intervention [2]. »

Cette occasion manquée ne devait pas l'empêcher de pousser en avant, et de tout remuer pour atteindre à ses fins : « Je vais solliciter ma retraite, disait-il, à cor et à cri, au mois d'avril prochain [3]. »

Mais son premier échec l'avait rendu prudent : il ne voulait plus risquer la moindre irrégularité : aussi ne laissait-il plus de trêve à ses amis : « N'avez-vous pas quelque conseil à me donner, écrivait-il à l'un d'eux ? il me faut des appuis pour assurer le succès de ma fameuse retraite. Notre R. P. Général a résolu de faire intervenir quelqu'une de ses nombreuses connaissances en haut lieu [4]. »

[1] 29 avril 1859.
[2] 16 novembre 1859.
[3] Ibid.
[4] Lettre du 11 février 1860.

Plus le temps approchait où toutes les conditions requises allaient se trouver accomplies, plus il redoublait d'activité.

Il avait d'ailleurs si bien pris ses mesures, qu'à moins de fouler aux pieds tout sentiment d'équité, le droit devait enfin triompher.

La lettre qu'il adressait à cette occasion à M. le ministre, mérite d'être citée intégralement : expression du bon sens et du bon droit, elle est, en outre, le résumé vrai et succinct de toute cette affaire, et du passé de M. Lecomte à Tourcoing :

« Monsieur le Ministre,

« Par la lettre que vous avez adressé à M. le Recteur de Douai, en février 1859, en réponse à ma demande d'admission à une pension de retraite, Votre Excellence m'informe qu'elle n'a pu admettre comme complétant mes vingt années de services, les trois congés d'un an qui m'ont été accordés, parce qu'il n'y est fait mention d'aucune réserve sur mon ancien traitement de principal du Collége de Tourcoing.

» En effet, je n'ai pu avoir la pensée de satisfaire à cette condition de la loi, qui ne nous a pas été notifiée, et dont je ne soupçonnais pas l'existence. Mais, en réalité, je n'ai pas cessé de prélever annuellement sur mes appointements une somme de 600 francs, comme l'atteste le certificat des membres du bureau d'administration du Collége que j'ai l'honneur de vous présenter.

» J'ai attendu, pour produire cette pièce, que je fusse en règle sous le rapport de l'âge. Je désire vivement

qu'elle puisse suppléer à ma première omission, et lever l'obstacle qui vous a empêché d'accueillir ma demande.

» Si elle vous paraissait insuffisante, je vous prierais de vouloir bien m'accorder un nouveau congé de disponibilité avec un traitement, afin que je puisse compléter les années de service qui me manquent pour obtenir une pension.

» Quant à l'infirmité qui a motivé ma supplique, elle n'a fait que s'aggraver depuis quatre ans. Mon œil gauche, dont j'ai perdu insensiblement et complétement l'usage dans l'exercice de mes fonctions, est entièrement fermé, et plusieurs médecins ont déclaré, après le docteur Leurent[1], que la conservation de mon emploi m'eût exposé à une cécité complète.

« Je me permettrai encore, au besoin, de faire appel à votre bienveillance et à votre équité. Par le compte rendu de ma gestion de 17 années que j'ai eu l'honneur de lui adresser, Votre Excellence a pu constater tout ce qu'il a fallu de soins et de dépenses pour relever un établissement en ruines et en faire un des Colléges les plus florissants de l'Université. Le nombre des élèves s'est élevé de 36 à 380, dont 175 pensionnaires; celui des professeurs a été quadruplé; et le budget communal a été porté, sur ma demande, de 7600 francs à 24700.

» J'ose espérer que Votre Excellence prendra en considération de pareils succès, et ne voudra pas laisser sans ressources le fonctionnaire qui les a obtenus au prix de tout son avoir et de sa santé[2]. »

[1] M. le docteur Leurent est resté attaché au service du Collége, après même qu'il eût renoncé à l'exercice de son art; et cela, avec un désintéressement que le Collége n'oubliera jamais.

[2] Avril 1860.

Un langage aussi mesuré, des raisons aussi péremptoires, ne pouvaient manquer de l'emporter enfin. Aussi la nouvelle demande reçut-elle l'accueil qui lui était dû. Ce n'était pas, il est vrai, la déclaration pure et simple de l'admissibilité immédiate de ses droits à la pension de retraite; mais, au moins, c'était la régularisation d'une situation équivoque; c'était un acheminement assuré vers la jouissance d'un droit reconnu en principe, et sauvegardé par une mesure réparatrice.

M. le Ministre répondait à M. Lecomte :

« Paris, le 4 août 1860.

» Monsieur l'abbé,

« J'ai l'honneur de vous annoncer que, par arrêté du 28 juillet dernier, je vous ai accordé un traitement de disponibilité de 150 francs.

» Ce traitement est destiné à sauvegarder vos droits à la retraite; il vous sera payé mensuellement par douzièmes, à partir du 1er août courant[1]. »

» *Signé* Rouland,

Par cette réponse, M. le Ministre ajournait à trois ans la question décisive de l'admissibilité. Mais déjà le succès paraissait garanti. « Ce n'était encore, il est vrai, selon l'expression de M. Lecomte, qu'une retraite à l'état de germe, tout au plus en herbe[2]. » Mais le germe devait se développer, l'herbe grandir et donner un jour sans doute et sa fleur et son fruit!

[1] 4 août 1860. C'est à la suite de cette disposition ministérielle que M. Lecomte cessa d'être considéré comme principal du Collége. La nomination de son successeur eut lieu le 24 août suivant.

[2] 25 janvier 1862.

En attendant, M. Lecomte ne se croyait pas déchargé de tout souci; il ne voulait pas rester les bras croisés, ni s'endormir dans une sécurité absolue : au contraire, c'était, selon lui, le moment de travailler avec une activité nouvelle, et de tout disposer pour convertir enfin l'espérance en réalité.

Aussi, à mesure que le terme des trois années approchait, multipliait-il ses précautions. On eût dit qu'il pressentait la possibilité d'un nouvel échec. Vers les derniers jours du mois d'avril 1863, trois mois avant l'expiration de son traitement de disponibilité, il nous faisait demander au siége académique « ce qu'il y aurait à faire pour obtenir enfin la jouissance d'une pension de retraite, dont la légitimité à été constatée d'une manière si authentique, par la pension provisoire de 150 francs, qui lui avait été allouée depuis trois ans, pour sauvegarder ses droits à la pension définitive[1]. »

La réponse ne laissait rien à désirer; elle confirmait pleinement l'espoir d'une prompte et heureuse solution : on y disait : « M. Lecomte ayant obtenu un traitement d'inactivité qu'il ne touchait pas d'abord, ce traitement régularise sa position. » On ajoutait : « Il est donc parfaitement en droit, s'il remplit les conditions voulues, de réclamer le bénéfice de l'article II § 3 de la loi du 9 juin 1853 [2]. »

Les conditions voulues furent remplies, conformément à la loi; tout fut expédié à Paris en temps opportun et, comme il convenait, par voie hiérarchique. Malgré ces garanties, M. Lecomte croyait nécessaire de faire agir encore et presser en haut lieu : « Je crois,

[1] 28 avril 1863.
[2] 4 mai 1863. M. l'Inspecteur Vasse.

écrivait-il à la fin du mois d'août, qu'il est temps de battre le fer, si on ne veut pas s'exposer à un nouvel échec, dont il serait peut-être bien difficile de se relever de longtemps [1]. »

Il avait tort de redouter cet accident : dans les conditions où la demande était engagée, pour la troisième fois, un échec absolu devenait impossible : l'iniquité eut été flagrante; elle eut pu donner naissance à plus d'un embarras sérieux. Aussi les droits de M. le principal furent-ils reconnus et déclarés admissibles; mais cette reconnaissance et cette déclaration ne furent faites que *verbalement* à celui des députés du Nord qui avait plus d'une fois fait preuve de dévouement à l'égard de notre Collége [2]. L'admissibilité *officielle* était autrement difficile à obtenir : comme on ne voulait pas de liquidation, elle fut ajournée, *le crédit*, disait-on, *étant épuisé* [3].

La position de M. Lecomte était pire que jamais : d'un côté, son traitement provisoire n'existait plus; de l'autre, sa pension de retraite n'existait pas encore.

Il se résigna d'abord avec patience à cette situation. Mais, au bout de huit mois d'une attente stérile, il crut qu'il était temps de revenir à la charge : le successeur de M. Rouland au ministère de l'instruction publique, déchargé du portefeuille des cultes, pouvait consacrer toute son activité aux affaires de son unique administration; il s'était annoncé comme devant redresser tous les abus, et faire rude besogne en peu de temps : à peine nommé de six jours à son nouveau poste, il commençait à réformer l'œuvre de ses prédécesseurs [4], et,

[1] 27 août 1863.
[2] M. Bolb-Bernard. 3 avril 1864.
[3] Ibid.
[4] M. Duruy fut nommé le 23 juin 1863 : sa première réforme date du 29.

un mois après son installation, il déclarait que son désir était d'établir dans les bureaux de son ministère *une bonne et prompte distribution des affaires* [1]. L'Université allait se transformer : « Ce n'était plus, disait-il à la fin de la première session du Conseil impérial de l'instruction publique, ce n'était plus une corporation étroite, à l'esprit exclusif et jaloux : » c'était une sorte de famille dont « *le Conseil impérial* était la *tête éminente*, où les affaires allaient se traiter avec autant « de promptitude que de maturité, et où, du haut en bas de l'échelle administrative, il n'y aurait plus, pour le public et pour l'Etat, que des serviteurs également empressés et devoués [2]. »

Ces belles promesses étaient faites pour encourager. M. Lecomte voulut essayer si les effets répondraient aux paroles. Sur sa demande, M. Kolb-Bernard voulut bien encore se rendre dans les bureaux du nouveau ministre, pour s'assurer où en était la liquidation promise, et ce qu'il fallait attendre. « Le ministre, lui fut-il répondu, va chercher à se mettre en mesure ; et si dans un délai de six semaines ou deux mois, la liquidation n'avait pas lieu, on pourrait demander un secours temporaire [3]. »

Qui le croira? Malgré l'activité du nouveau ministre, malgré la fécondité des ressources dont il a su disposer pour créer ou développer bien des projets aventureux, il n'a jamais pu, pendant plus de six ans, ni trouver *à se mettre en mesure*, ni rendre enfin justice à un ancien fonctionnaire de l'Université [4].

[1] Circulaire du 28 juillet 1863.
[2] 16 juillet 1863. 20 idem. *passim*.
[3] 8 avril 1864.
[4] On sait que, pendant ce temps, bien des fonctionnaires de l'Université,

Si l'on cherche l'explication de cette énigme, on sera facilement conduit à celle que proposait un jeune chartreux : c'était un postulant, récemment entré au couvent de la Grande-Chartreuse. Ce simple frère avait joui naguère d'une certaine considération dans le monde, et à Paris même, où il était connu sous le titre de M. le comte de ***. Selon lui, « la difficulté avouée qui arrêtait le cours de la justice universitaire, dans les conditions où se trouvait M. Lecomte, pouvait bien n'être qu'un prétexte d'ajournement indéfini, autrement dit, et dans le langage reçu, *de l'eau bénite de cour*[1]. »

M. Lecomte, il faut l'avouer, partageait bien l'avis de son humble postulant : mais il n'était pas homme à se désister de son droit.

Aussi se résolut-il à tenter un *dernier moyen*, qui ne manquait ni d'audace ni d'habileté. « Un aide-de-camp de l'Empereur était venu à la Grande-Chartreuse quêter pour une église qu'il bâtissait dans son village. » L'occasion parut bonne à M. Lecomte; il résolut de s'en servir. Afin d'intéresser plus vivement ce haut personnage, « il lui proposait l'abandon de 800 francs, pour la première année, de la pension qu'il espérait toucher[2]. Si ce moyen ne réussit pas mieux que tout le reste, écrivait-il à cette occasion, il faudra probablement attendre un ministère plus favorable[3]. »

C'était risquer d'attendre longtemps, M. Duruy passant pour être inamovible. Aussi ne put-il s'empêcher, après six mois de vaine espérance, de se laisser aller à

y compris M. Duruy, devenu sénateur, furent admis à jouir de leur pension de retraite.

[1] Lettre du 3 avril 1864.

[2] 7 décembre 1864.

[3] Ibid.

une sorte de découragement : « Pour le coup, disait-il à l'un de ses amis, je ne compte plus guère sur ma retraite[1]. »

Il avait bien raison : depuis deux ans que le nouveau ministre était à l'œuvre, il avait montré jusqu'à l'évidence de quel côté penchaient ses sympathies : ce n'était ni vers les hommes ni vers les choses que M. Lecomte représentait à un si haut degré; au contraire, loin d'offrir un titre à la recommandation bienveillante du nouveau ministre, le passé si prospère de M. le principal dans l'enseignement, devait être à ses yeux un motif de démérite et de défaveur.

Au reste, ce qui se passait dans ces entrefaites, à l'égard de M. le principal du Collége d'Hazebrouck, ne laissait plus de doute sur le sort réservé à la pension de M. Lecomte.

M. l'abbé Dehaëne, tout en maintenant la prospérité de son Collége, avait fondé deux maisons d'enseignement, l'une à Dunkerque, l'autre à Gravelines. Ce fut le prétexte qui fit révoquer ce fonctionnaire, après vingt-sept ans d'exercice, et qui le priva brusquement de tous ses droits acquis.

Ce coup de foudre avait projeté des lueurs sinistres jusque dans la cellule de notre chartreux : « L'affaire d'Hazebrouck, écrivait-il à la nouvelle de cette rigueur, nous montre un ministère jaloux, mesquin, et bien peu religieux, qui ne craint pas de se compromettre pour satisfaire sa passion ou ses intérêts. »

Comparant alors la position qu'il avait prise dans l'Université avec celle que l'ancien principal d'Hazebrouck occupait en Flandre :

[1] 5 mai 1863.

« Si mon ami M. Dehaene, disait-il, pour avoir fait deux établissements libres, est si coupable que de se voir mis sur le pavé, sans aucun espoir de pension de retraite, au moment où il allait atteindre sa vingt-huitième année d'exercice, comment trouvera-t-on des fonds pour votre serviteur[1]? »

Il ne faudrait pas conclure de ce langage qu'il renonçât à tout espoir de succès; ce serait peu connaître son caractère, et faire trop bon marché d'une résistance qui se raidissait à mesure que son droit était plus méconnu.

Il est vrai toutefois qu'il s'écoula plus d'une année entre la dernière tentative et la reprise des négociations; mais ce long intervalle avait été rempli par un événement qu'il convient de faire entrer dans notre récit : il n'est pas d'ailleurs étranger à la nouvelle ardeur que déploiera bientôt M. Lecomte pour faire enfin triompher son droit.

Une maladie grave et d'un caractère mystérieux lui était survenue dans le cours de l'année 1865. C'était une sorte de « disposition à la paralysie qui affectait surtout le côté droit. Dès les premiers jours de janvier, le mal lui avait déjà livré plusieurs assauts; selon lui, il devait finir par le délivrer de ce monde[2]. » En effet, tel était le développement pris par la maladie dans les mois de juin et de juillet, que les médecins ne comptaient plus sur le retour possible d'une santé radicalement ruinée. Ils en faisaient l'aveu; la famille en était prévenue, ainsi que ses nombreux amis. Le malade n'était plus au monastère de la Grande-Chartreuse;

[1] 5 mai 1865.
[2] 5 janvier 1865.

on avait jugé à propos, vu l'impossibilité où il était de suivre désormais les rigueurs de la règle, de le transférer à la Correrie. C'est une sorte d'hôpital, dépendant du monastère, agréablement situé sur le flanc d'une montagne qui domine les hautes cimes de la Grande-Chartreuse, et au pièd de laquelle s'étend un vallon d'un aspect assez riant, bien que les Chartreux en aient fait l'entrée de leur *désert*.

Dans cet hôpital champêtre, les religieux recueillent, pour les soigner de leurs mains et à leurs frais, les paysans malades des environs et les bûcherons blessés dans les forêts voisines. C'est là que Dom Eloi Lecomte devait achever, selon toute apparence, de passer les derniers et courts moments de sa vie épuisée; c'est de là que, tout entier à la pensée d'une fin prochaine, il nous traçait d'une main visiblement affaiblie, sous forme de dernier adieu, de nouveaux et touchants témoignages de la sagesse de son esprit et de la tendresse de son cœur :

« Oui, le bon Dieu m'éprouve, nous disait-il; il me fait partager quelque peu les fruits de sa croix. Il y a quatre semaines que j'ai eu mon dernier assaut. L'estomac ne fonctionne pas. D'un autre côté, affaiblissement progressant chaque jour, par suite de ma fièvre et de mes transpirations fréquentes...

» Que la sainte volonté de Dieu soit faite! Je crois bien que la fin approche!....

» Excusez-moi, ajoutait-il en finissant, si je suis court; la plume me fatigue, surtout depuis quelques jours pendant lesquels même j'ai dû l'abandonner complètement. Ne m'oubliez pas dans vos charitables prières! Que le bon Dieu, la sainte Vierge et saint Joseph vous

bénissent tous, et nous réunissent tous un jour là haut, dans la patrie!.... A Dieu[1]!....

Telle était l'extrémité où il était réduit le 22 juillet, et d'où il devait sortir tout à coup le lendemain dimanche 23; il avait, la veille, prié avec ferveur sainte Marie-Madeleine, à laquelle il avait voué une grande confiance, « à cause, disait-il, de ses bontés pour moi. » Deux jours après, le 25, l'un de ses frères en religion, le R. P. Dom Anselme, autrefois M. l'abbé Bruniaux, écrivait la lettre suivante :

» Gloire à Dieu et à notre bonne Mère! je viens vous apporter à la hâte une excellente nouvelle. J'ai vu hier, à la Correrie, notre cher malade. Je l'ai trouvé presque guéri! je dis presque, parce que j'ose à peine croire à tant de bonheur. C'était hier le dernier jour de notre neuvaine à Notre-Dame de la Salette. Je ne veux pas crier au miracle, quoiqu'il ait été condamné par les médecins; mais il y a bien de l'extraordinaire dans un mieux si subit et si considérable.

» Je veux lui laisser à lui-même le plaisir de vous raconter la chose[2].

» Je dois vous dire un mot, nous écrivait-il le lendemain, de la manière imprévue et presque instantanée dont les choses se sont passées. J'avais été à peu près pendant six semaines, sans pouvoir incorporer autre chose que des boissons et quelques petites soupes légères de fécule, lorsque, le dimanche 23 courant, pendant le *Magnificat* des Vêpres, je me sens pris tout à coup, grâce sans doute à la bonne Mère, à qui s'adressaient presque toutes les neuvaines, je me sens pris, dis-je,

[1] 22 juillet 1865.
[2] 25 juillet 1865.

tout à coup d'une faim canine, qui a failli m'obliger à quitter l'église avant la fin des Vêpres.

» J'ai pu patienter; mais, au sortir de la chapelle, je tombe sur le frère cuisinier, et je lui dis : Cher frère, vite, cuisez-moi un œuf, donnez du poisson, si vous en avez, quand ce serait du thon, et du pain; car je n'en puis plus.

» Le frère est tout stupéfait ; il ne fait ce que je demande qu'en tremblant; et il veut être témoin lui-même du repas que je veux faire, et que je fais copieux, sans éprouver la moindre pesanteur d'estomac, au grand étonnement de toute la maison.

» Depuis lors, je continue à manger; la fièvre, les sueurs n'ont plus reparu; et chaque jour, je reprends des forces, au point que notre R. P. Général m'a déjà exprimé le désir de me revoir bientôt remonter au couvent pour y reprendre mes fonctions [1]. Mais je sens que je suis encore très-faible, surtout des jambes; et j'espère que notre R. P. comprendra qu'après quatre rechutes dans l'espace de six mois, il vaut mieux me laisser le temps de me guérir à peu près radicalement que de me rappeler avant le temps [2]. »

La guérison fut en effet sérieuse et durable; elle s'acheva, comme il l'avait souhaité, dans son hôpital de la Correrie. Mais, sans attendre, pour travailler, qu'il fût de retour à son couvent, il se mit à l'œuvre sur-le-champ; avec l'autorisation de ses supérieurs, il dirigea les travaux de transformation et d'amélioration, jugés indispensables pour rendre le séjour de l'hôpital plus agréable, plus commode et plus sain.

[1] Il était alors vicaire de la Grande-Chartreuse.
[2] 26 juillet 1865.

Il fit plus encore : quinze jours à peine après sa guérison, il organisait, pour les malades de la maison et pour les nombreux ouvriers de la forêt, une mission de huit jours, dont il se chargeait seul, et qu'il sût mener à bonne fin : « Je suis en pleine mission pour huit jours, écrivait-il à cette occasion : deux sermons par jour, une première communion à préparer, et une trentaine de confessions pour l'Assomption. Priez pour moi : je ne pense plus à ma santé; Dieu l'a rétablie, ce semble, pour l'œuvre qui m'occupe, et pour laquelle il me donne des forces qui m'étonnent. »

« Malgré mes veilles, mes fatigues extraordinaires, je me fortifie de jour en jour, au point que je me demande quelquefois pourquoi je suis encore à l'hôpital. Mais maintenant, c'est pour les autres, et pour des maladies spirituelles qui demandent bien des soins et surtout des prières. Ne m'oubliez pas devant Dieu, ni surtout les âmes que je veux, que j'espère lui ramener toutes [1]. »

Nous avons eu le bonheur de constater de nos yeux, pendant les vacances de cette même année 1865, le maintien de sa santé inopinément recouvrée; durant les quelques jours qu'il nous a été donné de vivre avec lui, en toute liberté, nous n'avons cessé d'admirer avec quelle facilité il supportait des fatigues de tout genre, pour rendre notre séjour plus agréable. Aussi le R. P. Général songea-t-il bientôt à tirer de nouveau parti de ce rajeunissement inespéré. Il voulait en même temps utiliser sur un plus vaste théâtre l'aptitude qui s'était révélée tout à coup dans le restaurateur du vieil hopital de la Correrie.

Sous prétexte que sa santé, un moment encore

[1] 10 août 1865.

éprouvée, à la suite d'un accident à la jambe, pourrait plus facilement se rétablir ailleurs qu'au monastère, il l'envoyait, d'abord en qualité de procureur, à la Chartreuse de Portes[1], dont les domaines immenses réclamaient une surveillance et une administration aussi ferme qu'intelligente. Le R. P. Général pensait avec raison « que les occupations attachées aux fonctions du procureur seraient moins assujettissantes pour Dom Eloi que celles de la cellule », et que sa santé s'en trouverait mieux : « Je puis dire, quant à présent, » écrivait le nouveau procureur, un mois après son installation, « qu'il a été bien inspiré ; car je me porte maintenant très-bien, sans plus avoir fait le moindre remède, et après avoir suivi rigoureusement, de jour et de nuit, tous les exercices de la communauté[2]. »

C'est là que la promesse d'une liquidation certaine et prompte de sa pension de retraite vint de nouveau solliciter son esprit. Tout lui souriait dans sa résidence de Portes : les fonctions qu'il y exerçait, à la satisfaction commune, lui rappelaient si agréablement l'ancienne profession de sa famille et sa profession propre d'ancien chef d'établissement[3] ! Aussi se laissait-il aller plus que jamais au désir de faire de nouvelles démarches, à l'espoir d'un succès assuré : « Il lui semblait en effet, » pour parler avec lui, « que le bon Dieu voulait, après une longue épreuve, nous faire atteindre au but, au moment où l'on y comptait le moins, comme

[1] Ce couvent est situé dans le département de l'Ain, à douze lieues de Lyon, près de Serrières de Briord.

[2] 8 novembre 1865.

[3] « Pour bien remplir mes fonctions, écrivait-il à son neveu, il faudrait que je fusse cultivateur ; nous avons plus de 300 hectares en bois, prairies et labour. » — Lettre du 15 novembre 1865.

pour nous faire sentir une fois de plus que tous les moyens humains sont impuissants pour aboutir, jusqu'à ce que le moment de sa toute-puissante intervention soit arrivée, conformément à ses décrets éternels [1].

« Au reste, ajoutait-il, le bon Maître sait bien l'usage qu'on veut faire des fonds qu'on cherche à retirer des mains d'un ministre, qui ne doit pas les employer aussi utilement pour sa gloire et pour le bien des âmes [2]. »

L'heure du succès n'était pas encore venue; mais elle lui paraissait se rapprocher, à mesure que des besoins nouveaux excitaient en lui de nouveaux désirs : c'est ainsi qu'en passant de la Chartreuse de Portes à celle de Valbonne, il sentit renaître en son cœur un nouvel espoir, une *envie plus vive de sa pension de retraite*.

En effet, après un séjour de huit mois à Portes, il avait été transféré, en qualité de Prieur, à la célèbre et magnifique Chartreuse de Valbonne [3].

Là, pour exciter son zèle, l'attendaient de grands et dispendieux travaux de restauration : « Je suis ici depuis 13 jours, » écrivait-il le 26 mai; « mais je suis loin d'être casé : j'ai beaucoup à faire pour le matériel : c'est, il est vrai, une magnifique situation, qui justifie bien le nom de Valbonne (*Vallis bona*); nous avons des bois, des vignes, des mûriers, etc. etc., en tout 40 hectares de terrain; un excellent climat, pas trop chaud, dit-on, même en été [4]. »

Il ajoutait aussitôt : « Ce qui laisse le plus à désirer, c'est l'ornementation de notre église : il faudra que je

[1] 16 février 1866.
[2] Ibid.
[3] Cette maison est située près Pont-Saint-Esprit (Gard).
[4] 26 mai 1866.

batte monnaie pour l'orner un peu convenablement. Il me faudrait un beau tapis, des chandeliers pour le maître-autel, etc. Que ne puis-je maintenant s'écriait-il en finissant, recevoir enfin ma pensiou du gouvernement[1] ! »

Le même sentiment inspiré par les mêmes motifs reparaissait quelques mois plus tard, alors qu'il avait une idée plus complète de la restauration qu'il fallait entreprendre, et des ressources dont il lui faudrait disposer pour la mener à bonne fin. « J'ai beaucoup à faire pour réaliser les projets que le bon Dieu m'inspire. Le R. P. Général m'aide à faire de grandes réparations à la maison, qui en a bien besoin. Mais, pour l'église, que la révolution française a complètement dépouillée jusque dans ses tableaux et son mobilier, je suis laissé à mes propres ressources et aux autres donations... Plus que jamais donc ma pension de retraite me fait envie ; car elle me viendrait singulièrement à point pour l'ornementation de notre église. » Passant aussitôt du désir à l'action. « Je veux faire, ajoutait-il, une nouvelle tentative pour l'obtenir[2] ! »

Cette nouvelle tentative eut le sort de toutes les autres ; on y répondit par la formule connue : *crédit épuisé, liquidation impossible.*

Toutefois, elle devait aboutir à un dénouement étrange, et peut-être unique dans les fastes universitaires : après avoir, comme les autres, passé des mains de M. le ministre dans ses cartons, la nouvelle revendication y sommeilla près de quatre ans.

Ce long sommeil, durant lequel disparurent tour à tour M. Duruy et M. Bourbeau, son successeur, fut

[1] 26 mai 1866.
[2] 6 juillet 1866.

suivi d'un réveil inattendu : quelques mois après l'arrivée au ministère de M. Segris, le 28 mars 1870, « un arrêté informait M. Lecomte qu'il était admis à à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 1er mai prochain[1]. »

C'était la réponse tardive à la dernière instance adressée de Valbonne. Aussi l'arrêté prit-il la direction de cette résidence. Mais hélas ! M. Lecomte l'avait quittée depuis trois ans[2], et depuis neuf mois, il avait reçu du Souverain Juge, nous l'espérons du moins, la justice que les hommes lui ont obstinément refusée ici-bas[3].

Il n'était pourtant pas resté insensible à ce déni de justice : il regrettait surtout de se voir entravé dans son désir de faire le bien : « Notre chère chapelle, disait-il en parlant du Collége, se décore, il est vrai, à ma grande satisfaction, d'une manière digne de son illustre vocable; je regrette pourtant de ne pouvoir lui continuer encore ma petite cotisation. Notre-Dame de Valbonne, qui nous protége, et que nous honorons sous le titre de Vierge Mère, inscrit au fronton de notre Chartreuse, a, dans ce moment, un droit de préséance, *hors de mon cœur*, sur Notre-Dame de la Présentation[4]. »

Ce regret, que nous sentions et que nous partagions avec lui, fut bientôt suivi d'un autre. « L'obéissance, écrivait-il moins d'un an après, vient de m'arracher, le 17 courant (en juin 1867), à mes affections de Valbonne. Le sacrifice est fait; et me voici transféré, en qualité de prieur, dans la char-

[1] Arch. du Collége. 28 mars 1870 et 6 avril.
[2] Le 17 juin 1867.
[3] Le 2 juillet 1869.
[4] 6 juillet 1866.

treuse de Notre-Dame de Mougères, à huit kilomètres du chemin de fer de Pézénas (Hérault).... Vous comprenez, ajoutait-il, que le bon Dieu m'a demandé là un énorme sacrifice. Il a bien fait comme toujours. J'aurais été trop heureux dans cette magnifique maison dont j'avais presque achevé la restauration. La jouissance ne doit pas être mon partage en ce monde [1]. »

Dans cette nouvelle résidence, il aurait voulu trouver aussi de nouvelles ressources. Le prieur, qui venait de mourir, et *dont il tenait la place, était un saint prieur,* mais un vieillard, dont l'âge et les infirmités, sans affaiblir en rien la vie exemplaire, avaient pourtant énervé l'administration. « Aussi, disait M. Lecomte, huit jours après son installation, « il y a tout à faire dans une communauté, surtout quand on succède à un vieillard [2] ! » Qu'il eût été heureux de pouvoir enfin disposer de sa pension de retraite, pour réparer et embellir le sanctuaire de Notre-Dame de Mougères, et le rendre plus digne de la piété et de l'affluence des nombreux pèlerins qui le visitent depuis tant d'années !

Il eut au moins le bonheur de rencontrer, dans cette dernière résidence, « deux choses, disait-il, qui le consolèrent et l'encouragèrent toujours dans son pèlerinage sur cette terre. »

Ces deux choses, qu'il avait tant aimées, sont demeurées aussi inséparables de son souvenir, qu'elles le furent de sa vie tout entière : c'est d'abord l'affection vive et profonde de ceux dont il devenait le prieur et le père; c'est aussi l'esprit de famille dont notre maison était demeurée le type à ses yeux, et qu'il voulait ren-

[1] 28 juin 1867.
[2] 4 juillet 1867.

contrer partout dans son administration. « Que la très-sainte volonté de Dieu soit faite! » disait-il en arrivant à la maison de Mougères. « Oui, que la bonne Providence bénisse encore cette nouvelle œuvre! Après m'être arraché de Valbonne, à des cœurs qui m'étaient très-attachés, je retrouve ici plusieurs de mes enfants de la Grande Chartreuse, qui m'ont reçu à cœur ouvert!... J'espère qu'ici, comme ailleurs, nous aurons la vie de famille qui doit être toujours le cachet de mon administration [1]! »

Outre ce premier bonheur, il en eut un autre, qui n'était pas moins cher à son cœur, et qui, avec le premier, le dédommageait bien largement des épreuves et des contrariétés dont sa vie avait été remplie. On sait quelle était sa piété pour la très-sainte Vierge, et quelle affection tendre et filiale il avait vouée à celle qu'il appelait sa *bonne Mère*. Il semble que Marie ait voulu, dès ici-bas, le payer de retour, en allant, pour ainsi dire, au-devant de ses vœux, et en le prenant partout, comme un enfant bien-aimé, sous sa protection maternelle. « Notre-Dame de Mougères, disait-il, a un pèlerinage ancien et fort fréquenté. Je suis donc plus que jamais sous la protection de la bonne Mère. Ce qui me console et m'encourage un peu, se hâtait-il d'ajouter, c'est que, dans tous les établissements ou paroisses que j'ai parcourus depuis ma plus tendre enfance, j'ai toujours trouvé la bonne Mère pour patronne et pour protectrice! Qu'elle en soit bénie à jamais [2]! ».

Ces sentiments de piété et de reconnaissance qu'il professait, dès son entrée à la résidence de Mougères,

[1] 26 juin 1867.
[2] 28 juin 1867.

il voulait, durant les deux années qu'il y passa, les exprimer autrement que par des paroles. L'une de ses préoccupations favorites était d'embellir le sanctuaire vénéré dont il s'estimait heureux d'être le gardien. S'il n'eut pas le temps d'y exécuter tout ce qu'il avait conçu dans ce dessein, il eut au moins la satisfaction bien douce de réaliser l'un des plus touchants désirs de son cœur : il voulait offrir à la très-sainte Vierge un gage suprême de sa reconnaissance, de sa piété et de sa tendresse filiale.

« C'est sous l'auguste patronage de Marie, disait-il, qu'il avait ouvert autrefois sa carrière administrative. C'est Marie, comme il se plaisait à le répéter, qui s'était chargée de tout dans la suite [1]; » il était juste que, sur le point de disparaître lui-même, il couronnât dignement sa fin, en se replaçant une dernière fois, lui et son œuvre par excellence, sous le doux et puissant patronage de Marie.

C'est sous l'empire de ces pensées, qu'après un long silence, que nous avions en vain tenté de rompre à plusieurs reprises, il nous adressait enfin, au début de l'année 1869, une réponse aussi rassurante qu'elle était agréable.

« Vous devez tous me croire bien malade. J'ai été en effet visité par mes infirmités ordinaires, et de plus par une congestion ou érysipèle à la jambe droite, qui me tient cloué depuis une semaine, et pour lequel on me prescrit le repos le plus complet. Je n'aurais pas cru pouvoir enfreindre cette injonction de mon docteur, si je n'avais eu qu'à répondre à vos bonnes lettres. Mais il y a quelque chose de plus pressant.

[1] 12 mars 1868.

« Je dois offrir, poursuivait-il, à Notre-Dame de Mougères, le jour de la Purification, plusieurs cœurs en cuivre doré, renfermant les noms de nos religieux et de plusieurs familles. »

Par cette consécration il se disposait d'abord à prendre congé de Notre-Dame de Mougères, « avant l'époque du chapitre triennal de l'ordre, lequel se tiendra cette année, disait-il, dans les premiers jours de mai. » Dans ces assemblées, les dignitaires de l'Ordre déposent leur démission entre les mains du R. P. Général. « Aussi, ajoutait M. Lecomte, de ce ton familier qu'il prenait aisément avec ses amis, il est temps que je fasse mon paquet : car j'espère bien que ma démission de prieur y sera prise au sérieux et sera acceptée [1]. . »

En outre, à cette première consécration, il voulait joindre celle de sa maison de Tourcoing et des fondations qu'il avait faites dans notre pays.

« Je voudrais offrir un cœur pour votre personnel de professeurs et d'élèves *in globo*, et aussi pour nos autres établissements. « Oui, répétait-il, je voudrais avoir les noms de vos professeurs ecclésiastiques et laïques, de vos élèves et de leurs parents *in globo* ; de tous nos Colléges de l'association avec les noms des directeurs respectifs de ces maisons, et le nombre des élèves internes ou externes [2]. »

Il nous fut aussi facile qu'agréable de nous prêter à son pieux désir, et de le satisfaire aussitôt. Il ne l'est pas moins maintenant, ajouterons-nous, de montrer que, par cette consécration suprême, M. Lecomte avait

[1] Lettre de janvier 1869.
[2] Ibid.

mis en quelque sorte le sceau à toute sa vie; que cet acte et ce symbole, d'une apparence assez vulgaire si on les regarde du côté matériel et purement humain, revêtent, à nos yeux, surtout après ce qui s'est passé, hélas! quelques mois tard, les proportions véritables d'un testament spirituel! c'est à ce titre surtout qu'ils nous sont chers et sacrés [1]!

Ainsi se terminaient ici-bas entre notre maison et son fondateur, disons mieux, entre le père de famille et ses enfants, ces relations si douces pour le cœur, et si précieuses pour le succès de notre mission! La mort, qui, deux fois déjà avait menacé de si près les jours de M. Lecomte, allait lui livrer un troisième et suprême assaut. Et, quand tout nous donnait l'espoir de le revoir encore, et de lui offrir le récit de sa propre histoire, il nous était ravi inopinément et pour toujours!

[1] La consécration, projetée pour la fête de la Purification de cette même année 1869, ne put s'accomplir que plus tard, à la fête de l'Annonciation. — Lettre du 11 mars 1869.

CHAPITRE XV

Maladie et mort de M. Lecomte. — Circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi sa mort. — Funérailles de Dom Eloi à Notre-Dame de Mougères. — Honneurs funèbres qu'on lui a rendus à Tourcoing et dans notre pays. — Conclusion.

1869

La pensée de la mort était depuis longtemps familière à M. Lecomte; plus d'une fois même il en avait éprouvé le pressentiment, dans les cinq dernières années de sa vie: « Les trois petits assauts que j'ai recus, écrivait-il en 1865, sont des avertissements qui nous rappellent de nous tenir prêt, de garnir notre lampe pour l'arrivée de l'Epoux[1]. »

La lampe n'avait jamais cessé d'être garnie: elle le fut moins que jamais, dans ces derniers temps. Toutefois la guérison soudaine dont il avait été favorisé, la santé qui lui était revenue, et dont nous avions pu, à deux reprises différentes, constater le maintien précieux[2], tout nous faisait espérer que *l'arrivée de l'Epoux* était encore lointaine; et pourtant il se tenait déjà debout à la porte de Dom Eloi; il s'y faisait annoncer par de nouveaux pressentiments plus précis et plus significatifs que les premiers. C'était aux premiers jours de cette même année 1869, qui devait être la dernière de sa vie: « Cette année, écrivait-il à une famille où il

[1] Lettre du 7 février 1865.
[2] En 1865 et en 1867.

était aimé comme un père et vénéré comme un homme de Dieu, cette année sera probablement une année qui marquera dans ma vie religieuse et administrative. » Puis, après avoir exprimé l'espoir que « sa démission de prieur serait acceptée, j'éprouve plus que jamais, poursuivait-il, le besoin de m'occuper exclusivement de moi-même, pour me préparer sérieusement à la mort, à laquelle mon état de santé me fait penser plus fréquemment depuis un certain temps [1]. »

Ces pressentiments, et le silence qu'il avait continué de garder pendant près de deux mois, après la dernière lettre qu'il nous adressait dans le courant de janvier [2], nous avaient inspiré de légitimes soucis.

Mais enfin, une lettre écrite à son neveu, M. l'abbé Lecomte, dans le courant du mois de mars, avait de nouveau dissipé nos alarmes : « Mon indisposition du mois de janvier, y disait-il, n'est point aggravée; non, grâce à Dieu, me voici encore à peu près rétabli. Il ne reste plus que quelques petites traces d'enflure de mon érysipèle à la jambe droite, et un peu de faiblesse [3]. »

A partir de cette date, il n'écrivit plus; mais on savait qu'il était survenu une *augmentation considérable dans le personnel de sa communauté* [4]; qu'il avait des dispositions à prendre *en vue du chapitre général*, fixé au mois de mai suivant; que l'on était dans le saint temps du carême; enfin, *tout contribuait à laisser s'accumuler sur son bureau*, nos lettres demeurées sans réponse. Il avait averti d'ailleurs qu'une fois *le chapitre général terminé, il tâcherait de mettre un*

[1] Lettre à M. C... 13 janvier 1869.
[2] Voir chap. précéd.
[3] Lettre du 11 mars 1869.
[4] Ibid.

peu d'ordre dans sa correspondance si négligée[1].

Ces raisons connues d'avance, et surtout l'amélioration non contredite encore de sa santé, suffisaient pour nous tenir, à son sujet, dans une sécurité, mêlée pourtant de vagues inquiétudes.

Nos craintes reparurent, quand le mois de mai se fut écoulé tout entier sans qu'il nous eût donné le moindre signe de vie. Et pourtant, la raison prenant le dessus sur nos appréhensions, nous parvenions à nous rassurer encore. Nous avons appris depuis que nos appréhensions n'étaient que trop fondées. En effet, les médecins avaient constaté et déclaré que Dom Eloi portait une maladie mortelle. Malgré cette déclaration, il s'était senti assez de force pour se rendre au chapitre général, voyage long et pénible ; de là, il avait pu regagner sa résidence de Notre-Dame de Mougères, chargé de nouveau et contre son gré de la dignité de prieur[2]. Il avait fait plus encore : comme s'il avait voulu dérouter jusqu'au bout les prévisions des hommes de l'art et les pressentiments sinistres de ses amis, il avait accompli, en revenant de la Grande-Chartreuse, la plus périlleuse des excursions pour une santé ébranlée comme la sienne : il s'était rendu au sanctuaire de Notre-Dame de la Salette. On sait quelle dévotion il avait professée, dès le principe, pour le culte rendu à la très-sainte Vierge sur la montagne de l'Apparition ; on sait aussi le vœu qu'il avait fait autrefois, vœu auquel il attribuait la cessation du fléau qui ravageait son troupeau bien-aimé[3]. Il avait besoin de voir enfin la sainte montagne,

[1] Ibid.
[2] 11 mars 1869.
[3] Chapitre VIII.

d'où il avait déjà reçu, d'où il attendait encore le secours. Depuis près de treize ans qu'il vivait dans le pays favorisé de l'apparition de Marie, jamais il n'avait sollicité la grâce dont il allait enfin jouir! Aussi, soit qu'on partageât l'espoir qui ne le quitta plus, d'obtenir sa guérison de la très-sainte Vierge, soit qu'on voulût seulement récompenser tant de zèle et tant de piété, il fut autorisé à faire, en compagnie d'un frère de sa résidence, le pèlerinage vivement souhaité à la sainte montagne de la Salette.

Ce voyage devait être fatal à la santé de Dom Eloi. L'ascension s'était opérée pourtant dans des conditions assez heureuses : il n'en fut pas de même de la descente. Sa faiblesse trahissant ses forces, il s'était vu contraint de descendre à dos de mulet, comme il était monté ; mais ce qui lui avait été un secours en montant, devait lui être, en descendant, un excès de fatigue intolérable; par la position qu'il était forcément obligé de prendre, le corps penché en avant, il éprouvait, du côté du foie, siége de son malaise ordinaire, des douleurs si vives, que son compagnon craignit de ne pouvoir le ramener vivant à sa résidence.

Là, des symptômes graves se déclarèrent aussitôt : sa vie parut immédiatement menacée. C'était dans la dernière quinzaine du mois de mai. Toutefois, après quelques jours de repos, les médecins ne perdirent point l'espoir de prolonger encore la précieuse existence du bon prieur. Ils en vinrent même à lui proposer un changement de pays, comme un moyen plus prompt et plus sûr de lui faire encore du bien. La pensée de Dom Eloi se porta aussitôt vers la maison de Valbonne, dont il avait conservé un si doux souvenir. Cette rési-

dence avait alors à sa tête le R. P. Dom Anselme Bruniaux, compatriote de Dom Eloi et l'un de ses meilleurs amis. On répondit à la proposition par l'offre la plus gracieuse et le plus aimable empressement; mais il fallut renoncer à ce projet, au grand regret du malade, au grand regret aussi de son pieux ami : « Je suis persuadé, disait-il plus tard au neveu de Dom Eloi, que s'il avait été guérissable, un séjour de quelques mois à Valbonne aurait suffi pour le guérir. »

C'est dans ces entrefaites que la première nouvelle de son état nous fut apportée. Ce fut comme un coup de foudre. Déjà sa main, frappée de paralysie, ne pouvait plus se prêter au service de sa volonté et de son intelligence toujours sereine. C'était d'une main étrangère que nous apprenions tout ce que nous avions ignoré depuis deux mois; mais, sous ces caractères inconnus pour nos yeux, nous découvrions encore, avec toute leur délicatesse d'autrefois, l'esprit et le cœur de Dom Eloi. Pour ne point alarmer ses proches, ni ceux qu'il appelait *ses enfants*, c'est à un ami d'abord, *à son meilleur* ami, qu'il faisait mystérieusement part de l'état de sa santé et des raisons de son silence :

« Notre-Dame de Mougères, 18 mai 69.

» Mon cher ami,

» Quelque recrudescence de mon indisposition habituelle du foie, occasionnée peut-être par un voyage fait à la Grande-Chartreuse, pour la tenue de notre chapitre général, m'a fait interdire par la Faculté toute occupation d'esprit quelle qu'elle soit; en me faisant espérer qu'un repos parfait ne tardera pas à me rétablir.

» Voilà, mon ami, le motif de mon silence forcé, que je ne tarderai pas à rompre bientôt, j'espère, pour vous informer plus particulièrement moi-même de ma santé et de mon voyage à Notre-Dame de la Salette, où j'ai eu le bonheur de célébrer la sainte messe, en n'oubliant pas les parents et les amis.

» Je vous prie de dire à mes parents et à tous ceux qui s'intéressent à mon bien-être, qu'il n'y a rien d'alarmant dans mon état, quoique je me serve d'une autre main pour vous écrire. Dans quelques jours je leur donnerai moi-même de mes nouvelles.

» En attendant, je vous prie de me croire toujours,

» Votre ami très-affectionné,

» Fr. Eloi Lecomte. »

Il avait pu signer encore ce billet de sa propre main; mais ce n'était plus sa signature ferme et magistrale d'autrefois ; c'était le dernier effort d'une main débile et tremblante.

Un *post-scriptum*, plus alarmant que le billet même, nous expliquait pourquoi la lettre, datée du 18 mai, n'était parvenue à son adresse que dans les premiers jours de juin :

» J'ai différé jusqu'à ce jour de vous écrire, y disait-il, dans l'espérance que ma maladie me permettrait de le faire moi-même; mais voyant que je suis toujours si faible et souffrant, j'ai eu recours à une main étrangère : il me tarde de vous voir. Adieu. Priez pour moi. »

Des obstacles sérieux empêchèrent l'accomplissement du désir exprimé par le cher malade, et vivement partagé par son digne ami. On se borna, pour le moment,

à lui écrire, en l'assurant de l'intérêt pieux que chacun prenait à son état, et en réclamant des nouvelles plus suivies et plus précises.

Une seconde lettre vint aussitôt confirmer la première et redoubler les alarmes ; elle était du 7 juin :

« Mon bien cher ami,

» Je suis très-sensible à la grande part que vous prenez à mes peines, et je vous remercie bien des prières que vous faites, vous et votre pieuse dame, pour que le bon Dieu daigne venir à mon secours. — Les charitables communautés qui, les années passées, ont prié pour moi dans ma maladie, continueront, j'en ai la confiance, à s'intéresser à moi devant Dieu dans les jours pénibles où je me trouve : car, je ne vous le dissimule pas, mon bon ami, je me sens défaillir d'un jour à l'autre, et je ne compte plus guère que sur la bonté et la toute-puissance de Dieu pour attendre ma guérison. Adieu. Recevez l'assurance de mon cordial et affectueux souvenir.

» Je vous embrasse bien affectueusement dans les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie.

» Fr. ELOI LECOMTE.

» 7 juin 1869. »

Il avait encore signé lui-même ce nouveau billet. C'est la dernière signature que sa main ait tracée.

C'est alors seulement que nous fut révélée, dans toute sa vérité, la situation effrayante de notre cher malade. Tandis que nous hésitions à prendre un parti, en raison des difficultés d'une absence dans les derniers mois de l'année scolaire, il nous arrivait heureusement

des nouvelles plus rassurantes : il nous restait un certain espoir de le revoir encore aux vacances prochaines.

Cette lettre, pour être la dernière qu'il ait eu la force de dicter, sans pouvoir la signer comme les précédentes, semble offrir un intérêt de plus et mériter un plus grand respect ; elle est du 21 juin :

« Mon bien cher ami,

» Quoique obligé de me servir encore d'une main étrangère pour vous écrire, grâce à vos prières, et à celles de tous ceux qui s'intéressent à ma guérison, je peux vous annoncer une amélioration notable dans mon état de maladie.

» Les médecins m'ont déclaré non-seulement hors de tout péril prochain, mais très-guérissable moyennant les soins de l'art. Les symptômes alarmants ont disparu : reste au fond l'ancienne indisposition du foie un peu plus endurci, accompagnée à présent d'une grande faiblesse, qui m'empêche de m'occuper et aussi d'écrire, à cause d'un engourdissement passager de la main droite, lequel disparaîtra en reprenant mes forces peu à peu, si le bon Dieu veut encore prolonger mon exil sur la terre.

» En me réservant encore une fois d'épancher mon cœur dans le sein de l'amitié, quand je pourrai écrire moi-même, je me borne maintenant à vous remercier, et à vous prier de vouloir bien être l'interprète de mes sentiments de reconnaissance auprès de tous ceux qui ont pris part à vos ferventes prières, et à les engager à les continuer pour obtenir l'entier accomplissement de la sainte volonté de Dieu en toute chose.

» En vous assurant que je n'oublierai jamais devant

Dieu, ni vous, ni votre bien chère famille, je vous embrasse de tout mon cœur en me confirmant

» Votre très-affectionné ami,

» Fr. Eloi Lecomte.

» 21 juin 1869. »

Quelques jours après cette bonne lettre, nous recevions l'un et l'autre en même temps, son neveu et nous, la confirmation de ces meilleures nouvelles. C'était toujours la même main qui écrivait; mais ce n'était plus Dom Eloi qui dictait. Si le cœur y perdait quelque chose, la raison y trouvait une garantie de plus contre les illusions si ordinaires aux malades. On y lisait « qu'on avait l'espoir de voir son amélioration continuer jusqu'à une parfaite guérison; que le désir unique de notre cher malade était de faire en tout, partout et toujours, la sainte volonté de Dieu. » On y répétait de nouveau et avec insistance, « que l'on devait avant tout nous rassurer sur l'état présent de la maladie, qui, quoique bien gênante, n'était plus dangereuse au moins à présent. »

On ajoutait « que le vénérable Père prieur nous remerciait de nos prières qui montaient au Ciel accompagnées de tant d'autres, et particulièrement des prières de la communauté désolée, qui croisait ses neuvaines à la très-sainte Vierge Immaculée, à saint Joseph, aux saints de l'Ordre, pour obtenir la conservation de jours si précieux à ses fils et à ses amis.

» Quant à moi, disait en terminant le bon Père qui servait de secrétaire à Dom Eloi, loin de désespérer, je crois que Notre-Seigneur, vaincu enfin par nos humbles prières, ne manquera pas de nous accorder

la grâce que nous lui demandons pour l'honneur et la gloire de son très-saint nom, et que dans un temps rapproché, votre vénérable oncle, votre respectable ami, et notre père, pourra s'occuper à écrire lui-même, premièrement à vous, et après à tous ceux qui s'intéressent si instamment en sa faveur [1]. »

Pour achever d'apaiser nos craintes dans l'avenir aussi bien que dans le présent, il ajoutait à notre lettre ces deux lignes : « Si, contre toute attente, quelque complication venait aggraver l'état actuel de souffrance, je me ferais un devoir d'en prévenir. »

Il faut avoir éprouvé, comme nous, les émotions diverses qui agitaient nos âmes depuis près de trois semaines, pour comprendre ce qu'il y avait d'apaisement pour nos cœurs, dans ces dernières lettres, et dans l'assurance que nous recevions d'une telle main et dans de telles circonstances.

Mais, hélas! le mieux qu'on avait signalé ne continua guère, et il ne nous resta plus bientôt la moindre lueur d'espérance! Au lieu de s'affermir, notre confiance fut ruinée à jamais.

Deux jours après l'envoi des bonnes lettres que nous venons de lire, deux autres lettres *confidentielles*, écrites l'une à l'incomparable ami de Dom Eloi, l'autre à nous-même, nous faisaient entrevoir comme imminente la catastrophe tant redoutée, et réclamaient la présence immédiate du neveu de Dom Eloi :

« Je n'aurais jamais cru, nous disait le même Père Dom Antoine, avoir à rétracter si tôt les bonnes nouvelles que je vous ai données le 24 courant. C'est avec le cœur vraiment navré que je suis obligé de vous faire

[1] Lettres du 24 et du 25 juin 1869.

part de l'état de mon vénérable Père prieur, votre respectable ami.

» Toutes nos espérances ont disparu. Deux médecins extraordinaires ont déclaré non-seulement sa maladie incurable ; mais ils le croient en danger de perdre l'usage de ses facultés.

» J'avais en effet déjà observé que mon vénérable Père prieur avait quelque difficulté à se rappeler les noms, et que sa mémoire avait perdu de sa lucidité ordinaire. Le mieux n'était donc qu'un revirement du mal qui se transportait au cerveau, et pourrait, dans un temps bien rapproché, lui faire perdre l'usage de ses facultés intellectuelles.

» J'aurais un regret éternel, ajoutait-il, si M. son neveu, venant à le voir, ne trouvait plus qu'un automate. Pressez-le de partir au plus tôt ; car le malade a déjà passé trois nuits sans dormir ; si cela continue, il y a tout à craindre.

» Ne cessons pas de prier, poursuivait-il, avec une foi digne des patriarches : rien n'est impossible à la puissance suppliante de la très-sainte Vierge ; je vous assure que, pour moi, j'espère contre toute espérance. »

L'abbé Lecomte n'eut pas plus tôt appris l'état désespéré de son cher oncle, qu'il se mit en mesure de partir pour Notre-Dame de Mougères. « Contrairement à mon premier projet, nous écrivait-il dès son arrivée, je ne me suis point arrêté, ni à Tarascon, ni ailleurs, pour célébrer aujourd'hui la sainte messe, malgré mon désir (c'était le 2 juillet, fête de la Visitation) ; et je crois avoir été inspiré par mon bon ange, pour en agir ainsi. »

En effet, grâce à cet empressement, il eut le bonheur

d'arriver à temps pour recueillir avec ses dernières paroles la bénédiction suprême du vénérable mourant. Mais que s'était-il passé pendant les quelques jours qui séparaient le 27 juin du 2 juillet, c'est-à-dire du dimanche au vendredi? Le mal avait pris des proportions telles, pendant cet intervalle, qu'on avait jugé nécessaire de conférer au malade les derniers sacrements, sans attendre l'arrivée de son neveu. Tout ce qu'on avait pu accorder au désir de Dom Eloi, ce fut de différer la cérémonie jusqu'au 2 juillet; fête de la Visitation de la très-sainte Vierge. Telle était la confiance dont il était animé pour *sa bonne Mère*, que malgré toutes les apparences contraires, malgré les déclarations des médecins, il se persuadait encore qu'il ne mourrait pas de cette maladie, et que la sainte Vierge le guérirait.

On put croire un moment qu'il avait raison, et que sa confiance était exaucée ; il se produisit en effet une amélioration légère dans les journées du mardi et du mercredi : « Vous voyez bien, disait alors le malade à son vicaire, que la sainte Vierge va me guérir ; attendez le vendredi. » Mais, hélas! « la journée du jeudi, nous racontait son neveu, fut beaucoup moins bonne que les précédentes, et la nuit très-mauvaise. On jugea alors prudent de hâter la réception des derniers sacrements. A quatre heures du matin, vendredi, on sonna le lever de la communauté, qui comprit, à ce signal inaccoutumé, qu'elle devait se préparer à une bien triste cérémonie. Tous les pères, les frères et les domestiques se rendirent dans la cellule du Père prieur, et furent témoins de sa grande foi et de sa grande piété.

» Le malade, faisant sur lui-même un effort su-

prême, leur dit : *Vous m'appeliez votre père, et je l'étais en effet : je crois avoir toujours été pour vous un bon père. Si toutefois j'avais causé à quelqu'un d'entre vous quelque peine, quelque chagrin, je lui en demande sincèrement pardon.* Tous fondaient en larmes : c'était la seule réponse qu'il leur fût possible de lui faire.

» L'attachement sincère, poursuit l'auteur de notre récit, qui avait recueilli ces détails de la bouche des religieux, « l'attachement sincère qu'ils avaient tous pour leur prieur, se manifestait par les visites fréquentes qu'ils lui faisaient, dans les moments que leurs occupations leur laissaient libres, comme aussi par les vœux si souvent exprimés, tantôt par un père, tantôt par un frère, de mourir à sa place, si tel était le bon plaisir de Dieu. — Pour moi, disaient-ils dans leur admirable simplicité, je suis inutile sur la terre; mais lui, mon Dieu, il pourrait faire encore tant de bien! »

» Mais Dieu avait résolu de faire cesser pour son serviteur les douleurs de l'exil, et en lui ouvrant les portes de la patrie, de lui donner sa récompense. »

L'abbé Lecomte apprit, à son arrivée à Pézenas, vers midi, que son oncle avait été administré dès le matin. Une heure après, il se trouvait à la porte du couvent. A la demande qu'il fit au frère portier : « Comment va le Père prieur? — Très-mal, lui fut-il répondu : je ne sais s'il vous reconnaîtra encore. »

En effet, le vénérable malade était plongé depuis le matin dans un assoupissemnnt profond d'où on ne le tirait que très-difficilement. Mais à peine lui eut-on annoncé l'arrivée de son neveu, qu'il se mit à sourire. Le neveu fut introduit aussitôt.

Voici comment il racontait lui-même cette entrevue si touchante :

« Je m'avance, et je l'embrasse aussi tendrement que possible ; il me répond par le plus agréable sourire, accompagné de ces mots : *Emile, Emile!* Puis il retombe dans son assoupissement. Peu de temps après, il semble se réveiller. *Où en sommes-nous ?* dit-il en levant vers le ciel un regard vraiment céleste. Puis, *Emile, où est-il ?* — Je lui réponds que je suis à ses côtés, que je suis seul auprès de lui, mais que tous ses amis de Tourcoing.... y sont aussi de cœur. — *Nous nous reverrons au ciel,* fut sa réponse. — Un père lui dit qu'il a les mains froides. Il répond encore en jetant un regard vers le ciel, et en disant : *Tout à l'heure tout s'expliquera.*

» A ces mots, continuait l'abbé, je ne pus retenir mes larmes. » — C'est le seul langage qui convenait à une si grande douleur, adoucie pourtant par une si grande confiance! Au reste, le malade lui-même, de plus en plus assoupi, ne disait presque plus rien. Ceux qui l'entouraient respectaient ce silence. « Qui, d'ailleurs, se sentirait capable de tenir un langage humain et terrestre à un homme qui n'est plus à même de l'entendre, et dont les oreilles semblent vraiment n'être plus ouvertes que pour entendre le langage de la foi et des choses du ciel! ».

En relisant cette scène touchante, on bénit Dieu d'avoir inspiré au P. Antoine la pensée de nous écrire en termes si énergiques, et d'avoir par là coupé court à toute hésitation ; on le bénit aussi d'avoir poussé l'abbé Lecomte à franchir d'un seul trait, sans s'arrêter en chemin, la distance qui le séparait de Notre-Dame

de Mougères. Quelques heures plus tard, nous eussions été à jamais privés des consolations que nous procure à tous cette entrevue suprême, et le cher neveu eût eu la douleur et le regret de ne plus trouver que les restes inanimés de son oncle.

Il ne devait pas tarder, en effet, à rendre son âme à Dieu. Les Pères qui le soignaient, accusaient une diminution progressive de la vie. Il était évident pour tous que le cher malade atteindrait difficilement au lendemain. « C'est aujourd'hui vendredi, nous écrivait l'abbé, c'est la fête de la Visitation; s'il passe la journée présente, c'est demain samedi qu'il sera mis en possession de sa couronne. »

Il n'atteignit pas au lendemain. Une dépêche vint nous apprendre, même avant l'arrivée de la lettre qui contenait tant de précieux renseignements, *que le vénérable P. prieur, Dom Eloi Lecomte, était mort le vendredi, 2 juillet, à six heures du soir.*

Une seconde lettre suivit de près la première; elle nous faisait connaître les circonstances qui avaient entouré les derniers instants de notre bien-aimé Père. Cette mort si douce et si pieuse fut la véritable image de sa vie.

« A peine la lettre que je vous adressai hier, était-elle arrivée à Caux [1], que déjà notre cher malade n'était plus; il avait rendu sa belle âme à Dieu. J'étais bien certain que la très-sainte Vierge serait venue le prendre le jour de sa fête, ou aujourd'hui samedi au plus tard. Vous savez, vous, combien il l'a aimée et fait aimer par les autres! Ici, sa dévotion à Marie était si connue, que tous, en l'abordant, lui disaient quelques

[1] Village d'où dépend le hameau et le couvent de Notre-Dame de Mougères.

mots de cette bonne Mère, et toujours il les accueillait par un sourire.

» Dans les dernières heures de sa vie, on avait un peu de peine à lui faire prendre quoi que ce fût; mais, quand le frère infirmier lui disait : *Allons, faites cela pour la sainte Vierge*, il le faisait tout de suite. Un frère lui ayant demandé : *Vous vous confiez entièrement au saint Cœur de Marie?* il sembla rassembler toutes ses forces pour répondre : *Oh! oui!* Ce furent à peu près ses dernières paroles.

» Une heure avant de mourir, il eut quelques instants de plus grande souffrance. Sa figure se contractait alors; il portait la main au côté malade, et cependant il ne perdait rien de son calme habituel. Cette espèce de crise se terminait encore par un sourire. »

Ce calme si profond et ce sourire si habituel, en présence et jusque dans les bras de la mort, rappellent à la pensée une parole de l'Esprit-Saint. Pour donner une idée de la vertu achevée, il dit au livre des Proverbes que le juste rira à son dernier jour : *Ridebit in die novissimo.* Dom Eloi, on l'a vu, n'a pas cessé de sourire depuis que son agonie a commencé, ou plutôt il est mort en souriant, sans passer par les terreurs de l'agonie.

Comme il touchait à sa fin, tous les Pères, « conformément à la règle des Chartreux, s'étaient réunis dans la cellule de leur vénérable Prieur, afin d'assister à la récitation des prières des agonisants et à d'autres prières, telles que Litanies des Saints, etc., etc. — Il était cinq heures et demie du soir. »

« Le cher malade, écrivait encore notre pieux témoin, n'eut pas l'air de s'en apercevoir. La cérémonie

terminée, tous les Pères se retirent, à l'exception du Père vicaire. Je prends mon bréviaire pour le réciter aux pieds du lit de mon cher oncle. Avant de commencer, je jette encore un regard sur ses traits chéris; je remarque un mouvement des lèvres presque imperceptible. Je le fixe un instant, et ne vois plus rien. J'approche l'oreille, je n'entends plus sa respiration. J'appelle le Père vicaire, qui priait dans la chambre. Il s'approche, examine, et me dit : *Obdormivit in Domino.* »

Grande parole, qui vaut à elle seule le plus bel éloge! Oui, le voilà qui repose enfin, cet homme qui avait tant travaillé pendant sa vie! Le voilà en paix, celui dont la vie avait été traversée par tant d'agitations! Le voilà qui dort d'un sommeil plein d'espérance, puisqu'il est endormi dans le Seigneur! Que parlons-nous encore d'espérance? n'est-il pas déjà en possession de la réalité? Ici-bas même, en attendant que le grand jour des manifestations lui rende aux yeux du monde entier la gloire qui lui est due, déjà son nom est béni partout; le souvenir de ses bienfaits et de ses vertus, comme un parfum de suave odeur, s'est répandu autour de sa tombe aussitôt après sa mort; et de là, il est venu jusqu'ici, réveillant partout les plus honorables témoignages d'estime, les plus affectueux sentiments de sympathie et de regret.

Avant d'en reproduire dans ces pages les diverses expressions, plus touchantes encore que variées, nous irons assister aux funérailles, pieuses mais austères, que les Chartreux, conformément à leur règle, célébrèrent au plus tôt pour le repos de l'âme de leur vénérable Prieur et Père.

La règle des Chartreux leur interdit de dònner aucun éclat extérieur à la cérémonie des funérailles. On n'y fait aucune invitation. Les amis les plus dévoués, même ceux du voisinage, ne sont avertis ni de la mort, ni de l'heure de la sépulture. *Un Chartreux*, comme disait autrefois Dom Eloi, *c'est un mort au monde*. Aussi c'est par hasard que quelques-uns de ses amis, instruits de son trépas par la cloche du couvent, avaient pu se joindre à la communauté, et rendre à celui qu'ils appelaient leur père et leur ami; les derniers devoirs de la piété filiale et de l'amitié.

Au reste, rien n'est moins attrayant pour la nature que les funérailles d'un chartreux. Ecoutons le récit que nous en faisait le neveu de Dom Eloi, en témoin attendri et fidèle.

« Immédiatement après la mort, on revêtit le vénérable Prieur de ses habits de religieux; et les frères, deux à deux, et se relevant de deux en deux heures, passèrent la nuit près de lui, en récitant l'office des morts et d'autres prières.

» Le lendemain matin, vers sept heures, on l'étendit sur une planche; on fixa la robe sur la planche au moyen de quelques clous, et on lui couvrit la tête et le visage avec le capuchon. Puis, à huit heures, on procéda à la levée du corps, suivant le rituel des Chartreux. On porta à l'église le corps recouvert d'un simple drap mortuaire. On y chanta la messe de *Requiem*, pour le repos de son âme. Après la messe, le corps resta dans la chapelle; et là, tous les Pères vinrent, deux à deux, prier une heure auprès de lui.

» A l'issue des vêpres du jour, on chanta les vêpres, les matines et laudes de l'office des morts. Puis, à cinq

heures, toute la communauté s'est réunie à la chapelle pour la cérémonie de l'enterrement.

» Après la récitation des psaumes, après les aspersions et les encensements prescrits par le rituel, on se mit en marche vers le cimetière du couvent, en récitant l'*In exitu Israel de Ægypto*... On bénit la fosse et on y descendit le cadavre. Le P. vicaire, faisant les fonctions de célébrant, y jeta par trois fois un peu de terre, et aussitôt des domestiques remplirent la fosse, pendant que les religieux, à genoux autour de la tombe, récitaient des psaumes et des oraisons. Quand la tombe fut entièrement recouverte, on la bénit et on l'encensa une dernière fois. Les prières cessèrent, et on se retira en silence. »

Le silence! tel est, nous le savons, ce que Dom Eloi avait toujours préféré! C'est le silence qu'il était venu demander à la solitude de la Chartreuse! c'est le bien par excellence auquel il n'avait cessé d'aspirer! Nul plus que lui n'en connaissait les précieux avantages! Il savait, pour parler ici le langage du Prophète, que la solitude serait un jour la demeure de la justice et de l'équité; *habitabit in solitudine judicium et justitia;* et que là se ferait la paix qui est son œuvre, *et erit opus justitiæ, pax;* qu'à l'abri du silence, la justice jouirait d'une sécurité qui ne finirait plus : *cultus justitiæ silentium, et securitas in sempiternum*[1]!

Fidèle observateur de la règle, il n'ignorait pas, pour rappeler une fois encore le langage du bon P. Antoine, « que la devise d'un Chartreux est d'aimer à rester inconnu, *ama nesciri*; qu'on doit se faire une obligation scrupuleuse de l'observer envers tout le monde, mais

[1] Isai. XXXII. 17.

plus encore à l'égard de ceux d'entre les religieux qui par leurs vertus ont déjà fait du bruit dans le monde, et qui n'y ont renoncé que pour s'ensevelir dans le cloître[1]. »

Mais si les Chartreux font bien d'obéir à la rigueur de leur sainte règle, et si Dom Eloi avait raison de ne vouloir que le silence autour de sa tombe, il est d'autres devoirs qu'il fallait enfin accomplir : il y a pour la reconnaissance, pour l'amitié, pour la piété filiale, des devoirs impérieux et sacrés que la mort, loin de les anéantir, rend à jamais inviolables. S'il y a eu un temps pour se taire, il y a un temps pour parler.

Telle fut sans doute la pensée qui dicta les quelques paroles que nous allons reproduire, comme étant l'écho fidèle du jugement que l'on portait sur Dom Eloi, dans le pays qui garde sa dépouille mortelle. Ce jugement nous est doublement précieux : d'abord il témoigne de l'estime et de l'affection que Dom Eloi avait su conquérir, pendant les deux années qu'il fut prieur de Notre-Dame de Mougères; ensuite, pour nous avoir été envoyé par ses religieux, ses frères et ses enfants spirituels, il peut être considéré comme l'expression véritable de leurs propres sentiments.

« Il y a quelques jours, » lisait-on à la date du 11 juillet, dans le numéro 27 du *Languedocien*, « que dans le silence des cloîtres de la Chartreuse Notre-Dame de Mougères, s'éteignait une noble existence sacerdotale et religieuse.

» Le R. P. Prieur Dom Eloi est passé de ce monde dans un monde meilleur. Homme plein de foi, et d'une touchante et inébranlable dévotion envers la Reine des cieux, il s'est

[1] Lettre du 31 juillet 1869.

montré souriant envers la mort, comme il l'avait toujours été envers ceux qui eurent le bonheur de s'approcher de lui, et surtout à l'égard des affligés et des pauvres : une vive, grande et profonde compassion pour les malheureux était, parmi tant d'autres qualités, soit de l'esprit, soit du cœur, le trait caractéristique de cette âme élevée et à la fois tendre et forte. Certains détails parleraient bien éloquemment, s'il nous était permis de les mettre en lumière ; mais les habitudes de modestie et de noble simplicité du vénérable défunt, et surtout les tendances si bien marquées et si fortement accentuées de l'ordre entier des Chartreux, semblent ne réclamer pour cette tombe comme pour toutes les autres, si saintes et si illustres fussent-elles, que du silence, que des voiles, du recueillement et de la prière. »

La prière assurément ne fera pas défaut parmi les enfants, les amis et les parents du bien-aimé Dom Eloi : mais seule, elle ne pourrait contenter nôtre cœur. S'il lui a suffi de quelques années pour mériter de pareils témoignages d'affectueuse estime et de reconnaissance dans un pays lointain, où sa vertu se laissait à peine entrevoir à travers les ombres du cloître, qu'on ne s'étonne pas si, parmi nous, le souvenir toujours vivant de ses bienfaits a provoqué, à sa mort, des manifestations éclatantes de reconnaissance et d'affectueux regrets !

Si quelque chose pouvait tempérer la vivacité et l'amertume de notre douleur, ce serait sans doute la spontanéité avec laquelle on vit se produire, de tous les côtés à la fois, à la première nouvelle de son trépas, les plus touchantes protestations de regret, d'affection et d'espérance ! Qu'il nous soit permis de citer ici quelques-uns de ces pieux et consolants témoignages :

« Nous nous unissons ici, » nous écrivait l'un des prêtres les plus vénérés du diocèse, M. le vicaire général Bonce, supérieur de la maison de Saint-Charles, ancien supérieur général de l'œuvre des Colléges ecclésiastiques, « nous nous unissons ici à la douleur et aux regrets que cause la nouvelle de la mort de l'excellent et cher M. Lecomte, et aux prières qui, de bien des côtés, s'élèvent vers le bon Dieu pour son âme ; nous avons l'espérance que cette âme, si pieuse et si généreuse pour la gloire de Dieu et le salut de ses frères, si dévote à la très-sainte Vierge, et appelée dans l'éternité au jour de la Visitation, a été accueillie dans l'éternelle miséricorde[1].

» Dieu, » nous écrivait, de son côté, un pieux laïque, ancien professeur du Collége, l'un des plus intimes amis de M. Lecomte, « Dieu sans doute a déjà reçu notre bon principal dans son saint Paradis ; car il l'a tant aimé pendant la vie, et il a tant fait pour sa gloire[2] !

» N'en doutons pas, » s'écriait à son tour un autre laïque, qui avait connu de près notre bien-aimé défunt, « n'en doutons pas, M. Lecomte est au ciel !... Après avoir fondé ce qui fait sa gloire et celle de tout le diocèse ; après avoir subi glorieusement les ignominies de ce monde, il est allé se retremper dans le calme et la prière, pour mieux se préparer et s'identifier aux béatitudes célestes. Il a aujourd'hui sa récompense[3] ! »

D'autres témoignages accompagnaient ou suivaient de près ces premiers, et les confirmaient du poids de leur incontestable autorité :

[1] 4 juillet 1869.
[2] M. P.... 5 juillet 1869.
[3] M. G.... 5 juillet.

« Je prie pour la chère âme de Dom Eloi, » nous écrivait le R. P. Couplet, homme dont la parole est d'autant plus grave qu'il avait connu de plus près celui dont il fait aujourd'hui l'éloge : « je prie pour sa chère âme, et je l'invoque comme un saint, canonisé plus encore par mon estime que par mon cœur.

» Oh ! oui, continuait-il, « que la justice soit faite à sa mémoire ! La croix a été bien lourde pour lui ; mais on est heureux et édifié, en se rappelant qu'il l'a portée en prédestiné !

» Cette mort, » ajoutait-il, « vous donne un protecteur de plus au ciel. J'ai la ferme assurance que votre chère maison ressentira les précieux fruits du crédit de son fondateur[1].

« Non amis, » disait aussi l'un des premiers dignitaires de la Compagnie du Très-Saint Rédempteur, ancien élève de M. Lecomte et de M. Lescouf, « nos amis nous précèdent là-haut : qu'ils intercèdent pour nous et nous retiennent une place à côté d'eux[2] ! »

Nous ne finirions pas, si nous voulions reproduire ici tout ce que fit éclater d'amour et de reconnaissance la nouvelle repandue partout de la mort de M. Lecomte, surtout dans le cœur de ses anciens élèves, de ses anciens collaborateurs, de ses amis si fidèles et si affectueux ! Il faudrait dire avec l'un : « A cette nouvelle, j'ai fait comme vous, sans doute, et beaucoup d'autres de ses anciens élèves et amis : j'ai commencé par réciter le *De profundis*, que j'ai fait suivre d'un *Te Deum*, que j'ai dit de tout cœur[3]. »

[1] R. P. C.... 5 juillet.
[2] R. P. D.... 5 juillet.
[3] M. l'abbé V.... doyen-curé de H.... 5 juillet.

Avec un autre : « Cette nouvelle a fait naître en moi un double sentiment : de tristesse d'abord, à cause de la perte d'un père et d'un ami; de joie chrétienne ensuite, parce que sa mort nous place un protecteur dans le ciel[1]. »

Nous devrions nous arrêter ici : toutefois, il est un dernier témoignage que nous ne pouvons taire et qu'on nous saura gré d'avoir ajouté à tant d'autres : c'est le témoignage que rendait à M. Lecomte le R. P. Couvreur, à la nouvelle de sa mort : cette nouvelle lui était parvenue au collége Saint-Clément, à Metz, où il se trouvait, avec plusieurs de ses confrères, tous anciens élèves ou maîtres du Collége de Tourcoing. Quelques jours après, il nous écrivait ce qui suit :

« Je vous remercie de la promptitude avec laquelle vous m'avez annoncé la mort de notre bien-aimé principal; dès lundi, il a eu nos messes.

» Je dis nos messes, car votre lettre m'étant arrivée dimanche soir, 4 courant, je réunis à la récréation les PP. Buns, Charlet et Motte; et, après avoir beaucoup causé du vénéré défunt, après nous être rappelé réciproquement l'édification que chacun en avait reçue autrefois, nous nous séparâmes affligés et aussi bien consolés, nous promettant de monter à l'autel pour lui, dès le lendemain.

» Mais, ajoutait-il aussitôt, avait-il attendu nos suffrages pour entrer au Ciel, lui, auteur de tout le bien qui se fait chez vous depuis longues années, lui humble et généreuse victime ?... »

Puis, au souvenir des épreuves d'un passé déjà bien loin, mais auquel lui-même avait été si intimement

[1] M. l'abbé M.... 6 juillet.

initié. « Pour nous, comme pour vous, poursuivait-il, il n'est pas besoin de réhabilitation ; le cher principal a été l'homme de la Providence ; une pieuse et sainte témérité lui a fait faire l'œuvre de Dieu comme nul autre peut-être ne l'eût jamais faite. A nous de remercier le divin Esprit qui l'a guidé ; à nous de le bénir lui-même de tout le bien qu'il nous a fait à nous-mêmes, à nos familles, à la bonne ville de Tourcoing, à tout le diocèse ; à nous de continuer son œuvre si importante avec l'esprit dont il était animé ; de profiter de ses exemples, de suivre généreusement ses traces pour le retrouver là-haut !... Ah ! quand sera-ce ? quand retrouverons-nous ces amis de notre enfance et de notre jeunesse déjà si nombreux dans le Ciel [1]. »

Cette unanimité de sentiments, cette confiance générale à la destinée bienheureuse de M. Lecomte, constitue sans doute le plus digne éloge qui puisse être fait de lui et de sa sainte vie. Mais si rassurant que soit cet éloge, il ne donne pourtant point, à l'endroit des jugements de Dieu, une sécurité pleine et immédiate : il ne dispense pas les enfants et les amis de M. Lecomte du devoir impérieux de prier pour leur père et leur ami.

C'était aussi la pensée de ceux dont nous avons reproduit les sentiments : tous disaient, à leur manière, ce que l'un d'eux nous écrivait : « Les jugements de Dieu sont impénétrables : aussi nous ne manquerons pas de prier et de faire prier pour celui qui fut si longtemps notre père et notre ami [2]. »

Au reste, ce devoir de la prière pour les défunts,

[1] R. P. Couvreur. 11 juillet 1869.
[2] M. P.... 5 juillet 1869.

même pour ceux qui pourraient passer, au jugement des hommes, pour en avoir moins besoin que les autres, nul ne l'avait connu, nul ne l'avait pratiqué mieux que M. Lecomte.

On se rappelle jusqu'où s'étendait sa sollicitude pour les âmes du Purgatoire [1].

Ce qui est moins connu, c'est l'attention qu'il eut toute sa vie de prier pour quelques âmes bien-aimées qui avaient pourtant quitté ce monde dans les conditions les plus rassurantes. Jamais, malgré les raisons particulières et personnelles qu'il avait de croire à leur délivrance [2], il n'avait cessé de prier pour M. Didier et pour M. Lescouf. En parlant de ce dernier, il nous répétait encore, le 16 février 1866, ce qu'il avait dit plus d'une fois auparavant : « M. Lescouf a peut-être encore besoin de nos prières [3]. » Puis, se rappelant ce qu'il nous avait autrefois écrit au sujet de sa délivrance le premier samedi qui suivit sa mort [4] : « Il ne faut pas trop faire fond sur ces beaux rêves qu'on aime à caresser, quand il s'agit du sort de nos amis décédés, et qui ne sont peut-être souvent que des illusions du démon, dont le but est de retenir leurs chères âmes plus longtemps en Purgatoire. Nous ne devons jamais cesser de prier pour elles. » Et, comme à la Chartreuse de Portes, où il était alors, « les prêtres ne pouvaient disposer par mois que de trois intentions libres, dans l'offrande du saint sacrifice, au lieu de douze dont on peut disposer à la Grande-Chartreuse, » il ajoutait, pour concilier son devoir de prier pour ses chers défunts

[1] Voir chap. x.
[2] Voir chap. xiii.
[3] Lettre du 16 février 1866.
[4] Chap. xiii.

avec l'obligation de son nouvel état : « C'est pour moi une grande privation, que de ne pouvoir user plus souvent, pour mes parents et amis décédés, de ce puissant moyen de soulagement et de délivrance. A cette occasion, je dois vous tendre encore la main : veuillez, s'il vous plaît, me faire l'aumône de la messe que j'aurais voulu dire pour M. Lescouf, M. Didier et quelques autres amis [1]. »

Ce qu'il faisait si religieusement pour ses amis et les nôtres, la justice, la reconnaissance, la piété filiale surtout nous commandaient de le faire pour lui, à notre tour, malgré les espérances que nous avions de son bonheur présent.

Aucun élève de M. Lecomte, aucun de ses amis n'a manqué sans doute à ce pieux devoir.

Mais, outre la dette privée, dont chacun avait, devant Dieu, à s'acquitter au plus tôt, il y avait, pour notre maison, avant toute autre, une dette commune et publique. On choisit, pour satisfaire à cette obligation sacrée, l'un des trois jours réservés particulièrement dans l'Eglise en faveur des défunts : c'est le septième jour après le décès de Dom Eloi, le vendredi 9 juillet, que l'on célébra, dans la chapelle de sa maison de prédilection, un service solennel pour le repos de son âme.

Ce que nous avions pressenti se réalisa : notre appel à ses anciens élèves et à ses amis dépassa même nos espérances. Quand M. Lecomte n'aurait eu d'autre éloge que le concours, les larmes et la piété de l'assistance qui se pressait dans l'enceinte trop étroite de notre chapelle, cette manifestation sympathique suffirait déjà,

[1] Chartreuse de Portes. 16 février 1866.

selon nous, pour exalter son mérite et pour lui assurer ici-bas la place distinguée que lui ont value tant de services rendus à notre pays. Rien en effet ne manquait à cette première réunion pour la rendre digne de son grand objet. Par un heureux concours de circonstances, elle était présidée par Mgr Dubar, ancien élève de M. Lecomte, à Tourcoing. Appelé à Rome pour le Concile du Vatican, le Prélat venait de la Chine, où il exerce les fonctions sacrées de l'évêque et de l'apôtre, sans cesser d'appartenir à la Société de Jésus. Sa Grandeur était accompagnée du R. P. Couplet. Le clergé du diocèse était largement et dignement représenté à cette cérémonie funèbre : outre M. le chanoine Monnier, supérieur du petit séminaire, membre du Conseil de l'archevêché, et de la Commission de l'œuvre des Colléges ecclésiastiques, on y distinguait, à côté des doyens de la ville, plusieurs autres doyens venus des différentes villes du diocèse, tous anciens élèves, collaborateurs ou amis du vénéré défunt; les supérieurs de la plupart des maisons d'éducation qu'il avait fondées, accompagnés eux-mêmes des supérieurs d'autres maisons, de Marcq, de Saint-Joseph, de Saint-François d'Assise. Le vénérable et vaillant chef de cette dernière institution, M. le chanoine Dehaënne, avait tenu à honneur de rendre les derniers devoirs à un ancien ami, à un collègue, à un digne compagnon d'armes, appelé avant lui, bien qu'il fût plus jeune, à jouir du repos promis au sacrifice et au dévouement sacerdotal!

A ce clergé si distingué et si nombreux, s'étaient joints spontanément, par respect pour la mémoire de l'ancien principal du Collége, et par reconnaissance, les membres de l'administration municipale et du bureau

d'administration, suivis d'une foule attendrie, où l'on voyait mêlés aux anciens élèves de M. Lecomte, des représentants des principales familles de Tourcoing et des environs; tous recueillis, silencieux, visiblement émus par la cérémonie funèbre, à laquelle leur présence et leur attitude donnaient une si haute, une si touchante signification.

Ce langage muet convenait alors mieux que tout autre aux sentiments de l'assemblée : que pouvait-il y avoir de plus éloquent que la manifestation elle-même, expression publique et solennelle d'une grande tristesse, d'un regret profondément senti ?

D'ailleurs, si la parole avait sa place marquée à côté de tant de choses qui parlaient plus haut que tous les discours, elle ne devait pas manquer à la louange de notre cher défunt.

En effet, trois jours après la première manifestation, les anciens élèves du Collége, obéissant à un mouvement spontané de leur cœur, en avaient organisé une seconde, plus solennelle que la première, dans l'église paroissiale de Saint-Christophe.

Là, Mgr Dubar ne s'était pas contenté de présider au service funèbre; il avait voulu célébrer lui-même, avec les cérémonies d'usage, une messe pontificale pour le repos de l'âme de son ancien maître.

La parole trouva en M. l'abbé Fichaux, sous-principal du Collége, un digne organe, un interprète éloquent des sentiments que la mort de M. Lecomte avait excités ou rappelés dans les cœurs.

« Nous voudrions, dirons-nous ici avec celui qui a résumé si fidèlement ce panégyrique de circonstance, nous voudrions reproduire en entier cette allocution

chaleureuse si remarquable par l'élévation de la pensée et la noblesse des sentiments; » mais comme elle n'a été écrite ni avant d'être prononcée, ni après, il faut nous résigner à n'en donner que l'analyse; heureux, d'ailleurs, d'en garantir l'exactitude irréprochable [1].

« Ne voulant pas, disait en commençant l'orateur, louer la personne de M. Lecomte, pour rester dans l'esprit de l'Eglise, qui aime à se recueillir en silence, au moment où Dieu lui-même vient de porter son jugement; trouvant d'ailleurs inutile de le faire, quand tant de cœurs autour de lui s'unissent dans un magnifique concert d'éloges, on s'arrête aux œuvres, ou plutôt à l'œuvre du défunt : c'est à elle seule qu'on demande une louange : *Laudent eum in portis opera ejus.*

« L'œuvre de M. Lecomte, c'est l'œuvre de l'éducation chrétienne; c'est, à Tourcoing, l'œuvre de son Collége. »

« C'est une bien grande chose, au jugement de saint Jean Chrysostôme, que de former par l'éducation le cœur des jeunes gens. Un statuaire sait tirer d'un marbre grossier les formes les plus élégantes, et réaliser dans ses œuvres les types de beauté que lui fournissent la nature ou son imagination : le maître, dans l'éducation, a pour mission de restaurer, dans l'âme de ses élèves, l'image de Dieu, altérée par le péché. Bien plus, il doit y introduire Dieu lui-même, afin d'y reproduire, autant qu'il est possible, Notre-Seigneur Jésus-Christ, modèle de l'humanité nouvelle, d'une humanité divinisée. »

« Combien d'efforts à déployer pour arriver à ce but! Car, dans le jeune homme, la matière est non-

[1] Cette analyse est extraite du remarquable article qui a paru dans l'*Indicateur* du 18 juillet, et qui a été adressé aux anciens élèves du Collége.

seulement difficile à manier, mais elle se révolte souvent contre celui qui la travaille. Aussi saint Jean Chrysostôme semble craindre qu'on ne se décourage dans cette tâche si importante et si pénible à la fois. « Mes frères, dit-il, je vous en supplie, ne refusons pas à Dieu notre concours, si humble, si petit que soit celui dont il nous confie les intérêts.

» Et, pour donner plus d'efficacité à sa prière, il montre Jésus-Christ lui-même, descendant du ciel, et s'anéantissant pour relever et sauver les âmes, pour faire l'éducation des hommes.

» C'est ce langage que M. Lecomte a entendu au fond de son cœur. On n'aura jamais le secret de sa vie, de ses travaux, de ses souffrances, si l'on ne voit pas en lui l'homme de zèle, brûlant d'amour pour Dieu et pour les âmes, en qui Dieu doit vivre et régner. C'est un apôtre dans son Collége, dans ses fondations, au milieu de ses frères, au milieu de ses enfants. »

« La Providence a-t-elle béni ce zèle infatigable? Ici, reprend l'orateur, il n'y a plus qu'à jeter les yeux autour de soi : l'œuvre de M. Lecomte est présente à tous les regards : parmi ceux qui furent ses élèves, on voit dans cette enceinte, et en grand nombre, de vrais chrétiens et des prêtres. »

Se tournant alors vers Mgr Dubar : « Monseigneur, dit-il, votre présence ne pouvait en toute circonstance qu'apporter la joie au milieu de nous. En vous voyant de retour, pour prendre part au Concile, des plages lointaines où vous êtes allé porter la semence de l'Evangile, nos cœurs émus sentent se réveiller avec plus de force les sentiments d'étroite fraternité qui nous avaient autrefois unis. Mais vous me permettrez

en ce jour, de bénir, à un autre titre, Dieu qui vous a ramené parmi nous. Vous êtes prêtre, vous êtes religieux, vous êtes missionnaire; et l'épiscopat, qui a consacré vos mérites, est venu sur toutes ces choses jeter un lustre incomparable. Vous représentez donc ici, Monseigneur, avec éclat, cette génération déjà nombreuse de prêtres, de religieux, de missionnaires qui sont sortis du Collége de Tourcoing; par vous, j'oserai le dire, la Providence aujourd'hui manifeste la fécondité d'une grande œuvre, et met au front de M. Lecomte la gloire qui lui est due. »

M. l'abbé Fichaux n'avait garde d'oublier « ceux qui, pour n'être pas revêtus des livrées sacerdotales, n'en sont pas moins, dans le monde, l'honneur de leur famille et de la religion. Toujours prêts à concourir au bien, sous l'impulsion d'une foi convaincue et généreuse, ils glorifient, eux aussi, à leur manière, la maison qui les a vus grandir, et les maîtres qui les ont formés.

» Que ces traditions se perpétuent, ajoutait l'orateur, qu'elles soient immortelles! Après tout, M. Lecomte n'était, auprès d'eux, que l'homme de l'Eglise, l'organe de Jésus-Christ! or, ni l'Eglise, ni Jésus-Christ ne doit mourir. La reconnaissance et l'amour ne doivent donc pas s'arrêter en chemin : que l'Eglise, que Dieu compte toujours les élèves du Collége au nombre de ses enfants fidèles, de ses serviteurs dévoués! »

Ce qui suit pourrait paraître, non pas un hors-d'œuvre dans l'allocution de l'orateur, mais un manque d'à-propos sous notre plume. Cependant il nous a semblé qu'il y aurait quelque profit à mettre encore ces lignes sous les yeux du lecteur :

« La sainte Ecriture, disait en terminant M. Fi-

chaux, raconte qu'Elie, au terme de sa carrière, fut emporté sur un char de feu, tandis qu'Elisée lui criait : O mon père, ô mon père, vous, le char d'Israël et son conducteur! Ainsi, quand M. Lecomte, entraîné par un ardent amour, se rendait dans la solitude pour se rapprocher de Dieu, ses fils, ses successeurs poussaient les mêmes gémissements et lui adressaient les mêmes plaintes : O Père! ô vous qui étiez comme le char de notre famille, et son conducteur!... Que de fois depuis, dans les difficultés de leur redoutable mission, ils recoururent à ses prières! Maintenant que le même char tout embrasé l'a conduit jusqu'au trône de Dieu, plus que jamais il sera pour ses enfants un père aimant et un guide prudent. »

« O Père, lui dirions-nous volontiers, de votre heureux séjour, soyez à jamais notre conducteur! »

» Cependant il faut à la famille voyageuse en ce monde un chef qui soit pour tous un lien visible et un centre d'union. Elie, montant au ciel, laissait son manteau à Elisée. Rangeons-nous donc, s'écriait l'orateur, autour de notre Elisée : resserrons près de lui les liens de notre fraternité ; marchons indissolublement unis ; édifions les hommes par notre bon esprit et notre concorde, et, rejoignant plus tard ceux qui nous ont précédés au ciel, puissions-nous, devant les anges et sous l'œil de Dieu, tous ensemble, nous retrouver, consommés dans l'unité d'un ineffable amour et d'un bonheur sans fin! »

Ce langage répondait aux sentiments de l'assemblée; et, en révélant une fois de plus le talent connu de l'orateur, elles augmentaient d'un degré l'estime, la vénération et les regrets qu'on éprouvait pour M. Lecomte.

Si le Collége de Tourcoing et les anciens élèves s'étaient empressés (comme c'était leur devoir), de rendre à leur père bien-aimé les premiers hommages qu'il avait droit d'attendre de leur piété filiale, d'autres ne lui manquèrent pas ailleurs. La plupart des maisons qu'il avait fondées, ne montrèrent pas moins d'empressement que la nôtre, à honorer sa mémoire et à prouver l'étendue et la vivacité de leur reconnaisance.

Mais, après Tourcoing, il ne devait recevoir nulle part des témoignages plus touchants, plus unanimes de sympathie et de regret, que dans son pays natal, dans ce qu'il appelait si volontiers *son petit village de Bousbecques*.

A Bousbecques en effet, comme à Tourcoing, le nom de M. Lecomte était, depuis longtemps, entouré de vénération : outre que sa famille y avait de tout temps joui, comme aujourd'hui encore, d'une estime et d'une considération justement méritées, il n'avait jamais oublié les intérêts de sa pieuse paroisse : même après qu'il fut entré à la Grande-Chartreuse, et que, par sa profession, il eut renoncé à la jouissance de ses biens temporels, il se souvint toujours de Bousbecques, comme il se souvenait de notre chapelle dans les libéralités qu'il put encore le bonheur de distribuer.

C'est ainsi qu'il s'empressa de se faire inscrire parmi les bienfaiteurs généreux de la société de Saint-Joseph, œuvre de patronage si utile pour la préservation et la persévérance des jeunes gens. C'est ainsi encore qu'il ne négligeait aucune occasion d'enrichir de ses pieuses générosités le nouvel hospice ouvert pour les vieillards indigents et les infirmes de son pays. Nos souvenirs seuls feraient ici autorité : d'ordinaire c'était par nos

mains que ses libéralités parvenaient à leur pieuse destination [1].

Il n'en fallait pas autant, sans doute, dans un pays où l'esprit de foi a gardé toute sa ferveur, pour exciter dans les âmes de vifs sentiments d'affection et de reconnaissance. Aussi le service funèbre que la famille de Dom Eloi y fit célébrer, un mois environ après son décès, devint l'occasion d'une touchante manifestation religieuse, et d'un nouvel hommage pour sa mémoire, pour ses vertus et pour ses bienfaits.

Rien ne semble donc avoir manqué ici-bas à l'honneur et au triomphe de M. Lecomte après son trépas ; et cependant, il fallait, selon nous, quelque chose de plus encore : si éloquentes qu'aient été ces manifestations, il faut pourtant regretter qu'elles n'aient eu, qu'elles n'aient pu avoir qu'une durée passagère. Mais nos sentiments à l'égard de notre vénéré défunt demandaient d'autres témoignages : il est vrai que nos cœurs se sentaient bien capables de garder éternellement le souvenir de ses bienfaits; mais ces sentiments, il fallait les montrer au dehors, toujours tels qu'ils étaient au-dedans de nous; il fallait les fixer, pour ainsi dire, sous les regards du public et de la postérité. De même en effet que les œuvres de M. Lecomte étaient debout, et constituées de manière à pouvoir impunément braver les injures du temps, ainsi fallait-il, ce semble, perpétuer parmi nous le souvenir du bien-aimé fondateur de notre maison.

Cette pensée, née d'elle-même dans le cœur des anciens élèves, fut accueillie partout comme elle devait l'être : une souscription organisée par l'initiative de quelques-

[1] Lettres du 7 février 1865 et du 16 février 1866.

uns des plus dévoués assura sur-le-champ le succès ; il fut décidé qu'un monument placé dans notre chapelle, monument elle-même de la piété et de la reconnaissance, porterait aux générations les plus reculées, avec le nom et les bienfaits de M. Lecomte, gravés sur le marbre, le témoignage éternel des sentiments de ses élèves et de ses amis [1].

Mais en attendant que la sculpture ait accompli sa tâche, la poésie, plus prompte, a dignement rempli la sienne.

Deux anciens élèves de M. Lecomte, émus au souvenir de sa vie, de ses épreuves et de ses œuvres, s'abandonnèrent aux pieux transports de leur émotion, et, fils attendris du meilleur des pères, ils exprimèrent leurs sentiments en des vers dignes de lui, et que nous avons jugés dignes aussi d'être conservés parmi nous.

La première de ces deux inspirations nous surprit autant par sa date que par son origine ; elle nous arrivait quelques jours après la mort de Dom Eloi, et sortait de l'un des humbles couvents de Saint-Alphonse. Ce qui nous toucha bien plus, c'est, non pas l'ensemble des qualités qui distinguent *cette petite pièce*, et qui en font, à nos yeux, une composition d'un vrai mérite; mais c'est qu'il y règne, à un degré bien rare, une expression touchante de la véritable piété filiale.

L'auteur de *cette petite pièce* la faisait précéder de quelques lignes que nous ne voulons pas omettre ici.

« La mort de M. Lecomte, que j'ai apprise avec beaucoup de regret, a réveillé en moi bien des souvenirs. Quoique je n'aie pas été sous la direction de notre vénéré père à tous, pendant mes dernières années de Collége, je

[1] Ce monument est en voie d'exécution.

ne puis pourtant pas oublier que c'est sous ses yeux que j'ai passé la plus grande partie de cette vie si pure et si bonne, et qui laisse si peu de remords. Je me suis donc senti l'inspiration d'exprimer dans une petite pièce de vers, tout ce que j'éprouvais au souvenir du Révérend Père Eloi, et les souhaits que je fais pour votre bonheur. »

AU R. P. ÉLOI

Je veux apporter, ô mon Père,
Tribut d'amour et de douleur,
Sur votre tombe une prière,
A votre couronne une fleur.

C'est vous, ô Père de l'enfance,
Qui guidâtes mes premiers pas;
Qui, pour garder mon innocence,
M'apprîtes à ne pécher pas!

C'est vous dont ma timide enfance
Admirait la sérénité;
C'est vous dont mon adolescence
Aimait la douce majesté!

Plus tard, je vous vis plus austère,
Mais non moins rempli de douceur,
Pâle de jeûne et de prière,
Plein de sourire et de bonheur [1]!

Souvenir qui souvent me donne
L'espoir! — Vous me dîtes un jour :
« Mon fils, si tu veux la couronne,
« Prends la croix, prends-la pour toujours [2]. »

[1] L'auteur nous avait accompagné dans l'un de nos voyages à la Grande-Chartreuse.

[2] Dom Eloi lui avait donné une petite image : on y voyait représenté l'ange gardien offrant la croix au jeune homme, et lui disant : *Prends la croix si tu veux la couronne.*

Prends la croix ! — O bonne parole !
Parole d'espoir immortel,
Qui fait que souvent mon cœur vole
Par d'ardents désirs vers le ciel !

Prends la croix ! — La vôtre fut pleine,
Terrible en son austérité,
Mon Père ! — mais avec la peine
Vous a-t-on jamais vu compter ?

De quel cœur vous l'avez étreinte
Cette croix, espoir du chrétien !
Comme vous répétiez sans feinte :
Elle est mon trésor, mon soutien !

Gloire à Dieu ! Sa douceur amère
Vous vaut l'heureuse éternité.
Gloire à vous ! Aujourd'hui la terre
Vous voit partir en liberté !

Partez, belle âme magnanime !
Assez votre exil a duré.
Partez, prenez l'essor sublime
Que vous vous êtes préparé !

Chantez, troupes joyeuses d'anges,
Versez des fleurs sur ce tombeau,
Et multipliez vos louanges,
Pour célébrer un sort si beau !

Il ne trahit point le bon Maître ;
Il le suivit jusqu'au trépas.
A la Croix il sut se soumettre ;
Comme elle, il ne périra pas !

Ouvrez-vous, célestes cohortes ;
Ouvrez-vous au vaillant soldat !
Ouvrez-vous, éternelles portes !
Il combattit le bon combat !

« La croix, si tu veux la couronne ! »
O Père, le jour est venu !

Pour la croix, le Maître vous donne
Le prix avec vous convenu !

Ah ! quel est le cœur qui n'envie
Cet amour du Christ, votre orgueil,
L'honneur de votre belle vie,
Et la paix de votre cercueil !

Maintenant, au séjour de gloire,
Vous chantez, immortel vainqueur,
Vous chantez le chant de victoire ;
Voici le cri de notre cœur :

« Ô Vous, que la gloire environne,
» Parmi les élus triomphants,
» Vous dont s'embellit la couronne
» Par les vertus de vos enfants !

» Ah ! sur cette maison bénie
» Abaissez un regard d'amour ;
» Votre cœur, en quittant la vie,
» N'est-il point pourtant là toujours ?

» De votre croix elle est l'ouvrage,
» De vos sueurs elle est le fruit,
» De vos vertus elle est l'image,
» Comme vous bonne, mais sans bruit !

» Gardez cette tête si chère
» Qui guide vos enfants heureux ;
» De pertes c'est bien assez faire !...
» Il faut les consoler un peu !...

. . . .

» Gardez-lui votre vigilance,
» Votre douceur, votre bonté,
» Votre paternelle prudence
» Et votre immense charité !

» Qu'il conduise bien la nacelle,
» Héritage de votre mort !

» Qu'avec votre Croix et par Elle
» Il la mène au céleste port!

» Que sur les flots de ce bas-monde
» La Vierge sainte, son amour,
» A ses vœux sans cesse réponde,
» Lui prête un incessant secours

» A votre dernière demeure,
» Père, la Vierge vous suivait;
» Lorsque viendra sa dernière heure,
» Qu'Elle aussi vienne à son chevet!

» Et qu'enfin, serviteur fidèle,
» Se guidant à votre clarté,
» Il mange la manne immortelle
» Que vous êtes allé goûter[1]!

La modestie seule du religieux auteur pourra souffrir de la publicité que nous donnons à sa *petite pièce, bien rapidement composée*, comme il disait en nous l'envoyant, et en nous priant *de ne point la montrer à un public pour lequel elle n'était point faite*. Nous étions pourtant autorisé *à la lire au neveu de Dom Eloi, à l'abbé Lecomte, si nous jugions qu'elle pût lui faire quelque plaisir*. L'équité nous a semblé demander que que les enfants de Dom Eloi ne fussent pas moins favorisés que ses neveux.

Nous n'avons pas eu les mêmes scrupules à ménager au sujet de la seconde composition. L'auteur, M. Charles Rinneberg, avec la franchise de caractère qui le distingue, l'avait lui-même destinée à une certaine publicité; il l'avait écrite pour répondre à des vœux connus, et à un concours de circonstances qu'il est nécessaire de rappeler ici, afin de présenter ce nouveau travail sous son vrai jour.

[1] R. P. F. D..., rédemptoriste.

C'était à la réunion annuelle des anciens élèves du Collège, six semaines environ après la mort de M. Lecomte. Mgr Dubar nous faisait l'honneur de présider cette fête de famille, dont il était le plus digne ornement. Par surcroît de bonheur, le R. P. Couvreur assistait aussi à la fête; il ne fallait pas, sans doute, des personnages aussi distingués pour donner à la réunion le charme dont elle n'a jamais manqué; mais on comprend que leur présence ajoutait un nouvel et puissant intérêt: c'était comme une personnification visible du glorieux passé donnant la main au présent et à l'avenir de notre Collége. C'est ce que notre poëte de circonstance a parfaitement saisi et fait saisir à son auditoire ravi : à ce titre surtout, sans exclusion de ses autres mérites, cette pièce a sa place marquée dans notre travail; c'est par là qu'elle en est, non pas seulement un ornement agréable, mais comme un abrégé fidèle et rapide, ou, si l'on veut, comme un couronnement qui lui vient à propos et à souhait.

A LA MÉMOIRE

DE M. L'ABBÉ LECOMTE

Ancien Principal du Collége de Tourcoing.

I

Amis, vous avez tous, au seuil de cette enceinte,
Déposé de concert le fardeau du souci,
Et je vois sur vos fronts la rayonnante empreinte
Du bonheur, de la paix que l'on respire ici.
Je ne veux pas troubler la commune allégresse,
Ni ternir un instant l'éclat d'un si beau jour;
Mais il faut obéir à la voix qui me presse,
D'acquitter devant vous la dette de l'amour.

Dans son cours désastreux, le temps mine et ravage,
De la base au sommet, tout édifice humain;
Pourtant les protecteurs, les amis du jeune âge,
Immortels souvenirs, il les attaque en vain.
Il n'a pas altéré d'une indiscrète injure,
Au fond de notre cœur, le plus beau des portraits,
Celui du Père aimé, dont la douce figure
Avait pour ses enfants d'ineffables attraits.

Admirez de son front la majesté sereine,
De son tendre regard la séraphique ardeur,
D'un sourire ingénu la grâce souveraine,
La bonté s'alliant à l'aimable candeur.
Pour reproduire ici l'harmonieux mélange
De ses rares vertus, il faudrait le pinceau
D'un artiste inspiré, d'un nouveau Michel-Ange,
Ou du grand Phidias le merveilleux ciseau.

II

C'est dans l'œuvre, dit-on, que la foi se révèle.
Sans entrave aujourd'hui nous pouvons raconter
Tout ce qu'un humble prêtre, enflammé d'un saint zèle,
Dans ce noble pays, de bien sut enfanter.
C'est lui qui releva de ce Collége antique
Les murs presque déserts, n'offrant plus que débris.
C'est lui qui ramena la sève catholique
Dans l'arbre desséché dont l'ombre est notre abri.

Pour lui rendre ses fleurs, ses fruits et son feuillage,
Il supporta le poids des plus rudes labeurs.
Dans son saint dévouement puisant tout son courage,
Il demandait au Ciel de bénir ses sueurs.
Le Ciel lui fut propice, et bientôt à la place
Où végétait naguère un chétif arbrisseau,
Sur un tronc vigoureux s'élança dans l'espace
Un chêne gigantesque aux verdoyants rameaux.

De la foudre il brava la menace terrible :
Quand s'acharnent sur lui les autans furieux,
Opposant à l'orage une force invincible,

Il sort du tourbillon, plus beau, plus radieux.
Rien ne peut ralentir la sève exubérante,
Qui dans ses flancs circule à flots précipités,
Qui lui valut l'honneur et la joie enivrante,
De voir des rejetons [1] surgir à ses côtés.

III

Quel ravissant spectacle à mes yeux se déroule !
Des bataillons sacrés j'aperçois les héros
Que nous avons connus, et l'innombrable foule
Des pieux dévoûments dans cet asile éclos.
Ignace, Liguori, Vincent de Paul, apôtres
Qui du Maître divin avez suivi les pas,
Chaque année on vous voit glaner parmi les nôtres
Des fils que leur foi vive a jetés dans vos bras [2].

Contemplons le modeste et plus nombreux cortége
De ces prêtres voués à l'éducation,
Dont le cœur s'enflamma sur les bancs du Collége
Au souffle inspirateur de la vocation !
Ils sont tous couronnés de vertu, de science,
Et dans leurs rangs pressés je salue un Prélat,
Condisciple honoré dont l'auguste présence
Du banquet fraternel vient rehausser l'éclat [3].

Salut à vous aussi, valeureuse phalange
De laïques chrétiens défendant le drapeau
Qu'un impur ennemi veut traîner dans la fange,
Dont il s'efforce en vain de saisir un lambeau !
Vous étonnez le monde, ô légion thébaine,
Toujours victorieuse au milieu des combats

[1] *Les Institutions libres fondées par M. Lecomte*, chap. VI.

[2] Il est sorti du Collége, depuis sa réorganisation sous M. Lecomte, en 1838, 57 sujets, répartis entre divers Ordres religieux comme il suit : chez les Bénédictins, 1. — Capucins, 1. — Carmes, 5. — Chartreux, 1. — Jésuites, 14. — Lazaristes, 4. — Oblats de Marie, 1. — Rédemptoristes, 17. — Récollets, 3. — Frères des Ecoles chrétiennes, 4. — De Saint-Jean de Dieu, 1. — De la Sainte-Union, 3. — Maristes, 2.

[3] Les ecclésiastiques sortis du Collége, pour le ministère paroissial ou pour l'enseignement, sont au nombre de 90.

Que vous livrent l'erreur, et le vice, et la haine.
Dieu connaît vos vertus; je ne les dirai pas [1].

IV

Quand, sur un sol ingrat, le laboureur admire,
Après de longs travaux, d'abondantes moissons,
Sans crainte à ses enfants il dit : Je me retire,
D'autres continueront ma tâche et mes leçons.
Vous avez tout ému recueilli l'héritage
De celui que longtemps vous aviez secondé,
O saint abbé Lescouf, et, par votre courage,
Votre amour et vos soins, le champ fut fécondé [2].

La mort vous arrêta trop tôt dans la carrière,
Où l'on vous avait vu marcher comme un géant;
On crut entendre alors sonner l'heure dernière
Du Collége ébranlé rentrant dans le néant.
Qui donc remplacera le vaillant capitaine
Au gouvernail soudain arraché par les flots?
Qui donc dirigera, dans sa course lointaine,
Le grand navire aux mains des jeunes matelots?

C'est ici qu'il nous faut bénir la Providence!
Par un travail latent, dans ses desseins secrets,
Elle avait fait mûrir le cœur, l'expérience
De celui qui devait adoucir nos regrets.
Oui, vous avez deux fois consolé la famille,
Quand deux fois pour ses chefs s'est ouvert le tombeau;
Si sur son front encor l'éclair du bonheur brille,
C'est que sur vous d'Elie elle voit le manteau [3]!

[1] A la tête des laïques chrétiens, il faut placer les zouaves pontificaux du Collége : ils sont 17, y compris les deux capitaines Mouton et Wyart, adjudant-major.

[2] M. Lescouf succéda à M. Lecomte le 1er janvier 1856. Il mourut le 10 février 1858.

[3] Allusion à un passage de l'allocution prononcée par M. l'abbé Fichaux, sur le R. P. Dom Eloi. Voir plus haut.

V

Vous l'avez recueilli dans cette solitude
Où notre Père à tous se retira jadis ;
C'est là qu'il retrouva la paix, la quiétude,
Et comme un avant-goût des biens du Paradis.
Là, sous l'œil du Très-Haut, abîmé dans l'extase
Pour ses fils regrettés il priait nuit et jour ;
De son cœur paternel, inépuisable vase,
S'épanchaient sans tarir les flots de son amour.

Quand la nuit sur la terre a suspendu son voile,
Pour éclairer les pas du voyageur errant
Parfois le Ciel allume une brillante étoile
Qui projette dans l'ombre un éclat pénétrant.
Ainsi de ses conseils la puissante lumière
Ne cessait de guider la marche du Pasteur;
Sur lui, sur le troupeau, dans sa splendeur première,
Tu planeras toujours, astre consolateur !

Le Seigneur dans ses saints est vraiment admirable,
A les purifier par l'épreuve il se plaît,
Jusqu'au jour où, miroir de sa face adorable,
De ses perfections leur âme offre un reflet.
A vous il demanda de cruels sacrifices,
Rien ne vous arrêta pour répondre à sa voix ;
Nouveau Cyrénéen, vous trouviez vos délices
A gravir le Calvaire en portant votre croix.

VI

Déjà depuis longtemps détaché de ce monde,
Vous aviez entrevu le céleste horizon;
Dieu permet que la mort à vos désirs réponde,
En venant arracher votre âme à sa prison.
Elle apparaît : soudain le regard s'illumine;
Un sourire angélique ajoute à la beauté
Du front qui resplendit de la clarté divine,
Rayon avant-coureur de l'immortalité.

O Père, bénissez la famille attendrie
Des Chartreux, au chevet du Prieur à genoux;
Et dans le jeune abbé, pieux saint Jean, qui prie,
Voyez tous vos enfants et bénissez-les tous[1]!
Les anges ont déjà préparé votre place;
On entend les échos d'un chant mélodieux;
Amis, prêtez l'oreille... et suivez dans l'espace,
D'un saint montant au ciel le sillon radieux.

De ses vertus en nous reproduisons l'image,
Pour le revoir un jour au banquet éternel:
C'est la plus belle fleur, le plus sincère hommage,
Qu'un chrétien puisse offrir à l'amour paternel.
O Père bien-aimé, que la gloire environne;
Qu'au séjour des élus je vois resplendissant,
Acceptez le tribut de cette humble couronne,
Que vous tressa la main d'un fils reconnaissant.

Ch. Ronneberg.

Paris, le 7 août 1869.

Nous n'ajouterons rien à ces paroles. Aussi bien, commenter ce langage, c'est risquer de l'affaiblir; toucher à *cette couronne*, c'est peut-être lui ôter de son éclat, de sa fraîcheur et de son parfum!

Nous voici donc au terme de notre travail. Mais, à la pensée de nous séparer de celui qui en est le principal objet; avec qui, pendant plus de dix ans, nous avons goûté de nouveau les joies de notre jeunesse; à cette pensée, notre cœur est profondément ému! Il se sent frémir, comme à l'aspect d'une séparation décisive et suprême! Ah! qu'il nous en coûte de prononcer ce dernier adieu! qu'il nous en coûte de briser des liens si étroits et si doux; des liens qui semblaient s'adoucir et se resserrer encore, à mesure que nous pénétrions

[1] M. l'abbé Lecomte est allé recueillir, à la Chartreuse de Notre-Dame de Mougères, le dernier soupir et la dernière bénédiction de son oncle.

plus avant dans la vie intime, nous dirions volontiers, dans l'âme elle-même de notre vénéré, de notre bien-aimé Père!

Une chose au moins pourra désormais tempérer l'amertume de nos regrets : nous avons l'espoir que nos sentiments à l'égard de M. Lecomte, et nos convictions personnelles, deviendront les sentiments et les convictions de tous à l'avenir. Grâce à la lumière répandue sur le cours tout entier de son honorable carrière, sa mémoire restera parmi nous entourée d'estime et de respect, comme il convient à une vie si méritoire, si pieuse, si dévouée et si pure! On continuera à « rendre pleinement justice à des intentions sacerdotales » dont nul homme éclairé ne peut contester la droiture. Mais on fera davantage encore. Au souvenir des bienfaits dont il a été si prodigue en faveur de notre pays; à la vue de l'œuvre par excellence de l'éducation chrétienne de la jeunesse, œuvre dont il a été le plus dévoué promoteur, on souhaitera sans doute avec nous que le nom de M. Lecomte garde à jamais dans le diocèse le rang éminent que la justice et la reconnaissance lui ont depuis longtemps assigné dans notre cœur!

Tout au moins, à défaut d'un autre monument plus digne de sa grande mémoire, nous aimons à penser que ces pages, qui le font revivre à nos yeux, recevront partout un accueil sympathique. Cet accueil, il est vrai, sera, avant tout, un hommage rendu à la vérité; mais il n'en sera pas moins doux à la piété filiale qui l'a provoqué et qui l'attend avec confiance. Elle y trouvera une sorte d'apaisement pour ses regrets, et de soutien pour les espérances qu'elle nourrit et qu'elle voudrait faire partager aux autres.

Le pieux abbé de Clairvaux avait raconté à ses frères la fin édifiante de l'un d'entre eux, du bon Père Humbert. C'était un religieux qu'ils vénéraient tous avec lui comme leur propre père. Il avait passé cinquante ans et plus, *quinquaginta annos et eo ampliùs*, au service de Celui dont il est dit : « Le servir, c'est régner, *Cui servire, regnare est.* » Il avait présidé, dès son origine même, à la fondation de l'abbaye de Clairvaux; et, pour y avoir vécu, trente années durant, dans l'intimité du saint abbé, il avait un droit tout particulier aux larmes que sa mort faisait couler, aux éloges que sa vie avait provoqués sur les lèvres de son ami, de son frère, de son abbé, demeuré toujours pour lui un fils affectueux.

En terminant l'oraison funèbre du pieux Humbert, de ce *dévoué et fidèle serviteur de Dieu*, saint Bernard s'écriait avec l'accent de la douleur : « O père ! ô le plus tendre des pères! *o pater dulcissime!* quelle séparation la mort vient d'opérer ici ! »

« En vous, elle nous a ravi le meilleur des amis, le plus sage conseiller, l'auxiliaire le plus dévoué ! *Separavit a nobis dulcem amicum, prudentem consiliarium, auxiliarem fortem !* »

Ce langage est aujourd'hui le nôtre. Oserions-nous ajouter, avec celui dont les sentiments et les paroles conviennent si bien à notre douleur : *Pourquoi nous plaindrions-nous de cette séparation*, si pénible qu'elle soit pour notre cœur? « Dom Eloi n'était pas ici dans la terre de sa patrie : pas plus que ses pères, il n'avait parmi nous sa demeure pour toujours: *Advena et peregrinus non habebat hic manentem civitatem, sicut nec patres sui !*

« Aussi tendait-il au delà! il aspirait à la palme en répondant à l'appel d'en haut! *In anteriora extentus, sequebatur ad palmam supernæ vocationis!*

« Non, nous ne saurions vous plaindre, ô vous, à qui Dieu vient d'accorder tout ce que souhaitait votre cœur! *Non super te doleo.* Nous ne voudrions pas nous plaindre non plus, malgré tout ce que votre mort nous a ravi! *nec pro nobis, quibus ipse sublatus est, murmurandum.* Loin de là! rendons plutôt grâces à Dieu! *magis gratias agamus!*

« Si c'est en effet par un bienfait insigne que nous avons pu posséder si longtemps Dom Eloi ici-bas, c'est par un bienfait plus insigne encore que nous pouvons désormais le regarder comme notre protecteur auprès du Père céleste! *ut nos suis intercessionibus protegat apud Patrem!*[1] Son absence nous sera désormais plus avantageuse que sa présence même. »

Est-ce à dire pourtant que la vie n'aura plus rien de rude pour nous, et que le chemin sera pour toujours aplani sous nos pieds? Ah! ne le pensons pas ainsi! M. Lecomte ne nous reconnaîtrait pas pour ses enfants, pour les héritiers de sa maison et de son esprit! Attendons-nous plutôt à souffrir aussi à notre tour et à son exemple! Comme il nous le disait un an avant sa mort, « bien que nous paraissions alors avoir tout à souhait pour notre prospérité, il ne faut pas nous regarder trop comme étant à l'abri des coups de l'adversité[2]. »

C'est à la lumière de cette doctrine qu'il nous faut marcher, nous tous, enfants de M. Lecomte! C'est à cette lumière qu'il a marché le premier, « en suivant d'un

[1] S. Bern. *De Obit. Humb.* t. II. *loc. cit.*
[2] Lettre du [illegible] mars 1868.

pas ferme les sentiers de Notre-Seigneur Jésus : *Plane in semitis Domini Jesu posuit vestigia.* Il a eu beaucoup à souffrir, *multa sustinuit,* beaucoup à lutter; mais il a triomphé de tout: *cum multo luctamine pugnavit et vicit*[1]. »

Tel est le digne modèle que nous vous offrons, à vous surtout qui êtes nos condisciples, nos frères et nos amis! « Exercez-vous à suivre les nobles exemples de votre père, et à pratiquer les leçons dont sa vie vous offre une application si constante et si sûre : *Exercete vos in doctrina ista; attendite formam illam quam vidistis!* Par là, vous vous rendrez semblables à lui-même, et comme lui vous arriverez à ce Dieu qui est à jamais béni dans les siècles des siècles : *Ad eum perveniatis ad quem ipse pervenit, qui est Deus benedictus in secula*[2]. »

Tels sont, dirons-nous en répétant ici les souhaits qu'il nous adressait l'année même de sa mort, *tels sont les vœux les plus ardents et les plus sincères* que nous formons pour ceux à qui s'adresse avant tout notre travail! Et ces vœux nous les déposons, comme lui et avec lui encore, *aux pieds de Notre-Seigneur et de son auguste Mère, notre bonne et puissante Patronne*[3] !

[1] S. Bern. Ibid.
[2] S. Bern. Ibid.
[3] Lettre du 23 janvier 1869.

FIN

TABLE

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

SECONDE PARTIE

CHAPITRE I

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

